



HAL
open science

Mise en place des indicateurs qualitatifs de l'observatoire territorial du PNR du Vexin français via une enquête auprès de la population

Elizabeth Auclair, Antoine Beyer, Laure Cazeaux, Jean-Baptiste Frétigny,
Didier Desponds, Elise Garcia, Anne Hertzog, Damien Masson

► To cite this version:

Elizabeth Auclair, Antoine Beyer, Laure Cazeaux, Jean-Baptiste Frétigny, Didier Desponds, et al..
Mise en place des indicateurs qualitatifs de l'observatoire territorial du PNR du Vexin français via
une enquête auprès de la population. [Rapport de recherche] DRIEE Île-de-France; PNR du Vexin
français. 2018. hal-01962695

HAL Id: hal-01962695

<https://hal.science/hal-01962695>

Submitted on 18 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mise en place des indicateurs qualitatifs de l'observatoire territorial du PNR du Vexin français via une enquête auprès de la population

26 octobre 2018

Volume N°1 : Rapport

Responsable scientifique : Didier Desponds

Equipe scientifique :

Elizabeth Auclair, Maîtresse de conférences HDR en aménagement à l'Université de Cergy-Pontoise

Antoine Beyer, Professeur de géographie à l'Université de Cergy-Pontoise

Laure Cazeaux, Ingénieure d'études au laboratoire MRTE, Université de Cergy-Pontoise

Didier Desponds, Professeur de géographie à l'Université de Cergy-Pontoise

Jean-Baptiste Frétigny, Maître de conférences en géographie à l'Université de Cergy-Pontoise

Elise Garcia, Maîtresse de conférences associée en aménagement à l'Université de Cergy-Pontoise

Anne Hertzog, Maîtresse de conférences en géographie à l'Université de Cergy-Pontoise

Damien Masson, Maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Université de Cergy-Pontoise

Introduction..... 5

1. Aspect méthodologique : les données mobilisées 5

- 1.1. Positionnement du projet et enjeux 6
- 1.2. Programme scientifique 6
 - 1.2.1. Thème Mobilités..... 6
 - 1.2.2. Thème Épanouissement de l'être humain..... 7
 - 1.2.3. Thème Urbanisme et maîtrise de l'espace..... 7
- 1.3. Déroulement de l'étude 8
 - 1.3.1. Entretiens en face à face et méthodologie qualitative à mettre en œuvre dans une perspective de reproductibilité 8
 - 1.3.2. Utilisation de méthodes situées et participatives permettant la constitution de discours sur l'expérience. 9
 - 1.3.3. Traitement des données et codage 10
 - 1.3.4. Production et représentation des indicateurs..... 11
 - 1.3.5. Cibler des territoires d'étude 11
 - 1.3.6. Quels termes utiliser : variables, critères, indicateurs, ... ? 11
 - 1.3.7. Phasage de l'étude 13

Les indicateurs qualitatifs par thème 15

2. Thème « Épanouissement de l'être humain » 16

- 2.1. Épanouissement de l'être humain et nouveaux indicateurs de richesse..... 16
 - 2.1.1. Épanouissement, bien-être, bonheur, bien-vivre : définitions..... 16
 - 2.1.2. Les limites du PIB et la recherche de nouveaux indicateurs 18
 - 2.1.3. Un foisonnement d'expériences visant la création de nouveaux indicateurs..... 19
- 2.2. Méthodologie de recherche mise en place 21
 - 2.2.1. Composition du groupe de chercheuses et organisation des différentes étapes du travail 21
 - 2.2.2. Recherche bibliographique : l'état de l'art..... 22
 - 2.2.3. Entretiens auprès des habitants : l'analyse des pratiques et des représentations 22
 - 2.2.4. Les ateliers participatifs : la co-construction des indicateurs..... 24
 - 2.2.5. La construction des indicateurs qualitatifs de l'épanouissement de l'être humain..... 27
- 2.3. Présentation et analyse des indicateurs 28
 - 2.3.1. Première dimension : Vivre à la campagne 28
 - 2.3.2. Deuxième dimension : Accéder aux services et aux activités..... 61
 - 2.3.3. Troisième dimension : L'importance du lien social (sociabilité, mobilisation, engagement)... 86
- 2.4. Éléments de réflexion sur les approches méthodologiques et perspectives 124
 - 2.4.1. Élaborer des indicateurs territorialisés : une approche spécifique du « bien-être » 124
 - 2.4.2. Co-construire les indicateurs : des indicateurs participatifs 125
 - 2.4.3. Produire des indicateurs qualitatifs : le passage du récit aux indicateurs/variables 126
 - 2.4.4. Transférabilité de la démarche et perspectives 129

3. Thème « Mobilités » 131

- 3.1. Méthodologie spécifique 131
 - 3.1.1. Investigation thématique représentée sous forme de Story Maps (réalisée par les étudiants de M1 du Master Géomatique appliquée aux études urbaines et aux risques)..... 131
 - 3.1.2. Enquête par questionnaire (réalisée par les étudiants de licence 3 de Géographie-Aménagement et d'Histoire-Géographie) 134
 - 3.1.3. Journaux de bord, parcours commentés et entretiens (réalisé par l'équipe avec le recrutement d'un stagiaire)..... 137

3.1.4.	Quelle expérience de la mobilité dans le Vexin au regard des réseaux sociaux ? l'exemple de Twitter	141
3.2.	Résultats obtenus : construction des indicateurs	143
3.2.1.	Investigations multithématiques	145
3.2.2.	Enquête par questionnaire	161
3.2.3.	Enquêtes mobiles et situées (journaux de bord, parcours commentés et micro-trottoirs)...	173
3.2.4.	Twitter : une représentation très positive des mobilités actives de loisir et patrimoniales, un rapport beaucoup plus nuancé aux mobilités quotidiennes	186
3.2	Apports des indicateurs qualitatifs réalisés en matière de mobilités	192
4.	Thème « Transformations urbanistiques et paysagères »	194
4.1.	Méthodologie spécifique mise en œuvre	194
4.2.	Les différentes phases de l'étude vont être les suivantes	195
4.3.	Les thèmes à aborder pour la sous-population des élus et des techniciens	197
4.4.	Les indicateurs à tester à partir des entretiens auprès des techniciens et des élus.	198
4.5.	Les thèmes à aborder pour la sous-population des habitants	198
4.6.	Les indicateurs à tester à partir des entretiens auprès des habitants	199
4.7.	Résultats de l'étude réalisée auprès des habitants du Vexin français : analyse question par question	200
4.8.	Les raisons de l'implantation résidentielle dans le Vexin français ?	201
4.9.	Les mutations (sociales, urbanistiques et paysagères) intervenues sur le territoire depuis l'implantation résidentielle des enquêtés	203
4.10.	Les spécificités de l'identité territoriale du Vexin français	209
4.11.	Quelles perceptions des règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français	213
4.12.	Quels avis sur les circuits courts et la « ruralité vivante » au sein du PNR du Vexin français	227
4.13.	Croisement des approches : quelles relations entre les variables ?	234
4.14.	Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « facteurs du choix résidentiel »	235
4.15.	Croisement des variables : « évolutions des paysages du Vexin » et « évolutions urbanistiques dans le Vexin »	237
4.16.	Croisement des variables : « évolutions sociales dans le Vexin » et « évolutions urbanistiques dans le Vexin »	240
4.17.	Croisement des variables : « connaissance des règles spécifique au PNR » et « quel avis sur les règles »	245
4.18.	Croisement des variables : « connaissance des règles spécifiques au PNR » et « confrontation aux règles »	248
4.19.	Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « avis sur les règles »	250
4.20.	Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « évolutions urbanistiques dans le Vexin »	253
4.21.	Croisement des variables : « évolutions paysagères dans le Vexin » et « spécificités de l'identité du Vexin »	254
4.22.	Croisement des variables : « confrontation aux règles » et « évolutions souhaitables des règles »	257
4.23.	Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « ruralité vivante »	259
4.24.	Croisement des variables : « circuits courts » et « intérêt pour le jardinage et le compostage »	262
4.25.	Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « évolutions souhaitables des règles »	265
4.26.	Résultats obtenus pour les indicateurs en relation avec les entretiens auprès des habitants	269

4.27.	Analyse des entretiens réalisés auprès des élus, des urbanistes et des architectes.....	274
4.28.	Les indicateurs à tester à partir des entretiens auprès des élus, des urbanistes et des architectes	275
4.29.	La convergence <i>versus</i> divergence des projets communaux avec ceux du PNR du Vexin français	277
4.30.	Les transformations identifiées sur la commune et les besoins évolutifs des habitants.	280
4.31.	L'évolution des règles urbanistiques et paysagères : orientation et enjeux.....	285
4.32.	Connaissance et acceptation des règles urbanistiques par les habitants	288
4.33.	Spécificités des aides apportées par le PNR du Vexin français, aux communes et aux habitants	297
4.34.	Identification et tentative de hiérarchisation des principaux enjeux pour les communes	303
4.35.	Résultats obtenus pour les indicateurs en relation avec les entretiens auprès des élus, des urbanistes et des architectes.....	307
5.	Croisement des trois approches thématiques.....	316
5.1.	Perception synthétique du PNR	316
5.2.	Difficultés et intérêts de la construction d'indicateurs qualitatifs	317
5.3.	Modalités d'une généralisation au PNR du Vexin français et à d'autres PNR ?	318
5.4.	Les pistes d'amélioration de l'étude dans la perspective de la mise en œuvre d'un Observatoire du territoire	320
	Conclusion	321
	Bibliographie générale sur les PNR et les espaces périurbains.....	323
	Tables de figures.....	326

Introduction

La proposition qui avait été formulée par le laboratoire MRTE (Mobilités – Réseaux – Territoires – Environnement) s'appuyait sur les travaux déjà réalisés par des membres de l'équipe et portant sur les dynamiques sociales en cours dans les espaces périurbains, incluant le périmètre du PNR du Vexin français, sur des études réalisées pour le compte du Conseil Général du Val-d'Oise (CGVO), sur des recherches consécutives à des appels du PUCA (Plan Urbain Construction Architecture), mais aussi sur une recherche réalisée à la demande du PNR du Vexin français sur les paysages du Vexin. En raison de la proximité géographique entre l'Université de Cergy-Pontoise et le PNR du Vexin français, celui-ci offre un terrain d'étude privilégié pour des travaux produits par les étudiants du cursus de géographie, de la licence au master.

La démarche présentée par des membres du laboratoire MRTE (Mobilités – Réseaux – Territoires – Environnement) de l'Université de Cergy-Pontoise visait à répondre à l'appel à propositions lancé par le PNR du Vexin français le 2 septembre 2016. Il s'agissait de concevoir des indicateurs qualitatifs destinés à alimenter l'Observatoire territorial du PNR du Vexin français, dans la perspective du bilan de sa charte, mais également au-delà, de produire des indicateurs actualisables afin de dégager les évolutions du regard que portent les habitants du PNR du Vexin français, comme ceux résidant sur ses marges sur le territoire du PNR.

Les réponses méthodologiques proposées et qui seront présentées ci-après s'appuyaient sur les méthodes mises en œuvre par des membres de l'équipe MRTE lors de contrats auxquels ceux-ci avaient préalablement participé, en tant que pilotes ou que contributeurs. Les méthodes qu'il s'agissait de mettre en œuvre et qui furent soumises au CoPil (Comité de Pilotage) et au CoTech (Comité technique) afin de validation, s'appuient le plus fréquemment sur une double approche, à la fois quantitative et qualitative.

1. Aspect méthodologique : les données mobilisées

Le projet qui est détaillé ci-après prend le parti de s'intéresser au territoire du Parc Naturel Régional du Vexin français en plaçant celui-ci dans un ensemble englobant ses propres franges afin de mettre en évidence un possible « effet parc ». Ceci semble d'autant plus pertinent que le Comité syndical du PNR Vexin français envisage depuis mars 2016 de s'étendre à une quarantaine de communes situées dans la région des Hauts-de-France (voir Annexe II). Cette perspective n'est toutefois plus d'actualité en 2018.

L'objectif principal de l'étude consiste à définir des indicateurs qualitatifs permettant d'identifier à la fois les pratiques des habitants résidant dans le PNR du Vexin français ou sur ses marges, mais également de préciser le regard qu'ils portent sur le PNR en tant que territoire, autrement dit de caractériser leur propre perception de l'entité PNR et de son fonctionnement en tant que territoire.

1.1. Positionnement du projet et enjeux

S'il est possible de saisir par le biais des données de la statistique publique (Insee, DGI) l'évolution progressive des profils sociaux ou fiscaux des ménages résidant à tel ou tel endroit du territoire, ou encore par l'intermédiaire des bases notariales de caractériser les ménages acquéreurs de biens immobiliers, il reste beaucoup plus difficile d'appréhender les pratiques des habitants ou leur perception d'un territoire.

Des travaux mobilisant des données quantitatives ayant déjà été réalisés, en particulier par des membres de l'équipe impliquée, la proposition qui avait été faite soumise aux PNR Vexin français se proposait de mettre en œuvre une approche préférentiellement qualitative, à partir de laquelle il serait possible de dégager des indicateurs pertinents.

Ces analyses prennent donc en compte les spécificités des territoires de vie de ces populations. Les entretiens et ateliers s'attachent à traiter chacun des thèmes indiqués dans le cahier des charges initial : Mobilités ; Epanouissement de l'être humain ; Tourisme ; Production et consommation responsable ; Urbanisme et maîtrise de l'espace ; Biodiversité. Des priorités ont par la suite été dégagées et ont conduit à centrer l'étude sur trois thématiques : Mobilités ; Epanouissement de l'être humain ; Urbanisme et maîtrise de l'espace.

1.2. Programme scientifique

Les indicateurs proposés doivent permettre d'alimenter en informations l'Observatoire territorial du PNR du Vexin français. Ils devront pouvoir être reconduits à d'autres moments afin de permettre une comparaison dans le temps. Il semblerait par ailleurs souhaitable, même si ceci peut poser un certain nombre de problèmes de mise en œuvre, de les concevoir comme des outils de comparaison entre les PNR périurbains, en particulier les trois autres PNR franciliens (Haute Vallée-de-Chevreuse, Gâtinais et Oise – Pays-de-France).

Pour répondre à la problématique de l'étude, le laboratoire MRTE a défini une méthodologie précise qui repose sur trois approches complémentaires :

1.2.1. Thème Mobilités.

Le Vexin est souvent appréhendé comme un territoire ponctué de villes, bourgs et villages juxtaposés, avec une hiérarchie urbaine marquée et un habitat dispersé. L'objectif de ce thème au contraire est de mieux qualifier ce qui relie ce territoire, ses lignes. Est privilégiée une approche relationnelle du territoire au prisme des mobilités qui l'animent à diverses échelles, des mobilités micro-locales quotidiennes aux mobilités transrégionales, en prêtant attention aux objectifs de durabilité et de justice sociale.

Les mobilités seront abordées au prisme de quatre thèmes, afin de répondre à la question suivante : Qu'est-ce qui fait territoire dans ces im.mobilités ? Cette question permet d'apprécier jusqu'à quel point et en quoi elles contribuent à forger un rapport spécifique au Vexin.

- Les pratiques de mobilités quotidiennes et extra-quotidiennes (lesquelles, avec qui, pourquoi, où et comment ?)
- Les immobilités (formes, publics, temps et lieux)
- Les innovations mobiles (adaptations aux contraintes de déplacement, mobilités alternatives à la voiture individuelle, expérimentations locales, mobilisation du numérique)
- Les esthétiques et représentations mobiles (paysages sensibles, rapport aux diverses pratiques possibles de mobilités)

Cinq questionnements transversaux complètent la démarche :

- Quelles appropriations des temps et des espaces de transport ?
- Quel sens donner aux mobilités actives dans le périurbain ?
- Bouger à plusieurs : quelles formes de co-mobilité ?
- Quelle articulation entre mobilités, minorités et inégalités (genre, âge, groupe social, etc.) ?
- Quelle place pour les mobilités des habitants et celles de traverse ?

Les enjeux sont alors de comprendre les usages, perceptions et représentations de la mobilité dans le Vexin (en relation à d'autres échelles), de représenter les résultats des investigations et de traduire les données produites par la production d'indicateurs qualitatifs. L'innovation méthodologique concernant ces indicateurs est donc partie intégrante de la réflexion.

1.2.2. Thème Épanouissement de l'être humain.

Seront étudiées dans ce rapport les pratiques des habitants, leur mode d'habiter. Il est nécessaire de prendre en compte leur trajectoire résidentielle : la relation au territoire peut en effet dépendre de la connaissance de celui-ci, de l'antériorité de la résidence dans le périurbain, comme il avait été montré lors d'études antérieures (Bonnin et alii, 2012). La notion d'épanouissement de l'être humain a été explicitée, en relation notamment avec les réflexions autour des nouveaux indicateurs de richesse. Sont prises en compte les pratiques culturelles et de loisirs, ainsi que les relations sociales au sein du territoire et les formes d'implication dans divers domaines (associatifs, politiques, ...). Le choix de terrains d'étude au sein du territoire du PNR Vexin français et sur ses marges a permis d'une certaine manière d'analyser une forme d'« effet Parc ».

1.2.3. Thème Urbanisme et maîtrise de l'espace.

Il s'agit d'analyser la perception des habitants en relation aux transformations de leur cadre de vie (extension urbaine, mitage, densification urbaine). Est-on en mesure d'identifier une identité paysagère vexinoise ? Le regard que les habitants portent sur les règles spécifiques s'appliquant à leur commune (normes de construction, règles paysagères, etc.) doit être analysé : les habitants en ont-ils connaissance et celles-ci sont-elles perçues comme des atouts (préservation d'un cadre de vie) ou davantage comme des contraintes (limitation des projets et surcoûts) ? À l'intérieur de ce thème, une attention particulière est par ailleurs portée au

recours des habitants aux circuits courts et aux marchés traditionnels, ainsi qu'aux formes émergentes et alternatives de valorisation des produits locaux. Il s'agit d'analyser les réseaux localisés de producteurs et de consommateurs, par des entretiens avec les acteurs (agriculteurs, consommateurs, responsables associatifs). Dans le cadre des entretiens en face à face sont par ailleurs analysées les pratiques de consommation des habitants et la manière dont ils utilisent (ou non) les circuits courts (AMAP, ...).

1.3. Déroulement de l'étude

Les membres de l'équipe MRTE ont été impliqués dans chacune des phases : qu'il s'agisse de l'élaboration des guides d'entretien thématiques, ou de l'administration des entretiens en face à face. Les équipes ayant opté pour d'autres modalités méthodologiques ont également travaillé sur la préparation et la conduite d'ateliers ou (et) l'organisation des balades.

1.3.1. Entretiens en face à face et méthodologie qualitative à mettre en œuvre dans une perspective de reproductibilité

Un guide d'entretien adapté permettant de traiter chacun des six thèmes a été en novembre 2017. Il a fait l'objet d'une amélioration itérative avec les responsables du PNR. L'objectif est de permettre de comprendre les pratiques et perceptions des personnes enquêtées dans une perspective de généralisation du dispositif. Cette phase avait un double objectif : permettre l'identification des indicateurs pertinents et permettre d'identifier des personnes prêtes à s'engager dans la « phase – ateliers » ou (et) dans la « phase – balades » de l'étude (voir ci-dessous).

Nous avons contacté des personnes dans un certain nombre de communes préalablement identifiées comme présentant un intérêt particulier, compte tenu des critères identifiés ci-après (voir chapitre « Cibler des terrains d'étude »). Un courrier a été envoyé aux habitants de ces communes afin de leur annoncer le lancement de l'étude et des informations ont été transmises à travers le site et le journal du Parc (*Couleurs du Vexin*, n°58 de mars 2017, voir l'annonce page 5, dans le fichier pdf à l'adresse : http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/499/document_fichier_fr_journal58.pdf). Des personnes ont ainsi pu nous faire part de leur intérêt pour l'étude en nous contactant. Toutefois, ce moyen n'ayant pas fourni de résultats suffisamment satisfaisants, des visites ont été organisées par des membres de l'équipe sur les communes ciblées, peu de temps après le lancement du courrier afin de recueillir quelques volontaires pour y participer. Il est par ailleurs apparu pertinent d'obtenir l'appui des municipalités identifiées afin de relayer l'information et d'en faciliter la bonne réception.

Les entretiens ont été réalisés en face à face et ont l'objet d'un enregistrement, puis d'une saisie sous Word. Ces entretiens ont été doublés par la réalisation de cartes mentales par les enquêtés. En s'inspirant de la méthode de Gould et White (1974), ces cartes mentales visent à demander par exemple à chaque enquêté où il trace la limite du Vexin ou des micro-régions qui le composent à ses yeux, de telle sorte ensuite de superposer l'ensemble des tracés

des enquêtés et d'y appliquer un maillage. Pour chaque maille, on compte le nombre d'occurrences, ce qui permet de savoir où les enquêtés la situent, dans le Vexin ou dans telle ou telle micro-région, constituant autant d'indicateurs d'appartenance. Une cartographie de ces indicateurs est ensuite produite. Elle offre une vision synthétique des représentations territoriales du Vexin : les territoires dont l'appartenance paraît évidente, ceux qui font davantage débat, etc.

Une fois le dépouillement et l'analyse des entretiens multithématiques et des cartes mentales réalisées, une seconde phase d'enquête a eu lieu, laquelle a permis de cibler plus spécifiquement chacune des thématiques énoncées dans l'appel à projets initial.

1.3.2. Utilisation de méthodes situées et participatives permettant la constitution de discours sur l'expérience.

L'enjeu de ce travail consiste en la constitution d'indicateurs qualitatifs, prenant en compte les pratiques et les représentations des usagers et des habitants du territoire de l'étude. Il convient de développer des méthodes d'enquête, étant non seulement cohérentes avec les thèmes étudiés, mais permettant également une constitution aisée de données qualitatives situées, renvoyant au quotidien, aux expériences des individus rencontrés.

Des méthodes mises en œuvre in situ, et sollicitant une participation active des enquêtés, ont été déployées. En effet, l'enjeu de ces dispositifs méthodologiques concerne la production d'une parole ordinaire sur des pratiques, expériences et représentations du vécu quotidien d'un territoire. En ce sens, il apparaît fondamental de placer les enquêtés dans des situations utiles à les faire commenter leurs territoires d'expérience, en les situant dans ce territoire. Il apparaît également fondamental de développer des méthodologies utiles à faire émerger les représentations, en faisant usage notamment de dispositifs de médiation graphiques, narratifs et sensibles, tels que la carte, la photographie, les enregistrements sonores et vidéographiques, utiles notamment pour faire émerger une parole sur des thèmes déterminés, et pour favoriser des processus de réactivation mnésique rendus possibles par le sensible. Enfin, les expériences vécues des territoires sont des constructions individuelles comme collectives. Il apparaît ainsi nécessaire de développer des méthodologies utiles pour faire émerger le débat et la co-construction de discours, utiles à rendre manifestes des perceptions convergentes comme des situations de non-partage de l'expérience. Pour cela, des méthodes participatives et collaboratives ont été mobilisées.

La première phase d'enquête (entretiens qualitatifs réalisés en face à face) a permis de rendre compte des enjeux sous-jacents aux thématiques de l'étude qui méritent d'être développés pour cette seconde phase de l'étude. En fonction des résultats de la première phase, ainsi que des thèmes d'étude, les méthodes suivantes ont pu être mises en œuvre (exclusivement, ou de manière complémentaire) :

- **Parcours commentés** : ceux-ci concernent la thématique « Mobilités ». Ils sont réalisés en groupe. Inspirée par le protocole des parcours commentés, cette méthode vise à réaliser des promenades, avec un petit groupe d'habitants ou d'usagers pour les mettre dans une situation où deux actions sont mobilisées : marcher et décrire. L'enjeu d'une telle

méthode est de substituer à la grille d'entretien classique, l'acte de la marche (sur un territoire connu et pratiqué par un groupe d'individus sélectionnés) afin de susciter une parole catalysée par la connaissance du territoire, les pratiques qui s'y déroulent habituellement, et les expériences sociales et sensibles qui apparaissent au moment de cette marche. Ces marches, peuvent avoir lieu sur des parcours déterminés à l'avance par l'équipe de recherche, ou laissées à la libre appréciation des participants (en fonction de l'enjeu de l'enquête). Ces marches donnent lieu à un enregistrement et à une retranscription des paroles prononcées, ainsi qu'à la réalisation de prises de vue photographiques ou vidéographiques, utiles à documenter le territoire comme l'expérience. Cette méthode a déjà été expérimentée par des chercheurs de l'équipe, lors de travaux sur l'expérience vécue des ambiances du métro parisien.

- **Ateliers thématiques participatifs** : ceux-ci concernent le thème « Épanouissement de l'être humain ». L'enjeu était de proposer des ateliers ouverts où des habitants, des experts et acteurs du territoire pourraient échanger autour d'une ou plusieurs thématiques. C'était aussi une occasion pour remobiliser les habitants ayant participé aux balades commentées. Ces ateliers thématiques avaient pour objectif de faire émerger et de mettre en question les catégories et valeurs, les pratiques et représentations, en relation aux thèmes étudiés sur un territoire déterminé (par exemple bien-être et qualité de vie dans le PNR du Vexin). Animés par les membres de l'équipe de recherche, ces ateliers ont été l'occasion de produire une parole ouverte. Les personnes ont pu faire part de leurs expériences, les situer, et les mettre en question avec l'ensemble des participants. Les membres de l'équipe du MRTE ont eu l'occasion de mettre en pratique ce type d'ateliers sur différents terrains.

1.3.3. Traitement des données et codage

Énoncée précédemment à propos de la mobilisation des Grounded Theories, l'étape de codage constitue un moment clé dans le passage de données qualitatives à des indicateurs. L'ensemble des données qualitatives (images, textes, sons, cartes mentales, photos, vidéos, etc.) a fait l'objet de codages successifs dans le logiciel d'assistance au codage, au traitement et à la représentation de données qualitatives NVivo, déjà utilisé par les membres du laboratoire dans le cadre d'autres recherches. L'enjeu est de faciliter l'analyse de chaque corpus de documents afin de construire les indicateurs tout en permettant des analyses transversales croisant les matériaux. Par ailleurs, l'utilisation de SIG et de SIG qualitatifs permet de produire des indicateurs originaux concernant les thématiques abordées : dans quels espaces et dans quels lieux se concentrent tout spécialement par exemple les images touristiques du Vexin les plus diffusées, figurant sur des moteurs de recherche comme Google image ? Elle permet aussi de contextualiser les données produites, mais aussi d'en faciliter la confrontation, par exemple pour apprécier les différences de cartes mentales, de découpage micro-régional du Vexin par les enquêtés, en fonction de leur lieu de résidence ou de leurs mobilités quotidiennes.

1.3.4. Production et représentation des indicateurs

L'objectif est de jouer sur toute une palette de représentations possibles des indicateurs qualitatifs : nuages de mots, data-visualisations, cartographies accessibles sous formes d'applications ArcGisOnline, représentations de réseaux munies de leurs indicateurs, etc.

1.3.5. Cibler des territoires d'étude

Les critères pour identifier les terrains de l'étude :

L'étude n'étant pas destinée à porter sur la totalité du territoire du PNR Vexin français, il était indispensable d'identifier des communes faisant l'objet des investigations. Celles-ci devaient être positionnées de façons différentes au sein du PNR ou par rapport à celui-ci afin de faire varier les contextes susceptibles d'influer sur les perceptions des habitants. Les critères suivants ont été proposés afin d'effectuer le choix raisonné :

- 1) La taille de la commune (de la petite commune rurale au pôle urbain).
- 2) La desserte de la commune en prenant en compte l'accessibilité par les transports en commun ou (et) la proximité grands axes versus commune moins aisément accessible.
- 3) Existence de sites touristiques ou (et) de facilités pour les pratiques de loisirs versus commune moins bien équipée.
- 4) La Présence AMAP et de possibilités aisées d'accès à des formes de circuits courts versus commune moins dotée.
- 5) La localisation de la commune au sein du PNR versus commune située à ses marges, mais susceptible d'intégrer le PNR (voir Annexe II).
- 6) Communes bénéficiant de fortes protections patrimoniales (sites classés, etc.) ou paysagères versus communes moins protégées.

Le tableau croisant ces différents critères (voir Annexe VII) et proposant des communes répondant aux attentes a été proposé par l'équipe MRTE aux membres du PNR afin d'effectuer la sélection la plus pertinente des terrains à tester. Il semblait par ailleurs judicieux de retenir des terrains appartenant à chacun des trois EPCI constituant le PNR du Vexin français (voir Annexe VI). Le choix des terrains s'est donc fait de manière concertée entre les responsables du PNR et les membres du laboratoire impliqués dans l'étude et a été validé lors du CoTech du 12 décembre 2016. Il est par ailleurs à noter que les communes étudiées diffèrent selon les thématiques (voir Annexe VIII).

1.3.6. Quels termes utiliser : variables, critères, indicateurs, ... ?

L'étude développée peut conduire à un certain flou dans l'utilisation des termes. Il est donc, en préalable au développement de chacune des trois thématiques, de poser les définitions des termes devant être utilisés. Reprenant les manuels classiques de statistiques et de traitement des données, la variable sera ainsi définie (Groupe Chadule, 1997) :

- « Une variable statistique est qualitative si ses valeurs, ou modalités, s'expriment de façon littérale ou par un codage sur lequel les opérations arithmétiques telles que moyenne, somme, ..., n'ont pas de sens (Exemples : Sexe de la personne interrogée, situation familiale, numéro de son département de naissance, ... Etat du temps constaté à un endroit donné chaque jour (pluvieux, neigeux, beau, venteux, ...), une variable statistique est quantitative si ses valeurs sont des nombres sur lesquelles des opérations arithmétiques telles que somme, moyenne, ... ont un sens (exemples : Taille, poids, salaire Rendement Note à un examen, PNB / habitant, espérance de vie, nombre d'habitants d'un ensemble de pays, ... ». La « variable » présente une propriété d'un échantillon d'une population.

- Le terme de « critère » est défini comme tel par le Larousse : « Principe, élément de référence qui permet de juger, d'estimer, de définir quelque chose », ou dans le cas des mathématiques : « Méthode pratique permettant de vérifier si un objet mathématique possède ou non une propriété déterminée ».

- Le terme « d'indice statistique » est parfois synonyme de « variable statistique », dans le cadre de cette étude, la « variable » renvoie à une propriété donnée et « l'indice » constituera une composition de plusieurs de ces « variables », voir par exemple IDH (Indice de Développement Humain) qui s'appuie sur trois variables (voir le site de Géo-confluences: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/indice-developpement-humain>) : « Indice composite proposé par l'économiste indien Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq pour mesurer les conditions de vie dans les différents pays du monde, et adopté par le programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) à partir de 1990. L'indice a pour but de dépasser une simple mesure du développement par les richesses, qui est insuffisant si les richesses ne s'accompagnent pas d'une amélioration du système de santé ou de l'éducation. L'Organisation des Nations Unies précise que l'IDH « est une mesure sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions clés du développement humain : vivre une vie longue et en bonne santé, acquérir des connaissances et jouir d'un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions. La dimension de la santé est évaluée selon l'espérance de vie à la naissance ; la dimension de l'éducation est mesurée au moyen du nombre d'années de scolarisation pour les adultes âgés de 25 ans et plus et des années attendues de scolarisation pour les enfants en âge d'entrer à l'école. La dimension du niveau de vie est mesurée par le revenu national brut par habitant. L'IDH utilise le logarithme du revenu pour refléter l'importance décroissante du revenu avec un RNB croissant. Les résultats pour les trois indices de dimension de l'IDH sont ensuite agrégés pour donner un indice composite obtenu à partir de la moyenne géométrique ». Il en va de même pour les différents indices utilisés pour caractériser les villes, comme le Power City Index, comme l'indique le site de Géoconfluences (voir : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/global-power-city-index>) : « Le GPCI est un indicateur d'intégration des métropoles à la mondialisation proposé par l'Institut pour des stratégies urbaines de la Mori Memorial Foundation. Le classement repose sur 70 indicateurs (qui en l'occurrence sont des variables, ndlr) répartis en 5 domaines : économie, recherche et développement, interaction culturelle, vivabilité, environnement, et accessibilité. Comme souvent dans ce type de travaux, c'est moins le résultat et le classement des villes en lui-même qui sont intéressants que la méthode employée, la discussion que peut soulever cette

méthode, et le discours que cela produit autour des villes mondiales : des témoignages de maires de villes concernées (Amsterdam, Vienne), sont ainsi reproduits sur la page internet du rapport ».

- Dans la suite de cette étude seront donc utilisé les termes de « *variables* » et « *d'indicateurs* » selon les définitions présentées précédemment : « *variable* » lorsqu'il s'agira d'une information selon un axe, « *indicateurs* » lorsqu'il s'agira d'une composition, selon des modalités devant être déterminées de plusieurs « *variables* ». Afin de clarifier le propos, le terme de « *critère* » n'a pas de légitimité à être conservé.

1.3.7. Phasage de l'étude

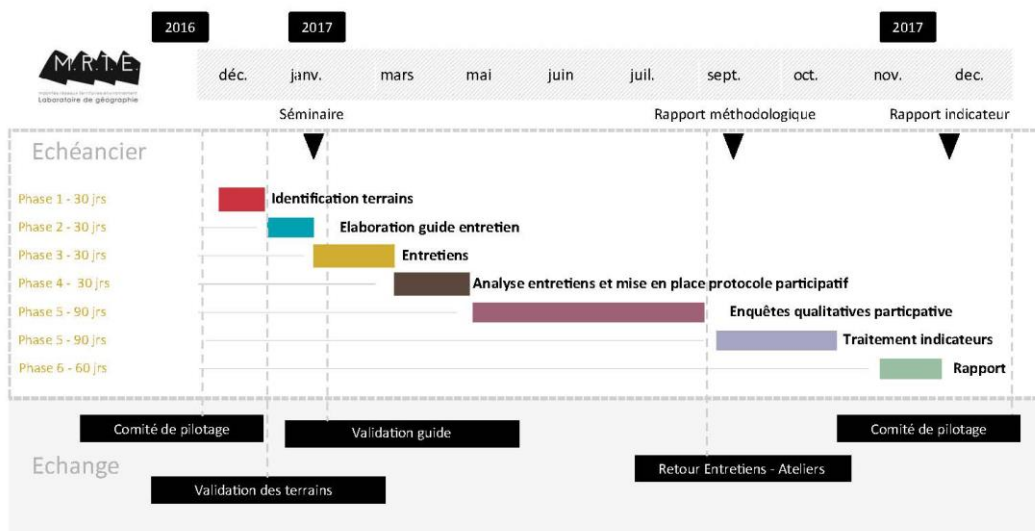


Figure 1 : Echancier initial

Le projet devait être réalisé sur une durée de 12 mois du 4^e trimestre 2016 au 4^e trimestre 2017. L'échancier (voir Figure 1) met en avant l'étalement de chacune des tâches, le moment de remise des livrables et des réunions prévues pour l'échange d'informations sur l'avancement du projet. Les difficultés rencontrées dans l'organisation des ateliers et le temps de transcription des entretiens ont conduit à un report de six mois du rapport final.

- Phase 1 : Identification des terrains (communes) en lien avec les critères proposés ci-dessus (novembre 2016).
- Phase 2 : Elaboration par les membres de l'équipe MRTE du guide d'entretien prenant en compte les 6 indicateurs à étudier, puis validation par l'équipe scientifique du PNR (décembre 2016).
- Phase 3 : Administration des entretiens semi-directifs auprès des habitants (1^{er} trimestre 2017).

- Phase 4 : Organisation des ateliers thématiques et des ballades (2ème trimestre 2017).
- Phase 5 : Saisie et traitement des informations (2ème trimestre 2017).
- Phase 6 : Identification des indicateurs pertinents (septembre 2017).
- Phase 7 : Réalisation du rapport présentant les méthodes mises en place, leurs résultats et les modalités de généralisation et de reconduction dans la perspective de l'observatoire territorial (quatrième trimestre 2017, repoussé à juin 2018 en accord avec le CoPil).

Les indicateurs qualitatifs par thème

2. Thème « Épanouissement de l'être humain »

Pour étudier ce thème, nous allons d'abord revenir sur les définitions du terme, et sur la manière dont il s'intègre dans les réflexions contemporaines portant sur l'évaluation des politiques territoriales. Dans une seconde partie, nous présenterons la méthodologie de travail mise en place. Ensuite nous procéderons à une analyse des indicateurs concernant l'épanouissement de l'être humain, et nous terminerons avec un chapitre portant sur une réflexion sur la méthode mise en œuvre et sur les résultats obtenus.

2.1. Épanouissement de l'être humain et nouveaux indicateurs de richesse

(Cette partie se base sur le travail de mémoire de M2 d'Alexandre Bachèlerie, complété par Elizabeth Auclair).

2.1.1. Épanouissement, bien-être, bonheur, bien-vivre : définitions

Si l'objet du travail de recherche n'est pas d'approfondir le concept d'épanouissement, mais bien de développer une méthodologie pour la construction d'indicateurs qualitatifs permettant de mesurer l'épanouissement des habitants sur un territoire donné, il nous a néanmoins semblé nécessaire, au préalable, de replacer cette notion d'épanouissement de l'être humain dans le contexte scientifique et institutionnel actuel. Il s'agit en effet d'examiner la manière dont cette notion s'articule avec d'autres notions qui paraissent proches, comme le bien-être, le bonheur, le bien vivre, ou la qualité de vie par exemple, lesquelles ont été largement étudiées par des sociologues, des philosophes, des économistes... Mais il s'agit aussi d'étudier les liens entre cette notion d'épanouissement et les nouveaux indicateurs de richesse, qui font, depuis plusieurs années, l'objet de multiples travaux scientifiques et de nombreuses expérimentations à travers le monde, portées par différentes institutions au niveau international comme au niveau local.

Pour commencer, nous allons voir plusieurs définitions de l'épanouissement et du bien-être. Tout d'abord, d'après Caroline Guibet Lafaye, « le bien-être réside dans un sentiment général d'agrément, d'épanouissement suscité par la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit »¹. Autrement dit, le bien-être serait procuré par le fait que l'individu ressent du plaisir grâce à des choses, matérielles ou non, qui répondent à des besoins spécifiques pour celui-ci. L'auteure rajoute d'ailleurs par la suite que « le terme anglais de *well-being* est plus compréhensif puisqu'il ajoute la dimension de la richesse et de la prospérité ». Dans ce cas, on considère que le bien-être est amené par la possession de richesses en plus du bonheur que l'individu peut ressentir. Le bien-être revêtirait ainsi une dimension matérialiste, puisque la possession de biens et de façon plus large la richesse, serait à même de conduire au bien-être d'un individu. Ainsi, on se retrouve avec une certaine ambivalence, puisque la définition du bien-être se trouve à la frontière de la richesse et de la possession de biens d'un côté, et de ce qui peut signifier le bonheur de l'autre côté. Pour Antoine Bailly, il y a également ce qu'il

¹ Guibet Lafaye Caroline. Bien-être. *Dictionnaire du corps*, PUF, p. 127-131, 2007, Quadrige, p.2

nomme « le bien-être relationnel »². Pour lui, c'est à travers les relations que les personnes développent entre elles et avec leur cadre de vie, que va se créer « une perception positive ou négative du bien-être ». Il ajoute que pour évaluer le bien-être, il ne faut pas donner une trop grande place à la dimension économique et qu'il faut prendre en compte les mentalités et les goûts individuels. Ainsi, c'est une définition du bien-être basée sur les relations entre individus que propose Antoine Bailly : le bien-être reposerait sur un ensemble de liens que les personnes vont tisser entre elles ; mais il serait aussi dépendant de la personnalité de chacun. La notion de bonheur est également intéressante à examiner puisqu'elle se rapproche de celle d'épanouissement. Lucie Davoine revient sur des recherches menées par des économistes qui ont recueilli et analysé les réponses à des questions posées à un panel de personnes³. Ces questions renvoient à une dimension cognitive correspondant à une réflexion d'ensemble sur la vie, et à une dimension affective correspondant aux émotions et humeurs du moment. Les résultats semblent montrer que les deux dimensions ne vont pas forcément de pair, puisqu'une personne qui ressent des émotions négatives dans la journée, comme de l'anxiété ou de l'agacement, peut être tout à fait satisfaite de sa vie. L'auteure ajoute que des études plus récentes ont montré que le bonheur ne pouvait pas se définir uniquement par une recherche de plaisir, mais était davantage un « cheminement personnel afin de réaliser des objectifs que l'on s'est soi-même fixés ». Le bonheur ne pourrait donc pas être mesuré sur un moment défini, mais doit l'être dans sa globalité. Ainsi, le bonheur serait atteint en se fixant des objectifs et en faisant en sorte de les atteindre, dans différents domaines tels que le travail ou les relations sociales et personnelles. De ce fait, le bonheur ne pourrait être mesuré que si la personne interrogée a suffisamment de recul sur sa vie. Selon ces économistes, pour résumer de manière simple leurs résultats, une mauvaise journée passée par un individu ne va pas influencer sur son sentiment de bonheur, si celui-ci a une vie satisfaisante de manière générale.

Ces définitions tendent à montrer que l'épanouissement est une notion complexe qui articule plusieurs dimensions, matérielles comme immatérielles. La question se pose donc de sa mesure. Si on considère que l'épanouissement - tout comme le bonheur, le bien-être, etc. - ne se mesure pas uniquement à l'aune de la possession de biens matériels ou monétaires, comment définir des outils de mesure pertinents ? Cette question est au cœur d'un ensemble de réflexions et travaux menés depuis une quinzaine d'années portant sur la construction de nouveaux indicateurs de richesse, qui ont comme socle commun la mise en évidence des limites du PIB (produit intérieur brut) comme seul indicateur de la richesse des habitants d'un territoire ou d'un pays. L'objectif est aussi, pour de nombreux acteurs, de développer une réflexion sur les moyens de lutter contre les conséquences négatives du modèle économique néolibéral actuel (accroissement des inégalités sociales, dégradation de l'environnement) : il s'agit donc, au-delà de la construction d'indicateurs d'un bonheur individuel, de proposer une vision globale pour une société plus juste et soutenable.

² Bailly, Antoine Sylvain. Vers une géographie du bien-être. *Sciences et bonheur*, 2016, vol.1, p. 3.

³ Davoine Lucie. *Économie du bonheur*. La Découverte, 2012, p. 11.

2.1.2. Les limites du PIB et la recherche de nouveaux indicateurs

Le PIB est un indicateur qui depuis sa création dans les années 30 est utilisé pour mesurer la valeur des échanges monétaires dans un temps et sur un espace donnés, et donc pour mesurer une certaine forme de richesse. C'est la richesse dans des termes uniquement économiques qui est mise en avant, et cette approche qui ne prend pas en compte les dimensions sociales ou environnementales est aujourd'hui fortement remise en cause.

Le PIB a été créé en 1934 par l'économiste américain Simon Kuznets à la suite d'une demande du Congrès américain, afin de mesurer les effets de la Grande Dépression sur l'économie. Il fut ensuite adopté comme norme internationale de la comptabilité des États, durant la conférence qui eut lieu entre les puissances alliées à Bretton Woods aux États-Unis en juillet 1944. Il est donc utilisé pour mesurer les activités marchandes monétisables et est devenu l'indicateur de référence de la croissance économique, mais aussi du niveau de vie des pays. Dans ses différents travaux, la philosophe et sociologue Dominique Méda avance plusieurs explications quant à l'usage hégémonique du PIB par les institutions et les responsables politiques, et pointe un certain nombre de paradoxes et de limites, et notamment le lien qui est généralement fait entre consommation de biens matériels et bien-être. Si le PIB peut certes rendre compte de façon assez fiable de la productivité économique, de la croissance économique et de l'activité économique, il semble limité lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau de bien-être des individus. En effet, des éléments comme le temps consacré à des activités de loisirs ou au bénévolat ne sont pas pris en compte par le PIB. Il ne prend également pas en compte la répartition des revenus, puisque le PIB donne une moyenne et fait disparaître les inégalités de répartition entre les habitants. Il ne permet pas de mesurer des éléments comme les inégalités en ce qui concerne l'accès aux services publics, ou encore l'état de l'environnement.

Ces limites sont désormais mises en avant par de nombreux chercheurs et acteurs de la société civile, et comme l'énoncent Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, le PIB perd de sa pertinence au 21ème siècle et cela pour trois raisons majeures. La première est que la croissance économique qui était forte entre 1945 et 1975, s'essouffle depuis dans les pays développés et devient « donc un objectif de plus en plus vain pour les politiques publiques ». Ensuite, la perception du bien-être semble « de plus en plus déconnectée de la croissance économique ». Enfin, le PIB ne rend aucunement compte aujourd'hui de « la soutenabilité économique », c'est-à-dire de la compatibilité entre le développement économique et la préservation de l'environnement. De leur côté, Patrice Braconnier et ses collègues font également une critique du PIB, qui ne prend pas en compte la dégradation de l'environnement ainsi que l'épuisement des ressources, mais qui, paradoxalement, tient compte des dépenses liées à l'armement par exemple. Ainsi, de plus en plus de chercheurs et politiques reconnaissent que les indicateurs économiques standard essentiellement basés sur des critères quantitatifs, dont le PIB fait partie, ne sont pas pertinents pour mesurer le bien-être des personnes.

Les critiques émises vis-à-vis du PIB ont conduit à une réflexion visant à définir d'autres indicateurs de richesse, qui prendraient en compte les enjeux du développement durable et le bien-être des habitants. À l'image des autorités du Bhoutan qui ont défini le Bonheur National

Brut afin de contribuer à bâtir une économie préservant à la fois la culture et la nature, de nombreuses institutions souhaitent créer des indicateurs qualitatifs qui ne se définissent pas uniquement en termes de richesse monétaire. Ces démarches sont notamment à mettre en lien avec les nouveaux enjeux qui sont apparus au cours du 21^{ème} siècle, à savoir ceux du développement durable. Dans ce cadre, l'épanouissement des habitants est désormais apparu comme une dimension importante à prendre en compte. Pour l'auteure indienne Rajni Bakshi, l'économie se doit d'être « une discipline normative fondée sur une vision plus réaliste de la nature humaine ». En d'autres termes, il faut transformer la façon dont on pense l'économie, en prenant en compte les préoccupations contemporaines des habitants, et en particulier leurs liens avec le cadre de vie. Elle ajoute qu'avec la crise écologique actuelle, il y a une nécessité de mettre en place des actions visant à passer d'une société de consommation à une société de conservation. Ainsi, cette crise environnementale doit amener un changement dans la manière dont on utilise les ressources de la planète, et, de ce fait, doit conduire à une nouvelle manière de mesurer les richesses. On remarque qu'un nombre croissant de collectivités territoriales se sont emparées de cette problématique du développement durable en élaborant des outils comme les Agendas 21 par exemple, qui intègrent la question de l'épanouissement de l'être humain, ou des Chartes, dans le cas des PNR.

2.1.3. Un foisonnement d'expériences visant la création de nouveaux indicateurs

En complément ou parallèlement à ces démarches de développement durable, un grand nombre d'expériences sont menées afin d'élaborer de nouveaux indicateurs qualitatifs. Ces initiatives se déploient de différentes manières en Europe, au Canada, en Bolivie et en Equateur (notamment autour du Buen Vivir), au Bhoutan, etc. Rappelons que par-delà la diversité de ces expériences, elles ont en commun de s'inscrire dans la volonté de construire des sociétés plus justes sur le plan social et plus durables sur le plan environnemental. Ainsi, la construction même de ces indicateurs n'est pas totalement « neutre » ou « objective », dans la mesure où il s'agit bien de renseigner, par des indicateurs, une situation que l'on cherche à promouvoir. En effet, un indicateur n'a de sens que face à une question : quelle est donc cette question ? Que cherche-t-on à indiquer ? Que cherche-t-on à mesurer ? Le choix des indicateurs semble forcément s'inscrire dans une démarche stratégique, voire politique.

Nous pouvons évoquer par exemple l'expérience wallonne, menée par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, et étudiée par Claudine Offredi et Michel Laffut. Ici, le projet d'indicateurs de bien-être se fait en cohérence avec le Plan de cohésion sociale pour les villes et les communes de Wallonie, prescrit par le gouvernement et géré par la Direction sociale de l'administration wallonne. L'Institut a été mandaté afin de réfléchir à la création d'indicateurs pouvant refléter « les priorités sociétales et politiques actuelles comme par exemple, la qualité de vie, la justice sociale ou le défi climatique et environnemental », pour ensuite élaborer de nouveaux indicateurs parmi lesquels un indicateur de bien-être. Les auteurs expliquent que le projet wallon a pour but de mettre en avant des valeurs partagées autour de la notion de bien-être et qu'il se fonde sur ce qui a de l'importance pour ses habitants. Pour cela « un processus de construction commune fondée sur le dialogue, le débat public et l'apprentissage collectif » a été mis en place. Cette démarche de co-construction des indicateurs s'appuie sur la « Méthode Spiral », qui est une

démarche de concertation élaborée par le Conseil de l'Europe et qui vise à mettre en avant des indicateurs de bien-être en mobilisant tous les acteurs du territoire. Au final, l'Indicateur des conditions de bien-être en Wallonie est en 2015 structuré en 8 familles, 19 dimensions, 36 sous-dimensions, 60 indicateurs et un tableau de bord contenant plus d'une centaine d'indicateurs. Une des caractéristiques de la méthode wallonne est principalement la volonté de faire participer les habitants à la construction d'indicateurs de bien-être tout au long de la démarche. En effet, pour chaque phase du processus les citoyens sont impliqués, que ce soit dans la définition du bien-être puis dans l'énumération de tout ce qui peut y contribuer.

En France, cette volonté de créer de nouveaux indicateurs s'est amplifiée depuis la parution du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009, qui avait pour objet de trouver des alternatives au PIB pour mesurer le progrès social et évaluer le bien-être. Mulhouse est la première ville française à avoir expérimenté la méthode Spiral, en 2009. D'autres collectivités territoriales françaises s'intéressent depuis à la mise en place de nouveaux indicateurs qualitatifs et à ces démarches de co-construction d'indicateurs par la participation citoyenne. C'est le cas notamment de Roubaix, Troyes, Grenoble, Toulouse, la Gironde, La Franche Comté, le Nord-Pas-de-Calais ou les Pays-de-Loire... Toutes ces réflexions et démarches ont conduit le gouvernement français à proposer une loi sur la mise en œuvre et l'usage de nouveaux indicateurs de richesses, qui a été votée en 2015 (dite Loi SAS, du nom de la députée Eva Sas, qui a porté le projet de loi).

Le projet mené dans la Région Pays-de Loire illustre bien les démarches qui se développent actuellement. Dans le cadre de son Agenda 21, la Région Pays-de-Loire a décidé en 2009 de définir de nouveaux indicateurs de richesse, avec l'aide de l'Observatoire de la Décision Publique, dans une démarche de recherche-action pilote pour « la définition d'indicateurs globaux et alternatifs, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. Cette démarche s'est divisée en plusieurs phases, dont la première était l'organisation de 160 débats, avec un total de 2000 participants, afin de dégager les critères de richesse les plus souvent mentionnés et les classer. Au final 27 indicateurs ont été définis, répartis dans 16 thèmes, eux-mêmes répartis en 3 axes. Cette démarche présente des similitudes avec celle mise en place en Wallonie dans la mesure où la participation habitante y revêt une importance capitale puisque toutes les phases de la démarche ont été menées avec les citoyens.

Ce qui ressort de l'analyse des différentes expériences menées est donc la place importante accordée à la participation citoyenne. Il y a en effet une réelle volonté d'impliquer les habitants dans ces démarches, ce qui semble cohérent avec l'enjeu principal de la recherche de nouveaux indicateurs, à savoir mesurer le bien-être des personnes. On peut aussi souligner qu'au-delà d'une méthode commune, souvent inspirée de la démarche Spiral, les différentes expériences présentent une méthodologie singulière, afin de s'adapter aux spécificités du contexte local. S'inspirant certes des initiatives menées ailleurs, les acteurs semblent chaque fois « inventer » leur propre méthode, ainsi que leur propre vocabulaire pour élaborer des indicateurs qualitatifs. On remarque ainsi que ces indicateurs s'intègrent dans un cadre d'analyse qui, selon les cas, articule des familles, des thèmes, des thématiques, des axes, des dimensions, des critères, des variables...

C'est à partir de l'analyse de ces différentes expériences, tout en tenant compte des spécificités de la commande du PNR du Vexin français, que nous avons défini notre méthode de travail pour la recherche d'indicateurs sur l'épanouissement de l'être humain dans le territoire du Vexin.

2.2. Méthodologie de recherche mise en place

2.2.1. Composition du groupe de chercheuses et organisation des différentes étapes du travail

4 chercheuses ont été impliquées dans la recherche : Elizabeth Auclair, Anne Hertzog, Elise Garcia, Marie Laure Poulot, avec la collaboration d'Alexandre Bachèlerie (stagiaire Master 2 Développement culturel et valorisation des patrimoines, de l'Université de Cergy-Pontoise).

Un outil numérique de partage des articles, documents, informations et entretiens a été mis en place. Des réunions mensuelles ont été organisées soit au sein du groupe « Épanouissement », soit avec les autres membres de l'équipe de recherche du MRTE. Les réunions et le travail du groupe « Épanouissement » ont été organisés autour des thématiques suivantes :

Période	Thématiques
Février 2017	réunion collective de l'ensemble de l'équipe MRTE ; présentation de la méthodologie de recherche envisagée
Mars 2017	réunion pour le choix des communes suite au retour du comité technique / présentation des 2 phases de l'enquête par le groupe Épanouissement (entretiens qualitatifs, ateliers participatifs) / planning prévisionnel
Avril 2017	réunion pour la définition des missions du futur stagiaire et réflexion sur la commande « indicateurs qualitatifs » / « épanouissement » en vue de la construction d'un guide d'entretiens - Formulation d'une problématique de recherche - Mise en place de l'outil collaboratif en ligne
Mai 2017	élaboration du guide d'entretien à partir de la problématique de recherche et de lectures sur les méthodes existantes de définition d'indicateurs qualitatifs pour mesurer l'épanouissement - Définition des communes de l'enquête « Épanouissement ».
Juin 2017	à l'issue de pré-entretiens, et des premiers retours des commanditaires, modifications du guide d'entretien. Définition d'une méthodologie pour contacter les enquêtés. Début de l'enquête de terrain

Juillet 2017	suite des entretiens. Réunion pour faire le point sur les recherches bibliographiques, état de l'art / retours et mise en partage des premiers entretiens
Septembre 2017	retranscription des entretiens. Analyse et définition des premières tendances
Oct.-Dec 2017	finalisation de l'état de l'art, suite de l'analyse des entretiens et préparation des ateliers participatifs
Janvier 2018	organisation des ateliers participatifs
Mars à Mai 2018	analyse des résultats issus des entretiens et des ateliers. Travail sur la structuration des résultats et du rapport final
Juin 2018	participation d'Elizabeth Auclair au Forum international sur le bien vivre, à Grenoble ; présentation de l'expérience menée dans le PNR du Vexin dans le cadre d'une session d'échanges et débats, et présentation d'une communication sur les résultats intermédiaires dans le cadre du colloque scientifique.

Tableau 1: Planning et thématique

2.2.2. Recherche bibliographique : l'état de l'art

- Recherche bibliographique concernant les travaux scientifiques portant sur les nouveaux indicateurs de richesse, les indicateurs de Développement Durable, le bonheur, l'épanouissement... : 17 articles scientifiques, 7 rapports institutionnels (INSEE, IAU-IDF...), 4 synthèses de colloques, une dizaine de rapports et comptes rendus d'expériences menées par d'autres territoires et autres pays (Pays de Loire, Lyon, Toulouse, Troyes, Canada...), projets reposant sur des démarches participatives, la boîte à outils méthode Spiral (voir : <https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=New%20Homepage%20EN>) ... (cf. annexe XXVI).
- Recherche bibliographique sur les PNR : différents documents sur les PNR et sur le PNR du Vexin (documentation institutionnelle, liste d'associations...).
- Sélection d'une liste de sites utiles)

2.2.3. Entretiens auprès des habitants : l'analyse des pratiques et des représentations

À partir de la liste globale des communes sélectionnées pour la recherche, un choix de 7 communes a été retenu pour l'analyse du thème épanouissement, laquelle a été menée à partir d'entretiens qualitatifs auprès des habitants. Les entretiens ont duré une heure en moyenne.

Un guide d'entretien a été préparé et testé (cf. document en annexe XIV). Le travail d'enquête a été mené en Juin et Juillet 2017.

L'enquête s'est révélée assez complexe :

- difficultés pour constituer l'échantillon (utilisation de personnes relais dans quelques communes, prise de contact direct avec les habitants dans la rue ou à la mairie dans les autres communes)
- problèmes des distances et problèmes de transports pour les communes non desservies par les transports en commun,
- absence de disponibilité des personnes et plusieurs annulations d'entretiens.

27 personnes ont été interrogées. L'échantillon permet d'avoir une assez grande diversité de situations en termes d'âges et de professions, avec néanmoins une forte représentation de femmes (phénomène que l'on retrouve très fréquemment lors de travaux de recherche de ce type).

Auvers-sur-Oise	Femme	45-55	Assistante sociale
Auvers-sur-Oise	Homme	35-45	Haut fonctionnaire
Auvers-sur-Oise	Femme	plus de 65	Retraitée - Couturière
Auvers-sur-Oise	Homme	35-45	Graphiste
Follainville Dennemont	- Femme	35-45	Assistante maternelle
Follainville Dennemont	- Femme	35-45	Assistante maternelle
Follainville Dennemont	- Femme	55-65	Infirmière-puéricultrice
Follainville Dennemont	- Femme	25-35	Sans emploi
Follainville Dennemont	- Femme	25-35	Sans emploi
Follainville Dennemont	- Femme	35-45 ans	Sans-emploi
La Roche-Guyon	Femme	moins de 25	étudiantes
La Roche-Guyon	Homme	45-55	acteur culturel
Magny-en-Vexin	Femme	35-45	Activité commerciale
Magny-en-Vexin	Homme	25-35 ans	Auto-entrepreneur
Magny-en-Vexin	Femme	moins de 25 ans	Activité commerciale
Marines	Femme	45-55	Artiste - Autrice
Marines	Homme	45-55	Artiste - plasticien
Marines	Femme	moins de 25	Étudiante
Marines	Femme	moins de 26	Étudiante
Monneville	Femme	45-55	Activité commerciale
Monneville	Femme	55-65	Sans emploi - ancienne directrice d'EPHAD

Monneville	Femme	plus de 65	Retraitée - ancien agent de banque
Monneville	Femme	plus de 65	Retraitée - Femme d'agriculteur
Monneville	Femme	45-55 ans	Cadre - secteur privé
Vigny	Femme	35-45 ans	Infirmière
Vigny	Femme	plus de 65 ans	Activité commerciale
Vigny	Femme	plus de 65 ans	Retraitée

Tableau 2 : Profil des enquêtés du thème épanouissement

2.2.4. Les ateliers participatifs : la co-construction des indicateurs

- **La mise en place des ateliers**

À la suite des entretiens qualitatifs, des ateliers participatifs ont été réalisés, afin de co-construire les indicateurs qualitatifs avec les habitants. La préparation des ateliers a été réalisée à l'automne 2017 : recherche de lieux pour accueillir les ateliers ; prise de contact avec les habitants et diffusion de l'information par différents réseaux ; préparation des modalités d'animation des ateliers.

Les ateliers ont été programmés sur des jours et à des horaires variés afin de toucher le plus de personnes possible. Le public visé était composé des personnes déjà interviewées complété par d'autres personnes résidant dans le Vexin (dans les communes de l'échantillon, mais aussi dans d'autres communes). Les participant.e.s ont été mobilisé.e.s par l'intermédiaire d'un appel à participation, diffusé via différents réseaux :

- Information directe aux personnes enquêtées lors de la première phase de la recherche
- Relais d'information par le PNR du Vexin (Facebook et newsletter)
- Relais d'information par les différents réseaux formels et informels du territoire (fédération départementale des foyers ruraux, personnes ressources...)

Les ateliers se sont déroulés le samedi 27 janvier de 14 h 30 à 17 h 30 à Ennery, et le mercredi 31 janvier 2018 de 18h30 à 21 h à Marines. Un troisième atelier programmé le lundi 29 janvier à Follainville - Dennemont a dû être annulé en raison des intempéries (inondations touchant de nombreuses communes du PNR et limitant les possibilités de déplacement des personnes). L'atelier, reprogrammé le mardi 6 mars, a été à nouveau annulé en raison de l'absence de participants.

- **Méthode utilisée : l'intelligence collective**

Dans le prolongement des entretiens individuels, ces ateliers avaient pour but de produire, mettre en débat et prioriser, collectivement, des indicateurs d'épanouissement faisant sens pour les participant.e.s.

La méthodologie retenue pour ces ateliers est celle de l'intelligence collective, laquelle s'appuie sur deux postulats :

- tout être humain est détenteur d'une intelligence individuelle à laquelle il peut faire appel

- il existe une forme d'intelligence, dite « *collective* », susceptible de dépasser, en les intégrant, les intelligences individuelles et les savoirs spécialisés.

L'intelligence collective peut être définie comme la combinaison et la mise en interaction de connaissances, idées, représentations, opinions, questionnements, doutes... de plusieurs personnes. Celle-ci génère de la valeur (ou une performance ou un résultat) supérieure à ce qui serait obtenu par la simple addition des contributions (connaissances, idées, etc.) de chaque individu⁴.

La démarche consistait donc à :

- Se poser des questions et chercher des réponses ensemble
- Dégager des différentes visions des facteurs d'épanouissement sur ce territoire (tel que perçus individuellement par les habitant.e.s et par les groupes de travail constitués).
- **L'animation des ateliers**

L'intelligence collective n'émerge pas de façon spontanée et instantanée, c'est un processus, un système par étapes. Elle se développe par l'apprentissage en petits groupes afin que les échanges soient plus fructueux. Il n'existe pas de fonctionnement clé en main. Chaque animation doit être adaptée à une situation, un contexte de travail.

Pour répondre aux besoins de la recherche, ces ateliers ont suivi les étapes suivantes :

Étape	Contenu	Objectif
Étape 1	Tour de table	Faciliter l'interconnaissance entre les participant.e.s, poser les bases du travail collaboratif : favoriser l'établissement d'un niveau de confiance et d'entente entre les membres, respect mutuel, intégrité, empathie et fiabilité.
Étape 2	Présentation du contexte et des objectifs de la recherche et introduction aux indicateurs alternatifs de richesse	Permettre aux participant.e.s d'être au même niveau d'information et de comprendre les enjeux de la démarche mise en place par le PNR du Vexin
Étape 3	Réflexion collective par groupes thématiques. Les thèmes ont été choisis à partir des grandes tendances qui sont ressorties des entretiens individuels : la vie à la campagne / la sociabilité / l'accès aux services / les pratiques (culturelles,	Identifier collectivement des indicateurs d'épanouissement permettant des formulations du type: « l'épanouissement, c'est avoir la possibilité de... », « c'est accéder à »

⁴ Olfa Zaïbet Greselle : « Vers l'intelligence collective des équipes de travail : une étude de cas »

	sportives, de loisirs, etc.)	Chaque indicateur fait l'objet d'un post-it qui est partagé lors de l'étape suivante
Étape 4	Présentation, en plénière, des indicateurs proposés pour les 4 thèmes : chaque participant.e colle son post-it sur un tableau et l'explique. Des demandes d'éclaircissement peuvent être formulées.	Mettre en commun et en débat le fruit des réflexions des groupes. Alimenter ces indicateurs des idées des autres groupes.
Étape 5	En autonomie, les participant.e.s font le tour des indicateurs collés au tableau. À l'aide de gommettes, ils/elles identifient les 5 indicateurs qui leurs semblent le plus pertinents. Ils peuvent rajouter des post it avec de nouveaux indicateurs	Hiérarchiser et prioriser les indicateurs produits. Compléter la liste d'indicateurs avec de nouvelles propositions qui auraient été oubliées lors des discussions en groupe
Étape 6	Débrief collectif de l'atelier	Recueillir les impressions des participant.e.s sur le travail mené et leurs propositions d'amélioration pour les ateliers suivants

Tableau 3 : Mise en place des ateliers

- **Résultats des ateliers**

Ces ateliers ont rassemblé au total une vingtaine de participant.e.s. Certaines personnes avaient déjà été rencontrées lors des entretiens, mais d'autres ne sont venues qu'aux ateliers. Les discussions collectives ont permis de compléter et enrichir les informations sur les facteurs d'épanouissement récoltés lors des entretiens, mais aussi, plus précisément, de les traduire en indicateurs. Les débats qui ont eu lieu lors des démarches de co-construction des indicateurs ont été très riches, dans la mesure où ils ont permis d'identifier le niveau « d'adhésion » à ces indicateurs, certains étant consensuels et d'autres faisant l'objet d'avis plus partagés. En outre, les personnes se sont prononcées sur la manière dont les indicateurs témoignaient d'une situation réelle ou d'une situation souhaitée, les conduisant parfois à formuler des attentes vis-à-vis du Parc. Les ateliers ont permis de produire 77 indicateurs, classés à la fois par thématiques (la vie à la campagne / la sociabilité / l'accès aux services / les pratiques culturelles, sportives, de loisirs) et par ordre de priorité (cf. liste en annexe XVIII).

2.2.5. La construction des indicateurs qualitatifs de l'épanouissement de l'être humain

Cette liste d'indicateurs issue des ateliers participatifs a ensuite été analysée, enrichie et complétée par les chercheuses, avec les résultats des entretiens. En effet, il a semblé nécessaire de restructurer cette liste afin d'éviter les éventuels doublons, mais surtout de rajouter des éléments qui avaient été formulés lors des entretiens. Des reformulations ont parfois été opérées, afin de disposer d'indicateurs ayant un caractère plus « générique » (les premières formulations exprimées par les participants sont néanmoins conservées et présentées dans les analyses), et de les présenter sous la forme « avoir la possibilité de... » ou « avoir accès à... ». En outre, pour une meilleure lisibilité et compréhension des indicateurs, nous avons procédé à des regroupements de certains éléments.

Au final, la liste des indicateurs qualitatifs s'organise autour de plusieurs niveaux d'analyse : trois dimensions, et pour chacune d'entre elles, un certain nombre d'indicateurs et de variables :

- **Les dimensions** : elles correspondent aux trois principales composantes qui semblent contribuer à l'épanouissement de l'être humain, dans le territoire du PNR : vivre à la campagne, accéder à des services et équipements, profiter d'une vie sociale de qualité.
- **Les indicateurs** : ils permettent de caractériser chaque dimension de manière globale et qualitative. Ils sont indépendants les uns des autres.
- **Les variables** : elles expliquent la manière dont les indicateurs peuvent être atteints. Elles sont plus précises et concrètes, et peuvent être mesurées.

Précisons que dans le cadre de cette recherche, nous avons centré notre travail sur l'élaboration d'une démarche méthodologique permettant de construire des indicateurs qualitatifs. L'enquête et les ateliers ont certes fait émerger des éléments intéressants que nous avons pu étudier (les résultats sont analysés dans les parties suivantes), mais il serait nécessaire pour avoir une vision plus globale des représentations et perceptions des habitants du Parc, de développer cette méthodologie à une plus grande échelle.

En outre, si nous n'avons pas procédé, dans le cadre de cette recherche-action, à une mesure des indicateurs et variables identifiés, nous pouvons néanmoins proposer des outils de mesure. Dans le cadre d'une évaluation de ces indicateurs, qui pourrait être menée ultérieurement par le PNR, il nous semblerait pertinent pour mesurer ces variables de demander aux habitants de positionner leurs réponses sur un curseur témoignant du niveau de satisfaction vis-à-vis des « possibilités » énoncées ou de l'« accès » formulé, avec 4 niveaux de satisfaction : « pas du tout satisfaisant », « peu satisfaisant », « satisfaisant », « très satisfaisant », permettant ainsi de définir « un chemin de progrès », comme cela est proposé dans la Méthode Spiral du Conseil de l'Europe.

Dans les parties qui suivent, nous allons présenter successivement les trois dimensions, et analyser les indicateurs et variables qui permettent de les caractériser. La liste complète des indicateurs figure en annexe XVIII.

2.3. Présentation et analyse des indicateurs

2.3.1. Première dimension : Vivre à la campagne

Cette première dimension de l'épanouissement concerne la vie à la campagne, que l'on peut traduire ici, de manière globale, par la proximité de la nature et les diverses opportunités qu'elle offre aux habitants. Les indicateurs et variables que nous allons présenter et analyser sont fortement contextualisés et correspondent aux spécificités du territoire sur lequel s'est déroulée notre recherche-action. Le Parc Naturel Régional du Vexin français offre en effet une diversité de paysages ruraux et un environnement naturel que les acteurs locaux s'engagent à protéger, conformément aux statuts et à la charte du Parc. Rappelons en effet qu'un PNR est « un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine »⁵. Au-delà de ce cadre général, « affirmer la ruralité vivante du Vexin français » constitue l'objectif central du Parc, que l'on relève dans les différents documents afférant au PNR. Si certaines caractéristiques du Parc naturel régional du Vexin français sont communes à l'ensemble des PNR, il faut souligner que ce Parc est localisé dans la région fortement urbanisée et peuplée de l'Ile-de-France, et qu'il se situe à proximité d'agglomérations importantes (Cergy-Pontoise, Mantes, Les Mureaux...). La possibilité de vivre à la campagne tout en bénéficiant des aménités du territoire métropolitain - mais en subissant aussi ses contraintes et inconvénients comme on va le voir - constitue un élément particulier que l'on ne retrouve pas dans d'autres PNR plus éloignés des villes (comme celui de la Chartreuse, dans les départements d'Isère et de Savoie, ou les Monts d'Ardèche, par exemple), mais que l'on observe dans de nombreux espaces périurbains.

Les perceptions, les pratiques et les modes d'habiter des habitants dans le périurbain ont fait - et font toujours - l'objet de très nombreux travaux de recherche, et en particulier depuis l'émergence du phénomène de « renaissance rurale » analysé notamment par Bernard Kayser au début des années 90⁶. En effet, après le déclin du monde rural dénoncé à la fin des années 60 par Henri Mendras, qui évoquait « la fin des paysans »⁷ ou par Henri Lefèbvre, qui évoquait « une lente dégradation et disparition de la campagne, des paysans, du village, ainsi qu'un éclatement, une dispersion, une prolifération démesurée de ce qui fut jadis la ville »⁸, les statistiques et les recherches menées notamment par Bernard Kayser, Jean Viard, Nicole Mathieu ou Bertrand Hervieu⁹ semblaient converger sur l'idée qu'une nouvelle ère s'annonçait pour le monde rural, certains parlant même du « renouveau des campagnes ». Néanmoins, des programmes de recherches initiés par le PUCA comme « la ville éclatée » ou « la ville émergente » par exemple, ont donné lieu à des travaux analysant les conséquences

⁵ Cf documents de présentation du PNR du Vexin français et notamment « L'essentiel de la Charte 2007-2019 ».

⁶ Kayser, B. (1990). *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris : A. Colin

⁷ Henri Mendras, (1967). *La fin des paysans*.

⁸ Lefèbvre, H. (1970). *Du rural à l'urbain*. Paris : Editions Anthropos.

⁹ Cf Kayser, B. (1993). *Naissance de nouvelles campagnes*. Paris : Editions de l'Aube ; Hervieu, B. (1993). *Les champs du futur*. Paris : F. Bourin ; Mathieu, N. (1995). *L'emploi rural, une vitalité cachée*. Paris : l'Harmattan ; Viard, J. et Hervieu, B. (1996). *Au bonheur des campagnes*. La Tour-d'Aigues : éditions de l'Aube.

sociales et environnementales des nouvelles formes de périurbanisation qui se déploient autour des métropoles¹⁰. Ces travaux s'articulent avec les études montrant l'accroissement des inégalités de développement des territoires, et pointant le déclin économique et démographique de nombreuses zones rurales.

Ainsi, si les résultats de la recherche-action mise en œuvre dans le PNR du Vexin français s'inscrivent dans un ensemble de réflexions et analyses menées sur les aspirations et les pratiques des habitants vivant dans les territoires périurbains, notre démarche est singulière, puisqu'à partir de la parole des habitants, nous avons cherché à construire des indicateurs qualitatifs portant sur le sentiment d'épanouissement. Pour la première dimension, nommée « Vivre à la campagne », nous avons pu identifier 6 indicateurs et 24 variables, déclinés sous la forme « avoir la possibilité de... », ou « avoir accès à... ». La liste des indicateurs et variables présentée ci-dessous sera suivie d'une analyse des propos des habitants recueillis pendant les entretiens et des discussions lors des ateliers.

Indicateurs	Variables
1. Vivre – et élever ses enfants - dans un environnement de qualité	Profiter de la diversité et la beauté des paysages et milieux naturels
	Vivre dans un territoire qui articule campagne et ville
	Profiter d'un patrimoine bâti préservé
	Vivre dans un espace protégé
2. Développer un rapport privilégié avec la nature	Vivre dans un espace non pollué
	Être à proximité de la nature
	Découvrir la faune, la flore, l'histoire et la géographie du territoire
	Avoir un mode de vie écologique
3. Avoir des activités en plein air	Avoir accès à des producteurs locaux
	Se balader à pied dans la campagne
	Faire du vélo
	Avoir des chevaux et/ou faire de l'équitation
4. Investir son « chez-soi »	Se promener en moto
	Avoir une maison, un jardin, pouvoir manger dehors

¹⁰ Berger, M., (2004) Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée, Paris, CNRS Éditions.

	Faire du jardinage
	Faire du bricolage et des activités manuelles
	Avoir un potager, des poules, des animaux
5. Avoir un autre rapport au temps et à l'espace.	Profiter du calme et de la tranquillité
	Avoir un sentiment d'espace et de liberté
	Prendre son temps, ralentir
	Se déplacer à pied, sans voiture
6. Avoir une relation forte vis-à-vis du territoire.	Éprouver un sentiment d'appartenance
	Éprouver un sentiment d'attachement
	Éprouver un sentiment de fierté

Tableau 4 : Indicateurs et variables

1er indicateur : Vivre - et élever ses enfants - dans un environnement de qualité

Les différentes variables qui permettent de caractériser ce premier indicateur renvoient aux principales missions du PNR, puisque dans l'Axe 1 de la Charte, il est indiqué que le PNR se donne comme axe de travail de « maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines ». Les propos des habitants rencontrés dans les entretiens et lors des ateliers viennent en quelque sorte confirmer le caractère exceptionnel de ce territoire, l'ensemble du Parc étant inscrit ou classé au titre de la loi de 1930 (c'est ainsi le plus grand site inscrit et classé de France). La mission du Parc étant de « renforcer la protection, la restauration et la gestion des patrimoines naturels paysagers et des ressources », diverses actions ont été menées depuis sa création, telles que l'identification de zones d'intérêt paysager prioritaire, et la mise en place de chartes paysagères communales. En outre, le Parc participe à l'application de la Convention européenne du paysage. On remarque que les habitants rencontrés sont généralement très sensibles à ces problématiques environnementales et paysagères, et plusieurs éléments ont pu être dégagés.

Variable : Profiter de la diversité et la beauté des paysages et milieux naturels

Les personnes interrogées sont ainsi très nombreuses à mettre en avant la beauté et la diversité des paysages, et les qualités plus globales du territoire, comme facteurs d'épanouissement. Elles utilisent plusieurs termes pour décrire ce territoire : rural, agricole, forestier, verdoyant, bucolique, joli, harmonieux. Un des habitants d'Auvers insiste sur la notion de village : *J'aurais tendance à dire bucolique, plutôt rural, sauvage, intact et ... villageois. Un côté village (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers).*

D'autres mots clefs qui reviennent fréquemment dans les propos sont le calme, la tranquillité, la sérénité, la qualité du cadre de vie. La comparaison entre la vie à la campagne et la vie en ville revient souvent dans les propos des habitants, comme l'explique cette habitante de Magny :

C'est vert, c'est grand, c'est assez vide et c'est verdoyant, voilà. Et y'a des champs et un peu de bois. Et puis après c'est assez riche culturellement et historiquement parlant, ne serait-ce que pour le côté artistique et le côté producteurs locaux (...) Et puis oui c'est beau, c'est très beau et plutôt préservé. Quand on va se faire la coulée verte, on tombe sur les vaches, les moutons, les chèvres, les poulets. Je trouve que c'est quand même chouette et agréable. Plus que de devoir faire attention aux scooters, aux vélos, aux crottes de chiens, aux mecs qui roulent comme des dingues en pleine ville (...) Le matin quand vous partez de bonne heure vous passez par les champs, vous voyez des cerfs, des lièvres, des biches... Oui on est dans un environnement privilégié pour tout ça. Parfois quand il neige et qu'on peut pas sortir du village, c'est un peu moins fun ! Mais oui on est dans un espace privilégié... (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny).

Ou encore cette personne venue s'installer à Follainville qui souligne les politiques de préservation mises en place sur le territoire :

Verdure, c'est la verdure qui nous a très clairement attirés (...) Moi quand j'étais près de Paris j'étais malheureuse, c'était que du béton. Ici c'est plein de petits villages magnifiques dans le Vexin, les anciennes maisons qu'ils essayent vraiment de garder et de ne pas détruire, contrairement à ailleurs où ils détruisent tout pour faire des tours (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

Les panoramas, les points de vue et les paysages sont souvent mentionnés comme facteurs de bien-être. On retrouve ces éléments dans les propos des habitants des communes du PNR, mais ces qualités ont aussi été soulignées par une habitante de Monneville, une commune située hors du Parc :

J'aime bien Lavilletterte, la promenade autour des étangs, Monneville même, c'est sympa ... Il m'arrive de prendre ma voiture et de me balader jusqu'à Fresnes (Fresnes-Léguillon, ndlr), c'est vrai qu'il y a de beaux coins... C'est vrai que si je pars un peu, je suis contente de revenir. En réalité j'aime tous les petits patelins à côté. J'ai une maison qui donne sur 25 km de plaines, c'est magnifique (retraîtée, femme d'agriculteur, Monneville).

Variable : Vivre dans un territoire qui articule campagne et ville

La possibilité de vivre à la campagne tout en ayant des villes à proximité, et Paris en particulier, est un facteur d'épanouissement qui a fréquemment été évoqué, comme en témoignent les expressions telles que « rester proche de la ville », « être à proximité de Paris et des villes portes du Vexin », « aller à Paris rapidement », « avoir accès à la ville pour ses activités culturelles et autres ». Plusieurs personnes ont précisé que cette satisfaction vis-à-vis de la campagne dépendait fortement de la possibilité d'aller en ville :

C'est notre constructeur qui nous a amené ici et franchement je suis tombée amoureuse (...) c'était la campagne juste à côté de la ville (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

Je trouve par exemple que le fait qu'on veille à faire en sorte que le territoire agricole reste un territoire agricole, ça veut dire avec des maillages de chemins, avec des choses comme ça qui nous permet de les emprunter, de s'y promener, de pouvoir passer de la ville à la campagne, de pouvoir aller voir des expos, de pouvoir y vivre complètement... parce que malgré tout c'est un territoire sur lequel on peut vivre, travailler, habiter, avoir des loisirs, ça fait partie de l'épanouissement important de ce territoire (assistance sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

Donc fallait un lieu un peu stratégique, et Magny c'est 20 minutes de Cergy, 20 minutes de Mantes, 20 minutes de Gisors, 1 heure de Paris, impeccable ! Et on n'est pas en plein milieu de la campagne, dans les villages où il y a rien, même pas un arrêt de bus. Surtout, il y a une ville et une vie (...) On est en pleine campagne avec les petits villages et les villes à proximité, et surtout oui on est à la campagne, c'est ça le côté un peu unique (...) J'aime bien la campagne, mais j'aime aussi qu'il y ait une ville autour. C'est-à-dire que Magny, pour ça, c'est cool parce qu'il y a la vie dans la ville. Auvers-sur-Oise pareil, Pontoise pareil, c'est des villes du Vexin. Après, être tout seul perdu au milieu des champs, pas sûr que j'apprécie (commerçante, 35-45 ans, Magny).

La proximité des villes comme facteur d'épanouissement est dans une certaine mesure à mettre en relation avec les types de catégories sociales relativement aisées qui sont progressivement venues s'installer dans le Parc. Pour les acteurs du PNR, l'équilibre entre la préservation de ce territoire et le maintien de son attractivité semble constituer un véritable défi. Une partie des habitants ont en effet des activités professionnelles à Paris ou dans les villes portes du Parc, et parmi les personnes qui travaillent dans les communes du Vexin, une part importante a gardé des pratiques culturelles à Paris ou dans les villes alentours :

Les petits villages sont habités par beaucoup de directeurs de sociétés, des gens comme ça quoi, des médecins, des cadres. Enfin il y a un petit peu de tout dans le Vexin, mais c'est une population assez aisée, on va dire. Et qui cherchait en fait à s'éloigner déjà de Cergy, entre autres à Vigny (...) Donc ce qui prouve que le Vexin, c'était en fait ce que les gens recherchaient, c'était le calme pas très loin de Paris. Vous vous trouvez entre l'A15 et l'A13, donc ce qui est très pratique pour partir au bord de la mer ou vers Paris, vous êtes entre les 2 pour aller sur l'est ou l'ouest de Paris. Vous pouvez rejoindre Paris assez facilement (...) On peut pas vivre sans la ville, enfin moi je pourrais pas vivre sans la ville, sans Paris, ça c'est clair (femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny).

Pour cet habitant d'Auvers, qui travaille à Paris et revient tous les week-ends, la satisfaction de vivre dans ce territoire semble liée à l'emboîtement de ses différents espaces de vie :

Il y a différentes échelles, en effet, il y a vraiment ça chez moi: t'as la maison, c'est la grande maison, on peut pas avoir ça en ville, ça, c'est très satisfaisant ; derrière un

petit rayon de 5 km où je vais chercher mes légumes, chez un petit producteur en vente directe ; je fais mon footing dans les champs, c'est vraiment agréable, ou alors sur les bords de l'Oise, et après le plus grand espace avec les longues balades avec des paysages un peu différents, un peu plus vallonnés, je trouve ça très bien, et après la ville. S'il y avait que le côté campagne, ce serait moins équilibré pour moi (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).

Néanmoins, des problèmes de transport pour l'accès aux villes ont été soulignés lors des entretiens comme dans les ateliers. On remarque que selon les personnes, selon les catégories sociales et selon les motifs de déplacement les distances ne sont pas perçues de la même manière. Ainsi la distance vis-à-vis de Paris est perçue différemment s'il s'agit d'y aller tous les jours pour travailler, ou s'il s'agit d'y aller pour s'y promener, voir des expositions ou assister à des spectacles. La problématique des déplacements et des transports (qui fait l'objet d'une partie entière de ce rapport) sera abordée plus loin, dans le chapitre qui porte sur l'accès aux services et équipements.

Par ailleurs, cette proximité de la ville peut aussi constituer un handicap, puisqu'elle génère une pression foncière et des coûts de logement élevés, lesquels peuvent même conduire les habitants à envisager de quitter le territoire :

Je vais certainement être amené à déménager puisque je veux m'installer ; tout le problème de ce Vexin français c'est qu'on est aussi dans l'Ile-de-France et on est aussi dans les maisons de vacances des Parisiens, donc niveau immobilier c'est forcément très cher. Donc on va sûrement devoir aller dans un coin un peu plus reculé qui offre pas forcément toute cette qualité de vie, mais bon. Va falloir trouver autre chose, d'aussi bien. Compliqué, ça va être un choix difficile (homme, 25-35 ans, auto-entrepreneur, Magny).

Variable : Profiter d'un patrimoine bâti préservé

La possibilité de vivre entouré d'un patrimoine bâti préservé renvoie aussi à une des missions essentielles du PNR, à savoir « identifier, préserver et valoriser les patrimoines archéologique, historique et le rural bâti (cf. articles 10 et 11 de la Charte). La qualité du patrimoine et des paysages du Vexin, qu'il s'agisse des villages, des maisons en pierre ou de certains lieux historiques spécifiques, est très souvent évoquée par les habitants du Parc comme un facteur d'épanouissement, comme l'expliquent ces personnes vivant à Magny et Vigny :

Et on a choisi le coin parce que quand on est venu visiter, c'était juste top, la vieille pierre c'était ce qui nous intéresse et on fuit les grandes villes (homme, 25-35 ans, auto-entrepreneur, Magny).

Quand on a eu le projet, on est venu visiter Vigny, et c'est vrai que Vigny c'est joli. On a le château, le village était mignon (...) Enfin, il y a plein de villages du Vexin qui sont beaux, quoi. C'est vrai que le Vexin en lui-même, c'est un endroit beau (infirmière, 35-45 ans, Vigny).

Un habitant d'Auvers, qui exprime la satisfaction de retrouver le type d'architecture des villages de sa région d'origine, dans l'Aine, a évoqué la comparaison entre l'architecture rurale des villages du Vexin et l'architecture moderne de Cergy-Pontoise :

J'y suis assez sensible parce qu'on retrouve ça ici, on s'éloigne un peu du béton et des barres (...). On voit une sorte d'essentialité, une certaine noblesse de la construction. Cergy est un bon exemple de ces villes hystériques construites comme des champignons qui poussent en automne (...). Je suis plus attaché à la ruralité, à la pierre, au travail manuel aussi, où on voit qu'il y a eu une qualité d'exécution, où la trace de l'homme ne se fait pas par l'utilisation d'une machine (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

La reconnaissance du rôle du PNR dans la préservation du patrimoine et du cadre de vie dans ce territoire a été soulignée par plusieurs personnes, dont cet habitant de Magny :

Ah oui complètement ! Du coup j'ai passé 10 ans dans l'Oise, aux environs de Senlis, et là non clairement on n'a pas tous ces plus, cette organisation, ce patrimoine. Il y a aussi de la belle pierre et de vieux villages autour de Senlis, mais on n'a pas cette appellation PNR qui fait qu'il y a un tout un tas de choses. (C'est un espace) particulier parce que encadré par ce système de parc naturel, protégé entre guillemets (...) J'ai jamais retrouvé ça autre part en tout cas (homme, 35-45 ans, auto-entrepreneur, Magny).

Une des personnes rencontrées, qui est élue à Monneville, explique que l'exemple du PNR a pu jouer un rôle dans l'attention particulière portée à la préservation du patrimoine bâti dans son village :

Quand je vais plus vers le parc naturel, je suis très attirée par ces villages, ils ont vraiment su garder leur identité. Même ici, avec beaucoup de mal. Mais j'y suis très sensible et j'y fais très attention (...) C'est protégé, dès qu'il y a quelque chose de fait, il y a une surveillance par les différentes associations, les gens de la préfecture. On était en élaboration du PLU, on tient compte de tout ça, des sites à protéger. Je pense qu'il y a peut-être eu des erreurs qui ont été faites par trop d'urbanisation, maintenant on y fait attention. Par exemple dans le PLU, il a été décidé de concentrer les constructions dans une certaine zone (...) Et il y a quand même des habitants, on sent qu'ils sont devenus très sensibles au bio, à tout ça (...) Je pense que le PNR il y est pour quelque chose quand même (retraîtée, femme d'agriculteur, Monneville).

Mais la question de la protection du patrimoine et des règles d'architecture et d'urbanisme en vigueur sur le territoire génère des avis et propos contrastés. Cette problématique sera approfondie plus loin, puisqu'elle fait l'objet d'une partie entière du rapport. Si le PNR n'a pas de pouvoir de « sanction » vis-à-vis des communes ou des personnes individuelles, en revanche les communes adhérentes au Parc s'engagent à respecter, dans leurs documents d'urbanisme, les objectifs et orientations définis dans la Charte. Ces règles, relativement strictes sont considérées par certaines personnes comme nécessaires et utiles, comme l'explique cette habitante de Magny : *On peut pas faire n'importe quoi, donc du coup moi je trouve ça très bien. Même s'il y en a qui râlent parce que ceci, cela, parce que quand on fait*

construire il faut telle corniche, telle tuile. Au moins on garde des valeurs, et je trouve ça important de garder les valeurs, de garder un passé, de faire en sorte que ce soit protégé (commerçante, 35-45 ans, Magny).

À l'inverse, ces règles sont perçues par d'autres comme des contraintes, et notamment des contraintes financières qui n'avaient pas été imaginées lors de leur installation dans le Vexin. Cette habitante de Vigny, quant à elle, exprime un certain mécontentement vis-à-vis de ces règles perçues comme des freins à la liberté :

Parce que quand on habite le Vexin, il faut pas que les tuiles elles soient plus grosses qu'une certaine taille, il faut que les vitres soient séparées en 6 carrés. Il faut pas de fenêtres comme ça, alors il faudrait qu'elles soient très chères, etc. Une maison, enfin la maison qu'on a, on pourrait l'avoir beaucoup moins chère ailleurs. Et en fait, comme on doit être dans les normes du Vexin, ben du coup voilà... on peut pas faire ce qu'on veut, d'autant plus que nous, on a le château, donc encore moins. Et en fait, pour certaines choses, enfin pour ça tout du moins, ouais je suis déçue parce qu'on est chez nous, mais on peut pas faire ce qu'on veut quoi (...) Mais c'est vrai que comme on connaissait pas, ça gâche un peu le truc (...) Si c'était à faire, je ferais pas les mêmes choses, peut-être pas dans le PNR, mais peut-être à côté (infirmière, 35-45 ans, Vigny).

La transformation des villages liée au développement des constructions individuelles ou des lotissements est un élément d'inquiétude mentionné par plusieurs personnes, comme cette habitante de Follainville, qui craint une urbanisation trop forte de sa commune :

Il y a quand même une modification du paysage depuis quelques années. Je vois notamment Dennemont, il y a un nombre très important de constructions de logements sociaux et autres, donc le paysage a complètement changé. Et puis ici aussi, quand on est arrivé il n'y avait pas toutes ces maisons. Moi j'espère que ça va rester un village quand même, avec les inconvénients que ça peut avoir, il faut la voiture pour aller chercher du pain. Mais si on n'avait pas souhaité, ça on serait allé habiter dans une ville, donc j'espère que ça ne va pas trop changer. Moi ça me fait peur, il y a eu les logements sociaux ici, on a eu de la chance parce qu'ils ont utilisé des bâtiments anciens (infirmière, 55-65 ans, Follainville).

L'équilibre à trouver entre préservation du patrimoine et évolution démographique du territoire semble en effet un enjeu majeur pour les acteurs locaux du Parc, pris entre, d'une part, la volonté de préserver la qualité paysagère (avec un engagement des communes « à ne pas dépasser 0,75% de croissance annuelle de la population pendant les 12 années de la Charte, afin de conserver des villages à taille humaine... ») et, d'autre part, la volonté d'offrir des logements adaptés aux jeunes, aux seniors et aux populations à revenus modestes, afin de favoriser la mixité sociale et générationnelle (Article 4 de la Charte). Ce contexte conduit de nombreuses communes du Parc à construire de nouveaux logements, et en particulier des logements sociaux. On remarque que la question des nouvelles constructions, et notamment des logements sociaux, revient dans les propos de nombreux habitants, avec des craintes exprimées de manière plus ou moins explicite par certains, non pas seulement vis-à-vis de la dégradation des paysages, mais aussi de l'arrivée de nouvelles catégories sociales. Cette

problématique sera approfondie dans un chapitre ultérieur portant sur les liens sociaux. Cette tension entre protection et évolution a été mentionnée par des personnes vivant à Auvers, qui reconnaissent la nécessité de répondre à la demande de logements, tout en souhaitant la préservation d'une certaine qualité architecturale :

Architecturalement parlant, je comprends qu'on ne puisse pas y faire n'importe quoi. Alors c'est toujours à double tranchant, c'est-à-dire qu'on a des associations sur le parc qui sont presque figées. C'est-à-dire où il faut vraiment... si on pouvait tout figer... faire en sorte qu'un village reste village. Alors ça, moi je pense qu'on peut faire des choses de qualité et qu'on peut avancer avec ce qui peut être proposé par les architectes actuels ou par des paysagistes ou des urbanistes. Enfin il y a plein de choses à inventer et faire évoluer, mais avec effectivement des règles qui permettent de garder une unité de territoire et un intérêt patrimonial et environnemental sur ce secteur (assistance sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

Un des habitants critique explicitement l'architecture de certains bâtiments construits récemment à Auvers :

On a construit des grandes bâtisses en centre-ville qui font perdre le charme. L'intérêt de cette ville, c'est d'être préservée. Cette ville, elle est intéressante si elle reste dans son jus. On voit ça comme citoyen, c'est moche, c'est dommage, c'est pas très heureux. Mais c'était pour répondre à des besoins de logements et de services publics, donc oui c'est un arbitrage. Mais est-ce qu'il fallait le faire là, comme ça ? Objectivement quand on regarde le truc, on se dit qu'on aurait pu le faire différemment (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).

Variable : Vivre dans un espace protégé et non pollué

Plusieurs personnes ont cité, lors des ateliers, la possibilité de vivre dans un espace protégé et non pollué comme facteur d'épanouissement, avec des expressions telles que « élever des enfants dans un environnement de qualité », « disposer d'une bonne qualité de l'air », « vivre sans pesticide dans les communes et les champs », « vivre dans un environnement moins pollué qu'en ville ». Là encore, ces éléments renvoient directement aux missions du Parc, dont l'objectif est de lutter contre les nuisances et risques, mais aussi « de pérenniser une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et une sylviculture durable (article 13).

Lors des entretiens, des personnes ont expliqué qu'elles s'étaient installées dans le Vexin en partie pour des prix de logement moins chers qu'en ville, mais aussi pour la qualité présumée de l'air, comme l'explique cette habitante de Follainville :

Moi je voulais m'éloigner parce qu'on était du côté de Palaiseau, Versailles et tout ça, moi je ne supporte pas les grandes villes, là-bas c'était très pollué et tout. On était à Palaiseau, c'est horrible comme c'est pollué, du coup je lui ai dit (à son mari) « il faut qu'on s'éloigne ». En plus les loyers super chers, donc on s'est dit même si on veut acheter, ce ne sera jamais possible. Du coup, on est venu tenter en cherchant dans le coin, en se rapprochant de la Normandie un peu, et puis là où c'est moins cher,

puisque'on s'éloignait de Paris aussi. Vous avez vu, j'ouvre mes volets tous les matins c'est des champs en face de chez moi à perte de vue. Donc c'est vrai qu'il y a la forêt autour. Et puis on est en hauteur ici et du coup par rapport à la pollution on voit la différence. Mon petit qui est asthmatique en plus, et déjà rien qu'entre ici et Dennemont, quand on est en pic de pollution on voit en descendant la côte qu'on va arriver dedans. On est vraiment privilégié nous ici, c'est clair. Il y a beaucoup de vent parce qu'on est plus haut, mais ça chasse aussi la pollution. C'était aussi important (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

Si les personnes semblent globalement reconnaître l'action du PNR en matière de protection des paysages et de l'environnement, des critiques relatives à la pollution ont été formulées. Cette question a été discutée lors des ateliers, et des revendications fortes ont été exprimées notamment pour une limitation plus rigoureuse des pesticides utilisés par les agriculteurs. La pollution de l'air liée à l'aéroport de Roissy a aussi été mentionnée comme une nuisance importante. Lors de l'atelier, à Ennery, une personne qui se déplace régulièrement en vélo a ainsi expliqué qu'elle envisageait désormais de porter un masque. Certains ont évoqué le décalage qui existe entre l'image de la campagne qu'on imagine « verte », et la réalité des pollutions présentes sur le territoire.

Pour certains habitants, les règles environnementales ne sont pas assez strictes, comme l'explique par exemple cette habitante d'Auvers :

Moi je comprends que ce soit... du coup un lieu où on puisse avoir des exigences par rapport aux gens qui y habitent. C'est-à-dire qu'on n'y fait pas n'importe quoi en termes d'habitat. Mais je trouve qu'on pousse pas les choses assez loin. Je pense aux agriculteurs par exemple, là je trouve qu'il y a des choses sur lesquelles ils charrient grave. La seule chose qu'on ait réussi à négocier c'est qu'il n'y ait pas d'OGM, je trouve que c'est vraiment le minimum du minimum de ce qu'ils pouvaient accepter. Je trouve que ça pourrait être un lieu encore plus d'expérimentations et de réflexions sur une qualité environnementale beaucoup plus importante que ce qu'on a actuellement (assistance sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

Un habitant de Magny évoque la pollution de l'air, mais aussi celle de l'eau :

La pollution, c'est discutable, parce que comme on est au milieu des champs, ça va être une autre source de pollution. On s'en prend forcément plein la tronche. L'eau des nappes phréatiques est, je crois, ici déconseillée aux personnes âgées et aux enfants (homme, 25-35ans, auto-entrepreneur, Magny).

Néanmoins, les règles environnementales que se fixe le PNR sont perçues différemment selon l'activité professionnelle des habitants. Ainsi pour la femme d'un agriculteur de Monneville, ces règles peuvent constituer une contrainte importante pour les agriculteurs. Selon elle, ces règles contraignantes pourraient expliquer les réticences initiales de certains agriculteurs vis-à-vis du PNR :

Donc, il y avait une crainte pour les agriculteurs de ne plus pouvoir faire leur métier. Je crois que c'était surtout ça. Je ne sais pas maintenant, je pense que les mentalités ont

changé, mais le métier d'agriculteur n'est pas si facile que ça, et je pense que c'est surtout ça (...) Je pense que le PNR il y est pour quelque chose quand même. Peut-être d'abord pour quelque chose qui risquait d'empêcher des agriculteurs de faire leur boulot. Je pense que maintenant ils en sont tous conscients pour la majorité. Mais là aussi il faut un équilibre, pas d'exagérations des deux côtés (...) Une commune elle est obligée d'avoir des rentrées pour pouvoir vivre et rapporter. Donc à partir du moment où on ne veut plus que les agriculteurs travaillent, c'est plus possible (...) Alors le PNR du Vexin, tout à fait d'accord, mais qu'ils gardent en tête que la ressource principale du Vexin c'est l'agriculture (retraîtée, femme d'agriculteur, Monneville).

Plusieurs habitants ont exprimé des critiques, d'un autre ordre, vis-à-vis de certains citadins qui s'installent dans le Vexin sans réellement adhérer aux valeurs et spécificités de la campagne, qui portent plainte contre ce qu'ils perçoivent comme des nuisances, ou qui ne comprennent pas les enjeux de la chasse par exemple. Cette critique peut indirectement s'adresser aux acteurs du Parc eux-mêmes :

Il y a deux Vexin, le Vexin des bobos qui s'installent ici, ils ont quitté Cergy parce que c'était plus très fréquentable (...) Ils ont cherché la tranquillité, des gens qui ont fait des pétitions, pour que les cloches elles sonnent plus l'heure, qui ont essayé de porter plainte contre des coqs qui chantent, contre des ânes. Et après il y a le Vexin naturel, le vrai, le pur et dur. Le problème du Parc, c'est qu'il est sélectif, il va lui aller dans le sens des néo Vexin, ça donne de la valeur au Parc, mais ça le rend élitiste. On est pas dans le même monde. Moi je suis venu chercher les coccinelles, les ânes, les arbres, les couchers de soleil, les moustiques qui piquent (homme, 45-55 ans, artiste plasticien, Marines).

Ils ne savent pas ce qu'il se passe à la campagne. C'est bien gentil une biche, un chevreuil même un sanglier. Mais s'il y en a trop et qu'ils rentrent dans votre jardin et qu'ils labourent tout, il y a des dangers. Et donc ils sont là, mais ne cherchent pas à comprendre. Alors le problème c'est toujours un manque de communication (...) Il y a des gens qui habitaient dans la côte de Lavilletterte, ils ont déménagé parce qu'il y avait les camions de betteraves. La betterave, ça dure 2 mois (retraîtée, femme d'agriculteur, Monneville).

2^e indicateur : Développer un rapport privilégié avec la nature

L'existence dans le PNR de nombreux espaces naturels sensibles, sites Natura 2000, réserves naturelles et ZNIEFF, témoigne de l'importance de la richesse du territoire sur le plan écologique. La protection de la biodiversité ainsi que la sensibilisation des habitants et des visiteurs à sa fragilité font partie des missions du Parc, comme l'illustrent les objectifs suivants : « développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine » (article 21), ou encore « renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable (article 22). De nombreux habitants semblent

sensibles à ces problématiques écologiques et trouvent des sources d'épanouissement dans ce lien avec la biodiversité locale.

Variable : Être à proximité de la nature

La proximité de la nature et la présence de la faune sauvage ont été soulignées par de nombreuses personnes comme facteur d'épanouissement. Ce lien privilégié avec la nature peut aussi donner le sentiment d'être en harmonie avec le cycle des journées, des saisons. Plusieurs expressions allant dans ce sens ont été formulées lors d'ateliers : « être en contact avec la biodiversité végétale et animale », « entendre et observer les oiseaux », « aller voir l'horizon, le lever et le coucher du soleil, voir plus loin », « suivre l'évolution de la nature et des paysages ».

De nombreuses personnes ont parlé de la satisfaction de pouvoir entendre ou voir des animaux de chez soi :

Là, j'ai les chevaux qui sont devant chez moi, j'ai les lapins. Enfin, je veux dire, c'est une chance. On sort dans notre jardin, clac, on n'entend pas les bruits de voiture ni rien du tout ou très peu. Non, c'est une chance (infirmière, 35-45 ans, Vigny).

Je connais mieux les oiseaux (...) Oui là je tiens ça de mon père parce qu'il m'amenait souvent à la campagne, on habitait en province. Les oiseaux je connais bien. Et puis on a un pigeonnier et on a tous les ans des pigeons qui viennent, qui s'installent. Avant c'était carrément dans le jardin, sous notre fenêtre et cette année ils sont rentrés dans le pigeonnier (...) On a eu beaucoup d'hirondelles aussi, ça, c'est aussi agréable. On a aussi des rouges-queues noirs. C'est un petit passereau qui vient, maintenant j'ai l'impression qu'il s'est installé chez nous aussi (femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny).

Pour un habitant d'Auvers, cette présence de la faune sauvage est directement liée au fait d'être dans un PNR :

Il y a un truc tout bête, mais hier je revenais du tennis il était 23 h, avec un copain, on a attrapé un hérisson. Voilà c'est des petits détails comme ça qui font dire que oui on est dans un Parc naturel. Y'a des animaux, des renards, des fouines, alors qu'on n'est pas très loin de Paris (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

On retrouve néanmoins des remarques similaires de la part d'habitants vivant hors du Parc, telle que cette habitante de Monneville :

Il y a beaucoup de sangliers, des cerfs, des renards. Après il y a les oiseaux, et ce qu'il y a d'agréable dans les campagnes comme ça c'est que beaucoup ont des poules, des coqs, donc entendre le chant du coq le matin je trouve que c'est bien, ça me plaît. Il n'y a que le clocher de l'église qu'on n'a plus parce qu'il nous fait des caprices. C'est ça la campagne : c'est toutes ces petites choses de la vie qui sont importantes. Et les fleurs, il

y a des orchidées sauvages à Lavillettertre. On a les chauves-souris qui sont répertoriées à Lavillettertre. On a des coquelicots, des fleurs des champs (femme, sans emploi, ancienne directrice d'EHPAD, 55-65 ans, Monneville).

Lors des ateliers, certaines propositions d'indicateurs paraissaient consensuelles, tandis que d'autres ont fait l'objet de débats. La possibilité de « vivre au rythme des saisons » a été considérée par certains comme un facteur de bien-être, mais par d'autres davantage comme un désavantage, dans la mesure où l'hiver, à la campagne, peut être synonyme d'isolement ou d'ennui. Par ailleurs, si la vie à la campagne est globalement considérée comme un facteur d'épanouissement pour de nombreuses personnes, la forêt, plus spécifiquement peut parfois être considérée comme un espace dangereux. Ainsi l'indicateur proposé par une personne relative à la possibilité de « laisser les enfants faire des cabanes en forêt » a fait l'objet d'une discussion lors de l'atelier à Ennery sur la question de la sécurité, certaines personnes ayant expliqué qu'elles ne laissaient pas leurs enfants se promener seuls dans la forêt, en raison des mauvaises rencontres possibles. Par ailleurs, l'indicateur « accéder à une nature non domestiquée » a aussi donné lieu à une discussion sur le caractère relatif de cette expression, et la comparaison a été faite avec certaines forêts des Yvelines possédant de grandes allées aménagées et perçues comme « plus domestiquées » que le Vexin. Il apparaît qu'un des facteurs d'épanouissement est lié à la présence d'une nature « la plus sauvage possible ». Mais de manière paradoxale, on peut noter qu'un autre critère d'épanouissement cité par plusieurs personnes repose, à l'inverse, sur l'existence de chemins de randonnée fiables et entretenus.

Variable : Découvrir la faune, la flore, l'histoire et la géographie du territoire

Au-delà de la proximité immédiate de la nature, le fait de vivre dans le PNR permet plus globalement d'apprendre à connaître la faune, la flore l'histoire, la géologie, la géographie du territoire... Cette découverte du territoire, qui se fait de manière individuelle, en famille, ou encadrée par le PNR ou des associations, a été perçue comme un facteur d'épanouissement par plusieurs personnes :

Ça m'apporte énormément de culture aussi, de rencontrer justement la faune, la flore, de savoir que telle plante sert à telle chose, de savoir que cette pierre a été mise en place par telle personne à telle époque. Voir des ruines de château, des choses où je passais devant sans même me douter qu'il y avait ça. Ça m'apporte énormément que ce soit culturel, bien-être, ou autre... un gros plus. Et c'est bien pour ça qu'on habite ici et pas à Cergy par exemple (homme, 25-35 ans, auto-entrepreneur, Magny).

En automne on va ramasser les feuilles, les châtaignes et ils (les enfants) sont super contents (...) Les enfants ramassent les feuilles et en effet, même nous quand on n'arrive pas à reconnaître, on rentre à la maison chercher sur internet à quel arbre ça correspond. Après, les champignons, on se dit qu'il ne faut pas toucher (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

Plusieurs personnes ont expliqué que leurs enfants avaient eu l'occasion de visiter le territoire et plus particulièrement la Maison du Parc à Théméricourt et les musées du Parc. Un regret a été formulé quant à la réduction actuelle du nombre de sorties scolaires, estimée être en partie liée au plan Vigipirate. Certains habitants ont évoqué la satisfaction que procurent les visites et activités organisées par le Parc ou par des associations (comme par exemple l'association « Connaitre et protéger la nature », dont le siège est situé dans la vallée du Sausseron) :

Je fais des visites avec les guides du Vexin par exemple. Je participe, je vais avec eux parce qu'il y a plein de choses que je ne connais pas. Je suis au courant par le site du Parc, le journal aussi puisqu'on reçoit « Couleurs du Vexin ». Donc je regarde ce qu'il se passe (...), quand je les croise (les guides), quand ils me disent « tiens on fait prochainement une ballade là, ça ne t'intéresse pas de venir ? », c'est des gens avec qui je prends plaisir à aller visiter un truc (...). Mais c'est vrai que je vais plutôt être à la recherche de plantes intéressantes par exemple. J'ai des collections d'orchidées sauvages, en photos, je ne les cueille pas. C'est des choses qui m'intéressent et ça fait partie des choses que je vais repérer (assistante sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

Il y a tout un tas d'actions qui sont organisées par le PNR, comme les randonnées, des sorties, donc c'est même encore mieux de le vivre. La plupart des activités sont gratuites, c'est vraiment top. Avant je pouvais pas en profiter, et j'avais jamais participé à ce qu'organisait le PNR (homme, 25-35 ans, auto-entrepreneur, Magny).

Certaines personnes semblent satisfaites de l'existence d'activités organisées par le Parc, même si elles ne peuvent pas y participer, pour différentes raisons (contraintes familiales ou professionnelles, voire un manque d'intérêt) :

Mais parce que je me suis pas vraiment posé la question et intéressée. Mais il y a des naturopathes qui font des présentations, beaucoup au Camp de César, à Nucourt. Il y a pas mal de randonnées intelligentes, j'ai envie de dire, avec la découverte de la nature, les plantes qu'on peut manger, la biodiversité. Il y a des randonnées nocturnes aussi pour aller voir les différentes chouettes qui nichent un peu partout et puis pour voir la faune et la flore d'une autre manière. Non l'avantage c'est que le Parc met en place des choses comme ça, donc après à nous d'y adhérer et puis de s'inscrire. Bon après les journées sont bien remplies déjà, donc pour ma part, c'est pas pour tout de suite (commerçante, 35-45 ans, Magny).

Variable : Avoir un mode de vie écologique et privilégier les producteurs locaux

Plusieurs personnes ont mentionné la satisfaction d'avoir un mode de vie écologique, en limitant le nombre de voitures par exemple, même si cette démarche est présentée comme complexe dans ce territoire rural, comme l'explique cet habitant de Magny :

On a fait le choix économique et écologique d'avoir qu'une seule voiture, alors que pourtant ça nous faciliterait la vie d'en avoir 2 (...). On a la chance d'avoir des commerces de proximité, là où j'habite, je suis à maximum 10 minutes du centre-ville, des commerces, donc je fais tout à pied, donc c'est génial. J'ai pas encore investi dans un vélo de qualité, mais ça va pas tarder. On a aussi le supermarché qui éventuellement

est accessible à pied, ou alors j'ai un super solex des années 70 dont je me sers quand j'ai un peu la flemme ou quand il pleut. Là dans ce sens, je pense que je suis acteur, ça évite d'encombrer le centre-ville avec des bagnoles parce que effectivement c'est toujours assez saturé en voiture (homme, 25-35 an, auto-entrepreneur, Magny).

Plusieurs habitants ont parlé de la satisfaction d'avoir accès à des producteurs locaux, comme en témoignent les expressions « avoir accès à des produits locaux de qualité », « aller voir les éleveurs avec les enfants », relevées lors des ateliers. Cette problématique liée à la consommation locale et aux circuits courts, qui fait l'objet d'une analyse plus approfondie dans une partie ultérieure de ce rapport, semble constituer un élément d'épanouissement. Le recours aux petits commerçants et aux producteurs locaux (pour les fruits et légumes, la viande, le miel, le cidre, la bière...) est aussi perçu comme un moyen de soutenir le développement local :

Voilà ce que ça m'apporte, vraiment une qualité de vie (...), en essayant d'acheter le maximum de produits locaux. Il y a une ferme qui propose un tas de produits du coin, on peut les acheter sans passer par un supermarché. En achetant le pain chez le boulanger et pas au supermarché, je pense participer à la vie locale (...). Oui le fait de pouvoir manger des œufs frais, du lait frais, qu'on peut absolument pas trouver... (en ville). J'ai des amis qui habitent Saint-Ouen par exemple, ils vont à la Ruche qui dit oui pour avoir le produit, moi je vais directement chez le cultivateur pour acheter des pommes de terre, des carottes, des produits locaux (homme, 35-45 ans, auto-entrepreneur, Magny).

Une commerçante de Magny a également évoqué son mode de vie écologique :

Le parc est assez actif sur tout ce qui est biodiversité, écologie et développement durable. Et moi j'ai participé à un concours du PNR sur les éco défis avec un certain nombre de critères à respecter pour être dans les normes d'éco durabilité et compagnie. Et j'ai l'éco défi d'argent, j'ai rempli 10 critères sur une grille de 15 ou 18 je crois. Sur tout ce qui est recyclage, producteurs locaux, tout ce qui est ampoule à LED, le tri des déchets, le fait que je travaille avec les producteurs locaux (...)(commerçante 35-45 ans, Magny).

3^e indicateur : Avoir des activités en plein air

De nombreuses personnes ont expliqué que la vie à la campagne ouvrait des opportunités en termes d'activités sportives ou de loisirs, parmi lesquelles on peut noter les balades à pied, le footing, les promenades en vélo, en moto, ou encore l'équitation. Ces diverses activités sont considérées comme sources d'épanouissement par de nombreux habitants, comme en témoigne par exemple cette habitante de Vigny : *La balade effectivement. On a les champs à côté, donc on peut aller à droite à gauche. On peut même aller jusqu'à Théméricourt. C'est vrai que c'est bien. On peut faire du vélo. Du coup, du jardinage puisqu'on a un jardin (infirmière, 35-45 ans, Vigny).*

On peut considérer que ces activités renvoient de manière générale aux modes de vie des catégories sociales relativement aisées qui s'installent dans les espaces périurbains, notamment autour de Paris, comme cela a été analysé dans plusieurs recherches sur les pratiques des périurbains¹¹. Comme le résume cet habitant : *Ça va être les mêmes activités qu'on peut avoir en ville, mais avec beaucoup plus de plaisir (homme, 25-35 ans, auto-entrepreneur, Magny)*. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que lors des entretiens comme pendant les ateliers, très peu d'habitants ont mentionné des activités plus « traditionnelles » comme la chasse ou la pêche, que l'on trouve pourtant encore fréquemment dans les zones rurales plus éloignées des villes. Une personne vivant à Dennemont a néanmoins évoqué les plaisirs de la pratique de la pêche dans la Seine.

Variable : Se balader à pied dans la campagne

Le Parc participe avec les communes et avec les Départements des Yvelines et du Val-d'Oise au développement des possibilités de randonnées dans le Vexin. Il contribue, avec les Comités départementaux de randonnée, à la création d'itinéraires de randonnées et à leur promotion sous forme de topo guide. Certains habitants ont reconnu la qualité du travail mené par le PNR, comme cet habitant d'Auvers qui se promène régulièrement dans le Vexin : *Je connais pas la politique du Parc, mais tu sens qu'il y a du travail, il y a un effort. C'est pas la nature sauvage, les chemins sont bien faits, c'est bien balisé, tu te perds jamais, c'est bien (homme, 35-45 ans, Haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise)*.

Se promener à pied ou faire du footing dans la campagne et en forêt est un élément apprécié et cité par de très nombreuses personnes comme facteur d'épanouissement, comme en témoignent les expressions relevées lors des ateliers : « disposer de chemins de randonnée fiables et entretenus », « errer dans la nature », « avoir accès à des espaces protégés », « se promener dans la nature à proximité », « faire des balades pendant des heures », « ramasser des champignons, des châtaignes, des noix, des baies, des fleurs... », « aller cueillir des champignons ». Lors des entretiens, de nombreuses personnes ont évoqué la satisfaction qu'elles ressentaient à se balader dans le Vexin.

Pour certains, le plaisir est lié à la proximité immédiate de la campagne :

Et puis on est toujours à 30 secondes des champs et du plateau du Vexin ; si on veut se balader, on n'a pas besoin de reprendre la voiture pour aller marcher. Tout ça, ça comptait aussi, l'environnement naturel était aussi important (assistance sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

Après, on a la chance aussi ici, si on veut se faire une promenade, on va marcher 10 km en 2 heures au milieu des champs sans croiser une voiture, on peut courir aussi, ça s'est pas trop mon kiff, mais mon mari il va courir (commerçante 35-45 ans, Magny).

¹¹ Poulot M. (2013), Du vert dans le péri-urbain, les espaces ouverts une hybridation de l'espace public (exemples franciliens), *EspacesTemps.net* ; Fleury A. (2016), Quels espaces publics pour repenser le périurbain ? Costes L. *Territoires du périurbain, quelles formes d'appropriation ?* L'Harmattan.

On va se promener dans les environs d'Auvers. C'est vrai que la notion d'avoir à se promener en prenant un véhicule - parce que tout ça c'est très étendu, donc en théorie il faudrait prendre la voiture pour faire 10, 15 bornes et après marcher - et ça on a un peu de mal à prendre la voiture pour aller se promener, parce qu'il y a quelque chose d'un peu paradoxal. Du coup ça nous fait des promenades sur 4/5 km carrés (...), pour marcher au bord de l'Oise, chercher des noix, ramasser des fruits, des baies des choses comme ça (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

Selon les personnes, les balades sont des occasions de partir à l'aventure ou au contraire de profiter des sentiers balisés :

Ma voisine elle a des programmes où elle a tous les itinéraires, moi je pars toujours un peu à l'aventure, mais elle, elle a toujours plein de choses où elle peut rejoindre les GR, les sentiers (infirmière, 55-65 ans, Follainville).

L'épanouissement est lié, pour certains, aux moments de convivialité que peuvent représenter les balades. Ce sont des activités souvent mentionnées par les personnes retraitées comme des moyens de rencontres et d'échanges, mais aussi de découverte du territoire :

Mon mari me disait « on n'a pas le temps », parce qu'il y avait toujours quelque chose à faire dans le jardin. Donc là, (...) me retrouvant toute seule, au contraire j'essaye maintenant de le (le territoire) découvrir un petit peu (...). Puis même maintenant, depuis que j'ai plus mon mari, je me suis liée avec des femmes qui ont perdu leur mari aussi, et on va se balader (...) J'ai découvert... on est passé par l'église alors on monte, on va par le cimetière, on monte partout. On fait les berges de l'Oise, on marche pendant 2/3h, c'est sympa (...). Donc je prends le bus ce matin-là, on se retrouve toutes à la ligne de chemin de fer à la gare d'Auvers derrière, y'en a quelques-unes qui viennent en voiture et qui laissent leur voiture là. Et on fait un petit trajet, on monte au cimetière d'Auvers, on traverse les champs, on se retrouve comme je vous ai dit à Butry. On fait facilement 8/10 km (...) J'aime bien, on se retrouve dans les champs, on se retrouve dans la nature, c'est sûr que là j'adore (femme, plus de 65 ans, couturière à la retraite, Auvers-sur-Oise).

Mais les promenades dans la nature permettent aussi, à l'inverse, de s'isoler, de se retrouver seul, de se ressourcer en quelque sorte :

Oui c'est épanouissant, ça permet de se détendre, de lâcher prise je dirais, puis se promener à travers la nature, je trouve que c'est relativement reposant et apaisant, donc c'est que du bonheur ! (commerçante, 35-45 ans, Magny).

Néanmoins, pour certaines personnes, vivre en milieu rural ne conduit pas forcément à s'y promener, et la promenade ne constitue pas une pratique de loisirs habituelle. Des personnes ont évoqué l'idée que profiter de la campagne pouvait aussi se traduire par le repos, le calme, la lecture, comme l'explique cette habitante de Monneville :

Je ne suis pas une personne qui aime beaucoup sortir. Étant déjà 7 enfants, le weekend on n'allait pas se promener comme ça, mes parents étant artisans, fallait travailler le samedi et le dimanche. Donc je ne suis pas quelqu'un qui est sorti beaucoup. Et là pas

forcément plus, je suis bien chez moi, dans mon jardin, je suis bien dans ma commune autour des gens, mais je ne vais pas aller faire une grande marche dans les bois (...), je ne prends pas le temps pour moi, je prends le temps pour les autres (...), moi je suis bien ici (femme, 55-65 ans, sans emploi, ancienne directrice d'EPHAD, Monneville).

On remarque que pour d'aucuns, l'installation dans ce territoire correspond moins à un désir de campagne qu'à un éloignement de la ville, à laquelle on reste pourtant attaché, dans ses pratiques domestiques ou de loisirs. La campagne dans ce cas peut même être perçue comme dangereuse. Cette question sera approfondie dans le chapitre suivant, qui aborde la problématique de la vie sociale et des liens sociaux.

En fait quand on sort, c'est les grandes agglomérations avec ce qui est commerces et tout, c'est les magasins. Buchelay c'est une ville, il y a une zone commerciale effectivement. Après c'est vrai qu'avec les enfants, et comme on est jeune, du coup le dimanche c'est pas trop notre truc (...). C'est que par rapport aux balades, on sait qu'on est dans un périmètre très agréable pour les balades à vélo et à moto. Mais après, c'est vrai que c'est pas un réflexe quand on sait pas quoi faire (de dire) : « vient on va se balader pendant une heure » (...). Je vous avoue que personnellement, je n'irais pas me balader toute seule dans les bois. Déjà c'est vrai qu'on a déjà eu écho d'agressions ou de trucs dans les bois ou aux alentours, et puis bon je suis une nana, donc j'y vais pas toute seule (assistante maternelle, 35-45 ans, Dennemont).

Variable : Faire du vélo

La possibilité de faire du vélo - ou du VTT - dans la campagne a été soulignée par de nombreuses personnes comme un facteur d'épanouissement, telle que cette habitante de Monneville :

Quand j'avais les enfants, mon mari était dans les champs, et on allait sur les chemins de plaines en vélo, c'était bien (...). Oui, j'aurais pu vivre ailleurs, mais je pense que je me suis épanouie à la campagne (retraîtée, femme d'agriculteur, Monneville).

Des personnes ont exprimé leur satisfaction quant à l'existence de circuits balisés, avec des brochures, des fascicules, ainsi que des informations sur Internet. L'aménagement de pistes cyclables et en particulier de la « Voie verte » a aussi été mentionné par plusieurs personnes.

Il y a effectivement le calme, la pollution industrielle en moins, c'est sûr, le cadre il y a pas mal de forêts autour, beaucoup de chemins de randonnée, on a la voie verte qui traverse le Vexin à plusieurs endroits. À tel point qu'avant je voyais la vie qu'à travers la voiture et la moto parce que je suis un grand fan de moto, et on s'est mis au vélo assez récemment parce qu'il y a cette voie verte et pas mal d'infrastructures adaptées aux vélos, donc c'est plutôt cool. Maintenant on peut même aller jusqu'à la mer, ou c'est en projet, je crois qu'on peut faire Paris-Honfleur ou Paris-Le Havre, où il y a que de la voie verte donc vraiment top (homme, 25-35 ans, auto-entrepreneur, Magny).

Variable : Avoir des chevaux, faire de l'équitation

La possibilité d'avoir des chevaux et/ou faire de l'équitation a aussi été présentée comme un facteur d'épanouissement :

Je veux rester par ici parce que j'ai des chevaux. J'ai deux chevaux à la retraite, et deux pour la compétition, du saut d'obstacle. Je fais de la compétition un peu partout, dans le coin. Il y en a beaucoup dans la région, dans le 78 et le 27(...). Quand je suis pas au lycée, c'est l'équitation, mais je mets l'école avant (...). J'en fais depuis que j'ai 4 ans, c'est une passion (étudiante, moins de 25 ans, La Roche-Guyon).

Le côté équitation est très présent chez nous, et forcément la campagne c'est un peu moins onéreux qu'en ville aussi (...). Pour les enfants en tout cas oui c'est épanouissant. L'équitation c'est un sport qui responsabilise beaucoup parce que c'est pas une trottinette qu'on range dans le placard quand on a fini. Il y a tout ce qu'il y a autour du cheval, le respect, tout ce qui est théorie et pratique (commerçante 35-45 ans, Magny).

Variable : Se balader en moto

La qualité des routes et des paysages du Vexin est connue et appréciée par les amateurs de moto vivant dans le Parc, mais aussi plus largement par les habitants d'Ile-de-France, et le week-end de nombreux groupes de motards viennent dans le Vexin. La pratique de la moto a été évoquée par plusieurs personnes comme facteur d'épanouissement : *Mon mari est motard donc en fait ; parfois on arrive à faire garder les enfants et sinon il y va tout seul. Mais des fois il m'emmenait faire le tour dans les petits villages en moto, donc du coup c'est chouette (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).*

Pour un habitant, lui-même amateur de moto, cette attractivité génère même une forme de fierté vis-à-vis du territoire :

(Pour) me balader en moto, le Vexin c'est juste top. Typiquement les routes sont assez bien entretenues, enfin c'est une tendance qui va pas en s'améliorant avec certaines coupes budgétaires. Les routes sont pas mal, y a pas mal de beaux virages, y a pas de radars qui te pourrissent la vie. Sans rouler à des vitesses folles, du coup tu peux rester concentré sur la route, je roule vachement tranquille, ma moto est posée, pas puissante. T'es libre en fait, juste tranquille. Juste la qualité de vie en fait. Et faire des balades dans le Vexin, c'est assez réputé. À Magny tous les dimanches il y a un flot de motos, pas incessant, mais il y a beaucoup de motards qui s'en servent de point de ralliement et qui vont faire des balades dans le Vexin, c'est vraiment typique. Il y a deux zones de balades de motos dans le coin, c'est la Chevreuse, ça c'est plus 91 et 78, et le Vexin. Voilà, faire un tour dans le Vexin c'est quelque chose d'établi dans la communauté motarde d'Ile-de-France (...) Super agréable avec des dénivelés, des routes styles montagne avec des lacets, vraiment des coins sympas ! (Homme, 30 ans travail dans la maintenance industrielle, Magny).

Mais cette pratique peut être perçue comme en décalage par rapport aux objectifs du Parc qui met en avant la protection de l'environnement et la tranquillité du territoire. Cette fréquentation a d'ailleurs été citée comme une nuisance importante par un habitant de la Roche-Guyon :

Je cherche à vendre ma maison, mais elle ne se vend pas, car il y a trop de bruit. Il y a beaucoup de trafic sur la départementale, des camions, etc., mais surtout le week-end, les motos notamment, ou les « belles voitures ». Les gens viennent pour prendre des photos devant le château. Les touristes, c'est bien pour le château, pour les commerces, mais ça présente pas d'intérêt pour la commune. Il n'y a pas de retombées financières, mais plutôt des frais (...) Il y a un décalage entre la semaine et le week-end au niveau de la fréquentation (homme 45-55 ans, acteur culturel, la Roche-Guyon).

4^e indicateur : Profiter de son « chez-soi »

Une des qualités de la vie à la campagne, mentionnée par de nombreux habitants, concerne un mode d'habiter singulier qui s'exprime par la possibilité d'avoir une maison, de la place, un jardin, et des activités spécifiques liées à ce cadre domestique. Ce point est évoqué comme un élément d'épanouissement, notamment par les personnes ayant quitté des grandes villes ou du moins un environnement plus urbain pour vivre dans le Vexin (lesquelles représentent une part importante de notre échantillon), comme le résument les propos de cette étudiante vivant à la Roche Guyon : *Avant, on vivait dans un appartement, c'était beaucoup plus petit qu'ici. Ici on profite d'une terrasse, du jardin, c'est agréable. La maison est grande, on ne se marche pas dessus.*

Variable : Avoir une maison, un jardin, pouvoir manger dehors

Ces éléments sont des facteurs d'épanouissement évoqués par de nombreuses personnes, avec les expressions « avoir et cultiver son jardin », « manger dehors, en plein air » mentionnées lors des ateliers. Plusieurs habitants ont indiqué que l'installation dans le Vexin leur a permis d'acheter une maison - soit une maison ancienne, soit en faisant construire - et ont précisé que cette situation n'était pas possible en ville où les prix sont plus élevés. C'est donc à la fois l'accès à une maison, mais aussi l'accès à la propriété qui est mis en évidence, et qui semble un élément déterminant dans l'installation dans le PNR. Ce choix d'installation se fait parfois à la naissance des enfants, ou du moins dans un projet de construction familiale, et dans ce cas, le choix de la commune est également déterminant, et se fait en fonction de la présence d'écoles ou de commerces :

On est venu s'installer là parce qu'on cherchait une maison à acheter à ce moment-là, puisqu'avant on était locataire, mais pas dans le PNR. On était locataire sur Bessancourt et on cherchait à acheter, et à ce moment-là c'est la maison qui nous a plu et qui rentrait dans les possibilités financières de la famille, qui nous permettait d'habiter une petite ville où on allait avoir des écoles pour les enfants. Voilà ça

correspondait vraiment à ce qu'on recherchait à ce moment-là et donc on est venu, on ne s'est pas tellement éloigné de là où on était locataire. Ma famille était aussi très proche de ce lieu, donc Auvers c'était une ville que je connaissais (...). C'est important la maison oui, de pouvoir imaginer... enfin voilà, avoir son coin à soi, pouvoir souffler un peu aussi. Avoir un petit bout de jardin et s'y poser de temps en temps, y jardiner, mais aussi y souffler, et y inviter des gens, voilà c'est aussi tout ça. L'envie de recevoir et de s'y poser tranquille. (assistante sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

De Pontoise, je suis parti habiter Auvers en 2009. Parce qu'en fait on a eu un enfant, on habitait en appartement à l'époque, à Pontoise (...). Puis le fait d'avoir eu un enfant, il était devenu essentiel d'avoir un peu d'espace. Alors on a cherché un appartement sur Pontoise puis finalement comme les prix étaient excessifs et qu'on pouvait trouver des maisons à peu de choses près vraiment mieux, avec un peu d'argent à rajouter, on s'est dit une maison c'est mieux, c'est plus de potentiel et en l'occurrence Auvers, quand on est arrivé on a vraiment découvert le lieu (...). Et donc à Auvers il était proposé une maison avec un jardin, si vous voulez aller chercher vos noix, vous faites 200 m vous avez vos noix, vos pommes. Pour élever vos enfants, c'est quasiment la campagne (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

Variable : Faire du jardinage, bricoler, avoir des activités manuelles

L'installation dans ce territoire rural et l'accès à une maison ouvrent des possibilités de faire du jardinage et/ou des travaux dans la maison, activités jugées épanouissantes par plusieurs personnes. Notons toutefois que d'autres semblent avoir gardé des pratiques ou comportements plus urbains, comme l'explique par exemple cet habitant d'Auvers, qui travaille à Paris et se promène régulièrement dans le Vexin le week-end, contrairement aux autres membres de sa famille : *Pour le jardin, mes parents font appel à des gens, pour le bricolage pareil. C'est pas dans la culture, on est citadin, on n'aime pas ça. Les frères et les parents sont pas tournés vers le Parc, zéro (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).*

Pour d'autres, c'est la possibilité d'aménager son espace domestique en fonction de ses envies, d'avoir de la place pour les enfants, et parfois de développer de nouveaux hobbies, voire passions. Pour certaines personnes ayant quitté la ville pour venir s'installer dans le Vexin, « ce retour à la campagne », est perçu comme une forme de retour aux sources, aux activités de l'enfance, comme l'explique cette habitante de Follainville :

Oui on a toujours aimé l'ancien, le moderne ou le traditionnel, c'est pas le genre de maison qui me plaît. Avant ici, mon mari il vivait à la ferme, mais moi je n'avais jamais vécu en appartement (...). (L'idée) ça a toujours été de trouver une vieille maison avec du potentiel et de pouvoir faire des travaux au fur et à mesure,

d'aménager comme on en avait envie, etc. Mais pas de faire construire ni d'acheter du neuf ça c'était clair. Oui, aménager les combles, le grenier... (Avoir un jardin ?) Ah oui c'était pareil, mais c'est vrai qu'il y avait pas mal de choses à faire dans la maison, donc le jardin je m'y suis mise sur le tard, et c'est devenu une véritable passion en fait (...). Au début il n'y avait que ma fille, c'est vrai qu'on a enlevé le potager pour les enfants, la balançoire tout ça. Et puis effectivement oui, après depuis une dizaine d'années, c'est une véritable passion. Ici il n'y avait rien, donc j'ai mis des barrières, un potager, une serre, le poulailler. Là je suis en train de construire une maison pour les cochons d'Inde. Mais je pense que c'est des choses qui remontent peut-être aussi à l'enfance, mon grand-père était de Savoie, et la maison en Savoie c'était pareil, le jardin... (...). Donc je pense qu'il y a plein de choses qui sont issues de là (infirmière, 45-55 ans, Follainville).

Pour d'autres, il s'agit d'une sorte de découverte d'un autre mode de vie, considéré comme plus « rural ». Cela renvoie à une image - un peu idéalisée sans doute - d'une campagne, où les habitants utilisent l'eau de leur source ou du puits, mangent des œufs, et les légumes et fruits issus de leur potager et verger. C'est le cas par exemple de cet habitant d'Auvers qui évoque la présence d'une réserve d'eau dans son jardin et les travaux qu'il a été obligé de mettre en œuvre dans son jardin :

Moi ça me plaisait cette notion d'ancienneté. Déjà pour apporter une touche personnelle progressive, parce que faire construire dans le coin, c'est très compliqué et très cher. Et puis une maison ancienne généralement, c'est plutôt pas si mal conçu, puisque si vous avez plusieurs générations de personnes qui ont vécu, chacun apporte sa petite pierre à l'édifice. Et puis il y a un truc qui m'amusait beaucoup à l'époque, ça m'amuse un peu moins maintenant, c'est qu'il y avait une source sous la maison. Il y avait pas de puits, mais j'avais une sorte de réserve d'eau qui me permettait d'envisager plus tard une certaine autonomie, pour mettre une piscine pour les enfants. C'est tout bête, ça c'est vis-à-vis de ma personnalité, mais je garde toujours dans l'idée que quand on vit quelque part, il faut toujours se garder une potentialité d'être un peu... pas autonome, mais un peu distant par rapport à cette société. C'est des choses que je trouve intéressantes, mais c'est particulier, c'est qu'on est à la fois dans la ville, mais on est aussi lié à des problématiques qui sont quasi rurales. Les sources, l'eau, la terre, il faut parfois pour sa simple survie creuser un puits, canaliser, c'est limite de l'ingénierie où il faut réfléchir, les choses ont été bien faites, mais avec le temps ça s'est dégradé (...). Quelque part oui, ça m'épanouit parce que j'étais dans une pure production intellectuelle (homme, 35-45ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

Comme on l'a dit précédemment, l'installation dans le Vexin correspond à des trajectoires résidentielles qui varient selon les habitants et selon les catégories sociales. Pour certains, il s'agit réellement d'un choix de s'installer à la campagne pour profiter de ses avantages, et notamment pour avoir de la place, vivre dans une maison ancienne..., tandis que pour

d'autres, il s'agit davantage de s'éloigner des contraintes de la ville et de profiter de prix immobiliers plus bas. Ainsi, certains habitants ont expliqué que l'achat d'une maison ancienne les avait conduits à faire des travaux, activités qu'ils ont menées, avec plus ou moins de satisfaction :

Moi, j'étais pas trop chaud, car c'était une maison grande avec beaucoup de travaux, mais elle (sa compagne) a dit « c'est cette maison qui nous faut ». On a fait vachement de travaux, on a tout remis aux normes. Tout ce qui est gros œuvre pour les ouvertures là, c'est les entrepreneurs. Je fais plus maintenant (homme 45-55 ans, artiste plasticien, Marines).

Dans d'autres cas, ce sont surtout des raisons financières - pour diminuer le coût de construction de leur maison neuve - qui ont conduit les habitants à faire des travaux, mais cela procure des satisfactions comme l'expliquent deux habitantes de Follainville-Dennemont :

Oui, on est beaucoup plus serein, après c'est du boulot, la maison (...). On n'a pas passé l'électricité et la plomberie, mais quand on a réceptionné la maison, il a fallu l'habiller, faire les peintures, les sols. Si on n'est pas bricoleur et qu'on n'aime pas ça, faut pas faire construire. En fait on s'est orienté vers la construction parce que déjà on avait un prêt à taux zéro, et puis parce que moi je suis assez difficile donc je savais ce que je voulais et ça s'est présenté, et du coup on a fait comme ça (assistante maternelle, 35-45 ans, Dennemont).

Tout est nu. C'est du placo (...) En fait, on fait les finitions. Après, la peinture ce n'est pas super compliqué non plus. Le carrelage mural, je ne savais pas faire, c'est mon beau-frère qui est venu et qui m'a montré (...). Et c'est vrai que là, on se dit qu'on a enfin notre chez nous, où on peut mettre un tableau au mur sans se poser de questions, combien ils retiendront sur la caution (...). Mais du coup oui c'est notre bébé, c'est une fierté de se dire « on a réussi... ». On était déjà marié, on avait nos enfants, mais voilà c'est notre vrai chez nous (...). Donc c'est vrai que moi je voulais une maison, mon mari aussi, et puis quand on a des enfants en plus, c'est chouette (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

Plusieurs personnes ont expliqué que le bricolage et les travaux manuels représentaient un loisir, une détente par rapport à des activités professionnelles plus intellectuelles et/ou urbaines :

Moi, c'est le jardin et bricolage. J'aime bricoler, je relooke les meubles, je peins, j'ai fait la terrasse en 50m² de dalles. Là c'est moi qui ai retapissé la mairie, j'aime bricoler. Avec mon mari le dimanche on bricole beaucoup. D'abord on a fait beaucoup de travaux à la maison. Ça ne nous fait pas peur, maçon ou électricité ou plomberie, on touche à tout. Ah oui ! Ces activités contribuent au bien-être et ça vide un peu la tête. Aujourd'hui je travaille plus, mais je vois mon mari, ça lui permet d'évacuer un peu le travail de la semaine, et ça le détend de se mettre au bricolage (femme, 55-65 ans, sans emploi, ancienne directrice d'EHPAD, Monneville).

Et au final, quand vous vous levez le matin et que vous faites que de la production intellectuelle, vous avez justement peine à quantifier, à réaliser ce que vous proposez concrètement. J'ai envie de faire des choses concrètes qui se voient. Voilà ça s'est fait, ça, c'est moi et j'ai pensé à ça. Et même si j'y connaissais rien et bien je me suis renseigné et j'ai fait ça... Il y a la satisfaction, parce qu'on est dans la concrétude (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

Variable : Avoir un potager, des poules, des animaux

S'occuper de son jardin et/ou de son potager peut répondre à des aspirations diverses, comme être dehors, se sentir proche de la nature, mener des activités avec ses enfants, ou encore produire ses propres légumes et/ou maîtriser son alimentation, adopter un comportement écologique. Ainsi, si l'entretien d'un potager peut correspondre, pour les personnes âgées, à des activités plus traditionnelles, on remarque parmi les populations plus jeunes un engouement certain pour ces activités, pour ne pas dire « une mode », laquelle dépasse bien sur le territoire du Vexin.

De nombreuses personnes ont cité ces éléments comme des facteurs d'épanouissement :

Moi je suis bien que dehors. C'est le jardin, c'est plus des mains de couturière, maintenant j'en ai honte, je mets bien des gants, mais à un moment ça ne va pas, il faut que je touche la terre (...), avec les gants on sent rien. Tant pis j'ai les ongles noirs, mais bon je les passe à l'eau de javel après. Avec mon mari c'était pareil, c'était toujours le jardin (...) C'est-à-dire que nous avec mon mari on ne sortait pas beaucoup. C'était le travail, la maison, le jardin, les légumes (...). Moi du coup je suivais et j'adore la terre, donc moi ça ne me dérange pas. Vous voyez le matin, je me lève et je vais au jardin. Je ne vois pas l'heure passer, je suis dehors, je suis bien (...). Tout le monde me dit que c'est bien ce que j'ai fait : les haricots verts, les tomates sont belles. J'adore. (Ancienne couturière à la retraite, Auvers-sur-Oise).

J'ai fait un potager, on était à peine arrivé ici que j'ai dit à mon mari de me laisser dans le jardin une partie potager. C'est juste qu'au moins je sais ce que je mange, et puis surtout que j'ai mes enfants... C'est courgettes, tomates, haricots verts, on a fait des pommes de terre nouvelles, j'ai eu un peu de carottes aussi (...). Et là, cette année (...), on a acheté nos graines et du coup on a fait nos semis au mois de mars. Les loulous étaient contents parce qu'ils ont arrosé avec nous, donc c'est génial. Après ils vont m'aider à cueillir les tomates, les courgettes et tout (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

Parallèlement aux activités liées à l'existence d'un potager, plusieurs personnes ont précisé qu'elles avaient des poules, avec les avantages et les inconvénients que cela induit. Pour certaines personnes, cela correspond à un souvenir d'enfance, pour d'autres c'est une nouvelle pratique, parfois encouragée par les collectivités territoriales, semble-t-il, dans une optique de réduction des déchets :

Je me suis découvert une passion pour les poules. Là, c'est plus une race d'ornement que pour faire des œufs, même si elles en font quelques-uns (...) Ça doit faire 5/6 ans qu'on en a, à la fête des Mères. Je ne voulais pas que ce soit un casse-tête, mais en fait ça va. Elles sont en liberté là, elles ont tout le jardin. Celles-ci, c'est souvent des races asiatiques en fait (...). Mon mari qui est fils d'agriculteur, il voit ça un peu de loin, parce que c'était pour manger. Donc j'ai 7 poules et 1 coq (...). Moi c'est vraiment comme animal... presque de compagnie (...). Oui c'est très rigolo et c'est très apaisant. C'est vraiment un retour à la simplicité, aux choses naturelles, on n'est plus dans l'artificiel. J'adore et si je pouvais j'aurais aussi des canards, mais c'est quand même plus sale (femme, 35-45 ans, sans emploi, Dennemont).

On a un jardin, on a les poules. Franchement on est bien (...). Moi personnellement j'ai toujours voulu des poules. Je me disais « si j'ai une maison, je veux des poules ». Aujourd'hui je le regrette parce que ça m'attire des mouches, des insectes tout ça. Mais quand on est dehors dans le transat, dans la piscine, bon y'a une invasion des poules donc c'est pas très agréable ! Mais moi en fait ma grand-mère avait des poules quand j'étais petite, c'était rigolo d'aller chercher les œufs et tout et je voulais faire partager cette expérience à mes enfants (assistante maternelle, 35-45 ans, Dennemont).

5^e indicateur : Avoir un autre rapport au temps et à l'espace

Pour une partie des habitants rencontrés, un facteur d'épanouissement de la vie à la campagne consiste à avoir un autre rapport au temps et à l'espace. Ainsi, « disposer d'espace et donc de liberté », « être tranquille », sont des expressions formulées lors des ateliers, et qui rejoignent des termes mis en avant par les habitants dans les entretiens, tels que le calme, la tranquillité, la liberté, le sentiment d'espace, etc.

Variable : Profiter du calme et de la tranquillité

Le calme mentionné par de nombreuses personnes comme facteur d'épanouissement peut avoir des significations différentes : pour certains, il s'agit du calme lié à l'absence de bruit – ou du moins à l'éloignement par rapport aux bruits de la ville, tandis que pour d'autres, le calme est lié au fait d'être isolé, loin des gens, loin de la foule. La problématique de la mise à distance par rapport aux autres de manière générale, et à d'autres catégories de population en particulier, renvoie aux questions de sociabilité qui seront approfondies dans un chapitre ultérieur.

L'absence de bruit est un élément important de la qualité de vie, évoqué par plusieurs habitants. Mais généralement, il ne s'agit pas réellement de silence, mais d'un environnement sonore particulier, différent de celui de la ville. On a déjà souligné la satisfaction qu'exprimaient certaines personnes de vivre à proximité de la nature, de pouvoir entendre les oiseaux ou les coqs par exemple. Mais comme on le sait, le bruit est une notion relative, subjective, et selon les personnes, un même bruit peut être considéré comme une nuisance ou

au contraire comme un élément agréable. C'est particulièrement vrai en milieu rural, où les bruits des animaux ou liés aux activités agricoles sont perçus différemment selon les habitants, selon leurs trajectoires résidentielles et selon ce qu'ils recherchent lorsqu'ils s'installent dans le Vexin. Pour certains, ces bruits sont propres à la campagne et correspondent à ce qu'ils attendent de la vie dans ce territoire, comme l'explique cette habitante d'Auvers-sur-Oise :

C'est-à-dire que la campagne, ça peut aussi être très bruyant, quand ils font les moissons jusqu'à 3h du matin. On voit bien d'ailleurs, parce qu'il y a des gens qui arrivent de la ville, et j'ai parmi mes voisins des gens qui râlent parce qu'on entend les chiens, parce que y'a un âne qui brait, mais voilà c'est d'autres bruits, mais ce n'est pas des bruits qui me dérangent. Je ne cherche pas forcément le calme et la tranquillité. Je pense que c'est un territoire sur lequel on peut trouver ça, des gens qui vont habiter dans des petits villages un peu plus reculés des villes. Je pense qu'il peut y avoir ce type de recherche et que ça peut satisfaire un certain nombre d'habitants. Moi ce n'est pas forcément ce que je recherche particulièrement sur le Parc (assistance sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

L'importance du calme et de la tranquillité de la campagne est comparée au bruit et à la foule de Paris ou des villes voisines, fréquentées pour les courses ou pour les activités professionnelles. C'est un élément signalé par plusieurs personnes et qui rejoint, d'une certaine manière, les analyses qui ont été faites précédemment sur la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux :

Je vous assure, j'ai été faire des courses avec ma fille à Cergy, on a fait les 3 Fontaines la semaine dernière. Je suis arrivée, j'ai dit à Agnès « je m'en vais, je rentre au Valhermeil ». Parce que là, mal de tête, les bus dans tous les sens, la chaleur, le monde, je ne supporte pas ici. J'arrive ici, je me déshabille et je vais au jardin, je suis avec les oiseaux (...). On se sent tellement bien dans notre petit Valhermeil, là, ça fait un petit cocon, tout le monde se connaît, on est resté petit village (Ancienne couturière à la retraite, Auvers-sur-Oise).

Oui c'est ça. Quand vous avez passé la journée à faire des visites dans les tours du Val Fourré, quand on arrive ici on est tranquille. Le calme c'est vraiment... on est chez soi (infirmière, 55-65 ans, Follainville).

On peut aussi citer le cas de cette personne qui travaille à Paris et qui revient tous les week-ends, et qui explique comment les activités à la campagne permettent de contrebalancer les inconvénients de la ville.

Je me balade régulièrement dans le Vexin, y a pas de pollution, peu d'activités, c'est calme, pour se ressourcer. J'ai besoin d'y retourner tous les week-ends, la vie à Paris

est un peu oppressante, je suis bien dans le Vexin. C'est la nature, mais hyper accessible. Tu es vite dans les champs (...). La première chose, c'est le lien avec la nature, puis le calme, tu peux te poser et réfléchir. C'est se couper de la vie trépidante qu'on a aujourd'hui. Pour moi c'est ça, c'est joli, c'est harmonieux. T'as un équilibre avec la nature, c'est cohérent (...). Il y a quelque chose d'atrophie à Paris (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).

Le calme et la tranquillité peuvent aussi se traduire pour certains par l'absence de voisins proches. C'est le cas de personnes vivant dans des maisons isolées, et qui disent profiter de cette forme de liberté et d'anonymat que procure la campagne :

On est un peu à l'écart du village, c'est bien aussi, on n'a pas de voisins, on n'est pas embêté par ça. On n'a pas de voisins, ça ne me manque pas. Je vais vers les gens, mais je ne veux pas vivre avec eux, je ne veux pas les côtoyer au quotidien (...) j'aime ma part de solitude, c'est épanouissant de vivre ici du coup (...). On vit bien dans cette maison, c'est bien. Dans un appartement on n'est pas libre de faire ce qu'on veut. Ici on peut s'allonger au soleil, on a le cadre privé (étudiante, moins de 25 ans, La Roche-Guyon).

On a des voisins, mais on ne les voit pas, mais on n'est pas en froid, on se dit bonjour. Les gens s'auto suffisent, on n'a pas de rapports. (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).

Je pense qu'on peut pas détacher cette notion de bien-être de l'espace vital. Justement la nécessité d'avoir un espace vital pour soi et sa famille. C'est un truc tout bête, mais dans le Vexin, il est très facile de disposer de cet espace, ce qui n'est pas du tout le cas quand vous approchez des grandes métropoles. Et ça c'est une vraie qualité. Vous sortez dans le jardin, vous faites ce que vous voulez, vous êtes en slip, vous allez d'une pièce à une autre dans votre maison. Vous allez sortir regarder le bord de l'Oise. Vous pouvez avoir une existence en dehors d'une sur urbanisation, d'une société grouillante et fourmillante (...). Voilà, vous avez accès au luxe de la tranquillité. À mon sens, c'est pas si évident. C'est très important le calme (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

Variable : Avoir un sentiment d'espace et de liberté

Les points précédents concernant le calme et la tranquillité s'articulent avec le sentiment d'espace et de liberté évoqué par certains habitants comme un facteur d'épanouissement. Ce sentiment peut être lié aux possibilités de balades qu'offre le territoire, comme l'explique cet habitant d'Auvers-sur-Oise :

J'ai un petit guide des balades dans le PNR, et quand je me balade, je coche. Si c'était pas un PNR je ne sais pas si j'en ferai autant, chaque semaine, je change de lieu. C'est assez varié, certes dans les champs, mais après dans les bois, il y a un petit ruisseau (...) c'est bucolique. Pour se balader, il faut se plonger un peu dans le territoire. Certes c'est un peu plat, mais c'est assez varié, j'aime bien quand il y a un ruisseau, j'y vais régulièrement. La marche, mais seul. Je prends la voiture, je vais à un point et je marche. J'aime bien marcher et c'est bien quand il y a un ou deux points d'intérêt (...). C'est un plaisir esthétique, j'aime bien, ça me fait réfléchir, mais j'y connais rien, je ne sais pas reconnaître les plantes. J'ai plaisir à croiser un animal sauvage, mais je n'aime pas ce territoire pour ça (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).

La question de la liberté a aussi été discutée lors d'un atelier à Ennery, où la comparaison a été faite entre la Sologne, où l'espace est privé, fermé et difficilement accessible pour les balades, et le Vexin qui, à l'inverse, est vu comme un espace de liberté, plus ouvert. Néanmoins, cette perception du Vexin comme un territoire ouvert n'est pas partagée par l'ensemble des habitants, dont certains au contraire regrettent une forme de fermeture de l'espace par les agriculteurs, comme l'exprime cet habitant de Marines : *Le Vexin c'est privé. On peut pas se promener, il y a des barrières partout. Y a pas d'endroits où on peut se balader (homme, 45-55 ans, artiste plasticien).*

La possibilité de faire des activités plus librement (« choisir des activités de manière plus spontanée, moins organisée, plus autonome ») a été mentionnée lors de l'atelier, à Marines. Cette question de l'autonomie est liée à l'idée de liberté, de choix individuel, à la possibilité d'avoir des activités sans nécessairement dépendre d'une organisation préalable ou collective. Cela renvoie aussi au sentiment d'avoir moins de contraintes. Lors de l'atelier à Marines, une personne a exprimé cette idée en prenant l'exemple de l'escalade : lorsqu'elle habitait en ville, l'organisation d'une séance d'escalade semblait contraignante, demandait de prévoir à l'avance ; à présent, vivant à la campagne, c'est plus « fluide ».

Variable : Prendre son temps, ralentir

Avoir du temps, prendre son temps, mais aussi organiser sa vie d'une autre manière constitue des facteurs d'épanouissement évoqués par certains habitants, comme en témoignent les expressions « profiter du cycle des saisons, du rythme des jours », « prendre le temps » mentionné lors des ateliers. Mais de nombreuses personnes ont expliqué qu'elles manquaient justement de temps, en raison de contraintes professionnelles et familiales, mais surtout en raison du temps passé dans les déplacements et les transports. Ce point sera abordé à nouveau dans le chapitre concernant l'accès aux services et équipements. Pour de nombreuses personnes en effet, les problèmes de transports constituent un réel handicap, qui peut conduire à quitter ce territoire, comme l'expliquent notamment ces habitants de la Roche-Guyon et de Marines :

Le principal problème ici ce sont les transports. Entre les déplacements pour le travail et les aller/retour pour les enfants, plus la maison et le jardin, j'ai pas assez de temps. Je rêverais d'avoir un appartement, pour avoir le temps d'écrire un peu. On a le projet de partir, peut être à Narbonne, ma femme veut du soleil et de la chaleur (...). J'aime bien la Roche-Guyon, le cadre, le site « un des plus beaux villages de France, mais je ne serais pas triste de partir (homme, 45-55 ans, acteur culturel, la Roche-Guyon).

C'est une organisation familiale. Concrètement, ça c'est la contrainte de ouf... Depuis que mes filles sont grandes, je passe 10 fois plus de temps dans les transports [...] J'ai eu envie de partir, quand les enfants ont eu 15 ans, je perdais trop de temps en voiture, j'en avais ras le bol, j'avais envie d'aller sur Cergy » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines).

Variable : Pouvoir se déplacer à pied, sans voiture

La problématique des transports est en effet très prégnante dans les propos des habitants, et la qualité de vie semble en partie liée à la possibilité de se déplacer à pied dans sa commune, comme l'illustrent les expressions « pratiquer les circulations douces en sécurité », « faire ses courses et ses activités quotidiennes sans voiture ». Mais ces opportunités dépendent de la configuration des communes, et des services et commerces existants. Cet indicateur a été mentionné par des personnes vivant à Magny, Vigny, Marines, par exemple, qu'il s'agisse de marcher pour partir se promener ou pour faire ses courses :

On fait tout à pied, une fois qu'on a posé la voiture on bouge plus, et puis si on veut aller se balader dans les champs, dans les bois, dans les plaines tout est à proximité. Voilà ! (commerçante 35-45 ans, Magny).

On est à pied le plus souvent possible. On se promène dans le village, dans la forêt. Ici on se fait vraiment des balades, quand il fait chaud les balades en forêt, c'est génial franchement (assistante maternelle, 35-45 ans, Follainville).

On a la chance d'avoir des commerces de proximité, là où j'habite je suis à maximum 10 minutes du centre-ville, des commerces, donc je fais tout à pied, donc c'est génial (homme, 25-35 auto-entrepreneur, Magny).

6^e indicateur : Développer une relation forte vis-à-vis du territoire

À travers les propos des personnes rencontrées, on note de manière explicite ou plus nuancée selon les cas, l'importance de la relation qui existe vis-à-vis du territoire, et la manière dont cette relation peut être facteur d'épanouissement. Cette relation, qu'Antoine Fleury

précédemment cité décrit comme « l'ancrage dans l'espace », se décline de manière assez diversifiée et peut renvoyer à un sentiment d'appartenance, d'attachement, voire pour certains de fierté. Cette problématique de l'attachement et des « émotions » vis-à-vis de son environnement a été largement analysée depuis plusieurs années, par des géographes, sociologues ou anthropologues travaillant plus spécifiquement sur les problématiques du patrimoine¹². Dans son travail sur les « émotions patrimoniales », Daniel Fabre souligne « la force des attachements locaux et des investissements émotionnels qu'il suscite », ainsi que l'importance des histoires personnelles. L'ordinaire, le familial, l'intime sont pour lui des valeurs essentielles pour comprendre et analyser les processus contemporains de patrimonialisations. Cette prise en compte de ce qui compte, de ce qui fait sens pour les habitants est encouragée par différents textes internationaux, tels que la Convention Unesco de 2003 sur le patrimoine immatériel, la Convention Unesco de 2005 portant sur la diversité culturelle, ou encore des textes portés par le Conseil de l'Europe, comme la Convention de Faro de 2005 sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. De nouvelles approches sont mises en œuvre, qui élargissent la notion même de patrimoine, et valorisent en particulier le patrimoine ordinaire, quotidien, et qui mettent l'accent sur la dimension sensible, affective du patrimoine. Au-delà de la seule question patrimoniale, ces analyses expliquent et permettent de comprendre les relations qui se nouent entre les habitants et leur territoire.

Variable : Éprouver un sentiment d'appartenance vis-à-vis du territoire

Le sentiment d'appartenance semble souvent constituer un facteur d'épanouissement, mais selon les personnes cette appartenance peut renvoyer à différents espaces : au Vexin, de manière globale, au PNR ou à la commune de résidence :

Ah oui vraiment... souvent quand je dis où j'habite, je dis que j'habite le Val-d'Oise, mais tout de suite derrière je dis qu'on fait partie d'une commune du PNR du Vexin (assistance sociale, 45-55 ans, Auvers-sur-Oise).

Ici, on a la chance d'avoir la forêt, de l'espace, c'est verdoyant, c'est agréable. Je suis attachée à ce territoire, je le découvre et c'est vraiment agréable. Le territoire ici est unique, même si tous les territoires sont uniques. Mais le Vexin a son propre charme. Je me sens appartenir au Vexin. (...). C'est vraiment le cadre qui me plaît (étudiante, 18 ans, La Roche-Guyon)

Pour certaines personnes l'appartenance se fait davantage vis-à-vis de la commune:

¹² cf. Gravari Barbas M. (dir), 2003, *Habiter le patrimoine, Enjeux, approches, vécu*, Rennes, PUR ; Veschambre V., 2008, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, PUR ; Watremez A., 2008, « Vivre le patrimoine urbain au quotidien : pour une approche de la patrimonialité », *Culture & musées* n° 11 ; Fabre D., 2013, *Emotions patrimoniales*, Paris, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme.

C'est rare que je dise le Vexin, je dis Auvers, ou le Valhermeil. Mais c'est plutôt Auvers-sur-Oise (Ancienne couturière à la retraite, Auvers-sur-Oise).

C'est malgré tout mon village, c'est ici que je me sens le mieux quand même (...). Mais ça c'est un ressenti personnel, c'est toute ma vie à moi (retraîtée, femme d'agricultrice, Monneville).

Variable : Éprouver un sentiment d'attachement

Certaines personnes expriment une forme d'attachement au territoire liée aux racines, à l'ancienneté de la famille dans le village, comme cette femme qui vit depuis 55 ans dans une maison dont son mari a hérité :

Alors cette maison, ça vient de la famille du côté de mon mari. Ma fille elle est la quatrième génération, donc vous voyez on est vraiment des auversois. Mon mari est né au Valhermeil (Ancienne couturière à la retraite, Auvers-sur-Oise).

Pour d'autres personnes, le sentiment d'attachement semble se construire progressivement, sans toujours être formulé de manière explicite – certains exprimant même une réticence à utiliser le terme attachement, lequel pourrait être assimilé à une forme de revendication identitaire. Les qualités et avantages du territoire ont été « découverts » et appréciés après coup comme l'explique cet habitant d'Auvers

Ça correspond assez à ce que j'attendais. Encore une fois c'est plutôt un hasard, on s'est un peu laissé guider par l'aventure professionnelle, les opportunités. Ça n'a pas été un choix murement médité, ni par des liens, parce qu'au final à chaque fois on s'est un peu éloigné des relations, des amis, et on s'est dit on va voir ce qu'il se passe (...). Au final, est-ce que c'est mon optique qui a évolué en fonction du lieu où je vis, et du coup j'y ai trouvé du positif que j'ai gardé, ou est-ce que, au final c'était préconçu et je l'ai souhaité dès le départ ? Je pense que c'est une adaptation : on y trouve du positif et on le garde, et le négatif on le laisse (...). Pour concrétiser ça, je dirais que ça me ferait de la peine de repartir. Je suis volontairement contre ce sentiment « d'appartenance », mais c'est purement personnel, toute sorte de fanatisme que ce soit sportif ou autre ça je suis contre, je trouve ça un peu dommage. Mais je suis content d'être là, je suis satisfait, j'apprécie, encore une fois c'est très lié aux gens qu'on y rencontre et aussi très lié à l'ambiance, aux services qu'on peut trouver... (homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

Pour d'autres, il ne s'agit pas d'un réel sentiment d'attachement, mais d'une forme d'appropriation de ce que le territoire propose, à un moment donné, et qui peut conduire à partir ailleurs en fonction de la situation familiale et des opportunités :

Non j'ai pas d'attachement particulier, c'est juste que je profite de tout ce qu'on propose (homme, 30 ans, travail dans la maintenance industrielle, Magny).

J'y suis attaché aujourd'hui oui, parce que j'y ai vécu, j'ai fait ma vie professionnelle, j'ai eu mes enfants. Maintenant, à la retraite de mon époux, peut-être qu'on se fera la réflexion : « est-ce qu'on reste ici ou on part dans le sud comme tout le monde ». Moi j'ai mes frères et sœurs qui sont tous partis, je suis toute seule ici. Je m'attache aux choses, mais je sais pas dans dix ans comment je verrais l'avenir, par rapport aussi à où seront mes enfants. Aujourd'hui j'ai pas envie de bouger parce que mon mari est toujours en activité, et puis je vous dit j'ai pas vu autre chose donc pour l'instant on est là, mais je sais pas en fait (femme 55-65 ans, sans-emploi, ancienne directrice d'EHPAD, Monneville).

Variable : Éprouver un sentiment de fierté vis-à-vis du territoire

On peut noter dans les propos de plusieurs personnes une sorte de fierté vis-à-vis des qualités et richesses du territoire, même si le terme de fierté n'est pas toujours utilisé :

C'est un territoire que je trouve intéressant, parce qu'il y a une unité géographique importante, c'est vraiment un territoire cohérent. Au niveau géographique il a un intérêt environnemental évident parce qu'effectivement, on a un tas de territoires particuliers, qui vont des marais, des forêts, des territoires agricoles, des falaises calcaires... Et à l'intérieur de ce territoire, il y a des choses intéressantes sur le patrimoine bâti, sur l'environnement ça l'est aussi, sur la culture aussi... et sur l'histoire (...). Quand on voit le nombre de films qui peuvent être tournés dans le Vexin, on voit que c'est un territoire qui intéresse y compris les cinéastes... y'a aussi des expérimentations qui sont faites en matière agricole... c'est vraiment un territoire vivant, cohérent, c'est beau en plus. Oui je l'ai arpenté, je l'arpente encore avec plaisir (femme, 45-55 ans, assistance sociale, Auvers-sur-Oise).

On peut souligner que le classement de la Roche-Guyon parmi « les plus beaux villages de France » a été mentionné par les deux personnes rencontrées, dont cette étudiante :

J'aime bien le côté campagne ici. À la ville il y a du bruit, du monde. Il y a plus de monde le week-end, c'est normal on fait partie des plus beaux villages de France (étudiante, moins de 25 ans, La Roche-Guyon).

Cette fierté ou du moins la reconnaissance des richesses du territoire peuvent amener les habitants à vouloir le faire découvrir aux autres :

Je rabâche les oreilles de pas mal de gens. J'essaie de faire découvrir parce que c'est tellement un plus de pouvoir profiter de tout ça et encore une fois quasiment gratuit ou à très bas prix donc c'est vraiment top. Et de pouvoir en faire profiter au maximum de

gens, je propose à chaque fois aux copains. J'ai beaucoup d'amis dans l'Oise et en région parisienne vraiment proche de Paris centre ou de la petite ceinture. J'essaie au maximum de proposer des sorties dans le coin (homme, 25-35 ans, auto entrepreneur, Magny).

Je suis pas très chauvine, donc... mais oui c'est bien, je suis contente d'être dans le Vexin, c'est chouette, c'est beau ! Le patrimoine, quand les gens viennent, je leur explique ce qu'il y a à voir ici : le baptistère de l'église, dans le village, ce qu'ils peuvent voir. Il y a tout un parcours avec des petits panneaux avec des flash codes qui vous amènent à l'autre panneau, ça fait une petite randonnée où ils vous expliquent le lavoir, les places, les choses comme ça. C'est assez intéressant. Après je fais découvrir la Roche-Guyon, c'est très beau, tout le village est magnifique. Giverny, mais on n'a même pas besoin de faire de pub. Et après tout ce qui est Auvers, l'Ile-Adam, Pontoise, c'est des jolies villes pour les touristes. Je leur conseille d'aller là. Oui je suis fière d'être producteur, et des gens avec qui je travaille et des métiers qui tendent à se perdre et qui existent encore par ici, donc j'en parle et je fais de la promo, mais j'ai l'impression d'être seule à faire ça ! (Commerçante, 35-45 ans, Magny).

Néanmoins, l'attractivité du territoire a fait l'objet de débats controversés. La fierté d'appartenir à un territoire attractif a été mentionnée par certains habitants. Tandis que d'autres craignent l'afflux de visiteurs.

Cette attractivité peut être perçue comme un facteur de bien-être et d'épanouissement, dans la mesure où elle permet de maintenir des activités et des services dans les communes :

Fierté ? J'aime bien, je m'en cache pas, je m'en prévaux, c'est le côté Van Gogh. Moi je suis entouré de Parisiens, donc je trouve ça sympa, ça me distingue, je dis pas que j'habite la banlieue, je dis que j'habite dans le Vexin. Je vois dans leurs yeux qu'il y a un peu de jalousie. Les touristes, ça participe du rayonnement de la ville. C'est bien, il y en a pas trop, ça gêne pas. C'est une ville attractive. La campagne au bord de Paris, c'est bien (homme, 35-45 ans, haut fonctionnaire, Auvers-sur-Oise).

Assez naturellement, la satisfaction de vivre dans un territoire attractif a été également exprimée de manière plus explicite lors des entretiens par des personnes ayant une activité commerciale :

Je pense que tous les Parcs font le maximum pour que les gens y vivent de façon agréable, pas spécialement celui du Vexin, mais il est très renommé parce que vous avez beaucoup de randonneurs qui viennent de Paris, entre autres... Vous avez beaucoup de cyclistes qui passent et dimanche il y avait la visite d'anglais qui faisaient Londres-Paris (...), et vous avez aussi la Chaussée Jules César... donc ça

s'est important aussi. Donc en fait on a beaucoup de chance d'avoir ce passage de la chaussée Jules César et la route Beauvais Paris. On est sur un axe intéressant (Galeriste, 70 ans, Vigny)

Si l'arrivée ou la visite de citadins est vue par certains de manière positive, comme une opportunité de brassage et de diversité, comme l'a notamment expliqué une personne membre d'une association d'éducation populaire, lors de l'atelier à Ennery, d'autres ont exprimé l'envie de ne pas accueillir trop de citadins, « l'invasion » étant explicitement mentionnée comme une menace par l'une des participantes de l'atelier à Ennery.

Les indicateurs qualitatifs de l'épanouissement que nous venons de présenter ci-dessus, et qui concernent la dimension « vie à la campagne », sont, comme nous l'avons déjà dit, fortement liés aux caractéristiques rurales du Vexin, aux spécificités de ce territoire périurbain, mais aussi à la particularité de sa labellisation en tant que PNR. Néanmoins, dans le cadre des démarches mises en place par d'autres collectivités ou structures pour l'élaboration d'indicateurs de bien-être, nous pouvons retrouver un certain nombre d'indicateurs assez similaires, comme par exemple la part du temps libre consacrée à la nature, ou la sérénité dans le rapport au temps, identifiés dans l'expérience de la Région Pays-de-Loire. Dans la démarche mise en œuvre à Toulouse, « l'habiter » qui recouvre des éléments concernant l'environnement, les infrastructures et le cadre de vie, fait partie des quatre dimensions du bien-être, avec la qualité des relations humaines, les lieux de rencontre et l'épanouissement personnel. Dans la méthode Spiral, qui a inspiré de nombreuses initiatives, plusieurs indicateurs liés au cadre de vie sont également mis en avant. Dans les parties qui suivent, nous analyserons d'autres dimensions constitutives de l'épanouissement de l'être humain, avec les éléments relatifs à l'accès aux services et équipements puis les éléments liés aux relations humaines et au lien social.

2.3.2. Deuxième dimension : Accéder aux services et aux activités

La dimension « accès aux services et aux activités » se compose de 4 indicateurs et de 12 variables, issus à la fois des entretiens et des ateliers participatifs. Ces indicateurs et variables sont synthétisés dans le tableau ci-dessous et développés par la suite dans cet ordre.

Dimension : L'accès aux services et aux activités

Indicateurs	Variables
Accéder à des services privés de qualité	Avoir des médecins, des infirmières et des services de santé à proximité
	Avoir des petits commerces et notamment des commerces de bouche de proximité et de qualité

Accéder à des services publics de qualité	Avoir des établissements scolaires, de tous les niveaux
Bénéficiaire de modes de transports diversifiés et de qualité	Avoir des transports publics adaptés Se déplacer « autrement » avec les circulations douces
Accéder à une offre d'activité de proximité	Avoir des informations sur toutes les offres existantes sur le territoire Avoir une diversité dans l'offre d'activités « Être en contact avec l'histoire », à travers une offre patrimoniale locale Accéder à une offre culturelle locale (spectacles, conférences, expositions) Participer à des manifestations populaires locales Avoir accès à des activités et des équipements sportifs

Tableau 5 : Dimension - L'accès aux services et activités

Indicateur n°1 : Accéder à des services privés de qualité

Dans le cadre de cette enquête, l'existence et le niveau de services privés – bien qu'inégal d'une commune à l'autre - sont considérés par la majorité des personnes interrogées comme un critère important pour vivre convenablement « *A Vigny vous avez un médecin, un dentiste, une petite épicerie, vous pouvez vivre en fait, c'est pour ça que pour les personnes d'un certain âge c'est pas mal* » (Femme, plus de 65 ans, activité commerciale).

À ce titre, leur insuffisance, leur manque de diversité, voire parfois leur absence est unanimement évoquée comme une contrainte, un désagrément caractéristique du territoire et contrastant avec les « privilèges » de la vie à la campagne « *On sait très bien qu'il n'y a plus de commerce, mais ça c'est un autre problème. Mais si on aime la campagne, on est obligés de subir ses inconvénients* » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque, Monneville).

La perception de la possibilité d'accès aux services comme un critère de bien-être est principalement évoquée au regard des trois variables suivantes :

- « Avoir des médecins, des infirmières et des services de santé à proximité »

- « Avoir des petits commerces et notamment des commerces de bouche de proximité et de qualité »
- « Acheter local et bénéficier de circuits courts »

Variable : Avoir des médecins, des infirmières et des services de santé à proximité

La présence de professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, hôpitaux et pharmacie) dans les communes ciblées figure parmi les principales attentes mentionnées par les habitants. Ce facteur est ressorti clairement lors des entretiens individuels comme lors des ateliers collectifs. Que les habitants se disent, ou non, satisfaits du niveau de service de santé existant sur leurs territoires, il s'agit d'une priorité.

Le niveau de services de santé existant est très majoritairement considéré comme étant insuffisant. D'aucuns évoquent un « désert » médical¹³, particulièrement dans les zones du Parc les plus reculées et partagent une inquiétude, concernant le manque de médecins spécialistes.

- « *Les médecins c'est très mauvais. Pour le coup là où j'habite il y a très peu de médecins et du coup c'est bondé. Juste pour l'exemple, quand je me suis retrouvé en difficulté respiratoire, en détresse respiratoire, j'ai appelé mon médecin en disant voilà il faut que vous fassiez quelque chose, il m'a répondu qu'il ne pouvait pas avant samedi* » (Homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise)
- « *On a un souci avec les docteurs, avec le numerus clausus, les médecins n'ont aucune envie de s'installer ici. Cette année notre médecin est parti un mois et il n'a pas trouvé de remplaçant, il faut aller pleurer dans un autre cabinet de médecins. On a 4 ou 5 médecins à Marines, ce n'est pas suffisant* » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines)
- « *On a quand même du mal à avoir par exemple un dentiste ou quelque chose. Sauf qu'en septembre j'ai mon fils qui va commencer l'orthodontie : comment je fais ? Il y a des médecins sur le secteur, mais ils ne sont pas assez nombreux par rapport à la population. Du coup c'est quand même assez retreint* » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont)

Une exception est toutefois à noter à Magny-en-Vexin, où le niveau de services de santé est considéré comme étant satisfaisant et participant de la qualité de vie. « *On a plein de cabinets médicaux, on a tous les corps médicaux pour se soigner sur place. Pour Magny je parle, c'est vraiment très chouette, ça va du dermato, gynéco, diabétologue, etc. [...] on a un hôpital avec des urgences ce qui est très pratique parce qu'on n'est pas obligés d'aller à Pontoise et attendre 3h la nuit pour deux points de suture [...] l'existence de services publics, ça facilite la vie* » (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)

¹³ Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque, Monneville.

Parmi les variables citées, la santé est évoquée à deux niveaux : l'accès aux soins et la rapidité de cet accès. Cette seconde évocation renvoie à la question des modalités de déplacements des habitants et notamment à l'accès aux services de transports qui sera traitée plus loin.

Variable : Avoir des petits commerces et notamment des commerces de bouche de proximité et de qualité

Juste après l'accès aux soins, les commerces, et notamment les commerces de bouche, figurent parmi les premiers services évoqués par les habitants comme participant à leur qualité de vie, à leur bien-être et ce qu'ils existent ou non « *Nous on a encore de la chance parce qu'on a une supérette, on a La Poste, on a une banque, un distributeur, la boulangerie, etc. On a des petits commerces qui font que de ce fait, on est bien à Vigny* » (Femme, 35-45 ans, infirmière, Vigny).

Des caractéristiques positives sont souvent attribuées par les habitants aux commerces locaux, lorsqu'ils existent :

- Des commerces de qualité, notamment pour les petits commerces de bouche : « *Avant j'achetais mon pain chez Carrefour et je le congelais. Là c'est celui de la boulangerie (de Dennemont, ouverte il y a 6 mois), elle est très bonne, c'est vachement meilleur, c'est une bonne idée d'ouvrir une boulangerie à Dennemont* » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont).
- La praticité et l'autonomie qu'ils permettent : L'existence de commerces locaux facilite la vie des habitants, qui n'ont pas forcément besoin de se déplacer dans les grands centres urbains alentours.
- Des commerces à échelle humaine : « *Vous allez dans le magasin et tous les gens dans les rayons vous disent bonjour. Il y a une sorte de qualité, de compensation, on est dans l'humain. C'est pas l'usine à produire ou à vendre* » (Homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise)
- La fonction sociale des commerces : La fréquentation des commerces locaux est associée à une sociabilité très appréciée. Ils permettent aux habitants de se croiser, voire d'éviter l'isolement.

« *Des fois il n'y a qu'au supermarché ou chez le boucher que l'on va rencontrer son voisin ou quelqu'un de sa ville qu'on n'a pas vu depuis 3 mois* » (Femme, 55-65 ans, sans-emploi - ancienne directrice d'EHPAD, Monneville).

« *C'est un point de rencontre. Là il y a le marchand de poisson qui vient une fois par semaine, ça m'arrive de prendre du poisson et je vois des gens et on discute [...] Quand c'est bien présent, c'est important, c'est important de pouvoir se rencontrer, d'avoir un contact avec les gens. [...] Et je pense que l'on n'est pas fait pour vivre*

tout seul sans voir personne » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – femme d’agriculteur, Monneville)

À noter : dans le prolongement des commerces de bouche, la notion de qualité intervient également en matière d’accès à l’offre de restaurants. La possibilité de se rendre au restaurant est également évoquée par certains habitants des plus grandes communes ciblées comme un facteur d’épanouissement. « *C’est quand même agréable d’avoir des restos dans le village où l’on habite. Alors moi je ne vais pas qu’à Auvers, je sais qu’il y a un super resto sympa qui vient d’ouvrir à Nesles-la-Vallée, qu’on va sûrement aller tester. Je trouve ça très sympa qu’on ait des choses de qualité* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise).

Le fait de fréquenter ces commerces peut être perçu par une partie des habitants comme une modalité d’engagement dans la vie locale. Cet engagement peut se traduire par une forme de « résistance » face à la grande distribution, par une contribution à l’animation et au développement économique local et/ou par la valorisation de savoir-faire traditionnels.

Variable : acheter local et bénéficiaire de circuits courts

- Être acteur en « résistant » à la grande distribution : une dimension symbolique forte

Certains habitants évoquent la distinction symbolique entre la fréquentation des centres commerciaux urbains et celle des petits commerces locaux. À ce titre, s’y rendre peut revêtir une dimension d’engagement, voire de « militantisme » revendiqué.

« On a l’avantage d’être dans une ville pas encore morte, mais qui va sûrement le devenir. Il y a un projet de gros centre commercial qui doit s’ouvrir en périphérie de la ville qui va sûrement finir de tuer les commerçants [...] » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin)

« Cergy j’y vais assez souvent, mais quand il s’agit d’aller au marché, je ne vais pas au marché de Pontoise, on va à Gisors, on est tournés vers Gisors, je ramène des carottes, etc. C’est moins cher, c’est raisonné. À Marines, les gens ils vont faire leurs commissions à Auchan, Leclerc, au lieu de planter leurs propres trucs, d’aller dans les fermes. Nous on va dans les fermes. Pour l’agneau, on va à Vallangoujard. C’est des trucs raisonnés. Le cochon, on l’achète bio, on va à Lattainville, dans l’Oise » (Homme, 45-55 ans, artiste-plasticien, Marines)

- Participer à l’animation et au développement économique local

Une partie des habitants soulève une interdépendance entre l’existence de commerces et le dynamisme global au sein de leurs communes. « *Ils permettent d’avoir du passage dans les rues, qu’il y ait « de la vie »* (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin) ; « *ouvrir un commerce, ça fait vivre le village* » (Femme, 45-55 ans, activité

commerciale, Monneville). À ce titre, leur rapport aux commerces locaux est abordé sous l'angle d'une certaine réciprocité. Parce qu'ils leurs sont bénéfiques et pour qu'ils perdurent dans le temps, ils les soutiennent. Selon eux, il est d'autant plus important de faire vivre ces commerces que ces derniers contribuent à « faire vivre » les territoires. À ce titre, acheter près de chez soi, « manger local » et privilégier un commerce local plutôt qu'un hypermarché, est une manière de participer à la vie locale.

« Vous avez tous ces vieux villages et puis vous avez également quand même des agriculteurs, donc tous ces gens-là apportent quelque chose de différent au Vexin... [...] moi je trouve qu'il faut faire vivre un peu les gens [...] je reste dans le Vexin souvent pour trouver quand même mes produits. J'essaie de faire vivre le Vexin » (Femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny).

Au-delà des points de vente, c'est aussi parfois toute la filière productive qui est parfois encouragée par l'achat local et responsable. La possibilité d'avoir accès à des marchés de producteurs locaux a par exemple été évoquée lors des ateliers participatifs, soulevant la question de la difficulté du maintien de ces marchés pour les producteurs. Les participants ont évoqué l'idée d'avoir un producteur par village, ou un marché par village, tout en ayant conscience que les producteurs ne s'y retrouveraient pas forcément faute de clients. Plusieurs habitants évoquent en effet l'importance des circuits courts, encouragés le PNR¹⁴.

« Ça fait vivre les agriculteurs, ils sont là pour nous, on est là pour eux, parce qu'il faut qu'ils gagnent leurs vies. Ça leur permet de rester dans la logique où ils sont et de ne pas céder au côté obscur de la force, à la grande distribution. Je préfère garder un agriculteur qui fait des trucs pour nous. Au moins c'est bon » (Homme, 45-55 ans, artiste-plasticien, Marines)

« Pour le thé, deux femmes ont créé une marque qui s'appelle le chapelier fou. Elles sont à Herblay et font du thé bio [...] je trouve que la proximité est pas mal. Sur le miel, c'est un apiculteur qui est dans le 27. Les légumes viennent de Gisors, les pommes pareilles, on prend des fraises de Cléry, le cidre de Arthis. Donc il y a pas mal de producteurs de proximité. Je travaille local avec des produits de saison donc s'il n'y a pas de tomate, il n'y a pas de tomate quoi ! » (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)

Cette volonté de soutenir l'achat local est toutefois parfois limité par l'absence de choix, notamment concernant les tarifs proposés par les commerces locaux *« On ne peut pas tout acheter dans une petite épicerie comme ça, ça coûterait trop cher, mais de temps en temps ça serait déjà ça [...] Moi je trouve qu'il faut faire vivre un peu les gens. Le restaurant, s'il faisait un petit effort, ça serait un peu mieux ! Moi j'y vais de temps en temps, mais je trouve que le rapport qualité/prix, il ne faut pas exagérer non plus. Je ne suis pas tout à fait d'accord, mais je reste dans le Vexin souvent pour trouve quand même mes produits. J'essaie*

¹⁴ Voir dans la charte, l'axe 2 « Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité », article 13 « Pérenniser une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et une sylviculture durable ».

de faire vivre le Vexin. Le village et le Vexin » (Femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny).

- Contribuer à faire perdurer artisanat et savoir-faire traditionnels

Au-delà de la question du développement économique local et de l'animation des communes, l'achat local est évoqué en ce qu'il contribue à perpétuer des savoir-faire traditionnels considérés comme précieux. L'acte d'achat revêt donc une dimension symbolique forte, signe d'attachement des habitants aux patrimoines immatériels du territoire, notamment à l'artisanat. « *À Villarceaux, ils ont ressorti une boulangerie traditionnelle, exhumé un four à pain traditionnel qui était dans le château et tout ça a été rénové il y a une dizaine d'années. Et ils font du pain deux fois par semaine avec de la farine bio faite dans un moulin à bois. Moyen circuit, tout est local, et bio, et hop !* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin)

Cette appréciation s'étend non seulement aux commerces de bouche, mais également à l'artisanat d'art « *On a plein d'artisans d'art sur le territoire du Vexin [...]. Moi j'adore les chapeaux par exemple, et je n'ai pas besoin forcément d'aller chez des chapeliers à Paris, je vais en trouver dans le coin, des gens qui vont travailler les textiles, qui vont faire les bijoux [...]. Moi je suis ravie que tous ces gens soient impliqués pas loin et que je puisse aller à Vauréal pour les chapeaux, à Domont chercher un truc et à Vétheuil chez le tisserand parce qu'il fait des choses merveilleuses [...] c'est tous ces possibles [...] toutes ces imbrications qui font que ce territoire a quelque chose* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise)

Indicateur n°2 : Accéder à des services publics de qualité

L'ensemble des services publics sont vus par les habitants interrogés comme garants de la mixité sociale et du maintien des jeunes dans les communes. L'indicateur « Accéder à des services publics de qualité » repose principalement sur l'accès aux établissements scolaires, développé ci-après.

Variable : Avoir des établissements scolaires, de tous les niveaux

La présence d'établissements scolaires sur le territoire est un critère d'importance de qualité de vie pour les familles. Il est notamment déterminant dans le choix d'installation des jeunes couples avec enfants en bas âge.

« On cherchait à acheter, et à ce moment-là on a trouvé la maison qui nous a plu, qui rentrait dans les possibilités financières de la famille et qui nous permettait d'habiter une petite ville où on allait avoir des écoles pour les enfants » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise)

« C'est aussi pour les écoles que les jeunes familles arrivent, c'est important qu'il y ait de jeunes familles et les écoles ici sont très, très bien » (Femme, plus de 65 ans, retraitée, Vigny)

« On a essayé de trouver une ville, entre guillemets, où il y avait un collège déjà, pour les enfants » (Femme, 35-45 ans, infirmière, Vigny).

« Pour les enfants, c'est vraiment parfait, il y a les écoles, le collège à Vigny qui a une excellente réputation. C'est vraiment un argument de vente » (Femme, plus de 65 ans, retraitée, Vigny)

L'arrivée de familles avec enfants dans certaines communes peut être déterminante dans le maintien de classes « quand on a fait construire, ils voulaient des gens jeunes avec enfants pour pouvoir conserver la troisième classe » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont). Leur risque de fermeture peut, à ce titre, entraîner d'importantes mobilisations habitantes. C'est le cas à Follainville-Dennemont où une classe est menacée de fermeture pour des raisons d'absence d'instituteur.

Au-delà de la dimension pratique en termes d'organisation de vie quotidienne, la présence d'établissements scolaires sur les territoires de vie joue également un rôle important en termes de socialisation. Plusieurs personnes interrogées disent en effet avoir noué des relations avec les voisins et les autres habitants du village par l'intermédiaire de l'école, voire en s'engageant dans une association de parents d'élèves. Ces relations peuvent perdurer au-delà du temps de scolarisation.

« C'est très dur de nouer des relations. Enfin quand je suis arrivée ici j'étais enceinte. Pour rencontrer du monde sans enfant scolarisé, c'est très difficile » (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)

« À partir du moment où vous avez un enfant qui va à l'école, ça ouvre forcément du lien sur les autres » (Femme, 55-65 ans, infirmière-puéricultrice, Follainville-Dennemont)

« Au pique-nique de fin d'année organisé par un parent d'élève, on était nombreux et en plus il faisait beau, c'était génial et en plus il y avait plein de musiciens [...] ». (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont)

« On fait plein de trucs avec les parents d'élèves, avec l'école. Demain, je fais une chasse aux trésors le long de l'Oise [...] je m'engage tout le temps, il y avait la kermesse il y a une semaine, il y a une comédie musicale qui s'est montée. Ce qui est marrant c'est qu'on rencontre des gens [...] encore une fois, dès qu'il y a des projets qui se montent, comme on est dans une ville à taille humaine, dans un terroir où c'est facile de l'investir parce que les gens vous les connaissent, vous les voyez, vous les croisez » (Homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise)

« Même si les enfants ont grandi, quand vous voyez les gens dans la rue, obligatoirement on s'arrête, on se parle. Et il y a des gens que vous voyez toujours.

Vous recevez, vous vous voyez le week-end, vous mangez ensemble » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)

Ce rôle de l'école en termes de socialisation sera également développé plus loin, dans la dimension « les sociabilités ».

Parmi les points d'amélioration cités par les habitants, les services cités comme étant insuffisants sont souvent liés à la petite enfance et à l'éducation. « *Je pense qu'il y a plein de choses encore à améliorer en termes de vie pour les habitants, de garderie, de centres de loisirs, pour faciliter la vie sur place. Des choses qui manquent encore en termes de bien-être pour les jeunes parents » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise). La scolarité nécessite par exemple une organisation familiale de plus en plus complexe au fur et à mesure que les enfants grandissent. Si l'école primaire et le collège restent accessibles, selon les communes, au sein du parc, l'absence de lycée est soulignée par les habitants interrogés.*

« Les écoles sont de bonne qualité...bon, jusqu'à un certain âge, après quand on est étudiant, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur des endroits [...] Pour le lycée, il faut tout de suite aller à Magny ou Gisors » (Femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny).

« Après le collège soit ils vont à Char, au lycée professionnel [...] Soit ils vont à Osny, à Paul-Emile Victor, c'est un petit lycée où se retrouve tout le collège de Marines. Adèle est allée à Vauréal, 1h45 pour y aller en bus et nous 20mn pour l'amener. Soit ils vont à Pontoise. Certains vont à Vauréal pour des options japonais ou arts appliqués » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines).

Cette difficulté se poursuit jusqu'aux études supérieures, entraînant parfois un déménagement pour faciliter la logistique quotidienne et réduire les temps de déplacement.

« Certaines femmes retraitées ou au foyer se remettent à travailler quand leurs enfants font des études supérieures, car ils doivent partir du Vexin et louer une chambre coûte cher » (Femme, plus de 65 ans, retraitée, Vigny).

« Deux de mes filles sur les trois étudient à Paris, ça veut dire en gros ¾ h de bus pour aller à Cergy pour prendre le RER A et donc elles mettent à peu près 2h pour aller en cours tous les jours. Quand elles ont cours à 08h30, c'est un départ du premier bus à 6h20 donc lever à 05h. c'est quand même galère. [...] Pour rentrer de Cergy, du lundi au vendredi les bus c'est jusqu'à 20h, le samedi c'est jusqu'à 18h. Donc quand les cours finissent tard, on va se taper l'aller-retour à 22h » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines)

L'accès à d'autres services, tels que la Poste, a également été évoqué en atelier : l'absence de bureau est soulignée comme une contrainte majeure.

Indicateur n°3 : Bénéficiaire de modes de transports diversifiés et de qualité

La possibilité de ne pas prendre la voiture est considérée par les participants aux ateliers comme quelque chose de central. Cet aspect pose la question des services de transports et des connexions intercommunales. Moins les habitants prennent leur véhicule pour se déplacer, plus le sentiment de bien-être est renforcé.

L'indicateur « bénéficiaire de modes de transports diversifiés et de qualité » repose sur deux principales variables : « avoir des transports publics adaptés » et « se déplacer autrement, avec les circulations douces ».

Variable : Avoir des transports publics adaptés

Les difficultés des déplacements à l'intérieur du Parc et pour en sortir ont été évoquées par la grande majorité des personnes interrogées, principalement lors des entretiens individuels. Cette problématique, inégale d'une commune à l'autre, recouvre deux principaux enjeux : l'insuffisance des transports en commun et les temps de déplacement particulièrement longs. Ces deux dimensions impactent directement le bien-être des habitants. Ces derniers évoquent en effet les impacts des difficultés de déplacements dans leur vie au quotidien non seulement en termes économiques (les coûts associés à l'utilisation d'un véhicule personnel sur de longues distances), mais également en termes de bien-être (la fatigue accumulée).

L'autonomie des habitants dans leurs déplacements est limitée par un niveau insuffisant de transports en commun

L'accès à différents services est souvent subordonné au fait de disposer d'un véhicule personnel. C'est notamment le cas dans certaines communes.

À Monneville « *Ne serait-ce que pour aller à Paris et tout, il faut toujours trouver quelqu'un pour vous emmener, ou arriver à laisser la voiture quelque part maison ne peut pas se garer. Par exemple pour nous prendre le RER à Cergy c'est compliqué, il faut que quelqu'un nous emmène exprès. Après c'est comme tout, il faut se débrouiller* » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque, Monneville).

À Dennemont « *Sans permis en même temps tu ne peux pas faire grand-chose. Ici il n'y a rien, pas de transports en commun, il n'y a vraiment pas assez de bus. C'est les transports scolaires après. [...] il y a aussi un système de taxi-bus, si vraiment on a besoin d'un transport, il y a ça. [...] Moi je ne serais pas venue m'enterrer là sans permis* ». (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont).

À Follainville « *Si on n'est pas véhiculés, on est totalement isolés [...] en journée, il n'y a pas un bus qui passe [...] Le matin par exemple pour le collège c'est 7h52 ou 8h52. Tu commences à 09h ce n'est pas grave tu prends celui-là parce que sinon t'en a pas* » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont).

À Marines

« *Si t'as pas la voiture, t'es mort dans le Vexin* » (Homme, 45-55 ans, artiste-plasticien, Marines).

« *Prendre sa bagnole à 6 h pour arriver à 8 h au bureau, c'est ce que vivent les gens ici. Les gens c'est incroyable ce qu'ils vivent, Mieux vaut vivre à 1 h de TGV de Paris que de vivre ici, ici tu te tapes 2 h, que ce soit en train, en bus, c'est de la folie, sur une vie ! Le travail plus les heures que tu perds pour aller au travail. J'ai des amis qui vivent ça, pendant 20 ans, une amie est partie à 5 h 45 de chez elle. Si elle partait 15 minutes après, avec les bouchons, elle mettait 1 h de plus* » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines).

Ces propos, issus des entretiens qualitatifs, rejoignent la problématique de l'économie et de l'emploi dans le Parc. Cette question primordiale a fait l'objet d'indicateurs listés et priorisés en atelier : « Trouver un emploi de proximité » ou encore « bénéficier d'un environnement économique favorable ». Vivre et travailler dans le parc est en effet l'une des dimensions essentielles de la « ruralité vivante », déclinée dans la charte à travers l'Axe 2 « Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité ».

Selon les communes ciblées, on recueille des propos plus nuancés concernant le service de transports effectivement proposé aux habitants. C'est le cas notamment dans les communes les plus importantes telles que Magny-en-Vexin « *On fait partie d'un réseau de bus formidable même si on se plaint, on dit que ça prend trop de temps, etc., mais ces bus existent [...] bon il n'y en a pas 40 000, mais il y en a plusieurs le matin, plusieurs les soirs...* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin) ou encore Auvers-sur-Oise « *Moi je prends le bus, il y a des bus maintenant, c'est très bien. Toutes les demi-heures vous avez un bus qui va jusqu'à Cergy c'est bien* » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – couturière, Auvers-sur-Oise).

Les distances à parcourir et le temps mobilisé pour accéder à certains services.

Nombre d'habitants interrogés décrivent d'importantes contraintes en matière de déplacement dans certaines zones

« *Il y a quand même des tas d'endroits où il y a un bus le matin pour partir et un bus le soir pour rentrer. Les gens qui habitent Nucourt, quand ils vont faire les courses aux Trois Fontaines, ils partent le matin et ils rentrent le soir. On se dit que c'est hallucinant, on met 20 mn en voiture...à notre époque on se dit que c'est fou* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise).

« *C'est une organisation familiale. Concrètement, ça c'est la contrainte de ouf... Depuis que mes filles sont grandes, je passe 10 fois plus de temps dans les transports [...] J'ai eu envie de partir, quand les enfants ont eu 15 ans, je perdais trop de temps* »

en voiture, j'en avait ras le bol, j'avais envie d'aller sur Cergy » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines).

Cette problématique, si elle concerne une grande majorité des personnes interrogées, est particulièrement contraignante pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes non véhiculées. Un certain nombre de personnes interrogées, parce qu'elles sont limitées dans leur autonomie en termes de déplacement, regrettent ainsi de devoir envisager de déménager dans une commune proposant davantage de services de proximité, notamment en matière de santé

« Les jeunes galèrent tous et toutes, ils ont souvent le permis très jeune ou des mobylettes [...] La question se pose à la vieillesse aussi. Je me dis, quand les filles seront parties, la maison est grande, est-ce qu'on va vivre là ? Les gens à qui on a acheté la maison, ils ont déménagé à Paris quand leurs enfants sont partis. Moi je ne me vois pas partir sur Paris, peut-être à Cergy où il y a un côté plus convivial. À chaque fois qu'on se pose la question, à chaque changement de rythme, on n'a jamais les mêmes réponses » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines).

« Maintenant il faudrait que je songe à être à un endroit où je pourrais au minimum avoir le médecin et le pharmacien sur place » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – femme d'agriculteur, Monneville).

« Si on n'a pas de moyen de transport, aujourd'hui ça devient peut-être plus compliqué pour nos anciens, sil font pas appel autour d'eux [...] pour les enfants quand ils grandissent et qu'il faut penser aux études supérieures [...]. Après je dis quand même que c'est une belle région, on est bien je m'y sens bien, mais il faut quand même avoir une autonomie (Femme, 55-65 ans, sans-emploi - ancienne directrice d'EHPAD, Monneville).

« Malheureusement je vais devoir partir, ne serait-ce que pour faire les courses et tout ça, on est obligés de partir à la ville. Et je n'ai pas envie de partir ! » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque).

Ces contraintes peuvent également susciter une forme de solidarité entre habitants :

« Ça m'emmerderait qu'il arrive quelque chose aux personnes âgées parce qu'elles ne savent pas vers qui se tourner. Comme je suis cool, ça ne me dérange pas de prendre la voiture et d'emmener mes voisins à l'hôpital, je l'ai déjà fait. Quand il y a grève c'est moi qui emmène, je suis inscrit sur le site du covoiturage. J'ai une de mes filles qui va au lycée à Camille Claudel à Vauréal, on a organisé un système de covoiturage avec les autres enfants de la commune. On n'a pas attendu les positions du Parc pour être solidaires » (Homme, 45-55 ans, artiste-plasticien, Marines).

La distance, garante de calme et de tranquillité pour certains habitants

Il convient de signaler que le calme et la tranquillité associés au territoire sont souvent mentionnés comme les « pendants positifs » de ces enjeux. « *Mon mari supporte une heure et demie de transports le matin et le soir, mais au moins on a la qualité de vie, on est tranquille, on a notre maison à la campagne. On est peinard* ». L'insuffisance des transports peut ainsi revêtir une dimension considérée comme positive en ce qu'elle permet d'éviter une affluence venue de l'extérieur et potentiellement source de troubles « *ça permet d'assurer la tranquillité, car sinon trop de gens viendraient ici* » (bibliothécaire).

On note une contradiction dans les discours de certains habitants regrettant le manque de dynamisme de certains villages, sujets à la désaffection de certains services (tels que la bibliothèque réduisant ses horaires d'ouverture, faute de fréquentation suffisante par les publics), contrastant avec une envie de « tranquillité », la volonté d'éviter l'affluence extérieure. À l'inverse, l'attractivité de certaines communes telles qu'Auvers-sur-Oise est reconnue par des habitants comme étant une condition du maintien de la vie locale « *Je trouve que c'est chouette qu'on puisse avoir encore La Poste. Ça c'est merci les touristes parce que sinon je pense qu'il faudrait qu'on aille à Méry-sur-Oise. Il y a quand même un certain nombre d'activités grâce aux touristes* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise)

Variable : Se déplacer « autrement » avec les circulations douces

Les circulations douces, facteurs de plaisir, de confort et de sécurité pour les habitants

Les habitants interrogés considèrent comme un indicateur de bien-être la possibilité de faire leurs courses et leurs activités quotidiennes sans voiture. Ils évoquent, lorsque c'est possible, les avantages associés à la possibilité de se déplacer à vélo ou à pied. Ces avantages se mesurent à plusieurs niveaux :

Le confort : « *Quand il fait beau comme en ce moment, on coupe à travers champs, à pied c'est bien* » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont).

Le plaisir : « *On s'est mis au vélo assez récemment parce qu'il y a cette voie verte et pas mal d'infrastructures adaptées aux vélos, donc c'est plutôt cool ! Maintenant on peut même aller jusqu'à la mer, ou c'est en projet, je crois qu'on peut faire Paris-Honfleur ou Paris-Le Havre, donc c'est vraiment top* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

La sécurité : « *L'école se situe juste derrière en fait, Rémy il descend, il arrive en passant par le nouveau chemin qui a été créé. Il arrive à l'école, je n'ai pas d'appréhension* » (Femme, 55-65 ans, infirmière-puéricultrice, Follainville-Dennemont).

Toutefois, plusieurs limites à la pratique des circulations douces sont également évoquées, notamment l'inadaptation des infrastructures routières. Aussi, cette variable se traduit par le

fait d'avoir accès à des pistes cyclables de qualité et sécurisées et à des routes sécurisées pour les déplacements en vélo et scooter.

« On a fait du vélo l'année dernière, mais il n'y a pas de piste cyclable ! En même temps les routes sont toutes petites, tu rajoutes des pistes cyclables, il n'y a plus de place pour les voitures [...] Les nouveaux habitants vont chercher le pain et amener leurs enfants en voiture. Par exemple le collège est aux abords du village, tous les matins, de 08h20 à 09h30, les voitures montent et descendent à toute blinde, il y a des rétroviseurs arrachés, c'est dangereux. Moi ce que j'aimerais c'est que tout le centre, avec la poste, devienne piétonnier, que les gamins puissent aller à l'école à pieds, à vélo, avec la coulée verte, et qu'il y ait un sens circulatoire. Le village gagnerait en charme. Marines est un vieux village qui n'a pas été conçu pour accueillir autant de voitures, ça pourrait être une politique du PNR (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines)

Indicateur n°4 : Avoir accès à une offre d'activités de proximité

L'indicateur « Avoir accès à une offre d'activités de proximité » repose sur les 6 variables suivantes :

- « Avoir des informations sur toutes les offres existantes sur le territoire »
- « Avoir une diversité dans l'offre d'activités »
- « Être en contact avec l'histoire, à travers une offre patrimoniale locale »
- « Accéder à une offre culturelle locale (spectacles, conférences, expositions) »
- « Participer à des manifestations populaires locales »
- « Avoir accès à des activités et des équipements sportifs »

Variable : Avoir des informations sur toutes les offres existantes sur le territoire

Les personnes qui disent ne pas participer, ou participer rarement aux activités proposées au sein du Parc évoquent à la fois un manque de temps (souvent pour des raisons professionnelles) et de communication.

La plupart des personnes interrogées sont en capacité de citer un ou plusieurs supports de communication dont elles ont connaissance. Elles citent notamment :

- Les supports d'information papier, reçus dans les boîtes aux lettres : livrets contenant un agenda des sorties et des événements proposés, journal « couleurs du Vexin », dépliants informatifs sur les randonnées existantes, calendrier municipal ou intercommunal, prospectus spécifiquement produits pour certaines manifestations, etc. ;
- Un système de mailing personnalisé selon les centres d'intérêt ;
- Le site Internet du Parc, proposant un agenda détaillé des événements à venir
- L'office du tourisme de Marines

La diversité des supports identifiés traduit les efforts des acteurs publics en matière d'information et de communication au sein du Parc, formalisés dans l'Axe 3 de la charte « Mettre l'homme au cœur du projet territorial », à travers deux articles dédiés :

- Renforcer la communication et la promotion du territoire (article 20)
- Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine (article 21)

On note parfois une certaine méconnaissance des supports existants. « Je trouve qu'il n'y a pas assez de communication par rapport à ce qui pourrait être fait. Des visites ou des lieux à voir, ou des animations qu'il peut y avoir, je trouve qu'il n'y a pas assez d'échange là-dessus. Il y a un manque d'information » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin). Par ailleurs, lors des ateliers participatifs, les participants ont indiqué l'importance de la mise en réseau. Au-delà des activités mises en place, « ce qui compte aussi c'est de pouvoir trouver l'information », le fait d'être informé des possibilités peut constituer un problème, car chaque village peut développer sa propre programmation sans interaction avec les autres. La coordination estimée comme manquante entraîne parfois une superposition d'animations sur les mêmes créneaux. Cet aspect pourrait constituer une piste de réflexion pour le Parc, en identifiant notamment les interactions entre pratiques des habitants et modalités d'informations (communication papier ou web ?)

Finalement, certains enquêtés reconnaissent qu'au-delà de la communication, les freins sont avant tout d'ordre organisationnel, ou relèvent d'un manque d'appétence :

« Il y a quand même beaucoup de choses qui sont organisées puisque quand on va dans les offices du tourisme ou sur Internet voir tout ce qu'il peut y avoir, par rapport au PNR...Il faut s'y intéresser, faut le vouloir. C'est comme tout, il y a beaucoup de choses à faire si on veut » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque, Monneville).

« Comme il n'y a pas vraiment de rappel, on a tendance à mettre le bouquin de côté et après c'est trop tard, l'activité est déjà passée » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin).

Finalement, le fait de savoir que le territoire offre une diversité d'activités suffit parfois au bien-être sans nécessairement que ces activités entraînent une pratique effective. C'est le sentiment d'habiter dans un territoire vivant et dynamique qui rend heureux, sans que forcément les habitants aient toujours la possibilité, l'envie ou la volonté de tout faire.

Variable : Avoir une diversité dans l'offre d'activités

Si elles sont réparties inégalement sur le territoire du Parc, les activités qui y sont proposées sont évoquées par une grande partie habitants rencontrés comme participant à leur bien-être. L'éventail des possibilités qui sont offertes et la complémentarité des activités proposées peuvent représenter des facteurs d'épanouissement. À travers l'existence d'activités

variées, les habitants partagent l'envie de vivre dans une commune dynamique, qu'ils opposent au modèle de « commune dortoir ».

« *Le Vexin c'est de l'histoire, la campagne, la forêt, le calme, la qualité de vie, le divertissement aussi, je pense que c'est pas mal, c'est surtout ça !* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

« *Les maillages de chemins que l'on peut emprunter, où l'on peut se promener, pouvoir aller voir des expos, pouvoir y vivre complètement parce que malgré tout c'est un territoire où l'on peut vivre, travailler, habiter, avoir des loisirs, ça fait partie de l'épanouissement important de ce territoire [...] le territoire est tellement divers [...] je trouve qu'il y a vraiment une très grande diversité et des tas de choses à voir, des tas de gens à rencontrer aussi...* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise).

Qu'ils pratiquent effectivement – ou non – des activités au sein du parc, les habitants interrogés considèrent la possibilité de le faire comme étant un facteur de bien-être : « *on est certainement mieux quand on fait des activités donc on a envie d'en faire toujours plus* » (Femme, 45-55 ans, activité commerciale, Monneville). Elle permet de vivre « encore mieux » le territoire (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin). Des effets bénéfiques sont en effet évoqués par les personnes rencontrées à l'échelle de l'individu, du groupe et du territoire.

Les bénéfices à l'échelle individuelle

Sont associés à la pratique d'activités de loisirs et culturelles (telles que les sorties et visites culturelles) des bénéfices divers, participant au « mieux-être » des individus :

- Se faire plaisir : « *Se détendre, se faire du bien [...] c'est du bonheur quoi !* » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)
- Se changer les idées : « *voir autre chose [...], couper avec ce que je fais habituellement* » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)
- Se cultiver, découvrir : Dimension instructive de certaines visites : « *je suis ravie d'avoir une carrière à Vigny [...] la visite est faite par un géologue donc on y apprend beaucoup de choses* » (Femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny)

La question du rythme de vie et du temps accordés à ces activités pratiquées revient souvent dans les propos des habitants, en contraste avec le stress et les contraintes de la vie professionnelle « *faire ça tranquillement* » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin) « *On prend du temps pour nous, on profite plus de la vie* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

On note que le caractère épanouissant de ces sorties, évident pour « les habitués », est relativisé lorsque celles-ci ne sont que ponctuelles. Le fait de pouvoir y participer est toutefois considéré comme « un plus ».

Les activités proposées au sein du PNR revêtent notamment une plus-value l'été, pour les personnes qui n'ont pas l'opportunité de partir en vacances. Leur gratuité est également un facteur apprécié par un certain nombre d'habitants rencontrés.

Rencontres et ouverture d'esprit : les bénéfices à l'échelle collective

Parce qu'elle permet de susciter de nouvelles rencontres, la pratique d'activités participe du processus de socialisation sur le territoire. Elle entraîne des interactions et des échanges entre les personnes, appréciés par une large partie des habitants interrogés. Cet échange va dépendre des pratiques de visites et des comportements individuels (tendance, ou non, à aller vers l'autre). À ce titre, et selon les profils des enquêtés, elle revêt plusieurs dimensions :

- Prendre du plaisir ensemble : « *Et voilà, il y a un échange, on est plus détendu, c'est sympathique [...] et puis moi je trouve ça important. Quelqu'un peut aimer ça l'autre non, pourquoi, etc. Comme ça il y a un échange qui se fait et je trouve ça sympa* »
- Lutter contre l'isolement : « *On voit d'autres choses, on rencontre d'autres personnes [...] autrement je resterais toute seule dans mon coin, j'aurais plus beaucoup de vie sociale* » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – femme d'agriculteur, Monneville)
- Faciliter l'intégration des nouveaux habitants sur le territoire : « *Du fait de toutes ces activités proposées et organisées automatiquement oui, du coup on a rencontré par mal de gens ! Surtout pour ma compagne qui est bruxelloise, pour s'intégrer c'est top* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).
- Aiguiser l'esprit critique au contact de l'autre : « *C'est vraiment une richesse du territoire aussi [...] c'est vraiment des choses qui améliorent la qualité de la vie, qui ouvrent l'esprit, qui permettent de ne pas être étreint tout seul dans son petit coin [...] on est tellement de ce monde à avoir peur de tout et de craindre tout ce qui peut arriver, c'est des bouffées d'air frais ça, d'inviter des gens à découvrir, aller écouter, voir, sentir...* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise)

La fonction sociale des activités proposées sur le territoire – quelques soient leurs natures – sera également mise en lumière dans la partie relative aux sociabilités.

Au regard de ces bénéfices collectifs, certains habitants regrettent que les établissements scolaires ne se saisissent davantage de l'offre d'activités proposées sorties au parc, au musée, etc. Au-delà de leur pratique individuelle ou collective, les personnes interrogées soulignent également les effets de ces activités en termes de dynamique locale.

Des activités appréciées parce qu'elles participent au développement des territoires

Une partie des habitants interrogés reconnaissent que l'offre d'activités multiples sur le territoire du Parc participe activement à son dynamisme. À ce titre, elle est considérée comme :

- Un facteur d'attractivité et de développement économique :

« *Oui, il y a beaucoup de choses [...] c'est important si on veut que des jeunes viennent, il faut leur offrir ce qu'ils recherchent ! Ils sont très demandeurs* » (Femme, plus de 65 ans, activité commerciale, Vigny).

« *C'est assez sympathique parce que c'est une ville assez chargée culturellement [...] c'est un espace assez vivant et sympathique [...] j'aime bien quand ça bouge* » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise).

Au-delà de l'offre culturelle, l'existence de services et de prestataires touristiques au sein du Parc (gîtes, chambres d'hôtes...) est évoquée par certaines personnes interrogées comme « faisant plaisir », étant « *bonne pour les clients* » (Femme, moins de 25 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin). Même s'ils manquent parfois de visibilité, ils permettent de faire découvrir la région à l'extérieur.

Lorsque les personnes interrogées disent ne pas participer aux activités mises en place sur le Parc, c'est avant tout pour des raisons de disponibilité « *Les loisirs, j'ai pas vraiment le temps* » (Femme, 45-55 ans, activité commerciale, Monneville) ou parce qu'ils disent ne pas en être informés.

Variable : « Être en contact avec l'histoire » à travers une offre patrimoniale locale

Lorsque les personnes interrogées caractérisent le territoire du Vexin, la dimension patrimoniale, et notamment le patrimoine bâti, intervient très fréquemment parmi les premiers mots choisis. Lors des ateliers participatifs, « être en contact avec l'histoire à travers la richesse du patrimoine » est ressorti comme un indicateur de bien-être. Y sont associées des dimensions positives :

Connaître et jouir d'importantes ressources patrimoniales est source de plaisir et de satisfaction

La notion de plaisir est liée à l'évocation de sites patrimoniaux identifiés, dont un certain nombre de sites sont associés à des activités (musées, restaurants, etc.) « *On est à côté de Vétheuil, de La Roche-Guyon tout de suite après, c'est magnifique. Et après vous avez Giverny et là c'est le paradis. J'y vais souvent, j'adore Monet en plus [...] Villarceaux on y va régulièrement, il y a deux châteaux, un terrain de golf, c'est très beau. On peut pique-niquer c'est vachement sympa, chaque année c'est un thème différent qui aborde un thème*

musical. Quand il fait beau, c'est une perle ! » (Femme, 55-65 ans, infirmière-puéricultrice, Follainville-Dennemont).

Différents types de patrimoines sont évoqués, du petit patrimoine rural au patrimoine naturel, en passant par le patrimoine dit « remarquable ».

- Le petit patrimoine rural

« J'ai un voisin qui a toujours vécu dans la région et qui est fêru d'histoire et qui m'a expliqué pourquoi ma rue s'appelle l'impasse des regards, quand et pourquoi telle maison a été construite, etc. La mère de sa femme habitait le château qui était juste à côté, dont c'autant plus agréable ! » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

- Le patrimoine naturel

« Je connais des endroits qui sont sympas dans le Vexin [...] on fait de la détection, on arrive à trouver des pièces romaines, gallo-romaines, des fossiles, des dents de requin [...]. En fonction des périodes tu trouves certains coquillages [...]. Ici il y a une période géologique qui s'appelle le marinesien, c'est trop, on habite à Marines et aux États-Unis ils vont parler de l'époque marinesienne, il y a des couches de sédimentation qu'on ne voit qu'ici, c'est magique » (Homme, 45-55 ans, artiste-plasticien, Marines).

- Le patrimoine historique et culturel

Les musées : La maison de Monet (Musée de Giverny), Le musée de l'outil à Wy Dy joli Village, le musée de la mécanique naturelle à Giverny, le musée archéologique du Val-d'Oise à Guiry-en-Vexin, le Musée de la vigne à Marines.

Les châteaux : Château de La Roche-Guyon, d'Auvers-sur-Oise (Musée des impressionnistes), le Château de Théméricourt, *« A Auvers, c'est super qu'on puisse avoir le château...alors le plus gros déplacement des touristes ça reste l'église et le cimetière parce que c'est quand même ce qui est très authentique. Mais c'est génial, c'est très bien »* (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise).

Des ressources à préserver et sauvegarder

Les efforts menés par les pouvoirs publics en matière de préservation et de valorisation de ces patrimoines sont appréciés par une partie des personnes interrogées :

« Je pense qu'il faut respecter le bâti ancien, ne pas le détruire, préserver ce qu'on fait les anciens » (Femme, 55-65 ans, infirmière-puéricultrice, Follainville-Dennemont).

« Quand viennent les journées du patrimoine, on fait même des jeux de piste, ça nous permet de connaître Vigny et ses alentours » (Femme, 35-45 ans, infirmière, Vigny).

En matière de valorisation des patrimoines, les spécificités liées au statut du Parc, encourageant la valorisation des patrimoines et notamment les patrimoines bâtis¹⁵, sont parfois reconnues par les habitants interrogés.

« Il y a un mois, on a fait la randonnée des trois lavoirs autour de la Ville de Chars, trois lavoirs qui ont été construits fin 18ème, qui ont été retapés, préservés et où on peut visiter tout ça. On voit qu'il y a la volonté de protéger tout ça, de préserver certaines choses » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

« J'ai passé 10 ans dans l'Oise, aux environs de Senlis, et là non, clairement, on a pas tous ces plus, cette organisation, ce patrimoine...Il y a aussi de la belle pierre et de vieux villages autour de Senlis, mais on n'a pas cette appellation PNR qui fait qu'il y a tout un tas de choses [...] voir des ruines de châteaux, des choses où je passais devant sans même me douter qu'il y avait ça, ça m'apporte énormément, que ce soit culturel, bien-être ou autres. C'est un gros plus, c'est pour ça qu'on habite ici et pas à Cergy par exemple » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

Certaines initiatives de mobilisation habitante sont également révélatrices de l'importance que revêtent les ressources patrimoniales à leurs yeux. On peut citer l'exemple d'une association montée dans le but de faire annuler la décision prise par le conseil municipal de détruire l'église de Marquemont, village précédant celui de Monneville.

L'importance de la médiation – existante ou à développer – autour de ces patrimoines est également soulignée :

« C'est plus intéressant d'aller en car avec un guide qui explique, on voit plus ce qu'il y a à voir » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – femme d'agriculteur, Monneville).

« Il y a beaucoup de monuments anciens d'églises, de châteaux [...] avant il y avait des marches, des visites d'églises, quelqu'un expliquait l'architecture et les particularités de chaque monument. Et c'était vraiment très sympathique, ça devait être un dimanche par mois, et c'est fini ». Cette habitante considère que ces activités contribuent à sa qualité de vie « quand j'ai pu aller faire ces choses-là, j'y allais » (Femme, plus de 65 ans, retraitée, femme d'agriculteur, Monneville).

« Au niveau des petits villages, comme à Monneville, [...] il y a de belles choses à voir. Et il y a de l'évolution, les communes font beaucoup de choses je trouve. À Aavernes j'ai vu des plaques qui retracent tout l'historique, partout il y a tout un circuit à faire et c'est super » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque, Monneville).

¹⁵ Voir à ce sujet l'axe 1 de la charte du PNR « Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines », articles 10 et 11 portant sur l'identification, la préservation, la valorisation des patrimoines archéologique, historique et le bâti rural ».

Variable : Accéder à une offre culturelle locale (spectacles, conférences, expositions)

Des activités culturelles multiples, qui « font partie de l'environnement » et permettent de créer du lien

Qu'ils en profitent ou non, l'offre culturelle proposée sur le territoire est également citée par un certain nombre d'habitants interrogés comme participant de leur équilibre.

À l'instar des commerces, certains considèrent leur participation aux activités culturelles comme un investissement « en faveur » du territoire. Les personnes engagées à défendre les producteurs et commerçants locaux sont également les plus investies en matière culturelle. La notion de réciprocité est une fois de plus présente : le fait de participer aux activités culturelles est un gage de leur réussite et de leur pérennité. À la question « comment vous investissez-vous sur le territoire ? » un habitant répond « *en participant à tout ce que le Vexin propose, en faisant vivre ce genre de choses, en essayant de faire le maximum d'activités proposées par la Ville et les communes alentours. Par exemple des concerts organisés de temps en temps à Genainville à côté [...] en allant dans quelques musées [...] au musée départemental d'archéologie... Bref tout un tas de petits trucs, en se disant le week-end on va participer à tel marché, telle conférence, s'il y a du monde, forcément ça vivra !* » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin).

Parmi les caractéristiques de l'offre culturelle sur le territoire qui sont évoquées par une partie des personnes interrogées, figure notamment sa diversité, permettant de répondre à des attentes et sensibilités larges. « *Il y a quantité de petits événements artistiques. Si vous êtes intéressés par la musique, vous pouvez écouter de la musique, il y a des festivals. Si vous êtes intéressés par l'art pictural hé bien il y a la peinture, il y a les galeries... [...] étrangement je n'en profite pas, mais je suis content que ça existe [...] ça fait partie de l'environnement, c'est agréable* » (Homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise)

Le passé impressionniste, mis en lumière de différentes manières, est également considéré comme étant constitutif de l'identité du Parc.

« *Quand vous vous promenez, vous avez le parcours des impressionnistes, c'est agréable et c'est vraiment sympa. Même quand vous faites des randonnées, on fait 10 bornes et hop : un tableau fait par un impressionniste [...] c'est intéressant en termes de richesse culturelle que ce soit un lieu qui a été apprécié et au tournant d'un courant artistique* » (Homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

« *Partager et transmettre : je suis contente que ma fille sache qui est Dali, qui est Monet, qui est Van Gogh parce qu'on est allées à Giverny, à Auvers [...] j'essaie de les éveiller culturellement sur plein de choses [...] ça développe l'intérêt, la curiosité, la fibre artistique parce qu'après elles peuvent refaire la peinture, la sculpture [...]* » (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)

Une autre spécificité de l'offre culturelle locale repose sur l'échelle à taille humaine des événements organisés. La dimension sociale des événements est évoquée ici, en ce qu'ils permettent de faire des rencontres et de créer du lien.

« Vous ne vous retrouvez pas à 40 000 dans un festival de Jazz, vous n'êtes même pas 2000. Donc au final les gens que vous avez l'habitude de voir vous les retrouvez et du coup les liens se créent plus facilement, les amitiés se font plus vite parce qu'au final, vous n'êtes pas si nombreux que ça. Donc ça c'est bien ce côté taille humaine de chaque bulle de vie » (Homme, 35-45 ans, graphiste, Auvers-sur-Oise).

« Le festival à Liancourt Saint-Pierre « derrière les ballots », avec plein de petits groupes sympas... [...] l'association Genainlive qui organise des concerts à peu près une fois par trimestre avec des groupes français et des nouvelles découvertes [...] ces activités apportent épanouissement et bien-être et voilà ! un peu de culture, ça fait du bien, c'est important ! » (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin).

Les pratiques culturelles des habitants du Parc vont dépendre de plusieurs facteurs que sont la disponibilité, la curiosité / l'appétence pour la chose culturelle et la localisation de l'offre proposée. À cet égard, parmi les personnes indiquant pratiquer des activités culturelles, le périmètre de fréquentation des événements et équipements culturels est plus ou moins étendu.

Parfois, le déclencheur de la sortie culturelle est l'offre elle-même, la distance ne constituant pas une limite en soi.

« Je peux aller écouter un concert dans une église au fin fond du Vexin et je le fais ! [...] je participe à des fêtes qui peuvent avoir lieu, je vais me déplacer jusqu'à La Roche-Guyon pour la fête des jardins, je suis allée dernièrement à une fête sur Nesles-la-Vallée, enfin je bouge sur Théméricourt quand il faut aller sur Théméricourt. Quand il y a des super fêtes à Villarceaux, je vais à Villarceaux [...] Je viens sur Cergy pour voir des spectacles au Théâtre 95. Dernièrement ça a été le festival d'Auvers évidemment, et puis la Philharmonique de Paris. Mes deux derniers concerts c'était ça [...] le territoire, en termes culturels, c'est un grand territoire ! » (Femme, 45-55 ans, travailleur social, Auvers-sur-Oise)

On note cependant que la proximité incite à la fréquentation.

« S'ils viennent à Monneville faire une exposition, un truc, oui je me sentirais plus concernée, je viendrais. Maintenant aller faire 20 km pour voir une exposition, je ne le ferais peut-être pas » (Femme, 55-65 ans, sans-emploi - ancienne directrice d'EHPAD, Monneville).

« Je ne vais pas à l'extérieur pour trouver. C'est la solution de facilité là, tout est proposé, il n'y a plus qu'à choisir le truc qui te plaît. On sait longtemps à l'avance ce qui va se passer donc non, à l'extérieur non, pourquoi j'irais prendre la voiture pour faire ça beaucoup plus loin ? » (Homme, 25-35 ans, autoentrepreneur, Magny-en-Vexin)

La perception des habitants quant à la diversité et la qualité de l'offre culturelle présente sur le territoire est aléatoire selon les personnes interrogées et leurs pratiques culturelles. Certains sont critiques quant au niveau d'exigence de cette offre. D'autres regrettent la distance qui les séparent de certains équipements culturels, à l'exemple des cinémas.

« Les gens viennent plus pour le spectacle familial, tout ce qui est activités familiales et gratuites. Ceux qui ont envie de culture ne viennent pas à Marines, ils vont à Paris ou à Cergy. Des fois t'as un petit festival, c'est pas mal, c'est des comiques, etc., c'est sympa, mais sinon il n'y a pas grand-chose. Tu peux aller visiter Villarceaux, la Roche-Guyon...mais ici il n'y a rien. Il y a un comité des fêtes qui fait des soirées loto, couscous, cabaret, ça a sa vertu pour les habitants auxquels ça plait, toujours les mêmes ; il y a le bal des pompiers, le 14 juillet, le feu de la Saint Jean avec la musique country... Ils ont essayé de mettre du théâtre, de programmer des choses, mais il n'y avait personne » (Femme, 45-55 ans, autrice, Marines).

« Au niveau des cinémas et tout ça, ben on n'y va pas parce que pour faire l'aller-retour il faut faire 50 ou 60 km. [...] » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque).

« Si mes enfants veulent aller au cinéma, on est obligés de les emmener en voiture. Il faut aller à Cergy-le-Haut ! Ou à Conflans, mais c'est encore plus loin » (Femme, 35-45 ans, infirmière, Vigny).

Avoir la possibilité d'accéder à des événements culturels, des conférences, des expositions en lien avec le territoire a été un aspect longtemps discuté lors des ateliers participatifs. L'épanouissement évoqué peut, pour certains participants, passer par la fréquentation régulière de lieu de culture qui seraient aussi des lieux pédagogiques, d'éducation favorisant à la fois l'expérience et les rencontres, les échanges et l'engagement. Une participante a proposé de les appeler des « lieux repères » ou « lieux référents », susceptibles d'entraîner une émulation et l'émergence d'initiatives habitantes.

La proximité et la fonction sociale des événements culturels sont particulièrement prégnantes dans l'évocation des manifestations communales, temps forts des agendas culturels locaux.

Variable : Participer à des manifestations populaires locales

Les manifestations de proximité : des rendez-vous attendus et mobilisateurs

En effet, comme l'indique une habitante de Marines, les quasi-totalités des habitants interrogés, y compris ceux pour lesquels la vie culturelle n'est pas une priorité, disent participer aux événements annuels organisés dans leurs communes.

Parmi ces événements, les fêtes de villages occupent une place importante. Elles contribuent au bien-être des personnes interrogées, avant tout parce qu'elles permettent de créer, de

développer ou de renforcer les liens entre les habitants, participant ainsi de leur sentiment d'appartenance au territoire.

Des événements fédérateurs, participatifs et conviviaux

« *Le Maire nous fait une fête de Noël pour les gosses tous les ans. Il y a pas mal d'associations pour le sport, il y a l'école de musique, le comité des fêtes qui fait tous les ans le feu d'artifice, la fête de la musique. Tout ça, ça regroupe tout le temps les gens du Village [...] moi je suis super contente d'être dans ce village, d'être tombée là* » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont).

« *Le 14 juillet à Monneville, les gens du village se rejoignent, ils amènent tous à manger et ils font griller leur viande. C'est comme une fête de village ou une fête des voisins* » (Femme, 45-55 ans, activité commerciale, Monneville).

« *On a le comité des fêtes, quand il y a des manifestations, j'essaie d'y aller. Par exemple pour Pâques, ils font la recherche des œufs [...] pour le 1^{er} mai, il y a la vente du muguet, en septembre il y a la pêche aux truites. Il y a la foire à tout, le feu d'artifices...La foire à tout c'est notre fête du village. Cette année c'était sur le thème médiéval, c'était vraiment magnifique* » (Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont).

À ces fêtes de village s'ajoutent les thés dansants, les brocantes, les journées des associations, qui sont autant de rendez-vous permettant la rencontre. Quelle que soit leur forme, c'est avant tout la proximité de ces manifestations qui encourage la participation habitante. Facile d'accès, elles permettant de contourner les difficultés liées à la distance et aux déplacements. À ce titre, les municipalités et/ou les relais communaux qui les organisent (comité des fêtes, foyers ruraux, clubs des anciens, etc.) jouent un rôle important et apprécié, notamment pour les publics qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas pratiquer des activités culturelles de manière autonome, à l'exemple des personnes âgées

« *Depuis que je suis à la retraite, je fais des activités organisées par le foyer rural de Santeuil, du Bellay, l'office du tourisme de Marine...ça permet de rencontrer des amis, d'échanger... C'est important, ça me permet de partir en vacances avec les amis. Faire des semaines de randonnée par exemple* » (Femme, plus de 65 ans, retraitée – ancien agent de banque)

« *Il y a eu longtemps un club du 3^{ème} âge et là c'est fini. Alors peut-être qu'il faudrait qu'on se regroupe plus avec d'autres villages pour certaines choses. Mais la vie du village est difficile. On a plus de côté où se réunir, de faire la fête ensemble. Pourtant il y a une salle des fêtes. Il n'y a plus d'envie parce que les gens le week-end ils sont contents d'être chez eux. Il y a un changement de mentalité, c'est devenu un village-dortoir* » (Femme, plus de 65 ans, retraitée, femme d'agriculteur, Monneville)

Variable : Avoir accès à des activités et des équipements sportifs

Les entretiens menés auprès des habitants révèlent un niveau d'équipement sportif satisfaisant dans les communes ciblées par cette étude, quelle que soit leur taille. Les personnes qui souhaitent pratiquer une activité sportive disent avoir la possibilité de le faire à proximité. Des gymnases sont installés dans les plus grandes communes telles que Marines ou Magny-en-Vexin. Dans les plus petites communes, la logique d'intercommunalité s'applique et les habitants se rendent naturellement dans les équipements des villages voisins.

À l'échelle du Parc, on note une grande diversité :

- d'équipements accessibles aux personnes interrogées : court de tennis, centres équestres, gymnases, salles de sports, d'escalade, skate park :
- d'activités proposées, notamment par l'intermédiaire des centres sociaux et/ou des associations sportives.

« En fait on a beau être un village, une petite commune, il y a quand même beaucoup d'associations sportives : le judo, la Zumba, le cardio-boxing, la musique, j'en oublie certainement. Alors moi je fais de la Zumba, Lucas fait du hip-hop, il adore ça »
(Femme, 35-45 ans, assistante maternelle, Follainville-Dennemont)

« Au niveau des sports on balaye hyper large : escalade, ULM, équitation, boxe [.. ;] ya pas mal d'assos sur le village en tout cas, hand basket, foot, badminton, volley, kick-boxing. Le judo et le karaté pour tous les âges, la danse [...] »
(Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin)

Le bénéfice de l'accès aux activités sportives est souvent lié à la question de la distance et donc de l'autonomie de ces pratiques (idée de liberté, de choix individuel, sans nécessairement dépendre d'une organisation préalable ou collective). À ce titre, pratiquer des activités sportives en lien avec l'environnement semble un aspect important (voir à ce sujet la dimension « la vie à la campagne »).

C'est la raison pour laquelle, selon les communes, l'accès à certains équipements spécifiques s'avère plus contraignant, y compris dans les plus grandes communes. La possibilité d'aller à la piscine et d'apprendre à nager a, par exemple, été retenue comme un indicateur de bien-être par les participants lors d'un des ateliers collectifs mis en place dans le cadre de l'étude. Pourtant, aller à la piscine nécessite souvent de se rendre dans les Villes Portes (notamment Mantes et Cergy-Pontoise), induisant les contraintes liées en termes de transports.

« Je ne peux pas aller à la piscine parce qu'elle est à 25 bornes, la distance, l'éloignement est un frein [...] » (Femme, 35-45 ans, activité commerciale, Magny-en-Vexin).

2.3.3. Troisième dimension : L'importance du lien social : sociabilité, mobilisation, engagement

Dans l'ensemble des études sur le bien-être, le rapport de l'individu au monde et les relations qu'il entretient avec les autres en constituent une dimension essentielle. Étudier et mesurer le bien-être revient alors à explorer les façons de vivre avec/aux côtés/pour les autres – dimension du bien-être que l'on retrouve dans les expériences et études réalisées dans nombre de territoires. Ainsi, les dimensions relationnelles du bien-être sont centrales dans la démarche de *Construction des Indicateurs sociétaux de Bien être territorialisés* en Ile et Vilaine¹⁶ (2009), ou encore l'étude menée sur *Le Bien-être dans la métropole toulousaine*¹⁷ - lesquelles s'inspirent toutes deux des principes de la démarche SPIRAL initiée par le Conseil de l'Europe. Cette méthode appliquée dans de nombreux territoires en Europe et en Afrique a conduit à l'élaboration d'une grille codifiant les critères de bien-être à partir de l'expression d'une grande diversité d'acteurs. Cette grille de 9 dimensions et 68 composantes (76 selon les sources) du bien-être et du mal-être. La dimension relationnelle y occupe une place centrale, notamment exprimée dans des familles de critères tels « Relations personnelles », « Relations dans la société », « Relations dans et avec les organisations » ou encore « Attitudes et responsabilités »¹⁸.

Dans une perspective un peu différente, l'enquête réalisée en 2010 sur *Les nouveaux indicateurs de richesse en Pays de Loire*¹⁹, montre que le « lien social » figure parmi les éléments qui « comptent le plus » pour les participants, fortement associé à leur bien-être. « Le grand enseignement de l'analyse des débats, lit-on dans le rapport final, réside dans le fait que la question humaine et plus spécifiquement l'importance du lien social (solidarité, humanité, respect, entraide) ressort comme l'élément clef de "ce qui compte le plus", ce que nous avons perdu, ce qu'il faut transmettre [...] Ainsi la question des relations inter-sociales, intergénérationnelles et intra-générationnelles, interculturelles est revenu de façon récurrente [...] Il ressort des débats à ce stade l'idée que les Ligériens ayant contribué aux débats souhaitent pouvoir miser non seulement sur le "vivre ensemble", mais aussi sur le "faire ensemble" » (rapport final, p. 30). De même, la démarche adoptée pour la *Construction et représentation des Indicateurs d'un Bien-Etre soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise*²⁰ fait de la « sociabilité » l'un des deux axes fondamentaux de la définition et de la mesure du bien-être. Ancrant leur réflexion dans une perspective théorique,

¹⁶ Renault M. (coord.) 2010, *Bien vivre ensemble sur les territoires. Construire ensemble des indicateurs de bien-être et de progrès social*, Rapport de l'Étape 2, Projet de recherche ISBET, Pekea Project. 44 p.

¹⁷ Codev Toulouse Métropole, 2016, *Le Bien-Etre dans la métropole toulousaine. Vers des indicateurs participatifs au service des politiques publiques*, CODEV Toulouse Métropole, 21 p.

¹⁸ Voir la présentation de la méthode SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All) Conseil de l'Europe, Réseau Together : https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=Results+and+propositions&structure=New+menu&page_ref_id=839

¹⁹ Observatoire de la Décision Publique, 2011, *Les nouveaux indicateurs de richesses en Pays de Loire. Rapport de la première phase*. Région Pays de Loire, 39 p.

²⁰ Offredi C., LeQueau P., Le Roy A., Fargeon V., Ottaviani F., 2014, *Construction et représentation des Indicateurs d'un Bien-Etre soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise*. Etude IBest. Rapport intermédiaire. 71 p.

les auteurs envisagent ainsi le bien-être comme : « la mesure d'un accord entre l'état subjectif » (interne) d'un individu (ses désirs et aspirations, sa santé et sa situation psychique...) et son environnement social et/ou naturel (externe) : ce dernier n'étant pas seulement conçu comme un ensemble de ressources dans lequel il peut puiser – un « capital » se résumant à une quantité d'« avoir(s) » – mais comme une condition de sa réalisation. Il s'agit, en d'autres termes, d'une relative « harmonie » qui constitue une « forme » typique de l'interaction entre l'homme et son milieu : une manière d'être, donc, aussi bien en soi qu'avec autrui. En ce sens, le bien-être consiste donc à être relativement bien « avec » non seulement son environnement matériel, mais aussi son environnement social et/ou naturel » (iBest, p. 7). Les auteurs rappellent que l'idée sous-jacente à cette approche, commune à un grand nombre de travaux contemporains sur la mesure du bien-être et de l'épanouissement tient dans le fait que « l'individu ne réalise pleinement ce qu'il est qu'en relation avec (dans) un monde qu'il faut entendre non seulement comme un système d'interactions [...], mais aussi comme un espace de significations partagé » (iBest, p. 7). « L'hypothèse qui sous-tend cette approche, ajoutent-ils, tient dans le fait que les réseaux sociaux dans lesquels un individu est inséré lui permettent de se réaliser sur différents plans ». S'appuyant sur la littérature, ils rappellent que l'on peut ainsi distinguer « une sociabilité « expressive », d'une autre plus « instrumentale » dans la mesure où elle serait le moyen de mobiliser certaines ressources immatérielles (des informations) ou matérielles (monétaires ou en nature) », sans oublier les « finalités « symboliques » plus particulièrement relatives à l'image de soi et à son insertion dans des milieux « distinguants » (iBest, p. 30). La sociabilité est vue comme un moyen pour les individus de concrétiser certaines de leurs aspirations au-delà de la constitution d'un « capital social » considéré comme somme d'avoir dans lequel ils pourraient puiser.

Les auteurs de l'étude sur l'agglomération grenobloise soulignent surtout l'intérêt d'introduire deux approches du lien à autrui et des réseaux sociaux, lesquelles s'avèrent particulièrement intéressantes pour notre étude.

D'une part, le lien à autrui peut être abordé comme condition de la réalisation de soi ou du sujet, dans une conception du bien-être de chacun. C'est ce qu'ils appellent « la sociabilité comme modalité « en soi » de réalisation du sujet dans les termes d'une approche de l'individuation [...] selon laquelle l'individu devient, se réalise et se transforme par et dans les liens qu'il construit avec autrui ».

D'autre part, la sociabilité est également vue « comme articulation entre individu et bien commun ». Dans ce cas, « la compréhension des sociabilités à l'œuvre constitue l'une des portes d'entrée pour capter la dynamique des territoires, les disjonctions entre certaines politiques publiques et les représentations que les publics ont du bien commun » (Le Roy, Offredi et Ottaviani, 2012 – cité dans leur rapport iBest, p 30-31).

Cette différenciation des formes de sociabilité rappelle la diversité des dimensions relationnelles du bien-être formalisée au sein de la démarche SPIRAL déjà citée (Relations familiales, Relations dans la société, etc.).

Elle renvoie aussi à deux approches différentes du bien-être : le bien-être de l'individu et le « bien-être de tous », qui fonde un certain nombre de réflexions inspirées de la méthode SPIRAL, tout particulièrement lorsque les démarches impliquent une réflexion sur le bien-être articulé aux enjeux de politiques publiques.

La sociabilité peut être envisagée comme « l'activité par laquelle chacun produit et reproduit du lien » (iBest, p. 31). Selon cette approche, le bien-être dépendrait alors des différentes formes d'inscription des personnes dans des réseaux de sociabilité. Les indicateurs réunis dans le tableau suivant traduisent donc les formes de sociabilité dans lesquelles l'individu s'inscrit, ainsi que les formes de participation et d'engagement qu'il développe ou dans lesquelles il se projette. Ils décrivent différentes configurations possibles de sociabilités, vécues par les habitants du Vexin, à travers leurs interactions avec divers types de réseaux dans lesquels ils se situent.

Les sociabilités, relations à autrui, engagements et inscriptions dans des réseaux divers ont constitué une dimension importante dans les discours des habitants, largement convoquée pour qualifier le fait d'être bien ou « se sentir bien » dans le Vexin :

« Je pense qu'on se sent bien dans un territoire, parce qu'on est des êtres sociaux, mais parce qu'il y a des gens qui vous font vous sentir bien. Ce n'est pas tant l'environnement. » (Homme, 35-45 ans, Auvers-sur-Oise).

Durant les ateliers, les participants ont apporté différentes formulations : « pouvoir compter sur les uns sur les autres », « participer à des fêtes populaires et des événements locaux », « rencontrer des gens » ou « rompre l'isolement », lesquelles ont toutes suscité un large consensus, et ont souvent été priorisées par les participants (voir tableau dans le Volume 2, Annexes, représentant les gommettes associées aux propositions). Le croisement des propositions exprimées durant les ateliers et des entretiens qualitatifs a conduit à la liste présentée dans le tableau ci-dessous, qui les classe et les thématise. Si certaines variables demeurent proches des formulations habitantes, globalement elles synthétisent des discours dont la pluralité sera restituée plus loin. Certaines de ses propositions ont été discutées et débattues avec les habitants avant d'être reformulées de manière synthétique par les chercheurs qui ont été amenés à enrichir la liste à la suite des entretiens.

La dimension « Importance du lien social, d'un environnement social de qualité : sociabilité, mobilisation, engagement » se compose de 6 indicateurs et de 22 variables, issus à la fois des entretiens et des ateliers participatifs. Ces indicateurs et variables sont synthétisés dans le tableau ci-dessous et développés par la suite dans cet ordre.

Dimension : Importance du lien social, d'un environnement social de qualité : sociabilité, mobilisation, engagement

Indicateurs	Variables
Développer des relations	Pouvoir saluer et échanger avec les gens que l'on croise

de proximité	Avoir le sentiment d'appartenir à une communauté villageoise
	Développer des relations de voisinage
	Permettre aux enfants de vivre entourés d'amis
	Connaître et échanger avec les commerçants locaux
Pouvoir vivre dans un territoire ouvert et accueillant	Profiter d'un brassage de populations
	Se retrouver, se réunir, dans des lieux où se rencontrer, où partager
	Pouvoir cohabiter avec des touristes
Pouvoir faire des activités avec d'autres	Faire des activités avec ses proches et/ou entre amis
	Participer aux activités de l'école
	Participer à une association, un collectif
	Participer aux événements locaux et fêtes populaires avec ses proches et/ou entre amis
	Donner du temps aux autres par le bénévolat
S'engager, agir, être solidaire	S'entraider, développer des liens de solidarité
	S'impliquer dans l'aménagement de son territoire
	S'engager dans la vie politique locale
Avoir le sentiment de vivre en sécurité	Laisser sa maison ouverte
	Laisser ses enfants jouer en liberté dans le village ou en forêt
	Pouvoir marcher en toute quiétude même seul.e
	Se sentir préservé de l'insécurité urbaine

**Pouvoir s'isoler et Rechercher une forme d'anonymat
préserver sa tranquillité**

Pouvoir s'isoler, jouir de la solitude

Tableau 6 : Dimension - Importance du lien social, d'un environnement social de qualité : sociabilité, mobilisation, engagement

Indicateur n°1 : Développer des relations de proximité

Variable : Pouvoir saluer et échanger avec les gens que l'on croise

Lors des ateliers, l'importance donnée aux relations sociales comme facteur de bien-être repose sur le sentiment de vivre dans un environnement convivial, avec la possibilité d'avoir des échanges faciles et fréquents avec autrui, notamment au sein de l'espace public. La vie sociale commence notamment pour beaucoup par le simple fait de pouvoir saluer les autres dans la rue, d'échanger quelques mots. Si cet aspect est particulièrement ressorti lors d'un des ateliers, on le retrouve aussi dans les entretiens à l'image de cette habitante de Magny-en-Vexin qui souligne son attachement à cet aspect convivial du bourg : « *Quand vous voyez les gens dans la rue obligatoirement on s'arrête, on se parle... Et y'a des gens que vous voyez toujours* ». Pour un habitant d'Auvers-sur-Oise « *Dès qu'on sort on vient vous parler et y'en a un autre qui arrive et c'est pareil ! Du coup vous avez autre chose à faire, mais vous discutez avec tout le monde...* ». « Dire bonjour aux gens dans la rue » est aussi l'un des critères qui fondent le sentiment d'appartenance à un espace d'interconnaissances et de proximité, incarné par la figure du « village ».

Variable : Avoir le sentiment d'appartenir à une communauté villageoise

Le sentiment d'appartenir à une communauté villageoise est souvent évoqué comme un facteur de bien-être. Une habitante de Magny (commerçante, 45-55 ans) identifie par exemple les qualités du Vexin qui, selon elle, participent du bien-être des habitants : « *Calme, sécurité, tranquillité oui... le côté campagne et village !* ». Le « village » peut renvoyer à une forme du bâti, le plus souvent associé au regroupement de maisons anciennes autour d'une église, conformes aux représentations typiques des paysages du Vexin. Mais le « village » est aussi et surtout défini comme un espace communautaire, espace de relations de proximité, de solidarité, espace d'interconnaissances par excellence.

Pour beaucoup, c'est également le lieu des origines, là où on a construit sa vie familiale et amicale, où l'on a ses repères, l'espace familial. Il est alors un lieu identitaire, un espace de construction de soi auquel on reste durablement attaché. À Monneville, M., femme retraitée de plus de 65 ans, relève ainsi « *C'est malgré tout mon village, c'est ici que je me sens le mieux quand même* ». A. femme de plus de 65 ans, habitante d'Auvers-sur-Oise, mais propriétaire d'une maison de famille à Valhermeil à laquelle elle est particulièrement attachée,

souligne « *On se sent tellement bien dans notre petit Valhermeil là, ça fait un petit cocon que tout le monde se connaît, on est resté petit village* ». Le village est le lieu de l'enracinement et de l'ancrage, que ce soit par héritage familial ou par choix, cet enracinement étant souvent matérialisé par l'acquisition ou la construction de la maison.

Le « village » comme espace familial est également un espace d'intenses relations et de sociabilités de proximité. Par exemple, dans la commune de Follainville-Dennemont, notre enquête montre l'existence d'un clivage fortement ressenti entre Follainville, partie haute située sur un plateau entre forêt et champs, caractérisé par sa vieille église, ses maisons de pierre et ses petites rues, et Dennemont, partie basse aux caractéristiques plus urbaines, avec ses logements récents collectifs, sa proximité à Limay et Mantes – et ce, alors que Follainville, la partie « ancienne » comme Dennemont connaît d'importantes transformations sociales et urbanistiques, notamment liées à l'extension de lotissements pavillonnaires... Une habitante d'un de ces lotissements construits en bordure de Follainville dans les années 2000 résume ainsi :

« Moi je fais la distinction entre Follainville et Dennemont, parce que pour nous, mon mari et moi, Dennemont ça fait mini ville. C'est totalement différent à Follainville, je trouve que ça fait vraiment village... à l'école par exemple tout le monde échange, on se connaît plus ou moins ».

La représentation du village comme lieu où « tout le monde se connaît » est très commune, et souvent vécue positivement. Une habitante de Vigny souligne « *on se connaît, tout le monde se connaît dans les villages. Les gens qui vous connaissent pas c'est assez rare* ». Pour une habitante de Magny, aimant particulièrement sa commune où elle a ouvert un commerce, « on est dans un village, une fois qu'on se connaît, qu'on papote, on est vite en popularité ! ». Le fait de vivre dans un village procure alors la possibilité de s'investir plus facilement dans divers réseaux de sociabilité comme pour cet habitant d'Auvers-sur-Oise, participant à diverses associations (tennis, jardinage) ou encore à la vie de l'école primaire : « *Encore une fois, dès qu'il y a des projets qui se montent, comme on est dans une ville à taille humaine, dans un terroir où c'est facile de s'investir parce que les gens vous les connaissez, vous les voyez, vous les croisez* ». Aux yeux de cet homme, arrivé au début des années 2000 et très attaché à son village où il a acheté une vieille demeure à restaurer, la proximité permettrait une interconnaissance qui mobiliserait les habitants et faciliterait leur implication.

Le village comme lieu d'interconnaissance se distinguant de l'anonymat associé à la ville est fortement ressenti par l'ensemble des enquêtés : pour les uns, cette absence d'anonymat est perçue positivement, le village étant cet espace de re-connaissance, à la fois d'autrui et de soi, nécessaire à l'épanouissement, et très rassurant. Nous verrons plus loin que, pour d'autres, cette absence d'anonymat est vue sous un angle négatif, comme un aspect plus pesant de la vie en village, associé au contrôle social.

Cette représentation du village comme idéal-type de l'espace communautaire où peuvent s'épanouir des relations sociales de proximité, peut conduire chez certains habitants, notamment les habitantes les plus âgées de notre échantillon, à la crainte du changement. Les transformations urbanistiques et sociales des villages suscitent la peur de voir disparaître ces

liens sociaux, au profit de la « ville » ou du « village-dortoir » - c'est-à-dire un espace marqué par l'anonymat et l'absence de relations sociales. Une habitante de plus de 65 ans de Monneville constate :

« Ça change quand même, je trouve qu'avant, tout le monde se connaissait, on allait à l'école, on se connaissait tous, on se disait bonjour. Plus ça va, plus les gens sont individuels, même ceux qui viennent habiter ici ».

À Auvers-sur-Oise, une habitante du village « depuis 4 générations », retraitée de plus de 65 ans, déplore de façon répétée au cours de l'entretien la perte du « village de son enfance », lié à la disparition des anciens habitants, mais aussi à d'importantes recompositions territoriales, lesquelles sont notamment liées à l'attractivité du village à la fois pour les nouveaux habitants et les touristes :

« Vous savez, par rapport à mon enfance Auvers maintenant... je dis plutôt « village » d'accord, mais ça devient quand même un peu « ville ». Quand vous arrivez dans le centre d'Auvers, maintenant c'est touristique. [...] Ça devient trop, je ne sais pas... trop de voitures. Regardez, arriver à la gare d'Auvers maintenant, y'a Carrefour, après ils ont fait des logements sociaux. C'est plus Auvers que j'ai connu dans mon enfance... c'est pas possible. Et je rencontre quelques amis avec qui j'ai été à l'école, ils me disent « tu te rappelles comme c'était bien avant », et je dis « oui, mais maintenant... ». J'arrive à Auvers des fois et je me dis c'est fini je ne connais plus personne. »

Pour les habitants les plus âgés, en particulier les femmes isolées, la disparition progressive des visages connus et l'arrivée de nouveaux arrivants est souvent synonyme de replis et d'isolement progressif. C'est le cas pour cette habitante de Monneville, de plus de 65 ans habitante de longue date dans le village, évoquant ses « connaissances dans le village » :

« Y'en a plus beaucoup, c'était des gens d'un certain âge donc y'en a plus beaucoup [...] même au niveau du conseil municipal, je vois quand j'ai tenu le bureau de vote, je ne connais plus les gens. On devient un village-dortoir ».

Une autre habitante de la même commune souligne également les difficultés à rencontrer les autres habitants, et particulièrement les « nouveaux » arrivants :

« C'est des gens qui sont arrivés, des retraités et des gens que je n'ai jamais vus à pied dans Monneville. Ils sortent de chez eux en voiture, des gens qui viennent de la ville [...] c'est peut-être propre à ces gens-là, mais non, dans ma rue je ne connais pas les gens. [...] Mais les nouvelles personnes où ça fait 15 ou 20 ans qu'ils sont là, limite je les connais même pas. » (femme, retraitée de plus de 65 ans).

Le « village-dortoir » - comme antithèse du « village » - est une figure territoriale convoquée dans de nombreux entretiens, qui semble condenser l'ensemble des craintes des habitants face aux transformations des modes de vie, à la disparition de certains espaces de convivialité et à l'arrivée de nouveaux types de population, plus mobile et sans attache dans les villages. À

Monneville, une habitante, habitant le village depuis les années 60 et occupant des fonctions d'élue au sein du village depuis le début des années 2000, analyse ainsi :

« Y'a eu un grand changement de vie. Nos villages deviennent des villages-dortoirs, donc aujourd'hui il y a beaucoup de jeunes qui viennent s'installer ici, qui n'y restent pas, parce qu'ils redéménagent quand les enfants sont au collège ou au lycée ».

Pour les habitants, le « village-dortoir » est aussi lié à la faiblesse ou la disparition de lieux de sociabilité, notamment les commerces, qui jouent un rôle important dans la « vie » des villages (comme on a déjà pu le souligner dans la partie consacrée à l'accès aux services). Un habitant de Magny (homme, 35 ans, sans profession) très attaché au Vexin, déplore ainsi « *Malheureusement les commerces sont morts donc après ça devient des villages-dortoirs !* ». Une commerçante de la même commune, installée depuis les années soixante regrette également certains changements :

« Moi je préférais Magny y'a 20 ans. Quand on avait une librairie, qu'il y avait plus de magasins. C'était quand même... vous vous promeniez dans la rue y'avait quand même plus de passage que là. Ne serait-ce que si vous n'alliez qu'acheter votre pain, y'avait beaucoup plus de monde dans la rue, y'avait une vie. Là y'a quand même pas mal de magasins qui sont devenus des appartements ».

Une autre commerçante de Magny en Vexin, installée plus récemment dans la commune, craint de son côté :

« C'est ça qui va manquer en fait, de pôles de vie dans les petits villages. Qui deviennent vite des villes dortoirs ».

Cette représentation du « village-dortoir » comme figure territoriale négative, est mobilisée à la fois par les anciens habitants et les habitants arrivés progressivement dans les villages, les néo-ruraux, mais tous ne l'expliquent pas de la même manière. Pour les premiers, l'impossibilité de nouer des relations durables avec autrui renvoie essentiellement à la nostalgie d'une convivialité d'antan, souvent idéalisée, liée à la disparition d'une sociabilité villageoise marquée par les traditions, cédant la place au repli de chacun sur la sphère domestique. Cette représentation nostalgique assez banale, est surtout ressentie par d'anciens habitants, à l'image de cette retraitée de Monneville, résidant dans la commune depuis les années soixante, et se sentant relativement isolée dans le village :

« Mais la vie du village elle est difficile. On n'a plus ce côté de se réunir, de faire la fête ensemble. Pourtant y'a une salle des fêtes. Y'a plus d'envie parce que les gens le weekend ils sont contents d'être chez eux. Y'a un changement de mentalité. C'est devenu un village-dortoir. »

C'est souvent dans le voisinage proche que les nouveaux arrivants trouvent alors la possibilité de développer des relations de proximité.

Variable : Développer des relations de voisinage

On a vu en quoi « *ne plus connaître les gens de sa rue* » participait du sentiment de perte du lien social au sein du village, notamment sous l'effet des mobilités résidentielles et des transformations sociales et démographiques des communes. Pourtant, l'extension des villages, notamment l'implantation de nouveaux lotissements constitue des facteurs d'apparition de nouvelles sociabilités que l'on pourrait qualifier d'« effet lotissement ». Si le lotissement est souvent perçu comme le type même d'espace antithèse du « vieux village » chaleureux et convivial, vidé de sa population le jour, dont le rythme de vie dépend des mobilités quotidiennes, l'enquête menée auprès d'habitants de différentes communes laisse transparaître une autre représentation du lotissement, d'abord comme un espace « habité » en permanence, notamment par les femmes –plus rarement hommes- au foyer ou d'autres catégories, comme les habitants retraités, nombreux dans certains d'entre eux ; ensuite comme un espace où la convivialité est souvent forte, voire la solidarité marquée entre les habitants. Dans certains cas (Vigny, Follainville) le lotissement fait figure de « *village dans le village* », dont l'identité est fortement ressentie par les habitants. Non seulement ces derniers ont le sentiment de partager une histoire commune, dont les épisodes sont le choix du lieu, l'acquisition d'une maison, des questions d'aménagement partagées, enfin, le développement d'une sociabilité de voisinage intense. Dans certains lotissements, cette proximité est encore accentuée par le statut en copropriété de certains programmes d'aménagement, obligeant les habitants à se conformer à des obligations collectives et à se concerter régulièrement. Une habitante d'un lotissement de Follainville explique ainsi :

« Nous, en fait, la rue elle est privée, on est en ASL [...] Du coup pour remettre la rue le plus rapidement à la mairie, fallait que les garages soient construits, que les clôtures soient faites. Ben quand vous sortez vous voyez bien qu'il y a des clôtures qui sont pas là... Ça fait 3 ans qu'on est en ASL et je pense qu'il y en a encore pour quelques années ! ».

Le fait d'arriver au même moment dans un endroit inconnu, de vivre le même type de mobilité résidentielle et de faire face aux mêmes types de défis liés à l'accès à la propriété (contraintes d'aménagement liées au PNR, application des règlements d'urbanisme, etc.) constitue des facteurs de rapprochement évidents entre les nouveaux arrivants, soulignés dans de nombreux récits de vie lors des entretiens. Les modalités de « sélection » des dossiers des habitants candidats à l'achat au sein de certains programmes peuvent aussi constituer un facteur de rapprochement indirect entre néo-habitants, comme le fait de privilégier les familles avec enfants (favorisant le maintien des classes primaires au sein du village par exemple) ou de favoriser certaines catégories sociales. Instrument de sélection d'habitants « désirables » dans une commune, le lotissement peut alors progressivement devenir un territoire de l'entre-soi, où les relations de voisinage s'avèrent intenses – un aspect central de la qualité de vie et du bien-être souligné par la majorité des personnes interrogées. Une habitante de Vigny souligne ainsi :

« On est dans une création de lotissement donc on a des voisins qui sont arrivés quasiment en même temps, donc on se connaît tous et quasiment avec les enfants du même âge donc c'est vrai que ça crée des liens de ce fait là ».

Une autre habitante, ayant acquis une maison dans un lotissement de Sagy à la fin des années 1990 « sans avoir vu le village », fait ce récit :

« C'était la ruée totale vers Sagy à l'époque, les maisons partaient à une telle vitesse [...] Aujourd'hui on a la 2^{ème} génération de voisins dans le lotissement. Il doit y avoir 4 voisins qui sont là depuis une trentaine d'années ! ».

À Follainville, une habitante, assistante maternelle travaillant à domicile, arrivée dans le lotissement au milieu des années 2010 dans le cadre d'un programme neuf en même temps que l'ensemble de ses voisins, raconte : « Avec les voisines on a vite parlé, avec celle d'en face, on est devenue amie très vite ». Elle ajoute :

« on sait que si on a un pépin on peut aller frapper chez plusieurs voisins. Là j'en ai une elle est partie en vacances, y'a son grand qui reste tout seul, il est majeur, mais il n'a pas le permis. Je lui ai dit « tu lui laisses notre numéro, s'il a un problème il n'y a pas de soucis. S'il a besoin de refaire des courses, on y va ». C'est vrai qu'on a un bon groupe ! ».

Pour cette habitante les relations de bon voisinage et l'assurance de pouvoir compter les uns sur les autres, rassurent et ajoutent au confort :

« Avec ma voisine, on le sait très bien, y'en a une qui n'est pas là l'autre elle jette un œil, voilà si y'a quelqu'un qui se gare devant chez moi... ».

Les relations de voisinage sont aussi garantes d'une certaine convivialité qui participe à la qualité de vie, comme le raconte cette habitante d'un lotissement de Vigny :

« C'est sympa, ça amène de la convivialité. Là, ce week-end, on est invité chez les voisins pour leur anniversaire. On fait des barbecues, c'est sympa. Et puis les enfants ils se connaissent parce que, entre guillemets, ça fait 5 ans qu'ils grandissent ensemble [date de l'arrivée des habitants dans le nouveau lotissement]. Donc, c'est convivial, on fait la fête des voisins. [...] Pour la fête des voisins : on bloque la rue. On a même l'aide de la mairie qui nous donne des chapiteaux, des tables, des bancs, etc. et on bloque toute la rue ! Et la fête des voisins, elle commence à 11 et elle finit à 2 heures du mat ! ».

Certes, cette perception des relations de voisinage associées à la convivialité, l'entraide et la solidarité ne sont pas propres à la vie en lotissement ! Elles sont fréquemment invoquées par l'ensemble des personnes interrogées comme l'un des critères essentiels de ce qui fait que l'on se « sent bien » là où on habite. Une habitante d'Auvers-sur-Oise arrivée dans les années 1990 dans une résidence – élément favorisant selon elle, la proximité – décrit ainsi ses relations aux voisins :

« On mange ensemble, on boit des coups ensemble. Oui, on se file un coup de main, on se prête les outils si y'a besoin de jardinage, on se tient au courant de ce qui se passe pour les enfants. On se fait des soirées de voisins, enfin voilà... on n'est pas tout le temps fourré les uns chez les autres, mais effectivement quand on est un moment sans voir les uns ou les autres on se dit « tiens, qu'est-ce qui se passe ? »... on a les clés des boîtes aux lettres quand les uns et les autres partent en vacances... ».

Pour une autre habitante d'Auvers-sur-Oise, femme retraitée de plus 65 ans, le voisinage est une véritable ressource pour une entraide au quotidien :

« Ça rend la vie plus facile, et puis je suis moins seule. Là ils vont partir en vacances, ils vont me donner les clés pour ramasser le courrier. J'ai mes petits voisins en face, si je m'en vais-je peux donner la clé. Elle vient m'ouvrir les volets, ramasser mon courrier ».

À l'inverse, une habitante de Monneville aujourd'hui retraitée, fait le récit de la difficulté à vivre isolée dans une ferme, sans voisin proche :

« J'ai toujours habité des fermes aux champs, donc élever 4 enfants c'était pas évident. Les navettes scolaires... et puis là y'a pas de voisins avec qui partager ».

Cet aspect est également souligné par un habitant d'Auvers-sur-Oise au sujet de sa rue :

« Quasiment tous on peut manger chez les uns chez les autres. Mon voisin vient me voir, il a un coup de soudure à faire, on part. Y'en a un qui vient me filer des fruits. Dans la rue, notre voisine nous garde les enfants dès qu'on sort au ciné ou au resto. [...] Mes voisins d'en face qui sont très gentils... ma voisine est coiffeuse et puis voilà on se salue, on les a invités à goûter... ».

Chez ce dernier, la qualité relationnelle au sein de la rue n'est pas que facilitée par la proximité spatiale, mais surtout par une ce qu'il perçoit d'une proximité sociale, reposant sur la convergence des aspirations des personnes venues vivre à Auvers-sur-Oise, conduisant aussi à des modes de vie partagés : c'est ainsi l'image d'une petite « communauté périurbaine » qui se dessine dans son esprit, et qui forme, à ses yeux, un environnement social de grande qualité et épanouissant :

« Les gens qui se sont retrouvés ici, c'est pas forcément un hasard ! Qu'ils se soient mis en marge d'une ville qui entasse les gens, des gens qui sont aussi confrontés à quelques petites problématiques qui sont liées à la ruralité, au fait d'être citadin, mais pas trop. Du coup on se retrouve dans un lieu avec parfois les mêmes conjonctions d'idées, de problématiques, peut-être aussi une ouverture d'esprit un peu semblable, ce qui fait qu'on y rencontre des gens... ».

Certes les relations de voisinage ne sont pas toujours vécues de la même manière, l'entente n'étant pas toujours possible. Le voisinage s'avère même parfois une cohabitation difficile, voire une forme de contrôle social difficilement vécu où chacun surveille l'autre, non exempt

de tensions et de conflit. Une habitante de Magny évoque ainsi ses relations avec ses voisins : « *J'en ai un qui est très gentil et y'en a un autre où j'ai dû appeler les gendarmes la semaine dernière, donc ça dépend vraiment desquels !* ».

Une habitante d'un lotissement à Follainville, propriétaire d'une maison récente et impliquée dans la gestion de la rue en co-propriété, décrit le délitement des relations au sein de la rue :

« La première année, ça a été, on a fait la fête des voisins et ça c'est très bien passé. L'année dernière ça a fini en eau de boudin parce qu'avec l'alcool ça délit les langues du coup ça commence un peu « oui toi tu me saoules avec ta moto à 5h du matin et puis toi tu me saoules avec... », donc du coup c'est parti un peu en eau de boudin, et puis du coup cette année plus rien ! ».

Dans ce cas particulier, l'obligation des riverains de s'entendre dans le cadre d'une co-propriété rend les relations encore plus tendues, au quotidien. Au sujet des obligations liées à la co-propriété, la même habitante déplore :

« Y'en a qui ont aménagé l'intérieur et qui ont délaissé l'extérieur. Sauf que c'est bien ça qu'est dommage parce que bon, du coup, à la moindre dégradation on est responsable, on a été obligé de souscrire à une assurance. Que certains ne peuvent pas payer parce qu'ils préfèrent des overboards, des conneries tout le temps, plutôt que de gérer... Y'a pas de priorité. Y'a des gens, ils ont pas de priorités. »

Mais dans le même lotissement (Follainville), d'autres facteurs de tension interviennent comme le caractère intrusif de certaines attitudes ou les différends liés aux affiliations politiques. Ainsi, le sentiment d'être surveillé n'est pas perçu que de manière positive, car il peut conduire à la sensation d'être épié en permanence. Une sensation vivement ressentie par certains habitants.

À propos de l'une de ses voisines, une habitante de la rue, pourtant très attachée aux relations d'entraide entre voisins, raconte ainsi :

« Elle est tout le temps à sa fenêtre... elle est horrible. Là, ils ont leur mur maintenant, donc c'est moins qu'avant. Elle connaissait le bruit des voitures de tout le monde. Un jour elle m'a dit « Tes parents ont changé de voiture ». Même moi je savais que mon père avait changé pour une automatique, mais je n'avais pas fait gaffe que c'était le même modèle, mais elle si ! »

Ce sentiment conduit à des opinions très partagées au sujet du dispositif « Voisins Vigilants » répandu dans un certain nombre de villages du Vexin, et plus généralement des zones rurales françaises. Il s'agit d'un dispositif collectif et participatif permettant aux habitants d'être connectés, via une plateforme internet, à la gendarmerie afin de signaler tout problème survenu dans la rue ou le quartier. Les maisons connectées sont signalées par un panneau marqué d'un œil grand ouvert, accolé sur les portes ou les boîtes aux lettres, censé avoir une fonction dissuasive. Pour certains habitants, ce dispositif est perçu très positivement, comme participant à la qualité de vie dans leur village, créant un sentiment de sécurité source de bien-être. Il est même parfois vu comme un facteur de solidarité et de liens entre voisins. Une

habitante de Monneville y voit par exemple un espace de relations et de communication entre voisins « Rien que par « Voisins Vigilants ». C'est le truc bête, mais je trouve que du coup y'a une communication qui se fait avec les personnes qui sont inscrites à ce site-là ».

Pour d'autres, au contraire, le dispositif est avant tout le signe extérieur d'une méfiance généralisée et d'une surveillance permanente, source de malaise. Une habitante du lotissement de Follainville où le dispositif a été déployé comme dans l'ensemble de la commune, critique vivement ce dernier :

« C'est le message là, ça fait un peu tout le monde est en train d'épier tout le monde et ça me met plutôt mal à l'aise. Je trouve ça bizarre. Avec mon mari quand on a vu ça on a fait bon, ok ! Ça fait vraiment délation, et puis on a l'impression que quand on n'est pas là, les voisins viennent fouiller ce qui se passe ! [...] On a plusieurs amis qui viennent et ils font « Mais c'est quoi ce délire ! » Ça fait flipper les gens en fait ! ».

Pour cette dernière, l'initiative du dispositif dans la rue a été le fait des premiers arrivants dans le lotissement, dont certains ne cachent pas leur proximité avec l'extrême droite. Le dispositif lui paraît donc « très politique ».

Dans ce lotissement caractérisé par la présence de catégories sociales populaires ou moyennes (la plupart des habitants étaient éligibles au prêt à taux zéro pour l'acquisition de leur pavillon), la présence d'habitants défendant des opinions d'extrême droite est source de tension.

L'une des habitantes du lotissement souligne ainsi lors de l'entretien « Moi j'ai mes convictions, je sais qu'elles sont pas partagées au niveau de mes voisins proches, ceux dans ma rue... ». Une autre enquêtée, habitant la même rue raconte :

« J'avoue que nous, quand on a vu les résultats des élections on s'est dit « Putain à qui on parle en fait ! » C'est vrai qu'en plus, ma voisine d'en face elle est musulmane et tout, donc quand on a vu les résultats des élections ici, on s'est regardé et on s'est dit « putain, mais en fait, quand on va dire bonjour aux gens devant, on va se dire « Attends, toi t'as voté Le Pen ou pas ? » du coup qu'est-ce qu'on fait là ! Ça fait flipper ! mais après il y a beaucoup de petits vieux ici faut avouer, donc je pense qu'il y a aussi ça qui joue. Après, il y a beaucoup de jeunes aussi qui ne s'en cachent même pas ! Qui sont peut-être venu s'enfermer ici en se disant qu'il n'y aura pas de Noir, pas d'Arabes, on va être tranquille ». Il y a peut-être aussi de ça... ».

La montée des extrêmes peut-elle devenir une source de tension majeure dans les villages du Vexin ? Peut-elle devenir un facteur de fragilisation des relations sociales et du vivre ensemble ? Si les situations de conflits ouverts demeurent rares, le malaise ressenti par certains habitants est bien réel. Une habitante du vieux centre villageois de Follainville commente ainsi la montée de l'extrême droite dans le village et exprime son malaise face au phénomène

: « Ici c'est un village qui vote massivement Front National... ça c'est vraiment une réalité. Bon, nous on a acheté, mais il faudrait racheter maintenant, je pense qu'on hésiterait [...] ça a toujours été de droite, mais pas Front National. Et puis je pense que les logements sociaux à Dennemont ça a peut-être fait remonter... là, c'est vrai que les chiffres c'est surprenant. »

La convivialité et la possibilité de vivre entouré sont donc des éléments qui participent fortement au bien-être, bien que ressenti comme fragiles et non exempts de tensions.

Variable : permettre aux enfants de vivre entourés d'amis

La possibilité d'élever les enfants dans un environnement convivial caractérisé par la présence d'autres enfants, compte beaucoup pour certains habitants, tout particulièrement les jeunes ménages. Pour certains c'est même un facteur déterminant de leur choix résidentiel, ressenti comme source d'épanouissement pour tous. Une habitante d'Auvers-sur-Oise très investie dans les réseaux de sociabilités locaux fait ainsi le récit du choix résidentiel de la famille :

« A l'époque les enfants étaient petits, c'était important qu'on puisse être dans un endroit où ils puissent avoir des copains et copines. Du coup, on est pas dans le vieil Auvers, on est sur le plateau, dans une résidence qui a été construite dans les années 66-68, mais où il y a toujours beaucoup de famille avec des enfants. Et encore, les miens ont grandi, mais il y a beaucoup de renouvellement, et il y a toujours beaucoup de jeunes familles avec des enfants. C'est un espace assez vivant et sympathique ».

Une habitante de Monneville, implantée dans le village de longue date, mais travaillant à l'extérieur du village, évoquent des relations de grande proximité :

« Avec les voisins... parce qu'on a été enfant ensemble, nos enfants ont grandi ensemble. On avait même fait une porte de jardin pour pas que les enfants empruntent la grande route. On avait ouvert le grillage, on avait fait une porte et comme ça les enfants pouvaient se voir, piquer des bonbons chez les uns et chez les autres sans passer par la grande route. On l'a fermée que l'année dernière et pourtant les enfants sont grands ! On s'est dit faut réussir à la fermer cette porte ! ».

Variable : Connaître et échanger avec les commerçants locaux

Certains habitants insistent sur le rôle des commerçants de proximité, y compris itinérants, dans la construction des relations de proximité. Surtout en cas de situation d'isolement, comme c'est le cas pour cette habitante de Monneville pour qui la fréquentation d'un commerçant demeure l'une des rares occasions de croiser les autres habitants du village :

« Ceci dit c'est aussi un point de rencontre. Là y'a le marchand de poisson qui vient une fois par semaine, ça m'arrive de prendre du poisson et je vois des gens et on discute. Autrement c'est tout » (femme, retraitée, Monneville).

Une autre habitante issue de la même commune souligne également l'importance des commerces comme lieux de rencontre et de retrouvailles :

« Les gens se rencontrent dans le village [...]. Et dans les commerces aussi. Des fois c'est [...] au supermarché ou chez le boucher qu'on va rencontrer son voisin ou quelqu'un du village qu'on a pas vu depuis 3 mois ».

Plus généralement le maintien des petits commerces dans les villages est considéré comme un moyen de maintenir « la vie », les habitants étant aussi très attachés aux commerces itinérants et aux petits marchés hebdomadaires (voir partie accès aux services).

Indicateur n°2 : Pouvoir vivre dans un territoire ouvert et accueillant

Variable : Profiter d'un brassage de populations dans un territoire ouvert et accueillant

Pour certains habitants, leur territoire de vie est marqué par une certaine diversité sociale, dimension qui participe très largement à leur bien-être. Un habitant d'Auvers-sur-Oise donne une représentation de sa commune comme territoire marqué par une certaine mixité, qui faciliterait, selon lui, les échanges et les rencontres :

« Je voulais arriver assez rapidement sur ce qui fait que c'est intéressant de vivre dans le coin. C'est que c'est plutôt la mentalité des gens, on fait des rencontres déjà, et étrangement, les gens sont globalement intéressants. Alors après est-ce que c'est parce que c'est une ville croisée de plein de chemins, où les gens qui ont baroudé sont là, pour faire des études, pour aller sur Paris... [...] On est dans des relations qui se tissent très facilement avec des gens qui peuvent être de tous bords et ça je ne pense pas qu'on puisse le trouver vraiment ailleurs dans la région parisienne. [...] Cette espèce de mixité. [...] Encore une fois c'est facile de se lier d'amitié parce que je trouve qu'on a des états d'esprit qui sont... et y'a de tout [...] À mon sens vous avez du coup une sorte de panachage de pluralité ».

Cette représentation sociale du village ouvert, accueillant et divers, caractérisé par un brassage de la population, contraste avec d'autres types de représentations laissant davantage transparaître les clivages et la dimension fragmentée des sociétés rurales et périurbaines contemporaines. La cohabitation entre différents groupes sociaux y demeure souvent difficile, non seulement à l'échelle des quartiers comme on l'a évoqué au sujet des relations de voisinage, mais aussi plus globalement au sein du Vexin, à différents niveaux d'échelle.

L'enquête menée au sein des villages montre que la question de l'ouverture et de l'accueil est importante pour les habitants, mais très diversement perçue et vécue. Certains « nouveaux » habitants ont particulièrement insisté sur leur difficulté à se « sentir bien » intégrés à leur arrivée dans les villages, ce qui peut conduire à renforcer les tendances à l'entre-soi (notamment au sein des nouveaux lotissements). Ces récits traduisent également l'existence

de clivages au sein des villages, qu'ils renvoient à ceux opposant les « nouveaux » aux « anciens » habitants, ou différents « mondes » sociaux dont la coexistence est difficile. Ces clivages sont d'autant plus vivement ressentis que certains territoires du Vexin connaissent d'importantes mutations sociales et démographiques, comme nous avons déjà pu le souligner précédemment.

Du côté des « nouveaux » habitants, l'absence de convivialité et de liens de sociabilité est redoutée. Beaucoup témoignent ainsi de leur difficulté à se sentir appartenir à la « communauté » villageoise, à s'intégrer dans les réseaux de sociabilité, ou tout simplement à être acceptés par les habitants de plus longue date. Les récits d'intégration difficile, qu'ils concernent des arrivées dans les années 1990 ou lors de périodes plus récentes insistent alors sur les possibilités réduites de rencontres et d'interaction, brossant le portrait de sociétés villageoises relativement fermées et peu accueillantes, quoique profitant de la venue de nouvelles populations, par exemple à travers la vente de maisons anciennes ou de terrains à lotir par exemple. C'est ce que souligne cette habitante de Follainville, ayant acquis une maison au début des années 1990 avec son mari. Après quelques années en appartement aux Mureaux, ville d'enfance de l'épouse, le couple avait activement recherché une maison ancienne dans le Vexin avant de « tomber amoureux » d'une maison ancienne avec jardin dans le vieux centre du village :

« Quand on est arrivé en 93, on était les petits jeunes, et vous trouvez 3 familles ici à côté, à qui appartiennent beaucoup de choses. Et ils avaient du mal à voir d'un bon œil l'arrivée de jeunes ménages, et on sentait bien qu'on ne faisait pas partie du village. Et puis ces gens-là vieillissent, ils sont à la retraite, y'en a qui sont décédés, et du coup il y a eu tellement d'aménagements nouveaux que ça a complètement changé par rapport à ça. Mais au début c'était pas forcément sympathique, c'était critique. On nous faisait sentir que ce qu'on faisait n'allait pas. Alors qu'ils en ont bénéficié quand même hein, parce que les terrains sur lesquels ont été faits tous ces aménagements... ils ont vendu leurs terrains, donc ... !!! ».

Elle raconte également la difficulté à se sentir bien accueillie dans certains lieux publics comme les cafés (disparus depuis), qu'elle et son mari fréquentaient assidument avant leur installation dans le village :

« Ici, le café c'était compliqué parce que c'était à une famille, et les grandes familles ici... donc ce n'était que les anciens qui venaient. Quand vous y alliez, vous sentiez bien que ce n'était pas forcément bienveillant... ».

Plus récemment implantée dans le Vexin, cette habitante de Magny en Vexin, commerçante, souligne de son côté la difficulté de s'intégrer pour les nouveaux arrivants :

« C'est très dur. [...] Pour rencontrer du monde sans enfants scolarisé, c'est très dur. Et même la crèche... En pratiquant quelques activités sportives on commence à rencontrer 2, 3 personnes, mais les gens sont assez fermés et cloisonnés, ils restent beaucoup chez eux en fait. [...] Et c'est ce que j'ai découvert [...] c'est difficile de rencontrer de nouvelles personnes. Les mamans d'enfants en bas âge c'est difficile de

rencontrer de nouvelles personnes parce que les gens ont leur vie, et puis... ils sont dans leur bulle donc, non ! c'est pas facile de rencontrer du monde ! Et pourtant je suis plutôt open et bavarde ! Donc c'est pas facile de rencontrer du monde. J'ai commencé à rencontrer les premières copines, hormis voisinage proche, quand ma fille est arrivée en maternelle, donc elle avait déjà 3 ans et ça faisait 3 ans et demi qu'on était là... ! C'était pas simple de se créer une vie sympa. Bon après on a nos amis de l'extérieur, mais en arrivant sur le village en connaissant personne c'est pas facile. Ça, c'était vraiment dur ».

Une habitante de Monneville, retraitée de plus de 65 ans, se considérant comme faisant partie des « anciens » du village, regrette le manque d'ouverture de certains habitants de longue date et leur difficulté à accepter facilement les nouveaux arrivants. De manière assez personnelle, elle considère que les premiers devraient jouer un rôle renouvelé auprès des seconds pour améliorer le bien-être de tous :

« peut-être que nous, les anciens, il faut garder le fait de regarder les autres, de s'approcher, de bien les accueillir quand ils viennent habiter là, pour garder toujours le lien social ».

Les générations arrivées dans les années 1980/1990 voient à leur tour arriver de nouvelles catégories d'habitants, qu'ils considèrent parfois avec une certaine inquiétude.

Dans un village proche de la vallée de la Seine, une habitante note ainsi l'apparition de nouveaux modes d'organisation, qu'elle associait aux « villes de banlieue » comme les repas végétariens à la cantine de l'école primaire de son fils. Elle souligne :

« Alors dans la commune, la population a énormément changé. On l'a vu quand on a scolarisé R... à l'époque de C. et L. il y avait peu d'étrangers, là il y en énormément. »

De façon récurrente, la question de la cohabitation entre différents « mondes » sociaux est soulevée, souvent justifiée par des différences irréconciliables dans les modes de vie ou les usages du territoire, un manque « de dialogue » ou « de communication » entre les différents habitants. Comme le montrent de nombreuses études sur les espaces périurbains attractifs pour les catégories urbaines, la cohabitation entre ces « néo-ruraux » et les populations locales peut s'avérer difficile. L'enquête auprès des habitants du Vexin met par exemple en lumière certaines incompréhensions et difficultés de cohabitation entre les « néoruraux » et les agriculteurs ou les chasseurs. Évoquant le rôle important des chasseurs et des pêcheurs « pour leur connaissance du territoire », une habitante d'Auvers-sur-Oise, impliquée dans le tissu associatif local de défense de l'environnement, après quelques années d'engagement dans la vie politique locale, souligne la difficulté à construire des échanges avec certains réseaux :

« C'est-à-dire que, moi je ne chasse pas, ça fait vraiment pas partie des choses qui m'intéressent. Je ne pêche pas non plus... Mais je pourrais être intéressé pour être en lien avec ces gens, mais en fait c'est impossible. On ne parle pas le même langage ».

La Maire d'un village agricole situé au nord du Vexin constate de son côté :

« Je suis quelqu'un d'assez respectueuse vis-à-vis des uns et des autres, mais ils [les néoruraux] ne savent pas ce qui se passe à la campagne. C'est bien gentil une biche, un chevreuil même un sanglier. Mais s'il y en a trop et qu'ils rentrent dans votre jardin et qu'ils labourent tout, y'a des dangers. Et donc ils sont là, mais ne cherchent pas à comprendre ».

Évoquant les tensions opposant agriculteurs et nouveaux arrivants, elle prend la défense des premiers, expliquant qu'« une commune, elle est obligée d'avoir des rentrées pour pouvoir vivre et rapporter. Donc à partir du moment où on ne veut plus que les agriculteurs travaillent, c'est plus possible ! Je connais bien le monde rural et j'ai un grand respect pour le travail qu'ils ont à faire et je trouve qu'il faut arrêter. Il y a des gens qui habitaient dans la côte là-haut, ils ont déménagé parce qu'il y avait les camions de betteraves. La betterave, ça dure 2 mois... »

La confrontation des « mondes » liée aux transformations démographiques et sociales des villages traduit la force des représentations séparant « outsiders » et « insiders », comme le montrent ces propos très généralisant d'une habitante d'un village du nord du Vexin, conseillère municipale de son village évoquant certaines tensions entre nouveaux arrivants et agriculteurs :

« On a eu des soucis, les gens qui viennent de la ville, tout leur est dû, donc ça, c'est un peu compliqué à gérer ».

Variable : Se retrouver, se réunir, dans des lieux où se rencontrer, où partager

L'importance des lieux de rencontre, de convivialité, également soulignée dans la partie consacrée à l'accès aux services, est évoquée de manière récurrente par les habitants comme participant à la qualité de vie sur leur territoire. Leur manque est très vivement ressenti dans certaines communes, qu'il s'agisse des cafés ou d'autres espaces permettant de se rencontrer dans l'espace public. Une habitante de Follainville regrette ainsi « *Les cafés ici c'est pas top !* ». Le même genre de constat est fait par un habitant de Magny en Vexin, fréquentant assidument seul ou entre amis les lieux de convivialité situés sur le territoire et dans sa commune : « *Les bars, bon malheureusement c'est que des bars à pochtrons, c'est les PMU, c'est pas super ambiance, mais y'a quand même des bars si on veut boire une bière...* ». C'est ce manque vivement ressenti par certains habitants, qui a conduit M., arrivée dans les années 1990, à créer un nouveau type de lieu dans la commune, qu'elle définit comme un lieu de convivialité avant tout, permettant les échanges et les rencontres pour différentes catégories de personnes :

« J'ai créé un vrai lieu de vie. C'est-à-dire que dans Magny y'avait des restos et des bistrots, mais y'avait pas l'entre-deux. Et là j'ai créé un lieu de vie [...] j'ai développé un lieu de rencontres aussi bien pour les habitants que les personnes autour. Un lieu où les mamans peuvent prendre un goûter, où les nounous se retrouvent le matin pour

le café ou en fin de journée, parfois je fais des dîners de nounous pour leur rendez-vous trimestriels. »

Les habitants apprécient également les événements qui, ponctuellement, permettent les interactions et les rencontres, en même temps qu'ils constituent une autre manière de découvrir et d'habiter le territoire. Une habitante d'Auvers-sur-Oise, ancienne travailleuse sociale, très impliquée dans les réseaux de sociabilité locaux, décrit ainsi longuement le cas d'un événement fondé sur le principe de l'accueil, permettant aux habitants de se rencontrer et de croiser les artistes et artisans, mais aussi de favoriser « l'ouverture » du territoire, une ouverture qui selon elle participe au bien-être de tous :

« C'est toutes ces imbrications qui font que ce territoire a quelque chose... enfin cette expo d'artisans d'art c'est génial ! Avec des gens qui ouvrent leur jardin pour que les gens puissent y exposer. C'est un tout petit village, et ça prend tout de suite une ampleur importante au-delà du territoire strict, et je trouve que c'est vraiment des choses qui améliorent la qualité de vie, qui ouvrent l'esprit, qui permettent de ne pas être étriqué tout seul dans son petit coin. Alors après chacun vit sa vie comme il en a envie. Si y'en a qui ont envie de rester cultiver leurs tomates dans leur jardin j'ai rien à dire à ça, mais je trouve que... on est tellement de ce monde à avoir peur de tout et de craindre tout ce qui peut arriver, c'est des bouffées d'air frais ça. D'inviter des gens à découvrir ça, à aller écouter, voir, sentir... »

Variable : Pouvoir cohabiter avec des touristes

Une autre forme d'ouverture du territoire est son ouverture au tourisme, entraînant les formes de cohabitation entre habitants et touristes, quoique de manière différente en raison de l'attractivité inégale des villages du Vexin. Ainsi certaines communes constituent de grands pôles touristiques comme Auvers-sur-Oise, Vétheuil ou La Roche-Guyon. D'autres communes sont des destinations prisées comme le rappelle cet habitant de Magny-en-Vexin :

« Faire des balades dans le Vexin c'est assez réputé. À Magny tous les dimanches y'a un flot de motos, pas incessant, mais y'a beaucoup de motards qui s'en servent de point de ralliement et qui vont faire des balades dans le Vexin c'est vraiment typique. Y'a deux zones de balades de motos dans le coin c'est la Chevreuse, ça s'est plus 91 et 78, et le Vexin voilà faire un tour dans le Vexin c'est quelque chose d'établi dans la communauté motarde d'Ile-de-France. »

Ainsi, la plupart des habitants interrogés sont eux-mêmes touristes dans le Vexin, évoquant leur joie à faire découvrir le territoire à leur famille ou à leurs amis. Les lieux les plus cités sont les villages « typiques », Auvers-sur-Oise, Villarceaux, La Roche Guyon et les villages de la vallée de la Seine, et par extension Giverny et Senlis. Certains habitants sont plus particulièrement impliqués dans le guidage, à l'image de cette habitante de Monneville, retraitée particulièrement impliquée dans les réseaux de sociabilité locaux et les activités liées à la découverte du territoire proche. Accueillant ainsi régulièrement divers groupes bénévolement, elle invente des itinéraires de randonnée permettant également la visite de lieux patrimoniaux :

« J'ai fait une randonnée pour le foyer rural du Bellay que j'ai organisé au mois de mai. Alors ils étaient trop nombreux, je ne le referai pas ! 60 c'est trop ! Justement j'avais pris la clé et je les avais amenés à l'église de Marquemont. Et l'église de Marquemont faisait partie du circuit. Et c'était tous des gens du Val-d'Oise ».

Certains habitants déclarent jouer les intermédiaires entre les visiteurs et d'autres lieux, comme le Parc Naturel Régional ou les grands sites touristiques. C'est tout particulièrement le cas des commerçants de différentes communes à l'image de cette habitante de Vigny :

« D'ailleurs souvent je les envoie à la maison du parc pour qu'ils aillent chercher les documents, parce que je trouve que c'est intéressant puisqu'ils viennent dans le Vexin découvrir... »

D'une manière générale, les touristes sont perçus positivement par les habitants interrogés, qui y voient une ressource pour les communes ainsi qu'un élément apportant de la « vie » au territoire. Une habitante de Monneville souligne ainsi sa satisfaction de voir régulièrement des visiteurs, même s'ils sont essentiellement de passage dans ce village :

« Oui les touristes, en tant que commerçante... c'est une bonne chose. Après y'en a pas mal qui passent, qui vont dans les chambres d'hôtes. On en voit beaucoup qui sont à vélo et qui font des randonnées ».

Dans les communes les plus touristiques comme la Roche-Guyon ou Auvers-sur-Oise, la cohabitation peut s'avérer plus difficile. Une habitante âgée d'Auvers-sur-Oise souligne ainsi « À la mairie, quand je vois tous ces cars, c'est bien qu'il y ait des touristes, mais bon... » alors qu'une autre, habitant en périphérie du quartier historique, le plus visité, insiste sur le tourisme comme facteur de diversité dans l'offre de commerce bénéficiant également aux habitants :

« Je trouve que c'est super qu'on puisse avoir le château... alors le plus gros déplacement des touristes ça reste l'église et le cimetière parce que c'est quand même ce qui est très authentique. Mais c'est génial, c'est très bien. 17 restaurants à Auvers quand même ! [...] on voit bien que les petits restos sympas et tout ça, on en trouve à La Roche-Guyon, on en trouve à Vétheuil. [...] Et puis Auvers on a tout, restos chinois, restos indiens, cuisine classique française, italienne ».

Indicateur n°3 : Pouvoir faire des activités avec d'autres

Comme le soulignent les enquêtes menées sur d'autres territoires, ce qui compte pour la plupart des habitants c'est « être ensemble », mais aussi « faire ensemble ». Le développement des relations à autrui et l'inscription au sein de divers réseaux de sociabilité passent par la pratique collective de différents types d'activités (culturelles, de loisir ou sportives) déjà décrites dans la partie consacrée à la dimension « accès aux services ». Nous y revenons brièvement ici à travers la mention de 4 variables, que nous qualifions à partir des formulations apportées par les habitants lors des ateliers et des entretiens.

Variable : Faire des activités avec ses proches et/ou entre amis

Les activités culturelles ou de loisir permettent de nouer ou renouer des relations avec autrui, et ce, dans un cadre plus ou moins structuré. Pouvoir faire des choses avec les membres de la famille où les amis participent au plaisir apporté par la pratique d'activités, tout comme les rencontres qu'elles permettent. Un habitant de Magny-en-Vexin (35-45 ans, sans emploi) note :

« Dès que je peux j'invite des amis qui sont pas du coin [...]. J'ai mon frangin qui est pas très loin qui a une femme et une petite fille de 2 ans. Avec qui on profite ». Une habitante de la même commune faisant le récit d'une visite d'exposition dans un village du Vexin avec son mari lors d'un de ses rares temps de loisir raconte ainsi : « l'autre jour on a rencontré des personnes qu'on connaissait pas, ben on s'est mis à discuter par rapport à l'exposition qu'il y avait. Enfin voilà y'a un échange [...] c'est sympathique. »

Rencontrer d'autres personnes constitue parfois la seule raison d'être des activités, permettant à certains de sortir de l'isolement. La perte de son mari et la solitude a ainsi poussé une habitante d'Auvers-sur-Oise à rejoindre un groupe de femmes pour de fréquentes randonnées, qui lui apportent beaucoup, tant dans la découverte d'un territoire qu'elle connaissait mal que dans les échanges avec d'autres :

« Depuis que j'ai plus mon mari, je me suis liée avec des femmes qui ont perdu leur mari aussi, et on va se balader. [...] On fait les berges de l'Oise, on marche pendant 2/3h, c'est sympa. [...] Mon mari me disait on n'a pas le temps parce qu'il y avait toujours quelque chose à faire dans le jardin. [...] Le petit clan de femmes qu'on s'est retrouvé pour aller marcher [...] Voilà je me suis refait des amies ».

D'une manière générale, la randonnée est souvent invoquée comme pratique réalisée à plusieurs. Ainsi pour cette habitante de Follainville (entre 45 et 55 ans, habitante du vieux village) : *« Je marche avec ma voisine »* ou pour cette habitante de Monneville, retraitée et grande marcheuse :

« Au début j'ai commencé, c'était le foyer rural de Santeuil. J'ai fait aussi avec le foyer rural du Bellay. Et là pour l'instant, la personne à Santeuil c'est des petites balades donc y'a pas encore d'association, mais il en fait aussi avec l'office du tourisme de Marines ».

D'autres activités de plein air permettent également de s'inscrire dans des réseaux de sociabilité, à l'image de la pêche comme le raconte cette habitante d'un lotissement de Follainville, accompagnant son mari en vallée de Seine :

« Quand on s'est mis ensemble la pêche c'était tous les weekends avec les copains. Et tout ça fait que du coup on connaît super bien le secteur, effectivement c'est très agréable ».

À l'inverse, la solitude et l'isolement s'avèrent des freins pour développer des pratiques de loisir, un aspect particulièrement relevé par des femmes âgées isolées comme cette habitante de Monneville, retraitée, entretenant peu de liens avec son entourage.

« C'est un peu ça qui m'embête, c'est le fait d'être toute seule pour aller à des manifestations, à des expositions, etc. [...] C'est compliqué quand on est seule ! C'est propre à moi, enfin y'a pas que moi... mais pour les retraités... Vous avez les gens qui travaillent, après le weekend ils sont très occupés ou ils sont les enfants, etc. Donc quand on se retrouve à la retraite, quand on se retrouve seule c'est un peu compliqué pour faire les choses [...] il faut avoir des amis pour se retrouver ».

Variable : Participer aux activités de l'école

L'école primaire constitue bien souvent un lieu de sociabilité irremplaçable, à la fois lieu de rencontre des parents (en particulier des femmes s'occupant des enfants) et lieu d'activités dans lesquelles certains parents s'investissent. Dans certaines communes, l'école demeure même le seul moyen de rencontrer les autres habitants ou de se faire des amis, si bien que lorsque les enfants sont trop jeunes pour être scolarisés ou quittent le primaire pour des collèges souvent situés à distance du territoire, le réseau d'interconnaissances au sein du village est beaucoup plus réduit. Loin d'être une exception, une habitante de Magny-sur-Vexin racontant ses difficultés d'intégration dans le village, se souvient :

« J'ai commencé à rencontrer les premières copines, hormis le voisinage proche, quand ma fille est arrivée en maternelle, donc elle avait déjà 3 ans et ça faisait 3 ans et demie qu'on était là... ».

Aussi, la fermeture d'une classe ou d'une école dans une commune s'avère souvent une perte importante pour la vie du village, au-delà des contraintes de distance quotidienne à parcourir. Une habitante de Magny-en-Vexin souligne le rôle de l'école dans la constitution d'un réseau amical dans la commune :

« Par rapport aux enfants, comme ils sont allés à l'école à Magny-en-Vexin, obligatoirement voilà... vous connaissez du monde par rapport aux enfants ».

Une autre, habitant Follainville raconte :

« Ça c'est sûr qu'à partir du moment où vous avez un enfant qui va à l'école, ça ouvre forcément du lien sur les autres. Là j'ai bien vu, entre Camille et Louis à partir du moment où ils sont partis au collège, on garde des liens proches, mais après forcément on travaille donc ça devient plus difficile, à part les voisins proches sinon effectivement ces liens se perdent ».

Pour cette autre habitante de Follainville, assistante maternelle à domicile, l'école est le lieu qui permet d'élargir le cercle des connaissances, au-delà des relations de voisinage au sein du lotissement :

« En tant que maman, devant l'école, du coup on fait connaissance d'autres gens [...] Une maman de l'école en fait, qui voulait faire un pique-nique de fin d'année derrière l'église, où il y a un petit parc avec de l'herbe. Elle dit « faites suivre le message », en fait elle envoyait ses copines à elle, en disant « faites suivre pour les

autres parents de l'école » ! Donc on s'est retrouvé à je ne sais pas combien le mardi soir. Quasi tous les parents de Follainville ! ».

Pour cette habitante, arrivée récemment dans le village, l'école est l'un des seuls moyens de s'inscrire dans les réseaux de sociabilité locaux. Et c'est finalement autour de l'école que s'organisent de nombreux moments de convivialité, qu'il s'agisse d'un pique-nique de fin d'année ou d'une mobilisation collective contre une fermeture de classe (juin 2017) :

« On est toujours les mêmes... on était vraiment nombreux et en plus il faisait beau, c'était génial ! En plus on a plein de musiciens, donc il y en a un il avait l'accordéon, l'autre le cajon, les guitares enfin c'est génial ! Moi je suis super contente d'être dans ce village, d'être tombée là ».

De même, à Auvers-sur-Oise, un habitant installé depuis les années 1990 raconte l'implication collective suscitée par les activités scolaires, permettant là encore de susciter de nouvelles rencontres et de s'inscrire dans certains réseaux d'interconnaissance :

« on fait pleins de trucs avec les parents d'élèves, avec l'école, avec les deux écoles d'ailleurs. [...] il y avait la kermesse, il y a une semaine, il y a une comédie musicale qui s'est montée. Ce qui est marrant c'est qu'on rencontre des gens. Un expansionnaire de la Comédie Française qui s'est engagé auprès de l'école pour faire une comédie musicale avec les enfants, du coup la mairie s'y met, tout le monde s'y met ! ».

Variable : Participer à une association, un collectif

L'importance de l'école dans l'inscription dans les réseaux de sociabilité locaux conduit certains habitants à s'impliquer dans les associations scolaires. Une habitante de Magny en Vexin, très impliquée par ailleurs dans le tissu associatif local, explique ainsi :

« Je suis sur l'association des parents d'élèves de l'école de ma fille. Je trouve que c'est une implication intéressante... ».

L'implication dans l'association des parents d'élève demeure souvent la première ou la seule pour les parents interrogés. Plus globalement, l'implication des personnes interrogées dans l'une des nombreuses associations du Vexin est vue comme un facteur d'épanouissement, même si souvent le manque de temps lié au rythme quotidien des périurbains constitue un frein non négligeable à l'engagement.

Les associations sont d'abord perçues comme les lieux centraux de la sociabilité locale, en dehors de l'école primaire, permettant les rencontres, le « faire ensemble » et l'animation au sein des communes. Pour certaines personnes seules et isolées, notamment les personnes retraitées ou âgées, l'existence d'un tissu associatif est déterminante dans leur qualité de vie, permettant rencontres et échanges, mais aussi nouvelles découvertes. Dans son entretien, une habitante d'Auvers-sur-Oise, veuve et retraitée, évoque ainsi longuement l'importance des

différents réseaux dans lesquels elle s'investit depuis la disparition de son époux, elle, dont la vie sociale s'avérait fortement contrainte par les goûts de son époux, et particulièrement restreinte :

« Mais là, c'est parce que ce sont des amies qui se sont retrouvées seules aussi, elles étaient déjà avant moi depuis une dizaine d'années dans une association de gymnastique. Maintenant il y a le club des aînés donc j'en fais partie. Ils organisent un voyage par an, c'est sympa aussi ça. Mon mari il aimait pas, donc moi j'y vais maintenant. Là on a fait notre sortie au mois de juin, on était à Honfleur, c'était super ! ».

Si cet extrait illustre bien l'importance d'un « faire ensemble » dans le bien-être personnel, le « bien-être de chacun », l'implication dans les associations permet aussi le « bien-être de tous », ce qui est généralement fortement exprimé par les habitants. Ceux-ci perçoivent l'existence et la richesse du tissu associatif comme un signe de dynamisme de leur environnement local, procurant avant tout la *possibilité* d'une « vie sociale » intense – sans pour autant ressentir le besoin de s'impliquer ou de faire. Comme pour l'offre de services, la conscience de vivre dans un environnement social offrant des possibilités, participe au bien-être, sans pour autant déboucher sur un engagement ou des pratiques en actes.

Une habitante de Follainville, non impliquée elle-même faute de temps, souligne ainsi :

« Le dynamisme on l'a à nouveau depuis que des gens se sont saisis de l'association du village, du comité des fêtes. Et du coup c'est eux qui organisent les feux d'artifice, les pique-niques des choses comme ça ».

Dans ce cas, le renouveau associatif a été surtout porté par de « nouveaux arrivants », ce qui fréquent dans les territoires ruraux et périurbains, où l'implication dans la vie associative par les néoruraux est une manière pour eux de développer les liens et l'appartenance à un territoire. Cette habitante raconte ainsi au sujet du Comité des Fêtes :

« Ce sont essentiellement des nouveaux, mais l'autre fois j'ai repéré un monsieur qui est arrivé en même temps que nous qui s'y est remis ».

Une habitante d'Auvers-sur-Oise, évoque ainsi son rapide investissement à son arrivée dans le village, séduite par la richesse et la diversité du tissu associatif local :

« Moi j'étais très investie dans les associations sur Bessancourt. Quand je suis arrivée sur Auvers, rapidement je me suis inscrite dans le tissu associatif qui était aussi assez foisonnant. Et ça faisait partie des critères et des choses qui m'intéressaient. Je savais que je pourrais trouver ça à Auvers, parce que j'avais des copains qui y étaient, parce que j'en avais entendu parler, parce que culturellement c'était aussi sympathique parce que c'est une ville assez chargée culturellement ».

Pour certains commerçants, il est important d'être des relais du monde associatif local et certains considèrent ce rôle d'intermédiaire comme déterminant pour l'animation du territoire local et le développement des initiatives. C'est le cas d'une commerçante de Magny-en-

Vexin, arrivée dans le village au début des années 2000, fondatrice d'un café qu'elle a voulu comme un « lieu de vie » :

« Y a plein d'associations... À Genainville y'a une asso qui s'appelle Genainlive et qui organise des concerts à peu près une fois par trimestre avec des groupes français et des nouvelles découvertes. C'est un pote qui organise donc du coup c'est un peu plus facile pour la com' et en parler. Mais moi je suis un relai d'information, dès qu'il y a des personnes qui m'amènent des affiches, qui m'amènent des flyers j'en parle ».

Certains territoires, caractérisés par tissu associatif dense et varié lequel peut être dynamisé par l'arrivée de nouveaux arrivants, contrastent avec d'autres, où les associations demeurent peu nombreuses et peinent à se renouveler. C'est par exemple le cas à Monneville, commune située en dehors du Parc naturel du Vexin, où les personnes interrogées regrettent la disparition progressive des associations, notamment lié au vieillissement de certains habitants et, du coup, déplorent l'affaiblissement des activités favorisant les échanges et la convivialité au sein du village. Une habitante de la commune, retraitée, impliquée de longue date dans divers réseaux associatifs locaux, l'évoque avec regret :

« Il y avait un club de rencontres qui s'est dissout parce que les gens étaient de plus en plus âgés. Après c'est difficile au niveau d'une association qu'il y ait plus de gens plus jeunes qui viennent, c'est compliqué à gérer. Là on a essayé de relancer quand on a fait le repas des anciens, mais personne ne s'est manifesté pour créer ou prendre la suite ».

L'absence de relève liée au manque d'implication des « nouveaux » arrivants dans les réseaux associatifs villageois comme le comité des fêtes est souligné par les habitants résidant dans la commune de longue date. Les modes de vie marqués par les mobilités et « l'éclatement des familles » (femme, plus de 65 ans, Monneville) semblent rendre plus difficile – en tout cas, moins impérative - la participation à la « vie » du village. Cela est souligné par les habitants âgés et plus particulièrement impliqués dans l'animation de certaines de ces réseaux et pour qui la relève semble délicate à assurer. À Monneville, une habitante à la fois impliquée comme élue et engagée dans divers réseaux associatifs locaux depuis les années 1990, constate :

« On a un peu du mal à faire bouger les gens qui sont venus de la ville, puisque, petit à petit, c'est un peu ça quand même. Au niveau des habitants ça bouge beaucoup ici, y'a beaucoup de maisons à vendre, et bon c'est plus des personnes jeunes avec des enfants qui viennent. Donc les gens n'ont plus le temps, ils n'ont plus envie de s'embêter à faire les choses. On devient un village-dortoir et c'est un peu dommage... ».

L'usage différencié du verbe « bouger » est ici intéressant, dans la mesure où il souligne, dans la perception de cette habitante, que des populations qui « bougent » beaucoup du fait de leur mobilité résidentielle entraînent une forme d'immobilisme local au sein de certains villages.

Cette géographie contrastée du tissu associatif, mériterait plus ample analyse ; liée aux contrastes de richesse des communes, à la diversité sociale et démographique du Vexin, elle est révélatrice de l'inégalité des réseaux de sociabilité au sein des territoires, de même que des capacités contrastées des acteurs locaux à mobiliser.

Variable : Participer aux événements locaux et fêtes populaires avec ses proches et/ou entre amis

L'importance des événements locaux et des fêtes populaire ressort de l'ensemble de l'enquête comme facteurs d'épanouissement personnel et de bien-être collectif. On a déjà pu le montrer dans la partie précédente, consacrée à l'accès aux services. Nous y revenons donc brièvement pour rappeler que pour les habitants interrogés, la densité des événements participe à la qualité de l'environnement social. Une habitante de Magny en Vexin relève ainsi :

« Par exemple des concerts organisés de temps en temps à Genainville à côté... Y'a La Roche-Guyon qui propose pas mal de choses, bon c'est très touristique... En allant y'a plusieurs musées... Y'a la bière du Vexin, t'as le musée départemental d'archéologie aussi qui est pas très loin... Bref y'a tout un tas de petits trucs, en se disant le weekend on va participer à telle marche, à telle conférence, si y'a du monde forcément ça vivra ! »

Dans leur grande majorité, les habitants participent volontiers, voire activement, à un certain nombre d'événements (expositions, conférences, marchés, etc.), le plus souvent en famille ou entre amis. Là encore, le manque de temps est parfois invoqué comme un frein. Rompre avec le quotidien, ou la solitude demeure des facteurs essentiels de participation aux événements ou manifestations locales. Une habitante retraitée d'Auvers sur Oise, veuve, raconte ainsi : *« Quand ils organisent par exemple un petit thé dansant dans la salle polyvalente d'Auvers, j'y vais. [avant] On n'y allait pas, parce que mon mari n'aimait pas ».*

Interviennent également la recherche de convivialité, la curiosité artistique et la volonté de découvrir le territoire. Une habitante de Monneville, commune située en dehors du périmètre du PNR dit participer régulièrement aux manifestations organisées par le PNR par curiosité pour le territoire :

« J'étais à une conférence l'année dernière, j'étais à côté de Brignancourt, tout ce qui est milieu humide, tout ce qu'ils ont fait... Ben c'est vrai qu'à Guiry j'ai assisté à une conférence aussi par rapport justement au musée archéologique. Donc j'étais aussi à une conférence sur tout ce qu'il y avait en exposition temporaire en ce moment sur la construction au niveau des Romains. C'est vrai que j'ai fait pas mal de choses cette année ».

Indicateur n°4 : S'engager, agir, être solidaire

Variable : Donner du temps aux autres par le bénévolat

Épanouissement personnel et bien-être pour tous sont étroitement articulés à travers différentes formes d'engagement et d'implication. Pour certains habitants, le « don de soi » ou le don de « temps pour les autres » est un facteur d'épanouissement important. Cela peut passer par l'implication dans une association, ou du bénévolat plus spontané – par exemple auprès de personnes âgées, ou pour participer à l'organisation d'une bibliothèque municipale par exemple (femme, retraitée, Vigny).

Là encore, s'impliquer localement auprès des autres est considéré comme associé à une forme d'ancrage local. À Monneville, une habitante raconte avoir fait « *beaucoup de bénévolat. J'en ai fait par rapport à l'école, au comité des fêtes. Oui je dirais que comme j'ai toujours habité là, j'ai fait beaucoup de choses* ». Mais là aussi, le défi de la relève est invoqué :

« On peut difficilement faire des choses, ou alors c'est nous ! on fait beaucoup de bénévolat, et puis à la limite y'a personne qui va suivre... ».

Variable : S'entraider, développer des liens de solidarité

La possibilité de s'entraider, de développer des liens de solidarité est un facteur essentiel d'épanouissement personnel et de bien-être pour tous, fortement exprimé par les habitants. Comme on l'a vu, ces liens se développent essentiellement à l'échelle des relations de voisinage ou au sein de certaines associations.

Une habitante de Follainville, assistante maternelle à domicile, donne ainsi une représentation idyllique d'un village où les liens de solidarité sont particulièrement intenses ; l'entretien montre que cette solidarité s'organise, là encore, essentiellement entre parents de l'école, à partir des rencontres faites à l'école, et qu'elle demeure bien évidemment, restreinte à certains réseaux amicaux spécifiques. Ce moment de l'entretien contraste d'ailleurs avec d'autres moments, durant lesquels l'enquêtée se montre nettement plus critique, notamment à l'égard de la montée de l'extrême droite au sein de la commune, permettant d'apportant une vision plus nuancée. Mais ce qui compte ici c'est l'importance donnée à la solidarité et à l'entraide, perçues comme valeurs fondamentales dans le « bien-vivre » ensemble :

« Et puis moi j'allais à l'école pour le grand, j'avais les jumeaux qui étaient tout petits, et c'est vrai que tout de suite il y a les gens qui me disaient que si j'avais besoin d'aide il ne fallait pas hésiter, si j'en avais une de malade qu'ils pouvaient me la garder... On s'est sentis vraiment très bien accueillis. [...] En fait c'est un village qui bouge [...] Et tout le monde est solidaire, et c'est génial. Du coup, je ne me sens pas du tout isolée [...] »

Variable : S'impliquer dans l'animation ou l'aménagement de son territoire

Une autre manière d'articuler épanouissement personnel et bien-être pour tous, qui ressort d'un certain nombre d'entretiens est l'implication de certains habitants dans la gestion collective de leur territoire de vie. Avoir la possibilité de participer au maintien d'un environnement propre, à la sauvegarde de l'authenticité d'un paysage ou à l'aménagement des espaces du quotidien apparaît à certains comme une manière de « vivre bien » sur un territoire, de l'habiter tout en s'en sentant acteur, d'en être responsable, donc de se

l'approprier. L'implication peut être régulière ou plus symbolique, comme pour cet habitant d'Auvers-sur-Oise, ayant fait le choix de vivre dans un environnement préservé dont il apprécie particulièrement les qualités paysagères :

« Chaque année je participe, mais ça s'est lié aux activités de l'école, on nettoie tout aux environs de là où on habite, on prend des sacs plastiques et on ramasse tous les détritrus ! ».

Ces pratiques de ramassage collectif des déchets dans l'environnement sont aujourd'hui une pratique répandue et banalisée dans un certain nombre de territoires, notamment portée par certaines associations et souvent relayée par les écoles. Ces initiatives « citoyennes » favorisent aussi l'inscription dans des réseaux de sociabilité, au sein desquels la conscience de défendre une cause collective peut aussi être un facteur de rapprochement. Le même habitant d'Auvers-sur-Oise ajoute :

« C'est des petites initiatives, mais c'est des choses qui peuvent se faire avec des gens qu'on finit par rencontrer, et qui ont l'état d'esprit on vit dans un endroit, dans une nature, on va la sauvegarder, la préserver ».

De la même manière, l'envie de s'impliquer dans l'animation du territoire est aussi exprimée par certains habitants à l'origine d'initiatives leur donnant la possibilité d'investir leurs réseaux professionnels ou amicaux, de vivre leur passion tout en agissant pour la collectivité. Une habitante de Magny en Vexin, ayant fondé un café qu'elle a imaginé comme une « plateforme » mettant divers acteurs en relations, justifie ainsi son implication dans l'organisation de la fête de la musique au sein du petit bourg comme la volonté de « faire quelque chose » pour son village, tout en profitant de ses divers réseaux d'interconnaissances, notamment dans les milieux des musiciens locaux.

« L'année dernière, j'ai organisé la fête de la musique pour le village. J'ai eu l'envie d'organiser des salons avec des événements qui n'ont pas abouti à cause de la mairie... »

La même habitante constate :

« C'est toujours les mêmes qui se bougent donc voilà... On parlait de recréer une association de commerçant, mais non... je pense que c'est un truc à embrouilles plutôt qu'autre chose donc c'est pas la peine ».

Un sentiment de « manque de reconnaissance » et l'impression d'agir « seule » constituent des freins non négligeables aux initiatives, également relevé par d'autres habitants dans d'autres communes. Les raisons en sont quelque fois un sentiment d'immobilisme des acteurs publics locaux, l'absence de reconnaissance de la part des institutions, mais aussi la difficulté à mobiliser les autres habitants.

Variable : S'engager dans la vie politique locale

Pour certains habitants interrogés, l'implication dans la gestion collective du territoire conduit à la prise de responsabilité, à l'engagement dans la vie publique, présenté le plus souvent comme la possibilité d'agir de manière concrète sur les transformations d'un territoire. Une habitante d'un village de l'Est du Vexin raconte ainsi son implication progressive dans la vie publique, d'abord au sein du tissu associatif local, puis au sein de la municipalité.

« J'ai passé les 6 premières années à m'investir sur le territoire [...]. Dans les parents d'élèves, des associations, je faisais de la peinture à l'époque... je faisais partie d'une association de jardinage. [Le temps] je le trouvais ! Ça arrivait à pas trop mal s'organiser. Et puis après, effectivement, quand l'équipe municipale suivante s'est montée j'y suis rentrée. Et puis là rapidement, j'ai un peu lâché le milieu associatif parce que je ne pouvais pas être partout, et puis j'ai fait deux mandats. Un mandat comme élue de base et un mandat comme maire adjointe ».

Cet engagement peut aussi être guidé par les circonstances, constituant aussi l'expression d'une continuité et d'une appartenance de longue date à un territoire. Dans une commune du nord Vexin, la Maire raconte ainsi :

« J'ai perdu mon mari très brutalement, il y a 14 ans et il était maire de ce village. Et on m'a proposé de rejoindre l'équipe, je me suis fait un peu prier quand même ! Je suis venue sans vraiment le vouloir et je suis maintenant maire ».

Dans un autre village, une habitante élue au conseil municipal justifie son engagement par le fait que son père, puis son mari appartenait également au conseil :

« Moi je fais partie des commissions, je me sens plus concernée, c'était la commission scolaire, puis tout ce qui est social. Et puis la commission des fêtes, mais on fait pas grand-chose, on fait de moins en moins de choses, parce que les gens ne participent pas assez ».

Dans les petites communes rurales, la relève est parfois difficile à assurer. C'est en tout cas, l'analyse de la maire d'un village situé au nord du Vexin attribuant cette difficulté aux nouveaux modes de vie, rendant plus difficile la prise de responsabilité locale :

« Je pense que j'apporte quelque chose, mais [...] c'est sûr que je vais arrêter. Laisser la place à d'autres. Des fois je me dis peut-être que quelqu'un de plus jeune aurait plus d'idées, mais y'a un manque de temps. Y'a une vie qui a changé, et un manque de temps ».

Dans certains cas, l'engagement dans le conseil municipal favorise d'autres formes d'implication, à l'image de cette conseillère qui tente également de relancer plusieurs associations locales de valorisation du patrimoine et de découverte du territoire :

« Maintenant je suis conseillère et c'est tout. Je suis en train de préparer un circuit de randonnée avec [la communauté de commune] au niveau de [la commune]. Donc y'a déjà une partie qui est faite avec l'église de M. qui est dans un hameau de la

commune, l'église du 12^{ème} siècle. Donc c'est moi qui m'en occupe. [...] Et justement au niveau de la commune on vient de reprendre l'association des « Amis de M. »

Cette expérience est intéressante dans la mesure où elle questionne cette concentration des fonctions (conseil municipal, deux associations, comité des fêtes) dans les mains de quelques habitants particulièrement impliqués. Dans ce cas précis, il s'agit d'habitants de longue date dans le village, occupant des fonctions publiques, presque « transmises » de génération en génération. On peut y lire une forme d'engagement palliant l'absence de relève par d'autres habitants, propre à certains territoires, mais peut-être peut-on aussi faire l'hypothèse d'une certaine difficulté à s'ouvrir à des aspirations nouvelles, et d'une tendance au « noyautage » par certaines catégories d'habitants - figures ou notabilités locales - de la vie publique municipale, peu propice à l'implication d'une grande diversité d'habitants, dans un contexte d'indifférence de plus en plus marquée à l'égard de la chose publique.

Les entretiens et les ateliers posent plus globalement la question des interactions entre les citoyens et leurs représentants, qu'ils soient maires ou autres acteurs du territoire local. Certains déplorent ainsi la distance entre les élus et les habitants :

« y'a pas d'échanges entre les commerçants et le maire par exemple ».

« Ce serait bien qu'on le voit plus souvent dans les rues [...]. Pour moi un maire ça vient acheter son pain, je sais pas chez qui il va acheter son pain ! On le voit jamais dans le village, sauf s'il y a la brocante, là il va se promener. Aux fêtes on va le voir aussi, mais autrement... ».

De son côté, la maire d'un village du nord du Vexin, évoquant les situations de conflits entre néoruraux et agriculteurs insiste sur les incompréhensions mutuelles, essentiellement liées selon elle à un problème de communication :

« Alors le problème c'est toujours un manque de communication, pourtant on essaie [...]. J'ai des conseillers plus jeunes qui communiquent par internet, et je suis assez présente en mairie et assez ouverte pour répondre aux questions ! »

L'indicateur « Agir, s'engager, être solidaire » et la manière dont il est qualifié par les variables mentionnées rappellent l'importance pour les habitants des liens de solidarité et d'entraide. Ces liens jouent à la fois dans l'épanouissement de chacun, et dans le bien-être de tous, ce dont sont très conscients les enquêtés. Cependant, leurs discours ne doivent pas faire oublier les difficultés à mobiliser collectivement et les freins multiples à l'engagement de chacun. La solidarité renvoie à une valeur consensuelle, désirable, participant au « bien-vivre » sur un territoire, fortement consciencisé par les habitants, mais conduisant cependant à des modalités d'engagement très contrastées.

Cet indicateur questionne plus généralement les relations des habitants aux acteurs institutionnels dans les communes, et plus largement au sein du Vexin. Quelle place pour les initiatives habitantes, quelles interactions avec les acteurs publics, quels modes de gouvernance et de régulation des manifestations locales pour favoriser l'implication, la responsabilité et la participation collective ? Lors de l'un des ateliers organisés dans le cadre

de notre enquête, le souhait de créer des lieux d'expression, d'échanges et de décisions, où habitants, acteurs publics et professionnels pourraient s'impliquer collectivement avait été évoqué par certains participants, mais sans que des modalités d'organisation puissent en être clairement définies : « tiers lieux », « ateliers participatifs », « *nouveaux espaces d'expression de la démocratie participative au sein de lieux culturels existant* » avaient ainsi été suggérés lors de la discussion collective qui avait suivi cette proposition (CR Atelier de Marines).

Indicateur n°5 : Avoir le sentiment de vivre en sécurité

Variable : Laisser sa maison ouverte

Parmi les éléments évoqués pour qualifier le bien-être, et définir la qualité de vie associée à leur territoire, la question de la confiance en autrui est revenue de manière récurrente, et avec elle, le sentiment de vivre en sécurité. Sentiment de sécurité et confiance s'expriment notamment à travers certaines pratiques comme le fait de laisser sa maison/porte ouverte. À Auvers-sur-Oise, un habitant souligne ainsi :

« moi c'est jamais fermé chez moi. Je m'en vais ma porte est ouverte. Alors de temps en temps c'est fermé à clé, mais y'a la possibilité de rentrer, et après c'est peut-être lié à moi-même, mais je ne ferme jamais ! ».

Si cet habitant attribue avant tout cette pratique à un trait de sa personnalité, une habitante de Monneville l'associe aux caractéristiques du Vexin, un territoire « protégé » :

« Je pense qu'on est protégés. Parce que d'abord le Vexin c'est protégé. Comme je vous dit on ferme pas la maison, donc c'est que je me sens protégée ».

Dans un contexte d'incertitude et d'insécurité croissantes (un certain nombre d'enquêtés évoquent par exemple spontanément les attentats, d'autres l'insécurité urbaine) le sentiment d'être « privilégié » ou de vivre dans un « territoire privilégié » ressort de quelques entretiens, traduisant le sentiment d'échapper à un certain nombre de menaces au sein de ce territoire rural, peu dense, « à distance » des métropoles. Le témoignage d'une habitante d'un village situé proche de la vallée de la Seine et du Mantois, ayant longtemps habité aux Mureaux et travaillant dans le domaine social, est à cet égard, très révélateur et représentatif d'un sentiment dominant :

« Moi je travaille beaucoup sur le Val Fourré, quand vous avez fini votre journée et que vous arrivez ici, vous avez vraiment l'impression d'être privilégié. Parce qu'on n'a plus de bruit, on se sent en sécurité, impression qu'on a pas forcément dans certaines zones. Donc oui là vous allez vous balader, y'a des cambriolages, certes, mais il n'y a pas cette tension. On peut partir avec le portail ouvert alors qu'à Mantes-la-Jolie je pense pas que les gens le laissent. Donc oui on est privilégié. [...] En ville effectivement, je ne me poserai pas la question. Je fermerai tout à clé ».

Si ce récit minore le phénomène des cambriolages, d'autres les mentionnent de manière plus centrale, mais comme des contraintes parmi d'autres de la vie en village, alimentant les récits

entre voisins, plus que comme facteur terrorisant. Une habitante d'un lotissement de Follainville où la recrudescence du phénomène a notamment suscité l'adoption du dispositif « Voisins Vigilants », souligne ainsi :

« J'ai pas un sentiment d'insécurité, par contre c'est vrai que quand on est arrivé ici y'avait beaucoup de cambriolages. Et d'ailleurs les voisins qui sont là nous ont dit « vous construisez donc ils vont plus nous cambriolé par ici - parce qu'avant ici c'était un champ... Du coup, beaucoup de la rue de l'autre côté se sont fait cambrioler par le champ, ils passaient par les jardins ».

Une autre habitante du même lotissement raconte :

« Après on nous a prévenus qu'il y avait beaucoup de cambriolages dans le coin. Le constructeur il nous a offert l'alarme donc on est content d'avoir notre alarme quand on s'en va. Après, je pense que personne n'est à l'abri ! »

Variable : Laisser ses enfants jouer en liberté dans le village ou en forêt

Un autre indicateur de ce sentiment dominant de sécurité est le fait de laisser les enfants évoluer en toute liberté dans l'espace environnant. Une habitante de Vigny, ayant quitté Argenteuil pour acheter un pavillon dans un lotissement souligne ainsi :

« Pour les enfants, c'est vraiment sécuritaire, c'est un autre cadre de vie. Dans la rue tous les enfants se connaissent, ils se gardent les uns les autres : les grands surveillent les plus petits ».

Un récit similaire est donné par une habitante d'un lotissement de Follainville, mère de deux jeunes enfants :

« Par rapport déjà aux enfants. Ici c'est un lotissement, c'est une rue privée, c'est une voie privée donc du coup ils peuvent sortir, faire du vélo... Le gamin à peine il est arrivé ici il était tout le temps dehors, maintenant il quitte plus ses copains ses copines. Limay c'était pas envisageable de le laisser sortir sans nous... »

Variable : Pouvoir marcher en toute quiétude même seule

Ce sentiment de sécurité transparaît également à travers des témoignages, particulièrement de femmes, qui disent pouvoir se promener en forêt ou dans les espaces publics « seules ». Cet aspect est particulièrement ressorti lors de l'un des ateliers et a fait l'objet d'un relatif consensus parmi les participantes. Au cours des entretiens, certaines femmes interrogées ont également affirmé ne pas hésiter à sortir seule, comparant souvent leur situation à la ville.

Variable : Se sentir préservé de l'insécurité urbaine

Certes, un certain nombre de personnes interrogées ne relève pas de grande différence entre le territoire du Vexin et d'autres espaces sur le plan sécuritaire, à l'image de cette habitante de Magny-en-Vexin habitant le territoire de longue date :

« Sécurité, tranquillité... je ne sais pas si c'est mieux ici qu'ailleurs ! Maintenant y'en a partout de l'insécurité et moins de calme, donc non on ne peut pas dire que ce soit... Enfin c'est pas non plus le ghetto, mais voilà ! Oui, enfin c'est sûr, c'est calme... »

D'une manière générale, un sentiment de sécurité, associé à la conscience de vivre dans un territoire « protégé » repose surtout sur l'impression d'échapper à l'insécurité urbaine, laquelle est souvent associée aux quartiers socialement en difficulté. Il se fonde sur des représentations sociales négatives de la grande métropole ou des « banlieues », caractérisées par des menaces dont le territoire du Vexin serait (encore) préservé.

Cette urbanophobie transparaît à la fois dans les ateliers et les entretiens. Lors d'un des ateliers, la proposition d'un indicateur de bien-être formulant l'idée que « vivre bien » c'était vivre éloigné et préservé des « quartiers urbains dégradés » a suscité un débat entre les participants, certains hésitant à faire figurer un indicateur ayant une portée stigmatisante.

Cependant, l'idée revient de manière récurrente dans les entretiens, exprimée par des personnes au profil social très différent, notamment à travers les justifications apportées aux choix résidentiels et aux mobilités vers le Vexin. Un certain nombre d'enquêtés disent ainsi avoir fait le choix du Vexin pour s'éloigner de la ville, vue comme un espace repoussoir sur le plan social (au-delà d'autres aspects également évoqués, liés à la pollution, au bruit, au manque d'espace, au coût ou à la taille réduite des logements). Une habitante de Vigny, propriétaire d'une grande maison dans le centre, raconte :

« Vous n'allez pas être content de ce que je vais vous dire ! J'ai choisi de venir vivre ici parce que je trouvais que ça se gâtait beaucoup à Jouy-le-Moutier ! »

Elle décrit le Vexin comme un territoire socialement sélectif et attractif pour des catégories sociales élevées (auxquelles elle-même appartient), ce qui, à ses yeux, garantit calme et sécurité :

« Le Vexin, ce fut un havre de paix pendant un certain temps, ça le reste toujours, à partir du moment où y'a beaucoup de directeurs de sociétés, de professions libérales ! C'est assez riche le Vexin dans l'ensemble. Les petits villages sont aussi habités par beaucoup de directeurs de sociétés, des gens comme ça quoi, médecins et cadres. Enfin y'a un petit peu de tout dans le Vexin, mais c'est une population assez aisée on va dire. Et qui cherchait en fait à s'éloigner déjà de Cergy ».

Une autre habitante de Vigny depuis 2011, ayant fait construire un pavillon dans un lotissement, justifie ce choix résidentiel par la volonté de quitter « Argenteuil, où la situation se dégradait » :

« Parce que en fait on a été cambriolé là où on était, et du coup, on trouvait ça plus sécurisant d'être plus ou moins à la campagne [...] Ici, on n'est pas embêté, et puis nous, c'est vrai que comme on a été cambriolé, ça correspond bien à nos critères à nous, quoi ».

Une habitante d'un lotissement de Follainville raconte :

« Nous, ça fait 3 ans qu'on a fait construire, qu'on est ici. On a fait construire parce qu'on avait ras-le-bol des « cassos » et compagnie. Au lieu des, comme dans le sketch des inconnus « He ! Manu tu descends ? », là on entend les poules, les coqs, c'est à mille lieues de ce qu'on pouvait imaginer ! »

Habiter un village du Vexin, et qui plus est, un lotissement privatif, procure à cette jeune mère de famille au foyer un sentiment de sécurité qui contraste avec son ancien lieu de vie, même si elle conserve une certaine méfiance au quotidien :

« Dans la vie de tous les jours je me sens pas en insécurité, mais je sais que le danger peut être là à tout moment. Y'a un coin de ma tête qui me dit « attention ! Oublie pas », parce que de venir d'où je viens, je pense qu'on oublie pas le danger. [...] Par rapport à cette ville [d'où nous venons] je me sens en sécurité ».

Dans le discours de cette dernière, la satisfaction d'avoir quitté une ville de la périphérie de Mantes, et particulièrement l'un de ses quartiers populaires est décrite avec insistance, notamment parce que cet éloignement de quelques kilomètres a fait plonger la famille dans un univers social totalement nouveau, et répondant davantage à ses aspirations. Prenant l'exemple de l'école primaire, elle évoque ces univers contrastés :

« Les deux premières années scolaires [là-bas] c'est 3 blancs pour 23 élèves, voilà, et puis ici c'est l'inverse y'a que des blancs ! Et même ma sœur qui s'occupe des cantines, des garderies [là-bas], quand elle est venue chercher son neveu un soir, elle me dit « mais c'est incroyable quoi ! » Quand elle est venue le chercher ici elle m'a dit « j'hallucine quoi, c'est l'opposé de [là-bas] ». Bon, après on a une orientation politique aussi qui fait que... »

Les représentations stigmatisantes et souvent stéréotypées associées aux banlieues en difficulté traversent les discours et contribuent à construire, par contraste, des représentations idéales des villages ruraux, « havre de paix », « espaces calmes et sécurisants ». Ces représentations alimentent également un certain nombre de craintes ; elles nourrissent aussi fréquemment certains amalgames, par exemple, entre « logement social » et « classes dangereuses » (Chevalier), conduisant un certain nombre d'enquêtés à exprimer leur malaise, voire leur rejet des logements sociaux.

Venue d'une ville proche, ayant elle-même acquis une maison ancienne dans les années 1990, une habitante d'un village proche du Mantois évoque ainsi sa crainte de voir se multiplier « les logements sociaux ». Travailleuse sociale, sa crainte est surtout nourrie par le fait de devoir cohabiter au quotidien avec certaines catégories d'habitants vues comme « en difficulté » :

« Alors c'est vrai que j'ai eu une angoisse aussi des logements sociaux, égoïstement je me suis dit « je ne veux plus voir des gens qui ont de grosses difficultés toute la semaine ». Et première famille qui arrive, c'est une famille que j'ai connue il y a quelques années [en tant que travailleuse sociale]. Je me suis dit « ce n'est pas

possible » ! [...] C'est vrai, sur le coup je me suis dit « ça commence ! je viens là pour être tranquille ! »... Et puis, je n'ai eu aucun souci. Il n'y a aucun souci ! ».

La construction de « logements sociaux » semble ainsi alimenter certains fantasmes chez une partie des habitants, qu'ils soient habitants de longue date ou plus récemment installés. Dans un village proche de la vallée de l'Oise, une habitante âgée raconte ainsi la mobilisation des riverains contre la construction de nouveaux logements sociaux dans un quartier au caractère « rural » préservé. La défense d'un environnement de qualité porte ainsi tant sur des caractéristiques paysagères que sur des caractéristiques sociales comme le montre l'extrait de son récit :

« Cette très bonne entente dans le coin, c'est ça que ne voudrais pas perdre. Ici comme je vous dis on est préservé. Au niveau du petit parking là, normalement on devait avoir des logements sociaux. Mais on a tellement fait de pétitions, là c'est gelé ! Alors ils appellent ça maintenant « le petit Bois ».

E : Et vous aviez si peur que ça...

Que ça amène, je ne sais pas... je ne peux pas vous dire, mais bon... »

Dans cette perspective, les règlementations de type PLU ou Charte du PNR sont parfois perçues comme d'efficaces instruments de protection contre une extension des villages – entendons des logements sociaux : une habitante d'un lotissement récent de Follainville, ayant donc elle-même bénéficié d'un aménagement contribuant à l'artificialisation de l'environnement du village, souligne ainsi :

« Alors c'est ça la chance de Follainville - et je pense que c'est le cas de beaucoup d'autres communes du parc du Vexin - c'est que c'est boisé ! Y'a pas moyen de construire plus parce que y'a des territoires qui sont bien délimités. C'est pour ça que le maire a pu construire des logements sociaux, arrivé aux 25%. Ils sont en bas [Dennemont] parce qu'il a pu les construire qu'en bas. Pour respecter cette réglementation, il a pu les construire qu'en-bas, parce qu'à Follainville, y'a des bois autour, du coup on peut pas... ».

Indicateur n°6 : Pouvoir s'isoler et préserver sa tranquillité

Variable : Rechercher une certaine forme d'anonymat

Si l'inscription dans les réseaux de sociabilité participe au bien-être, comme on l'a vu, le constat de l'absence d'anonymat contrastant avec la ville revient de façon récurrente dans les entretiens et les ateliers. Une habitante de Monneville souligne « *C'est vrai que tout le monde se connaît donc l'anonymat c'est un peu dur !* ». L'idée que « tout le monde se connaît » est tantôt présentée comme un aspect positif de la « vie de village », tantôt perçue de manière plus négative et pesante. Une habitante de Monneville, aujourd'hui retraitée, raconte ainsi :

« Quand j'étais plus jeune j'adorais aller à Paris de temps en temps, et quand je m'asseyais à la terrasse d'un café je me disais que c'était chouette, on voit passer quelqu'un avec son manteau de vison, et puis chacun fait comme il veut puis y'a personne ! Non ce n'est pas à la campagne qu'on est anonyme ! »

Une certaine ambivalence se manifeste face à la recherche de la tranquillité et d'une certaine forme d'anonymat, de la part de certains. Certains habitants la regrettent :

« c'est vrai que Monneville plus ça va, y'en a qui disent, et on le constate, plus ça devient un petit village-dortoir aussi. Les gens partent le matin, rentrent le soir ».

D'autres l'acceptent :

« Eux effectivement ils sont peut-être là pour leur tranquillité, l'anonymat. Donc faut le respecter ».

Mais d'autres la perçoivent comme un comportement anormal, ce qui traduit bien certaines représentations sociales associées à la sociabilité villageoise. Une habitante de Vigny, bien insérée dans les réseaux de sociabilités de par son activité professionnelle, souligne ainsi :

« Dans les villages, tout se sait donc... pas d'anonymat. Du calme oui, mais anonymat non. Et si vous êtes anonyme c'est un peu dangereux. Enfin, je considère que les gens qui sont anonymes c'est vraiment des gens qui se cachent. Je pense qu'on peut pas être anonyme dans le Vexin (rires) ! »

Une habitante de Magny constate de son côté :

« on peut passer anonymement. On peut rencontrer des gens qui sont là depuis 10 ans et qui n'ont jamais vu personne ». Une autre relève : « Quelqu'un qui vit dans un petit village où y'a 2 pelés 3 tondu, et qui a envie qu'on lui foute la paix, il peut très bien avoir la paix ! »

Variable : Pouvoir s'isoler, jouir de la solitude

Ainsi, la recherche d'isolement ou de replis sur la sphère domestique est aussi invoquée comme facteur de bien-être. Certains habitants disent, en effet, vouloir se mettre en retrait des réseaux de sociabilité locaux. Pour ces derniers, le bien-être ne se conçoit pas forcément comme une participation à la vie collective ou à l'inscription dans les réseaux de sociabilités villageois. Ainsi, une habitante d'un lotissement de Follainville dit ne ressentir aucun besoin des autres, vis-à-vis desquels elle développe une certaine défiance, et rejette toute idée d'appartenance à une « communauté villageoise » :

« Donc y'a pas de sentiment de communauté ?

- Non du tout, et moi ça me va bien ! »

Une femme retraitée de Monneville vivant seule, souligne de son côté :

« Je ne suis pas quelqu'un qui est sorti beaucoup. Et là pas forcément plus, je suis bien chez moi, dans mon jardin [...], mais je ne vais pas aller faire une grande marche dans les bois. Mais je sais que ça existe [...] je n'y vais pas forcément. Je suis un peu casanière ».

Une autre habitante de Monneville, elle aussi retraitée, vivant en couple évoque des relations de voisinage caractérisées par la retenue :

« J'ai peu de relations avec mes voisins, un peu avec ma voisine de gauche, parce que bon, c'est comme ça, elle est très solitaire aussi. Et puis je respecte, je ne suis pas du genre à toquer, ou faire la causette si elle a pas envie. »

L'isolement est donc une question délicate, à la fois choisi et subi. Mais il demeure pour la majorité des personnes interrogées une contrainte pesante, particulièrement les femmes retraitées. L'une d'elle, très attachée à sa maison qu'elle ne souhaite pas quitter, dit cependant vouloir se résoudre à quitter le village d'ici quelque temps, car elle s'y trouve trop éloignée de tout, et très isolée :

« C'est vrai que quand on travaille, j'ai travaillé 38 ans sur Cergy, limite on n'a pas trop d'amis ici finalement. Les amis c'est à l'extérieur, et j'ai pas vraiment d'amis ici. C'est un peu le problème de la campagne, c'est un des inconvénients ».

Remarques conclusives sur la dimension « importance du lien social : sociabilité, mobilisation, engagement »

Si la prise en considération du « bien-être de tous » - qui suppose entre autres que tous trouvent leur place sur un territoire et s'y sentent bien - a des implications méthodologiques (démarches participatives), elle a aussi des implications sur la manière de qualifier les indicateurs, de les synthétiser et de les sélectionner (voir listes).

Notre enquête a montré que la question du consensus s'avère sensible sur les sujets concernant les sociabilités et plus généralement la définition par les habitants d'une « vie sociale de qualité » ou de relations sociales épanouissantes, ce qui pose donc la question de la place à réserver aux désaccords et au dissensus dans la construction des indicateurs.

Mais au-delà, cela pose aussi des problèmes d'interprétation et de formulation des indicateurs synthétiques, qui, rappelons-le, constituent une réduction de réalités sociales complexes. Par exemple, les notions de « relations sociales de qualité », d'« environnement social de qualité » ou de « tranquillité » associé au territoire du Vexin ou au voisinage, prennent un sens tout particulier dans la bouche de certains habitants, politiquement affiliés à l'extrême droite, ou d'autres craignant simplement de voir leur village se transformer trop rapidement. C'est pourquoi notre recherche propose une liste d'indicateurs, mais apporte aussi quelques éclairages sur le sens ou les valeurs sous-jacents à certaines formulations, loin d'être consensuelle ou nécessairement partagée chez les habitants.

Peut-être davantage que pour d'autres dimensions plus consensuelles du bien-être, la question des relations à autrui est profondément inscrite dans le vécu individuel de chacun, les trajectoires de vie, mais aussi les constructions médiatiques et les représentations collectives de la diversité et de l'Autre (diversité culturelle, ethnique, intergénérationnelle, etc.). Les mutations qui touchent inégalement les territoires du Vexin (arrivée des néoruraux, transformation du bâti, extensions des lotissements ou du logement social...) influencent également les représentations, les formes de sociabilité et d'engagement ; le bien-être pouvant alors être recherché dans des formes d'ouverture - alimentées par la curiosité et le désir d'interactions avec l'Autre - ou au contraire, dans des formes de replis, nourri par les peurs et les réflexes de rejet.

L'enquête dans le Vexin (atelier et entretiens) conduit à une liste d'indicateurs rendant compte de ces différentes formes d'inscription dans les réseaux de sociabilité. Cette liste traduit la diversité des formes d'interactions dans le Vexin. S'il est difficile de dégager de notre approche des caractéristiques de la sociabilité dans le Vexin – notamment quantifiées – on peut tout de même suggérer quelques éléments.

La question posée est alors : que nous apprend la façon dont les indicateurs (ou variables) ont été priorisés, débattus, déclinés dans les discours habitants sur des modalités spécifiques au Vexin ? Comment la qualité du lien social est-elle localement perçue ? Que faut-il entendre par « environnement social » ou « relations sociales » « de qualité » chez les personnes interrogées, toutes habitantes du Vexin ? Enfin, le fait d'habiter un PNR a-t-il une influence sur les sociabilités et leur rôle dans le bien-être de tous ?

Quelques éléments se dégagent de l'enquête menée dans le Vexin, sans que nous puissions cependant mesurer ces données quantitativement :

*l'importance de la sociabilité villageoise à la fois déclinée à travers la représentation idéalisée d'une communauté vivante, échelle idéale de développement du lien social et de la solidarité.

*la peur du changement social et de la perte de cette communauté idéale (souvent liée à la transformation du bâti ou des paysages) notamment en raison de l'arrivée de nouvelles populations.

*l'ambivalence de la définition d'un environnement social de qualité, entendue par les uns comme un entre soi à surprotéger, pour les autres comme un espace d'ouverture, hospitalier, socialement et culturellement mixte. Si l'enquête a permis de relever une certaine diversité dans les représentations, elle montre néanmoins la vigueur des postures de rejet et de replis y compris associées à des formes de bien-être dans la mesure où elles s'articulent à des représentations sociales de la « campagne calme » et de la « tranquillité ».

2.4. Éléments de réflexion sur les approches méthodologiques et perspectives

La recherche-action menée dans le Vexin s'inscrit dans une méthodologie déjà éprouvée au sein d'autres territoires et à d'autres niveaux d'échelle, notamment en Ile et Vilaine (2010) ou encore en Pays de Loire (2011). Les chercheurs du thème « épanouissement de l'être humain » de la recherche collective menée sur le PNR du Vexin français ont fait appel à ces expériences pour construire les thématiques et leurs approches méthodologiques, même si les temporalités de l'étude et l'échantillon des enquêtes ont été pensés de manière spécifique. L'examen de la méthode mise en œuvre dans le PNR est conduit en écho aux analyses déjà menées sur d'autres démarches participatives. Ce qui rapproche cette recherche-action d'autres expériences menées est notamment le choix d'un processus participatif visant à « démocratiser la mesure », à tenir compte de la parole des habitants, considérés comme les plus compétents à savoir ce qu'est « être bien » dans un territoire.

2.4.1. Élaborer des indicateurs territorialisés : une approche spécifique du « bien-être »

À la différence d'autres études, notre choix n'a pas été de nous centrer trop longuement sur une définition empirique d'un contenu à ces expressions - « bien-être », « épanouissement » - afin de construire des indicateurs généraux. Nous avons privilégié une approche d'emblée territorialisée et contextualisée, questionnant le bien-être dans un territoire particulier, le Parc Naturel Régional du Vexin français.

Ce choix, qui s'inscrit dans les contraintes de la recherche-action et de la commande, induit une approche méthodologique spécifique, et sans doute certains biais. Il est par exemple intéressant de souligner que lors des ateliers, certains participants ont relevé le caractère réducteur de la notion d'épanouissement telle que nous l'envisagions, et des critères discutés ensemble. En effet, étaient exclues de la discussion, certaines dimensions jugées essentielles pour les participants, mais minorées par la recherche-action en raison de son cadre et de ses enjeux, c'est à dire aider à la construction d'indicateurs qualitatifs afin d'observer un territoire, les manières de l'habiter, et surtout nourrir la réflexion des acteurs dans le cadre du renouvellement de la Charte du PNR dont les domaines d'action ne couvrent pas toutes les dimensions de l'existence des habitants. Ainsi la question du travail et du « bonheur au travail » n'a pas été abordée dans la démarche organisée pour les ateliers, mais elle est arrivée dans les discussions de manière spontanée, traduisant l'importance du sujet pour les participants.

Précisons d'emblée que le cadre de la recherche-action, et donc les thématiques à discuter collectivement, avaient été présentés et justifiés lors de chaque atelier. Le même choix a été fait pour l'élaboration des questionnaires en vue de cette phase de l'enquête : un certain nombre de dimensions de l'épanouissement ou du bien-être n'y ont pas été abordées de front, afin de privilégier la question des relations au territoire, des modes d'habiter, des pratiques et des représentations des habitants dans le Vexin.

2.4.2. Co-construire les indicateurs : des indicateurs participatifs

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la parole a été recueillie et suscitée à travers deux démarches méthodologiques faisant appel à la participation, de manière différente et complémentaire :

- Des entretiens, selon une technique d'enquête classique de recueil de données qualitatives à partir de récit de vie, description de pratiques ou modes d'habiter, à l'aide d'une grille d'entretien préalablement élaborée et testée par l'équipe des chercheurs ;
- L'organisation d'ateliers dans une perspective différente fondée sur une approche de type « intelligence collective », selon un protocole élaboré par les chercheurs et appliqué de manière similaire durant les 2 séances.

Dans notre démarche, si la parole est libre, elle est tout de même strictement cadrée par les chercheuses. Or, comme le soulignent de nombreux observateurs engagés dans les processus participatifs, cette situation révèle l'ambivalence de la démarche, à la fois libre et subjective et en même temps, largement imposée par les experts à partir de grilles existantes (tant au niveau du contenu que de la méthodologie).

Cela renvoie à des phénomènes connus des spécialistes des processus participatifs : en quoi la parole collectée reflète-t-elle les intérêts, représentations, positions d'une infime minorité d'habitants ? Quelle place accorder à l'analyse et à l'interprétation des données recueillies dans ces conditions ? Et, corrélativement, comment « donner la parole » à des catégories sociales élargies – si tel est l'objectif de la démarche. Les difficultés de mobilisation sont souvent soulignées par les chercheurs qui travaillent sur les milieux sociaux populaires ; il est intéressant de noter que la composition sociale des ateliers est plus resserrée que celle des entretiens (plus mixte) en ce qu'ils impliquent une dimension « réseaux d'interconnaissances » plus forte, et une capacité de mobilisation du capital temps/social/culturel plus important (se déplacer, compter sur quelqu'un pour venir, prendre la parole, penser qu'on est légitime pour apporter quelque chose, donner une demi-journée, etc.). En simplifiant à l'extrême, on pourrait ainsi dire que les indicateurs synthétiques co-construits lors des ateliers sont l'expression d'un groupe dominant composé de retraité.e.s, hypermobiles, blanc.he.s, plutôt aisé.e.s, habitant.e.s de petits villages.

Les recherches sur les processus participatifs le montrent bien par ailleurs, les conditions mêmes du déroulement des ateliers jouent dans la formulation des indicateurs synthétiques : prise de parole, figures charismatiques, effets de groupes, etc. sont des éléments qui influent sur le résultat final. Dans le cas des ateliers menés dans le Vexin, l'encadrement méthodologique et le temps relativement compté ont contribué à limiter certains de ces phénomènes. Cependant, certains participants ont su imposer leur voix, avec des effets d'entraînement, par exemple, autour de l'importance accordée aux lieux de convivialité dans le PNR ou l'importance de prendre en considération le travail.

2.4.3. Produire des indicateurs qualitatifs : le passage du récit aux indicateurs/variables

Que ce soit à travers les entretiens qualitatifs semi-dirigés ou les ateliers, la démarche a consisté à recueillir de la parole, du discours, de la narration sur les pratiques et les représentations sociales d'un territoire. Pour suivre Michel Renault, la réflexion doit ainsi porter sur « ce qui a trait plus directement au *passage* entre les mots, narrations [...] et des indicateurs plus formels »²¹. Cela pose des questions, déjà soulevées dans la littérature sur les indicateurs en général et les expériences précitées en particulier, notamment:

- Comment transformer le récit en indicateur ?
- Comment interpréter des réalités sociales et individuelles complexes ?
- Comment passer de la démarche participative à la construction des indicateurs qualitatifs, dont l'enjeu est à la fois la mesure et la reproductibilité/transférabilité.

Nous avons déjà présenté le processus ayant permis de traduire une parole complexe en une série de propositions simples thématiques (indicateurs / variables). Cette traduction des critères de bien-être ou d'épanouissement en indicateurs induit une démarche interprétative forte, qui conduit à questionner la place de l'interprète, donc de l'équipe de chercheurs dans le processus participatif, mais aussi au stade de la formulation des indicateurs.

Aussi, « rendre compte » de la parole des habitants interrogés conduit l'équipe des chercheurs à tenir compte du pluralisme des opinions exprimées, tout en traduisant les critères d'épanouissement en indicateurs permettant la mesure et la transférabilité. L'opération de réduction et de simplification de la parole que suppose cette traduction est également questionnée dans de nombreuses autres recherches et expériences, notamment celles menées en Pays-de-Loire.

Les choix méthodologiques révèlent en effet un rôle important des chercheurs, de l'amont à l'aval du processus. Les dimensions liées à l'« épanouissement de l'être humain », objet des discussions avec les habitants lors des entretiens et des ateliers, ont été retenues comme hypothèses, après avoir été identifiées au préalable à partir de lectures de différents textes et de la synthèse d'approches existantes, et aussi à partir du cadre territorial de l'enquête, un PNR, induisant des choix de critères « traduisibles » en action publique ou « utilisables » dans les politiques territorialisées d'un parc. Cela a donc conduit à une certaine vision normative de l'épanouissement sur un territoire (par exemple l'accès aux services, les pratiques culturelles ou encore l'engagement citoyen défini a priori comme des critères légitimes et acceptables). Dans le même temps, les approches méthodologiques ont aussi inclus des espaces de discussion libres sur les valeurs/contenus/critères liés à ces différentes dimensions ; le processus a ainsi permis non seulement de faire émerger des indicateurs et des variables, mais aussi de les hiérarchiser – donc de les valoriser à l'aune des pratiques habitantes et des

²¹ Michel Renault, « Dire ce qui compte, prendre en compte et rendre compte. Une réflexion analytique sur les démarches d'association des citoyens à l'élaboration de nouveaux indicateurs de richesse », dans Léa Sébastien, Markku Lehtonen, Tom Bauler, Démocratiser la mesure : les indicateurs participatifs, *Participations* n° 2/2017, Page 93 à 121.

relations au territoire du PNR. Ces échanges ont également permis de faire émerger des indicateurs et variables qui n’avaient pas été discutés préalablement lors des entretiens.

L’une des questions discutées au moment de l’élaboration des indicateurs est celle de la « prise en compte des subjectivités, des représentations individuelles, de la diversité des points de vue et des discours des différents acteurs » en présence. Si la participation doit servir à « construire un système d’intelligibilité capable d’intégrer aussi les dimensions subjectives du bien-être »²², comment configurer la diversité des paroles recueillies en « indicateurs » servant la mesure ?

Prendre en compte la diversité des points de vue dans la construction des indicateurs est centrale dans la réflexion, partant de constats qui sont d’une part, que les indicateurs réduisent et simplifient de façon considérable des réalités sociales complexes. C’est pourquoi il a semblé utile de rendre compte de cette réalité sociale à travers une démarche par entretiens ; cela a permis de qualifier et d’enrichir chaque indicateur et chacune des variables, et de partir de la justification des habitants eux-mêmes, au-delà de l’interprétation apportée par les chercheuses dans leur effort de reformulation synthétique des indicateurs. La diversité des positionnements et des points de vue retrouve ainsi toute sa place à travers une démarche qui consiste à confronter le contenu des ateliers et des entretiens, la parole ayant été collectée auprès d’habitants très différents, mais aussi dans des contextes différents et selon des méthodologies différentes. Les contenus des ateliers et des entretiens – hétérogènes – sont ainsi convoqués de manière à qualifier certains indicateurs et à nuancer/éclairer la variété des situations résumées par la formulation de variables simples.

L’objectif des entretiens n’était pas de co-construire des propositions synthétiques (enjeu des ateliers), mais d’explorer la manière dont ces propositions pouvaient être déclinées dans des contextes variés, par des personnalités spécifiques. Les entretiens ont aussi permis d’enrichir la liste des indicateurs co-construits en atelier.

Un questionnement surgit du déroulement des ateliers et de la mise en relation des entretiens menés : quelle place donner au dissensus, aux désaccords ou aux avis contradictoires, dans la construction d’une parole collective fondée sur le consensus ? Certains chercheurs soulignent par ailleurs une « tension permanente entre la fermeture des débats liée à la recherche de consensus et l’ouverture des perspectives en vue de rendre productifs les conflits » (Sebastien, Lektonen, Bauler, 2017, *op. cit.*). Le processus des ateliers a permis de mettre en lumière des désaccords entre les participants et donc des interprétations non consensuelles des critères d’épanouissement. Les personnes ont en effet été invitées, individuellement, à « se positionner » par rapport aux indicateurs élaborés collectivement. À titre d’exemple, la situation « isolée » de certains villages est très différemment vécue, de même que la distance à Paris ou encore le rapport à l’altérité (sociale) ou l’interprétation de la « mixité » sociale, tantôt vécue comme une menace, tantôt vue comme une richesse du territoire.

²² Léa Sébastien, Markku Lehtonen et Tom Bauler, « Introduction. Les indicateurs participatifs tiennent-ils leurs promesses ? », Démocratiser la mesure : les indicateurs participatifs, *Participations* n° 2/2017, Page 9 à 38.

Dans la même perspective réflexive, on peut présenter quelques éléments d'analyse sur les types « d'apprentissages attendus de la participation habitante » : qu'ont-ils retiré de l'expérience ? Qu'avons-nous appris en tant que chercheuses ? Quelles sont les attentes des acteurs du PNR sur ce plan ?

Les temps de débriefing organisés à l'issue de chacun des ateliers ont permis l'expression de critiques, notamment liées au manque de temps ou encore au sentiment d'incomplétude des thématiques proposées pour caractériser l'épanouissement des habitants du Vexin.

Les retours et remarques de la part des participants constituent en soi un résultat intéressant puisque les discussions ont porté sur l'existence, le bien-fondé, mais également l'usage futur des indicateurs. Cela questionne différemment le processus participatif et ses suites, ainsi que la légitimité des indicateurs dans la conception des politiques territoriales. Par ailleurs, cela traduit la volonté des habitants de réfléchir à l'usage de leur parole par d'autres acteurs, et la dimension citoyenne de la démarche. Plus spécifiquement, la tournure parfois très « technique » des débats (par exemple sur l'orientation à donner aux ateliers en fonction de l'usage futur des indicateurs) a aussi témoigné de la capacité de certains participants à déconstruire la démarche et, pour certains, à partager une « expertise » méthodologique dans l'organisation du processus participatif. Bien entendu, cela dit quelque chose du profil dominant des participants, pour beaucoup « impliqués », « engagés » et même, pour certains, « porteurs » de démarches similaires dans des domaines variés. D'une manière générale, différents réseaux de connaissances dans des cercles proches de l'université ont été utilisés pour organiser les ateliers, et il n'est donc pas étonnant que de tels profils de participants y jouissent d'une assez forte représentativité – même si certains participants arrivèrent par d'autres canaux, comme la Lettre de diffusion du PNR, ou la Fédération des foyers ruraux, par exemple. Ainsi, globalement, les ateliers traduisent une diversité de profils moins grande que les entretiens, puisque pour ces derniers les contacts ont été établis par des biais différents : réseaux d'interconnaissances, gage d'efficacité, mais aussi prises de contact directes dans l'espace public (Follainville-Dennemont, Vigny, Magny, Monneville) ou indirectes via des intermédiaires publics (secrétariat de mairie à Monneville, par exemple).

D'autres retours de la part des participants aux ateliers interpellent également sur le plan méthodologique : d'une part, des remarques ont été formulées sur la difficulté à construire des indicateurs (donc une norme ou un standard) à partir de discours subjectifs, d'opinions personnelles, de représentations personnelles et de récits parfois anecdotiques.

Enfin il faut souligner les fortes attentes que la démarche semble avoir suscitées chez nombre de participants aux ateliers : attentes en termes de méthodes participatives, en termes de retours de l'enquête, et bien entendu, attentes envers le Parc, lui-même. La conscience d'être associé à une réflexion touchant l'aménagement et la gestion de leur territoire de vie est vécue de manière très positive chez l'ensemble des participants (enjeu de reconnaissance, responsabilité...), et avec peu de défiance à l'égard des acteurs publics.

L'usage des indicateurs rejoint les questions posées par de nombreuses expériences de construction d'indicateurs qualitatifs, et soulevées par de nombreux observateurs des

démarches participatives : entreprendre une telle démarche collective, est-ce de « proposer de nouvelles voies à suivre pour les sociétés, via de nouveaux indicateurs »?

2.4.4. Transférabilité de la démarche et perspectives

Sur le plan scientifique, la question de l'usage des indicateurs élaborés dans le cadre de cette recherche ouvre des questions et des perspectives intéressantes.

La recherche-action menée par les chercheuses sur le thème « Épanouissement » peut être considérée comme la base d'une étape nouvelle, plus orientée vers la mesure. En effet, à ce stade, la recherche a permis la co-construction d'indicateurs qualitatifs à partir du recueil d'une parole habitante auprès d'un échantillon limité de personnes. Les chercheuses ont reformulé cette parole en une liste d'indicateurs et de variables, qu'il s'agirait à présent de renseigner à travers des enquêtes quantitatives étendues à des échantillons plus importants et représentatifs de la population du Vexin. La méthode pourrait notamment consister à proposer des listes de variables par rapport auxquelles les répondants auraient à se positionner sur des échelles selon différentes possibilités (1 à 5, d'accord / pas d'accord, de la situation la plus favorable à la situation la moins favorable, etc.). L'enquête pourrait être menée auprès de différents groupes sociaux afin de nourrir une démarche d'observation du territoire à différents niveaux d'échelle. Au-delà de l'observation de la diversité des manières de vivre dans le Vexin, ou des façons de s'y sentir « bien » ou « épanoui » - ce que notre approche a déjà permis de cerner, une telle démarche permettrait aussi une mesure des inégalités et des écarts entre groupes sociaux différents, dans leurs définitions et leur manière de vivre leur épanouissement dans le Vexin (jeunes, femmes isolées, retraitées, etc.) – inégalités pressenties dans notre approche, mais pas réellement mesurées. Cette question de la « mise en chiffre d'une réalité sociale » complexe (l'épanouissement, le bien-être) pose à l'évidence le problème de la transférabilité de la démarche.

Cette question de la transférabilité est aussi soulevée en raison de l'approche territorialisée choisie dans le cadre de la recherche-action. L'équipe a pensé la notion d'épanouissement à l'aune des spécificités d'un territoire, le PNR du Vexin français, en intégrant des préoccupations locales dans la conception des indicateurs – par exemple la situation périurbaine ou la ruralité. Dans quelle mesure, la démarche pensée dans un certain contexte territorial est-elle facilement transposable à d'autres territoires ? En faisant le choix de s'inspirer d'expériences antérieures visant à l'élaboration d'indicateurs qualitatifs sur d'autres territoires, et d'intégrer des critères d'épanouissement définis a priori à partir de la littérature sur les « nouveaux indicateurs de richesse », les chercheuses ont d'emblée privilégié une démarche transférable. Certes, comme nous l'avons rappelé, elle présente des limites dans la mesure où cette approche peut donner le sentiment d'induire une vision « normée », « standardisée » et « imposée » du bien-être - par exemple, l'idée que le bien-être ou l'épanouissement ne puisse se construire que dans « l'engagement citoyen » ou « l'accès aux lieux culturels ». Notre recherche montre que loin de certaines visions dominantes, l'épanouissement se définit et se construit de manière très diversifiée, à la croisée des goûts, des habitus et des modalités d'habiter et des conditions sociales, de l'expérience de chacun laquelle est changeante et évolue sans cesse tout au long de la vie... Cependant notre

démarche a surtout consisté à se servir des critères « reconnus » du bien-être comme un ensemble *d'hypothèses* de travail, guidant et orientant les entretiens, permettant de structurer la parole lors des ateliers. La possibilité des habitants d'exprimer leur spontanéité et leurs représentations propres est au cœur de la démarche - laquelle conduit à la réduction à une liste de variables thématiques d'un ensemble de discours situés et subjectifs.

L'inscription de la démarche dans des conceptions « normatives » - en gardant à l'esprit la nécessaire déconstruction des cadres dans lesquels elles ont été produites – rend ainsi la démarche transférable, à condition d'adapter ces conceptions et les grilles d'analyse aux réalités socio-spatiales des territoires en question. Autrement dit de « reterritorialiser » systématiquement la démarche en l'inscrivant dans les spécificités territoriales et sociales des groupes enquêtés.

L'élaboration d'indicateurs qualitatifs de l'épanouissement des habitants d'un territoire est donc un processus complexe. Notre démarche permet d'en proposer un certain nombre, à l'issue d'une démarche participative largement coordonnée par les chercheuses. La liste qui résulte de ce travail collectif ne peut être comprise qu'à travers une lecture critique de la méthodologie ayant conduit à son élaboration, où le rôle des chercheurs s'est avéré déterminant. Ces derniers l'ont construite et enrichie à la croisée d'autres expertises, de la parole des habitants du Vexin et de leur propre subjectivité.

3. Thème « Mobilités »

3.1. Méthodologie spécifique

Le thème des mobilités au sein du PNR du Vexin Français a été abordé à l'aide de quatre protocoles méthodologiques distincts et complémentaires. Les enquêtes sont diverses par leurs formes (du micro-trottoir au parcours commenté), ont eu lieu in situ, en face à face, médiées par l'intermédiaire de journaux de bord, et enfin réalisées par l'intermédiaire d'exploration des médias et réseaux sociaux. In fine, ces quatre enquêtes ont conduit à la rencontre de plus de 300 habitant.e.s du PNR, et à l'analyse de plusieurs centaines de tweets. Sur le plan de leur réalisation, ces enquêtes ont duré près d'un an et demi, et ont mobilisé une quarantaine d'étudiant.e.s, un stagiaire et les deux coordinateurs de l'axe mobilités de l'équipe de recherche. Sur le plan de l'analyse, toutes les enquêtes ont donné lieu à la mise en œuvre de techniques analytiques permettant de penser ensemble données qualitatives et quantitatives. En effet, ces deux types de données ont été recueillies, de fait l'approche analytique adoptée s'inscrit dans une logique de méthodologie mixte, rendant possible des procédures d'allers-retours entre ces registres, qui s'alimentent mutuellement. Un second choix analytique a été mis en œuvre : celui de produire des résultats exprimables graphiquement. Ainsi, chaque indicateur est accompagné d'une visualisation graphique, cartographique, ou schématique, de sorte à rendre manifestes ses modalités de construction, mais aussi de permettre d'envisager facilement sa reproductibilité à d'autres contextes que celui de la présente recherche.

Cette partie « mobilités » est organisée en deux temps, le premier présente les quatre méthodologies d'enquête mises en œuvre, leurs enjeux, terrains et modalités de réalisation. Le second commence par indiquer les prémisses théoriques et analytiques appliquées à l'ensemble du corpus traité, puis présente en quatre sous parties (relatives au quatre corpus d'enquête produits) les indicateurs construits.

3.1.1. Investigation thématique représentée sous forme de Story Maps²³ (réalisée par les étudiants de M1 du Master Géomatique appliquée aux études urbaines et aux risques)

Conduite sous la direction de l'équipe de recherche, cette enquête a été menée par la promotion 2016-2017 des étudiant.e.s du M1 Géomatique de l'Université de Cergy-Pontoise. Répartis en groupes thématiques (présentés ci-après), ils ont réalisé une campagne d'enquêtes de terrain prenant une multiplicité de formats : questionnaires, micros-trottoirs, journaux de bord, parcours embarqués, enquête photographique. Au total, près de 100 individus, ont été interrogés entre novembre 2016 et janvier 2017, permettant de rendre compte d'une certaine diversité sociodémographique, de sexe, mais également de rapport aux mobilités. Les enquêtes ont permis en effet d'obtenir des témoignages tant d'utilisateurs exclusifs de véhicules individuels, que de personnes captives des réseaux de transports collectifs (ou dépendant de covoiturages familiaux ou d'entraide), que de personnes ayant l'occasion

²³ « Cartes de Narration » : il s'agit d'une technologie de production de webSIG et cartes en ligne interactives développée par l'éditeur ESRI. Voir : <https://storymaps.arcgis.com/fr/>

d'alterner les modes. Ces enquêtes ont pris place dans 16 communes du PNR, diverses tant par leur nombre d'habitants et densité, que par leur situation géographique : l'enjeu étant de rendre compte des pratiques et représentations liées aux mobilités dans des territoires aux polarisations différentes, mais étant aussi inégalement desservis par les réseaux de transport. Ainsi, ont été choisies des communes²⁴ à la fois relativement denses et bien connectées en transports collectifs à des pôles urbains (Auvers sur Oise, Magny en Vexin, Vaux sur Seine), ou denses et bien équipées, mais hors de toute desserte en transport collectif dense (Marines). Viennent ensuite des plus petites communes essentiellement résidentielles, aux offres de commerces et services très réduites, mais bénéficiant d'une desserte ferroviaire (Butry sur Oise, Chars, Us). Ont été enquêtés enfin, les habitants ou passants de villages et petits bourgs, plus ou moins bien connectés aux fronts urbains bordant le parc (Cormeilles en Vexin, Moussy, Grisy les Plâtres, Oinville sur Montcient, Brignancourt, Omerville, Follainville Dennemont, Champagne sur Oise, Gargenville, Arronville).

Ces données issues des enquêtes de terrain ont été confrontées dans un second temps aux données cartographiques relatives au PNR du Vexin Français existantes par ailleurs. Le résultat final de leurs analyses se présente sous la forme de cinq applications cartographiques interactives, chacune relative à un thème d'enquête spécifique, et toutes exprimant plusieurs indicateurs relatifs aux mobilités dans le territoire concerné. Les paragraphes suivants présentent rapidement les enjeux des différentes thématiques, et fournissent des liens vers les applications interactives produites par les étudiant.e.s. L'analyse en termes d'indicateurs, réalisée par l'équipe de recherche, est fournie en revanche dans la partie idoine de ce document.

Afin de couvrir de manière large la thématique des mobilités dans le PNR du Vexin Français, de comprendre à la fois ses formes et spatialités, ses temporalités et rythmes, mais aussi ses pratiques et représentations, jamais exclues des territoires et des individus les réalisant, l'équipe de recherche a spécifié cinq thématiques d'investigations à aborder.

Particulièrement évidente est la première thématique d'investigation qui concernent *les mobilités quotidiennes*²⁵ des habitants du PNR. L'enjeu est de trouver des modalités de description et de compréhension des mobilités ordinaires pratiquées sur ce territoire, que celles-ci prennent lieu sur une base journalière (domicile-travail, domicile-école par exemple), ou plus exceptionnelle tout en étant régulières (mobilités de loisirs récurrent, courses alimentaires). Particulièrement nombreuses, et génératrices de difficultés pour les autorités publiques (entretien de la voirie, gestion des flux, organisation d'une offre de transports collectifs, etc.), ces mobilités recouvrent des formes variées, qui dépendent des territoires, des publics, mais aussi des heures de la journée ou des jours de la semaine.

²⁴ Il est à noter que les communes étant spécifiquement desservies par le système de covoiturage Covoit'ici ont également fait l'objet d'une enquête spécifique (visible dans la carte interactive ainsi que les résultats produits par le groupe travaillant sur le thème *innovations mobiles*). Ces dernières étant néanmoins enquêtées par ailleurs ne sont pas re-listées ici.

²⁵ Travail d'enquête, d'analyse et création de l'application interactive réalisé par : Maxime Cantrel, Inssaf El Fekhar, Gaël Kerfendal et Thibaut Sergent.

- Enquête : 40 questionnaires (aux questions fermées et ouvertes), administrés à des individus (parité de sexe et diversité des âges et situations socio-économiques respectées) rencontrés dans la rue à Cormeilles en Vexin, Magny en Vexin et Auvers sur Oise.
- Lien vers l'application interactive : <https://ucp-ufr-lsh.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=09ccd949689a44669d44dd077f9842e0>

Complémentaire au précédent, le second thème d'enquête concerne les *mobilités extra-quotidiennes*²⁶ des habitants du PNR. Également ordinaires, ou potentiellement plus rares, elles qualifient les mobilités qui sortent des routines temporelles (weekend, vacances) ou spatiales (visites spécifiques). L'enjeu relatif à ce thème consiste à comprendre, au-delà des motifs et spatialités, d'une part en quoi les formes (pratiques, modes, activités, nombre de personnes co-mobiles etc.) de ces mobilités diffèrent de celles mobilités quotidiennes, et en quoi les représentations du territoire du PNR sont susceptibles de différer de celles du quotidien.

- Enquête : 10 journaux de bord d'une semaine (15 distribués initialement) à des habitant.e.s de Moussy, Grisy les Plâtres, Us, Brignancourt. La technique du journal de bord permet d'obtenir une chronique des activités sur une durée déterminée. Ici, il était demandé aux personnes interrogées de renseigner leurs mobilités sur 8 jours, en indiquant les lieux de départs et d'arrivée, le mode de transport, les accompagnants, et le type d'activité réalisé en route.
- Lien vers l'application interactive : <https://arcg.is/1Oy4KC>

Le troisième thème enquêté concerne les *immobilités*²⁷. Par ce terme, il s'agit à la fois de désigner les pratiques de publics particulièrement peu mobiles géographiquement (pour raisons de handicap, ou d'âge par exemple), et des territoires plus ou moins isolés, au plan spatial (par exemple, des communes à distance de réseaux de transports collectifs), au plan temporel (des localisations nécessitant un temps de trajet important pour rejoindre les territoires polarisants), ou encore au plan socio-démographiques (territoires vieillissants par exemples).

- Enquête : Analyse de documents (21 sources sur la question des formes de l'immobilité spatiale). Entretien avec acteurs institutionnels au Conseil Départemental du Val-d'Oise et avec pam 95 (réseau d'aide à la mobilité). Exploitation d'une base de données spécifique aux usages du service dans le val d'Oise fournie par PAM.

²⁶ Travail d'enquête, d'analyse et création de l'application interactive réalisé par : Florian Butteau, Fanni Di Tursi et Matthieu Gheno.

²⁷ Travail d'enquête, d'analyse et création de l'application interactive réalisé par : Cheikh Dia, Esteban Lorente, Philippe Salach et Anaëlle Varlet.

- Lien vers l'application interactive : <https://ucp-ufr-lsh.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=81b805906fcf47d0a0f3e739f502a3c6>

Le quatrième thème concerne les *mobilités innovantes*²⁸, et vise à caractériser les adaptations ou renouvellements, ainsi que les innovations des pratiques mobiles. Il s'agit de caractériser à la fois les évolutions des formes de mobilité (par exemple, développement du co-voiturage, ou des mobilités douces ou actives), et leurs relations avec les évolutions technologiques et les enjeux sociaux et environnementaux sous-jacents.

- Enquête : Questionnaires administrés à Magny en Vexin, Omerville, Follainville Dennemont, Gargenville, Vaux sur Seine, Butry sur Oise, Champagne sur Oise, Us, Marines et Arronville. Micro-trottoirs dans les communes équipées de bornes Covoit'ici : Marines, Magny en Vexin, Chars, Oinville sur Montcient, Vaux sur Seine.
- Lien vers l'application interactive : <https://ucp-ufr-lsh.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=74e9c11e2a6c4c66a3daf302d718b92a>

Intitulé *esthétique(s) mobiles*²⁹, le cinquième et dernier thème vise à examiner les expériences vécues (perceptions et représentations) des mobilités dans le PNR du Vexin. L'enjeu de ce thème consiste à qualifier le rapport (visuel au paysage, mais au temps de traversée, aux sociabilités mobiles) des individus au territoires qu'ils traversent, et à comprendre les spécificités du PNR sur ce thème.

- Enquête : Micro-trottoir (questionnaire ouvert de 5 questions) à Magny en Vexin (14 répondants), Auvers sur Oise (44 répondants) et Théméricourt (0 répondant)
- Lien vers l'application interactive : <https://ucp-ufr-lsh.maps.arcgis.com/apps/View/index.html?appid=d1560e75c6cf4bff87fb64c9c4eaf742>

3.1.2. Enquête par questionnaire (réalisée par les étudiants de licence 3 de Géographie-Aménagement et d'Histoire-Géographie)

Cette enquête a été menée avec la collaboration de 20 étudiant.e.s³⁰ de licence 3 de Géographie-Aménagement et d'Histoire-Géographie de l'université de Cergy-Pontoise dans le cadre d'un projet pédagogique du cours de Géographie sociale. Ils ont administré 178

²⁸ Travail d'enquête, d'analyse et création de l'application interactive réalisé par : Alexis Cohen, Nicolas Legrand et Clothilde Mahieux.

²⁹ Travail d'enquête, d'analyse et création de l'application interactive réalisé par : Robin Bénévent, Clément Boilleau, Jérémy Fournier et Gianluca Marzilli.

³⁰ Imane Abar, Anissa Arab, Arnaud Azema, Tifane Boukhiba, Emilie Briand, Ronan Corcoran, Marion Coussin, Jailys Jallita, Jeanne Laurie, Vincent Lavieville, Maxime Leuthereau, Antoine Mangeot, Emeline Mauger, Marie Noyelle, Victoria Olivier, Christophe Pagnier, Laura Tasset, Bastien Vignier, Tamara Vilarins et Laura Zamord. Qu'elles et ils soient ici chaleureusement remercié.e.s.

questionnaires en face à face auprès des habitant.e.s et des usagers fréquent.e.s de quatre communes du Vexin : Auvers-sur-Oise, La Roche-Guyon, Marines et Vigny, le vendredi 17 mars 2017 après-midi, de 13h à 18h. Cette réalisation a fait l'objet d'une préparation thématique et méthodologique en amont, a été accompagnée sur place de la réalisation d'observations (voir un exemple de fiche méthodologique en annexe X) et suivie à l'aval de la saisie électronique des questionnaires dans des tableaux pré-constitués, de la mutualisation des tableaux et de l'exploitation ultérieure des données sous forme d'exposés par groupes d'étudiant.e.s, ce qui a permis d'assurer une réelle implication, formation et réalisation compétente de l'enquête par les étudiant.e.s.

Le profil des enquêté.e.s montre une grande variété des communes de résidence, puisqu'elles sont 54 au total, soit une moyenne de trois enquêté.e.s par commune. Si l'on compte 20 habitant.e.s d'Auvers-sur-Oise, 23 de Vigny, 24 de Marines et 37 de La Roche-Guyon, 41 % des personnes interrogées n'habitaient pas dans la commune d'enquête. Une telle donnée permet ainsi d'élargir le spectre des individus mobiles, tout spécialement en direction des autres communes du Vexin. 67 % résident dans des communes dites urbaines au sens de l'Insee, c'est-à-dire partie prenante d'une unité urbaine c'est-à-dire « une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres [et où en= outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie] »³¹.

Il peut s'agir autant de communes de banlieue, de bourgs ou de communes en continuité du bâti de petites villes. Auvers-sur-Oise, Chars, Follainville-Dennemont, Hodent Saint-Gervais ou Marines par exemple, où habitent une partie des enquêté.e.s, résument bien cette diversité de situations. Le tiers restant réside dans les autres communes – dites rurales – qui s'assimilent à des villages ou petits bourgs, tels que Chaussy, Cléry-en-Vexin, Cormeilles-en-Vexin, Nucourt ou Vigny par exemple, toujours parmi les communes de résidence des enquêté.e.s.

57 % des personnes enquêté.e.s sont des femmes, ce qui indique un relatif biais qui peut-être lié aux refus d'enquête ou à son horaire de réalisation. Celui-ci permet moins la prise en compte des actifs de ces communes périurbaines ou de banlieue travaillant en dehors de leur commune de résidence, même si le créneau du vendredi jusqu'à 18 heures est davantage propice dans la semaine, notamment en cas de prise de congé RTT de fin de semaine pour les salarié.e.s concerné.e.s.

La structure par âge des enquêté.e.s (figure 2), comparée à celle de la population valdoisienne du Vexin en 2012³², suggère que les 18-24 ans et les 25-34 ans sont relativement sur-représentés parmi les enquêté.e.s par rapport aux proportions recensées cette année-là par l'Insee, de l'ordre de 6 points environ pour chacune des tranches, notamment en défaveur des 11-17 ans. À cet effet près, la construction d'ensemble semble globalement concorder.

³¹ Insee (2018), [en ligne] : <https://www.insee.fr/fr/information/2115018>

³² Conseil Départemental du Val-d'Oise, 2016, *La Mobilité dans le Vexin Valdoisien. Diagnostic et conception de solutions par le design de services. Phase 1 / Découverte et définition*, Cergy-Pontoise.

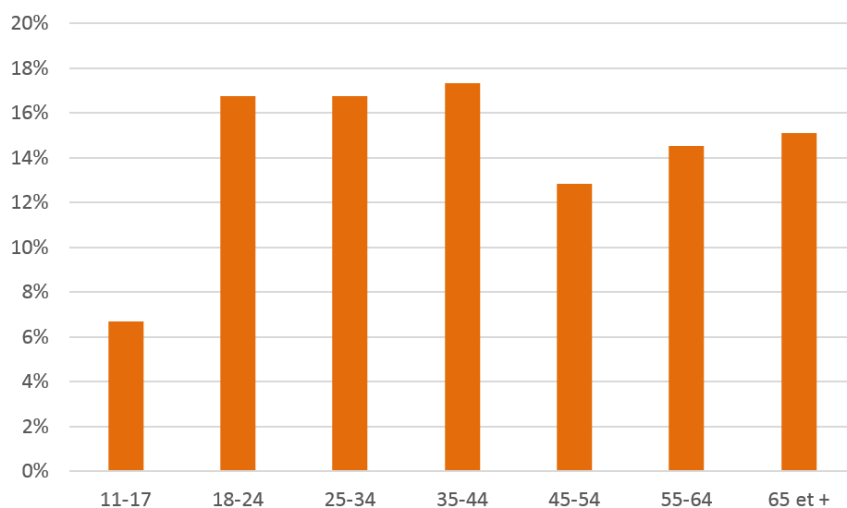


Figure 2: Répartition par âge des enquêté.e.s

La situation socio-professionnelle de chacun.e (figure 3) a été recodée à partir des déclarations des enquêté.e.s, notamment de leur profession, en mobilisant la nomenclature des groupes socio-professionnels de l’Insee. Les demandeurs d’emploi et en arrêt maladie de longue durée ont cependant été associés à la catégorie d’autres situations, qui prend aussi en compte les personnes en âge de travailler non actives. Comparée à la situation de 2010 dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin français³³, les groupes liés aux catégories populaires (ouvriers, employés) et aux professions intermédiaires semblent davantage représentés, relativement aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Cela peut être dû à des effets d’interprétation de déclarations ambiguës de professions, comme celle de banquière, qui peut être attribuée autant au groupe d’employé.e.s que de cadres et professions intellectuelles supérieures. Il est aussi possible que le moment de l’enquête ait coïncidé avec une moindre présence des actifs de ce groupe. La structure d’ensemble n’en semble pas moins assez fidèle à la population étudiée.

³³ Bouleau M., Beaufils S., 2014, « La mobilité dans le Vexin français. Diagnostic de la demande de déplacement », Paris, IAU (Institut d’aménagement et d’urbanisme - Île-de-France).

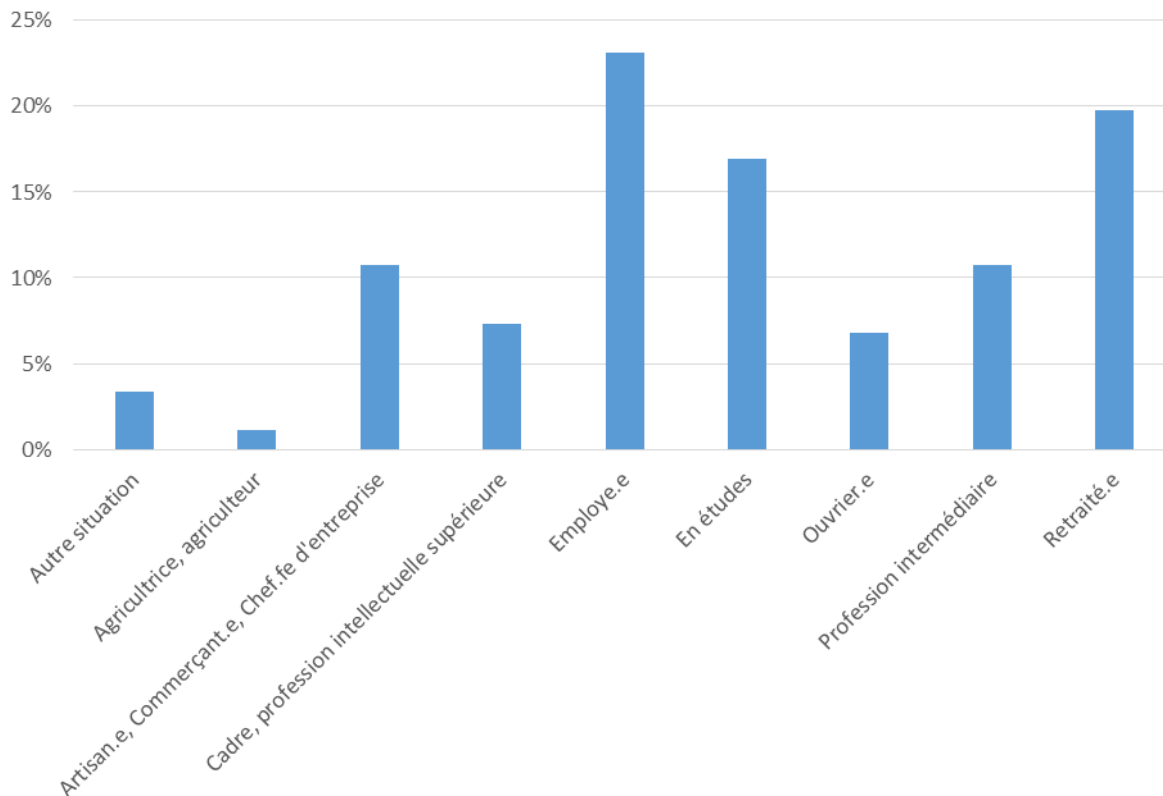


Figure 3 :Situation socio-professionnelle des individus mobiles enquêtés

Fiche méthodologique disponible sur :

<https://www.dropbox.com/s/egsn53cu6jbx2w/Fiches%20m%C3%A9thodologiques%20enquetes%20L3.doc?dl=0>

Questionnaire disponible sur : <https://www.dropbox.com/s/ys2py92w33zseog/Questionnaire-et-carte-mentale-mobilit%C3%A9s.docx?dl=0>

Nombre de réponses : 182

3.1.3. Journaux de bord, parcours commentés et entretiens (réalisé par l'équipe avec le recrutement d'un stagiaire)

Une troisième campagne d'enquêtes a été réalisée entre avril et juin 2018 qui a été rendue possible par le recrutement d'un stagiaire, (Brendan Luguern, étudiant en Master 1 Transports Territoires et Environnement à l'Université de Cergy-Pontoise). Le premier enjeu de ces nouvelles enquêtes consiste à diversifier le corpus de données qualitatives en faisant usages de méthodes spécifiquement adaptées aux situations mobiles. Inspirées de techniques d'enquête développées dans le champ de la psychologie environnementale, puis développées dans le

champ de la recherche architecturale et urbaine³⁴, ces méthodes de terrain se fondent sur le postulat que la mise en situation des personnes interviewées a pour effet de conduire à la production de discours plus directement en prise avec la situation (matérielle, sociale, sensible) et le régime d'action en cours, là où des techniques d'entretien classiques, en face à face et hors site d'enquête, conduisent plutôt à la production de discours sur leurs représentations. Elles ont ensuite été théorisées et labellisées en tant que *Mobile methods* par les chercheuses et chercheurs inscrivant leurs travaux dans le champ des mobilités, pointant la nécessité de faire évoluer les modalités d'enquêtes et d'analyse pour comprendre un objet (le monde social), qui évolue fortement sous l'effet de la croissance continue des flux de toutes formes³⁵. Pour la compréhension des pratiques mobiles dans le PNR du Vexin, il paraît particulièrement opportun de réaliser des entretiens ouverts en bus ou en train, de se faire covoiturer, ou encore de marcher avec des randonneurs habituels, afin de saisir les paroles associées à leurs pratiques en train de se faire. Souvent d'ordre micro, voire anecdotique, les discours produits en acte permettent de donner de la consistance à des discours plus génériques sur les mobilités (par exemple : « le bus c'est long ! »), à comprendre les rationalités derrière les choix opérés au-delà de l'expression des stéréotypes (« le bus, c'est pour les retraités et les collégiens »), et de saisir également le rapport sensible et affectif aux situations sociales et spatiales que rendent possible les mobilités quotidiennes (chanter en roulant, prolonger les relations familiales par une utilisation du temps de trajet dédié à la discussion – téléphonique ou non avec ses proches). Le second enjeu lié à cette seconde campagne d'enquêtes, vise à approfondir l'enquête spécifiquement sur les mobilités quotidiennes et extra-quotidiennes, en partant du constat que les autres thématiques analytiques déjà explorées (Immobilités, Mobilités innovantes, Esthétique(s) mobiles, cf. partie A – *Investigation thématique sous forme de Story Maps*) sont incluses dans ces deux formes principales, et par conséquent permettent de mieux les explorer en ne les prenant pas isolément.

Trois méthodes d'enquêtes ont été déployées auprès d'une trentaine de personnes (cf. tableau 7 ci-dessous). Des parcours commentés (Thibaud, 2001) ont été réalisés en bus, en covoiturage, et lors de balades pédestres. Cette méthode consiste à accompagner des individus au cours de leur trajet, et de réaliser l'enquête sous forme d'une discussion informelle (laquelle repose en revanche sur une grille d'entretien semi-directive). L'enjeu est à la fois d'obtenir des réponses aux questions posées, mais surtout de laisser le cours d'action de l'enquêté.e l'amener à commenter la situation, ses pratiques, et potentiellement ses pratiques ou celles des autres en dehors de celle en cours. L'objectif consiste à obtenir un discours « épais » sur les pratiques ordinaires, là où une enquête par questionnaire permettrait moins

³⁴ Voir notamment le texte fondateur de Kevin Lynch Lynch, Kevin et Rivkin, Malcolm, « A Walk Around the Block », *Landscape*, 8(3), printemps 1959, p. 24-34. Puis des développements contemporains en langue française, en particuliers utiles pour l'enquête sensible en milieu urbain : Thibaud, Jean-Paul. « La méthode des parcours commentés ». In *L'espace urbain en Méthodes*, édité par Michèle Grosjean et Jean-Paul Thibaud, 79-99. Eupalinos. Marseille: Parenthèses, 2001.

³⁵ Voir à ce propos l'ouvrage suivant Buscher, Monika (Editor); Urry, John (Editor); Witchger, Katian (Editor) / *Mobile methods*. London : Routledge, 2010. 206 p. Des développements plus récents sont également regroupés dans la 7^e section « Methodologies » de l'ouvrage *The Routledge handbook of mobilities*. Ed. Adey, Peter, David Bissell, Peter Merriman, et Mimi Sheller, London: Routledge, 2014.

d'entrer dans le détail de celles-ci, tout en influant le moins possible sur les thématiques et catégories discursives mobilisées par les enquêtés.e.s.

La seconde méthode employée est celle des journaux de bord. Inspirée des travaux de la Time-Geography puis de ses adaptations³⁶ il s'agit de distribuer à des enquêtés sélectionnés à l'avance des journaux individuels leur permettant de renseigner, ligne après ligne, chacun de leurs déplacements, accompagnés des informations suivantes : date et heure, lieu de départ et d'arrivée, motif du déplacement, personnes accompagnantes, activités en mouvement, commentaires éventuels. Ces journaux de bord fournissent une matière brute utile à l'analyse qualitative et quantitative (les 9 journaux récupérés ont permis de constituer un tableau d'environ 350 lignes), et servent également de support à la réalisation d'entretiens a posteriori de leur complétion. Leur analyse permettra de nourrir la construction d'indicateurs graphiques :

- à une échelle individuelle, ils permettent de tracer les espaces, temps et pratiques des mobilités d'une personne au cours d'une semaine habituelle, ou d'un week-end. L'enjeu est de comprendre, individu par individu, les pôles structurants le quotidien, mais aussi les logiques liées aux mobilités : guidées par l'efficacité ou par d'autres motifs, les activités réalisées en mouvement, les sociabilités existant en trajet, etc.
- à une échelle agrégée, il s'agit de pouvoir croiser les habitudes individuelles avec des déterminants sociaux des répondants, mais aussi d'observer si des 'patterns' ou formes spatiales liées aux mobilités apparaissent.

temps_depa	motif_dep	hoyen	accompagna	activité	commentair	geom_depar	geom_arriv
2018/04/16 21:45	plein essence	voiture	seul	radio	pompes à Osny défectueuses, obligé d'aller à Marines	2.070695,49.068815	1.982878,49.145227
2018/04/16 21:55	plein essence	voiture	seul	radio	pompes à Osny défectueuses, obligé d'aller à Marines	2.070695,49.068815	1.982878,49.145227
2018/04/16 22:05	retour	voiture	seul	radio		1.982878,49.145227	2.021674,49.115830
2018/04/16 22:15	retour	voiture	seul	radio		1.982878,49.145227	2.021674,49.115830
2018/04/17 10:15	loisirs/visite aquarium nausicaa	voiture	conjointe, ma fille et une amie de ma fille	discussion et radio		2.021674,49.115830	1.594495,50.735185
2018/04/17 12:30	loisirs/visite aquarium nausicaa	voiture	conjointe, ma fille et une amie de ma fille	discussion et radio		2.021674,49.115830	1.594495,50.735185
2018/04/17 17:00	festival cerf-volants	voiture	conjointe, ma fille et une amie de ma fille	discussion et radio		1.594495,50.735185	1.561311,50.409336
2018/04/17 18:00	festival cerf-volants	voiture	conjointe, ma fille et une amie de ma fille	discussion et radio		1.594495,50.735185	1.561311,50.409336
2018/04/17 21:00	retour	voiture	conjointe, ma fille et une amie de ma fille	radio		1.561311,50.409336	2.021674,49.115830
2018/04/17 23:00	retour	voiture	conjointe, ma fille et une amie de ma fille	radio		1.561311,50.409336	2.021674,49.115830
2018/04/18 10:15	entretien voitures (plaquettes)	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.070695,49.068815
2018/04/18 10:30	entretien voiture (plaquettes)	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.070695,49.068815
2018/04/18 11:45	retour	voiture	seul	radio		2.070695,49.068815	2.021674,49.115830
2018/04/18 12:00	retour	voiture	seul	radio		2.070695,49.068815	2.021674,49.115830
2018/04/18 17:00	achats divers	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.105305,49.043135
2018/04/18 17:30	achats divers	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.105305,49.043135
2018/04/18 18:15	retour	voiture	seul	radio		2.105305,49.043135	2.021674,49.115830
2018/04/18 18:45	retour	voiture	seul	radio		2.105305,49.043135	2.021674,49.115830
2018/04/19 00:00	aucun déplacement					2.021674,49.115830	2.021674,49.115830
2018/05/26 16:30	achats	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.091029,49.019292
2018/05/26 17:00	achats	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.091029,49.019292
2018/05/26 18:00	retour	voiture	seul	radio		2.091029,49.019292	2.021674,49.115830
2018/05/26 18:25	retour	voiture	seul	radio		2.091029,49.019292	2.021674,49.115830
2018/05/26 20:30	visite chez des amis	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	1.982878,49.145227
2018/05/26 20:40	visite chez des amis	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	1.982878,49.145227
2018/05/27 01:15	retour	voiture	seul	radio		1.982878,49.145227	2.021674,49.115830
2018/05/27 01:25	retour	voiture	seul	radio		1.982878,49.145227	2.021674,49.115830
2018/05/27 11:15	professionnel	voiture	seul	radio	des travaux sur la route à Sagy et à Condécourt (feu rouge)	2.021674,49.115830	1.921081,49.025511
2018/05/27 11:35	professionnel	voiture	seul	radio	des travaux sur la route à Sagy et à Condécourt (feu rouge)	2.021674,49.115830	1.921081,49.025511
2018/05/27 12:10	retour	voiture	seul	radio		1.921081,49.025511	2.021674,49.115830
2018/05/27 12:35	retour	voiture	seul	radio		1.921081,49.025511	2.021674,49.115830
2018/05/27 13:40	festival médiéval de Pontoise	voiture	femme, enfant + 2 enfants d'amis	radio et disc	quelle chaleur !	2.021674,49.115830	2.100373,49.050687
2018/05/27 14:05	festival médiéval de Pontoise	voiture	femme, enfant + 2 enfants d'amis	radio et disc	quelle chaleur !	2.021674,49.115830	2.100373,49.050687
2018/05/27 16:30	retour	voiture	femme, enfant + 2 enfants d'amis	radio et discussion		2.100373,49.050687	2.021674,49.115830
2018/05/27 16:50	retour	voiture	femme, enfant + 2 enfants d'amis	radio et discussion		2.100373,49.050687	2.021674,49.115830
2018/05/28 09:15	achat nourriture (pique-nique entre cd	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.070695,49.068815
2018/05/28 09:30	achat nourriture (pique-nique entre cd	voiture	seul	radio		2.021674,49.115830	2.070695,49.068815
2018/05/28 10:40	déplacement sur le lieu de formation	voiture	seul	radio		2.070695,49.068815	2.070321,48.900560
2018/05/28 11:30	déplacement sur le lieu de formation	voiture	seul	radio		2.070695,49.068815	2.070321,48.900560
2018/05/28 16:40	retour domicile après journée de form	voiture	seul	radio	école puis domicile (10 mn de distance). Horaire de sortie	2.070321,48.900560	2.021674,49.115830
2018/05/28 17:35	retour domicile après journée de form	voiture	seul	radio	école puis domicile (10 mn de distance). Horaire de sortie	2.070321,48.900560	2.021674,49.115830
2018/05/29 00:00	aucun déplacement				actuellement en formation à St Germain en Laye, les cours	2.021674,49.115830	2.021674,49.115830

Figure 4 : Extrait d'un journal de bord (H, 34-44 ans, Cormeilles en Vexin)

Un objectif initial de quarante journaux de bords distribués avait été envisagé. Après prospection, une vingtaine de personnes ont accepté d'en prendre pour les remplir. Très peu

³⁶ Voir en particulier les travaux de T Hägerstrand, et la thèse de Sonia Chardonnel : Chardonnel, Sonia. « Emplois du temps et de l'espace. Pratiques des populations d'une station touristique de montagne ». Phdthesis, Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 1999. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00188966/document>.

de temps après le début de l'enquête 5 personnes ont abandonné, tandis que 6 des quinze enquêtés restants n'ont pas restitué leur journal, soit en raison de rendez-vous de remise décalés, soit en raison de journaux mal remplis et trop incomplets selon leurs auteurs pour nécessité d'être restitués. En termes de composition, la population enquêtée est surreprésentative de femmes (8 journaux sur 9), ainsi que de personnes en activité, situées dans la tranche d'âge 35-44 ans. La population enquêtée est également intégralement véhiculée, et aucun des enquêté n'utilise de transports collectifs sur une base quotidienne. Par conséquent, ces journaux de bord ne peuvent prétendre à une quelconque forme de représentativité, ce qui ne constituera pour autant pas un écueil analytique dans la mesure où l'analyse ne cherchera pas la production de statistiques (où en tout cas jamais traitées sans contextualisation)

La troisième méthode employée s'inscrit moins dans le sillon des méthodes mobiles, en ce qu'elle consiste à réaliser des micros-trottoirs, petites enquêtes par questionnaire ouvert, réalisées rapidement dans la rue, auprès d'arrêts de bus, ou en gare. Initialement non prévue, cette méthode s'est rapidement révélée nécessaire en raison de la difficulté de réaliser un grand nombre de parcours commentés (qui implique de trouver des répondants disponibles pour commenter un trajet pendant la réalisation de celui-ci), et en tenant compte du fait que chaque enquête occasionne des déplacements vers diverses communes où il s'avère souvent plus facile d'interroger des habitants ou personnes présentes sur un format relativement court et léger. Au final, une cinquantaine d'individus ont été enquêtés, néanmoins ne sont restitués dans le tableau suivant que celles dont l'enquête a été exploitable³⁷.

Méthode	Commune	Sexe	Age	SSP*	Mode principal
PC* : BUS 9508	Marines - Osny	H	18-24	Lycéen.ne	bus
PC : BUS 9508	Cormeilles en Vexin - Osny	F	11-17	Lycéen.ne	bus
PC : BUS 9508	Marines - Pontoise	F	45-54	Active	Bus (travail) / VP (covoiturage)
PC : BUS 9504	Cergy - Magny	H	35-44	Actif	VP
PC : BUS 9504	Cergy - Vigny	H	11-17	Lycéen.ne	bus
Micro-trottoir	Magny en Vexin	H	25-34	Chômage	P
Micro-trottoir	Magny en Vexin	H	18-24	Étudiant	train
Micro-trottoir	Follainville Dennemont	H	65 et +	Retraité.e	P / VP
Micro-trottoir	Magny en Vexin	H	65 et +	Retraité.e	VP
Micro-trottoir	Chars	H	11-17	Lycéen.ne	Scotter
Micro-trottoir	Chars	H	65 et +	Retraité.e	VP
PC : Randonnée	Chaussy	F	65 et +	Retraité.e	P
PC : Randonnée	Chaussy	F	65 et +	Retraité.e	VP (local), train (paris)
PC : Randonnée	Chaussy	F	65 et +	Retraité.e	VP

³⁷ En effet, le tableau X exclut les journaux de bords distribués non récupérés, mais aussi des entretiens informels ayant « coupé court » au moment de chercher à les développer (en micro-trottoir), des balades pédestres réalisées à plusieurs reprises avec les mêmes personnes (cf. les 3 habitantes de Chaussy mentionnées dans le tableau), ou encore deux demi-journées d'enquête à La Roche-Guyon où toutes les personnes rencontrées étaient de passage dans la région, mais résidaient hors du PNR.

PC : Covoit'ici	Chars-Osny	F	65 et +	Retraité.e	VP
Micro-trottoir	Magny en Vexin (gare routière)	H	11-17	Lycéen.ne	bus
Micro-trottoir	Magny en Vexin (gare routière)	H	11-17	Lycéen.ne	bus
Micro-trottoir	Chars (Gare)	H	35-44	Actif	train (travail) / VP
PC : Randonnée	Follainville	H	65 et +	Retraité.e	VP / P
PC : Randonnée	Follainville	F	65 et +	Retraité.e	VP / P
Micro-trottoir	Magny en Vexin	F	25-34	Mère au foyer	P / VP
Micro-trottoir	Magny en Vexin	F	65 et +	Retraité.e	VP
Journal de bord	Cormeilles en Vexin	F	35-44	Active	VP
Journal de bord	Cormeilles en Vexin	H	35-44	Actif	VP
Journal de bord	Labbeville (Vallangoujard)	F	35-44	Active	VP
Journal de bord	Oinville sur Montcient	F	35-44	Active	VP
Journal de bord	St Clair sur Epte	F	45-54	Active	VP
Journal de bord	Chaussy	F	65 et +	Retraité.ee	VP
Journal de bord	Chaussy	F	65 et +	Retraité.ee	VP
Journal de bord	Ronquerolles	F	35-44	Active	VP
Journal de bord	Nesles-la-Vallée	F	18-24	Étudiant.e	VP

Tableau 7: enquêtes réalisées entre avril et juin 2018

* SSP : situation socioprofessionnelle ; PC : parcours commenté

3.1.4. Quelle expérience de la mobilité dans le Vexin au regard des réseaux sociaux ? l'exemple de Twitter

Les réseaux sociaux sont une entrée privilégiée de saisie de la dimension numérique croissante des territoires, et notamment des territoires de densités intermédiaires (Vienne *et al.* 2014), dont la richesse, souvent sous-estimée, constitue un angle important de saisie renouvelée des pratiques et des représentations territoriales. C'est dans cette perspective qu'est menée cette investigation de la présence numérique des mobilités vexinoises.

Comme tout matériau, le corpus collecté est relatif aux émetteurs de messages sur Twitter, qui ne sont pas, loin s'en faut, à l'image de la population étudiée dans son ensemble, introduisant ainsi une limite à prendre en compte dans l'interprétation des données. Pour autant, Twitter est aussi fortement relié aux autres réseaux sociaux, les utilisateurs reportant sur Twitter des photographies qu'ils ont prises sur Instagram par exemple ou bien des *posts* sur Facebook. Cela permet ainsi d'élargir le spectre de représentations prises en compte.

4738 tweets mobilisant le mot-clé Vexin ont été analysés, le terme figurant dans le corps même du message (*hashtag* compris), ou, bien plus marginalement, dans le libellé même du nom de l'émetteur du tweet. L'intérêt de l'entrée par une telle catégorie à dire d'acteurs est de ne pas figer *a priori* les contours territoriaux du Vexin, notamment dans le cadre de la réflexion sur les perspectives d'élargissement du périmètre du Parc. Les tweets récoltés ont de

ce point de vue confirmé toute l'importance de l'usage large du terme de Vexin au-delà de ses limites actuelles. On prêtera attention au fait que le Vexin figurant dans le libellé de nombreuses communes vexinoises, les activités ayant trait à ces communes sont susceptibles d'être sur-représentées au sein du corpus.

Collectés dans le cadre d'une série de recherches régulières permettant de recueillir les tweets émis au cours des 11 jours précédant la requête, ils ont été émis sur une période de 171 jours allant du 25 août 2017 au 21 juillet 2018, à raison de 28 tweets par jour en moyenne. La requête sur le site internet de Twitter a été réalisée en demandant à obtenir les tweets les plus récents (« récemment ») et non pas les plus « populaires » (comme cela est proposé par défaut), afin d'éviter le filtrage des résultats par les algorithmes de la compagnie et obtenir un simple classement par moment d'émission du message.

L'extension NCapture du navigateur Google Chrome permet la constitution d'un tableau de données exportable dans le logiciel d'assistance de codage NVivo. C'est ce tableau qui a ensuite été utilisé pour analyser les tweets et les coder (les associer à une thématique qui se dégage de l'analyse du corpus) en fonction de la signification de leur contenu. Aucune image n'est stockée dans le tableau de données, ni le fil intégral de la discussion lorsqu'un tweet est rédigé en réponse à un autre. Néanmoins, l'identifiant du tweet permet d'y avoir accès, comme les liens des photographies ou pages internet, ce qui a permis de mieux saisir la portée du message.

Dans le cadre des comptages réalisés pour chaque thématique, l'ensemble des tweets a été pris en compte, qu'il s'agisse d'un tweet original ou repris, reposté, dans la mesure où un tweet retweeté est susceptible de marquer l'intérêt qu'il suscite et donc une possible concordance avec les représentations de l'utilisateur le repostant.

Au sein du corpus de 4738 tweets, 496 abordent les questions de mobilité et ont été pris en compte plus finement pour analyse, soit 10,5 % du total. Les 89,5 % restant sont pour partie sans rapport aucun avec le Vexin. Ils renvoient alors à l'usage anglophone populaire de « Vexin », forme raccourcie de l'adjectif « vexing », et qui signifie pour l'essentiel agaçant, qui met en colère (Urban Dictionary 2018, art. « Vexin »).

Les autres usages, concernant le Vexin, abordent différentes thématiques. On peut noter en particulier l'importance de la thématique du patrimoine environnemental et des registres esthétiques, à travers la diffusion très fréquente de photographies de paysages, par exemple à partir de leur parution sur Instagram. Elles sont pour partie le fait de visiteurs qui séjournent un week-end dans le Vexin et louent l'intérêt d'une telle destination (y compris pour des mariages), d'une telle « campagne » (le terme revenant fréquemment), ce qui n'est pas sans rapport avec la question des mobilités, mais il est vrai hors habitants et usagers réguliers du Vexin pour l'essentiel, ce qui explique que de tels posts n'aient pas été intégrés dans le corpus. Le Vexin est aussi présenté comme un des rares territoires de la métropole parisienne qui permettent l'observation du ciel, et notamment de la Voie lactée, sans forte pollution lumineuse, ce qui, là aussi, sous d'autres formes, contribue à renforcer sa représentation comme observatoire privilégié d'expériences visuelles et esthétiques.

Outre les annonces d'emploi et de maisons à vendre, qui rapprochent sur ce point Twitter de sites tels que leboncoin.fr, et de messages faisant la publicité de tel ou tel commerce ou nourriture vexinoise (bière du Vexin notamment), on notera l'intensité des événements festifs et culturels relatés : fête de la moisson à Sagy, semaine du goût, journées du patrimoine, cinémobile de la Région organisant des projections de village en village, etc.

Les projets d'aménagement constituent une autre thématique prégnante à diverses échelles, de la contestation des projets du Grand Paris faisant l'impasse sur la situation de territoires comme le Vexin à l'opposition au projet de carrière de calcaire lié aux communes de Brueil-en-Vexin, Guitrancourt, Fontenay-Saint-Père et Sailly par l'association AVL3C (Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières) -Vexin Zone 109.

La dernière thématique d'importance est celle des communications des acteurs politiques, liées notamment aux événements qu'ils animent et aux actions liées aux campagnes électorales, comme la législative partielle de la première circonscription du Val-d'Oise de fin janvier et début février 2018, à l'image de ce tweet des membres du parti de la France insoumise annonçant un « déboilé dans le Far West vexinois malgré la pluie ». Elles sont associées à une forte diffusion par retweet, ces communications s'appuyant sur un puissant réseau de personnes qui les suivent (*followers*) et les repostent. Seuls les articles de la presse quotidienne régionale et locale connaissent autant de succès au sein du corpus. Les mobilités des acteurs politiques, très spécifiques, ne sont pas prises en compte dans le corpus.

3.2. Résultats obtenus : construction des indicateurs

Conscients de la pluralité des approches de construction des indicateurs qualitatifs, la méthodologie de construction des indicateurs dans cette thématique a été de déployer une diversité de formes d'indicateurs. On peut considérer qu'un indicateur revêt diverses propriétés : il qualifie, il synthétise, il constitue en tant que tel un instrument d'aide et son contenu est relativement objectivable de sorte que sa réalisation soit, *mutatis mutandis*, reproductible et que la situation qu'il éclaire puisse être observée au cours du temps ou dans d'autres contextes territoriaux. L'approche qualitative met en revanche l'accent sur le caractère nécessairement situé (spatialement, socialement, etc.) de toute donnée, sur l'importance (voire l'irréductibilité) du point de vue des acteurs et donc sur les limites à l'objectivation des savoirs. L'enjeu est de faire fructifier cette tension qui est à la fois épistémologique et méthodologique, mais aussi un enjeu d'articulation entre recherche et décision publique.

Analyses / Données	Quantitatives	Qualitatives
Quantitative	Données quantitatives restituant le point de vue d'acteurs (pratiques, représentations, perceptions, construction des catégories d'analyse <i>a posteriori</i> , etc.)	Transformation de données qualitatives en données quantitatives (ex : analyse textuelle ; nuages de mots)
Qualitative	Données qualitatives en contrepoint de données quantitatives : les contextualisent, les interprètent, en apprécient la qualité	Transformation qualitative de données qualitatives (ex : indicateur qualitatif à dire d'expert, production participative d'indicateurs)

Tableau 8 : Diverses formes d'indicateurs qualitatifs. Source : J.-B. Frétiigny, D. Masson (2018) à partir de Legault-Mercier, St-Pierre (2010)

Les indicateurs qualitatifs ont été ici élaborés ici en référence au champ des méthodologies mixtes³⁸, qui vise à mieux articuler, plutôt qu'à juxtaposer, les approches qualitatives et les approches quantitatives, enjeu majeur pour les sciences sociales comme pour l'expertise en matière de décisions publiques. Dans cette perspective, le tableau 1 permet de saisir une part de la diversité des indicateurs possibles et brouille les limites entre quantitatif et qualitatif. Par données quantitatives on entendra des données qui sont soit de grandeurs numériques soit résultant d'un dénombrement par récurrence de la modalité d'un individu ou d'une unité spatiale à l'autre, ce qui concerne les modalités des variables dites qualitatives en statistique.

Du côté de l'analyse quantitative des données, on peut considérer que la production et l'analyse d'une analyse par composantes multiples, qui prend en compte une pluralité de modalités de variables dites qualitatives, peut permettre de construire des indicateurs qualitatifs par des traitements quantitatifs si ces indicateurs restituent l'expérience des acteurs. Le fait que certaines catégories soient élaborées non pas *ex post*, au moment de la réalisation d'une grille de questionnaire, mais au vu des réponses des enquêtés.e.s, de manière inductive (codage *a posteriori*) est aussi emblématique de la restitution de points de vue, confortant la pertinence de considérer que ces indicateurs ont bien une certaine portée qualitative. L'élaboration de nuages de mots, donc de la transformation partielle de données qualitatives en données quantitatives par un traitement quantitatif permet également d'établir des

³⁸ Voir notamment : Philip L.J., 1998, « Combining quantitative and qualitative approaches to social research in human geography—an impossible mixture? », *Environment and Planning A*, 30, 2, p. 261 – 276 ; Cope, M., Elwood, S. (dirs.), 2009, *Qualitative GIS: a mixed methods approach*, Los Angeles, pays multiples, ix+182 p ; Sui D., DeLyser D., 2012, « Crossing the qualitative-quantitative chasm I Hybrid geographies, the spatial turn, and volunteered geographic information (VGI) », *Progress in Human Geography*, 36, 1, p. 111-124.

indicateurs qualitatifs, qui vont permettre, s'ils sont attentivement construits, une synthèse pertinente à divers égards de la donnée.

Du côté de l'analyse qualitative des données, la contextualisation de données quantitatives participe d'un traitement qualitatif de la donnée, dans la mesure où les approches qualitatives peuvent précisément être comprises comme une forme de saisie du caractère situé de toute donnée. Un diagramme circulaire sur l'importance relative de divers thèmes sur la mobilité dans le Vexin au regard des messages sur Twitter par exemple peut être accompagné d'un code couleur marquant le point de vue globalement positif, négatif ou mitigé que les émetteurs de ce message alimentent sur chacun de ces thèmes, ce qui permet d'en faire un indicateur qualitatif. Un commentaire textuel qui précise la signification de chaque thème et accompagne l'indicateur peut aussi être saisi comme une mise en contexte complémentaire de la donnée quantitative. Par ailleurs, la production d'indicateurs qualitatifs à partir de données qualitatives, par élaboration de catégories qualifiant le matériau élaboré et sa récurrence, au cœur de bien des méthodes qualitatives³⁹ constitue une dernière grande modalité d'élaboration d'indicateurs, le code ou la catégorie étant par construction de nature brève, synthétique, participant d'une montée en généralité à partir du matériau étudié.

3.2.1. Investigations multithématiques

Comme présenté précédemment, cinq groupes d'étudiants du M1 Géomatique de l'Université de Cergy-Pontoise ont été amenés à conduire des enquêtes sur 5 thématiques distinctes (mobilités quotidiennes, extra-quotidiennes, immobilités, innovation, esthétique). Un des enjeux clefs indiqués par les enseignants-chercheurs coordinateurs de ces groupes consiste en la traduction cartographique des analyses réalisées, pour atteindre trois objectifs principaux :

- **Spatialiser les résultats** : Premièrement, ce mode de représentation permet une spatialisation et une territorialisation des phénomènes observés, permettant par là même de fournir des résultats situés, directement en relation au territoire d'étude, rendant possible par là même une connaissance originale de ce dernier ;
- **Rendre visible des discours multiples et non dominants par l'usage des SIG mixtes (qualitatifs/quantitatifs)** : les étudiants ont dans chaque groupe produit des données issues de leurs enquêtes de terrain – à l'aide de techniques d'enquête qualitatives –, qu'ils ont dû *coder* (opération double de quantification et de montée en généralité) afin de pouvoir les exploiter au sein de SIG interactifs. Cette exploitation permet la mise en relation de données qualitatives originales avec des données statistiques ou cartographiques existant par ailleurs. Une telle démarche produit de l'innovation tant à l'endroit de ce croisement inédit de données, qu'à celui de l'utilisation de la représentation cartographique pour représenter des discours non représentatifs au plan statistiques, mais au contraire évocateurs de

³⁹ Voir la question de leur élaboration dans un cadre participatif, évoquée dans le thème sur l'épanouissement, et du côté de leur élaboration par les chercheurs, voir les travaux de la *grounded theory* : Glaser B.G., Strauss A.L., 1967, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, New York, Etats-Unis, A. de Gruyter, 271 p.

singularités, permettant de sortir d'une lecture « moyennée » du réel, et d'énoncer des points de vue non dominants⁴⁰.

- **Proposer des modes de représentation reproductibles** : au-delà de représenter des discours inédits sur des territoires connus, les modes de représentation proposés par les étudiants témoignent d'une efficacité narrative permettant de rendre compte facilement de certaines réalités, au même titre que le font des infographies ou datavisualisations, maintenant abondamment utilisées dans les médias grand publics, comme à des fins de communication institutionnelle. Hybridant cartographie et infographie, les représentations produites alimentent directement la réflexion sur la notion **d'indicateur qualitatif** au sens où elles sont produites par des données qualitatives, offrent une représentation qui l'est également, tout en rendant possible une logique d'appréhension comme de suivi par les acteurs publics (en envisageant l'usage de telles représentations sur le temps long qui est celui des observatoires).

Afin de faciliter la présentation des résultats, la logique thématique présidant à la réalisation des enquêtes est ici abandonnée.

Indicateur 1 : du point de vue de l'automobiliste, fréquentation vs perception du réseau routier

Partant du constat de la surreprésentation de l'automobilité au sein du territoire Vexinois, et de l'existence d'un discours négatif assez général sur les transports collectifs dans ce même territoire, qu'il s'agisse de constater la faiblesse de la desserte (cf. l'indicateur 4 suivant qui rend compte de nouvelles modalités de représentation de l'immobilité spatiale) en transports collectifs, la difficulté d'usage des modes actifs sur de longues distances, ou de représentations, parfois plus stéréotypées sur ces deux modes, émerge un enjeu relatif à l'évaluation de la perception du territoire le plus emprunté (le réseau routier), par le mode dominant (véhicule personnel). La figure met en balance la fréquentation (selon importance physique) des axes routiers, avec leur représentation (l'enquête ayant permis de réaliser cette carte a eu lieu à Cormeilles-en-Vexin, Magny-en-Vexin et Auvers-sur-Oise, où il a été demandé aux 40 personnes interrogées leur ressenti par rapport à l'utilisation des axes situés à proximité de ces communes).

⁴⁰ Pour en savoir plus sur ce sujet, voir en particulier les éclairages des géographes féministes ayant théorisé la nécessité du développement d'approches qualitatives et mixtes au sein des systèmes d'information géographique. Kwan, Cope et Elwood

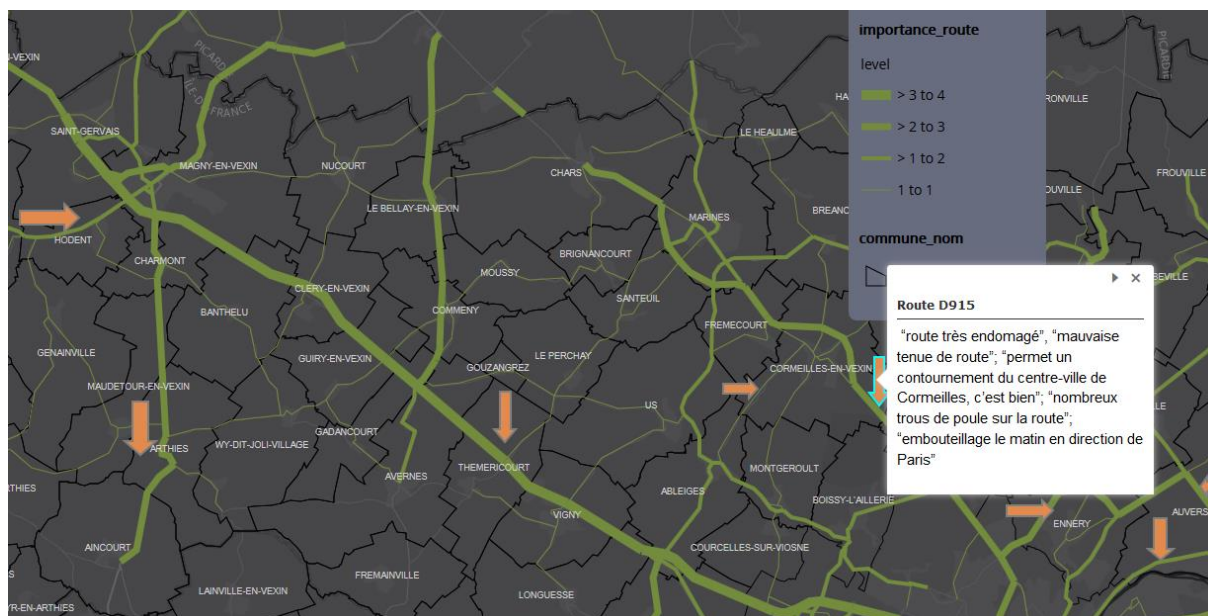


Figure 5 : perception de l'état du réseau routier (réalisation: M. Cantrel, I. El Felkhar, G. Kerfendal, T. Sergent)

La figure 5 présente les axes routiers du PNR selon leur importance, traduite en quatre épaisseurs de traits (de l'autoroute aux routes communales). Les flèches orangées permettent sur l'application interactive d'ouvrir un bloc de commentaires, dont sont restitués ci-dessous quelques extraits (classés en fonction de l'importance des voies également) :

« A15 : “Doubles voies de Magny à Paris très appréciable, avant seulement une voie de chaque côté”; “bonne asphalte”; “très empruntée”; “accidentogène”; “nombreux embouteillage dès la Villeneuve St Martin”;

D983 : “route en ligne droite quasiment tous le long du parcours”; “me permets de me rendre à Mantes assez rapidement”; “traverse de jolis petits villages et de nombreux champs”. »⁴¹

D27 : “Route agréable, sur un plateau”; “relativement rectiligne”; “on y roule bien, peu d'embouteillage”; “bon état de la chaussée”; “a privilégier pour se rendre à Pontoise”;

D928 : “Route pour se rendre au travail”; “assez chargée le matin”; “relie le centre-ville d'Auvers à la N184”; “route en centre-ville, vitesse de déplacement assez réduite”.

D915 : “route très endommagée”, “mauvaise tenue de route”; “permet un contournement du centre-ville de Cormeilles, c'est bien”; “nombreux nids de poule sur la route”; “embouteillage le matin en direction de Paris”;

D4 : “Route étroite”; “Relie ma commune au bassin d'emploi Cergy-Pontain”; “route étroite”; “souvent embouteillée le matin”; “assez faible vitesse de déplacement”; “route assez bien entretenue”; “dangereuse, car le long de la route écoles”;

⁴¹ Extraits des commentaires disponibles sur l'application en ligne.

D190 : “petite route à travers champs”; “me permet de me rendre chez mes amis”; “en bon état”; quelques virages assez serrés”.

D86 : “ Route agréable, bordée d’arbre”; “Bon état de la chaussée”, “large et peu empruntée, on roule tranquille”; “Je l’emprunte souvent pour sortir vers la Roche-Guyon”; »⁴²

Ces commentaires illustrent une **absence de lien mécanique entre la fréquentation d’un axe et le fait qu’il soit bien perçu**, en témoignent les commentaires relatifs à l’A15 et la D915, qui indiquent respectivement un bon entretien malgré des risques de circulation, tandis que la seconde est décriée, notamment par les personnes interrogées à Cormeilles en Vexin en raison de mauvais état général (nids de poules, etc.). Plus loin les commentaires montrent que les plus petits axes donnent davantage lieu à une production de discours relatifs à la qualité des paysages (mentions des villages, de la flore environnante), là où ceux sur les grands axes insistent davantage sur la qualité de la chaussée, la vitesse de circulation ou encore la densité des automobilistes. Par là même ces discours illustrent en creux la question de l’usage de la route, opposant de fait des axes employés pour des motifs utilitaires (en particulier, les grands axes et les bouchons qu’ils connaissent, posent problèmes pour les mobilités matinales liées au travail) et d’autres pour des motifs de loisir ou de plaisir

Indicateur 2 : du point de vue piéton, à échelle locale : quelles perceptions des espaces de la route / de la rue ?

Complémentaire de l’indicateur précédent, celui-ci vise cette fois à rendre compte des perceptions de la route non plus en adoptant le point de vue des automobilistes, et en visant par conséquent à qualifier le réseau routier, mais en adoptant celui des piétons commentant de fait des expériences plus locales, et en milieu plus urbanisé. 58 personnes ont été interrogées à Magny-en-Vexin et à Auvers-sur-Oise, auxquelles il a été demandé d’énoncer 3 mots pour exprimer le trajet piéton qu’ils étaient en train de faire. L’enjeu est de privilégier la spontanéité des réponses, raison pour laquelle cette partie du questionnaire administré ne privilégie que les mots. Ces mots ont ensuite été pondérés en fonction de leur moment d’apparition (le mot énoncé en 1^{er} a trois fois plus de « poids » que celui énoncé en 3^e) afin de construire les nuages de mots présentés. Enfin, les nuages de mots ont été directement apposés sur le fond de carte, de sorte à positionner ces discours immédiats sur l’expérience piétonne au-dessus des communes où ils ont été prononcés.

⁴² Verbatims issus de l’application interactive du thème mobilités quotidiennes



Figure 6 : Perceptions des routes et rues de leur commune par les piétons de Magny en Vexin et Auvers sur Oise (réalisation: R. Bénévent, C. Boilleau, J. Fournier, G. Marzilli)

La représentation montre deux images très contrastées. Au niveau d’Auvers-sur-Oise, les trois termes les plus prononcés sont agréable, rapide et tranquille, témoignant d’une ville où marcher est agréable, comme on peut l’imaginer dans les territoires ruraux. Des mots ont par ailleurs été collectés en plein centre-ville d’Auvers-sur-Oise, où les commerces sont à proximité les uns des autres, et où l’offre de services, tout comme l’animation liée à leur présence est plus forte qu’aux périphéries de la commune, désignée en creux par le mot clef « long », mais qui n’apparaît avec moins de force.

Le nuage de mots caractérisant les rues à Magny-en-Vexin, montre une image très différente, où ressortent en priorité les mots *dangereux*, *sale*, *rapide* et *calme*. Les termes *dangereux* et *rapide* renvoient au même phénomène, à savoir que les personnes croisées considèrent le bourg comme étant facile à traverser en voiture, et à vitesse soutenue, ce qu’ils déplorent en tant que piéton, en particulier en raison de l’étroitesse des trottoirs, mais aussi de la nature des revêtements : les sols pavés, dépréciés en raison de leur caractère glissant en cas de pluie, de froid, ou de saleté. Le terme *calme*, vient plutôt renforcer un aspect positif de la circulation, qui si elle est jugée comme potentiellement dangereuse, reste néanmoins faible.

Dans les deux cas, l’intérêt des nuages de mots réside en leur efficacité visuelle, témoignant en un coup d’œil de points de vue exprimés localement. Ils offrent également une propriété de synthèse, permettant de donner avec très peu de moyens une information qualitative relativement riche à l’échelle d’une commune, comme une sorte d’appréhension de première main. En revanche, pris seuls, ils restent incomplets, car les termes (essentiellement qualificatifs) ne désignent ici pas les thèmes auxquels ils se réfèrent. Une recommandation serait alors de diversifier les nuages de mots en fonction de thématiques identifiées dans le titre de la carte.

Un autre moyen d’aller au-delà de cette limite consiste à descendre à un niveau micro, en s’intéressant – au mètre près – à l’expérience des traversées piétonnes. Là où la carte précédente procède d’une recherche d’essentialisation du réseau viaire des communes concernées par l’énoncé de 3 qualificatifs clefs, ici l’enjeu est au contraire d’entrer dans le détail des parcours. Les personnes enquêtées ont ainsi dû qualifier le trajet qu’elles étaient en train de réaliser. La représentation cartographique de ces parcours utilise un codage couleur simple (figuré linéaire vert pour indiquer une perception globalement positive, rouge pour une perception globalement négative, une étoile pour désigner le lieu de l’enquête), permettant de synthétiser les trajets en fonction de leur degré d’appréciation. Un clic sur ces derniers permet ensuite d’afficher les verbatims afin de qualifier cette appréhension plus généraliste.

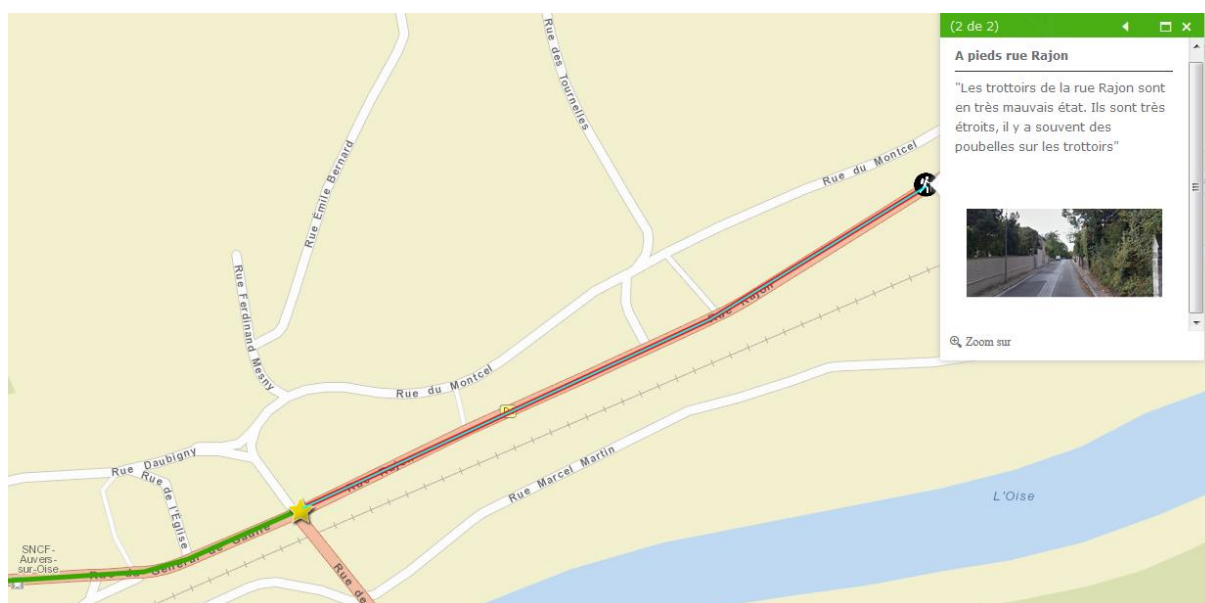


Figure 7 : Perceptions de l’espace de la rue à micro-échelle (réalisation : R. Bénévent, C. Boilleau, J. Fournier, G. Marzilli)

Au-delà d’un enjeu de détail, ces types de représentation permettent d’illustrer la variabilité des perceptions, d’un individu à un autre, mais aussi d’un moment à un autre, pour un même individu (telle rue peut-être vécue positivement à un moment de la journée et moins à un autre). Le second enjeu tient en la capacité de ces représentations à permettre un suivi spatial et temporel du rapport aux espaces commentés, permettant ainsi d’envisager une évaluation participative de politiques territoriales réalisées.

Indicateur 3 : Mobilités de week-end - une différenciation des espaces de mobilité et une diminution de l’autosolisme

L’observation des pratiques mobiles par la constitution de journaux de bords montre une différenciation nette des formes qu’elle recouvrent entre semaine et weekend. En effet, les mobilités de semaine montrent une plus forte régularité de certains trajets (en particulier domicile-travail), là où les weekends témoignent de davantage de trajets originaux et uniques. Comment représenter ce phénomène qualitativement ? L’enjeu est de représenter la diversité

des lieux visités, en distinguant les mobilités ordinaires de celles plus occasionnelles, et ce sur le temps de l'observation. La proposition de la cartographie animée permet de rendre visible des phénomènes spécifiques, liés à la temporalisation des activités sur le temps de la semaine et du weekend.

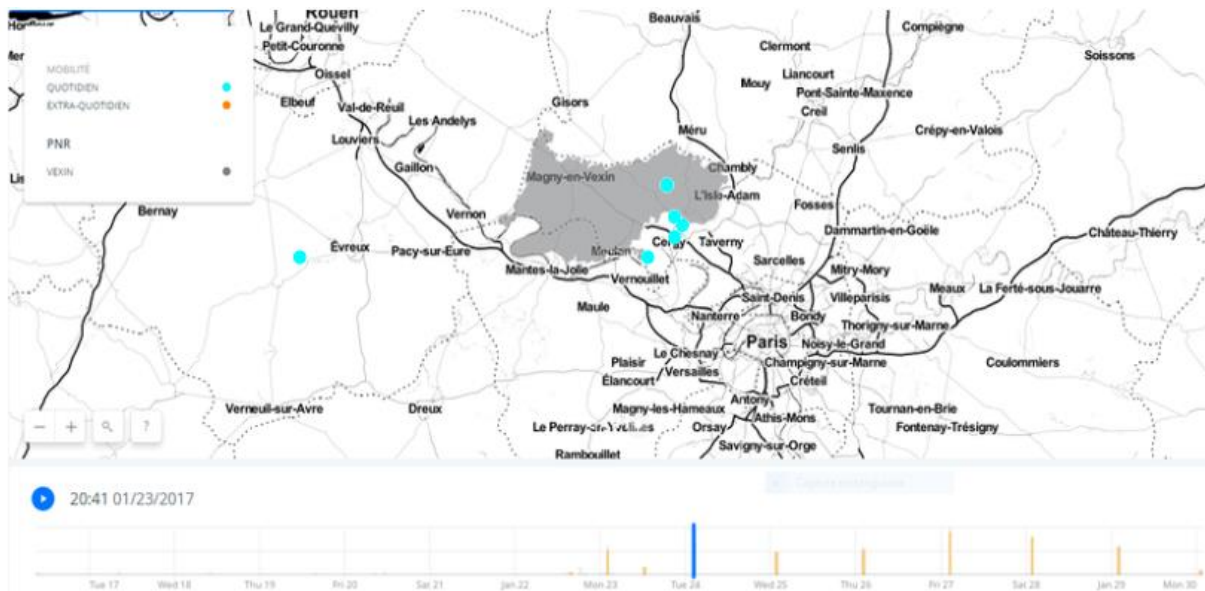


Figure 8 : photogramme de carte animée illustrant les positions des individus enquêtés le 23 janvier 2017 (semaine) à 20h41 (réalisation : F. Butteau, F. Di Tursi, M. Gheno)

Présentée sur un fond de carte visant le plus de clarté, seule la zone couverte par le PNR du Vexin Français est grisée afin de situer le parc dans un environnement élargi (nécessaire pour rendre compte de mobilités à plus grande échelle que celle du parc). Chaque figuré ponctuel bleu désigne un individu et sa position à un moment donné. Prises sur le temps de la journée, on observe une animation des figurés en début de journée (heure de pointe du matin), et en fin de journée (heure de pointe du soir). Il apparaît aussi que la majorité des individus restent dans une zone relativement agrégée qui évolue (pour la majorité) entre les zones sud et est du parc vers l'agglomération de Cergy-Pontoise.

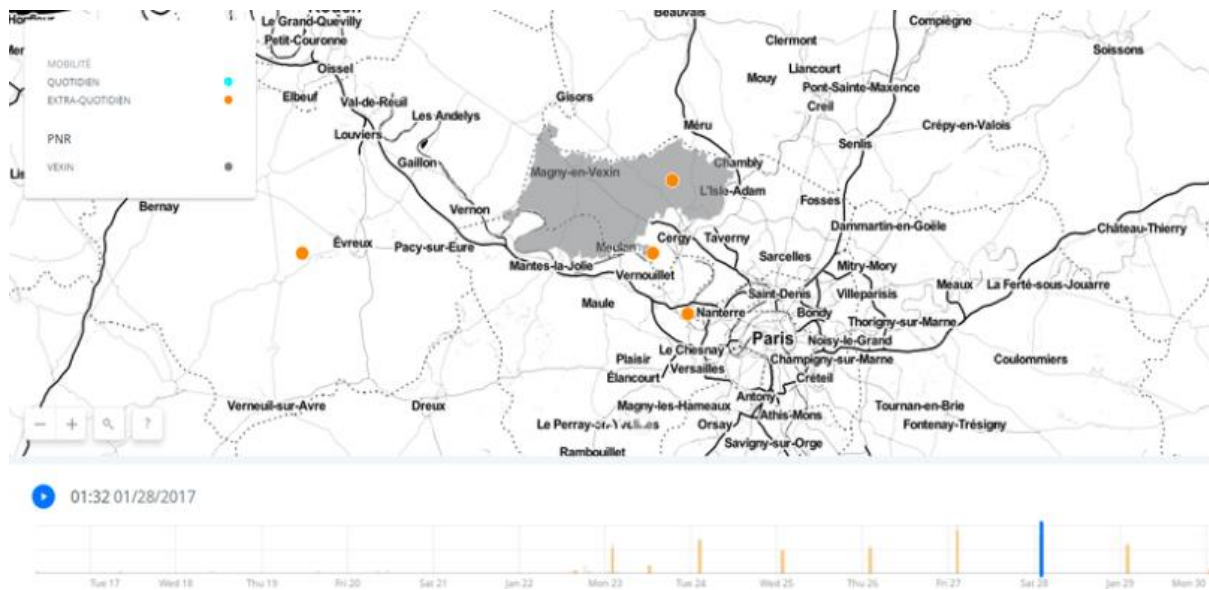


Figure 9 : photogramme de carte animée illustrant les positions des individus enquêtés le 28 janvier 2017 (weekend) à 13h32 (réalisation : F. Butteau, F. Di Tursi, M. Gheno)

La carte du weekend se distingue en présentant les positions des individus par un figuré orangé, de sorte à illustrer la distinction entre ces mobilités extra-quotidiennes, et celles de la première carte qui relèvent du quotidien. La seconde carte témoigne d'un usage du temps différencié, avec un étalement des mobilités matinales vers le milieu de la journée, mais aussi une intensification des mouvements dans l'après-midi et en fin de journée. La carte rend également compte de déplacements à plus grande portée spatiale.

Au-delà de montrer des temps et lieux différents, les mobilités du weekend exprimées dans les journaux de bord constitués montrent également un taux de remplissage des véhicules plus important à cette période. Ce paramètre est à mettre en relation avec la situation familiale des enquêtés, mais concerne également les jeunes adultes pour leurs mobilités de soirée davantage covoiturées. La figure 10 ci-dessous illustre, par l'emploi de couleurs différenciées, le taux de remplissage des véhicules (de l'orange = le moins rempli, au bleu = le plus rempli). Elle fournit également une information relative au moment du trajet, les traits les plus épais étant relatifs aux mobilités extra-quotidiennes. Au-delà des informations précédentes, relatives aux espaces et temps des mobilités de weekend, cette carte rend compte d'une surreprésentation des trajets à plusieurs sur les temps de weekend, là où la pratique de l'autosolisme reste la norme pour les mobilités de semaine.

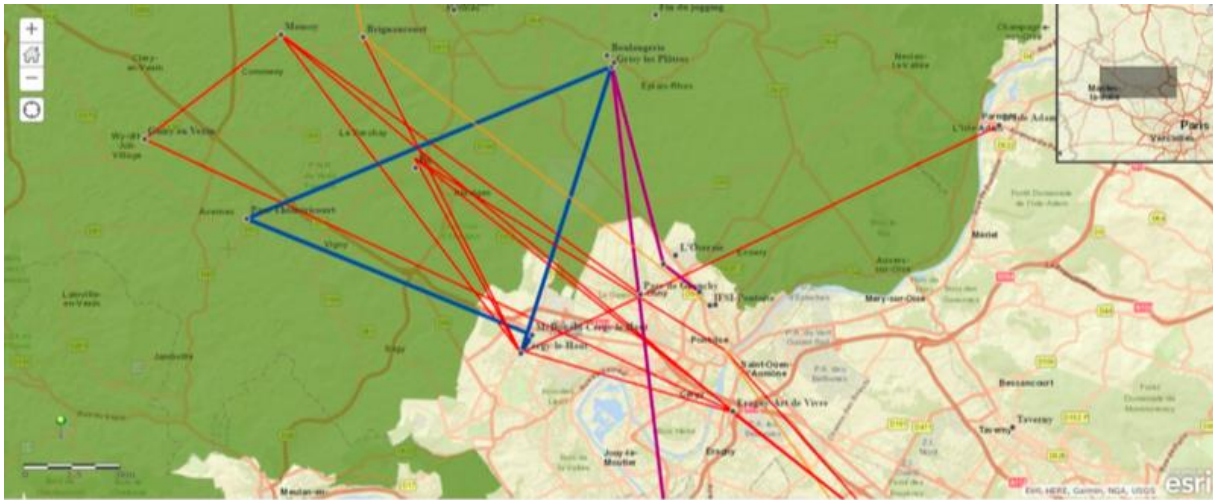


Figure 10 : nombre de personnes accompagnant les enquêtés (réalisation : F. Butteau, F. Di Tursi, M. Gheno)

Qu'il s'agisse de cartes animées d'une part, ou de cartes de flux « augmentées » (par les informations sur nombre de passagers et le moment de réalisation des flux), ces représentations permettent de dépasser la propension cartographique à illustrer de manière fixiste des phénomènes conséquemment rendus figés. Au contraire, prises en tant qu'objets graphiques et vidéographiques, ces cartes permettent la représentation à la fois de la complexité des mouvements individuels, tout en faisant émerger des « patterns », spatiaux ou temporels, qui témoignent de la nécessité de distinction des mobilités de semaine ou de weekend, à motifs ordinaires ou extraordinaires également, dans la mesure où chacune produit des pratiques individuelles et collectives, comme des usages du territoire différenciés.

Indicateur 4 : Changer la représentation des inégalités d'accessibilité - la desserte en transports collectifs

La question de l'accessibilité en transports collectifs des territoires périurbains et ruraux reste souvent problématique, et rend le plus souvent compte de territoires très inégalement desservis. Le PNR du Vexin ne fait pas exception à la règle en étant traversé que par deux lignes de transilien (3 précisément, si l'on compte le tronçon de la ligne J passant par Vaux sur Seine, qui peut néanmoins être considéré comme marginal, vu qu'il ne dessert que cette commune au sein du PNR). Au-delà d'être peu nombreuses, ces lignes offrent également des fréquences de train relativement modestes, en particulier en comparaison de celles proposées dans les gares situées en amont du PNR (entre Paris et le PNR). Le réseau de bus départemental a alors pour vocation de pallier à ce déficit d'offre ferroviaire, en fournissant un maillage du territoire plus resserré. De fait, il serait inexact d'affirmer que le territoire est peu desservi par les transports en commun, qui considérés en tant que lignes apposées sur un fond de carte montrent un maillage conséquent. En revanche, en abordant le territoire par la thématique des immobilités, terme visant à désigner les formes prises par les mobilités des personnes les moins mobiles, (en particulier parce que ne disposant pas de véhicule

personnel), une géographie très nuancée du territoire émerge : celle de son potentiel de mobilité en modes alternatifs au véhicule personnel. Tout l'enjeu est alors de se donner les moyens de la rendre visible. Une quarantaine d'entretiens dispersés sur le territoire du PNR, et réalisés auprès d'habitants de ces diverses communes permet de montrer que la perception de proximité ou d'éloignement au lignes de chemin de fer est en relation directe avec la distance kilométrique et temporelle aux gares. La figure 11 montre une classification en 4 catégories du sentiment de proximité au réseau ferroviaire (jaune clair = commune < 5km d'une gare ; ocre = commune à 5km/10km d'une gare, orange = commune à 10km/15km d'une gare, rouge = commune > 15 km d'une gare).

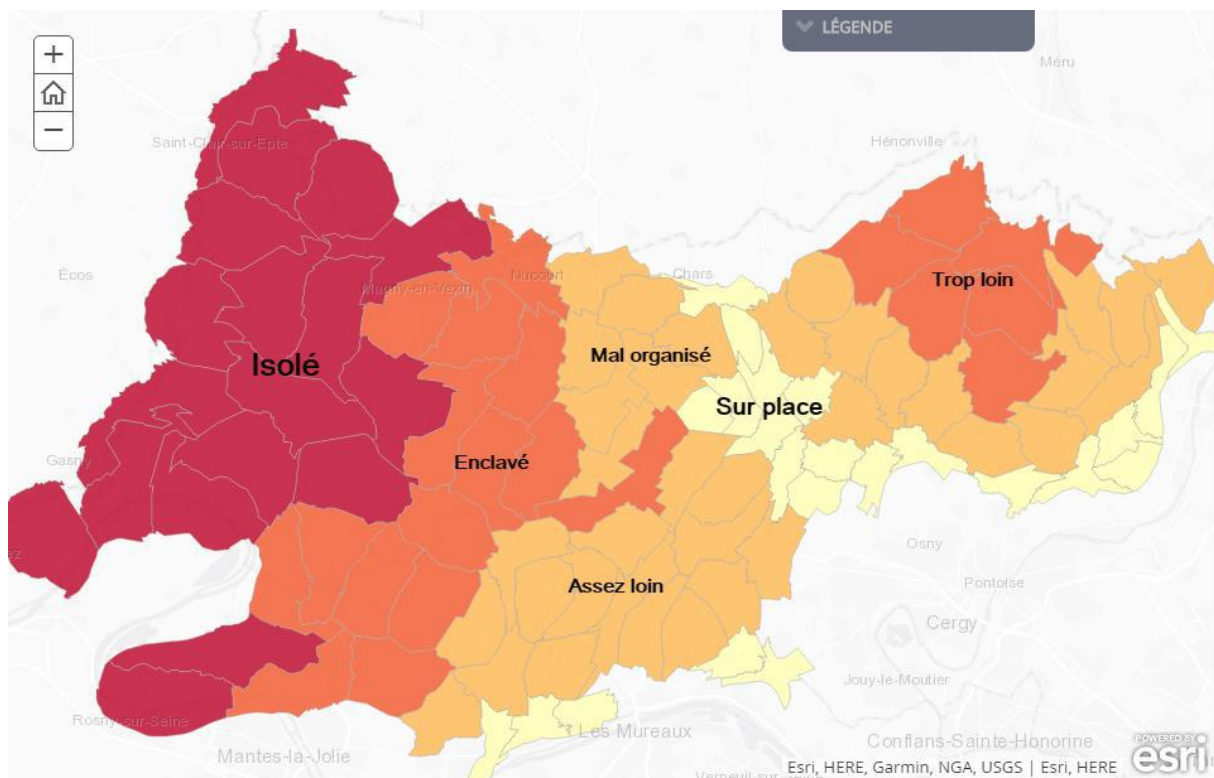


Figure 11 : Accessibilité spatio-temporelle aux gares ferroviaires du Vexin français dans les discours d'habitants (réalisation : M. Cantrel, I. El Felkhar, G. Kerfendal, T. Sergent)

Au-delà de la classification par distance aux gares, cette carte donne également des qualificatifs dominants issus des entretiens, pour désigner les territoires correspondants. Ainsi, il est intéressant de noter qu'entre 5km et 10km, les habitants déclarent à la fois se sentir à proximité relative d'une gare, tout en indiquant que la rejoindre est susceptible de générer des complications d'accès, soit liées au parking à proximité de la gare, soit en raison de la faible efficacité des alternatives à l'automobile. La distinction entre les « enclavés » et les « isolés » est également significative au sens où elle vient désigner dans le premier cas des personnes ayant le sentiment d'être mal connecté à la desserte ferroviaire, mais qu'ils pourraient prendre le train sans trop de difficultés s'ils le souhaitent – et ce que font certains enquêtés, mais en privilégiant directement les gares situées hors du PNR, qui leur sont tout autant accessibles –, là où ceux de la zone qualifiée d'isolée déplorent leur trop grande distance au réseau

ferroviaire, voyant par là même un problème caractéristique plus largement de leur territoire d'habitation, au-delà de leurs pratiques quotidiennes.

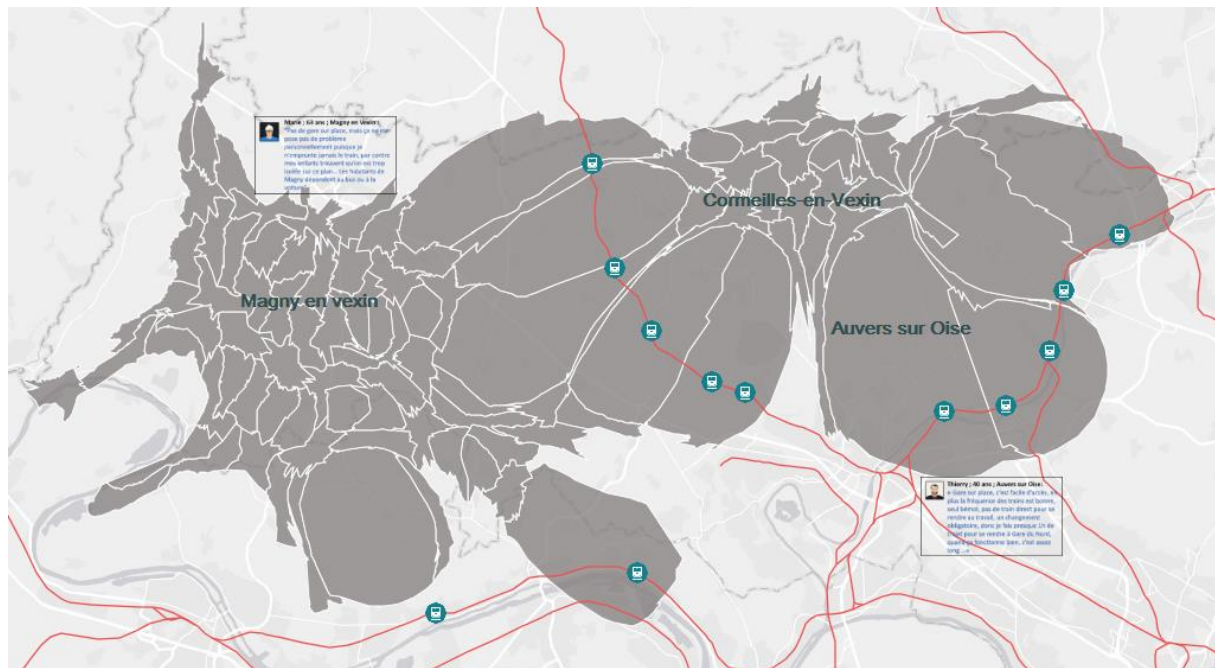


Figure 12 : anamorphose représentant l'accessibilité spatiale aux gares du PNR du Vexin Français (réalisation : C. Dia, E. Lorente, P. Salach, A. Varlet)

La production de cartes anamorphosées du territoire permet de rendre particulièrement manifeste l'inégal accès à la desserte ferroviaire. Complémentaire de la carte précédente, celle-ci accentue la superficie des communes possédant une gare, et diminue proportionnellement celle de ceux qui n'en comptent pas. Le territoire apparaît alors comme extrêmement dilaté pour un ensemble très restreint de communes à l'accessibilité ferroviaire forte, là où il est particulièrement compressé et isolé des lignes ferroviaires pour les communes n'en disposant pas. Le pouvoir de ce type de représentation réside en sa capacité à montrer la facilité d'accessibilité à une gare pour tout habitant de commune qui en est pourvue, en contraste avec la difficulté pour ceux résidant dans des communes qui n'en ont pas.

En ce qui concerne la représentation du réseau de bus, l'enjeu de représentation des modalités d'accessibilité est tout autant important, pour montrer à nouveau l'inégale desserte des territoires. La carte 14 distingue deux territoires du PNR en fonction de la capacité de mobilité par le réseau de bus départementaux qu'ils offrent. Construite à partir de la localisation de l'ensemble des arrêts de bus du PNR, cette carte montre toutes les zones situées à moins d'1km d'un arrêt (en gris clair), en opposition à celles situées au-delà (en orangé). L'enjeu est de représenter ici, le territoire accessible à 15 minutes de marche maximum (sur terrain plat) pour une personne valide. Au-delà de montrer un territoire de desserte fort différent de celui du ferroviaire, (notamment pour toute la frange ouest qui ici est clairement mieux desservie), cette cartographie rend visible l'existence d'ilots d'immobilité

potentielle, où toute personne non véhiculée, se verrait contrainte à marcher au minimum 1 km avant de rejoindre l'arrêt de bus le plus proche.

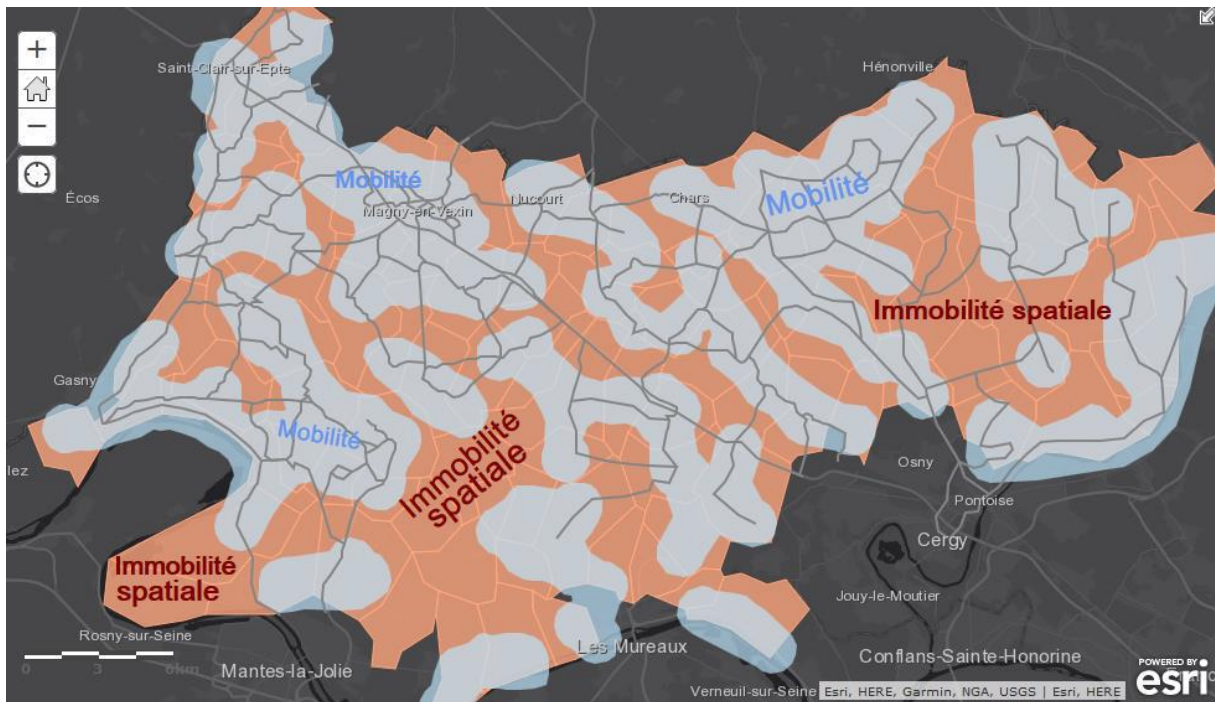


Figure 13 : territoire effectif desservi par le réseau de bus (réalisation : C. Dia, E. Lorente, P. Salach, A. Varlet)

Indicateur 5 : Changer la représentation des mobilités - les immobilités prises au prisme des inégalités socioéconomiques

La littérature scientifique dans le champ des mobilités, montre depuis une bonne quinzaine d'années l'existence d'un lien entre capacité de mobilité et disposition de capitaux⁴³. Dit autrement, bougent plus facilement, les individus mieux situés socialement et professionnellement, disposant de plus de ressources économiques, pouvant mobiliser une connaissance aigüe de l'offre de mobilité sur un territoire, etc. Suivant ce postulat, l'enjeu est alors de vérifier l'opérativité d'une telle relation sur le territoire du Vexin. Après une analyse de la littérature descriptive du territoire du Vexin, apparaît une inégale répartition des richesses au sein du PNR du Vexin, les communes situées plus au sud, à proximité plus forte de l'agglomération de Cergy-Pontoise, (comme de l'agglomération parisienne), sont composées de ménages aux revenus supérieurs de celles situées au nord du PNR. La question se pose alors de savoir de quelle manière ce facteur peut se combiner à la question de la mobilité, et de quelle façon il est susceptible d'être exprimé. Pour y répondre, une exploration de la base de données de KelQuartier⁴⁴, qui fournit à la fois des données qualitatives et quantitatives à l'échelle communale. Disponibles gratuitement sur Internet pour les

⁴³ Cf. Le Breton, Kaufmann.

⁴⁴ KelQuartier est une entreprise mettant à disposition des informations particulièrement détaillées (chacun des thèmes suivant est alimenté par une fiche complète détaillant tout un ensemble de variables et indicateurs : immobilier, habitants, environnement, éducation, commerces et établissements, politique, sécurité) de sur chaque communes de France dans le but d'orienter des futurs acheteurs de biens immobiliers. Source : kelquartier.com

particuliers, les données de KelQuartier sont une source utile pour comprendre les représentations que les individus peuvent se faire d'un territoire. En particulier, chaque commune est présentée par un bref descriptif où plusieurs adjectifs viennent caractériser ses différentes qualités, en particulier en ce qui concerne le niveau de revenu des habitants, la forme architecturale et urbaine dominante, le fait qu'elle soit calme ou animée, etc.

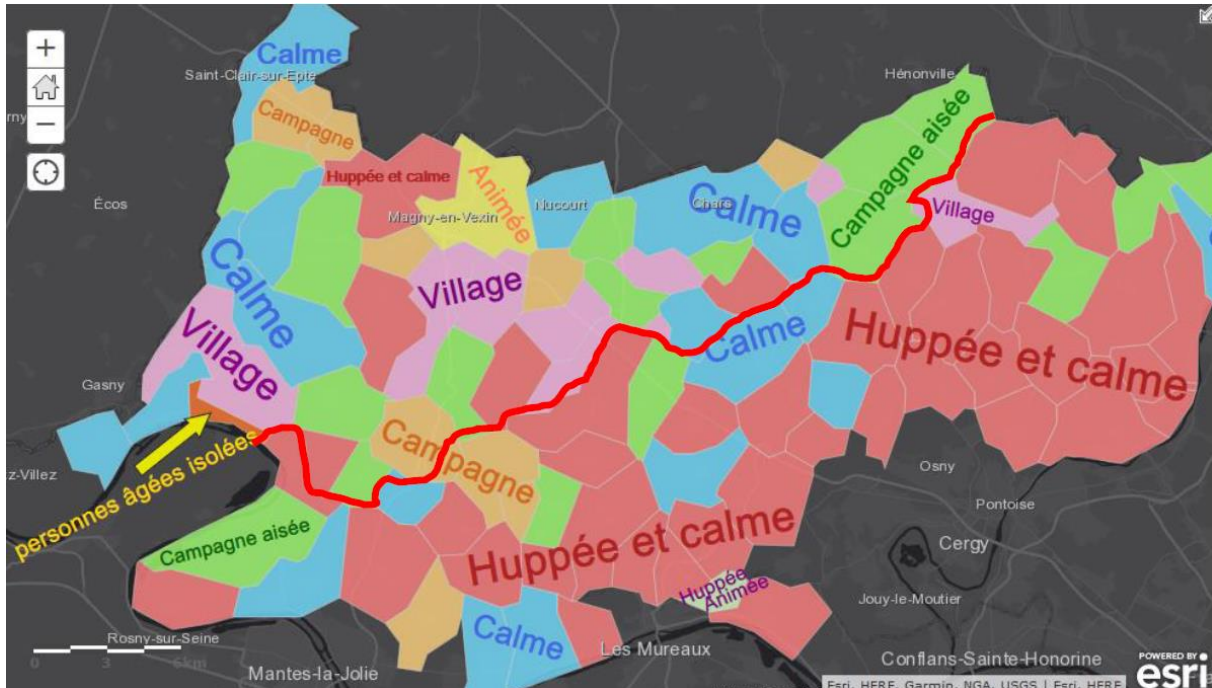


Figure 14 : Entre un sud dynamique et riche et un nord plus immobile et villageois : une représentation alternative des immobilités liées aux inégalités socio-économiques (réalisation : C. Dia, E. Lorente, P. Salach, A. Varlet)

La carte témoigne d'une présence forte au sud d'un ensemble de communes qualifiées d'huppées et calmes. En revanche, les communes labellisées de « calme » simplement, renvoient à une présence plus grande d'une population vieillissante, et celle désignées de campagnardes voient leur activité économique dominée par l'agriculture. Ne visant pas à exprimer une réalité statistique (ce que ferait par exemple une cartographie du taux de motorisation des ménages), cette carte exprime très clairement une distinction en termes de niveaux de revenus (qui se prolonge par ailleurs dans les communes estampillées « campagne aisée » situées aux extrêmes Ouest et Est du PNR) entre le nord et le sud, renvoyant aussi à des imaginaires idéaux-typiques susceptibles de favoriser des mécanismes de reproduction sociale (l'objectif avancé par KelQuartier consistant à aider de futurs propriétaires à trouver le lieu du logement qui leur conviendrait le mieux). En affichant des communes huppées et calmes, on vient clairement distinguer des communes où les habitants disposeront des capitaux nécessaires à leur mobilité, et où par conséquent la question de l'offre en transports collectifs apparaîtra comme secondaire en termes de besoins. En contraste, il faut comprendre en creux des labels « calmes », « villageoises » ou de « campagne », l'idée de territoires en cours de fragilisation sociale et économique, par conséquent plus susceptibles d'avoir une proportion plus grande d'« immobiles », ce qui s'est vu confirmé par l'exploitation de la base

de données fournies par pam95⁴⁵ qui indique qu'un nombre plus important d'utilisateurs du service se situe au nord de la démarcation (indiquée par un figuré linéaire rouge sur la carte 15) des richesses qu'exprime la carte.

Indicateur 6 : les innovations dans les pratiques mobiles – décalages entre aspirations, représentation et pratiques

La question des innovations mobiles dans le territoire, désigne des ajustements, adaptations ou mutations des pratiques de mobilité et se traduit de plusieurs manières différentes. Qu'elle revête un aspect technologique (avoir recours à une application mobile d'aide à la mobilité pour se déplacer), ou concerne des enjeux socio-environnementaux (utilisation du covoiturage ; développement de la mobilité en véhicules électriques ; favoriser sa santé en développant les modes actifs), elle renvoie à des usages et représentations des modes de transport, mais aussi des territoires et de ses habitants se différenciant des pratiques dominantes. La question se pose alors de savoir, si le territoire Vexinois est susceptible d'accueillir ou de favoriser de telles mutations de pratiques. En ce qui concerne le développement de l'électromobilité, ou des véhicules électriques, un indicateur simple relatif à l'équipement des territoires en bornes de recharge est un premier moyen d'évaluer sa capacité à accueillir une mutation des pratiques de la pratique automobile carbonée. Comme le montre la carte 16, alors que la région île de France, tout comme les pourtours sud et est du PNR du Vexin Français témoignent d'un développement croissant de ce type d'équipements, aucune n'est implantée au cœur du PNR. Les habitants ne sont pas pour autant étrangers à cette forme de mobilité, et l'on constate la présence de véhicules électriques sur les routes du Vexin, qui néanmoins ne peuvent pas envisager la recharge sur le territoire.

⁴⁵ Pour aider à la mobilité dans le Val-d'Oise : est un réseau de transports publics (financé par le département) destinés à faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite

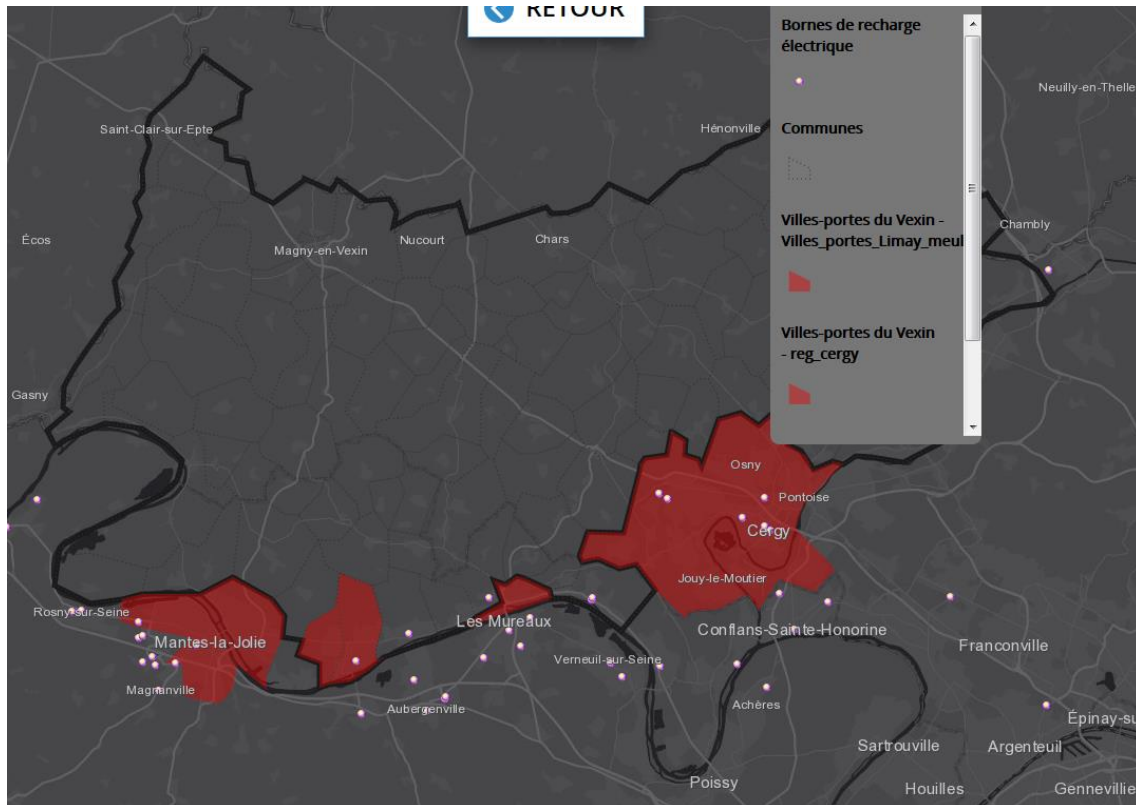


Figure 15 : le PNR du Vexin Français, un désert de bornes de recharge de véhicules électriques (réalisation : A. Cohen, N. Legrand, C. Mahieux)

En revanche, le questionnaire administré à des enquêtés rencontrés dans 14 communes du PNR (incluant les 5 étant dotées de stations de covoiturages Covoit'ici), permet de montrer qu'à la question du rapport aux mobilités innovantes, elles sont vues très positivement, en particulier à l'endroit de leur efficacité environnementale (cf. figure17).



Figure 16 : représentations associées à la notion de 'mobilités innovantes' (réalisation : A. Cohen, N. Legrand, C. Mahieux)

L'ensemble des qualificatifs présents sur le nuage de mots pointe une appréhension a priori très positive de ce genre de mobilités, jugées comme écologiques, faciles, pratiques. Une seconde question posée relative cette fois à l'évaluation de ce genre de mobilité, et en particulier du système Covoit'ici, montre un bilan tout autant positif, même s'il minore l'impact écologique potentiel du dispositif au profit de sa capacité à créer du lien social (voir figure 17).

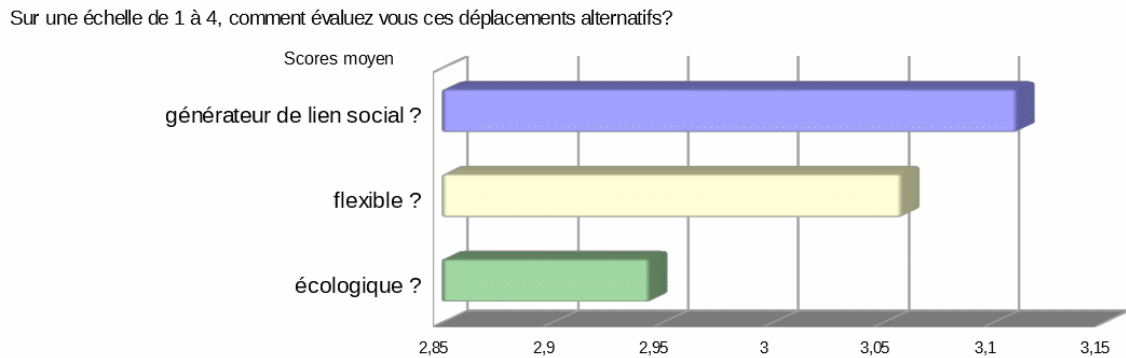


Figure 17 : Les déplacements alternatifs - générateurs de lien, flexibles, et écologiques ? (réalisation : A. Cohen, N. Legrand, C. Mahieux)

Pour autant, il est nécessaire de lire ces graphiques en creux tant ils contrastent avec les pratiques. En effet, comme indiqué plus haut, les mobilités électriques ne sont pas accompagnées sur le territoire du PNR du Vexin, l'expérience de Covoit'ici est un échec⁴⁶, et la desserte ferroviaire est menacée⁴⁷. Les offres alternatives aux véhicules personnels thermiques se réduisent cependant que l'utilisation de ce mode a fortement progressé au sein du parc entre 2001 et 2010⁴⁸. De fait, si les discours recueillis sont très largement favorables aux mutations et innovations dans le domaine des mobilités – qu'il s'agisse par ailleurs de qualifier ces évolutions en général ou pour désigner le système Covoit'ici en particulier – ils contredisent les pratiques d'habitants pratiquant majoritairement l'autosolisme (tout en tenant compte de la variabilité de ce paramètre, en fonction notamment du moment de la semaine). Ce décalage entre pratiques, aspirations et représentations nécessiterait une investigation plus détaillée, car il pourrait témoigner d'aspirations fortes à l'endroit de la mutation technologique des modes de déplacement, mais sans recherche effective de mutation des pratiques.

⁴⁶ Dailleux, Sébastien. « Vallée de Seine - GPSEO : Covoit'ici, c'est fini ». La Gazette en Yvelines, 9 mai 2018. <https://lagazette-yvelines.fr/2018/05/09/gpseo-covoitici-cest-fini/>.

⁴⁷ « Oise : des habitants du Vexin mobilisés pour ne pas voir leurs gares disparaître ». leparisien.fr, 22 mai 2017. <http://www.leparisien.fr/chaumont-en-vexin-60240/oise-des-habitants-du-vexin-mobilises-pour-ne-pas-voir-leurs-gares-disparaitre-22-05-2017-6974112.php>.

⁴⁸ *La mobilité dans le Vexin français. Diagnostic de la demande de déplacements*. Étude de l'IAU. Octobre 2014

3.2.2. Enquête par questionnaire

La qualification de la principale mobilité en semaine : des expériences contrastées

La principale mobilité en semaine correspond à celle dont la durée cumulée au cours de la semaine est la plus importante. En matière de modes de déplacement utilisés (figure 18), on constate que l'utilisation des véhicules individuels motorisés (ici qualifiée de mobilité motorisée) est bien prédominante, concernant près de deux enquêté.e.s sur trois, en concordance avec les données des enquêtes existantes⁴⁹. L'intérêt est de constater qu'il y a aussi de la part de 5 % des enquêté.e.s un usage plus flexible de ces modes, soit par la pratique de l'intermodalité, soit par une variation des modes d'un parcours à l'autre qui oblige là aussi à dépasser l'approche segmentée par modes de déplacement qui prévaut encore à bien des égards dans les études de transport.

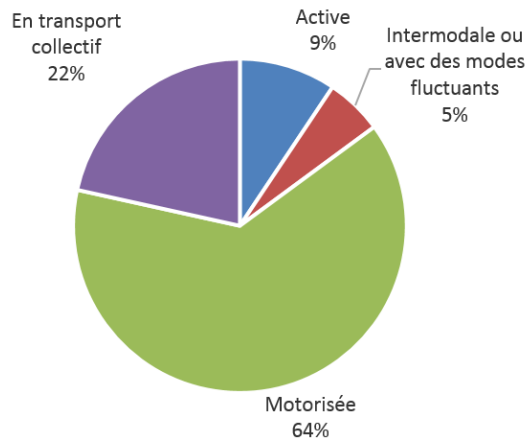


Figure 18 : Type de principale mobilité en semaine des enquêté.e.s (n = 181)

Les nuages de mots réalisés à partir des principaux adjectifs associés à cette mobilité permettent de saisir la qualification de ces expériences au gré des modes de déplacement utilisés. La mobilité motorisée apparaît ainsi ambivalente, combinant des qualificatifs à connotation positive ou négative (figure 19). Ce caractère ambigu est à la fois le fait de de points de vue hétérogènes d'un individu à l'autre, mais peut aussi relever d'une ambivalence propre à chaque jugement. On notera notamment la mention d'une forme de plaisir lié à l'automobilité (la mobilité en voiture) dont attestent d'autres éléments dans l'enquête et plus largement dans le cadre des recherches menées pour ce projet sur les mobilités.

⁴⁹ Voir notamment Conseil Départemental du Val-d'Oise, 2016, *La Mobilité dans le Vexin Valdoisien. Diagnostic et conception de solutions par le design de services. Phase 1 / Découverte et définition*, rapport, Cergy-Pontoise, p. 18.

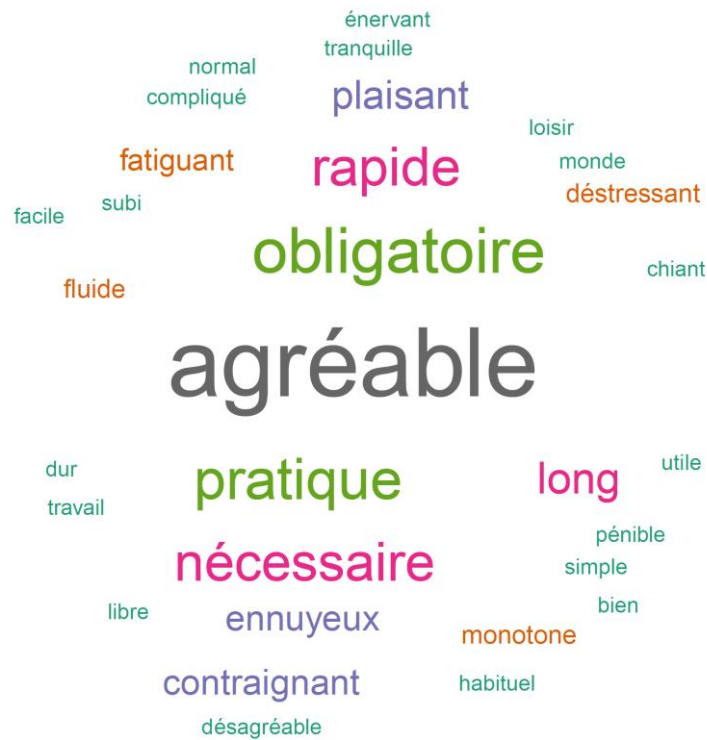


Figure 19 : Indicateur qualitatif de mobilité principale motorisée : nuage à partir des adjectifs déclarés par les enquêté.e.s (196 mots, utilisation des packages tm et wordcloud de R)

Cette ambivalence est davantage teintée négativement dans le cas d'une mobilité principale en transport collectif, intermodale ou avec des modes fluctuants, ces deux types de mobilité ayant été regroupées en raison de leur proximité et pour permettre l'édition d'un indicateur unique et plus riche (figure 20). Le caractère « subi » (l'adjectif étant, comme pour le corpus précédent, mobilisé) apparaît particulièrement au regard de la longueur du déplacement, tout en n'empêchant pas par ailleurs une valorisation de cette expérience.

Le caractère mitigé de la mobilité principale apparaît également au regard des mobilités actives (marche, vélo notamment), ce qui va à l'encontre de certaines représentations que de telles mobilités peuvent alimenter, du moins dans l'imaginaire valorisant de cette catégorie (figure 21). Le caractère routinier (« répétitif ») et utilitaire de ces mobilités émerge (« nécessaire », « utile ») tout en faisant l'objet d'une banalisation (« normal »). La qualification d'« agréable », de « plaisant » et de « naturel » apparaissent toutefois comme des leviers d'incitation au développement de ces pratiques.



Figure 20 : Indicateur qualitatif de mobilité principale en transport collectif, intermodale ou avec des modes fluctuants (105 mots)



Figure 21 : Indicateur qualitatif de mobilité active (32 mots)

Les attentes et aspirations des enquêté.e.s en matière de mobilités

Face à l'expression de l'(in)satisfaction des enquêté.e.s en matière de mobilités, il est intéressant d'examiner leurs réponses à la question de savoir s'ils voient « des améliorations possibles à [leurs] mobilités par les pouvoirs publics » et si oui lesquelles. 11 catégories ont été dégagées à partir de l'examen des 142 propositions émises, puis présentées sous forme d'un diagramme circulaire. Ce travail de codage *a posteriori* et de comptage en fait un indicateur permettant d'apprécier leurs aspirations (figure 22).

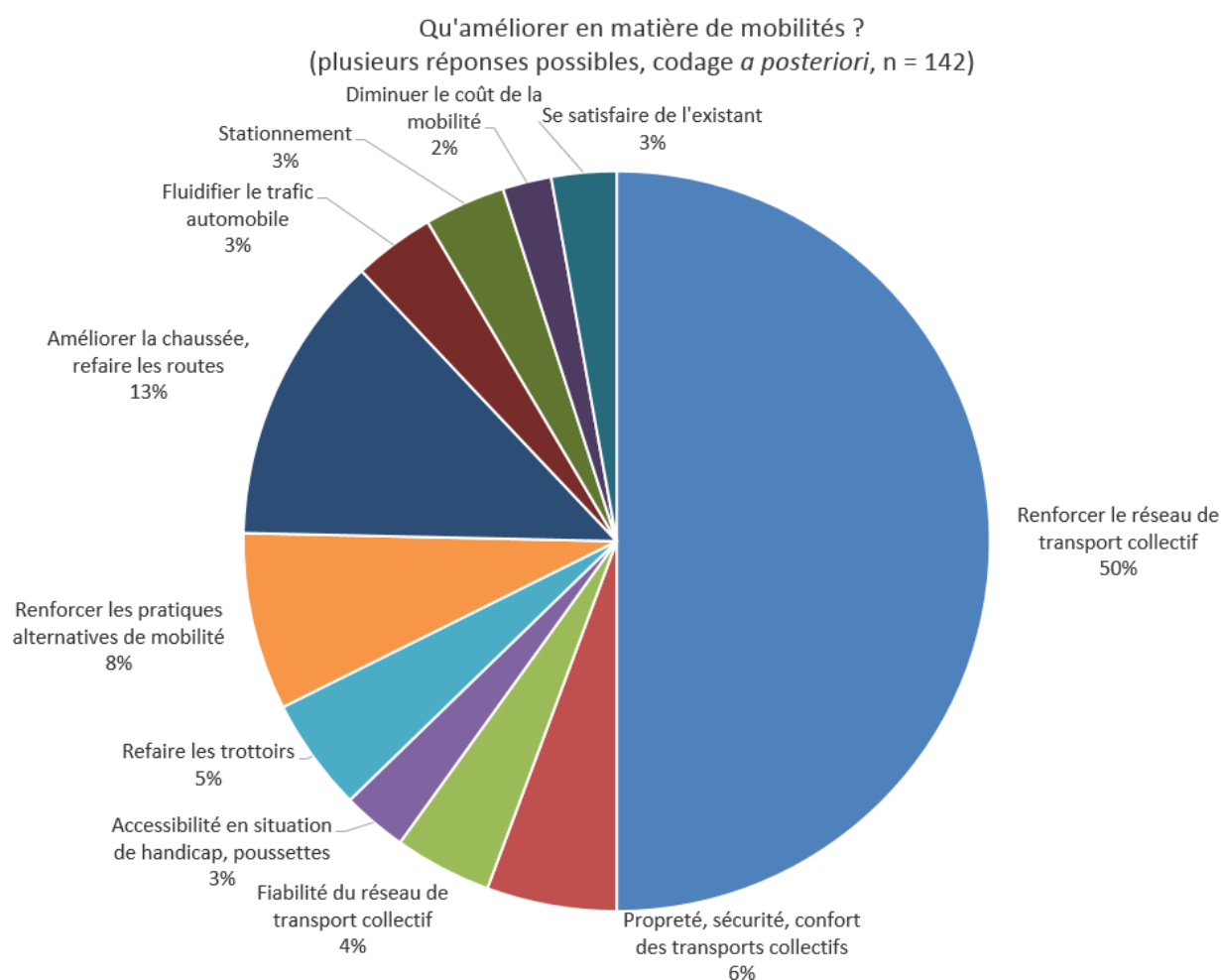


Figure 22 : Indicateur qualitatif des aspirations des enquêtés en matière de mobilités

Il est remarquable qu'une part considérable des enquêtés, alors même qu'ils utilisent aux deux-tiers la voiture pour leur principale mobilité de semaine, pointent des améliorations en faveur d'autres modes de déplacement. Si l'amélioration de la chaussée, l'aspiration à « refaire les routes » est loin d'être négligeable, comme celle à un meilleur stationnement et à une neutralisation des ralentissements routiers, elles ne représentent que 19 % de l'ensemble. Le transport collectif se voit reconnaître une large place, avec près de 63 % des réponses le concernant. L'enjeu d'une accentuation de sa desserte (fréquence, amplitude horaire journalière, capillarité, capacité) est évoqué dans pas moins de la moitié des réponses. Les enjeux de propreté, de sécurité et de confort resurgissent ponctuellement, notamment à

propos des trains. L'aspiration à une fiabilité accrue du réseau pour diminuer l'exposition aux retards ou annulations, notamment de trains, est aussi sensible, comme l'enjeu d'accessibilité, notamment aux gares. La mention du coût de la mobilité, que ce soit en matière de transport collectif ou de coût de l'essence, rappelle l'importance du poste transport dans le budget des individus.

Une meilleure place faite aux mobilités actives fait figure d'élément d'attention à travers la question des trottoirs, pour la marche à l'échelle des villages et bourgs, corroborant les résultats de l'enquête des étudiants de master. Ces mobilités sont également évoquées pour renforcer les pratiques alternatives de mobilité à la voiture, notamment au regard des mobilités à vélo ou de vélos en libre-partage. Le développement d'autres pratiques telles que le covoiturage ou l'autopartage, citées spontanément, participe aussi de cette aspiration

Le rapport au covoiturage

Si la notoriété et l'usage du dispositif Covoit'ici apparaît faible parmi les enquêtés (figure 23), un.e enquêté.e sur trois envisage, à des degrés divers, de pratiquer le covoiturage (figure 24).

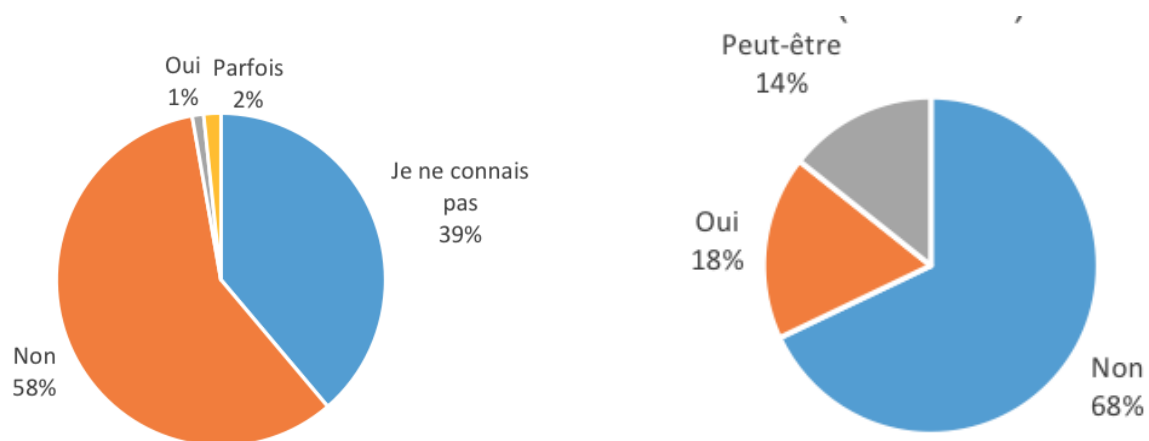


Figure 23 : Utilisation et connaissance du dispositif Covoit'ici (n = 178) Figure 24 : Covoiturage envisagé ? (n = 181)

Parmi les freins au covoiturage avancés (figure 25), une partie renvoie à une vision asymétrique, ou réductrice, du covoiturage. En évoquant le fait qu'ils n'en aient pas l'utilité, qu'ils disposent de leur propre voiture, ou au contraire qu'ils sont dépourvus de voiture ou du permis, voire qu'ils aiment, préfèrent conduire, soit pas moins de 45 % des motifs invoqués, ils se placent exclusivement soit dans la situation du covoituré soit au contraire du covoitureur. Une sensibilisation à ces diverses formes d'expérience du covoiturage apparaît donc importante si ces motifs invoqués s'avèrent bien les freins à la pratique.

La confrontation à l'altérité et à une conduite autre redoutée, très fréquente, puisqu'elle concerne près d'un quart des réponses, soulève l'élément majeur des interactions et de la confiance entre les protagonistes du covoiturage pour compenser l'adversité au risque, de la rencontre comme de la conduite et de la sécurité routière. La représentation de l'espace-temps de l'automobile comme une sphère de l'intime, largement diffusée, est bien présente : « c'est plus confortable dans ma propre voiture, je préfère être seul et n'aime pas être accompagné de

personnes inconnues », « je m'occupe en conduisant ». L'indication de ne « pas [avoir] envie de côtoyer d'autres personnes » est assez fréquente. Cette représentation prend sens particulier dans le contexte vexinois où elle, la voiture, peut apparaître comme le prolongement de l'espace personnel dans le cadre d'un mode de vie périurbain où celui-ci, notamment d'un point de vue résidentiel, occupe une place essentielle. L'interaction avec autrui sur l'espace de la route est susceptible de trancher avec un contexte des sociabilités d'interconnaissance développées dans les bourgs et villages. La confiance entre acteurs du covoiturage pourrait être renforcée en favorisant son articulation avec les réseaux de relations sociales informels ou formalisés (notamment à travers la vie associative).

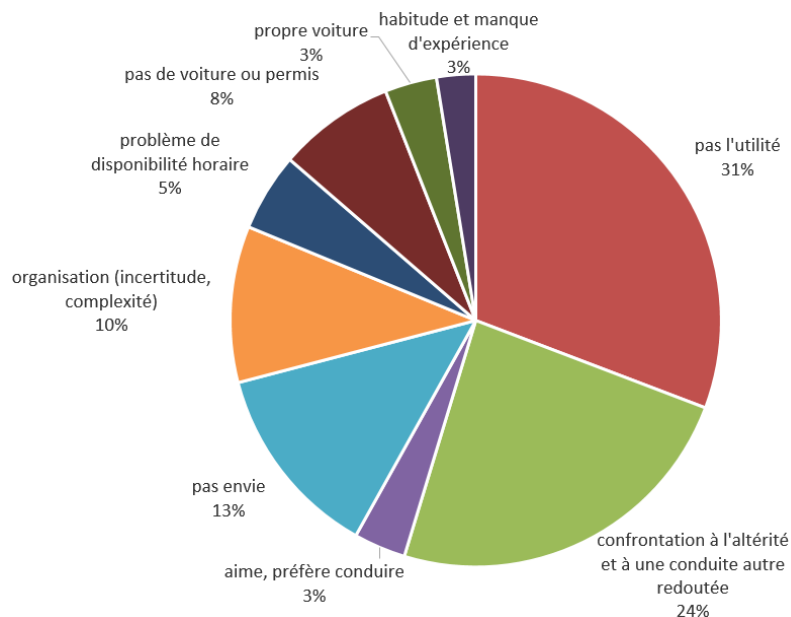


Figure 25 : Indicateur qualitatif : les freins au covoiturage (parmi les enquêtés qui ne l'envisagent pas, n = 117, réponses codées a posteriori)

L'enjeu de l'âge est en jeu dans le cadre de cette catégorie, concernant les plus jeunes (« les parents ne veulent pas, je dois aller en bus ») et les plus âgés qui l'excluent dans leur situation mettent sur la piste d'une recherche d'élargissement des représentations du champ des individus pouvant covoiturer. Cette question d'âge ressurgit également dans l'évocation des habitudes et du manque d'expérience, qui plaide plus largement pour renforcer les incitations à l'expérimentation. L'évocation d'enjeux d'organisation et de déplacements à des horaires inhabituels suggère là aussi des facteurs d'évolution possible des pratiques de mobilité des habitants du Vexin.

Les leviers de développement du covoiturage, *a contrario*, (figure 26) mettent l'accent sur une forme d'altruisme, « plus agréable à plusieurs », « seul dans une voiture donc pour en faire profiter les autres », etc. Le covoiturage peut être envisagé de manière plus restrictive avec l'entourage, ce qui renforce l'intérêt de la piste du développement du covoiturage par les relations de voisinage et de sociabilité existante. Les leviers clés classiques, de moindre coût, de gain environnemental et de praticité, concernent plus de quatre réponses sur dix.

L'étude du covoiturage montre bien l'importance de prendre en compte les activités déployées dans la mobilité, qui vont être étudiées maintenant plus avant.

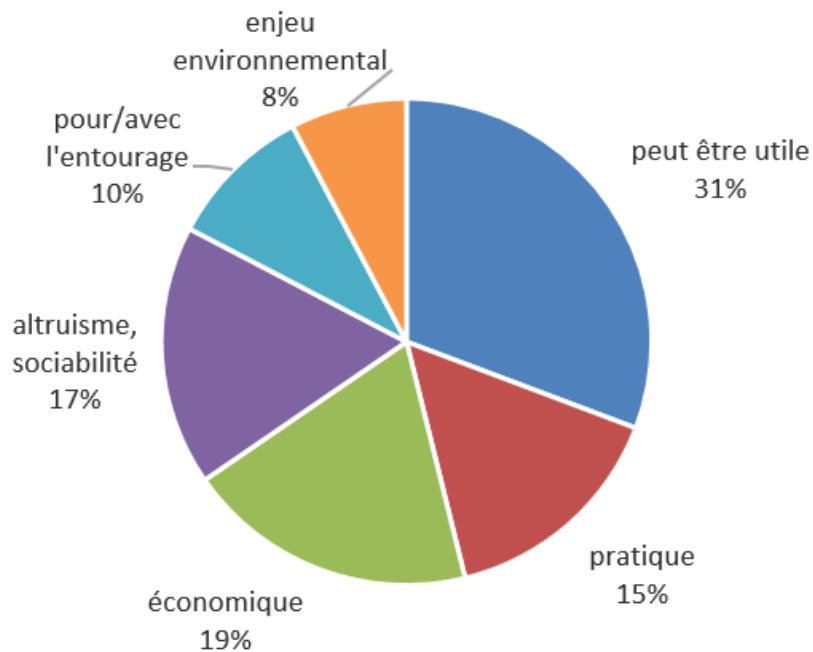


Figure 26 : Indicateur qualitatif : Les motivations du covoiturage ((parmi les enquêté.e.s qui l'envisagent, n = 52, réponses codées a posteriori)

L'enjeu de l'appropriation du temps de transport : quelles activités en mobilité ?

Les activités menées lors du déplacement peuvent être étudiées à partir des dix questions portant sur la fréquence d'engagement de chacune d'entre elles. Pour apprécier le profil des enquêté.e.s en la matière, cette fréquence a été convertie de modalités qualitatives à un score : « jamais » étant affecté à une valeur de 0, « parfois » à une valeur de 1 et « toujours » à une valeur de 2. Cette conversion facilite en effet l'identification des profils. Les dix variables correspondant aux scores de chaque enquêté.e pour les dix activités décrites ont ensuite fait l'objet d'une analyse par composantes principale (ACP) pour neutraliser les biais de colinéarité des variables dans la construction d'une typologie. C'est ensuite le nouveau positionnement relatif de chaque individu issu de l'ACP qui a été mobilisé pour dégager des classes aussi homogènes que possibles. L'analyse de l'arbitrage entre le nombre de classes et leur homogénéité des classes a permis de souligner que trois classes permettaient de saisir une part importante des contrastes entre individus mobiles au regard de leurs profils d'activités.

Les enquêté.e.s de la classe 1, dont on peut considérer qu'ils engagent une mobilité sur les ondes, sont de loin les plus nombreux (98 au total). Comme le montre la figure 12, ils tendent bien davantage que les individus des autres classes à écouter la radio ou de la musique, avec un score de 1,9, ce qui suggère dans l'ensemble une écoute particulièrement fréquente. Ils tendent à engager peu fréquemment d'autres activités, à l'exception toutefois des discussions et surtout de l'observation du paysage, qui, comme pour les autres enquêté.e.s, est une activité très diffusée. Le score moyen de l'ensemble des enquêté.e.s est en effet d'1,5, fréquence la plus élevée parmi les dix activités étudiées et qui montre un rapport sensible majeur au territoire vexinois entretenu dans la mobilité.

Le rapport au proche marque bien davantage l’appropriation du temps de mobilité des 31 enquêté.e.s de la deuxième classe. S’ils sont ceux qui réalisent le moins fréquemment l’ensemble des activités, avec un score moyen toutes activités confondues de 0,6 contre 0,9 en moyenne, on peut noter qu’elles marquent, pour les plus fréquentes, un rapport étroit aux éléments proches : les enfants, le paysage, les interlocuteurs de discussions, les supports de lecture. Les contacts électroniques (téléphone, internet), la radio ou la musique, qui mettent à distance de l’environnement proche, sont nettement moins fréquents.

Le déploiement le plus intense d’activités s’observe pour les 49 individus mobiles de la troisième classe. L’ensemble des activités y sont plus fréquentes que pour les autres enquêté.e.s, à l’exception – relative – de l’observation du paysage. L’utilisation d’internet et du téléphone, la boisson et l’alimentation sont tout spécialement plus fréquentes, et, dans une moindre mesure, la pratique du travail, les activités de repos, de lecture ainsi que d’écoute (musique, radio).

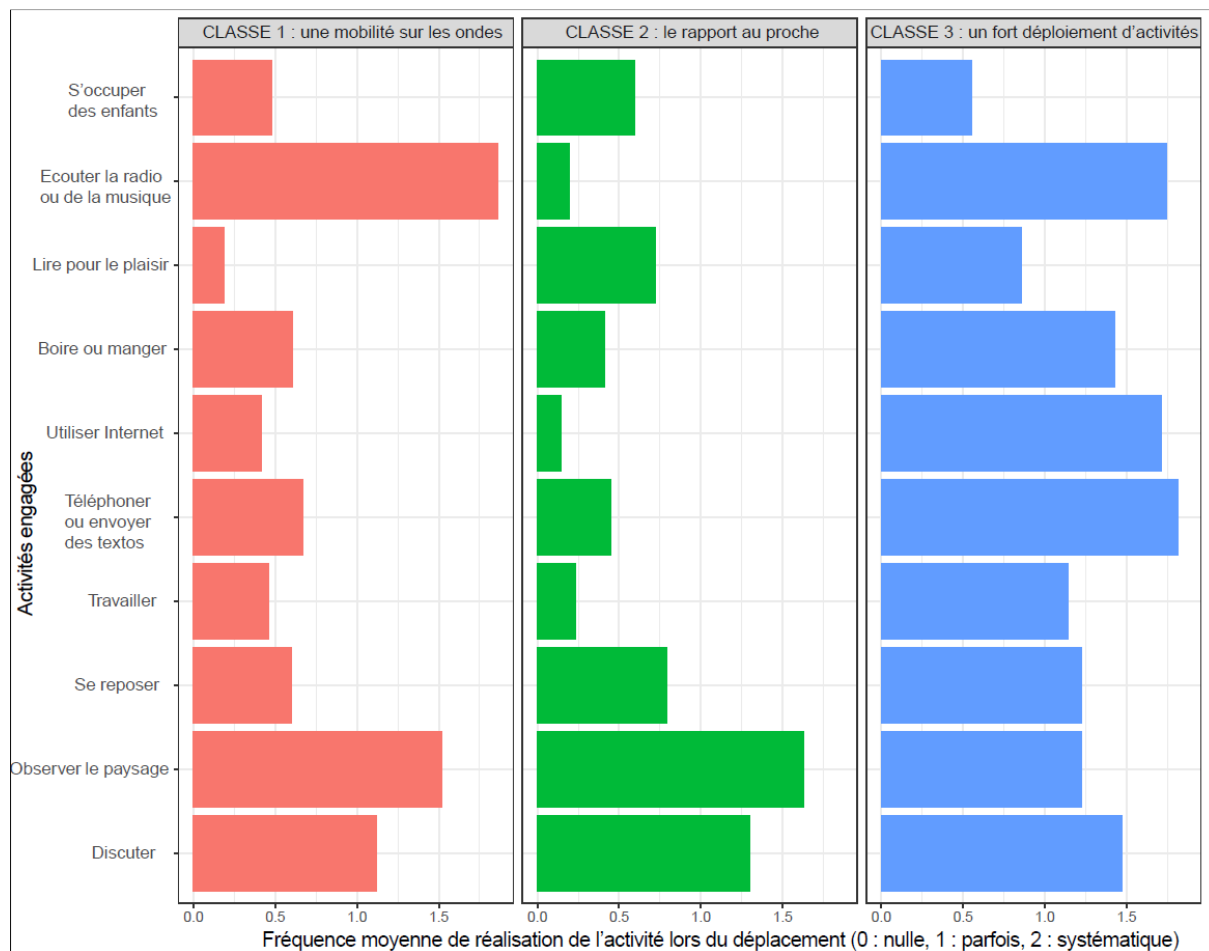


Figure 27 : Répartition des enquêté.e.s en trois classes selon les activités menées en mobilité : profil moyen par classe.

Ces assemblages d'activités contrastés sont pour partie liés aux modes de déplacement en semaine, pour la principale mobilité, comme le montre la figure 28. La première classe est en effet celle où la mobilité motorisée est de loin la plus importante, puisqu'elle concerne trois enquêté.e.s sur quatre. La deuxième classe a pour spécificité de concerner davantage des enquêté.e.s utilisant des modes actifs pour leur principale mobilité, quand la troisième se caractérise par une part plus importante d'enquêté.e.s utilisant des modes de transport collectif pour leur principale mobilité.

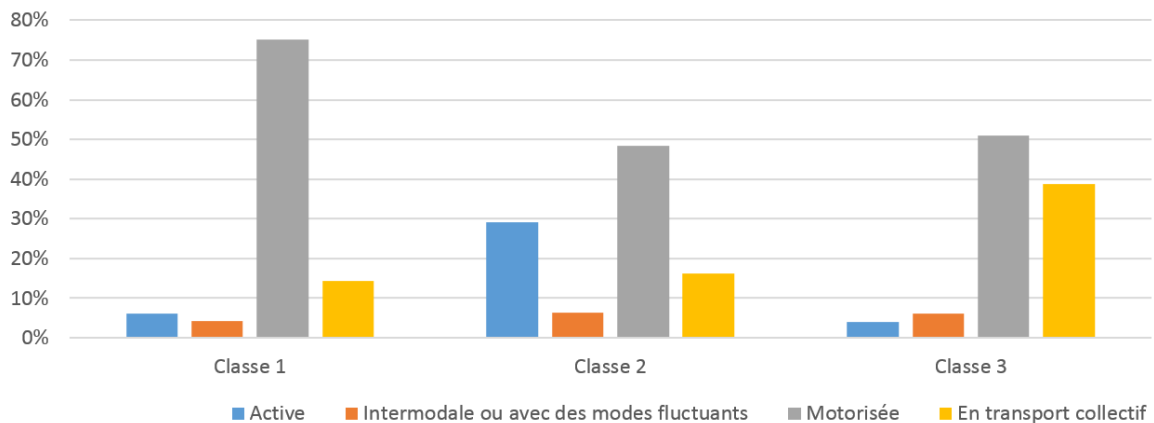


Figure 28 : Principale mobilité en semaine des enquêté.e.s selon leurs activités en mobilité

Réalisation d'indicateurs à partir de l'analyse par composantes multiples (ACM)

Pour rendre compte des différentes situations de mobilité des enquêté.e.s, l'analyse par composantes multiples permet précisément d'identifier les contrastes de positions des individus mobiles, chaque composante ou dimension établissant une opposition majeure entre les enquêté.e.s. La figure 29 montre comment se situent chacune des modalités de réponse des enquêté.e.s par rapport aux deux premières dimensions, celles qui différencient le plus les individus – on étudie en effet les dimensions des plus différenciantes à celles qui sont le moins. Leur couleur mentionne l'importance de leur contribution à la construction de chacune de ces dimensions. En général, plus une modalité se situe proche d'un axe et est éloignée de l'origine et plus elle contribue à sa définition. Plus deux modalités sont proches et plus les enquêté.e.s étant caractérisés par cette modalité tendent aussi à être caractérisés par l'autre. Par construction, l'ACM estime de manière particulièrement pessimiste le pouvoir différenciant des dimensions, la capacité à rendre compte des différences entre individus (dite part d'inertie du nuage de points). C'est bien le cas ici, la première dimension étant supposée expliquer 7,9 % des différences entre individus et la deuxième 7,1 %.

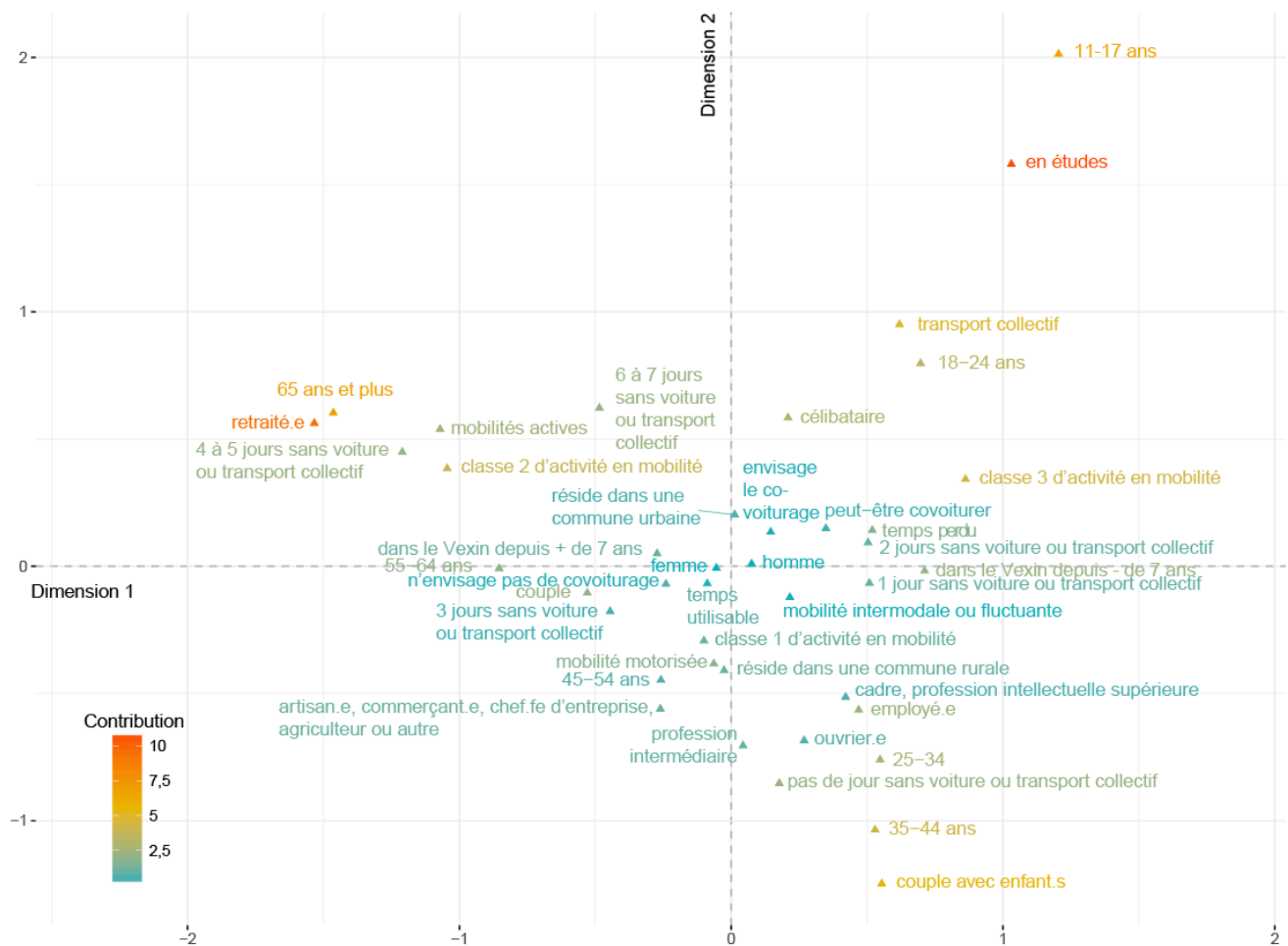


Figure 29 : Premier plan factoriel de l'analyse par composantes multiples (ACM)

Pour établir des indicateurs qualitatifs facilement appropriable, chaque opposition structurant les premiers axes a été retenue, en utilisant deux critères pour sélectionner les modalités qui y figurent, d'un côté ou de l'autre de l'opposition. Le premier critère est que ces modalités aient une contribution supérieure à la moyenne. Le deuxième critère est que leur qualité de représentation soit assez importante, c'est-à-dire que la dimension renseigne suffisamment sur la modalité en question. Pour faciliter la lecture, les modalités ayant trait à la situation socio-professionnelle, démographique et la durée de résidence dans le Vexin figurent sous la flèche d'opposition, alors que celles qui qualifient les mobilités figurent au-dessus. Le premier indicateur qualitatif ainsi réalisé (figure 29) montre une opposition prégnante entre des enquêté.e.s souvent en dernière décennie de vie active et retraité.e.s, en couple, installés dans le Vexin depuis longtemps (ces modalités pouvant être ou non combinées, mais ayant, comme indiqué, une probabilité plus forte de co-occurrence) à des enquêté.e.s en études ou en première partie de vie active, en couple avec enfants, pour partie résidant dans le Vexin depuis moins de 7 ans. Les premiers tendent à engager davantage de mobilités actives (contrairement aux représentations que cette expression pourrait suggérer en les associant aux plus jeunes), à ne pas utiliser la voiture ou les transports collectifs 4 à 5 jours par semaine, ce qui suggère des formes d'immobilité subie, et à engager en mobilité des activités en rapport avec l'environnement proche : interagir avec les enfants et discuter ou regarder le paysage. Les seconds tendent à avoir un recours plus important aux transports collectifs. Considérant

souvent leur temps de mobilité comme perdu, ils tendent à déployer de nombreuses activités en mobilité, ce qui peut s'interpréter comme une forme de compensation du poids de ces mobilités dans leur emploi du temps.

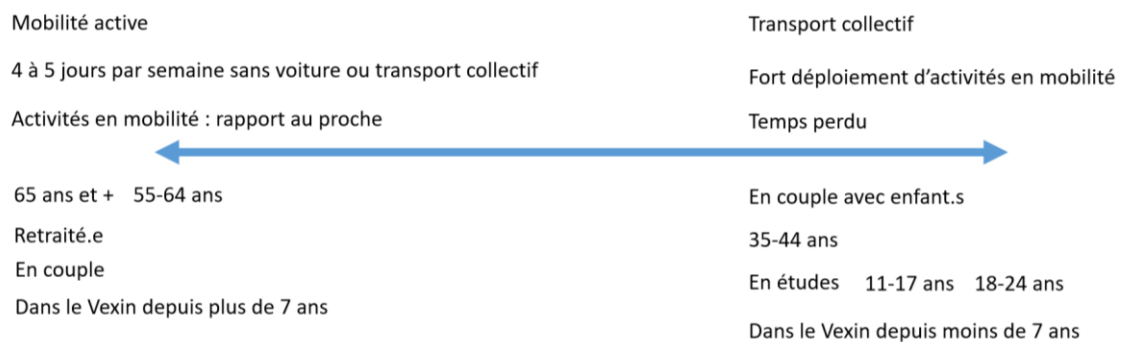


Figure 30 : Indicateur à partir de la 1e dimension de l'ACM : l'importance de prendre davantage en compte l'âge dans les politiques d'im.mobilité vexinoise

L'intérêt de ce deuxième indicateur est de préciser le pendant de droite de la première opposition en indiquant que les mobilités en transport collectif sont surtout le fait d'étudiants et d'élèves du secondaire, alors que les enquêté.e.s de 25 à 44 ans tendent davantage à recourir à leur voiture, notamment les couples avec enfants et les employé.e.s (figure 30). Ces derniers tendent aussi à se déplacer chaque jour de la semaine. Dans le cadre de mobilités motorisées et pour des employé.e.s, aux revenus souvent limités, ces mobilités fréquentes suggèrent un impact majeur non seulement dans leur emploi du temps, mais aussi dans leur budget mensuel.



Figure 31 : Indicateur à partir de la 2e dimension de l'ACM : quelles réponses aux mobilités motorisées intenses de jeunes ménages vexinois avec enfants et à revenus modestes ?

L'acceptabilité du covoiturage apparaît dans la 3^e dimension de l'ACM (figure 17, 5,1 % de l'inertie totale). Elle apparaît davantage le fait d'individus en couple, âgés de 45 à 54 ans, et qui voient souvent leur temps de mobilité comme perdu. Par contraste, s'ils tendent à considérer davantage leur temps comme utilisable, les hommes, ouvriers, en couple avec enfant.s, âgés (ces différentes caractéristiques étant ou non combinées) sont moins disponibles aux pratiques de covoiturage. Cela permet aussi d'éclairer autrement, par rapport au précédent indicateur, l'enjeu prégnant des mobilités des familles de classes populaires en matière de politiques publiques.



Figure 32 : Indicateur à partir de la 3e dimension de l'ACM : le rapport au covoiturage, un autre révélateur de l'enjeu des mobilités des familles des classes populaires du Vexin

Les enjeux de genre, d'âge et de classe sociale resurgissent dans la quatrième dimension de l'ACM (figure 17, 4,6 % de l'inertie totale) dans le rapport au week-end. Les 35-44 ans, femmes, cadres et professions intellectuelles supérieures, en couple avec enfant.s, tendent à disposer de deux jours sans voiture ou transport collectif, donc dans une relative immobilité motorisée, notamment en fin de semaine, et engagent davantage des activités en mobilité introduisant un rapport au proche (interagir avec les enfants, discuter, lire, regarder le paysage). En revanche les 25-34 ans, hommes, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, agriculteurs ou autres, tendent à se déplacer quotidiennement en voiture ou en transport collectif y compris le week-end, ce qui suggère des attentes différenciées en matière de fréquence des dessertes et d'usage de la route.



Figure 33 : Indicateur à partir de la 4e dimension de l'ACM : l'enjeu des mobilités de fin de semaine : un rapport situé, par âge, genre et classe sociale

Enfin, le dernier indicateur pointe l'importance des tactiques d'adaptation à la faible accessibilité des villages du Vexin (communes rurales) par le recours à des mobilités intermodales ou bien des pratiques de déplacement adoptant des modes de déplacement variés, notamment parmi les enquêté.e.s femmes, de 25 à 34 ans, en couple avec enfants et de profession intermédiaire (figure 33, 4,4 % de l'inertie totale). Ce profil contraste avec les mobilités plus régulières des hommes, résidents de communes urbaines, ouvrier.e.s, entre 45 et 54 ans.



Figure 34 : Indicateur à partir de la 5e dimension de l’ACM : l’enjeu de l’accès à la mobilité dans les villages du Vexin, avec pratiques adaptatives des femmes, jeunes et enquêté.e.s en couple avec enfants

Cette enquête par questionnaire montre ainsi combien les im.mobilités hétérogènes du Vexin appellent une attention soutenue de la part des pouvoirs publics, à placer au regard des enjeux de justice spatiale et sociale dans l’accès aux ressources (travail, services, formation, etc.), d’environnement, de changement climatique, de santé, en répondant aux aspirations des habitants en matière de qualité de vie. Celles-ci transparaissent notamment au regard de l’analyse des messages sur les réseaux sociaux.

3.2.3. Enquêtes mobiles et situées (journaux de bord, parcours commentés et micro-trottoirs)

Cette partie se fonde sur le traitement du corpus de données mobiles constitué de 9 parcours commentés pédestres ou en bus, 11 micro-trottoirs et 9 journaux de bord. Le traitement des ces données s’inscrit dans une logique de méthodes mixtes, croisant approche qualitative et quantitative. Comme indiqué précédemment, ces journaux permettent de recueillir une donnée de 1^e main sur les mobilités ordinaires d’habitants du parc, permettant de recenser trajet par trajet, le mode de transport, les personnes (nombre et qualité) accompagnant le ou la répondant.e, les activités réalisées en cours de trajet, ainsi que toute autre information utile pour l’auteur.e du journal. Une fois saisies dans une base de données, ces données fournissent ainsi des informations très variées :

- géographiques (localités des points de départ et d’arrivée de chaque trajet)
- horaires : heures de départ et d’arrivée de chaque trajet
- numériques : nombre de personnes à bord pour chaque trajet
- qualitatives : activités, qualité des personnes, commentaires variés sur le trajet

Ce faisant, ce type de recueil vise à rendre manifeste la consistance des espaces et temps de trajet, sortant par là même d’une appréhension quantitative stricte, qui serait celle d’une approche en termes de temps de transport, ou quantités de flux pris seuls. Par ailleurs, ces journaux de bord permettent l’investigation des pratiques sur un temps relativement long (chaque journal de bord décrit les mobilités de 11 jours consécutifs, 1 weekend, 1 semaine, 1 weekend). L’analyse des données issues des journaux de bord procède d’une logique d’usage de données qualitatives en contrepoint de données quantitatives (cf. le 3^e quadrant du tableau présenté dans la partie *construction des indicateurs*).

Les données orales, qualitatives, issues des deux autres modes d'enquête ont été analysées dans une logique de théorie fondée⁵⁰ pour aller au-delà de l'écueil d'une analyse qualitative d'un corpus qualitatif, qui ne permet pas la construction de résultats significatifs au plan statistiques. Dans la mesure où cette action de recherche vise la production d'indicateurs qualitatifs, c'est-à-dire appréhendables dans une logique d'orientation de l'action publique, et reproductibles, les résultats sont construits de sorte à répondre à cette contrainte. Pour cette raison, l'intégralité du corpus oral a fait l'objet d'une catégorisation permettant un codage analytique. Ce codage analytique permet de ne pas placer tous les éléments présents dans le discours sur un même plan, mais bien de valoriser davantage les discours (sur les perceptions, les représentations, les pratiques) qui sont récurrents, en relation à un paramètre déterminé : entre individus, en fonction d'un type de lieu, d'un mode de transport, d'un moment de la journée ou de la semaine, etc. Par là même, les indicateurs produits par ce type d'analyse se situent dans le 4^e quadrant (transformation qualitative de données qualitatives) du tableau présenté dans la partie *construction des indicateurs*.

a) *Courir, flâner ou butiner ? Un indicateur mettant en tension deux figures d'automobilistes en relation au moment de la journée*

L'analyse des 9 journaux de bord montre un très net décalage dans la forme prises par les mobilités en début de journée et en fin de journée. L'ensemble des journaux converge pour montrer une intensité forte de mobilité en début de journée d'activité, qui se tarit relativement rapidement (une pointe matinale étalée de 7h30 à 9h environ). En revanche, les fins de journée en semaine rendent compte d'un étalement de l'heure de pointe, avec des départs de lieux d'activités et retours jusqu'aux domicile entre 16h et 20h (et plus, marginalement). La figure 35, exprime cet état de fait, à partir des journaux de bord, mais aussi de l'ensemble des entretiens, en rendant visible ces phénomènes de concentration matinaux, et d'étalement du soir.

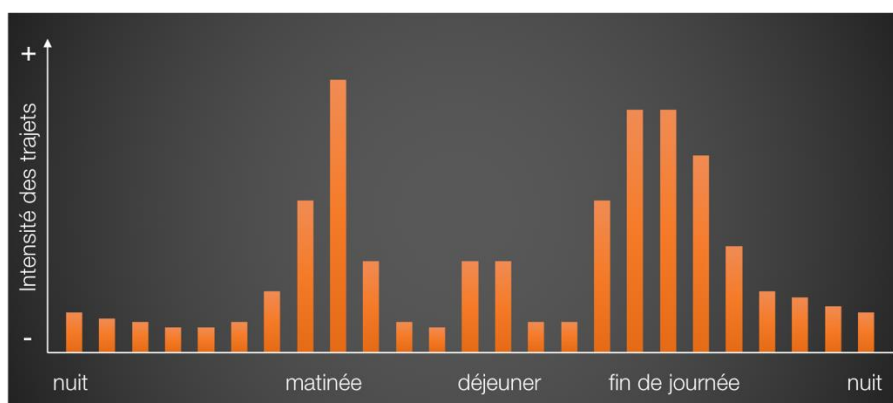


Figure 35 : les trajets en semaine dans le PNR du Vexin Français, entre pic concentré le matin, et étalement de la pointe en fin de journée

⁵⁰ Glaser B.G., Strauss A.L., 1967, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, New York, Etats-Unis, A. de Gruyter, 271 p.

L'observation des données horaires des journaux de bord, montre – au plan quantitatif - que le temps passé à réaliser les trajets domicile-travail est quasiment toujours inférieur à celui du retour (travail-domicile). Cette observation est une constante, indépendamment du ou de la rédactrice du journal, et du jour de la semaine. L'analyse du contenu qualitatif des journaux, ainsi que des entretiens réalisés en amont et en aval de ceux-ci, ainsi que celle des micro-trottoirs fournit deux clefs de compréhension. La première raison concerne le motif du trajet, qui quand il s'agit de se rendre au travail, renvoie à un impératif de respect d'un horaire fixé par un agent extérieur aux individus, et pèse sur eux comme une contrainte. Tout est alors mis en œuvre pour rendre le temps de trajet le plus efficace possible, le trajet pour aller au travail étant perçu comme une extension du temps de travail. Les enquêtés indiquent ainsi mettre en œuvre certaines stratégies leur permettant de rentabiliser (au plan temporel) ce trajet matinal, comme arranger ses horaires de travail pour éviter la plus forte circulation matinale et les difficultés de trafic qui l'accompagne (ce qui n'est pas le cas, néanmoins, des enquêtés ayant à conduire leurs enfants à l'école), et emprunter le trajet le plus court au plan temporel. Par ailleurs, ces trajets matinaux donnent lieu à extrêmement peu de commentaires quant au rapport à l'environnement traversé, ou aux activités réalisées. Ce sont des mobilités réalisées seule.e, et l'occupation quasi exclusive consiste à écouter la radio. Ce mode de réalisation des trajets matinaux place les automobilistes vexinois dans une situation matinale les plaçant métaphoriquement dans une situation de coureurs, dont l'enjeu du trajet est pleinement concentré en sa destination. Le déplacement est purement utilitaire, le coureur se place dans un tube et cherche à ignorer tant que possible le territoire traversé, qui sert essentiellement de support au mouvement, lequel doit d'abord être lisse et efficace.

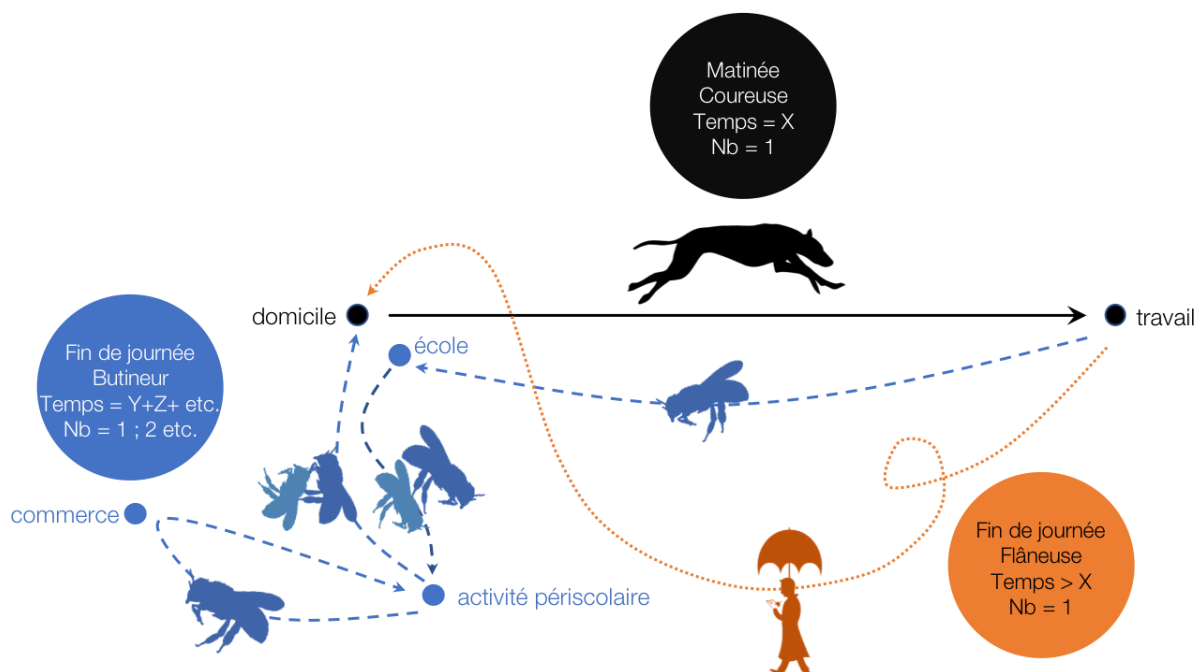


Figure 36 : Trajets du matin ou de fin de journée - des automobilistes aux figures multiples

Les trajets de fin de journée présentent en revanche des formes tout à fait différentes, comme l'illustre la figure 36. Pour les retours directs au domicile, on observe une légère augmentation du temps de trajet sur les journaux de bord, laquelle est expliquée dans les entretiens par un phénomène de relâchement en fin de journée. Le retour au domicile n'étant pas une contrainte pour les enquêtés, le trajet l'est également moins. Cette conséquence fait changer le statut du trajet qui perd son enjeu premier d'efficacité pour devenir un support potentiel d'actions ou expériences périphériques, qu'elles soient utilitaires, récréatives, esthétiques ou sociales. En effet, les trajets de retour n'étant plus tendus par une contrainte extérieure aux individus (le travail), mais par des contraintes qu'ils construisent, revêtent alors des formes qui complexifient l'équation simpliste du déplacement pris comme le mouvement le plus rapide possible entre deux points. Le corpus d'enquête montre premièrement, les trajets de fin de journée sont plus souvent multi-topiques, plaçant les individus mobiles dans une situation de butineurs, et secondement qu'ils procurent davantage de plaisir, manifeste dans un rapport aux temps et à l'espace procédant davantage d'une logique de flânerie ⁵¹. Les fins de journées sont l'occasion de rendez-vous (médicaux par exemple), d'obligation liées aux activités extra-scolaires (impliquant de déposer les enfants à d'autres localités que celle du domicile), de réaliser des activités sociales (aller voir des amis), ou récréatives (sports, loisirs), lesquels s'insèrent entre les espaces et temps du travail et du domicile. Un second aspect de cette polytopie des trajets retour tient au fait que nombre d'habitants du Vexin disposent d'une offre commerciale moindre dans leurs bourgs ou villages, que dans les territoires plus urbanisés où ils travaillent : le trajet retour est alors l'occasion d'arrêts liés aux courses alimentaires du domicile. Ces deux premiers cas, montrent une rentabilisation des trajets retours, dont l'efficacité ne tient plus – comme en matinée – dans le gain de temps, mais dans la maximisation des activités réalisables avant de rentrer chez soi. Les journaux de bord montrent également des arrangements familiaux permettant cette maximisation d'activités (un parent va gérer les trajets liés aux enfants, tandis que l'autre mène des activités qui lui sont propres par exemple). Ces deux paramètres pointent le plus grand potentiel de serendipité ⁵² des trajets de fin de journée. Étant moins tendus par leur destination que les trajets matinaux, les trajets de fin de journée offrent plus de disponibilité aux détours, aux imprévus, et aux surprises.

⁵¹ Ce point est développé spécifiquement dans la sous-partie c) *Lisses ou épais*.

⁵² Terme francisé, issu du terme *serendipity*, inventé par l'écrivain anglais Horace Walpole pour désigner le « don de faire des découvertes », qui renvoie à la disponibilité – attentionnelle, cognitive, affective, etc. – nécessaire à un individu pour se faire surprendre, ou rencontrer l'inattendu.

b) Bouger seul ou à plusieurs ? – un indicateur des formes de la co-mobilité à relativiser au moment, au mode de transport et à la situation socioprofessionnelle

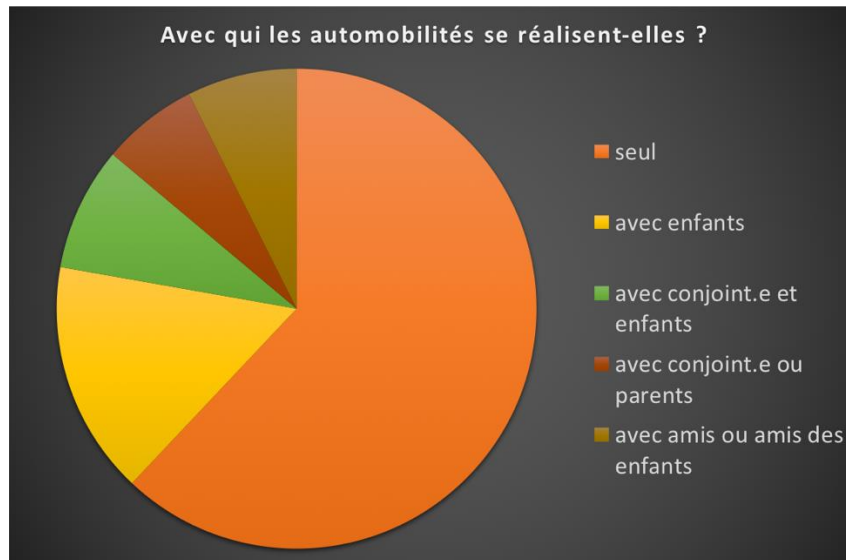
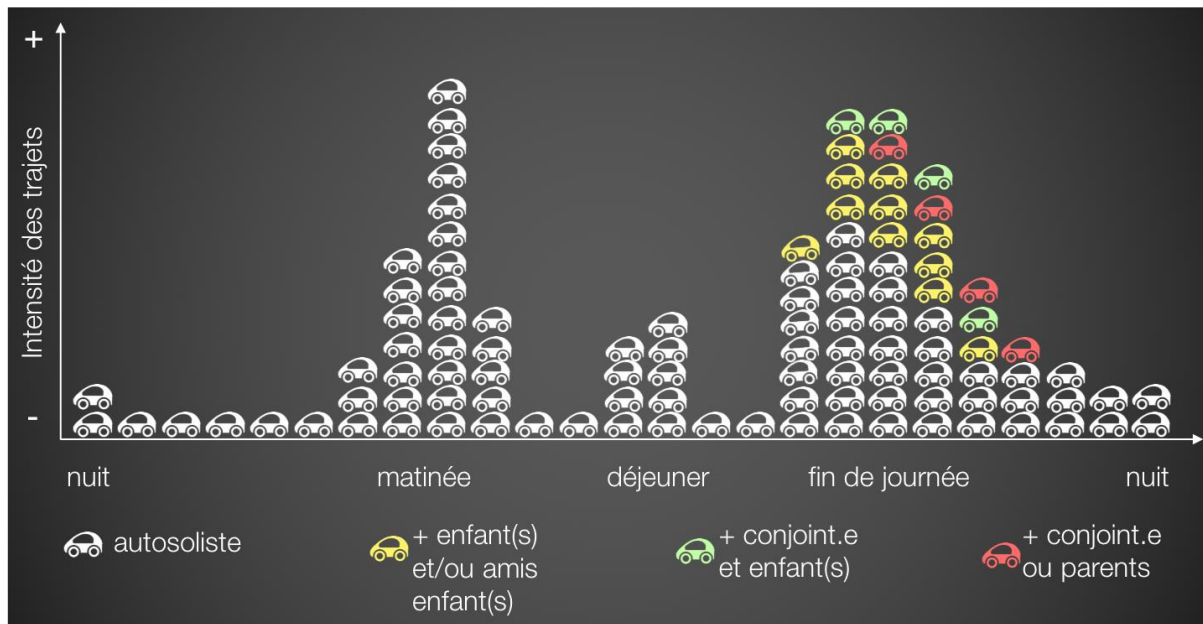


Figure 37 : répartition des types de remplissage des véhicules personnelles dans les journaux de bord

Réalisé à partir de la base de données issue des journaux de bords, le diagramme en secteurs⁵³ de la figure 37 montre une surreprésentation des trajets effectués conductrice ou conducteur seul.e à bord. Viennent ensuite les mobilités avec un enfant. Enfin, les mobilités plus composées avec conjoint.e.s, parents, enfants ou amis des enfants apparaissent. Aussi, ce schéma n'est pas à prendre dans l'absolu, mais il est à relativiser au moment de la journée.

Au même titre que le moment de la journée rend compte de figures d'automobilistes particulièrement différenciées, opposant coureuses des aurores aux flâneurs et butineuses crépusculaires, les données des journaux de bords montrent également l'opérativité de cette distinction temporelle à l'endroit du mode d'occupation des véhicules, lesquels sont plus chargés le weekend (comme le montre le 3e indicateur de la partie 2.A), mais également en fin de journée, là où l'autosolisme s'illustre comme pratique matinale (cf. figure 38). Par contraste, cette distinction ne s'applique pas aux trajets ordinaires en modes actifs, mais est à certains égards opérante pour les trajets en transports collectifs (cf. sous partie c).

⁵³ Ce schéma étant réalisé à partir des données de 9 journaux de bord n'ayant pas de validité statistique, par conséquent ni valeurs, ni pourcentages ne sont exprimés. L'enjeu du présent graphique est plutôt de fournir une représentation des tendances relatives à ce thème.



Ce phénomène s'explique amplement par les mêmes motifs que ceux énoncés dans la partie précédente. Tout comme les trajets de fin de journée sont davantage polytopiques, ils sont également davantage du fait de co-mouvants. On observe néanmoins, que ces co-mobilités de fin de journée s'inscrivent majoritairement dans un cercle social restreint à la famille proche, privilégiant dans un premier temps les personnes non véhiculées (en particulier les enfants, ainsi que leurs amis), puis les conjoint.e.s et les parents, les premiers étant véhiculés tant pour des motifs utilitaires (activités périscolaires) ou de loisirs, là où les seconds le sont davantage pour des motifs utilitaires (faire les courses, aller chez le médecin)⁵⁴.

Les enquêtes rendent par ailleurs compte une certaine marginalité de la pratique du covoiturage en dehors du cercle familial. Les journaux de bord, mentionnent de façon exceptionnel le transport d'amis, toujours pour un motif de loisirs. De même, les entretiens font état de covoiturations organisés notamment par les habitant.e.s, notamment pour partager des moments conviviaux à distance (activités culturelles notamment), et en particulier sur Paris. Ces témoignages rendent compte ainsi de l'existence d'une pratique du covoiturage hors cercle familial qui se joue avant tout dans le cercle amical, et qui procède d'une organisation préalable en relation à des activités exceptionnelles, impliquant un départ matinal (se rendre à une brocante), un trajet nocturne (au retour d'un concert), ou encore le ramassage de covoiturés à une gare par exemple. En contraste, aucune des enquêtes ne montre la mise en œuvre d'un covoiturage organisé sur une base ordinaire dans des cercles amicaux, extra-amicaux ou extra-familiaux, ce qui corrobore les résultats d'utilisation du service Covoit'ici⁵⁵, ou encore du dispositif « Coup d'pouce »⁵⁶ mis en place entre les communes de

⁵⁴ Un tel constat s'estompe en revanche lors des weekends, où les voitures sont souvent plus remplies, pour tous types de motifs.

⁵⁵ Dailleux, Sébastien. « Vallée de Seine - GPSEO : Covoit'ici, c'est fini ». La Gazette en Yvelines, 9 mai 2018. <https://lagazette-yvelines.fr/2018/05/09/gpseo-covoitici-cest-fini/>.

Vigny et Longuesse. En revanche, les témoignages insistant sur l'existence d'un covoiturage d'opportunité, consistant à covoiturer (ou se faire covoiturer) sans entente préalable, sont légions, et consistent pour l'essentiel à prendre à son bord une connaissance aperçue sur le bord de la route. La prédominance, pour les mobilités de semaine, d'un covoiturage de type opportuniste, traduit le primat de la tranquillité organisationnelle des automobilistes – notamment mentionné dans les raisons conduisant à ne pas emprunter le bus –, celui de l'efficacité, en particulier temporelle, des trajets, notamment ceux réalisés le matin, ou encore celui de la responsabilité du conducteur (plaçant de fait les autosolistes ayant participé à l'enquête toujours dans une situation où l'idée de se faire covoiturer ne leur traverserait pas l'esprit, tel qu'observé dans la partie B. 3). Néanmoins, dans la mesure où les mobilités de deuxième partie de journée témoignent d'une plus grande souplesse de réalisation, une intervention publique pourrait viser à favoriser l'organisation de co-mobilités sur ce moment de la journée. Ce type d'action formerait un type d'alternative à la proposition technologique Covoit'ici, dont on perçoit qu'elle ne suffit pas à engager des mutations de pratiques, où à celle du transport à la demande qui reste marginal et ne permet pas d'envisager de mutation durables des formes de mobilités quotidiennes.

c) Lisses ou épais ? – un indicateur rendant manifeste une inégale richesse expérientielle des trajets en fonction de leur moment de réalisation ou de leur motif

Au croisement du 1er indicateur relatif à la distinction entre la forme prise par les automobilités matinales et celles de fin de journée, et du 2nd relatif aux formes de la co-mobilité automobile, un 3e indicateur prend sens pour exprimer la richesse expérientielle des trajets, à mettre en relation non seulement au mode de transport, mais aussi au motif du trajet et au moment de la journée.

⁵⁶ Persidat M., Des stations coup d pouce pour encourager le covoiturage dans le Vexin, Le Parisien, 9 avril 2018 [en ligne] <http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/des-stations-coup-d-pouce-pour-encourager-le-covoiturage-dans-le-vexin-09-04-2018-7655256.php>

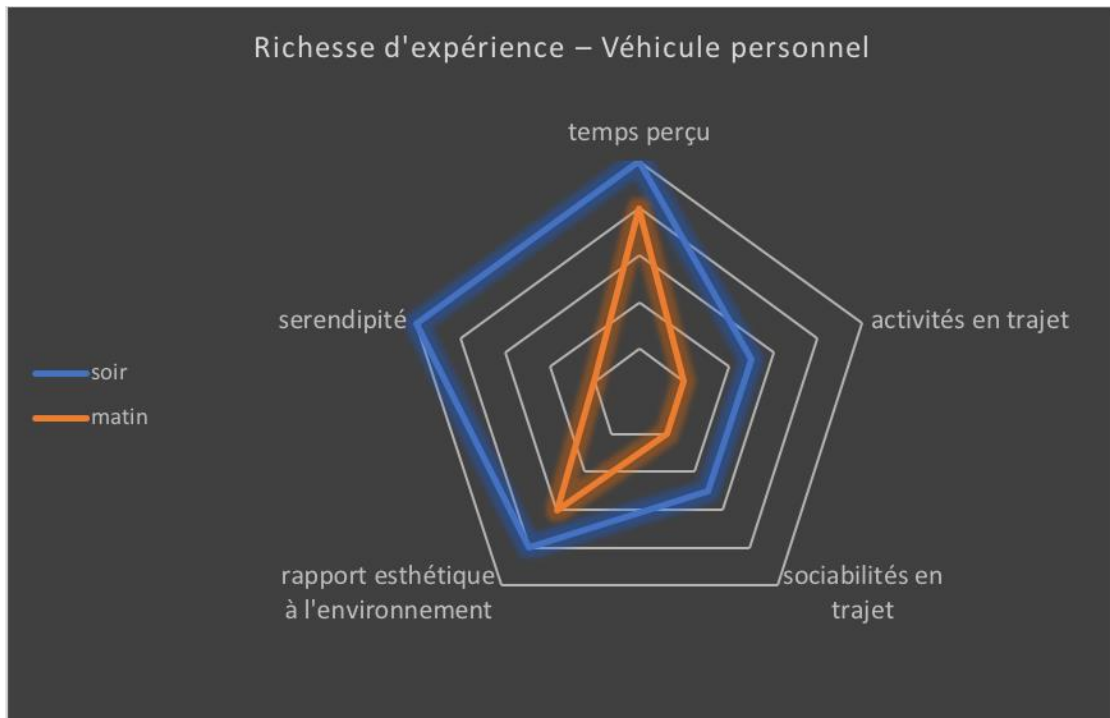


Figure 39 : indicateur de richesse d'expérience des trajets en véhicule personnel

La lecture des journaux de bord des automobilistes montre que les trajets de fin de journée offrent une plus grande richesse expérientielle. Là où les trajets matinaux placent les automobilistes dans la figure de la coureuse, placée dans un tube hermétique vis-à-vis du monde traversé, les trajets retours montrent plus des flâneurs et flâneuses, qui revendiquent de prendre davantage de temps pour rentrer, en mentionnant notamment les qualités paysagères de leur environnement proche. Ce résultat est à mettre en lien avec des informations qui montrent que les routes les plus empruntées ne sont pas nécessairement les plus appréciées. Les trajets retours durent souvent plus longtemps, car les enquêtés indiquent privilégier des chemins de traverse, rendant par là même vivantes et manifestes leur appréciation positive des paysages qu'ils habitent, qu'ils abordent alors en tant que flâneurs ou flâneuses. Le trajet retour est celui donc des plus petites routes pittoresques, privilégiées même si parfois jugées en plus mauvais état, voire plus dangereuses, mais génératrices de plaisir kinesthétique là où les grands axes rendent possible l'efficacité temporelle au prix de l'affaiblissement du plaisir associé à la conduite. Certain.e.s enquêté.e.s indiquent également rouler moins vite et vitres baissées pour profiter de l'odeur de la végétation, et pour évaluer visuellement son évolution au cours des saisons tout comme le renouvellement des paysages.

Cette richesse expérientielle se retrouve également au niveau des activités menées à bord. Les trajets de fin de journée sont ceux où apparaissent une amplification de la vie sociale. Les journaux de bord rendent compte de mobilités matinales quasiment exclusivement réalisées à conducteur ou conductrice seul.e, là où ceux de fin de journée sont l'occasion d'être à plusieurs, en particulier avec ses enfants, et parfois aussi leurs amis. Dans ce cas précis, l'activité réalisée à bord qui revient systématiquement est celle de discuter : les trajets forment

alors un prolongement de la vie familiale hors du domicile. Plus surprenant, apparaissent parmi les activités réalisées en voiture dans les déplacements de fin de journée : celle de téléphoner. Là encore, les trajets automobiles de fin de journée sont conçus comme des occasions de se relier aux autres. Par contraste, l'acte de téléphoner en voiture n'apparaît dans aucun journal de bord en matinée.

Le temps de trajet de fin de journée apparaît ainsi clairement comme temps construit, choisi et épais, consistant, là où le trajet est subi, contraint, est plus dépouillé au plan expérientiel. En termes d'action publique, cette distinction entre matinée et fin de journée pourrait servir la mise en œuvre d'un agenda programmatique visant à accompagner un tel mouvement, favorisant le développement des co-mobilités sur les fins de journées, là où elles semblent plus difficiles à envisager en matinée.

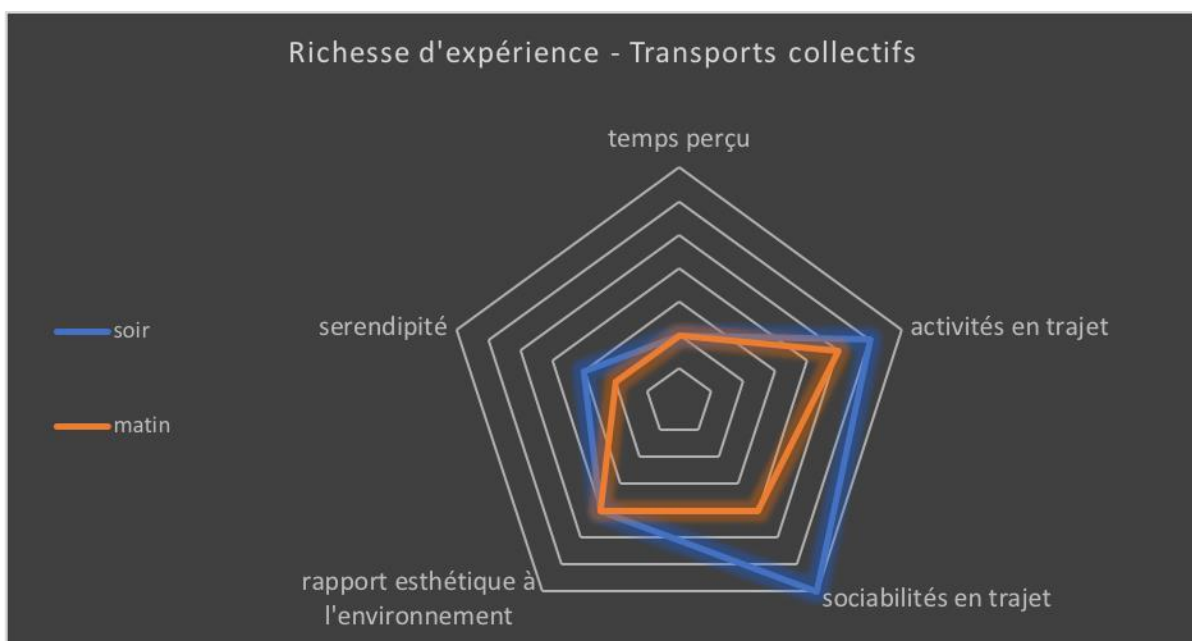


Figure 40 : indicateur de richesse d'expérience des trajets en transports collectifs

En ce qui concerne les transports collectifs, et en particulier le bus, les parcours commentés montrent que la distinction entre matinée et fin de journée engage peu de différences en termes de rapport au temps de trajet. Sur ce critère, c'est d'abord la ligne empruntée, et le jugement de son efficacité (rapidité de trajet, fréquence de passage, capacité d'accueil) qui apparaît comme étant le premier critère d'évaluation énoncé. À titre d'illustration, la ligne 9504 reliant Magny-en-Vexin à Cergy, est invariablement jugée comme efficace et rapide, car son temps de trajet excède à peine celui nécessaire en automobile pour réaliser le même trajet. Cette ligne associe davantage d'actifs aux publics scolaires et apparaît dans les discours comme fournissant une mission de transport collectif, là où les autres lignes de bus traversant le Vexin sont principalement associées, dans les représentations collectives, comme ayant une mission principale de ramassage scolaire. Une distinction fine apparaît néanmoins entre les mobilités de fin de journée et celles du matin, où les premières sont – comme en voiture – davantage l'occasion de prolonger sa vie sociale. Des logiques de réalisation de trajets à

plusieurs sont plus présentes au retour qu'à l'aller, ce qui est notamment un phénomène structurel lié à la desserte scolaire, favorisant les retours collectifs au départ des établissements d'enseignement. Néanmoins, les trajets retours sont également ceux où il est fait mention des conversations téléphoniques, en particulier avec les membres de la famille ou les amis, là où le temps de trajet du matin est plutôt renseigné comme étant utile soit à la détente (repos, écoute musicale, lecture), ou à l'extension des activités professionnelles (en particulier par l'envoi d'emails pour certains actifs). Le rapport au paysage visuel est assez peu mentionné par les usagers de bus, hormis quelques généralités sur la qualité paysagère. Le paysage apparaît soit comme catégorie contemplative (accompagnant notamment l'écoute musicale), est utilisé surtout pour ses qualités indicielles, illustrant un rapport pragmatique à ce dernier : tel ou tel élément paysager – un arbre, un rond-point, un élément bâti – étant traqué du regard, car fournit l'indice nécessaire à l'appel de l'arrêt intéressant le ou la passager.e.

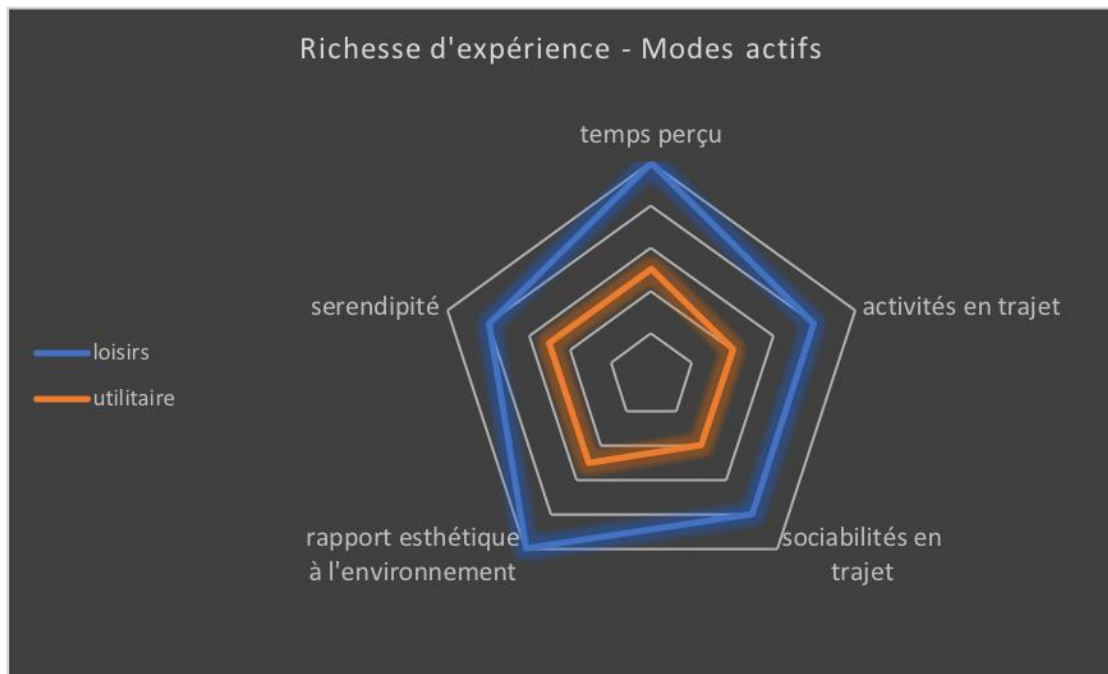


Figure 41 : indicateur de richesse d'expérience des trajets en mobilités actives

En ce qui concerne les modes actifs, leur richesse d'expérience est plus manifeste à l'observation de leur motif de réalisation, plutôt qu'à celle de leur moment d'effectuation. La distinction entre matinée et fin de journée n'occasionne pas le même décalage qu'observé précédemment. Les mobilités actives sont majoritairement accompagnées, et paraissent le plus souvent comme étant riches au plan des expériences (sociales, esthétiques, de serendipité) qu'elles rendent possibles. Aussi, les parcours commentés, comme entretiens montrent des trajets de loisirs dont la principale justification tient dans la richesse des expériences (sociales, kinesthésiques, esthétiques) qu'ils procurent. Une majorité des discours recueillis insiste sur la richesse du réseau de chemins de randonnées du PNR, ou l'existence de pistes cyclables et sentiers aménagés, tout en contrebalançant cette offre avec l'idée d'une faible communication institutionnelle sur sa présence, ou encore sur le fait qu'il reste inenvisageable d'en faire usage pour réaliser des trajets quotidiens, soit en raison du temps

nécessaire, soit en raison du danger énoncé à circuler en deux roues non motorisé sur les routes du Vexin jugées comme dangereuses. Les trajets plus utilitaires, sont moins l'occasion d'expression d'une telle richesse d'expérience, néanmoins ceux réalisés à plusieurs (emmener les enfants à l'école, aller déjeuner à plusieurs sur un lieu peu distant de son travail) fournissent inévitablement plus de richesse d'expérience sociale que les trajets autosolistes. Ils procurent aussi pour d'autres un sentiment d'utilité pour soi, là où marcher combine une manière de « joindre l'utile à l'agréable », en particulier pour des personnes âgées indiquant dans les entretiens une relation hygiénique à la marche, pratiquée tant que possible dans la mesure du réalisable, et conçue véritablement comme un mode complémentaire au véhicule personnel, lequel a alors vocation à prendre le relai que lorsque cela s'avère nécessaire.

d) Espaces et temps des mobilités : *cubes spatio-temporels*⁵⁷

Comme indiqué précédemment, les journaux de bord fournissent un corpus de données hétérogènes dont une possibilité de traitement réside en la constitution de cubes spatio-temporels, comme présenté en figure 42.

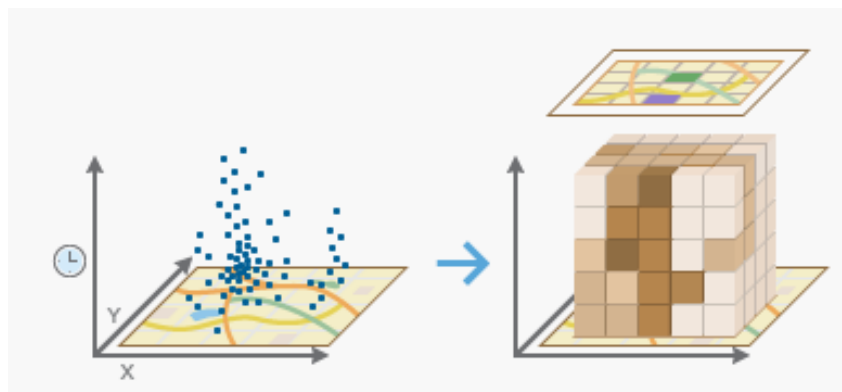


Figure 42 : positions dans 3 axes (espace, temps) et cube spatio-temporel (© ESRI)

Ces cubes permettent de représenter dans l'espace et le temps, les positions des individus ayant rempli les journaux de bords. Appliqués au PNR du Vexin Français, de tels cubes permettent, par agrégation de l'ensemble des journaux, de montrer en quels lieux, et à quels moments, le parc serait animé ou bien plus statique. Par la constitution de cette image animée du parc, l'on pourrait voir se dessiner des nouveaux territoires mobiles, ou immobiles par exemple.

Constitués individu par individu, ces cubes spatio-temporels permettent aussi d'exprimer les mobilités ordinaires d'une personne, de représenter alors les trajets les plus réguliers, et les plus occasionnels. Ils peuvent également servir de base à une investigation seconde,

⁵⁷ Ce dernier indicateur est présenté, car il présente des pistes fertiles de réflexion, et montre également le potentiel d'un tel instrument dans une logique d'action publique. Néanmoins les données disponibles au moment de l'analyse ne permettent pas une construction satisfaisante des résultats.

permettant une qualification du rapport aux lieux et aux mobilités. Par exemple, la figure 43 présente un parcours ordinaire d'une habitante de Columbus, Ohio et présente non seulement sous forme de trace évoluant dans l'espace de la ville, et dans la durée d'une journée (le point bas du trajet – contre la carte, exprime le début d'une journée, soit 00:00, et le point le plus haut du trajet, exprime la toute fin de la même journée, soit 23:59). Ce type de trace peut être exploitée à la fois pour produire une géographie temporelle d'une journée ordinaire d'un individu, mais aussi être le support descriptif d'un discours sur le rapport aux lieux (les volumes en rouge expriment des endroits de Columbus que la femme ayant rempli le journal de bord s'interdit de visiter ; et les couleurs du trajet renvoient à son sentiment de sécurité).

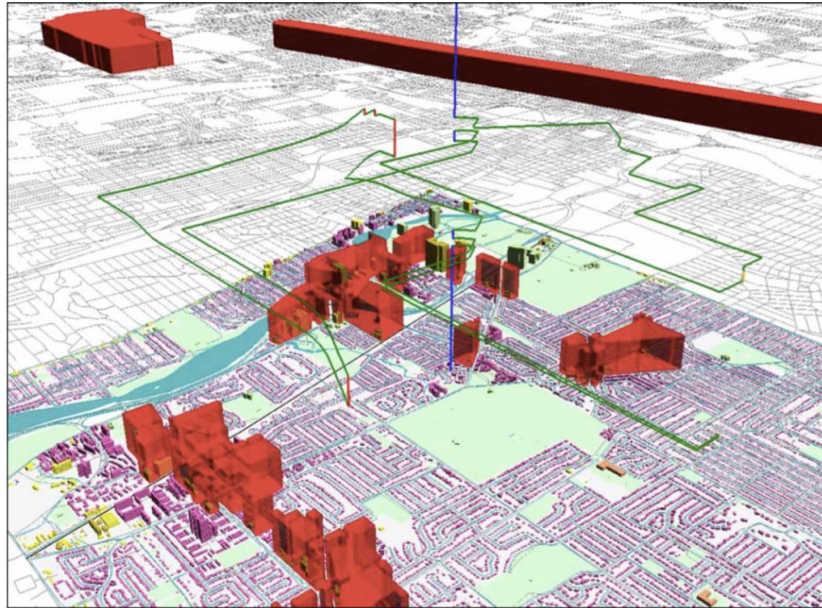


Figure 43 : représentation des parcours sur une journée d'une femme à Columbus, Ohio (source : Kwan, 2002)

Les journaux de bord récupérés auprès des 9 habitant.e.s du Vexin ont été conçus selon un tel enjeu, pouvoir décrire des trajets dans l'espace et le temps. et qualifier l'expérience de ces derniers, tout comme le territoire. Néanmoins, la méthode de constitution des journaux de bord ne rend pas possible une construction satisfaisante de cubes spatio temporels, que ces derniers soient réalisés à échelle individuelle, où à celle de l'ensemble des individus enquêtés.



Figure 44 : Essai d'agrégation des données spatio-temporelles sur une journée pour 3 journaux de bord (réalisation : L. Cazeaux, MRTE)

La figure 44 montre une portion du territoire du Vexin où sont visibles trois points (centroïdes des communes correspondantes) mentionnés dans trois journaux de bord. L'idée initiale était de montrer où, et à quels moments, les individus ayant répondu se situent. Le résultat est relativement difficile à comprendre, (chacune des « tours de cubes » exprime un découpage temporel d'une journée, les cubes bleutés correspondant à un moment où un individu au moins est présent (l'intensité du bleu vise à montrer la superposition d'individus au même endroit au même moment).

Bien qu'elle soit stimulante, ce type de représentation présente plusieurs limites. Premièrement, le nombre de données à traiter doit être considérable pour que les cubes puissent prendre consistance (le logiciel de constitution des cubes nécessite que toutes les coordonnées spatio-temporelles d'un cube soient renseignées, même si aucun individu ne les peuple à un certain moment). Deuxièmement, le type de représentation proposé est particulièrement difficile à comprendre, et davantage encore à l'échelle d'un grand territoire tel que celui du Vexin. Ainsi, ce type de représentation qui prouve son efficacité à l'échelle d'un ensemble urbain, produit des représentations difficilement significatives quand il s'agit de rendre compte de traversées motorisées de plusieurs dizaines de kilomètres. Enfin, la réalisation de cubes spatio-temporels individuels, représentant des traces mobiles déployées en trois dimensions (cf. la figure 44) n'a pas été réalisable en raison d'un manque de données. En effet, les journaux de bords sont une méthodologie nécessitant une implication certaine des enquêtés (qui doivent les remplir scrupuleusement jour après jour). Néanmoins, les informations disponibles dans ces derniers présentent les trajets uniquement par origine ou par destination, mais ne permettent pas de savoir dans le détail, quelle route précise a été empruntée. Ce type d'information, qu'une trace GPS permet de fournir, est nécessaire à la réalisation de cubes présentant les trajets fidèles au terrain.

3.2.4. Twitter : une représentation très positive des mobilités actives de loisir et patrimoniales, un rapport beaucoup plus nuancé aux mobilités quotidiennes

L'analyse porte sur les 496 tweets en rapport direct avec les questions de mobilité. Elle a permis de dégager sept thématiques dominantes, dont l'importance au sein du corpus est visible sur la figure 45. Celle-ci fait figure en tant que telle d'indicateur qualitatif, au sens où elle mobilise des catégories élaborées après analyse qualitative du corpus et qui reflètent par ailleurs le point de vue des enquêtés en étant qualifiées suivant les trois couleurs associées aux feux tricolores. Le vert désigne les thématiques pour lesquelles les appréciations de ces mobilités relèvent largement de connotations positives, inversement pour les thématiques associées à la couleur rouge. Quant aux thématiques colorées en orange, elles désignent des situations marquées par des points de vue mitigés, invitant à une certaine vigilance en matière d'action publique.

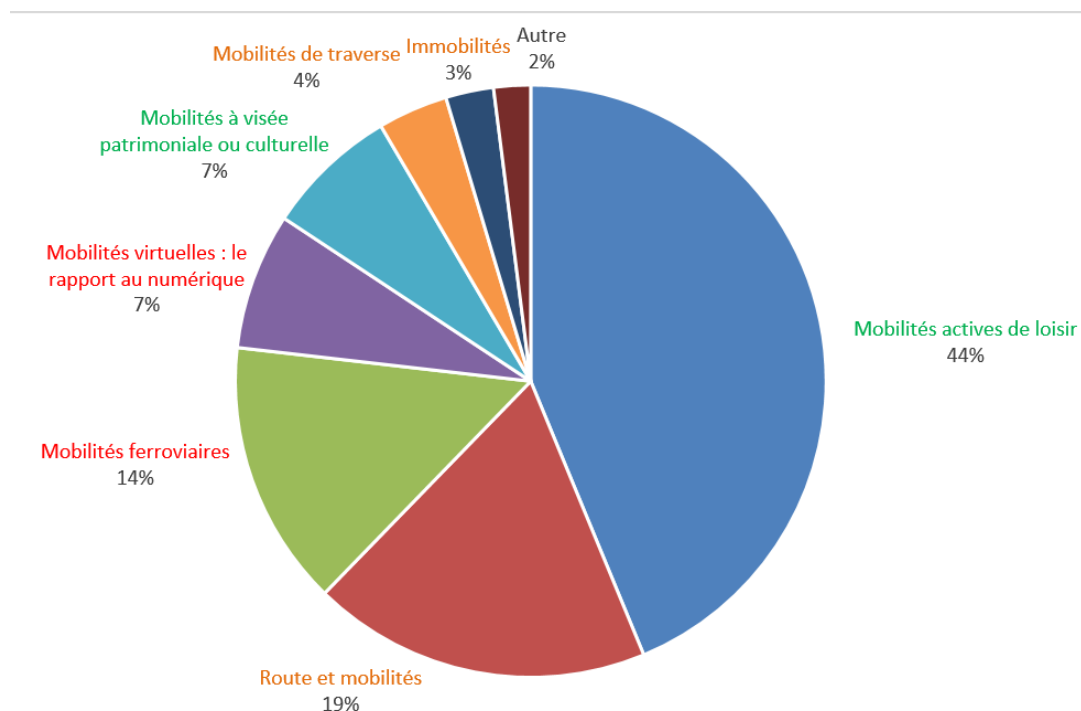


Figure 45 : Indicateur des mobilités vexinoises au regard de Twitter : importance des thématiques des 496 tweets. En vert : vision positive. En rouge : vision négative. En orange : vision mitigée.

Les mobilités actives de loisir : une très forte valorisation

Ces mobilités sont particulièrement présentes dans le corpus et font l'objet d'une très large appréciation positive. Elles sont dites actives au sens désormais courant des modes de déplacement actifs, liés à la marche, au vélo ou encore aux engins de déplacements personnels (trottinettes, giroscopes, gyroroue, etc.). Dans cette thématique, la notion est infléchie pour prendre en compte également d'autres modes de déplacement qui, sans reposer sur la même intensité d'effort physique pour se mouvoir, correspondent à un véritable engagement émotionnel et à une certaine maîtrise du corps. En sont emblématiques les pratiques de karting et de quads mentionnées à l'aérodrome Cormeilles-en-Vexin, comme les tours en avion de cet

aérodrome ou encore à montgolfière au-dessus du Parc. Le sont tout autant les conduites sportives en voiture ou en moto à travers le Vexin ou au centre de compétition du centre Alpine de Mantes-la-Jolie. Relativement aux mobilités actives au sens classiques, ces pratiques sont associées à un impact environnemental plus important.

Toutes ces pratiques n'en engagent pas moins un intense rapport au patrimoine environnemental, à la représentation de la « nature » vexinoise, recouvrant des pratiques particulièrement variées. Les pratiques pédestres sont associées à des valeurs très diverses qui mettent systématiquement en jeu un rapport à l'environnement, notamment lorsqu'elles sont collectives : Cani-Rando à la Roche-Guyon, marche pour ramasser des déchets ou course à obstacles sur le mode parcours du combattant et dans la boue au château de Bertichères à Chaumont-en-Vexin. Pour les sorties organisées par groupes, la mention de la combinaison avec un repas roboratif au restaurant marque une certaine contribution de ces pratiques pédestres à l'économie vexinoise.

Le Vexin'Trail, pris en compte dans l'application numérique portée par le Conseil Départemental du Val-d'Oise MyBalade (allant dans le sens de mobilités connectées ou équipées de dispositifs numériques), et par son nom lui-même, suggère néanmoins un rapport à l'environnement marqué de la modernité dans l'activité sportive sur terrain accidenté. Celui-ci est plus manifeste encore concernant les pratiques cyclistes, avec les randonnées en VTT et surtout l'équipement en vélos électriques. A côté des rallyes à vélos ou du pédalage pour le téléthon, la course ReVE (rencontre rando vélo électrique) et l'initiative Sauvegarde 95, de mise à disposition de vélos, notamment électriques, aux touristes et excursionnistes, par le Conseil Départemental du Val-d'Oise, soulignent la volonté de visibilité de ces pratiques émergentes.

La performance de la pratique sportive et mobile dans un environnement peu anthropisé (à moindre intervention humaine) et sur le mode de l'escapade ressurgit dans les modes de déplacement à moindre visibilité dans le corpus, y compris de manière tragique avec l'annonce d'une cavalière perdue après une chute de cheval, largement rediffusées. Les randonnées en canoé, y compris de nuit, sont envisagées comme une mobilité mimant celle du cours d'eau : « suivons l'Epte » mentionne un tweet par exemple. Le parc Adventure Land de Magny-en-Vexin participe pleinement aussi de la thématique, de l'adjonction d'une tyrolienne à l'annonce d'une journée thématique gratuite à destination des naturistes, largement rediffusée. Les tournois ou baptêmes de golf, enfin, sont présentés comme une « pause gourmande et sportive » en lien avec le restaurant à proximité, ou en liaison avec une expérience patrimoniale, comme dans le cas du « golf des entreprises » au château de Bertichères.

Cette thématique très présente dans la territorialité numérique vexinoise montre une forte spécialisation territoriale, particulièrement appréciée et qui renvoie à la situation et à la fonction de ressourcement des parcs naturels régionaux franciliens notamment pour les habitants de l'aire métropolitaine parisienne au sens large. Un proche constat peut être réalisé à propos des mobilités à visée culturelle ou patrimoniale.

Mobilités à visée culturelle ou patrimoniale : une qualification assez similaire

Les tweets de cette thématique mettent l'accent sur l'expérience mobile de patrimoines ou de cultures plus que sur leurs pratiques statiques, notamment du côté de l'offre. La communication de « balades patrimoine » par @valdoise_adrt (Val d'Oise Tourisme) en est emblématique, comme la proposition de visites thématiques accompagnées par les Guides du Vexin français, la photographie et l'adjonction d'un émoticône en forme de basket rouge dans le texte explicitant le caractère pédestre et itinérant de ces sorties. La diffusion d'audioguides sur la frontière du Parc avec le Vexin normand dans la vallée de l'Epte, couvrant un circuit de 10 kilomètres et accompagnée de l'injonction « Suivez le #guide #Audio » participe de la même logique. La pratique peut s'avérer plus éphémère et événementielle comme dans le cas du « rallye #quizz découvertes » « Direction : le Vexin français », organisé dans le cadre de l'application MyBalade du Conseil Département du Val-d'Oise.

Sans recouvrir le caractère prédominant des mobilités actives de la première thématique, la dimension paysagère, esthétique et de *suspense* de ces mobilités apparaît également nettement, notamment du côté de celles et ceux qui engagent ces mobilités, dans l'incitation par exemple à « découv[ir] ce [qui] se cache dans les paysages du Vexin [...] #prieuré », lancée par l'association AVL3C à l'occasion des journées européennes du patrimoine, ou à travers la réalisation d'urbex (explorations urbaines), « à la découverte du Sanatorium du Vexin #Urbanexploration #abandonedplaces », évoquée dans la revue Y, qui se présente comme un journal en ligne indépendant produit par des 18-34 ans, « génération paradoxale, qui cherche à renouer avec un passé qu'elle n'a pas connu pour le remodeler "à sa sauce" ».

L'analyse de ces deux thématiques montre combien ces mobilités constituent un levier de développement territorial pour le Vexin. Leur poids dans le corpus obère cependant aussi la visibilité des autres pratiques de mobilité, notamment celles engagées plus spécifiquement et au quotidien par les habitants et les usagers réguliers du Vexin, notamment par la route et le train.

Route et mobilités : une expérience mitigée et des alternatives à la voiture individuelle peu visibles

Les mobilités liées à l'espace de la voirie introduisent un rapport plus mitigé au déplacement. Bien des tweets expriment un plaisir de la conduite sur les routes du Vexin, dont témoignent les photographies qui les accompagnent des paysages ou des éléments observés au détour de la route : « Quand tu vas au boulot vendredi matin et que la neige s'invite au voyage » par exemple. Il fait écho à l'attrait des « longu[e]s routes tranquilles du Vexin » pour les touristes et excursionnistes motorisés qui s'échangent des conseils et *roadbooks* pour des boucles à travers le territoire. D'autres témoignent de la reconnaissance d'une expertise des services techniques et de l'appui d'autres acteurs dans l'adaptation de la voirie aux conditions climatiques, comme pour l'épisode neigeux de février 2018 où le soutien des agriculteurs au déblaiement des routes et le maintien des transports scolaires est souligné par la presse et repris sur Twitter.

Twitter est aussi largement utilisé pour signaler les radars et les voitures accidentées, en complément de l'application Waze, et pour évoquer le passage à la vitesse maximale de 80 kilomètres/heure au 1^{er} juillet 2018 sur les chaussées sur les routes à double sens sans séparateur central, marquant largement les routes du Vexin. Ces mentions ne prennent pas de connotation nécessairement négative ou positive et indiquent surtout l'importance de ces trajets dans l'expérience quotidienne de nombreux vexinois.

L'image négative des mobilités par la route est liée d'abord à la variabilité des temps de parcours, par exemple liée aux voitures mal stationnées qui font obstacle au ramassage des poubelles et aux automobilistes dans le sillage des éboueurs, dans les rues étroites de Magny-en-Vexin. Ensuite, si rares sont les expériences de bus relatées, elles mettent l'accent sur les difficultés éprouvées : « vous êtes [vraiment pénibles] avec vos bus » par exemple. Enfin, le passage des camions, ainsi que les nuisances, les émissions et les risques d'accident qui les accompagnent fait l'objet de préoccupations régulièrement relayées. L'évocation des projets de pétition pour l'interdiction des poids lourds et de leur déviation à Chaumont-en-Vexin ou de déviation également à la Chapelle-en-Vexin en est particulièrement emblématique. Ce dernier enjeu fait d'ailleurs écho à la thématique du Vexin comme espace sillonné par des mobilités à plus large échelle, qui sera évoqué peu après.

On notera de manière frappante la faiblesse d'évocation de pratiques alternatives à la voiture individuelle ou altermobilités⁵⁸, qui semblent être les grandes absentes de cette thématique, alors même que l'enjeu paraît majeur en matière de politiques de transition environnementale, mais aussi d'enjeux de justice sociale et spatiale en matière de mobilités. Outre la faiblesse des mentions des mobilités par bus, il est frappant de constater qu'aucun tweet ne porte explicitement sur les parcours à vélo au quotidien. Un seul tweet aborde le covoiturage, sous forme d'une communication institutionnelle de l'opérateur de Covoit'ici.

Dans l'ensemble ces connotations des mobilités par la route apparaissent fortement contrastées et appellent donc une attention toute particulière en matière de politiques publiques. Il en est de même pour celles qui empruntent le train, plus nettement marquées du sceau de représentations négatives.

Les mobilités ferroviaires, point noir des expériences mobiles ?

Tout en ayant conscience que, suivant l'adage, un biais tiendrait au fait que les utilisateurs des réseaux sociaux tendent à ne pas parler des trains qui arrivent à l'heure, force est de constater que l'évocation des mobilités ferroviaires fait largement état de difficultés et de connotations négatives, à l'exception de l'annonce de projets d'aménagement comme celui de requalification des abords de la gare de Chaumont-en-Vexin. Les retards sont un sujet clé à la

⁵⁸ Vincent, Stéphanie. 2008. *Les « altermobilités » : analyse sociologique d'usages de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Des pratiques en émergence ?*, thèse de doctorat, Université René Descartes - Paris V. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00331659/document>.

fois de communication de l'opérateur et d'exaspération des usagers quant à leur récurrence, considérant par exemple que « le Vexin ne compte pas pour la SNCF ». Les horaires des trains et projets de fermeture de gares, la grille horaire, et partant la fréquence de la desserte et la vitesse des trains, sont un sujet de préoccupation également largement investi par les usagers, faisant par exemple état d'une manifestation concernant la nouvelle grille de la ligne J. Les nouveaux horaires sont dénoncés comme une menace à l'intermodalité avec le transport par bus. La restriction horaire des passages de train (lorsque le dernier train passe à 16 heures) ou l'interruption de la ligne J dans l'Oise pendant 17 jours sont autant de motifs de préoccupations dont font état les utilisateurs. Ceux-ci pointent aussi le coût du transport, manque d'intégration tarifaire entre l'Oise et l'Île-de-France, avec l'absence de remboursement partiel de la carte Navigo d'un habitant de Chaumont-en-Vexin après les grèves de la SNCF au printemps 2018. Les nuisances sonores suscitées par le passage du fret figurent enfin au rang des messages Twitter qui font office, plus largement concernant cette thématique, de véritable cahier de doléances. Un constat voisin peut être réalisé à propos des mobilités virtuelles vexinoises telles qu'en témoignent les utilisateurs.

Les mobilités virtuelles ou l'enjeu de l'arrimage numérique du Vexin

Par mobilités virtuelles ou instantanées on entend ici l'ensemble des connexions numériques mobilisées et tout spécialement l'usage d'internet et du réseau de téléphone mobile. L'enjeu de les qualifier de mobilités est de pouvoir réfléchir à l'accès à diverses ressources des habitants du Vexin, et notamment à certains services, de manière numérique, lorsque les coûts et temps de mobilités physiques sont trop élevés, dans une logique de substitution partielle des mobilités physiques par des mobilités virtuelles.

Divers messages font état de l'aménagement numérique du Vexin, avec le déploiement du nœud de raccordement optique du réseau d'initiative publique Vortex (Val d'Oise Réseaux Télécoms Express) à Magny-en-Vexin et plus largement de la fibre dans le Vexin, qui fait l'objet d'une large communication. La communauté de communes du Vexin Normand acquiert aussi une visibilité dans le corpus en ayant obtenu le label Territoire Internet et en organisant une formation à internet de ses élus.

La majorité des messages, relevant non plus d'acteurs institutionnels, mais d'usagers, met cependant l'accent sur un accès numérique épineux dans le Vexin, soulevant le spectre d'une fracture numérique affectant le territoire. L'exposition aux coupures en cas de tempête ou les dysfonctionnements d'antennes de téléphonie mobile émaillent la thématique, à Magny-en-Vexin tout spécialement, voire concernant la fibre et le satellite. Le corpus montre ainsi l'ampleur des attentes en matière d'arrimage numérique du territoire, soulevant la question de l'accessibilité du Vexin, à laquelle la thématique des immobilités apporte un autre éclairage.

Les immobilités : choisies ou bien subies ?

Cette thématique soulève la question des modèles d'aménagement et de modes de vie du Vexin par rapport aux espaces urbains voisins : faut-il et sous quelle forme renforcer

l'accessibilité du Vexin ? question à propos de laquelle les utilisateurs du réseau social divergent. En réponse à une demande de navette au village de Saint-Martin-la-Garenne pour se rendre de l'autre côté de la Seine au gymnase de Mousseaux-sur-Seine, un utilisateur réplique : « Ça se voit, t'as pas connu le Vexin à l'ancienne toi ». Le Vexin est présenté comme un territoire en retrait de l'agitation urbaine, Chaumont-en-Vexin se voyant par exemple suggérée comme réponse à la recherche par un utilisateur d' « une ville où aller se reposer ».

Cela fait écho aux représentations fréquentes, hors corpus, dans lesquelles le Vexin est présenté très positivement : « le Vexin c'est trop top ». Mais où ce territoire fait aussi figure de finisterre, par exemple pour protester contre la désignation d'Eragny comme « petite ville de banlieue, du fin fond du Val-d'Oise » : « Fin fond du Val d'Oise ? C'est pas le Vexin non plus ».

Les autres tweets plaident pour une accessibilité accrue du Vexin, en protestant par exemple contre un Grand Paris qui met sur la touche le Vexin et une grande part de la grande couronne parisienne. L'enjeu de l'accessibilité apparaît aussi au regard de l'implantation d'entreprises : « Que ce soit en #Dordogne, en #Saintonge ; dans l'#Aisne ou dans le #Vexin : les entreprises sont prêtes à s'installer à la campagne (mais il faut pour cela, entre autres, de bonnes infrastructures de #transports). » L'enjeu pour les politiques publiques apparaît alors de mieux discerner les formes d'immobilités qui peuvent être promues et au contraire qui appellent à être combattues, car subies.

Les mobilités de traverse : peuvent-elles être aussi une opportunité pour le Vexin ?

Ces mobilités sillonnent le Vexin tout en s'inscrivant à plus large échelle que celles qu'on attribue habituellement à ce territoire. Ces traversées sont pour partie décriées, en écho à la thématique des mobilités par la route, la « traversé[e] par 12 700 véhicules par jour dont 10 % de poids lourds » à la Chapelle-en-Vexin étant considérée comme « un long calvaire ». Cet effet tunnel dont seuls les impacts environnementaux sont sensibles apparaît aussi plus métaphoriquement dans une scène de bar tournée à Cormeilles-en-Vexin pour le film *Les Tuche 3* à propos d'un village où le TGV passe, mais ne s'arrête pas. Le passage peut apparaître comme une simple étape aléatoire au sein d'un parcours, non sans distance dans le rapport au territoire : « techniquement je traverse le Vexin actuellement », « Magny en Vexin ou JSP [je ne sais pas] quoi », « qu'est-ce que j'en sais si je passe dans le Vexin m[o]n bus fait tellement de détour[s] ».

Cependant cette étape qui surgit dans les parcours est majoritairement appréciée en tant qu'expérience territoriale. Les photographies paysagères s'en font l'écho : « Deauville fin... sur la route du retour #photography #fineart #photographer #Vexin #distillery ». L'inscription dans des circuits cyclistes plus larges apparaît aussi comme une telle occasion. C'est l'enjeu de la traversée Paris-Londres : « Pars de Pontoise, tu te fais la traversée du Vexin et tu peux ainsi dormir à Gisors ». C'est aussi, plus ponctuellement, celui du passage du tour de France :

« Mantes-la-Jolie, et un petit bout du Vexin, de très belles images en ce moment sur France 3 ! ;-) ». Ces traversées sont aussi réalisées par des acteurs vexinois, à l'image des liaisons en entre l'ouest et Roissy, évoquées par la compagnie Transports Vexin : « La plus grosse réservation pour Transports Vexin d'un client privé prévu le 23/05/18 à 8h pour 3 personnes pour un transfert : Saint-Jacut-de-la-Mer 22750 (Bretagne) – Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ». Concernant ainsi, d'une manière ou d'une autre, les habitants du Vexin, ces mobilités de traverse, d'appréciation contrastée, appellent donc aussi l'attention des décideurs publics.

Au terme de cette exploration des messages échangés sur les réseaux sociaux, il apparaît nettement que si les mobilités de loisir, notamment actives et à bien des égards plus sporadiques, font l'objet d'une forte appréciation et d'une forte visibilité, invitant à conforter les dynamiques en ce sens, les mobilités plus quotidiennes dans leur pluralité suscitent des aspirations fortes en matière d'amélioration.

3.2 Apports des indicateurs qualitatifs réalisés en matière de mobilités

La recherche a permis de mettre en évidence une pluralité de formes d'indicateurs ayant trait aux mobilités du Vexin. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi de l'action publique au regard de diverses thématiques :

- innovations dans les pratiques mobiles :

- enjeu de leur notoriété, de leur visibilité dans l'espace numérique, pour laquelle une marge de progression importante apparaît ;
- enjeu de familiarisation des usagers à ces nouvelles pratiques, en matière de covoiturage notamment, et d'incitation à l'expérimentation ;
- enjeu de prise en compte de leurs aspirations pour favoriser le développement des mobilités actives (aménagement de la voirie notamment), le report modal vers les transports collectifs et le covoiturage, en tenant compte des situations de mobilités hétérogènes des habitants ;

- expériences des mobilités :

- enjeu de bien-être dans la mobilité qui suppose de prêter attention à la qualité du temps de déplacement et donc aux activités déployées dans la mobilité ;
- pour une acceptabilité accrue des mobilités actives, du covoiturage et des mobilités en transport collectif, enjeu de prendre en compte et favoriser les activités et la sociabilité qui peuvent s'y déployer ;

- im.mobilités :

- enjeu de justice sociale, avec limitation des immobilités subies comme des mobilités motorisées fréquentes et chronophages pour des ménages à faibles ressources ;
- enjeu de développement des alternatives à l'autosolisme et d'accès accru aux mobilités virtuelles (numériques) ;
- enjeu de prise en compte des mobilités dépendantes d'autrui : aux autres, à la géographie, aux rythmes et aux défaillances du réseau ;

- hétérogénéité du quotidien et de ses mobilités :

- enjeu de mieux intégrer les spécificités des mobilités du matin, de l'après-midi, des autres temps de la journée, de la semaine et de la fin de semaine, comme de leur évolution ;
- enjeu de favoriser l'articulation des mobilités pour études ou travail et des mobilités de loisir.

4. Thème « Transformations urbanistiques et paysagères »

4.1. Méthodologie spécifique mise en œuvre

La méthode proposée diffère de celles mises en œuvre pour les deux autres thématiques. Il était en effet prévu dans la proposition soumise au CoPil que chaque thème puisse développer sa propre méthodologie. Il a été envisagé dans un premier temps de réaliser une étude en deux phases : la première par envoi d'un questionnaire adapté à la thématique traitée et ciblant les populations résidant dans les neuf communes plus particulièrement étudiées (voir Annexe VII), puis la seconde par réalisation d'entretiens en face à face auprès de populations résidant dans ces communes ou y exerçant des responsabilités au sein de l'équipe municipale ou des services techniques. Compte tenu de l'approche visant à élaborer des indicateurs qualitatifs, il est ensuite apparu pertinent de se limiter à la seule phase qualitative de l'étude, à réaliser par le moyen d'entretiens en face à face.

Commune étudiée	Population SD 1999	Population SD en 2014	Taux de croiss. 1999-2014	% Chômeurs en 1999	% Chômeurs en 2014	% CPIS en 1999	% CPIS en 2014
Arronville	610	666	+ 9,2	9,3	8,9	21,7	17,3
Auvers-sur-Oise	6820	6943	+ 1,8	7,9	9,7	22,7	25,5
Chars	1721	2081	+ 20,9	7,9	8,4	10,1	14,1
Magny-en-Vexin	5656	5574	-1,4	10,5	14,6	8,1	10,0
Marines	2925	3433	+ 17,4	7,7	9,8	15,7	19,2
Monneville	740	827	+ 11,8	8,9	11,0	16,5	16,2
Montreuil-sur-Epte	350	431	+ 23,1	5,0	10,2	7,6	11,5
Mousseaux-sur-Seine	558	676	+ 21,1	8,6	8,0	15,0	16,2
Nesles-la-Vallée	1829	1780	- 2,7	8,1	7,3	25,2	22,2

Tableau 9 : Présentation des communes étudiées : Populations sans double-compte et taux de CPIS et de chômage par rapport à la population active totale. Insee, RGP 1999 et nouveau recensement 2014.

Le tableau 9, ci-dessus, permet de caractériser ces communes, selon la taille en 1999, et 2014, selon les taux de chômeurs en 1999 et 2014 et selon les taux de CPIS (Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures) au sein de la population active communale.

4.2. Les différentes phases de l'étude vont être les suivantes

N°	Phase de l'étude :	Méthodes et outils	Objectif :
1)	Sélection des communes.	Données statistiques, cartes du territoire.	Identifier un échantillon diversifié de communes à étudier.
2)	Identification des thèmes à traiter.	Revenir sur le cahier des charges initial et sur les thèmes devant être traités en relation avec la charte du PNR	Proposer deux guides d'entretien complémentaires, pour les élus et techniciens et pour les habitants (certains pouvant être les deux à la fois).
3)	Administration des guides d'entretien.	Après le test des guides d'entretien, recrutement de deux enquêtrices.	Disposer d'un corpus original obtenu auprès de diverses populations.
4)	Identification des indicateurs pertinents.	À partir des entretiens saisis, identification des propos des enquêtés en relation avec les thèmes abordés. Les indicateurs proposés sont susceptibles d'évoluer en fonction des entretiens réalisés.	Identification des positions des enquêtés sur chacun des thèmes. Des propos révélateurs des différents positionnements seront extraits et figureront dans le rapport après anonymisation, mais caractérisation succincte de l'enquêté.
5)	Grille d'évaluation.	Exploitation des entretiens afin de positionner les enquêtés sur chacun des thématiques (approche selon un axe).	Voir s'il y a concentration ou dispersion des positions des enquêtés.
6)	Schéma de synthèse.	Utilisation des classements obtenus à la phase 5 pour croiser les informations dans des diagrammes cartésiens.	Voir comment se lient les différentes perceptions : par exemple, les élus et les techniciens qui

			<p>considèrent que les règles du PNR sont trop strictes, considèrent-ils également que cela entrave le développement de la commune (voir schéma n°1) ? Ou, s'agissant des habitants, ceux qui considèrent que le PNR a une identité forte, considèrent-ils également que ceci contribue à valoriser le territoires (voir schéma n°6). Les croisements proposés dans les six schémas ci-après ne sont pas exhaustifs.</p>
7)	Indicateurs synthétiques.	Utilisation des différents classements proposés pour construire une approche multivariée.	Elaboration d'un indicateur synthétique d'adhésion au projet du PNR. Identification d'un indicateur synthétique de transformation du territoire. Identification d'un indicateur synthétique de qualité paysagère. Ces trois indicateurs sont destinés à être reconduits, sur la même base méthodologique, dans la perspective d'un Observatoire du territoire.

Tableau 10 : Tableau de phase de l'étude pour le thèse « Transformation urbanistiques et paysagères ».

4.3. Les thèmes à aborder pour la sous-population des élus et des techniciens

Lors des entretiens auprès des élus ou des techniciens (les responsables des services de l'urbanisme ayant plus particulièrement été ciblés), les points suivants doivent attirer l'attention (le guide d'entretien est présenté en Annexe XI du Volume 2) :

Le rapport au cadre réglementaire :

- Comment les règles du PNR sont-elles identifiées et acceptées ?
- Ces règles paraissent-elles cohérentes ou sont-elles considérées comme trop strictes, difficiles à justifier, en particulier auprès des habitants ayant des projets ?
- Comment ces règles évoluent-elles depuis la mise en place du PNR. Les élus ou les responsables des services techniques qui étaient en responsabilité lors de la première charte (1995-2007), distinguent-ils des évolutions dans les règles du jeu, la manière d'organiser les relations entre le PNR et les communes ?
- Comment les élus et techniciens sont-ils associés à l'élaboration des règles ?
- Les projets du PNR sont-ils en conformité avec ceux de la municipalité, sur le plan du développement urbain, des normes de constructibilité à respecter, comme des évolutions paysagères ?
- La mise en place des trois EPCI modifie-t-il les règles du jeu lors du montage ou du suivi des dossiers ?

Le PNR comme contributeur aux projets :

- Le PNR est-il perçu comme une aide au montage des projets ou davantage comme un frein à ceux-ci ?
- Les aides sont-elles faciles à obtenir ?
- Comment s'élabore le processus de montage de projet et quelles sont les parties prenantes ?

Le PNR comme accélérateur des mutations sociales :

- Les municipalités observent-elles des évolutions des profils sociaux des habitants et ceci peut-il être mis en relation avec le projet PNR ?
- Ceci conduit-il à l'affirmation de besoins nouveaux et de demandes spécifiques de la part de ces nouveaux résidents (commerces, équipements, services, ...) ?
- Le PNR du Vexin français a-t-il une identité spécifique clairement identifiée par les habitants et comment celle-ci se caractérise-t-elle ?

- Ceci contribue-t-il à exercer une attractivité sur les populations, les activités ?

Les enjeux locaux dans différents domaines (urbanistique, social, etc.).

- Quels sont les principaux enjeux pour la municipalité actuelle : sur le plan de l'urbanisme, des mobilités, des équipements, de l'environnement ... Pour chacune de ces questions sera proposée une grille de lecture synthétique des arguments développés et seront conçus des schémas permettant d'identifier les positions respectives des enquêtés. Ces analyses s'appuieront sur des extraits des entretiens réalisés. Les tableaux porteront plus particulièrement sur le croisement d'indicateurs spécifiques.

4.4. Les indicateurs à tester à partir des entretiens auprès des techniciens et des élus.

Indicateur 1 : Convergence / divergence entre les projets de la commune et du PNR. Les évolutions de la commune en relation avec les objectifs du PNR, dans le domaine des évolutions démographiques, des transformations urbanistiques, des exigences environnementales.

Indicateur 2 : Transformations sociales de la commune et besoins des habitants. Les évolutions sociales de la commune seront mises en regard des besoins et des demandes formulées par les populations.

Indicateur 3 : Evolution des règles urbanistiques et paysagères : quelle direction, quelle pertinence ? Les éléments de compréhension (versus d'incompréhension) des règles depuis la création du PNR.

Indicateur 4 : Acceptation / acceptabilité des règles par les habitants. Les éléments d'acceptation (versus de rejet) des règles actuelles, à leur légitimité. Les difficultés liées à la mise en œuvre des règles, rôle de l'ABF.

Indicateur 5 : Aide aux projets de la part du PNR. Les relations avec le PNR dans les domaines de l'urbanisme et des paysages : soutien-aide, versus blocage-entrave. Quels processus sont mis en œuvre, quelle est la pertinence des critères utilisés ?

Indicateur 6 : Hiérarchisation des enjeux déterminants pour la commune. Les enjeux principaux pour la commune sur le plan de l'urbanisme, des mobilités, de la protection de l'environnement, des équipements et des services.

4.5. Les thèmes à aborder pour la sous-population des habitants

Lors des entretiens avec les habitants, les points suivants devront plus particulièrement attirer l'attention (le guide d'entretien est présenté en Annexe XII, du Volume 2) :

- La mobilité résidentielle : le PNR un choix ?

- Quels facteurs ont contribué à leur installation résidentielle dans le PNR ? S'agit-il d'une installation ancienne, plus récente et le critère « PNR Vexin français » a-t-il été pris en compte par les ménages lors de leur choix résidentiel ?
- Peuvent-ils identifier une identité territoriale spécifique du PNR et dans l'affirmative, comment celle-ci peut-elle être définie ?
- Quels sont les principaux atouts *versus* difficultés liés à leur lieu de résidence ?
- Au sein territoire du PNR Vexin français, quelles pratiques développent les enquêtés ?
- Quels usages font-ils du territoire vexinois ? S'agit-il d'un simple lieu de résidence ou y trouvent-ils des services, des équipements, ... ?
- Dans le cas où les habitants auraient eu des projets d'aménagement d'urbanisme (construction, transformation, adaptation du bâti, ...), le PNR a-t-il été perçu comme une aide *versus* une entrave ?
- Le PNR offre-t-il des atouts spécifiques dans le domaine des circuits courts ? Les habitants y ont-ils recours ?
- Quelles évolutions (démographiques, sociales, ...), les enquêtés observent-ils au sein du Vexin français (il ne sera possible de faire explicitement référence au PNR qu'à partir de 1995 et de la signature de la première charte) et comment les expliquent-ils ?
- Comment caractérisent-ils les évolutions de leur commune depuis la mise en place du PNR (1995 pour la Charte n°1 ou 2007 pour la Charte n°2), sur le plan des transformations urbanistiques, des transformations paysagères, des règles environnementales ?
- Comment perçoivent-ils les urbanistiques et paysagères sur leur commune ? S'agit-il d'une conséquence directe ou indirecte des objectifs du PNR et des moyens mis en œuvre ?
- Les évolutions signalées résultent-elle selon eux d'un « effet PNR » ou sont-elles davantage la résultante d'évolutions plus globales ?

4.6. Les indicateurs à tester à partir des entretiens auprès des habitants

Indicateur 1 : Facteurs d'attractivité du territoire. Prise en compte des spécificités du territoire du PNR lors de l'installation résidentielle : quels critères ont prévalu ?

Indicateur 2 : Transformations identifiées en relation avec le projet PNR. Les mutations observées depuis l'installation résidentielle dans les domaines suivants : profil social, évolutions urbanistiques, équipements et services, mobilités ?

Indicateur 3 : Avantages liés au PNR. Les principaux atouts (*versus* les principaux inconvénients) d'une localisation résidentielle dans le PNR ?

Indicateur 4 : Rapport aux règles d'urbanisme. Les éléments d'acceptation (*versus* de rejet) des règles existantes (protections urbanistiques et paysagères), mais aussi les modifications qui pourraient être envisagées.

Indicateur 5 : Appui au montage de projets. Les relations avec le PNR dans le cas de leurs projets urbanistiques (ou de ceux de personnes dont ils ont la connaissance) : soutien-aide, versus blocage-entrave.

Indicateur 6 : Pratiques de consommation. Les habitants sont-ils des utilisateurs des circuits courts ? Ont-ils des attentes spécifiques dans ce domaine ?

4.7. Résultats de l'étude réalisée auprès des habitants du Vexin français : analyse question par question

Comme l'indique le tableau de « Profil des enquêtés » en Annexe XV, 50 entretiens en face à face⁵⁹ ont été réalisés dans le cadre de cette étude, dont 37 concernent des habitants et 13 des élus, des techniciens ou des responsables de l'urbanisme (architectes-conseil ou architecte des Bâtiments de France). Parmi les 37 habitants, tous résident dans le PNR du Vexin Français sauf 3 (le n°2 qui réside dans l'Eure, mais travaille à Magny-en-Vexin, le n°3 qui réside à Paris, mais dispose d'une résidence secondaire à Magny-en-Vexin et le n°14 qui habite en Seine-Saint-Denis, mais possède une attache à Arronville sous la forme d'un terrain).

Un numéro a été donné à chacun des enquêtés et lorsque des citations sont extraites des entretiens réalisés (voir Annexe XVI pour les habitants), ceux-ci sont présentés avec différentes indications permettant d'anonymiser les enquêtés tout en les positionnant (sexe, lieu actuel de résidence, tranche d'âge, tranche d'ancienneté dans le Vexin, PCS, statut d'occupation, situation familiale et type de résidence). Ainsi, à titre d'exemple, le n° 4 est ainsi présenté : **- Enquêté n°4 (Magny ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 40 ans ; Retraité mais actif dans l'immobilier ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** ; ou encore le n°19 : **Enquêté n°19 (Nesles-la-Vallée / Paris ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 60 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)**. Dans certains cas, plusieurs personnes ont participé en même temps à l'entretien et apporté leurs points de vue (parfois divergents). Il s'agit généralement de couples et l'indication est donc fournie avant de citer les extraits de l'entretien. Le n°17 est dans ce cas, à titre d'exemple, la présentation s'effectue alors ainsi : **Enquêtés n°17 (couple) (Nesles-la-Vallée ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Retraités ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)**.

Afin de saisir les arguments développés par les enquêtés, les éléments les plus significatifs de leurs propos ont fait l'objet d'extractions. Celles-ci sont présentées de manière successive, du n°1 au n°50 et classées par rubriques dans l'Annexe XVI : « *Facteurs de l'implantation résidentielle* », « *Mutations sociales et paysagères du Vexin* », « *Spécificités de l'identité territoriale du Vexin* », « *Règles urbanistiques et paysagères* », « *Circuits courts et ruralité vivante* ». À la suite de ces extraits les enquêtés ont été positionnés selon une grille

⁵⁹ De nombreux entretiens en face à face ont été réalisés par deux enquêtrices spécifiquement recrutées pour cette étude, Christine Chaubet (10 entretiens) et Fafa Derbal Rebouha (22 entretiens), que nous tenons à remercier pour la qualité de leur travail.

d'interprétation des discours tenus. Ces indications ont ensuite été regroupées au sein de tableaux figurant dans l'Annexe XVII. C'est à partir de ces tableaux qu'ont été conçus les tableaux croisés figurant ci-après. Ceci permet de mettre en relation les positions des enquêtés dans différents domaines. Les tableaux laissent apparaître dans chacune des cases, les enquêtés (référéncés par leur numéro d'ordre) référant à telle ou telle position. Ceci rend possible la navigation entre les tableaux de synthèse et les discours initiaux.

4.8. Les raisons de l'implantation résidentielle dans le Vexin français ?

Parmi les 36 enquêtés résidant dans le Vexin (deux d'entre eux, les n°3 et n°14 n'y résident pas au titre de leur résidence principale), 4 y sont depuis moins de 5 ans, 5 depuis 5 à 10 ans, 4 depuis 10 à 20 ans et 17 depuis plus de 30 ans, soit avant la création du PNR du Vexin français. Dans le cas des 6 installés depuis 20 à 30 ans, il n'a pas été possible de savoir comment les positionner, avant ou après 1995. La plus ou moins grande ancienneté d'implantation dans le Vexin français peut constituer un paramètre important lorsqu'il s'agira d'identifier les mutations intervenues sur ce territoire.

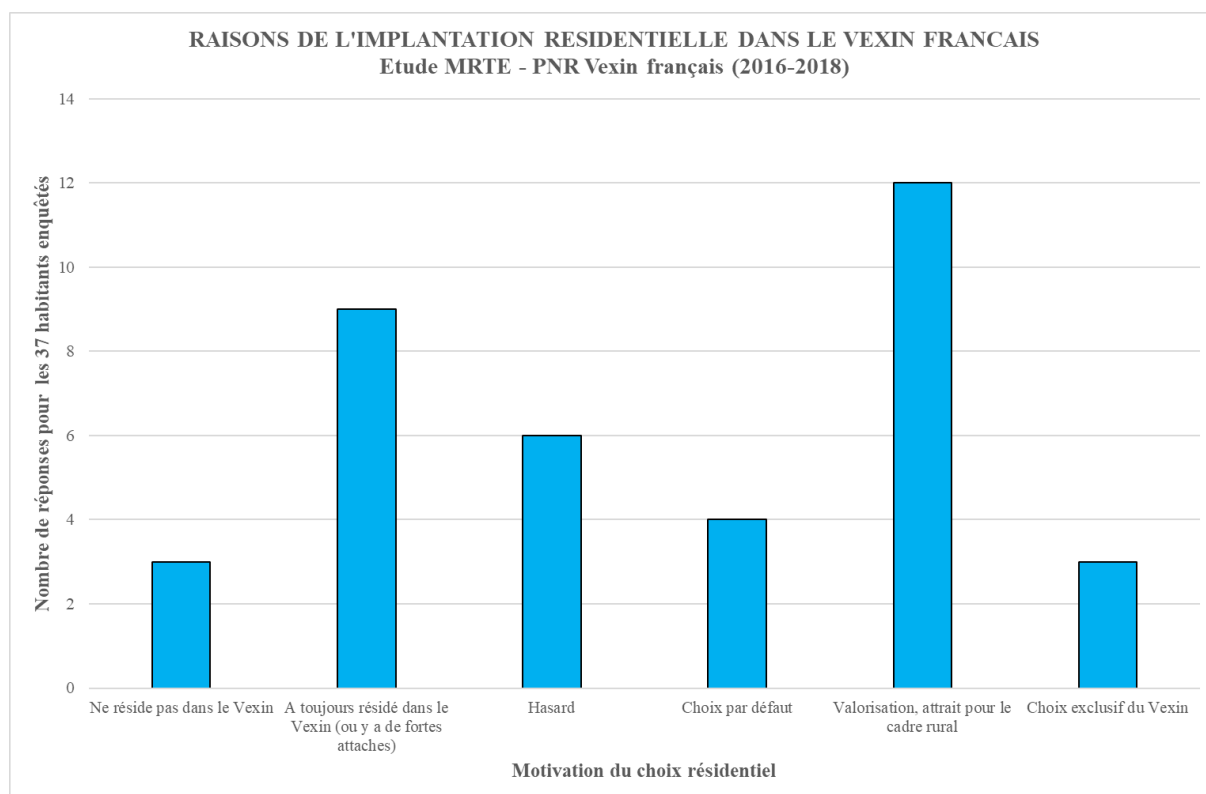


Figure 46: Raisons de l'implantation résidentielle dans le Vexin

Les lieux de résidence de ces enquêtés sont les suivants : Auvers-sur-Oise (8), Chars (7), Magny-en-Vexin (7), Nesles-la-Vallée (4), Arronville (2), Montreuil-sur-Epte (2), Hodent (1), Le Heaulme (1), Marines (1), Ennery (1), mais aussi Paris (1), une commune de Seine-Saint-Denis non indiquée (1) et Aigleville, près de Pacy-sur-Eure (Eure). Si les enquêtes ayant été réalisés sur les communes d'Auvers-sur-Oise, de Chers, de Magny-en-Vexin, voire d'Arronville correspondent à peu près à la commande initiale, ceux de Marines sont peu représentés, mais deux enquêtés travaillant sur la commune y ont été enquêtés (les n°5 et

n°37). Notons par ailleurs que des élus ou (et) techniciens ont été enquêtés sur les communes d'Auvers-sur-Oise, de Chars, de Marines, de Magny-en-Vexin, de Montreuil-sur-Epte et qu'ils y résident aussi le plus souvent.

La Figure 46 montre ainsi que 8 des enquêtés ont toujours résidé dans le Vexin français, 12 ont choisi d'y résider en raison du caractère rural du territoire et 3 seulement ont pris en compte l'existence du PNR du Vexin français. L'**Enquêtée n°5 (Ennery ; [30 – 40 ans] ; Vexin depuis plus de 30 ans ; Profession intermédiaire travaillant à Marines ; Statut d'occupation non connu ; Situation familiale non connue : Maison avec jardin)** indique ainsi avoir particulièrement pris en compte le caractère « rural » du Vexin : *« J'habite à Ennery depuis 37 ans (soit depuis longtemps dans le Vexin, ndlr). Je suis partie quelques temps à Triel-sur-Seine et je n'ai pas du tout aimé. Ici on est à la campagne sans vraiment être loin de la ville. On est chez soi, le soir on peut se promener dans les champs c'est agréable. On peut respirer l'air pur. Je n'ai pas été tenté d'aller ailleurs. Le Vexin, j'y suis bien. On est proche de tout. La nature surtout. Marines je trouve ça un peu grand, je préfère les petits villages. On est au calme tout le monde se connaît tout le monde fait attention à tout le monde. C'est une communauté »*. Certains enquêtés pour des raisons liées au cadre, aux protections, voire à certaines aides spécifiques, indiquent avoir explicitement pris en compte l'existence du PNR, ainsi l'**Enquêté n°29 (Auvers-sur-Oise ; [40-50 ans] ; De retour dans le Vexin depuis moins de 5 ans après y avoir résidé de 2005 à 2012 ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** *« Donc on était en HLM, en fait ce qui s'est passé c'est que ça se passait plutôt bien, mais pour créer quelque chose pour l'environnement, c'était encore compliqué, j'avais pas forcément le même relationnel à Auvers-sur-Oise où j'ai été soutenu par le Parc (donc le PNR, ndlr) pour refaire ma maison, enfin financièrement en tout cas, on était assez bien conseillé donc du coup j'avais quand même une bonne expérience de cet espace-là »*.

Parmi les enquêtés, une très large majorité est propriétaire de son logement (34 sur 36) et ceux-ci sont, à quatre exceptions près (3 appartements et 1 terrain) des maisons avec jardin. Ce qui correspond à la structure de l'habitat dominante dans les espaces périurbains.

Pour certains enquêtés, il n'y eut pas de choix spécifique d'implantation dans le Vexin, la personne y résidant depuis son enfance. Il en est ainsi de l'**Enquêté n°43 (Chars ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans, a toujours vécu dans le Vexin ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** *« Oui. J'ai déménagé deux fois. Une fois chez mes parents et une fois chez moi. C'était un déménagement de rue à rue. Mes parents habitent aussi sur Chars, en maison aussi. C'était cette maison-là de toute façon. C'était la maison où ma femme est née donc ses parents sont partis. On a racheté la maison avec ma femme. C'était pas seulement un critère de rester dans le PNR, c'était plus un critère de rester sur Chars. Il y a toutes les commodités sur la commune. On voulait monter un projet avec ma femme, avoir des enfants et voilà. On a vraiment tous les services sur la commune. Franchement j'aime bien le Vexin, les maisons du Vexin, tout ça j'aime bien. C'est vraiment typique, comme ma maison. Après, je pense que la base c'était rester à Chars »*. Il est enfin nécessaire de noter que dans certains cas, le choix d'implantation dans le Vexin résulte d'une forme de choix par défaut, compte tenu des nombreuses contraintes à prendre en compte,

même si au final ce choix apparaît présenté de nombreux avantages, ainsi de l'**Enquêtée n°35 (Magny-en-Vexin ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « Avant, on habitait en HLM à Poissy dans les Yvelines et un jour on s'est décidé à acheter, et comme j'avais trois enfants je voulais que chacun ait sa chambre. Au départ c'était pas du tout ici on voulait être près de notre travail parce je travaillais à Poissy et mon conjoint à Chatou, mais les maisons étaient hors de prix, on n'avait pas les moyens. Un jour on a visité cette maison et on l'a achetée en une demi-heure : un vrai coup de cœur point. Au départ, on a fait les agences vers chez nous, après comme c'était trop cher, on s'est éloigné de plus en plus et puis on est tombé dans ce village, on en a fait le tour de la ville et ça nous a plus. On a fait les agences immobilières ensuite. Maintenant on adore ce choix qu'on a jamais regretté ».

4.9. Les mutations (sociales, urbanistiques et paysagères) intervenues sur le territoire depuis l'implantation résidentielle des enquêtés

Le guide d'entretien visait à dégager les principales transformations identifiées par les enquêtés, sur le plan des évolutions sociales, urbanistiques et paysagères. Ces deux derniers aspects étaient destinés à distinguer ce qui concernait d'un côté le cadre bâti à proximité du lieu de résidence des enquêtés et la seconde les éléments paysagers, le cadre rural dans lequel s'inscrit la commune de résidence.

Les avis concernant les questions sociales (voir Figure 47) ont fréquemment (17 réponses sur 37) mis l'accent sur l'arrivée de nouvelles populations. Les points de vue sur ces dynamiques peuvent diverger selon que les enquêtés résident dans le Vexin depuis longtemps ou *qu'a contrario*, ils font eux-mêmes partie de ces flux qui contribuent au renouvellement des populations, mais également des pratiques. Dans le premier positionnement, figure par exemple l'**Enquêté n°11 (Chars ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Personne seule ; Maison avec jardin)** : « Il y a quelques années encore dans les villages, ici, on était dans des milieux relativement ouverts. On avait des cours qui était fermée avec des grilles, mais on avait quand même un rapport entre, euh... je ne dirais pas la sphère privée, mais les jardins, les maisons et la rue, la sphère publique. Et, depuis 25 ans environ, c'est peut-être dû à une évolution des mentalités. On a des gens d'un certain âge qui décèdent, les maisons sont vendues et sont rachetées par des personnes plus jeunes et, une des premières choses qui est mise en place c'est le calfeutrage individuel. Alors on va mettre du bambou, on va vous mettre du thuya, on va vous mettre, vous savez, ces grands... ces morceaux de tissu verdâtre de camouflage. On se cache, on se calfeutre, euh... Les portes avec des grilles, on va bien les obturer avec des plaques en fer. Bon, est-ce que c'est lié, euh... je ne sais pas... spécifiquement lié au Vexin. Je ne sais pas. Non, je pense que c'est une nouvelle manière de se comporter dans la société. C'est un repli sur soi c'est le cocooning et surtout il ne faut pas que votre voisin sache ce que vous avez dans votre verre, l'été, à l'apéro ». Sur le second positionnement se situe l'**Enquêté n°21 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 15-20 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « Quand même, le village est très patrimonial. C'est le foncier, le leitmotiv du maire c'est pas d'impôts locaux, on n'augmente pas les impôts, il est très fier de ça, voilà... mais d'un autre côté les services fournis c'est quand même relativement limité quand même, bien

*sûr on est un village important au niveau des services alors voilà, bon il y a des services qui se montent parce qu'il y a une vie associative à Nesles qui est quand même importante, par exemple il y a une garderie, une crèche qui est montée, mais elle s'est montée parce qu'il y a des parents qui ont voulu la monter, alors vous voyez, après le maire est venu aider, la commune est venue aider alors en s'appropriant d'ailleurs le fait qu'elle l'ait fait que c'est pas elle qui est à l'origine bon... mais il y aurait plein de choses à faire par exemple la politique en vis-à-vis des enfants alors là, la jeunesse c'est zéro... L'avenir c'est prendre en compte que nos villages à la campagne ne sont pas remplis de campagnards, ils sont remplis de gens qui viennent de la ville, donc les rurbains qui ont certaines exigences, des enfants à faire vivre, et des déplacements de la ville au travail, ça c'est des problématiques qui ne sont pas prises en compte par la ruralité, en tout cas dans notre village, la ruralité d'aujourd'hui ». Il insiste par ailleurs sur le processus d'embourgeoisement enregistré sur la commune. Les propos de l'**Enquête n°11** précédemment signalés font écho à ceux de l'**Enquête n°21** : « (En réponse à l'évolution de Chars, ndlr) Il faut faire participer les gens pour les... pour qu'ils s'investissent, pour qu'ils se sentent faire partie du village. Parce que sinon, c'est quoi ? Je viens faire dodo et puis je repars quoi. Ça devient une ville dortoir. Ah oui, beaucoup. Mais pas seulement à Chars. Je pense que c'est partout dans le Vexin maintenant. Les gens viennent... Ça fait dix ans que j'ai ce ressenti. Même quand on organise des activités, les gens consomment des activités maintenant. C'est-à-dire que je paye une heure de danse à ma fille. Je la pose à telle heure et je la reprends à telle heure ».*

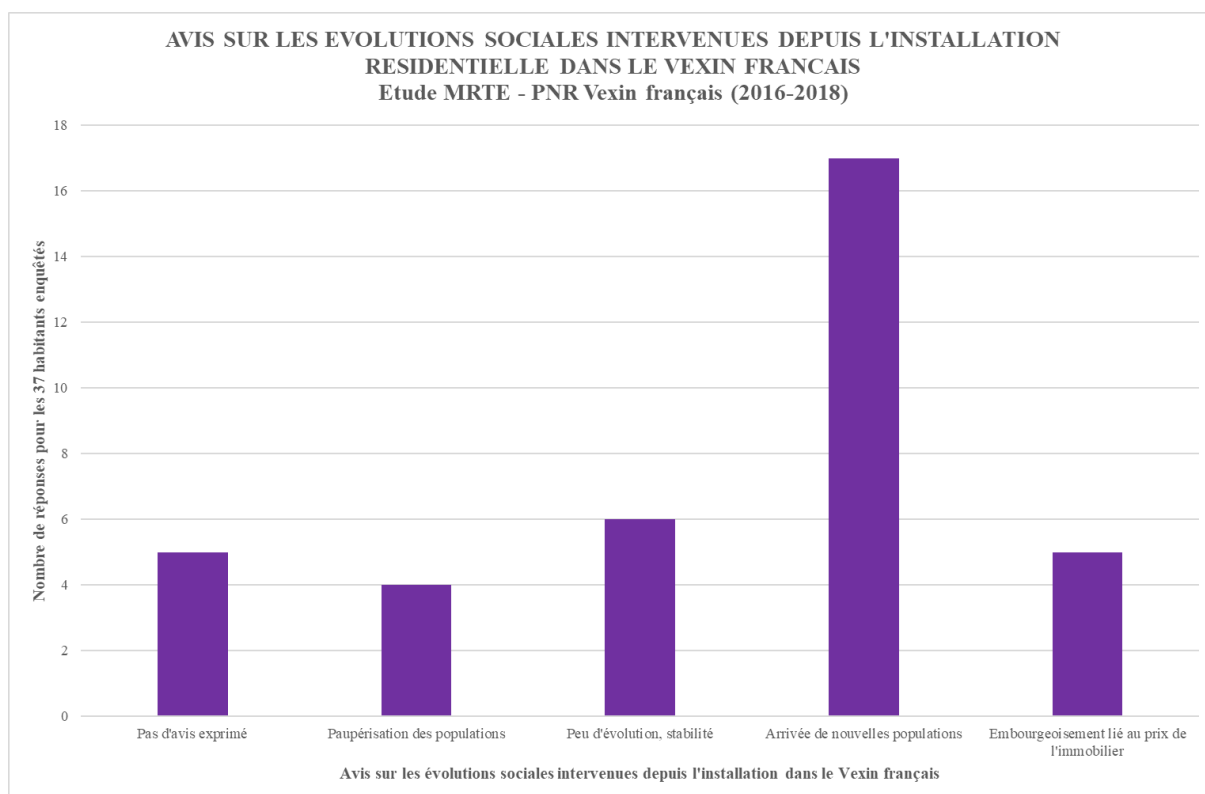


Figure 47 : Avis sur les évolutions sociales intervenues depuis l'installation résidentielle dans le Vexin français

Dans quatre cas, les enquêtés perçoivent une paupérisation de leur commune. Il s'agit exclusivement d'enquêtés résidant à Magny-en-Vexin (n°3, n°4 et n°8) ou y travaillant (n°2). L'**Enquêtée n°2 (Eure ; [30 – 40 ans] ; Non résident-e Vexin ; Employé ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** signale ainsi : « *Ce qui m'a frappé (dans Magny où l'enquêtée travaille, ndlr) c'est qui on sent qu'il y a eu de l'argent, mais que la ville c'est maintenant appauvrie, les maisons sont mal entretenues et devraient être refaites. On sent que ça a été une ville prospère. C'est pas gentil ce que je dis. Les pavés qui ne sont pas forcément remis. Quand même pas mal de pavés qui s'enlèvent et cela pose des problèmes de sécurité. Les quartiers résidentiels, je ne connais pas. On les voit un peu en passant, mais c'est tout. C'est très « ouvrier » j'imagine* ». L'**Enquêté n°4 (Magny ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 40 ans ; Retraité mais actif dans l'immobilier ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** va globalement dans le même sens : « *Ce que j'apprécie maintenant que cela fait 42 ans qu'on y habite c'était une petite ville y avait beaucoup d'antiquaires, c'était très agréable. Maintenant ça se dénature avec les constructions. On a de plus en plus du HLM pour loger les gens. Cela n'a rien à voir avec 1976. Il y a l'extension des immeubles lotissement diverses déconstruction qui se sont faites. Et encore on n'a pas à se plaindre le fait de se trouver à vingt et quelques kilomètres RER ça réduit l'évolution on a parlé d'une ligne qui allait directement sur Cergy et Paris. Cela a commencé à se construire beaucoup à partir de ces années 1975-80. Dans l'évolution récente j'apprécie autre chose... il y a à faire parce que ça se dégrade beaucoup. Le centre ça va, mais il y a une désertification des commerces comme dans toutes les communes. Il va y avoir un super Leclerc à l'entrée de la ville. Ça va tuer le petit commerce local Je me suis baladé, il y a beaucoup de commerces qui ferment. Avant il y avait 3 bouchers près de la pharmacie, il y avait une file au centre de la ville* ». Ces derniers propos mettent par ailleurs l'accent sur l'évolution du cadre bâti, sur les transformations résultant des nouvelles constructions, mais également sur l'évolution de l'offre commerciale, aspect n'ayant pas fait l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de cette étude.

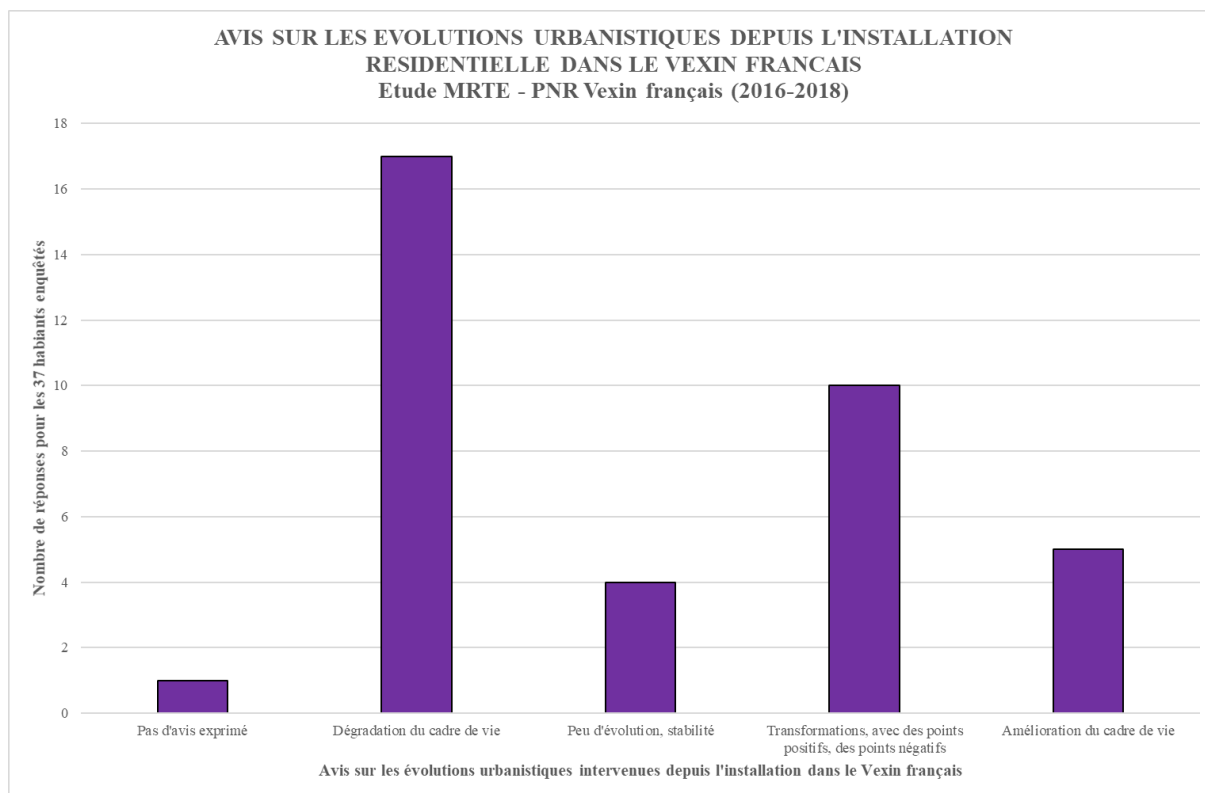


Figure 48 : Avis sur les évolutions urbanistiques intervenues depuis l'installation résidentielle dans le Vexin français.

La perception des transformations induisant un sentiment de dégradation résulte fréquemment des effets de la pression foncière et des nouvelles constructions qui apparaissent, comme le pointe l'**Enquête n°47 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; CPIS - Artiste ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « *Je trouve qu'Auvers s'est beaucoup transformée malgré tout, on avait un tissu alors j'ai eu la chance, quand je venais voir mes grands-parents, etc., il y avait énormément de maisons avec plein de potagers, au fur et à mesure des décennies, j'ai l'impression qu'il y a la pression foncière qui s'est mise en place et ces jardins ont été divisés, ces maisons ont vendu leur jardin, leur petit potager pour installer des maisons et c'est au niveau des perspectives sur les paysages il y avait une densité qui n'est pas bonne, qui vraiment n'est pas bonne. Il aurait été préférable sans avoir des barres bien sûr, d'avoir du collectif, il y a pas de logements collectifs, c'est ce que refuse la mairie, ils ont bien tort parce qu'au lieu de disséminer, occuper des espaces, quand vous construisez sur des espaces, vous construisez sur 300 mètres carrés vous mettez une maison et vous mettez un arbre sur 300 mètres carrés et un portique un barbecue et tout ça fait qu'il y a plus ce côté charmant qu'il pouvait y avoir à Auvers-sur-Oise sur une ville, petite ville où il y avait effectivement cette espèce de passage entre quelques maisons entre le végétal, il y a vraiment quelque chose de très agréable et puis surtout le côté potager qui ravit les yeux voilà, ça je trouve que ça construit toujours et toujours, dès qu'il y a 5 mètres carrés enfin dès qu'il a 300 mètres carrés on pose une maison dessus et ça on va dire, oui, mais bon, la rue haute est protégée bien sûr on est dans la zone de ZPPAUP... ».*

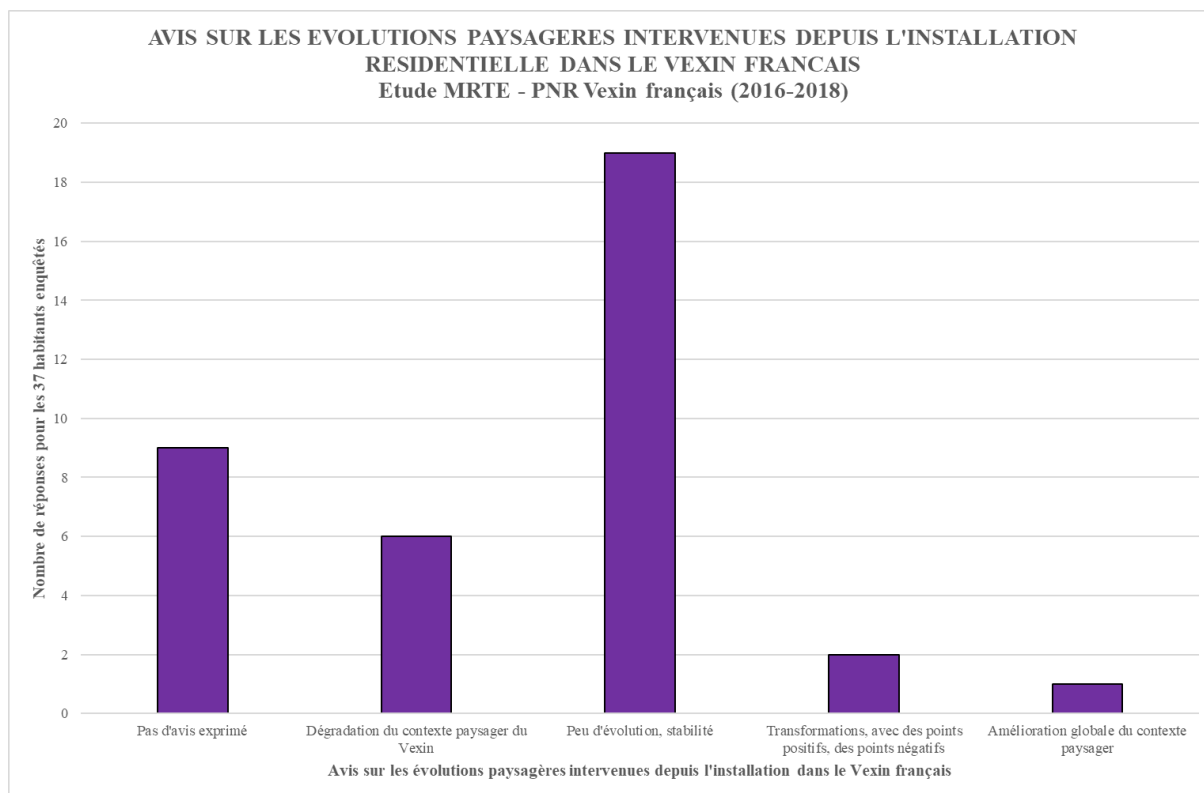


Figure 49 : Avis sur les évolutions paysagères intervenues depuis l'installation résidentielle dans le Vexin français.

Les propos concernant les évolutions urbanistiques sont parfois beaucoup plus nuancés. S'ils signalent des points négatifs, ils insistent davantage sur les aspects positifs. Ainsi, l'**Enquête n°5 (Ennery ; [30 – 40 ans] ; Vexin depuis plus de 30 ans ; Profession intermédiaire travaillant à Marines ; Statut d'occupation non connu ; Situation familiale non connue ; Maison avec jardin)** : « *J'ai travaillé 3 ans à Marines puis 15 ans à Paris, puis je suis revenue ici et j'ai vu le changement. Des lotissements se sont construits un peu à l'extérieur. Certains commerces ont changé, un peu modernisés. L'évolution de Marines au fur à mesure du temps a été plutôt positive, bénéfique. C'est maintenant beaucoup plus vivant. On a toujours cet esprit de village malgré tout. Tout le monde se connaît plus ou moins. Même la zone artisanale, c'est bien pour une petite ville comme ça. Ça apporte de l'emploi parce qu'on a envie de travailler dans une société proche de son habitation. C'est très sympa* ».

S'agissant des évolutions paysagères (voir Figure 49), les enquêtés (19 sur 37), mettent principalement l'accent sur la stabilité, le peu d'évolution. Ceci s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la charte du PNR, visant à limiter les extensions urbaines et à préserver les espaces agricoles. L'**Enquête n°19 (Nesles-la-Vallée / Paris ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 60 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** indique ainsi : « *...enfin, mais il y a l'idée d'utiliser les grandes structures existantes pour créer de l'habitat, ça me paraît une très, très bonne idée, je connais une bonne douzaine de fermes qui sont en ruine dans la région, certaines par chance ont fait l'objet de transformations en ensemble* ».

d'habitat, c'est assez, il y en a une à Neuville parfaitement réussie, je ne connais que Neuville, peut-être il y en a d'autres, mais il y a peu de transformations paysagères, à mon avis, tant mieux, parce que c'est un territoire qui nous est tombé du ciel en l'état quasiment inchangé depuis le néolithique, c'est rare, c'est une chance, on a le devoir de le transmettre comme on nous l'a transmis, je pense qu'on a le devoir de ne pas le saccager quoi, c'est tellement facile, en dix ans on peut saloper ce territoire », ou encore l'**Enquêté n°37 (Le Heulme ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; Artisan-commerçant à Marines ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « Le PNR c'est un parc naturel régional donc il a son utilité parce qu'il préserve quand même l'environnement et la nature et que si le PNR n'a pas été si large je pense que la région aurait eu des constructions un petit peu hétéroclites, les villages n'auraient pas été préservés comme ils le sont, il y a quand même un rôle du PNR qui est primordial dans cette région qui est certainement la plus belle région d'Ile-de-France sûrement qui est la plus préservée également à tous les niveaux En tout cas on le vend, je pense qu'on vend, les gens recherchent le calme de la région qui existe, c'est un PNR qui le préserve en tout cas et l'améliore ». La perception des modifications dépend toutefois grandement de l'échelle temporelle qui est prise en compte. L'**Enquêté n°44 (Arronville ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 50-60 ans, a toujours vécu dans le Vexin ; Agriculteur ; Propriétaire ; Famille monoparentale ; Maison avec jardin)** insiste sur ces transformations qui affectent le cadre paysager local : « Il y a quelques bosquets qui sont partis, après il y a quelques parcelles qui sont encore cultivables, je me rappelle mon père cultivait des parcelles que je cultive encore, maintenant avec le matériel qu'on a c'est plus possible, il y a pas assez de place pour circuler. Maintenant avec le matériel c'est plus possible, certaines communes ont fait un démembrement (probablement « remembrement », ndlr), nous c'était quand même un réaménagement de chemins quelque chose comme ça. Les chemins partaient dans tous les sens donc au niveau culture (les parcelles agricoles) c'est pas évident donc les chemins ont été faits parallèlement aux parcelles donc ça part pas à 45 degrés si vous voulez parce que ce n'est pas cultivable, c'était des chemins qui coupaient parce qu'il y avait des crochets, il y avait des chemins qui coupaient à travers, ce qui était là c'était des petits bouts sa finissait par des pointes à la fin, donc ces chemins ont été supprimés et ça a été remplacés par des chemins qui bordent les parcelles et qui font le tour, donc on a des parcelles plus longues c'est beaucoup plus facile. Comment vous dire ? Les arbres poussent par exemple, donc ça change en 30 ans... Il me semble avoir des photos du vieil Arronville où il y a des bosquets et des haies avant il y avait rien et on a refait une série de photos, on a une photo avec une charrette de foin qui passe dans le village, Des poules qui se balade là on a refait, quand est-ce qu'on a fait ça ? Il y a 2 ans on a un photographe qui est venu faire des photos, il a refait des photos aux mêmes endroits avec les villageois qui ont prêté leur silhouette pour les mettre à leur place, mais un siècle après, et vous voyez le paysage c'est plus du tout pareil les maisons sont toutes il y a des maisons qui ont disparues, d'autres qui sont restées, mais par contre on les voit moins parce que maintenant il y a des arbres de 15 mètres, les rues sont goudronnées, avant c'était de la terre battue, mais il arrive qu'un arbre arrive à maturité il faut le couper parce qu'il meurt, il tombe. Je pourrais vous dire ce que je n'apprécie pas, mais ce que j'apprécie c'est que ça change pas trop, que notre village garde son caractère de village ». Cet enquêté, en raison de son activité professionnelle (**agriculteur exploitant, ndlr**) met en avant, tout à la fois les évolutions des pratiques agricoles,

la place des agriculteurs au sein de villages en cours de mutation sociale et les transformations paysagères. Ces transformations limitées et pour partie contrôlées paraissent pour certains enquêtés caractériser le territoire du Vexin, à la différence d'autres territoires enregistrant des transformations paysagères plus fortes. L'**Enquêtée n°32 (Magny-en-Vexin ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; Retraitée ; Locataire HLM ; Famille ; Appartement)** : développe ses analyses sur ce point : « *Il y a beaucoup de choses qui ont été faites, mais sans toucher justement trop au côté bois, tout ça. Bon c'est vrai, ça s'est construit tous les immeubles et pavillons n'étaient pas là. Avant il y avait une SPA, les champs de blé, les champs de maïs, mais bon, ça n'a pas trop dépareillé, mais il faudra faire plus non plus. Ici c'était des bois, des champs. Il faudrait pas qu'il n'y en ait trop de bâti. Je suis retournée en Normandie, je ne me suis pas reconnue, c'était bâti partout. Ça va trop vite. On touche à la nature, il y a plus... on va avoir que des maisons, que des maisons. Si ça continue, dans 30 ans, ce sera un petit Paris. Voyez ce que je veux dire ? Il y a une grande marge, mais c'est dommage, mais en 30 ans on a vu évoluer quand même il y a eu beaucoup de choses qui ont été construites, ça a été trop loin quand il y a des zones comme ça avec des petits collectifs c'est ici très bien, bien, mais je vois qu'il y a plus de 80 pavillons qui se sont montés. Après c'est dommage, c'est dommage... Il faut des choses plus concentrées. Faudrait pas que ce soit étalé. Dès l'instant que vous étalez quelque chose c'est que vous touchez à la nature. Je vous dis, ici on a connu c'était les champs* ». Ces différents éléments peuvent contribuer à dessiner ce que pourrait être une identité territoriale du Vexin français. Les enquêtés ont parfois livré spontanément leurs avis sur la question, mais ont également répondu aux questions figurant dans le guide d'entretien. La notion d'identité territoriale peut, selon les points de vue, prendre différentes acceptions, avec un équilibre relatif entre stabilité et permanence d'un côté et évolution contrôlée de l'autre.

4.10. Les spécificités de l'identité territoriale du Vexin français

Une grande majorité des enquêtés (19 sur 37) (Figure 50) estime qu'il s'agit d'un territoire caractérisé par son bâti et par ses paysages, d'autres plus rares (7 ont été associés à cette catégorie) considèrent qu'il s'agit d'un espace rural se définissant certes en regard de l'agglomération proche, mais sans distinctions particulières. Rappelons qu'initialement le PNR s'était constitué (Despôts, 2007) en réaction aux perspectives d'extension de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise.

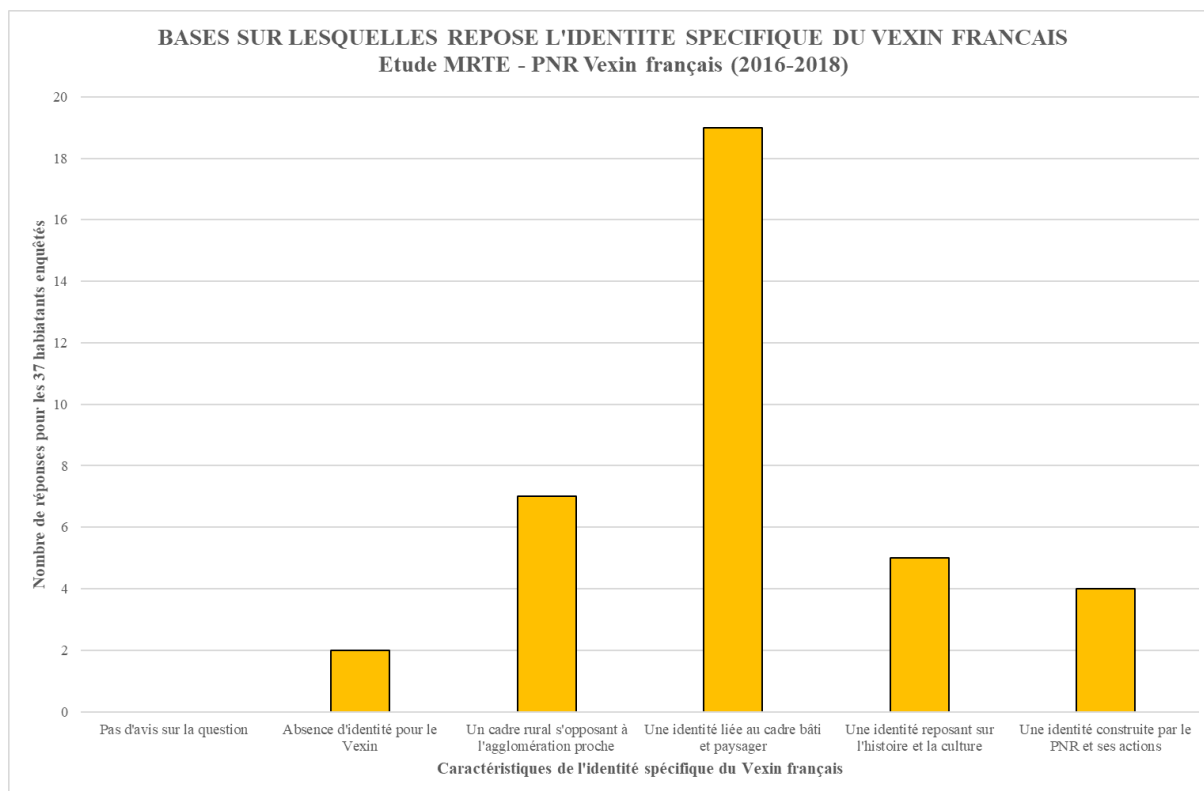


Figure 50 : Bases sur lesquelles repose l'identité spécifique du Vexin français.

Les propos des enquêtés permettent d'identifier ce qu'ils entendent par « identité territoriale ». Les **Enquêtés n°3 (Couple) (Paris ; [50 – 60 ans] ; Paris et résidence secondaire Magny ; CPIS ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** indiquent : « L'avantage c'est que ça n'est pas loin de Paris quand on y habite. C'est bien. On se rend compte qu'il y a des gens qui viennent de partout pour visiter le Vexin. Ce n'est pas d'abord parce que c'est un parc naturel. C'est une beauté naturelle. C'est devenu parc naturel parce qu'il y a une base intéressante. Je ne pense pas qu'on puisse transformer un paysage qui est très moche. Là, j'y viens en fait pour plaisir parce qu'il y a plein de choses à faire à visiter dans tous les domaines. On n'est pas hyper sportifs, mais dans sport aussi il y a des choses à faire au niveau culturel ça c'est sûr. Je trouve qu'il y a une identité paysagère. C'est vrai que c'est très agréable quand on se promène autour de Magny-en-Vexin. Pour moi l'identité paysagère, c'est très propre et net. Il y a un très gros effort de tous les villages des alentours de bien entretenir le patrimoine. C'est assez fleuri en général, c'est assez propre et agréable. C'est typique. Je ne sais pas comment bien le décrire. Tous les villages de Magny sont très agréables à visiter. Le deuxième point, l'identité paysagère. Les paysages eux-mêmes sont des paysages plutôt vallonnés, côteaux. La partie culture céréalière fait partie de la culture paysagère qui conditionne à fois l'identité et la culture rurale et également la beauté des paysages et ensuite le patrimoine bâti, il y a une identité dans l'habitat. Il y a des villages qui sont très homogènes. Ce que je regrette qu'il y a un urbanisme de temps en temps qui est souvent très contestable. Les maisons sont en pierre qui sont des fermes ou des bâtiments avec un rez-de-chaussée et un premier étage et des toits de tuiles qui donnent un caractère particulier dans la couleur. Il y a une homogénéité autour d'une église ». L'**Enquête n°21 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 15-20 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ;**

Maison avec jardin) va à peu près dans le même sens : « *C'est-à-dire comment je dois définir moi-même l'identité paysagère, ben les paysages pff... oui c'est ça, c'est la beauté des, des, de la nature quand, on sort des villages donc que ce soit très agricole, qu'il y ait pas de constructions qui je ne sais pas, des centres commerciaux qui viennent défigurer le paysage ou de zones d'entreprises qui viennent avec leur hangar-là qui viennent défigurer le paysage, donc ça c'est, c'est, c'est important, donc je parle en dehors du village, de la campagne, donc c'est vraiment très joli, il y a des bois, il y a pas que, d'ailleurs il y a pas que le champ agricole, il y a aussi des bois, donc voilà, c'est vallonné en plus donc c'est pas un paysage qui est monotone, et puis l'identité c'est aussi les villages eux-mêmes, donc des villages qui ont maintenu quand même des vieilles maisons, des maisons très anciennes euh, ou des fermes très anciennes, des églises euh dans l'aspect rural, l'aspect authentique vraiment, ça peut être du faux authentique, mais l'aspect voilà, l'aspect cachet ancien et conservé, ça c'est, c'est... il y a une harmonie dans ces villages, il y a pas des bâtiments bariolés, il y a pas des, des tours, il y a pas vous voyez... c'est ça qui est important, à la fois que les villages soient conservés dans leur aspect et que la campagne elle-même ne soit pas défigurée par des constructions qui viennent alors c'est pas le fait qu'elles soient modernes ou pas, il y a des constructions, moi je ne suis pas passéiste, mais qu'il y ait pas des constructions qui viennent défigurer comme des centres commerciaux, des zones d'achat voilà, comme ça c'est bien que ce soit maintenu, ce qui fait une unité hein, une unité du paysage partout où on se balade dans le parc et moi je me suis pas mal baladé en moto quand je l'ai découvert, voilà il y a une certaine unité de paysage voilà, pittoresque et préservée ». La maîtrise de l'urbanisme, la cohérence relative des constructions nouvelles avec le cadre initial, ainsi que la préservation de l'environnement semblent contribuer à une identité territoriale.*

Identité que rejettent certains enquêtés. L'**Enquêté n°11 (Chars ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Personne seule ; Maison avec jardin)**, développe ainsi ses propos : « *Le Vexin ? Déjà, on a du mal à donner une définition historique et géographique. On se demande encore... de toute manière ici, il n'y a pas une identité forte. Faut reconnaître que le Vexin ce n'est pas une identité forte. Non, non, le Vexin n'a pas une identité forte. Alors, au niveau paysager historiquement, il y a des choses c'est certain. Alors ici, le Vexin, on peut le définir. C'est cette région de plateau comprise entre la Seine, l'Oise, l'Epte et puis il faut dépasser le cadre administratif, on peut aller jusqu'à Chaumont-en-Vexin. Et puis après on tombe sur le pays de Thelle, où là, au niveau géologique, comment dirais-je... au niveau des paysages, ça change. Mais il y a une structure, un ensemble géographique assez... c'est assez compact. Ça se ressemble un peu. Bon, tout en sachant que sur les marges on a des influences. Si vous remontez un peu au nord sur Chaumont-en-Vexin vous allez avoir progressivement cette influence de la Picardie. On va avoir la petite brique rouge. Si vous allez du côté de Magny-en-Vexin, vous allez sur la vallée de l'Epte, on a un peu l'influence normande. Si vous êtes sur l'ensemble paysager d'ici, euh... grosso modo, ce qui va déterminer le Vexin français, pour moi, nous avons trois grands ensembles paysagers : on a les fonds de vallée, les plateaux et les buttes témoins ». L'**Enquêté n°13 (Chars ; [20-30 ans] ; Vexin depuis moins de 5 ans ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Appartement)** a du mal à identifier une identité spécifique : « *Pour moi, le Vexin c'est la partie campagne du Val-d'Oise. La partie...euh... la partie un petit**

peu... un petit peu plus... Voilà, un petit peu plus rurale, un petit peu plus agricole peut-être aussi... Voilà un petit peu... je ne sais pas comment l'expliquer... enfin... C'est pas le... c'est un peu moins le... si vous voulez le... comment je dirais ça... l'ambiance banlieue pure et dure. Vraiment, on sent quand même que là c'est un petit peu plus la campagne. Les gens déjà ont un peu une autre mentalité. Ils sont peut-être un peu pour certain moins stressés. Ils ont d'autres occupations voilà. Je le ressens comme ça en tout cas. Voilà ».

Pour d'autres enquêtés, c'est d'abord l'histoire et la culture qui confèrent au Vexin français une identité spécifique, ainsi des **Enquêtés n°22 (entretien réalisé avec l'enquêtée n°22 et une amie plus âgée qui sera indiquée comme « amie » dans la restitution ci-après) (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis sa naissance ; CPIS : Artiste-peintre ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *Je dirais que ça a une très grande valeur géographique et historique parce que c'est quand même un patrimoine qui existe et d'ailleurs on l'observe dans des petits villages qui sont bien restaurés, on sent que les propriétaires ont à cœur de conserver et de préserver leur patrimoine et ça je trouve qu'au niveau, ça je trouve que c'est une belle évaluation, c'est très qualitatif, on sent qu'il y a une volonté de préserver et d'entretenir ce patrimoine, c'est notre histoire, c'est le patrimoine, on a d'ailleurs à ce sujet à côté de l'église un manoir royal que peu de gens connaissent en fait à part quelques personnes qui s'y intéressent et c'est quand les gens viennent à Auvers sur les pas de Van Gogh ce qui les intéresse à Auvers puisqu'il n'y a pas d'œuvre originale c'est de voir que les sites ont été préservés, qu'on retrouve des sites qui ont été peints par Vincent Van Gogh et qui existent toujours ».* Il est à noter que 3 (les n°20, n°22 et n°47) des 5 enquêtés ayant plus particulièrement insisté sur la dimension culturelle, résident à Auvers-sur-Oise. Ceci est à mettre en relation avec la valorisation des héritages des impressionnistes, fortement appuyée par la volonté politique de la municipalité de miser sur cet atout afin de capter des flux touristiques. Ce choix fut engagé par J.-P. Béquet (maire de 1989 à 2014), la commémoration du centenaire de la mort de V. Van Gogh ayant constitué un élément déclencheur. La stratégie municipale, tout du moins pour cet aspect culturel et touristique, a été poursuivie par I. Mézières élu pour le mandat municipal 2014-2020.

L'Enquêté n°15 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis toujours ; Artisan-commerçant ; Locataire ; Célibataire ; Appartement) développe quant à lui une approche critique, rejetant l'idée d'une identité spécifique au Vexin français, sauf celle pour partie créée par le PNR : « *Non ! Non. Il n'y a pas d'identité. Parce que, avant que ce soit le Vexin, enfin euh... Ça marchait très bien aussi. Donc non, non, il n'y a pas forcément d'identité. Je dirais plutôt même qu'il y a un point négatif. C'est que, dû au fait que c'est le Vexin, euh... les prix de l'immobilier et de location tout ça, c'est en augmentation. Il n'y a pas photo. Le système du Parc régional du Vexin français. Voilà, forcément, Parc naturel régional du Vexin français, les gens s'identifient... euh... aujourd'hui, il n'y a rien de... il n'y a rien de... comment dire... euh... de plus actuel que la France, les Français et compagnie. Parc naturel régional du Vexin français, il y a une histoire derrière tout ça aussi. Donc du coup, les gens, ils s'identifient à ça et je pense que c'est ça qui fait que le Vexin est vachement demandé au niveau immobilier et compagnie. À la base, le Vexin, c'est une image marketing je pense. Mais ce n'est pas qu'une image marketing. Ça donne une valeur ajoutée. Maintenant, je pense*

que les gens, ils viennent, ils trouvent quand même un calme, ils trouvent la qualité de vie. Ici, ce n'est pas la même qu'à Sarcelles ou compagnie. Mais après, euh... moi je pense que ça a une connotation financière. Ça n'a pas qu'une connotation euh... euh... de faire vraiment évoluer la région ». Outre l'enquête n°15, les enquêtes n°29, n°34 et n°37 insistent particulièrement sur le rôle joué par le PNR dans la construction ou le renforcement de l'image du territoire.

4.11. Quelles perceptions des règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français

Nous allons maintenant aborder les questions relatives aux règles urbanistiques et paysagères mises en œuvre dans le cadre du PNR (première charte en 1995 et seconde charte en 2007) (Despods, 2013). Le guide d'entretien prévoyait d'aborder cette thématique selon plusieurs angles complémentaires : de quelles connaissances disposent les enquêtes sur les règles existantes (Figure 51) ; ont-ils eux-mêmes été confrontés aux règles (lors de la présentation de projets de construction ou de transformation de leur habitat) (Figure 52) ; quel avis portent-ils sur ces règles (Figure 53) et enfin peuvent-ils suggérer des adaptations souhaitables de ces règles, ou non (Figure 54). Il est cohérent de supposer que ces divers aspects sont liés entre eux : avoir déposer des projets permet une meilleure connaissance des règles ou avoir eu des projets refusés ou fortement amendés peut conduire à émettre des propositions d'améliorations. Ce croisement entre les différentes variables sera effectué plus avant dans l'étude (voir les Figures de la n°88 à la n°99).

La Figure 82 montre qu'une part importante des enquêtés (21 sur 37) déclare disposer d'une bonne connaissance des règles, 8 autres précisant que leur niveau de connaissance résulte d'informations collectées auprès de tiers. Correspondant à la première situation, **l'Enquête n°5 (Ennery ; [30 – 40 ans] ; Vexin depuis plus de 30 ans ; Profession intermédiaire travaillant à Marines ; Statut d'occupation non connu ; Situation familiale non connue : Maison avec jardin)** indique : *« Il y a des règles à respecter qui sont fixées par les architectes des Bâtiments de France qui sont très « protocolaires ». Particulièrement pour les maisons au centre-ville ou proches de l'Église, dans un lieu historique vous ne pouvez pas faire tout ce que vous voulez, sinon cela dénature. Par exemple à Ennery, il y a au centre un grand pré qui a été loti : toutes les personnes qui ont construit ont été obligées de construire un mur en pierre, plutôt que des parpaings. Moi je trouve que c'est beaucoup plus agréable. C'est une contrainte pour les propriétaires. Mais ça dénature pas le cadre qui est ancien. Les deux se marient très bien. On ne peut pas faire non plus ce qu'on veut dans ce cas-là. Je ne sais pas si les règles sont plus strictes dans le Vexin, mais quand on touche dans les espaces naturels il faut que ce soit stricte sinon on va dénaturer, on enlève tout le charme. On a beaucoup de clients (de l'agence immobilière, ndlr) qui cherchent des choses atypiques, anciennes, avec de la pierre quelque chose du terroir qui rappelle qu'il y a une vie avant. Des maisons qui ont une histoire. Moi j'habite dans un lotissement neuf, mais j'aimerais bien investir dans la pierre dans quelque chose de l'ancien dans le Vexin. J'ai des amis qui ont fait construire dans le centre d'Ennery. Quand ils ont dû mettre les volets, tout était réglementé il fallait respecter. Au début, c'était compliqué. Vous avez des problèmes on vous dit non, vous devez suivre les règles. Pas de volets en PVC et que du bois. C'est plus lourd pour l'entretien.*

Et des contraintes. D'un autre côté ils sont quand même contents. Bien sûr quand on vous interdit de faire quelque chose c'est rébarbatif, mais après... Il y a bien sûr des choses c'est un peu abusé, mais bon dans l'ensemble il faut respecter les règles ». D'autres enquêtés disposent de connaissances plus indirectes sur le cadre réglementaire, ainsi de l'**Enquête n°10 (Auvers ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 10 à 20 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « Parce qu'effectivement, à Auvers-sur-Oise... Alors, pour le savoir par l'intermédiaire de mes patients qui habitent à Auvers-sur-Oise, effectivement, quand on demande une modification c'est tout un pataquès avec euh... donc ils se heurtent aux architectes des Bâtiments de France et donc toute modification est très difficile à obtenir. Moi, je n'ai pas eu de modifications à faire. - Enquêtrice : Donc, à travers vos clients, est-ce que vous entendez que la réglementation est plus stricte qu'ailleurs ? - Oui, ils la ressentent... Enfin, certains et notamment ceux qui habitent dans le secteur de l'église la ressentent comme très stricte parce que... parce que quasiment toutes les demandes qui ont été faites ont été refusées. Même des simples demandes, des choses ridicules, c'est refusé quoi ». L'**Enquête n°15 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis toujours ; Artisan-commerçant ; Locataire ; Célibataire ; Appartement)** fait de la même manière référence à des connaissances indirectes sur les règles en vigueur : « Ben... je peux pas vous dire (en réponse à une question sur la connaissance des règles, ndlr) parce que ce n'est pas moi qui fais les lois. J'avais un ancien voisin dans la côte pour aller au lycée. Il avait acheté une belle porte en bois, magnifique. Ils lui ont fait peindre sa porte en gris. Je trouve ça un peu abruti dans la région où on est. Il y a plein de trucs comme ça. Bon après, c'est eux qui savent, ce n'est pas moi, mais bon je trouve ça dommage. Dans une région comme on est, il faut essayer de... enfin, pour moi, à mon avis, il faut essayer de privilégier plutôt la pierre, le bois. Enfin, on est dans un Parc naturel régional qui, en plus, met beaucoup l'accent sur le paysage, sur le bois surtout. Il faut essayer de privilégier la pierre aussi. On a une église qui est de... je ne sais plus, mais qui est classée monument historique. Aujourd'hui, ici, on construit des maisons neuves. Voilà, les murs en crépi beige avec les nouvelles euh... Comment dire... les nouvelles façades. Ils veulent protéger le Vexin. Ils veulent en faire une terre... Ben voilà, il faut aussi sur tous les plans, pas que sur le plan paysager. Il faut aussi le faire sur le plan immobilier. Faut le faire sur tout ça. Qu'est-ce qui est plus beau qu'un petit village raccord avec son église, avec ceci, avec cela, comme il y a au Perchay. Je ne sais pas si vous avez été au Perchay ? ». Il est intéressant de noter que parmi les enquêtés, seuls 8 déclarent ne connaître rien ou à peu près rien sur le cadre réglementaire au sein du PNR du Vexin français.

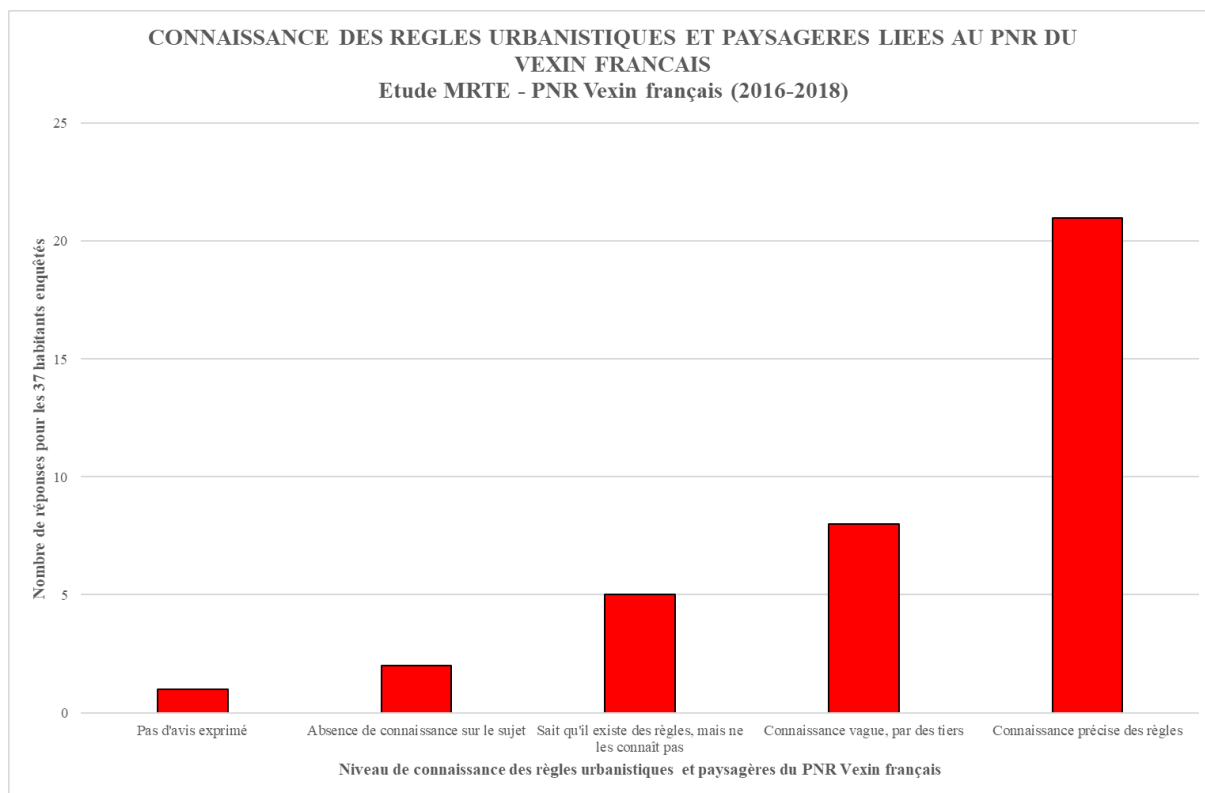


Figure 51 : Connaissance des règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français.

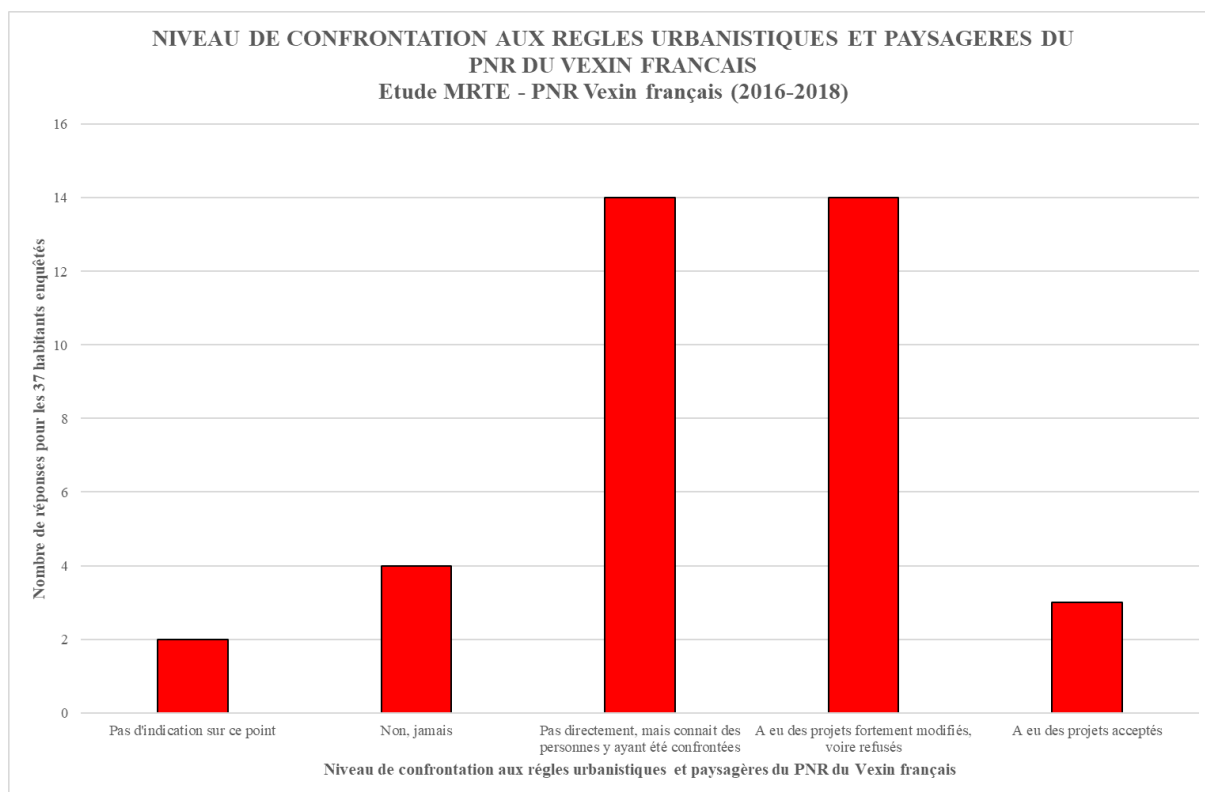


Figure 52 : Niveau de confrontation aux règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français.

Comme l'indique la Figure 53, près de la moitié des enquêtés (14 plus 3, sur 37 au total) ont été confrontés à la question des règles urbanistiques et paysagères, à la suite du dépôt d'un dossier. Cela débouche sur des explications longues et particulièrement détaillées de leur part, avec, presque systématiquement, des avis sur la complexité, voire l'absurdité, des règles à respecter. Il est néanmoins possible de constater (voir Figure 55) qu'aucun des enquêtés ne demande la suppression des règles.

Les Enquêtés n°3 (Couple) (Paris ; [50 – 60 ans] ; Paris et résidence secondaire Magny ; CPIS ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) expliquent les démarches ayant dû être engagées pour obtenir le permis de construire pour leur maison (en l'occurrence une résidence secondaire construite à la fin des années 90, les enquêtés ayant indiqué qu'ils résident entre Paris et Magny depuis 1998, la situation décrite correspond donc au début du PNR et à sa première charte) : « - *Madame* : *Je ne connais pas énormément les règles. La seule chose que je connais, cela a été la difficulté de construire notre maison. Il a fallu 4 ans pour obtenir le permis qui convienne à tout le monde à travers des compromis. On est allé chez un constructeur de maisons traditionnelles du Vexin. On nous a dit toute façon il y a un modèle du Vexin à respecter. Très bien. La taille de la maison est ce qu'elle est. On a fait des contraintes complémentaires par rapport au modèle standard parce que la ville voulait des choses un peu différentes. On a fini par obtenir un bloc rectangulaire qui n'a pas d'intérêt finalement. Notre interlocuteurs était l'architecte des Bâtiments de France. La maison se trouve à vol d'oiseau à un certain nombre de mètres de l'église et il fallait respecter le cadre. Maintenant, quand on voit le bâtiment qu'on a juste en face de chez nous et qui n'a rien à voir avec ce qu'on pouvait nous imposer. C'est un peu curieux. On est passé par la DDE également par quelqu'un qu'on connaissait à la DDE pour obtenir notre permis de construire et finalement très standard. Il y a beaucoup de contraintes. Sans rentrer dans le détail. En centre-ville, quand on regarde on voit autour de nous plein de disparités ce qui se fait à côté de chez moi est incompréhensible. Ça a l'air plus strict qu'ailleurs pour avoir parlé avec des connaissances à Versailles. C'est le même architecte des Bâtiments France. Je trouve qu'il faut avoir une idée, mais il faut aller jusqu'au bout. Il y a les nouvelles constructions, mais il y a aussi la préservation de l'existant. Et on n'applique pas à l'existant ce qu'on impose aux nouvelles constructions et donc la disparité vient de là. Elle ne vient pas des nouvelles constructions, elle vient de celles qui existent déjà ne sont pas entretenues correctement. - *Monsieur* : *Je ne connais pas grand-chose à la réglementation et ce que je connais, je me rends compte que ce n'est pas appliqué. Quand on a fait construire notre maison, il y a des règles qui ont été soulignées comme la hauteur des bâtiments, le fait d'avoir un toit deux pentes avec de petites tuiles plates et des volets particuliers. Ce pour quoi on nous a posé beaucoup de problèmes pour choisir la taille des tuiles, demandé de faire un crépi, puis exiger de monter un échafaudage six mois plus tard pour faire un lait de chaux, comme à Versailles ! Mais on n'est pas à Versailles ici. On ne peut pas dire que je connaisse la réglementation et si j'ai cru la connaître de toute façon ce que j'ai vu appliqué de toute façon n'a jamais été appliqué. Il y a de l'incohérence. Le fait qu'il y ait une réglementation est bienvenue c'est une très bonne chose. Mais la règle doit être appliquée aussi bien sur la nouvelle construction et la rénovation que sur l'entretien du bâti ».**

Certains enquêtés expliquent qu'ils ont eu leur projet accepté, mais au prix d'une anticipation initiale et... de quelques accommodements avec la règle, ainsi l'**Enquêtée n°12 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis 10 à 20 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Famille : Maison avec jardin) :** « *Oui, il l'a été (accepté du premier coup. Il s'agit du projet de construction, ndlr) ! Le constructeur avait son propre architecte qui était au courant des règles. On est soumis aux Bâtiments de France donc le dossier est passé dans ses mains et ça a été accepté du premier coup parce qu'on a vraiment respecté les règles... à la lettre. Euh... Par exemple, euh... les huisseries bois. C'est imposé. Mais c'est pas lui qui peint ! [Rire] On peut très bien mettre de l'alu (aluminium, ndlr) coloré, on ne voit pas la différence quoi. L'alu est refusé. Mais par exemple, euh... je vous le dis, mes volets, ils ont été changés parce qu'ils ont pourri en très peu de temps parce qu'ils mettent du bois de mauvaise qualité, on va dire. C'est de l'alu. Je défie quiconque de dire de loin que c'est de l'alu. Parce qu'il est coloré dans les tons qu'ils demandent parce qu'on a un... un... C'est un ton pastel et tout ce qui est nuance de gris donc, de loin, on ne sait pas du tout que c'est de l'alu. Alors, je sais que, nous, ça ne nous a pas causé de soucis, mais des gouttières en zinc au lieu de gouttière en PVC... Alors que, limite, on les voit plus quand elles sont en zinc qu'en couleur ton « pierre ». Euh... Plein, c'est des petits détails... la taille des velux aussi, limitée. Donc c'est vrai que c'est dommage, on aurait bien aimé un peu plus grand pour avoir un peu plus de luminosité. Ça aussi c'est réglementé. Les baies vitrées... normalement on n'a pas le droit, mais... Alors il y en a, ça a été accepté, il y en a ça été refusé. Pourquoi ? Je ne sais pas. Et, même nous, on a des gouttières PVC, mon voisin, ils lui ont interdit. Ils lui ont demandé en zinc. Moi, je les gouttières PVC, mais pourquoi ? Euh... Enfin, ça n'a pas été refusé. Donc, il y a en fait des petits détails, en fait, chez les uns et les autres euh... La largeur du pignon ne doit pas excéder sept mètres dans le Vexin. Et c'est vrai que de base la maison, nous, elle faisait un peu plus. Je crois qu'elle faisait neuf mètres. On a dû la... tout remodeler. Enfin, c'est plein de détails qui sont des fois un peu contraignants par rapport à ce qu'on veut au départ et qui, pour moi, ne sont pas des choses... enfin, sept mètres ou neuf mètres... Je ne voyais pas trop la différence sur le terrain ».*

Pour certains enquêtés (14 d'entre eux, voir Figure 53 indiquent avoir eu des projets refusés ou fortement modifiés), le caractère strict des règles peut conduire à l'abandon de projets qui paraissaient initialement cohérents, à titre d'exemple, l'**Enquêté n°45 (Marines ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Agriculteur ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** - « Enquêtrice : Avez-vous demandé des autorisations pour des travaux dans votre maison ? Non, si, j'ai demandé, tiens ça fait trois mois, ça fait trois mois que ça dure je transforme, je transforme un local commercial en appartements dans le Vexin. Là je veux supprimer la vitrine, enfin on avait voulu agrandir la vitrine pour l'appartement, mais le mec des Bâtiments de France voulait qu'on fasse un truc à l'ancienne machin, bien évidemment on l'a pas fait et on a dit on fera rien et on fermera la boutique... Ainsi si un modèle en bois machin, le truc style quelque chose comme ça ? Il m'a dit non plus vieux que ça. Puis, identique à ça ? Il m'a dit c'est hors de question ! En plus il fallait que ce soit en bois. On a rien fait, c'était la pharmacie, j'ai dit on le fera pas c'est hors de question ça restera comme ça, on arrête l'activité. On essaie de faire deux appart, si ça marche. Si ça marche pas, on laissera tomber en ruine... On tombe dans des aberrations, on empêche les gens d'avancer et surtout quand

on voit d'un côté ils mettent un truc, mais je me dis pourquoi là ça marche pas et pourquoi là ça marche ? Oui je dis, je parle de ce que je connais. L'Eure, c'est pas une région sinistrée sur le plan architectural et ça se passe plutôt bien. Là on a des, des extrémistes, qui pourrissent la vie de tout le monde, il y a des projets qui ne se font pas parce qu'ils ont décidé que ça soit comme ça. Bon Ok très bien, mais c'est un peu stupide, quoi, mais bon. Je peux vous donner des exemples, enfin bon bref, des zones qui sont sinistrées dans Pontoise parce que le mec des Bâtiments de France il veut pas, il a décidé... ». Ces différents exemples, extraits des entretiens réalisés auprès d'habitants, permettent de souligner les rapports complexes aux règles urbanistiques et paysagères, les premières étant celles auxquelles sont plus directement confrontés les habitants. Si elles paraissent nécessaires (voir Figures 83 et 84), ce sont fréquemment les modalités d'application qui posent des problèmes et génèrent des formes d'incompréhension.

L'attitude par rapport aux règles peut comporter une certaine ambiguïté. D'un côté, le Vexin français est considéré de façon positive (Figure 50) grâce à son identité reposant sur le cadre bâti et paysager (19 réponses sur 37) et les règles apparaissent comme nécessaires pour garantir une qualité du cadre de vie (voir Figure 53), avec un nombre de réponses encore une fois élevé (14 réponses sur 37), mais d'un autre côté les critiques sur ces règles mêmes sont très nombreuses et émanent d'enquêtés aux profils variés (installés depuis toujours dans le Vexin ou venus s'y implanter depuis peu ; catégories socialement très aisées ou classes moyennes, etc.). Elles paraissent incompréhensibles (voir Figure 53) pour 10 enquêtés et trop strictes, entravant les initiatives pour 10 autres d'entre eux.

Les propos tenus par **l'Enquêté n°21 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 15-20 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** permettent de pointer la tension entre les avantages et les contraintes du cadre réglementaire : *« Eh ben oui c'est clair (réponse portant sur l'identité paysagère du Vexin, ndlr) ça se voit quand on se balade dans le parc hein... d'ailleurs, ils sont parfois un peu casse-pied parce qu'au niveau des travaux qu'on peut faire à la maison ou des changements de couleurs de volets ou voilà, il faut demander l'autorisation puisque comme c'est dans le PNR il y a des contraintes architecturales quand même très, très sévères, alors bon ce qu'on peut trouver normal parce que c'est ce qui fait aussi la beauté du parc et des villages du parc, mais c'est vrai qu'aussi c'est assez contraignant on n'a pas une grande liberté et euh... de pouvoir transformer notre bien, de pouvoir l'aménager, en tout cas c'est toujours contrôlé, il faut toujours demander l'autorisation, il faut toujours voilà, parfois c'est embêtant de ce point de vue-là, mais d'un autre côté on est content, c'est ce qui fait le charme du village, c'est un super beau village tout en pierre de taille comme les temps anciens quoi, ça c'est très sympa, voilà donc on apprécie la beauté, ça fait partie du parc, la beauté de la nature, mais aussi la beauté du village dans lequel on... et je crois que les habitants de Nesles, si vous en faites d'autres vous verrez, sont très attachés, parfois trop parce qu'il y a un certain conservatisme contre lequel on essaye de se battre nous (l'enquêté est fortement engagé dans une association locale, ndlr) ».*

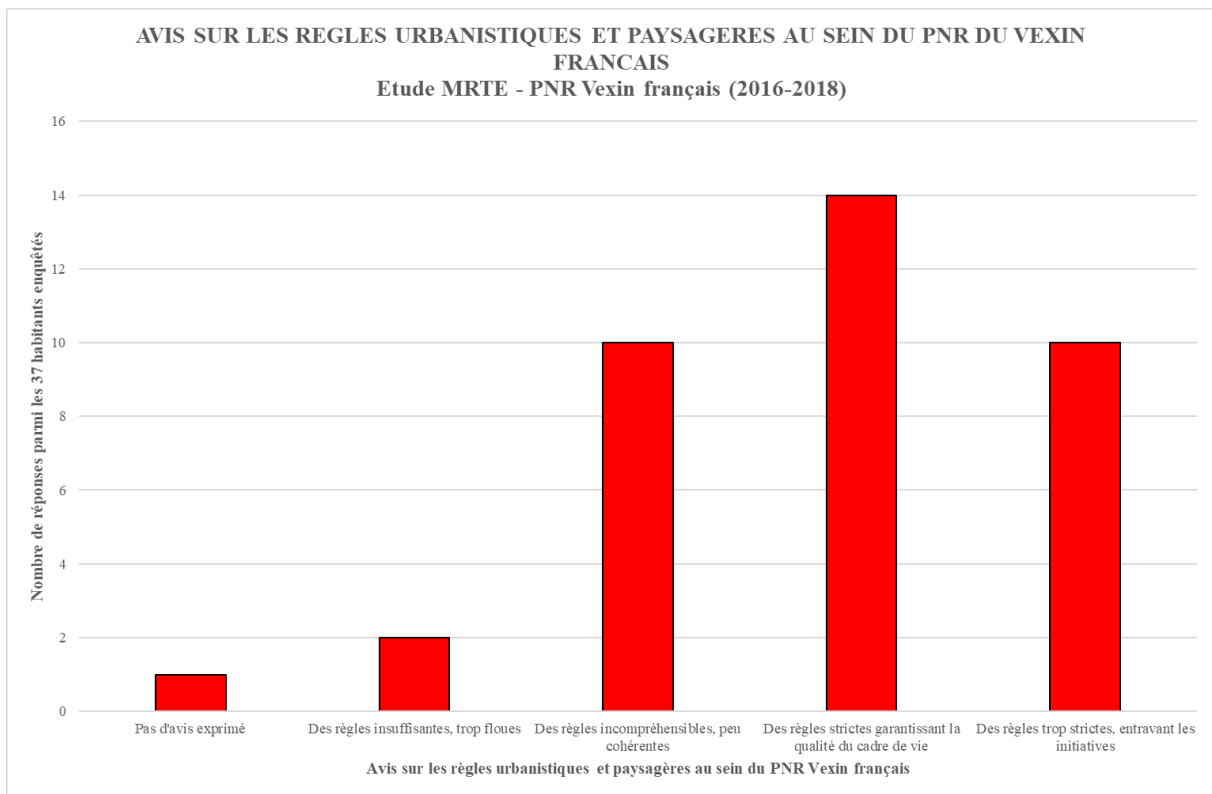


Figure 53 : Avis sur les règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français.

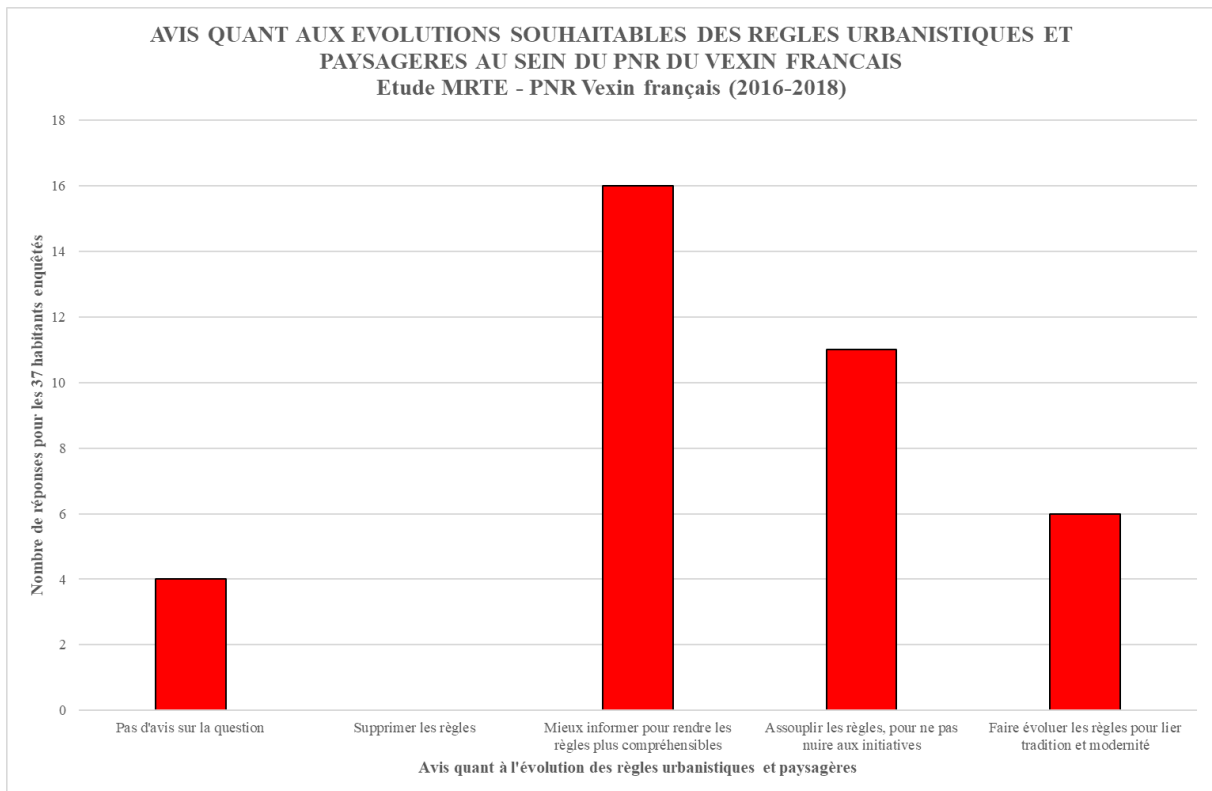


Figure 54 : Avis quant aux évolutions souhaitables des règles urbanistiques et paysagères au sein du PNR du Vexin français.

Ces règles constituent l'une des spécificités du territoire et sont beaucoup plus rigoureuses que sur d'autres territoires proches, comme le signale l'**Enquête n°30 (Montreuil-sur-Epte ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans; Retraité ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « *La réglementation est beaucoup plus que ce que c'est dans l'Eure où j'ai habité oh là, là ! Bon il y avait des trucs moches notamment couleur de façade... Moi j'ai fait une chose que je n'ai pas dû faire, mais c'est pareil je manquais alors d'informations quand je suis arrivé dans la commune : j'ai mis toutes mes fenêtres en PVC, je ne savais pas. Après je suis venu à la mairie, personne n'avait rien vu, alors j'ai été redressé... Pour le PVC, les gens ne comprennent pas, il y a des amendes et de loin je vous mets au défi de savoir si c'en est ou pas. On est un peu retardataires là-dessus. Bon, il y a l'économie d'énergie. Moi j'avais des fenêtres en chêne qui travaillaient énormément en hiver et je ne pouvais plus les ouvrir, donc j'avais opté pour le PVC. Je pense que ce serait bien d'assouplir certaines règles* ». Cette nécessité de la réglementation, même si des améliorations paraîtraient souhaitables ressortent également des propos de l'**Enquête n°34 (Magny-en-Vexin ; [30-40 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « *La réglementation, nous on se demande si c'est pour tout le monde ? Ça paraît strict peut-être plus strict qu'ailleurs. C'est normal dans l'idée du PNR qu'on peut avoir une identité parc, une identité territoriale. Après dans la pratique est-ce que toutes les démarches administratives se justifient, je dis « Joker », je ne sais pas. Inconvénient, avantage, je suis partagé, je suis content qu'il y ait une réglementation et pas n'importe quoi, on n'est pas à l'abri. Et en même temps, ça peut être très contraignant pour des choses toute bêtes, sachant par ailleurs qu'on est pas du tout dans l'esprit du rose fluo, tu vois ce que je veux dire, mais si on a une gamme chromatique et que vous êtes dans ses couleurs, c'est bon, vous pouvez rénover... Il n'y aurait pas besoin de passer par l'administration pour simplifier les choses. Je crois qu'on aurait... il faut une sorte de simplification. Si c'est faisable, ce serait génial. C'est le principe d'une charte chromatique. Il faudrait un nuancier. Les règles, on est informés parce qu'on s'y frotte soi-même, parce qu'on entend des amis par exemple qui s'y frottent tout simplement. En dehors de ça, quand on n'a pas de travaux, quand on fait pas construire, on se pose pas trop ces questions. Pour moi, l'information c'est à la mairie pour l'urbanisme, c'est elle qui la centralise. De là, ça part au Parc et aux ABF, mais on est au courant de certaines choses. Mon interlocuteur, c'était la mairie* ». D'autres enquêtes vont plus loin dans les critiques en estimant que les règles constituent de véritables entraves aux projets et aux initiatives, ainsi l'**Enquête n°37 (Le Heaulme ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; Artisan-commerçant à Marines ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « *Oui (en réponse à une question sur l'assouplissement des règles, ndlr) il faut déjà, à un moment donné, il y avait une réglementation qui donnait simplement un avis consultatif aux Bâtiments de France et c'est la responsabilité aux comités des sites et aux maires, maintenant c'est la communauté de communes, mais ça s'est déplacé et une personne a renforcé le rôle des Bâtiments de France qui est devenu plus que consultatif, aujourd'hui moi je pense qu'il faut effectivement, c'est nécessaire d'avoir l'avis des Bâtiments de France, je pense qu'on l'a vu dans de nombreuses régions de France les bienfaits de cette protection environnementale, que ce soit dans le littoral, que ce soit en Corse, en montagne, etc., moi je suis pour, mais il faut pas que ce soit diktat... On vit des choses complètement aberrantes, ils peuvent donner un avis, ils peuvent redonner un avis consultatif. Voilà on passe obligatoirement par les Bâtiments de France,*

voilà, il y a ça, ça, je préconise ça, ça et ça, maintenant ça sûrement pas pour telles et telles raisons parce que c'est argumenté ou ça, maintenant voilà ce que je vois, c'est des comités qui décident en dernier recours et là on peut avoir plus de nuances, plus de compréhension sur le terrain, etc., moins de rigidité, parce que là à mon avis, c'est n'importe quoi, c'est trop, voilà tous les cas sont différents, mais c'est dans la réglementation il y a le suivi et les recommandations des Bâtiments de France qui sont très restrictifs, je veux dire on a les menottes quoi et ils n'ont pas toujours raison aussi parce qu'ils considèrent pas tout, euh bon ils ont trop de pouvoir, c'est trop contraignant et j'ai pas dit encore une fois qu'ils n'ont pas une fonction nécessaire, mais euh... il faut être plus dans la conciliation dans les discussions vous voyez, voilà moi je préconise ça je vous donne un conseil, vous faites ce que vous voulez, je vous ai éclairé, il doit donner un éclairage positif parce qu'il y a des choses qui ne peuvent pas se faire parce que c'est contre l'environnement parce qu'il y a des choses que des élus ne peuvent pas voir donc ils doivent être au-dessus pour signaler, ça c'est mon point de vue. Euh... oui, oui (en réponse à une question sur la nécessité d'être bien informé, ndlr), c'est toujours la même chose, à ce moment-là vous demandez à un architecte qui va lui-même présenter ces doléances à l'architecte des Bâtiments de France, oui ici c'est très compliqué de toute façon, c'est compliqué pour tout le monde, que ce soit même le maire de Pontoise, même s'il veut faire un truc il se bat avec les Bâtiments de France avec ceci avec cela, on vit des lourdeurs en France... C'est considérable, simplifions, simplifions ! C'est ce qu'a promis l'ancien président du PNR, mais il est parti sans tenir sa promesse, celle-là il aurait mieux fait de la tenir et à tout niveau, on crève de ça en France c'est ça puis tout d'un coup il y a Natura 2000 qui arrive, ça c'est encore un autre truc ».

S'agissant des pistes d'amélioration à envisager, dont certaines sont déjà évoqués par les enquêtés ci-dessus, elles excluent la suppression des règles (voir Figure 55), comme si celles-ci constituaient un garde-fous permettant d'éviter une anarchie urbanistique et surtout la dépréciation du cadre de vie dont les enquêtés louent généralement la qualité. Par contre, des pistes sont proposées. Il peut s'agir d'adapter les règles aux contraintes spécifiques locales, en prenant mieux en compte les questions d'échelle comme l'indiquent les **Enquêtés n°17 (couple) (Nesles-la-Vallée ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Retraités ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) : « L'époux (en réponse à la nécessité, ou pas, d'assouplir les règles, ndlr) : Je pense que les contraintes imposées par le PNR sont euh... sont excessives, il y a eu une charte qui a été élaborée au départ et qui a été travaillée sur une échelle de plans qui était très large et aujourd'hui on se trouve avec des contraintes excessives qui empêchent des opérations d'avancer à partir de contraintes qui ne prennent pas en compte la parcelle. L'exemple typique dans le cadre du PLU dans le cadre de l'élaboration, on a des zones, des terrains qui sont entourés de maisons, qui sont en zone humide protégée durablement du PNR et de ce fait inconstructibles alors que ça été étudié sur une échelle de plan qui ne permettaient pas d'adresser les conséquences de ce classement. On est dans une échelle qui ne permet pas de voir la parcelle, on sait pas si tel ou tel type de parcelle est constructible ou pas, une tache blanche là, et c'est quand on commence à analyser à une échelle plus grande les possibilités de constructions qu'on s'aperçoit qu'on est contraint par un règlement qui n'a pas été, qui n'a pas intégré l'ensemble du développement de la commune »**. D'autres pensent qu'il serait nécessaire de simplifier les procédures et les

modalités d'accès à l'information, s'agissant en particulier des artisans qui respecteraient une sorte de « label Vexin », ainsi de l'**Enquête n°29 (Auvers-sur-Oise ; [40-50 ans] ; De retour dans le Vexin depuis moins de 5 ans après y avoir résidé de 2005 à 2012 ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « Je reviens sur hier parce que hier j'étais encore dans ma paperasse donc j'ai fait une photo hier parce que j'ai pensé à vous, en fait ça (sur la photo, ndlr) c'est le dossier juste pour refaire ma maison, je l'ai laissé sur le bureau, je cherchais des photocopies, j'ai 20 cm de dossier et c'est dans tous les sens, en fait quand je dis ça serait bien d'être accompagné, dans ça je suis tombé sur des documents d'aide du parc avec des fiches, et c'est des documents additionnels, je veux dire c'est énormément de paperasse et c'est dommage, pendant qu'on s'occupe de ça, c'est plus une question de contrôle, on fait un débit, un devis, on a des factures à acquitter, grosse modo on a trois documents à chaque fois (pour la demande d'aide au PNR, ndlr) et on fait plusieurs devis, donc on se trouve en fait facilement avec 5, 6 documents, juste pour une opération, juste pour un toit, donc quand on fait un toit, on a cinq, six documents plus la demande d'autorisation de travaux qui doit être faite en deux exemplaires et puis on en garde un chez-soi au cas où... Enfin bref, et c'est en ce sens que je disais c'est vrai le fait que le Parc ait des partenaires, propose des partenaires, ça permet aussi de centraliser l'info et de ne pas avoir un stockage assez démentiel euh... Evidemment tout est possible, on peut tout faire, euh... je pense que de ce côté-là il y a une grosse perte en, en termes de confidentialité. Il y a zéro confidentialité, les documents sont communiqués à la mairie, à l'architecte des Bâtiments de France donc c'est pas top secret quoi... Le fait que ça soit centralisé quelque part, ça empêche pas d'avoir accès à l'information, c'est un point, je pensais à ça hier, et donc ensuite sur la réglementation, il y a un taux d'occupation des sols, si j'ai un jardin de 400 m² je sais que peux bâtir dessus sur 400 m², il doit y avoir 0,3 ; 0,5 je me suis pas penché dessus, il y a des réglementations de ce type, en effet il y a des couleurs toutes les couleurs doivent être approuvées, ça c'est pareil c'est compliqué c'est que les couleurs il faut les proposer et elles sont acceptées ou refusées et l'architecte des Bâtiments de France n'est pas en mesure d'imposer des couleurs et il peut juste dire oui, non. Bon avoir un seul interlocuteur c'est compliqué, du coup on multiplie les interlocuteurs, euh... On multiplie les interlocuteurs parce qu'on multiplie les travaux et enfin on général, on essaye de faire un devis minimum et également en avoir deux pour voir si on est à peu-près juste dans le bon prix ou pas. Il y a la prestation et avoir des idées différentes, ça c'est juste la partie travaux ensuite la partie autorisation, donc le devis il faut le... avec le chiffrage ou pas, il faut le communiquer à la mairie qui le transmet à l'architecte des Bâtiment de France, mais il faut un plan de masse, il faut un descriptif, il faut un document où se situe la maison et un plan du cadastre, donc tout ça, ça fait un petit dossier qu'on donne à la mairie, qu'on donne à l'architecte des Bâtiments de France et qu'on garde pour soi aussi, il faut trois exemplaires, peut-être qu'il en faut quatre je ne sais pas, peut être en laisser chez l'ABF je ne sais plus, il faut attendre deux mois, parfois trois et après il faut attendre un retour donc si tout va bien : génial ! Et si eux ils font des modifications donc re-devis et on refait le circuit et voilà donc nous on s'est retrouvé avec un artisan qui disait, je ne sais plus on n'a pas fait ça, on n'a pas fait ceci parce qu'on a fait trois et c'était lequel des devis sur lequel on devait travailler parce qu'on a fait une première proposition qui était refusée et donc on a fait une deuxième proposition ça c'était acceptée et je crois qu'il a refait une troisième proposition parce que... il manquait

une fenêtre ou quelque chose comme ça enfin, alors il faut faire une intervention supplémentaire du coup entre la deux et la trois il savait plus ce qu'il fallait valider ou pas valider, ça c'est donc juste la partie toiture. Après il y a la partie financement donc ça peut être l'aide de la Fondation du patrimoine ça peut être un prêt à taux zéro. Euh... ensuite on a fait la demande pour les murs et toute la partie fenêtre on avait quelqu'un, mais la durée des travaux a fait que... il s'est désisté, en tout cas il n'a pas voulu aller plus loin alors qu'il avait fait un premier devis donc il a fallu trouver quelqu'un en catastrophe qui nous a fait une proposition, mais qui n'était plus acceptée par l'architecte des Bâtiments de France. Alors on a refait quelque chose dans l'urgence alors que les fenêtres étaient déjà commandées parce que ce sont des fenêtres sur mesure donc c'était encore une autre histoire c'est qu'on risquait de perdre pas mal d'argent... Alors on a refait les fenêtres, euh... on s'en est pas mal trop tiré parce que c'était pas l'ancienne production, il a compris que c'était un vrai malentendu donc on a pu s'arranger avec l'usine sans que ça nous coûte une fortune quoi ». La réalisation d'un projet apparaît dans ce cas comme un véritable parcours du combattant nécessitant de jongler avec de multiples interlocuteurs dans des délais temporels restreints, comme l'indique l'extrait ci-dessus, long, mais également révélateur des difficultés rencontrées par des personnes impliquées dans la transformation de leur habitat.

Parmi les autres pistes considérées comme souhaitables, celle de la simplification des procédures, comme l'indique l'**Enquêté n°37 (Le Heaulme ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; Artisan-commerçant à Marines ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)**, mais également par l'**Enquêté n°15 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis toujours ; Artisan-commerçant ; Locataire ; Célibataire ; Appartement)** : « Ben, moi, je ne les ai pas toujours connus comme ça, mais... euh... mais pas loin, quoi. Après, il y a les histoires de tuiles alors il y a des gens à qui on oblige de mettre des tuiles normales. Il y a des gens à qui on oblige de mettre des tuiles mécaniques. Il y a des gens, on les oblige à mettre une telle couleur, d'autres, une autre couleur. Pour moi, il n'y a aucune cohérence. Ben, il n'y a pas besoin d'être aveugle. Faut juste regarder et s'apercevoir qu'il n'y a aucune cohérence. Il n'y a aucune cohérence du tout. C'est ça que je reproche. Même pas forcément que, moi, j'ai l'impression que les mecs aux Bâtiments de France, ils font ce qu'ils veulent. Ils ont décidé que cette porte elle serait cette couleur alors elle sera cette couleur. Que celle-là, elle sera cette couleur alors elle sera de cette couleur. Et du coup, je ne suis pas trop d'accord avec ce système-là. Si on veut que le village il soit dans le Vexin français et qu'il reflète le Vexin français, il faut que tout soit comme ça (l'interviewé me montre à nouveau la direction de la maison en pierres apparentes, ndlr indication de l'enquêtrice, ndlr). Pour mettre une enseigne, il faut faire la demande aux bâtiments de France, à la DDE, au machin, au ceci ou cela. Alors, si la couleur ne leur plaît pas... Moi, c'est vert. (l'enquêtrice indique : L'interviewé me montre la carte de visite de la pizzeria, ndlr) C'est cette couleur, voyez ? C'est vert avec un petit peu de rouge. Je n'ai pas encore la réponse, mais c'est eux qui vont décider. Ça veut dire que si ça ne leur plaît pas ou s'ils n'ont pas envie, ils vont me refuser ». Comme indiqué ci-dessus, les règles paraissent peu explicites, soient incohérentes. Les enquêtés, sur ce point, comparent fréquemment les réponses faites aux uns et aux autres.

Ceci porte fréquemment sur des choses très simples débouchant sur de fortes complications pour les habitants qu'il serait probablement possible d'amender dans le sens d'une simplification, comme le signale **l'Enquête n°34 (Magny-en-Vexin ; [30-40 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « *Moi je me frotte à quelque chose de très simple : je suis en train de repeindre mes volets et la porte de mon garage. C'est très concret, il faut passer par la mairie qui va envoyer le dossier au Parc et à l'architecte des Bâtiments de France. C'est en cours il y a deux ou trois mois d'attente. On a posé la couleur qui est un gris anthracite, il faut maintenant faire un dessin à l'échelle. C'est énorme, juste pour une couleur alors que les volets sont en train de s'abîmer. Pour le portail, la couleur a été mal faite auparavant et s'écaille. Nous, on aimerait homogénéiser tout ça. On sait qu'on est dans les couleurs qui sont dans les règles et il y a néanmoins une procédure administrative qu'on veut nous imposer et on se dit, est-ce que ça vaut le coup de faire tout ça, puisque on sera dans quelque chose de réglementaire. Il y a des gens dans la rue qui ont repeint façade et volets sans autorisation, sans demander l'autorisation. Ils sont dans des couleurs de la gamme. On a demandé à la mairie ce qu'il fallait comme couleur : « surtout pas de blanc pas de noir, des teintes sobres ». On m'a dit « gris anthracite, c'est bien ». J'ai même le numéro de la peinture. On n'a pas fait de dépôt, c'est décourageant. C'est complètement décourageant. Les travaux, on les fait quand on a le temps, quand on a la météo. On a deux ans pour les faire. Dès qu'on a dépassé les deux ans, ce n'est plus valide. On n'aura peut-être pas les moyens de le faire pour X raisons, mais c'est décourageant Il faut reprendre tout le dossier, alors qu'on sait qu'on est dans les règles, qu'on a quelque chose de sensible. En fait, je pense que si on mettait en place, en accord avec le Parc, les architectes des Bâtiments, la ville de Magny, une réglementation qui fait que toutes les autorisations de travaux de façade, de mise en peinture ... si on est dans les clous, on n'a pas tout cet encadrement administratif, et dès qu'on a quelque chose d'assez particulier, oui là il faut demander une autorisation. Il faut qu'il y ait une homogénéité quand même dans la ville, mais sachant qu'on est dans les règles. On est même prêts à faire les travaux sans passer par la mairie, parce que de toute façon un moment donné il faudra les faire ». Des règles trop strictes et surtout mal comprises risquent de conduire à des pratiques de contournements de celles-ci.*

Le dernier point qui fait l'objet d'une attention particulière est celui d'une meilleure articulation entre patrimoine, tradition et innovation dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. L' **Enquête n°19 (Nesles-la-Vallée / Paris ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 60 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** indique ainsi : « *Oui bien sûr (en réponse à une question sur la transition énergétique, ndlr) notamment sur le plan thermique quoi, ben j'aimerais bien, j'ai pas d'idée géniale, moi je pense qu'il faut mettre des capteurs sur le sud et éventuellement Est-Ouest, je pense ça, je pense qu'il faut pouvoir mettre des petites éoliennes, pas des éoliennes à 50 m de haut, des petites éoliennes domestique de 6, 10 m quoi, euh... je pense qu'on va pouvoir. Que faire d'autres encore ? Je pense qu'on va pouvoir euh..., je sais qu'il y a des matériaux ultra minces qui permettent une isolation à l'intérieur, mais ils sont extrêmement coûteux, peut être le parc pourrait aider financièrement pour faire l'isolation de l'intérieur, mais je crois qu'il y a certaines évaluations au niveau global, moi qui suis professionnel je devrais savoir ça, mais comme j'ai*

*fait des tours dans ma vie j'ai pas du tout travailler sur l'habitat traditionnel, l'habitat traditionnel du Vexin et sa transformation en HQE je suis un peu démuni, mon collègue et confrère F. et son collègue Thermicien on peut être des idées. Il faudrait que ça soit accessible, il faudrait qu'on sache qu'on doit les voir pour des conseils ou des, je crois que pour être tout à fait complet dans mon idée je pense qu'il faudrait faire nos maisons comme on faisait il y a 30 ans, n'abimons pas nos maisons, je crois qu'il faudrait établir une espèce de petit guide d'isolation et de transformation HQE des maisons traditionnelles du Vexin, guide pas très facile à faire, mais je pense qu'il faut s'y atteler, je veux bien y participer. Je crois qu'il y a besoin d'évaluation et de conseil (l'enquête évoque par ailleurs des conseils souhaitables du PNR sur ce point, ndlr). Qu'est-ce qu'il faut faire pour transformer une maison traditionnelle en maison consommant pratiquement pas grande chose quoi, très peu ou pas grande chose ? Il y a sûrement autre chose qu'on peut faire sur les parois verticales, des combles on sait à peu près ce qu'il faudrait faire, les ventilations, très important, très important pour éviter les moisissures à l'intérieur, etc. ». Certains nouveaux arrivés dans le Vexin insistent sur ce point, ainsi l'**Enquête n°46 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis moins d'un an ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « Après c'est une question de goût personnel (en réponse à une question sur la conciliation entre patrimoine et modernité, ndlr) je pense, moi personnellement, je le ferai jamais, je préférerais l'identité architecturale et paysagère du Vexin ce qui fait son charme je changerai ça pour rien, mais c'est vrai que c'est quelque chose qui m'agace un peu c'est pas que dans le Vexin, c'est aussi en France. Je comprends qu'il y a toujours un combat entre la préservation de l'héritage culturel architectural, etc., et tout ce qui est infrastructure et technologie... Moi j'étais..., je tiens beaucoup à l'environnement, c'est aussi mon travail et j'aimerais qu'on utilise plus les énergies renouvelables et tout ce qui est rénovation des bâtiments, alors moi j'ai fait, j'ai essayé de faire une bonne isolation thermique pour ma maison, mais c'était seulement l'intérieur que je pouvais faire parce que à l'extérieur il aurait fallu déjà tout faire, ça coûte énormément cher. Il aurait fallu aussi faire face à des contraintes énormes. C'est vrai aussi que ma maison a un cachet extérieur qui... ce serait vraiment dommage de gâcher. Les panneaux solaires aussi voilà sur le toit, mais c'est la même chose dans la vallée de Chevreuse, on m'avait dit exactement la même chose : les maisons sont protégées, on peut pas, voilà. Même dans ma maison dans la partie qui ne donne pas sur la rue et qui est complètement invisible de l'extérieur parce que c'est complètement caché par mon terrain et par tout ce qui est les arbres, etc., on ne voit absolument rien de là, de l'extérieur, même pour ça j'aurais dû prendre..., faire demander l'autorisation pour mettre les panneaux solaires et si ce qui est aberrant pour moi c'est j'aurais pas dû demander l'autorisation pour mettre les panneaux au sol. Donc si je veux, si je voulais, je pourrais mettre les panneaux juste en face de l'entrée comme ça défigurant complètement l'entrée, mais c'est légal, parce que c'est légal sur le sol, ça, ça n'a aucun sens, ça n'a strictement aucun sens. Ce sont des choses à revoir si vous voulez et puis pourquoi pas utiliser les terrains vagues inutilisés pour faire des fermes solaires, voir si c'est possible d'exploiter la géothermie, je voulais faire chez moi faire, la géothermie sur un espace horizontal, le terrain n'est pas assez grand et la note est très salée. Il y a des économies qu'on peut faire au niveau des communes et des agglomérations de communes pour exploiter les énergies renouvelables... Il faut essayer de concilier et préserver son identité architecturale culturelle et paysagère, mais il faut pas fermer les portes à tout ce*

qui peut venir du positif au niveau des énergies renouvelables. On peut réduire les coûts, ce qui peut être bénéfique à l'environnement ça, ça veut pas dire qu'on va mettre un parc éolien en plein Vexin parce que ça, ça peut défigurer le paysage, mais il y a plein de solutions, on peut trouver au niveau local qui ne sont pas trop contraignantes pour le paysage. On va dire ça manque quand même, je pense que point du vue... la France elle est un peu à la traîne et spécialement dans une région protégée comme le Vexin c'est encore plus difficile que dans le reste la France... Donc il faut quand même faire un effort pour... parce que quelqu'un comme moi qui a les moyens de payer les installation plus performantes, etc., de faire face à énormément de contraintes, même dans le cadre de la transition énergétique, mais même là il y a plein de contraintes à faire face pour avoir une maison moins énergivore ». Les adaptations dans ce domaine se heurtent néanmoins à de profondes réticences, comme le pointe l'**Enquêté n°47 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; CPIS - Artiste ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Les gens font un peu n'importe quoi, il faut le dire. Lorsque à partir du moment où ils sont chez eux, ils ont l'impression que tout leur appartient on sait très bien que la vision extérieure de l'appartement n'appartient pas aux propriétaires, mais appartient aux collectivités. Cela fait qu'effectivement les institutions comme le PNR mettent en place des stratégies effectivement d'harmonisation. Elle a mis cela en place au niveau du végétal des clôtures végétales, de ne pas mettre n'importe quoi d'éliminer des espèces qui sont tellement épouvantables, on a des lauriers qui font des kilomètres, les thuyas, etc., aujourd'hui depuis longtemps elle préconise effectivement un autre type de végétation d'implantation ça, ça, me paraît important. Ce genre, ça peut paraître anodin comme ça, mais il est vrai qu'à un moment donné si on fait pas attention à ce genre, ce genre de prérogatives qui sont un peu contraignantes, ça fait quand on se balade dans des paysages qui ne sont pas sous certaines règles ensembles, il y a des choses qui sont gênantes qui perturbent le regard, il y a des verrues qui sont en décalage qui ne sont pas en harmonie et là quand on se balade dans le Vexin voilà, c'est, c'est vraiment important qu'il n'y ait pas ça. Je sais pas si on en parlera, mais on voit bien au niveau des éoliennes, il y a une vraie volonté dans le parc de ne pas avoir d'éoliennes, d'avoir un autre système d'économie d'énergie, d'énergie propre, mais pas forcément passer par l'éolienne, passer par le gaz méthane, etc. Il y a d'autres solutions d'économie d'énergie. Il y a vraiment une prise de conscience et le PNR essaie d'aider à une prise de conscience, c'est vraiment préserver un patrimoine réservoir qui est si proche de Paris à une demi-heure, ce qui est assez unique, très proche. Ce qui est intéressant lorsqu'on est à Auvers, c'est qu'on est quasiment à la campagne, immédiatement sur le plateau on est dans le Vexin et une fois qu'on est dans le Vexin, on est dans le Vexin, c'est-à-dire qu'il y a pas de différenciation quand on est à Auvers-sur-Oise, on a les mêmes types de paysages vallonnés. Il y a vraiment une harmonie, vraiment très intéressante ». On voit ici toute la difficulté qu'il peut y avoir à concilier protection du patrimoine bâti local et innovations environnementales. Il s'agit donc d'identifier ce qui peut être acceptable par les populations. Si de nombreux enquêtés évoquent les panneaux solaires de façon généralement positives, il n'en va pas de même des éoliennes qui suscitent un rejet quasiment systématique.

4.12. Quels avis sur les circuits courts et la « ruralité vivante » au sein du PNR du Vexin français

La défense de la ruralité constituait un axe fort lors de la première charte de 1995 et a été reprise lors de la seconde charte de 2007, en intégrant toutefois un important volet environnemental, axé en particulier sur la valorisation des circuits courts (voir les articles 13-14 de la charte, pp. 43-49) et du développement d'une vie locale de qualité (voir les articles 16-19, pp. 57-59) ce qui renvoie au concept de « ruralité vivante ». Le guide d'entretien intégrait par conséquent des questions sur ces aspects des pratiques des habitants. Elles intervenaient toutefois à la fin des entretiens. Ceux-ci ayant fréquemment été longs, les réponses se révélèrent moins détaillées, moins précises que ce qui a été observé précédemment sur l'identité du Vexin français, sur les mutations en cours ou encore sur les règles urbanistiques et paysagères.

S'agissant de la connaissance des « circuits courts » (voir Figure 55), les réponses ont été très largement positives. Ces dispositifs suscitent un accord de principe de la part des enquêtés (22 les utilisent dès que cela est possible et 3 y recourent de façon systématique, ce qui représente plus des deux tiers des enquêtés). L'**Enquêtés n°3 (Couple) (Paris ; [50 – 60 ans] ; Paris et résidence secondaire Magny ; CPIS ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) précise ses pratiques :** « Dans les produits symboliques du Vexin, on a la bière, on a aussi les lentilles de Gouzangrez, les pommes de plusieurs propriétaires de la région. Et puis on a aussi les produits d'élevage avec la bergerie de Villarceaux, aussi bien la partie agneaux que la partie bovins. Après il y a les produits autour du colza. L'huile de colza surtout. On a du lin, mais ça se mange pas... On peut faire de l'artisanat avec cela. Il y a du miel aussi dans la région. On a un certain nombre de produits, une partie reste encore à découvrir. On consomme régulièrement. L'occasion c'est d'ailleurs parce qu'on fait partie d'une coopérative qui fonctionne avec la bergerie de Villarceaux. Il y a un marché tous les mois auxquels nous participons en tant que bénévoles. Je fais aussi partie du conseil d'administration de cette association, par cooptation. Cela permet d'avoir une stratégie dans la découverte de produits locaux, à des prix tout à fait accessibles parce que c'est la rapport qualité-prix qui est tout à fait important. Il y a une stratégie sur la culture maraîchère en train de se développer pour avoir des produits locaux et trouver des acteurs. Trouver des produits locaux en allant directement chez le producteur c'est une occasion comme une autre d'aller acheter du cidre. On va acheter ponctuellement des produits à la ferme près de Guiry-en-Vexin. Il y a aussi toute la partie volaille. On est plutôt pour les produits locaux. L'autre occasion c'est la création d'un entrepôt qui s'est fait à Magny-en-Vexin avec la Biocoop ». Toutefois, cette attention n'est pas systématique chez les enquêtés comme l'explique l'**Enquêtée n°7 (Hodent ; [30 – 40 ans] ; Vexin depuis 5 à 10 ans ; Employé ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « À ma connaissance il n'y a pas de produits spécifiques du Vexin. Bon il y a la moutarde, la bière à Théméricourt, c'est comme la Leffe. Je, je ne mange pas de moutarde et je ne bois pas de bière. Bon, il y a les fraises de Cléry qui sont super bonnes, c'est incontournable dans la région. Nous disposons d'un jardin et avons un potager, mais sans arbres fruitiers. Nous ne faisons pas de compost, le jardin n'est pas assez étendu pour

cela. En général, je ne suis pas particulièrement attentive à la production de proximité. Je n'ai pas de producteurs attirés, ce serait bien, mais... Demain, si j'apprends que quelqu'un fait des pommes ou des choses spécifiques, on ira par curiosité et pour goûter et pour faire travailler les petits commerçants. Mais il y a un manque d'information, clairement ».

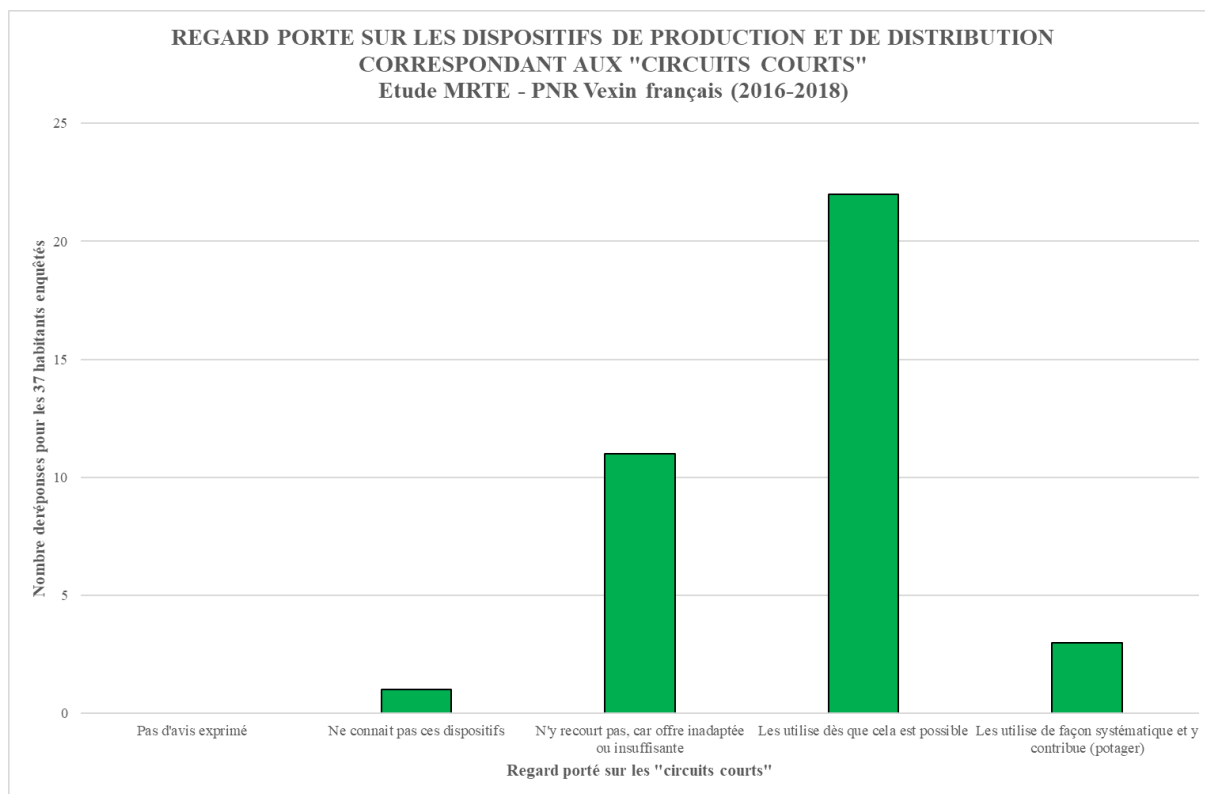


Figure 55 : Quel regard porté sur les dispositifs de « circuits courts »

L'offre apparaît trop réduite ou inadaptée (ce que signalent 11 des enquêtés), ainsi de **l'Enquêté n°11 (Chars ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Personne seule ; Maison avec jardin) : « Le circuit court, on serait assez limité quand même. Parce que on pourrait avoir sa bière à Théméricourt, son huile à Avernes, euh... son cidre à Berville. Euh... sa viande, on pourrait aller à Bréançon. Euh... les légumes, on a quelques maraîchers dans le coin. Mais, voilà, faut... Après, il n'y a pas de lieu... comment dirais-je... un marché, vous savez. Moi, je vois, dans certaines régions de France, on avait construit, vous savez, des halles. Même si vous allez dans le midi, on a des vieilles halles magnifiques qui datent de Mathusalem. Ben... Dans le Vexin, on n'a pas ça. On n'a plus ça. Il y en a peut-être eu, mais il n'y en a plus. Et c'est vrai que... par exemple, dernièrement j'étais à Lyons-la-Forêt. Dans Lyons-la-Forêt, vous avez de très belles halles comme ça, où on a un marché local. Les gens viennent. Ici, dans la région, ça n'existe plus. Ça a dû exister parce que, autrefois, il y avait une rue des halles à Chars qui a été débaptisée ».**

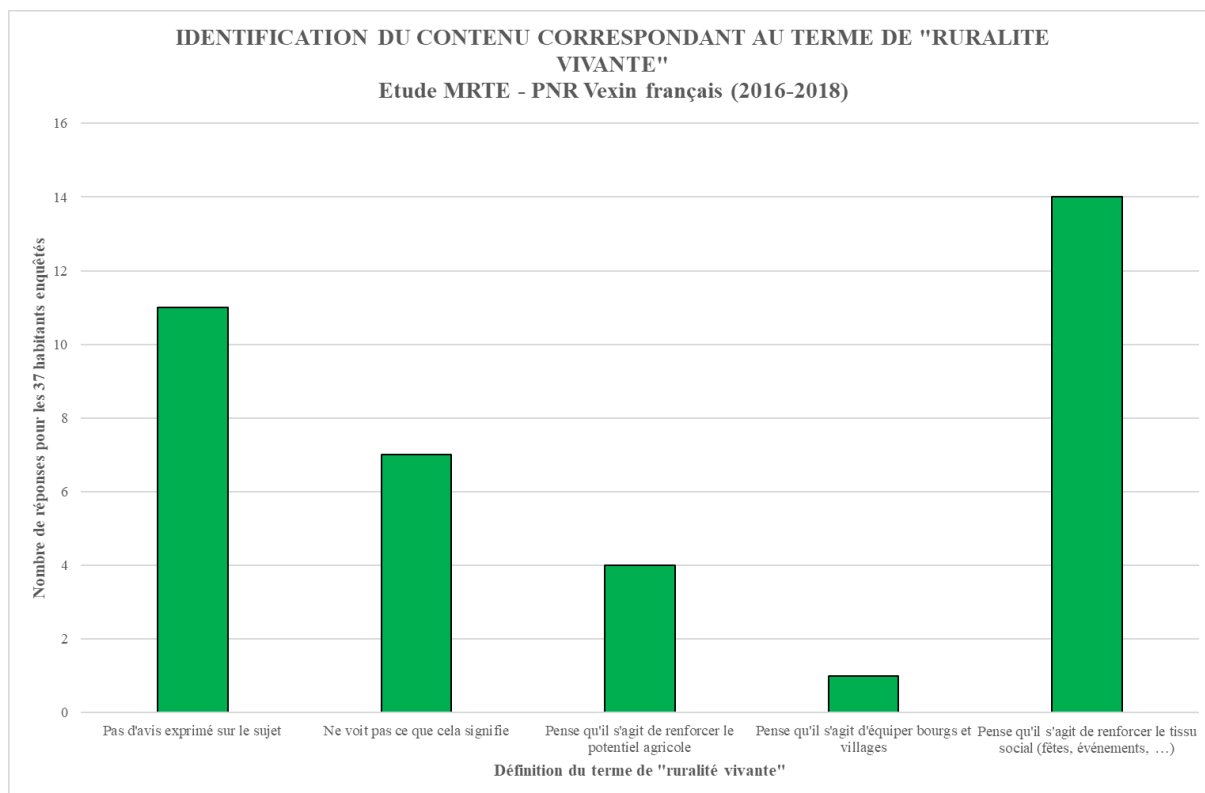


Figure 56 : Quel sens donné au terme de « ruralité vivante »

Certains enquêtés tiennent à faire la distinction entre « circuits courts » et produits bio. **L'Enquêté n°29 (Auvers-sur-Oise ; [40-50 ans] ; De retour dans le Vexin depuis moins de 5 ans après y avoir résidé de 2005 à 2012 ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Bon je dirais les produits emblématiques du Vexin que je connais et que je ne consomme pas je dirais en dehors de la bière du Vexin, il y a le jus de pomme, du miel certainement, mais c'est pareil, euh... je ne suis pas du tout dans les circuits courts du Vexin, je suis dans des circuits bio, mais je ne suis pas dans les circuits courts. À Auvers-sur-Oise, il y a une ferme qui fait poulets, il y a une ferme qui fait des fruits et légumes. Il y a même un distributeur automatique de fruits et légumes, mais c'est pas du bio et je trouve qu'on privilégie le circuit court et que bio finalement c'est pas important, dommage... ». L'argument financier est par ailleurs parfois utilisé, ainsi par **l'Enquêtée n°36 (Chars ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Alors, comme je vous disais, je ne suis pas pour le bio. Euh... parce que ça culpabilise. Donc, je pense que ces femmes qui ont du mal à remplir le caddie, elles culpabilisent parce qu'elles n'achètent pas bio. Moi, c'est un truc qui me met hors de moi. Donc je fais attention, mais je pars du principe que... Mon principe c'est manger varié ».

La notion de « ruralité vivante » (voir Figure 56) a laissé dubitatifs un grand nombre d'enquêtés (11 n'ont exprimé aucun avis sur le sujet et 7 ont indiqué qu'ils ne voyaient pas à quoi cela correspondait). Certains cherchent cependant à préciser ce pourrait recouvrir ce terme, ainsi **l'Enquêté n°10 (Auvers ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 10 à 20 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Une « ruralité vivante » ça serait euh... je pense une interaction entre les citoyens et ce qu'il se passe autour, les

agriculteurs euh... Je ne sais pas « ruralité vivante » ... Euh... Et aussi, un village qui ne reste pas égocentré on va dire, qui arrive à s'ouvrir et à... à pouvoir tirer profit de... de... de son identité, de ses richesses. Ce serait ça une « ruralité vivante ». Euh, je ne sais pas. J'essaie de répondre à la question ». D'autres pensent que cela renvoie à la préservation de l'agriculture, ainsi l'**Enquête n°30 (Montreuil-sur-Epte ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans; Retraité ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « La ruralité vivante ??? Ce serait de conserver toutes ces fermes, malheureusement il y en a de moins en moins comme unité de production. En tant que vie, on a de la chance, on a encore des vaches autour de nous, qu'il y ait beaucoup plus agriculteurs ». Les explications tendent cependant plus fortement vers le renforcement des liens sociaux (14 réponses sur 37 sur la Figure 86), ainsi l'**Enquête n°34 (Magny-en-Vexin ; [30-40 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « La ruralité vivante ? À quoi j'associe ça c'est une bonne question. J'ai déjà entendu. Ça vient du parc. [Silence]. Bon je sais, je sais pas trop... Pour moi, c'est des villages qui vivent parce que les gens se connaissent, se côtoient, discutent, ne sont pas enfermés chez eux entre locaux qui sont là depuis longtemps, discutent avec les Anciens comme on dit. Oui, c'est plus les gens. C'est pas forcément les commerces, c'est les gens, c'est les gens qui habitent, travaillent et vivent sur place. Pour moi c'est ça la ruralité vivante. J'aurais bon ? ». Toutefois ce concept est fréquemment mis en relation avec les évolutions sociales et sociétales observées sur les communes comme le souligne l'**Enquête n°43 (Chars ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans, a toujours vécu dans le Vexin ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Nous, on est trop grand (en réponse à la demande de définition d'une « ruralité vivante », ndlr). Comme je vous disais, on a la gare à Chars. Chars, c'est une ville dortoir. Les gens, ils arrivent au train de dix-neuf heures, ils repartent tôt au train de sept heures du matin. Le week-end, ils ne bougent plus de chez eux. Ils sont blasés, ils ne bougent plus de chez eux. Ils protègent leur petit jardin autour de leur maison. Je vois, il y a des festivités organisées, il y a très peu de personnes qui sortent, qui s'investissent dans la commune. Bon, la météo n'a pas arrangé non plus ce week-end le téléthon. Dimanche soir, il y a eu le feu d'artifice à Chars, s'il y avait deux cents personnes sur deux milles habitants... Enfin, voilà c'est tout ». Certains enquêtés insistent quant à eux sur la confrontation entre les modes de vie et la difficulté de maintenir des activités agricoles, ce qui les fait douter de la pertinence du concept de « ruralité vivante », ainsi l'**Enquête n°45 (Marines ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Agriculteur ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « (En réponse à une question sur la ruralité vivante, ndlr) Alors, déjà il faudrait définir la ruralité avant de définir le vivant. Je disais au début que dans le Vexin c'est plutôt la ville qui était arrivée à la campagne, donc la ruralité est plus grande chose... Plutôt que de concentrer des villes en fait, on a concentré des populations dans des trucs, dans des îlots, en fait c'est l'image que j'ai dans le Vexin actuellement, avec une activité rurale agricole et ce qui touche à ça, qui est quasiment inexistante, enfin activité non, je ne parle pas en termes d'activité, le territoire, mais je veux dire en termes de population et de gens qui bossent dans cette ruralité et on en a quasiment pas. Ce sont des gens qui bossent à Cergy, à Paris, pour moi la ruralité n'existe plus... Oui là sérieusement, je suis, en fait c'est ce que je pense. Et d'ailleurs c'est une des raisons qui m'agace aussi parce que les gens, les gens qui viennent, moi je me suis fait plusieurs fois sermonner et engueuler jusque-là, parce que je mettais des boulettes de terre,

comme ça sur la rue. Le mec il m'a dit ça d'ailleurs vous avez vu la boulette de terre... Il m'arrête, il m'arrête... Il me dit vous avez vu la terre que vous mettez sur la rue, je me suis retourné, j'ai dit moi, non moi je vois rien Monsieur... Là, j'étais de mauvaise foi... Mais c'était pas des blocs de terre... Alors ces mecs-là, ils restent en ville, il y a pas de soucis... Ils auront pas de terre en ville... Mais ça arrive tout le temps quand je sors... ». Pour quelques rares enquêtés, la notion de « ruralité vivante » renvoie à l'image du fonctionnement du village d'autrefois, probablement idéalisé même si dans l'extrait cité, l'enquêtée s'appuie sur un exemple vécu, **Enquêtés n°17 (couple) (Nesles-la-Vallée ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Retraités ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « L'épouse : (en réponse à une question sur la « ruralité vivante », ndlr) : eh ben... peut être justement faire un potager ensemble pour que tout le monde s'y mette, ça pourrait créer du lien, créer des intérêts communs euh... pourquoi pas, mais quand on est venu il y a 40 ans ici il y avait une vieille boulangerie tenue par une vieille dame et c'était une espèce de couloir cette boulangerie, il y avait des chaises et les gens s'asseyaient, bavardaient et au bout d'un quart d'heure ou vingt minutes, ils prenaient leur pain, mais c'était un lieu de rencontre, c'était incroyable, nous on arrivait de Paris, on en revenait pas, c'était ça la convivialité du village, mettre des chaises dans une boutique pour que les gens parlent, c'est formidable ». Lorsque les réponses sont davantage étayées, elles mettent plutôt l'accent sur les initiatives susceptibles de s'appuyer sur les capacités de mobilisation locale selon une approche participative, ainsi de l'**Enquêtée n°48 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; Employé ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « (En réponse à une question sur la « ruralité vivante », ndlr) C'est la participation de tous les éléments de tous, tous les personnages, les habitants, la participation de tous les habitants à la vie locale quelle que soit la façon, leur intérêt, que ce soit les agriculteurs et les commerçants, les habitants du village, les élus, essayer de mettre en place quelque chose qui peut se faire, qui peut se pratiquer sur place, regrouper toutes les bonnes..., regrouper toutes les initiatives pour développer quelque chose de local ». Ce recours au local, ce renforcement des relations de proximité suscite un intérêt, mais également des doutes chez certains, comme l'**Enquêtée n°36 (Chars ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Une « ruralité vivante » ? Et ben, ce serait un village où l'on pourrait... où il y aurait plein de petits commerçants et... Voilà, on pourrait tout faire dans le village. Mais tout pas trop grand, tout avec de la chaleur humaine. Ce serait ça. Mais bon, on peut rêver. Parce qu'un petit village... un commerçant, il faut qu'il vive. Il n'y a pas de mystère. Ici les gens râlent, mais ils n'achètent même pas le pain dans le village, mais ils sont les premiers à râler que tout va fermer. L'épicerie, là, par exemple. Avant c'était un monsieur marocain, mais les gens y allaient. Et puis, là, ça a changé de propriétaire, ben... pas aimable, donc plus personne n'y va. Je crois que c'est fermé ». Ceci renvoie aussi aux évolutions sur le territoire du Vexin français analysées de façon plus détaillée précédemment et aux transformations sociales, ainsi qu'à de possibles contradictions entre les discours et la réalité des pratiques.

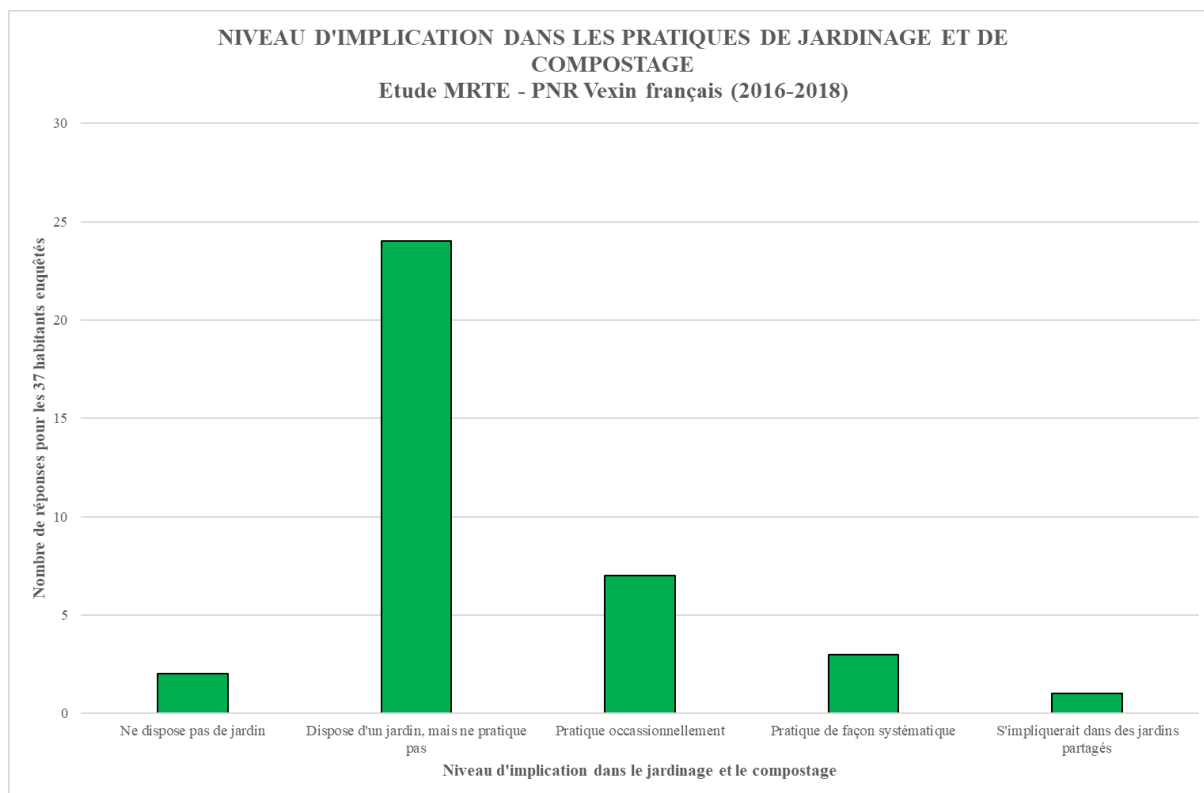


Figure 57 : Quel niveau d'implication dans les pratiques de jardinage et de compostage

À la question portant sur la manière dont les enquêtés s'impliquent dans des activités de jardinage ou de compostage afin de répondre à une partie de leurs propres besoins de consommation alimentaire, les réponses (voir Figure 57) révèlent, tout du moins pour ceux disposant d'un jardin, un niveau assez faible de pratique (24 des 35 enquêtés ayant un jardin indiquent ainsi ne pas avoir réalisé de tel potager). Les raisons peuvent résulter de difficultés liées à l'âge (les retraités étaient au nombre de 12 parmi les 37 enquêtés), mais aussi à une absence d'intérêt pour les pratiques du jardinage.

S'agissant des difficultés liées à l'âge, l'**Enquêté n°19 (Nesles-la-Vallée / Paris ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 60 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** en fournit un exemple : « *Hélas non (réponse à la question sur l'exploitation d'un potager, ndlr), j'ai des problèmes de jambes, c'est pas facile pour moi de cultiver, mais ça sera dans mes rêves, mais j'ai pas, enfin c'est encore en état de projet. L'enquêtrice : Et les arbres fruitiers ? Euh... on en a, mais on ne s'en occupe pas très bien, mais ils sont pas..., si j'ai des framboisiers, j'ai un de mes amis qui m'a planté des framboisiers, des cassissiers, c'est des petits arbustes fruitiers. L'enquêtrice : Vous faites le compost ? Oui, on a un compost, oui* ». D'autres enquêtés témoignent de leur absence d'intérêt pour cette pratique, ainsi les **Enquêtés n°20 (couple) (Auvers-sur-Oise ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis 20-30 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *Enquêtrice : Est-ce que vous avez un jardin potager ou arbres fruitiers ? Monsieur : Non. Madame : Non, que des plantes d'ornement, des fleurs, pour l'instant c'est pas joli parce que c'est l'hiver. Monsieur : Non, je suis pas potager parce que c'est du boulot ça, je vois nos amis, il y en a qui ont abandonné parce que l'âge et puis c'est dur, il faut bêcher, il faut, il y a un certain nombre de*

travail à faire avant qu'on ait les fruits et légumes, euh... non ça je suis pas pour ça », ou encore l'**Enquêtée n°36 (Chars ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Il y a beaucoup d'endroits où il y a des jardins. Sur les bords de la Viosne aussi, là il y a plein de jardins, mais c'est des trucs privés. Il y en a beaucoup des trucs comme ça à Chars. J'ai une copine qui, une année, elle avait loué. Et puis, quand elle a vu le boulot que c'était, elle l'a vite rendu. Surtout que ce sont de belles parcelles. Ce n'est pas un petit lopin. Et derrière chez moi aussi il y a des jardins comme ça. Entre les Parentèles (*La résidence médicalisée, ndlr*) et mon jardin, j'ai des jardins comme ça. Oui, il y a plusieurs jardins et j'adore parce que ça m'apaise de les voir jardiner et tout ça ». Les impossibilités résultent aussi de l'absence de jardin se cumulant à l'absence d'intérêt pour le jardinage comme le pointe l'**Enquêté n°13 (Chars ; [20-30 ans] ; Vexin depuis moins de 5 ans ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Appartement) :** « *L'enquêtrice : Et si l'occasion vous en était donnée, souhaiteriez-vous avoir un potager privatif ou collectif et avoir recours à plus de produits locaux ? Euh... Alors non ! Alors, moi, c'est juste pour la simple raison... Je n'ai rien contre les portager. Au contraire, j'adore les légumes du jardin, mais alors j'ai un poil dans la main et puis je n'ai pas du tout la main verte. La seule plante verte que j'ai, vous voyez, (l'enquêté me montre une petite plante, ndlr). Elle a une drôle de tête donc... [Rire] ».*

A contrario, plusieurs enquêtés indiquent qu'ils effectuent des tentatives, mais sont confrontés à diverses difficultés, ainsi de l'**Enquêté n°31 (Montreuil-sur-Epte ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis 30-40 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « On aime bien ce qui est naturel, que ce soit des navets, les topinambours et tout ce qui n'existe plus ailleurs. On achète des fruits. On essaie d'aller plutôt sur les marchés que d'acheter certains produits chez Leclerc ou Carrefour. On avait un jardin jusqu'à cette année, mais comme maintenant je prends de l'âge, je fais de moins en moins de choses dans le jardin. J'ai même enlevé mon bassin à poissons, c'était beaucoup de travail et dans mon potager j'ai mis de la pelouse à la place. Il me reste des arbres fruitiers, pommiers et poiriers que j'ai laissés, ça me pose moins de problèmes. J'ai un compost qui est bien entretenu parce que je mets les tontes et les tailles, mais surtout pas les feuilles de noyer, car j'ai un noyer, énorme... Je mets aussi la taille que je broie, quand j'en ai trop je mets à la déchetterie je veux pas faire des composts énormes » ou de l'**Enquêté n°30 (Montreuil-sur-Epte ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Ma production est très minime parce que j'ai fait un potager en hauteur : j'ai d'énormes problèmes au niveau du sol avec des hannetons qui font des larves très grosses qui mangent tout. Aussi, j'ai monté des piles de palettes et j'ai mis des jardinières à potager. Le seul inconvénient que j'ai, c'est le renouvellement de la terre. Je suis obligé de la renouveler tous les ans. Ma seule production 100 % maison, ce sont les œufs, sinon je fais très peu parce que malheureusement... j'ai une famille qui préfère les coquillettes à la courgette ».

Si des projets sont indiqués par certains enquêtés récemment installés dans le Vexin, ils ne pourront se mettre en place que dans un second temps, lorsque des aspects plus urgents auront été réglés, ainsi pour l'**Enquêté n°46 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis moins d'un an ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Non pas encore (*en*

*réponse à une question concernant le compost, ndlr), oui c'est quelque chose que j'aimerais faire on n'a pas encore eu le temps de nous occuper du jardin malheureusement, on est en train de terminer les travaux (isolation intérieure, ndlr), on est en train de terminer les travaux à la maison après on passera au jardin tout ce qui est potager. On pense à ça c'est quelque chose qui est dans mes plans » ou pour l'**Enquêté n°29 (Auvers-sur-Oise ; [40-50 ans] ; De retour dans le Vexin depuis moins de 5 ans après y avoir résidé de 2005 à 2012 ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Depuis le début on fait des urgences de façon à pouvoir habiter et maintenant qu'on y habite ben... on aurait aimé vider pour avoir un espace correct, je pense qu'il a fallu faire les extérieurs autrement et pour le coup on n'a pas fait de jardin potager, mais le jardin potager ça rejoint complètement le Parc, euh... moi ce que je cherche c'est de faire un mur à pêches ». Dans ce dernier cas, il s'agit d'une forte implication que l'on pourrait qualifier de « militante » dans des activités et des pratiques innovantes, en adéquation avec certaines préconisations du PNR, ce qui est d'ailleurs souligné par l'enquêté. D'autres projets paraissent s'inscrire dans la même logique, mais ils nécessitent pour être réalisés des engagements financiers de forte ampleur, ainsi ceux de l'**Enquêté n°37 (Le Heaulme ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; Artisan-commerçant à Marines ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Pour l'hiver [Rire] largement (*en réponse à une question sur l'auto-consommation, ndlr*), je fais des expériences pour les vignes et pour les abeilles, je fais ce qu'on appelle aujourd'hui la permaculture donc effectivement la terre est enrichie par elle-même, par la biodiversité et par les cultures qui vont dans un endroit puis dans un autre, les petits pois, machin, etc., et donc effectivement j'ai développé à peu près 15 000 m², c'est pas seulement ma consommation personnelle, donc j'en fais profiter mes amis et ceux qui passent aussi, je congèle beaucoup aussi, ça c'est pour l'hiver. J'ai plusieurs congélateurs, ça sert, ça sert ces expériences, que beaucoup de personnes feront par nécessité, ils feront leur jardin potager. On fera ces expériences qui existent en Angleterre, je ne sais pas si en France on en fait aussi, à faire de cultiver dans les villes des coins potagers pour que chacun en prenne. En Angleterre ça marche très bien ça, il y a pas mal de reportages sur les villes françaises qui font ça, mais ça se développe, s'il y a une volonté politique, la mairie, etc., ça marche très, très bien, c'est génial, en plus c'est un lien social aussi, ça a beaucoup d'utilité ».*

Dans cette première partie, l'analyse des discours des enquêtés a été conduite de manière « univariée », sur un axe. Il s'agissait de voir comment se positionnaient les enquêtés par rapport à une thématique donnée, voir ci-dessus, les circuits courts, la « ruralité vivante » ou les pratiques de jardinage, les positions des enquêtés étant par ailleurs illustrées par des extraits des propos tenus. Il s'agit maintenant de croiser les variables et d'en tirer des enseignements complémentaires.

4.13. Croisement des approches : quelles relations entre les variables ?

Afin de développer cette approche, que l'on pourra qualifier de « bivariée », il a été décidé de croiser entre elles et de voir comment se positionnaient les enquêtés. Sur le plan méthodologique, sont donc utilisés les tableaux figurant à la suite des extraits des entretiens (voir Annexe XVI). Ceux-ci ont ensuite été intégrés au sein des tableaux de synthèse (voir Annexe XVII). À partir de ces informations, ont pu être conçus 13 tableaux croisés. Comme

le montre le Tableau 11 ci-dessous, ces tableaux croisent deux variables, qu'il serait possible de définir comme « variable explicative » et « variable expliquée ». L'objectif est d'établir une forme de relation entre chacun de ces variables. Dans l'exemple ci-dessous, il serait possible de faire dépendre le choix résidentiel (variable expliquée) des spécificités de l'identité du Vexin français (variable explicative). Dans un premier temps, le tableau croisé indique les différentes modalités de chacune des deux variables et positionne les enquêtés (identifiés par leur numéro d'ordre) à l'intérieur de chacune des cases. Il est donc possible de lier ces tableaux aux entretiens tels qu'ils sont présentés de façon anonymisée en Annexe XVI, voire de se référer aux extraits cités ci-dessus. Dans un second temps, ont été réalisés des graphiques (voir Figure 59, à titre d'exemple), permettant de traduire schématiquement la relation entre les deux variables étudiées.

4.14. Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « facteurs du choix résidentiel »

		FACTEURS DU CHOIX RESIDENTIEL					
		- 1) Ne réside pas dans le Vexin	- 2) A toujours résidé dans le Vexin, ou fortes attaches	- 3) Hasard	- 4) Choix par défaut	- 5) Valorisation d'un cadre rural	- 6) Choix exclusif du Vexin
SPECIFICITES DE L'IDENTITE DU VEXIN	- 1) Pas d'avis sur la question						
	- 2) Absence d'identité du Vexin			N°9, N°11,			
	- 3) Un cadre rural s'opposant à l'agglomération proche			N°45, N°49	N°13, N°35,	N°5, N°12, N°32,	
	- 4) Une identité liée au cadre bâti et paysager	N°2, N°3, N°14,	N°31, N°38, N°40, N°43, N°44, N°50	N°19, N°48,		N°1, N°7, N°8, N°10, N°17, N°21, N°36,	N°46,
	- 5) Une identité reposant sur l'histoire et la culture		N°22, N°47		N°4, N°20,	N°30,	
	- 6) Une identité construite par le PNR et ses actions		N°15,			N°34,	N°29, N°37,

Tableau 11 : Tableau de croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et les facteurs de l'implantation résidentielle.

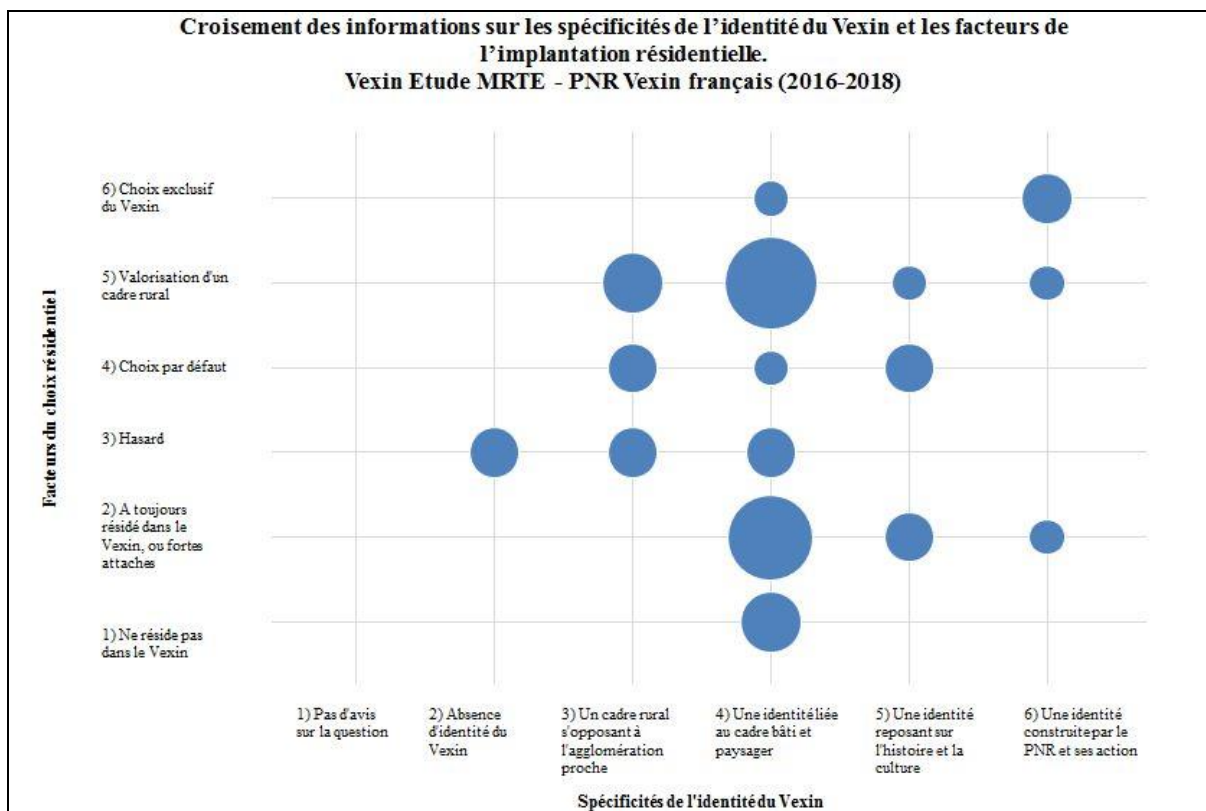


Figure 58 : Graphique de croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et les facteurs de l'implantation résidentielle.

Ces graphiques permettent de saisir rapidement certaines des relations identifiées précédemment de façon plus intuitive. Compte tenu du nombre d'entretiens sur lesquelles s'appuient ces analyses (37 entretiens), il n'est toutefois pas possible d'en tirer des conclusions statistiquement significatives. Par contre, ceci serait envisageable si l'étude avait été plus systématique, avait couvert une partie plus importante du territoire et surtout avait concerné un nombre plus de personnes. Il serait par ailleurs envisageable d'intégrer des variables permettant de caractériser les enquêtés (âge, ancienneté dans le Vexin, statut social, commune de résidence, le statut d'occupation par contre ne constituerait pas une variable pertinente à prendre en compte, les enquêtés étant très majoritairement propriétaires).

S'agissant de la Figure 58, et avec toutes les réserves méthodologiques nécessaires, il est possible de dire que ce graphique permet de mettre en évidence l'importance du cadre bâti et paysager dans l'identification de l'identité du Vexin français et du poids que ceci a pris dans le choix résidentiel pour ceux qui sont venus s'installer sur ce territoire.

Dans la perspective d'un observatoire du territoire, le croisement de ces deux variables semble pertinente. Cela permet de comprendre la manière dont le territoire est identifié par ceux qui viennent de l'extérieur, mais aussi par ceux qui y résidaient précédemment et effectuent des mobilités résidentielles. Il avait été noté lors de l'étude PUCA de 2012 (Aragau et al.) que les mobilités internes aux territoires périurbains, dont le PNR du Vexin français étaient importantes.

Une attention particulière pourrait être portée aux dynamiques d'éloignement du Vexin, mais ceci nécessiterait d'élargir le périmètre de l'étude. L'**Enquête n°15 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis toujours ; Artisan-commerçant ; Locataire ; Célibataire ; Appartement)** avait développé les analyses suivantes en réponse aux questions sur les mutations du territoire : « *Ah ben, je ne sais pas depuis combien de temps existe le Vexin. Moi, j'ai un ami qui est agent immobilier (à Osny, ndlr), qui habite trois maisons plus loin. Quand il vient, il me dit quand c'est le Vexin, les prix, ils explosent quoi. Donc le problème c'est ça. Nous, on s'en rend compte. Vous achetez une maison ou un appartement ici et vous allez 5 kilomètres plus loin dans l'Oise, le prix il diminue au moins du tiers, donc c'est un peu le problème du Vexin, quoi. Non, je pense que c'est vraiment le Vexin. Ouais, ouais parce que ça attire forcément les Parisiens. On a des petits villages dans l'Oise où est-ce qu'il y a les commodités, il y a la gare, tout ça et c'est moins cher que... Là, on est dans le Val d'Oise, région parisienne plus Vexin. Tout de suite c'est (l'interviewé fait le bruit d'une explosion, ndlr). Une maison qu'on va payer 150 000 dans l'Oise, c'est tout de suite 200 000 ici, quoi. Le Vexin ça joue. Et puis, ils misent beaucoup sur le Vexin. Le Parc régional, machin, Vexin français, et compagnie. Euh... calme, et ceci, et cela. Campagne proche de la ville et compagnie. Tout ça. Et je pense que ça, ça joue. - Enquêtrice : Ça n'a pas que des avantages le Vexin, je pense ? - Ah ouais, forcément, mais qui dit bon vivre dit ben... de l'autre côté, ça se paye quoi. Au jour d'aujourd'hui, tout a un rapport forcément à un moment ou à un autre avec l'argent. J'ai plein d'amis qui sont de Chars comme moi et qui ont acheté des maisons ailleurs parce qu'à Chars c'était trop cher. J'ai des amis, je dirais au moins une quinzaine d'amis, tous les parents habitent à Chars. Les parents se connaissent parce qu'ils habitent à Chars. Ils ont acheté des maisons à Chars il y a 30 ans et puis aujourd'hui ces amis sont partis habiter ailleurs. Oui, dans l'Oise. Euh... vous ne devez pas connaître parce que vous n'êtes pas du coin, mais c'est 10-12 kilomètres, Lavillette, Liancourt-Saint-Pierre, euh... c'est à côté. Vous faites cinq minutes de voiture et vous y êtes. Mais ils sont partis habiter là-bas parce que c'est moins cher donc, ben, comme aujourd'hui c'est l'argent qui dirige tout... ».*

Ces analyses font écho à la question des mutations sociales observées au sein du territoire et à des formes d'embourgeoisement, signalées outre par le n°15, mais également, de façon explicite par les enquêtes n°5, n°21, n°43 et n°44.

4.15. Croisement des variables : « évolutions des paysages du Vexin » et « évolutions urbanistiques dans le Vexin »

EVOLUTIONS DES PAYSAGES DU VEXIN						
		- 1) Pas d'avis exprimé	- 2) Dégradation du contexte paysager du Vexin	- 3) Peu d'évolution, stabilité	- 4) Transformations avec des points positifs et négatifs	- 5) Amélioration globale du contexte paysager
EVOLUTIONS URBANISTIQUES DANS LE VEXIN	- 1) Pas d'avis exprimé	N°46,				
	- 2) Dégradation du cadre de vie	N°2, N°7, N°8, N°9,	N°36, N°40, N°43, N°44,	N°3, N°4, N°11, N°45, N°47, N°49, N°50	N°34, N°48	
	- 3) Peu d'évolution, stabilité	N°13		N°30, N°37, N°38,		
	- 4) Transformations, avec des points positifs et négatifs	N°1, N°20, N°35,	N°31, N°32,	N°10, N°12, N°15, N°19, N°22,		
	- 5) Amélioration globale du cadre de vie			N°5, N°14, N°17, N°21		N°29

Tableau 12 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions des paysages du Vexin

Le croisement de ces deux variables présente un intérêt dans le sens où il aurait été possible de prévoir des évolutions similaires pour le cadre urbain comme pour le cadre paysager. Ceci conduit à une forte concentration de réponses autour de la modalité « peu d'évolution, stabilité ». Or, le Tableau 12 et par conséquent la Figure 59 qui lui est liée, révèlent qu'il n'en est rien. Si le cadre paysager (la zone rurale, les bois, ...) entourant les communes de résidence des enquêtés paraît stable, ceux-ci louent fréquemment la qualité des paysages, il n'en va pas de même pour le cadre bâti. Certains enquêtés ont affiné leurs analyses sur ce point en mettant l'accent sur les formes de densification auxquelles ils assistent. **L'Enquêté n°47 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; CPIS - Artiste ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) est assez précis sur ce point, en distinguant explicitement les deux types d'évolution :** « *Moi ce que je pense c'est qu'il y a vraiment une saturation, il y a plus de respiration des paysages, les cônes de vue, ce qu'on appelle les cônes de vue, il y a beaucoup de cônes de vue qui ont été perdus par le fait de constructions... A partir du moment où vous construisez vous abattez des arbres, c'est-à-dire que le végétal disparaît au fur et à mesure, ça fait qu'on a plus cette espèce de bouquet de verdure, ces ouvertures. Il y a pas de saison, c'est une respiration végétale, vous vous baladez dans un village et ce village se densifie avec une architecture qui n'est pas du tout, qui n'est pas agréable à regarder, en même temps trop classique en quelque sorte. Il y a pas, moi je suis assez d'accord qu'il y ait des règles d'urbanisme, mais à un moment donné il y a eu trop de règles qui ont fait que les bâtiments se ressemblent les uns des autres, les règles sont trop strictes. Moi j'adore voir une architecture Meulière voilà. Si on a des maisons un peu*

étonnantes à Auvers-sur-Oise c'est qu'il y avait un choix de construire un peu n'importe quoi, je dis pas construire un chalet suisse, c'est pas le propos, mais on voit bien, on voit bien les réticences à Auvers même la maire, il y a des maisons contemporaines, d'architecture contemporaine, qui sont quasiment refusées. Je trouve qu'effectivement à ce niveau-là, comme une nouvelle fois on peut pas planter, dans les maisons on doit laisser 50 % de zone non constructible, vous avez des terrains avec 90 % il y a du béton, il n'y a plus... Les gens s'installent dans des villes qui ne sont plus des villages qui deviennent vraiment de vraies villes avec des gens qui s'installent maintenant. Je suis plus en ville maintenant, je bétonne, je profite éventuellement de la végétation qui est autour, mais moi en tant que propriétaire je ne veux plus la nature qui m'emmerde... On en est là, ça c'est un vrai changement, il y a plus l'espace de respiration et c'est très dommageable au lieu de dire, on peut très bien on peut dire dans un PLU, on désigne effectivement des zones où on touche plus, d'abord il faut du logement social et on fait du collectif là ». Il semble que cette perception des transformations en cours soient partagées par de nombreux enquêtés, d'où le sentiment, en particulier pour ceux qui résident depuis longtemps sur le territoire d'une forme de « dégradation du cadre de vie » (voir Figure 59). Il s'agit probablement ici d'une conséquence des choix qui ont été effectués dès la première charte du PNR : densifier au sein de l'enveloppe bâtie existante afin de limiter l'étalement urbain, options dorénavant renforcées par loi ALUR de 2014 (voir : http://www.cohesionterritoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_lutte_contre_l_etalement_urbain.pdf)

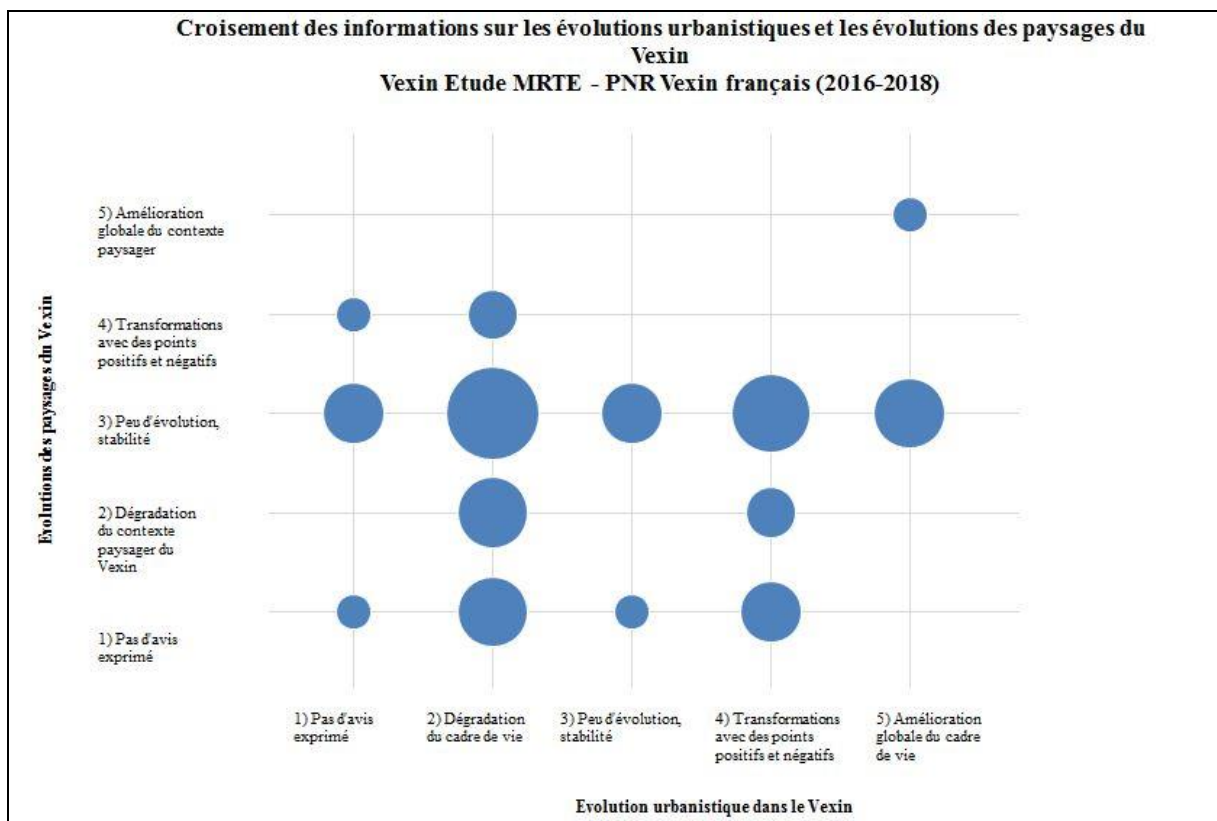


Figure 59 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions des paysages du Vexin

4.16. Croisement des variables : « évolutions sociales dans le Vexin » et « évolutions urbanistiques dans le Vexin »

		EVOLUTIONS SOCIALES DANS LE VEXIN				
		- 1) Pas d'avis exprimé	- 2) Paupérisation des populations	- 3) Peu d'évolution, stabilité	- 4) Arrivée de nouvelles populations	- 5) Embourgeoisement lié au prix de l'immobilier
EVOLUTIONS URBANISTIQUES DANS LE VEXIN	- 1) Pas d'avis exprimé	N°46,				
	- 2) Dégradation du cadre de vie	N°9,	N°2, N°3, N°4, N°8	N°50	N°7, N°11, N°34, N°36, N°40, N°45, N°47, N°48, N°49	N°43, N°44,
	- 3) Peu d'évolution, stabilité	N°13,			N°30, N°37, N°38,	
	- 4) Transformations, avec des points positifs et négatifs	N°1		N°10, N°19, N°20, N°31, N°35,	N°12, N°22, N°32,	N°15,
	- 5) Amélioration globale du cadre de vie	N°29,			N°14, N°17,	N°5, N°21

Tableau 13 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions sociales dans le

Les principaux constats faits par les enquêtés concernent l'arrivée de nouvelles populations et la dégradation du cadre de vie, 6 enquêtés croisant les deux aspects. À titre d'exemple, **l'Enquêté n°11 (Chars ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Personne seule ; Maison avec jardin)** développe ainsi ses idées : « Alors, depuis quelques années, il est vrai... bon il y a toujours eu... genre vols de voiture, euh... piquer de l'essence, mais euh... après il faudrait voir les chiffres avec la gendarmerie, mais, il est vrai que, depuis une vingtaine d'années, les petits délits se multiplient, petites incivilités, euh... la casse du mobilier public... Bon après, la pollution visuelle, les tags, les choses comme ça... Euh, les vols, le vol de voiture. Là, vous savez, ici, il y a des cabanes de jardin. Bon les gens, ils avaient leur cabane de jardin, ils ne fermaient pas les portes. Et puis il y a... comment dirais-je... des gens qui sont plutôt à l'origine de milieux urbains et... en fin de compte, les problèmes qui étaient liés au monde urbain progressivement se décalent dans les campagnes, mais ça, ce n'est pas spécifique au Vexin. Je ne sais pas... à voir. Mais c'est vrai qu'on a, nous, je ne dis pas une forme de criminalité... si, c'est une forme de criminalité, de délits, de choses, mais je sais que ça s'est déplacé même dans certains villages complètement paumés. Il y a des jeunes qui font les cons. D'une autre façon, nous, on a toujours fait les cons, mais, je me dis des fois, j'en ai connu des mecs qui

n'avaient pas grand-chose dans le citron, mais jamais ils n'auraient fait ce type de conneries, quoi ».

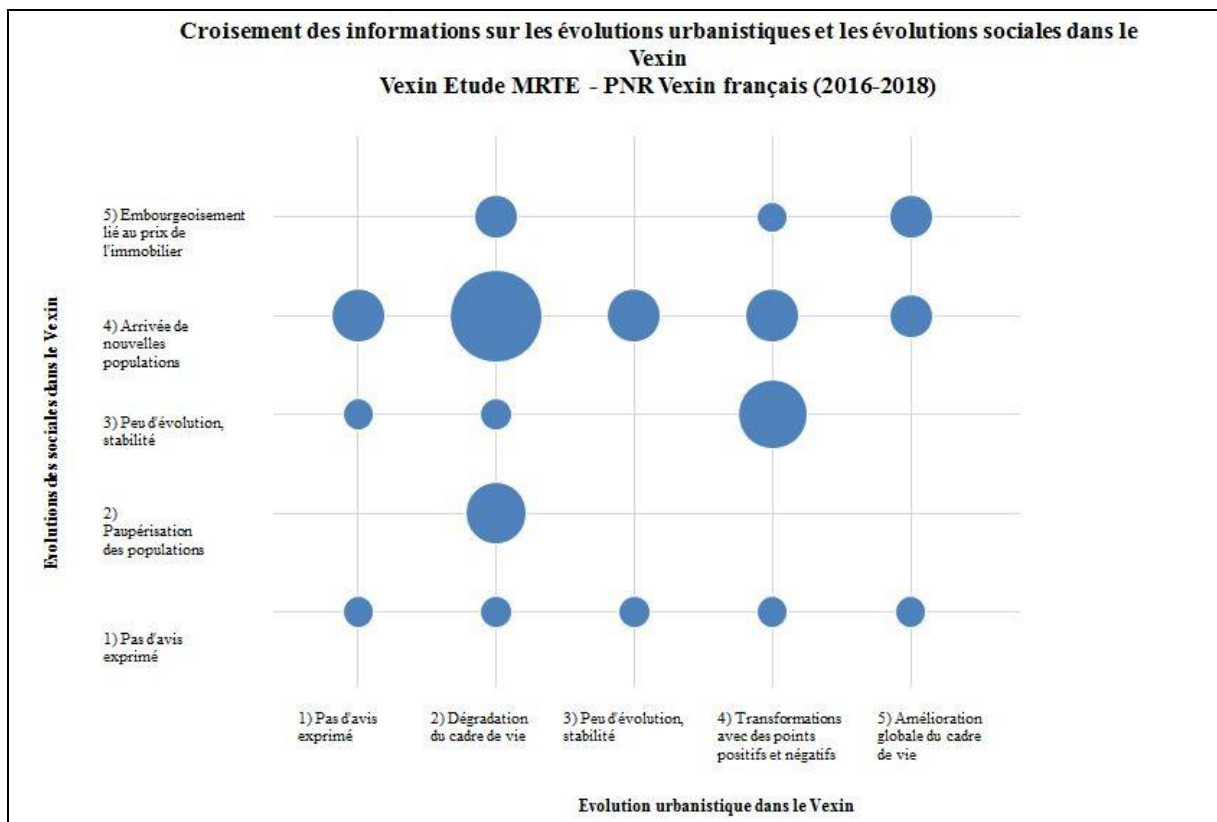


Figure 60 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions sociales dans le Vexin

Il faut par ailleurs noter qu'une partie des enquêtés (n°2, n°3, n°4 et n°8) estiment qu'il y a une paupérisation en cours des populations associant cela à la dégradation du cadre de vie, quand d'autres au contraire, estiment qu'il y a embourgeoisement en cours (n°5, n°15, n°21, n°43 et n°44). Sans en tirer de conclusions particulière, notons que les 4 premiers se réfèrent à Magny-en-Vexin quand les 5 autres évoquent d'autres communes (Marines, Chars à deux reprises, Nesles-la-Vallées ou Arronville). Ces ressentis seraient à croiser avec des données quantitatives provenant du recensement ou des données fiscales. Il est toutefois à signaler que les mobilités résidentielles de ménages contribuent au changement social (Berger, 2011) et également au rajeunissement des populations comme le souligne l'**Enquête n°30 (Montreuil-sur-Epte ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans; Retraité ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Depuis que je suis ici je n'ai pas perçu d'évolution du bâtiment du paysage bâti. Il y a eu très peu d'évolutions. Il a eu une construction à Copières (hameau de Montreuil-sur-Epte, ndlr) et une autre dans le centre c'est tout, juste à côté de la mairie. Par contre en ce moment, on constate un certain un turn-over. Il y a beaucoup de ventes et d'achats. C'est un avantage pour nous, parce qu'on a une population qui est très âgée. Chaque fois qu'il y a un mouvement, il arrive des familles avec des enfants. Ça nous a permis il y a deux ans d'ouvrir une classe, contrairement à des communes voisines qui en ferment. Avant ça ne bougeait pas ou presque pas. Les gens héritaient de l'immobilier de leur parents

ou grands-parents et le conservait. À mon avis, les enfants ces gens-là ne se, se sentent plus attachés et mettent en vente. Il y a un effet de renouvellement de la population ».

Sans qu'aucune question spécifique n'ait été posée sur ce point, plusieurs enquêtés (résidant principalement à Auvers-sur-Oise et à Nesles-la-Vallée) ont abordé la question du logement social et de sa place dans le tissu urbain. De fait, cette question est devenue particulièrement sensible à Auvers-sur-Oise en raison de la situation spécifique de la commune, comme le rappelle l'**Enquêté n°47 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; CPIS - Artiste ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « *Le PLU, c'est la commune qui le met en place avec une certaine contrainte au niveau du département au niveau de la région et de l'État, donc il y a des strates avec des obligations non seulement de construire du logement social. Là, dans le PLU il n'y a pas de terrain c'est pour ça que le préfet met en procès la ville, il retire aussi la construction, la préemption des terrains ce qui est rarissime, ce qui est vraiment rare (ceci résulte du non-respect réitéré de la loi SRU par la municipalité d'Auvers, ndlr). Il faut des règles, les règles existent, mais elles ne sont pas appliquées et je trouve ça absolument... lorsque... je comprends pas ce système de démocratie, lorsqu'un candidat se présente aux élections municipales qui dit dans son programme, qui annonce dans son programme pas de logement social, on le laisse se présenter. Il est contre la loi, on le laisse se présenter ».* Ce qui conduit les enquêtés à de poser la question de la localisation optimale de ce parc, ainsi les **Enquêtés n°20 (couple) (Auvers-sur-Oise ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis 20-30 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *..., donc ça on peut pas dire point de vue transformation, modernité, mais bon, ce qu'il y a c'est que bien sûr il faut pas mettre des HLM disons sur là-haut euh... mais un jour ça arrivera, il faut pas euh..., mais le plus possible conserver le caractère rural d'Auvers-sur-Oise, ça je pense que c'est important, mais aussi avec des constructions parce qu'il faut aussi que les gens puissent venir s'installer, mais pour que des personnes puissent venir s'installer à Auvers il faut construire, mais que ça soit pas des HLM, il y a des gens qui voudraient venir sur Auvers, mais c'est vrai qu'il y a plus beaucoup d'endroits libres, pour l'instant les terrains constructibles à part là-haut »* ou encore **Enquêtées n°22 (entretien réalisé avec l'enquêtée n°22 et une amie plus âgée qui sera indiquée comme « amie » dans la restitution ci-après) (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis sa naissance ; CPIS : Artiste-peintre ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *Enfin moi depuis mon enfance, je me souviens que, Place de la mairie, on jouait après il y a eu les voitures, le cadre c'est l'urbanisation, parce qu'avant il y avait toutes ces fermes qui ont été vendues, qui ont été compartimentées, morcelé en appartements en, etc., puis avec l'obligation des communes de réaliser des logements sociaux donc après il y a eu des résidences qui ont été faites sur la plaine un peu plus haut, il y a eu les Berthelets, les Coteaux, le Montfleury et là, la maire actuelle est en train de se battre pour que ça n'aille pas plus loin, mais c'est très compliqué, urbanisation, urbanisation, la préfecture la talonne pour faire des logements sociaux, elle voudrait limiter pour garder ce cadre de vie parce que... qui dit logements en plus, ça veut dire des gymnases en plus, ça veut dire plein de choses en plus, il faut que ça suive le reste, et elle, elle voudrait préserver ce côté village, elle voudrait préserver et aspect de cadre de vie parce c'est assez dense, au niveau... Ben on arrive à la limite là, parce qu'en plus il n'y a qu'une rue principale et c'est extrêmement compliqué ».*

La question du foncier à mobiliser est également abordée par l'**Enquête n°21 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 15-20 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : « *Donc il y a pas de nouvelles constructions par contre il y a des constructions au fur et à mesure qu'elle passe de main, qui se réaménage, qui se toilettent quoi ben voilà, après quand même dans ce qu'il y a de notables depuis que je suis arrivé c'est la construction de certains logements sociaux, alors constructions en bâti moderne dans le..., pas très éloigné du centre voilà, dans une des rues là ils ont construit un lotissement de logements sociaux alors c'est pas des logements sociaux HLM c'est le, il y a plusieurs gammes, c'est le logement social euh... mais bon ça a le mérite d'exister, c'est le logement social plutôt haut standing, c'est des lotissements, un petit lotissement bien intégré dans l'architecture du village, mais moderne, bien intégré dans l'architecture et bon voilà, ça fait que c'est la principale évolution que j'ai vue. Ils payent des sanctions financières de plus en plus lourdes parce qu'il ne respectent pas les 25 % de logement, alors de temps en temps il y a un logement social, alors les logements sociaux qu'ils ont construits auparavant c'était dans des bâtisses existantes par exemple il y avait un grand moulin ils ont transformé en logement social, mais là ils ont construit de, enfin là il est sorti de terre, c'est pas un logement qui est venu en remplacement, alors c'est vrai les marges de manœuvre sont limitées comme c'est des terrains à bâtir et comme c'est dans le Vexin ».*

Ces différentes réflexions permettent d'établir des relations entre les évolutions du cadre bâti, sa typologie, avec les évolutions du profil social des populations, en relation avec les statuts d'occupation. Comme dans de nombreux autres endroits, les logements sociaux sont connotés très négativement sur le plan esthétique et suscitent par ailleurs différentes craintes quant au profil des populations qui y résideront. S'agissant de l'esthétique, l'**Enquête n°45 (Marines ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Agriculteur ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** donne son avis : « *J'ai pas vu grand-chose se transformer à Marines hormis les lotissements, il y a un lotissement oui le dernier qui a été fait à Marines. Il est plutôt pas mal, ce sont des petites maisons et c'est plutôt joli ce qu'ils ont fait c'est plutôt pas mal même s'il y a une grande partie de HLM c'est plutôt bien fait plutôt esthétiquement joli après je sais pas comment ça se passe de l'extérieur comme ça pour celui qui passe par la rue je trouve que c'est pas mal* ». Quant à la question sociale, elle est abordée par l'**Enquêtes n°49 (couple) (Auvers-sur-Oise ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « *Madame* : *Les quelques appartements que la maire essaye de transformer en logement social parce que c'est la loi, mais franchement on n'en avait pas besoin. D'une ville relativement riche, on va en faire une ville tout ce qu'il y a de plus ordinaire. Nous n'étions pas tagués, rien, et maintenant il nous arrive dans ces bons sang d'appartements sociaux des gens qui arrivent de Sarcelles, de machin et ben avec tout ça, nous avons maintenant des tags dans les rues. Voilà. On n'en avait pas. Voilà, une gentille petite ville toute belle euh... remplie de touristes qui venaient visiter tout ça et maintenant, ben on est constamment en train de badigeonner de la peinture* ». Cette question récurrente fait également l'objet de développement de la part des **Enquêtes n°49 (couple) (Auvers-sur-Oise ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « *Monsieur* : *Actuellement, on a un gros problème. Justement, avec la préfecture puisque nous n'avons pas le quota de logements sociaux que la loi nous impose*

depuis quelques années. Il faut avoir vingt-cinq pour cent de logements sociaux alors qu'on en est à sept ou huit pour cent. Le problème c'est que la mairie... euh... se trouve ... euh... un petit peu pris entre-deux. Ouais c'est ça. Il y a d'une part la demande qui est faite pour accueillir des gens qui ont de faibles revenus donc au niveau social et puis c'est une ville quand même qui a eu une histoire. C'est là bien entendu où est mort le peintre Van Gogh et qui a donc une certaine notoriété et donc on a des obligations au niveau patrimoine dont... On a quand même l'église. C'est une ville rurale, Auvers. C'était une ville de... comment dirais-je... d'agriculteurs, au siècle dernier. Et donc il faut conserver cette ruralité, ces maisons, évidemment, dans leur jus. Et donc le patrimoine impose des types de constructions. Ces types de construction ont un coût. C'est pas des bâtiments qu'on va faire à Sarcelles, qu'on va faire dans d'autres villes. Donc on est obligé... au niveau hauteur, on est limité ».

La revendication d'une grande qualité architecturale ou patrimoniale est fréquemment utilisée comme un argument destiné à rendre non légitime de nouveaux projets de construction, en particulier lorsqu'il s'agit de logements sociaux (Desponds, 2016). Il est possible de voir ces perceptions s'exprimées dans les deux extraits précédents.

4.17. Croisement des variables : « connaissance des règles spécifique au PNR » et « quel avis sur les règles »

		QUEL AVIS SUR LES REGLES				
		- 1) Pas d'avis exprimé	- 2) Des règles insuffisantes, trop floues	- 3) Des règles incompréhensibles, peu cohérentes	- 4) Des règles strictes garantissant la qualité du cadre de vie	- 5) Des règles trop strictes entravant les initiatives
CONNAISSANCE DES REGLES SPECIFIQUES AUX PNR	- 1) Pas d'avis exprimé	N°9,				
	- 2) Absence de connaissance sur le sujet				N°2, N°7,	
	- 3) Sait qu'il existe des règles, mais ne les connaît pas		N°32, N°38,	N°35, N°48,	N°8,	
	- 4) Connaissance vague, par des tiers			N°10, N°20, N°36,	N°13, N°49	N°1, N°15, N°21,
	- 5) Connaissance précise des règles			N°3, N°11, N°34, N°40, N°43,	N°5, N°12, N°17, N°19, N°22, N°29, N°31, N°44, N°47,	N°4, N°14, N°30, N°37, N°45, N°46, N°50

Tableau 14 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et les avis sur celles-ci.

La question des règles, de leur perception par les enquêtés a suscité des réponses longues et souvent précises de leur part (voir l'Annexe XVI pour les extraits longs et les développements ci-dessus pour quelques exemples significatifs). Le croisement des deux variables produits des résultats intéressants. Il s'agit tout d'abord des colonnes vides, ou presque. Très peu d'enquêtés ne connaissent rien à la question et très peu estiment ces règles insuffisantes. Ceux qui disposent d'informations importantes sur le sujet (21 enquêtés sur 37), se ventilent principalement dans deux cases : « des règles strictes garantissant la qualité du cadre de vie » (9 d'entre eux) et « des règles trop strictes entravant les initiatives » (7 d'entre eux). Il ne semble donc pas qu'il y ait un rejet de ces règles, elles paraissent au contraire comme un outil nécessaire au contrôle de l'étalement urbain et à la préservation d'une certaine cohérence dans l'unité du cadre de vie, comme le précise l'Enquêtée n°2 (Eure ; [30 – 40 ans] ; Non résident-e Vexin ; Employé ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin), en comparaison avec l'Eure où elle réside : « *Entre chez moi et Magny, il y a la barrière de la Seine il n'y a pas la même géographie, la même culture. Ici, c'est très rural. Chez nous, ils font pas attention à tout ce qui est urbanisme : on a pas de contraintes au niveau des toits des habitations tandis que là on sent qu'il y a une homogénéité. Les paysages sont un peu plus*

conservés. Chez nous, on n'a pas gardé vraiment ça. C'est moins volontaire. Mais on ne fait pas partie d'un parc naturel. Le Vexin, pour moi, c'est les champs, mais c'est aussi la culture : Monet, les impressionnistes ». Si les règles précises ne sont pas connues ici, l'enquêtee indique en percevoir les conséquences, en s'appuyant sur une comparaison.

Inversement, les règles peuvent aussi être considérées comme insuffisantes à la préservation du cadre bâti. C'est aux conséquences de l'étalement urbain que **l'Enquêtee n°32 (Magny-en-Vexin ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; Retraitée ; Locataire HLM ; Famille ; Appartement)** paraît plus particulièrement faire allusion : « Ça va trop vite. On touche à la nature, il y a plus... on va avoir que des maisons, que des maisons. Si ça continue, dans 30 ans, ce sera un petit Paris. Voyez ce que je veux dire ? Il y a une grande marge, mais c'est dommage, mais en 30 ans on a vu évoluer quand même il y a eu beaucoup de choses qui ont été construites, ça a été trop loin quand il y a des zones comme ça avec des petits collectifs c'est ici très bien, bien, mais je vois qu'il y a plus de 80 pavillons qui se sont montés. Après c'est dommage, c'est dommage... Il faut des choses plus concentrées. Faudrait pas que ce soit étalé. Dès l'instant que vous étalez quelque chose c'est que vous touchez à la nature. Je vous dis, ici on a connu c'était les champs ».

Le rôle du PNR ressort quant à lui de façon contrastée, il peut ainsi apparaître comme garant d'une qualité paysagère et de règles de contrôle, comme l'indique les **Enquêtés n°17 (couple) (Nesles-la-Vallée ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Retraités ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « L'époux : quand on parle du parc naturel régional, dont l'institution est très riche, les avantages que je vois dans le PNR c'est la protection des paysages et des constructions donc avec un certain niveau d'exigences au niveau de l'architecture utilisée, donc de l'aménagement, de l'exploitation des espaces verts, un fort intérêt sur toutes les animations que le PNR peut mettre en place, découverte du site ». Mais d'un autre côté, ces règles peuvent paraître comme dissuasives pour les initiatives, ainsi de **l'Enquête n°4 (Magny ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 40 ans ; Retraité mais actif dans l'immobilier ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : « Cadre réglementaire draconien et contre-productif sur le plan économique. On ne peut rien faire, on ne peut rien construire à Magny. On peut pas sortir de programmes de petits immeubles coquets pour des retraités parce qu'il y a un blocage de l'architecte des Bâtiments de France qui ne veut pas qu'on construise dans le Vexin. Je voulais faire un petit programme il y en a un autre qui a capoté, un autre également avec 30 logements qui ne se fera pas. La réglementation n'est pas plus stricte d'ailleurs, on applique les règles du PLU, mais on a la puissance des architectes des Bâtiments de France qui est phénoménale. Bon, on est informés. Dans une agence comme dans la nôtre, on ne vend pas 5 terrains à bâtir par an parce que les constructeurs eux-mêmes ne veulent pas venir dans le Vexin. Les règles d'urbanisme sont telles que les constructeurs eux-mêmes disent non, car on sera emmerdés par l'ABF. Il y a même des maisons et des modèles qui sont peut-être compatibles type Vexin. Je ne pense pas que les gens adhèrent aux règles. Les gens sont un peu révoltés. Ils veulent préserver le cadre de vie, mais ils ne veulent pas être emmerdés pour ouvrir une fenêtre pour faire un ravalement ». Par son activité professionnelle ce dernier enquêté dispose d'une connaissance précise des règles concernant le territoire. D'autres enquêtés exerçant dans ce secteur d'activité (n°5 ou n°37) voient aussi

des avantages en termes de valorisation du territoire et d'attractivité susceptible de s'exercer sur des ménages à fort pouvoir d'achat. Le positionnement de l'enquête n°37 dans le Tableau 14, résulte des difficultés personnelles qu'il rencontre pour faire avancer certains de ses projets.

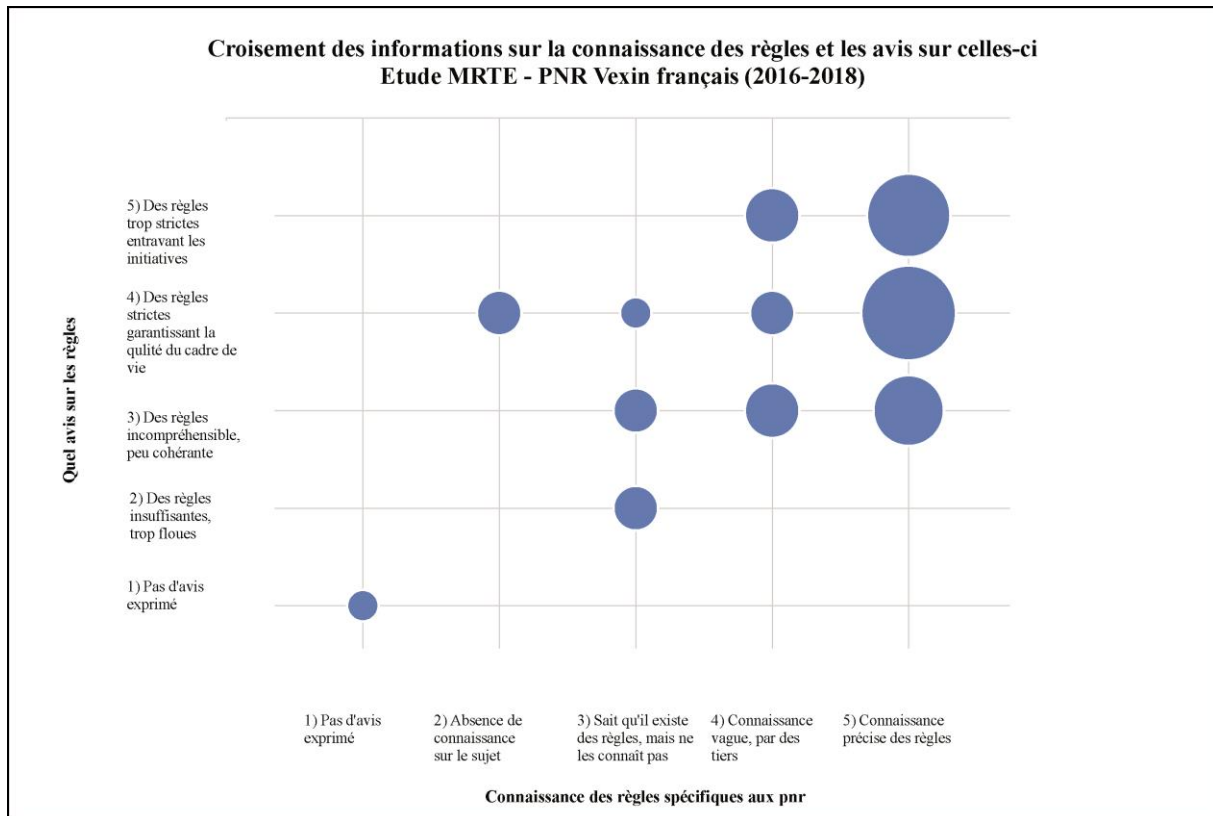


Figure 61 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et les avis sur celles-ci

À la vue de la Figure 61, il n'est pas possible de dire que plus les enquêtés connaissent les règles plus ils les rejettent. Ceux pour lesquels il est ressorti des entretiens qu'ils disposaient d'une bonne connaissance des règles, se ventilent en effet entre trois positions assez équilibrées.

4.18. Croisement des variables : « connaissance des règles spécifiques au PNR »
et « confrontation aux règles »

		CONNAISSANCE DES REGLES SPECIFIQUES AU PNR				
		- 1) Pas d'avis exprimé	- 2) Absence de connaissance sur le sujet	- 3) Sait qu'il existe des règles, mais ne les connaît pas	- 4) Connaissance vague par des tiers	- 5) Connaissance précise des règles
CONFRONTATION AUX REGLES	- 1) Pas d'indication sur ce point	N°9,		N°38		
	- 2) Non jamais		N°2, N°7,	N°8,	N°49	
	- 3) Pas directement, mais connaît des personnes...			N°48,	N°1, N°10, N°13, N°20, N°21, N°36,	N°5, N°11, N°17, N°19, N°30, N°44, N°47
	- 4) a eu des projets fortement modifiés, voire refusés			N°32, N°35,	N°15,	N°3, N°4, N°14, N°22, N°29, N°34, N°37, N°40, N°43, N°45, N°46,
	- 5) A eu des projets acceptés					N°12, N°31, N°50

Tableau 15 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et sur la confrontation à celles-ci.

Le tableau 15 croise les informations sur le niveau de connaissance des règles et sur la confrontation avec celle-ci. Certains enquêtés disent ne pas les connaître dans le détail, mais attestent par ailleurs qu'ils disposent d'une bonne maîtrise de celles-ci, ainsi dans le cas des **Enquêtés n°3 (Couple) (Paris ; [50 – 60 ans[; Paris et résidence secondaire Magny ; CPIS ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *On ne peut pas dire que je connaisse la réglementation et si j'ai cru la connaître de toute façon ce que j'ai vu appliqué de toute façon n'a jamais été appliqué. Il y a de l'incohérence. Le fait qu'il y ait une réglementation est bienvenue c'est une très bonne chose. Mais la règle doit être appliquée aussi bien sur la nouvelle construction et la rénovation que sur l'entretien du bâti. C'est la seule chose. C'est toujours la même question celle de l'homogénéité. Moi, je me sens bien dans un environnement qui est homogène. Alors il peut avoir ses caractéristiques de couleur sur le volet, mais on ne peut pas demander des volets avec des Z et ensuite mettre des persiennes* ». Ceci atteste néanmoins des difficultés liées à la méthode adoptée. Les enquêtés sont en effet positionnés dans un tableau simple, à partir des informations complexes fournies dans le cadre des entretiens. Ces derniers laissent parfois apparaître des contradictions. Afin de ne pas les masquer, il a été décidé de fournir dans le rapport des extraits longs des entretiens réalisés et non seulement quelques phrases sorties du contexte du discours narratif

et présentées uniquement pour étayer les propos des responsables de l'étude. Par ailleurs, il est toujours possible afin de mieux saisir les arguments développés par les uns ou les autres, d'exploiter les informations plus denses intégrées dans l'Annexe XVI. L'intégralité des entretiens n'a cependant pas été transcrite, mais seulement les parties les plus significatives.

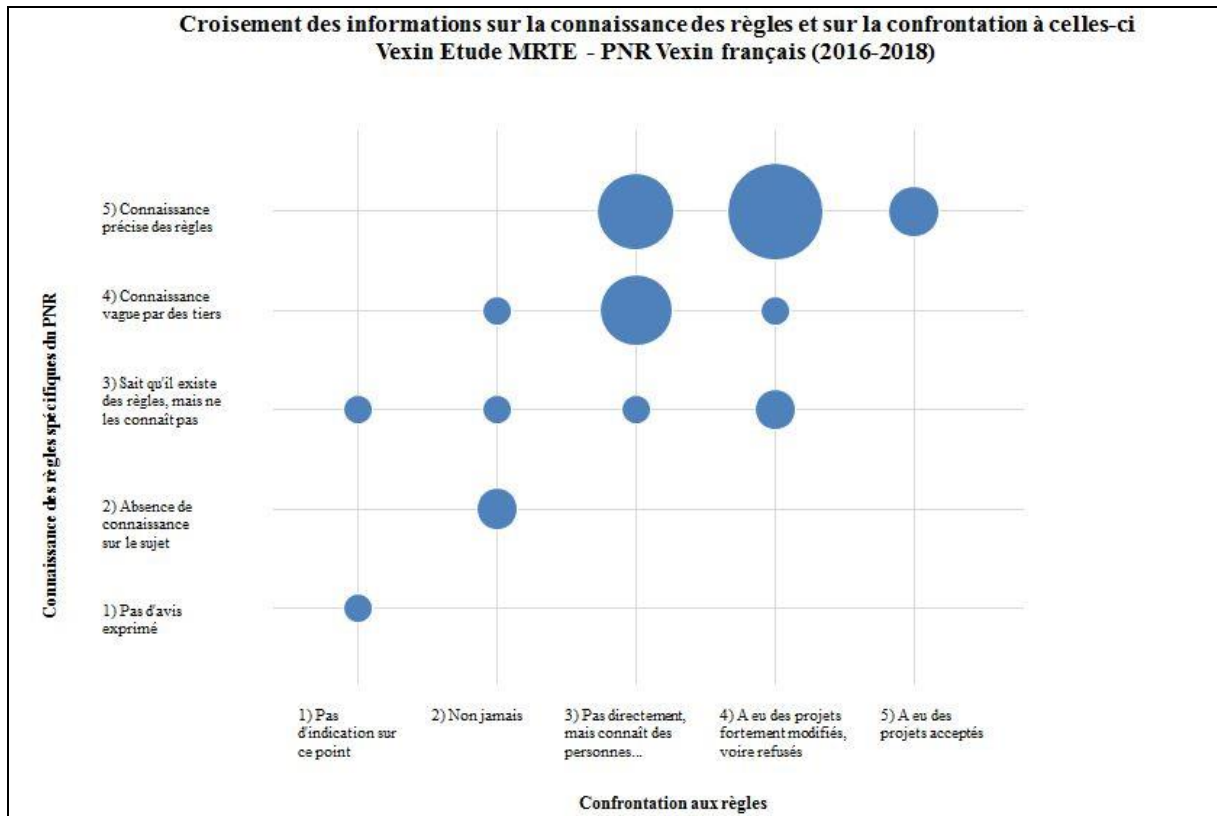


Figure 62 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et sur la confrontation à celles-ci

Sans réelle surprise, la Figure 62 montre que plus les enquêtés ont été confrontés aux règles, mieux ils en appréhendent les mécanismes. Ce qui ne signifie pas que ces règles fassent l'objet d'une désapprobation (voir Tableau 19 et Figure 66). S'agissant des 11 enquêtés ayant vu leurs projets fortement modifiés, voire rejetés, il est intéressant de noter que ceci suscite fréquemment une incompréhension (non un rejet des règles) liée au sentiment d'arbitraire (pourquoi ceci est-il accepté ici et rejeté là ?). Certains enquêtés formulent des préconisations afin d'améliorer la compréhension de ces règles (voir les remarques déjà indiquées concernant par exemple les nuanciers pour les couleurs des volets). Les propos des enquêtés mettent par ailleurs l'accent sur les coups des modifications demandées qui peuvent conduire à l'abandon de certains projets. Il est enfin à noter qu'il a été signalé à plusieurs reprises que les contraintes imposées et la non compréhension de certaines règles conduisent certains habitants à faire sans en demander l'autorisation. À titre d'exemple, les **Enquêtés n°17 (couple) (Nesles-la-Vallée ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Retraités ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** indiquent : « *L'époux : À Nesles aussi, il y a des choses qui se sont faites sans permis, il y a des choses qui sont faites sans dépôt de dossier qui porte atteinte à la caractéristique exigée par le POS aujourd'hui, euh... bon ça arrive, il y a des choses qui se corrigent, il y en a d'autres qui ne sont pas repérées dans la municipalité, qui ne sont pas forcément... et puis il y a des choses qui font qu'elles peuvent*

être très longues à aboutir, par exemple les habitants de la maison voisine où les propriétaires ont fait une véranda pour avoir un endroit abrité pour retirer les chaussures et les imperméables, c'est une verrue qui n'auraient pas été autorisées s'il y avait le permis de construire qui aurait été déposé. Ils ne l'ont pas signalée, personne ne l'a repérée donc ça reste en l'état. Ça pourrait disparaître le jour où ils vont vendre, ça peut être un moyen à ce moment-là pour dire... à exiger la démolition soit à charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur, bon c'est un moyen de pression qui n'est pas négligeable ». L'objectif de l'étude en cours ne vise pas à vérifier la véracité des propos tenus...

4.19. Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « avis sur les règles »

		SPECIFICITES DE L'IDENTITE DU VEXIN					
		- 1) Pas d'avis sur la question	- 2) Absence d'identité du Vexin	- 3) Un cadre rural s'opposant à l'agglomération proche	- 4) Une identité liée au cadre bâti et paysager	- 5) Une identité reposant sur l'histoire et la culture	- 6) Une identité construite par le PNR et ses actions
AVIS SUR LES REGLES	- 1) Pas d'avis exprimé		N°9,				
	- 2) Des règles insuffisantes trop floues			N°32,	N°38,		
	- 3) Des règles incompréhensibles, peu cohérentes		N°11,	N°35	N°3, N°10, N°36, N°40, N°43, N°48,	N°20,	N°34,
	- 4) Des règles garantissant la qualité du cadre de vie			N°5, N°12, N°13, N°49,	N°2, N°7, N°8, N°17, N°19, N°31, N°44,	N°22, N°47	N°29,
	- 5) Des règles trop strictes entravant les initiatives			N°45,	N°1, N°14, N°21, N°46, N°50	N°4, N°30,	N°15, N°37,

Tableau 16 : Croisement des informations sur les avis concernant les règles et les spécificités de l'identité du Vexin

Les enquêtés les plus nombreux se retrouvent ici dans la case croisant « une identité liée au cadre bâti et paysager » et « des règles garantissant la qualité du cadre de vie ». L'**Enquêté n°29 (Auvers-sur-Oise ; [40-50 ans] ; De retour dans le Vexin depuis moins de 5 ans après y avoir résidé de 2005 à 2012 ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** : lie les évolutions en cours au rôle joué par le PNR, en marquant un avant et un après sa création : « Je dirais (en réponse à une question sur la qualité du cadre bâti et naturel, ndlr) que c'est dans l'ensemble c'est très bien et je suis certain que le fait que le Parc n'est pas très vieux c'est quelque chose qui date de 95 et on voit qu'en 95 ce n'était pas protégé et

du coup jusqu'à ces années-là on voit bien que tout était autorisé pratiquement et qu'ensuite on a mis un frein, ben... dans le bâti ça se voit, c'est-à-dire qu'il y a une amélioration carrément, il y a une amélioration, mais c'est du bâti, c'est pas, ça se fait pas rapidement ni facilement donc c'est un ensemble, ça doit être de l'ordre de 80 % de maisons individuelles peut-être plus, il y a pratiquement pas de bâtiment à étages, il y a très peu de bâtiment à étages, et c'est tout du bâti ancien ». Plus loin, le même enquêté insiste sur la nécessité des règles pour préserver la qualité paysagère en mettant de nouveau en avant le rôle joué par le Parc, voire que ceci devrait encore davantage joué afin de garantir la cohérence du projet territorial : « Il y a des endroits qui sont..., sur lesquels on fait des quartiers c'est plutôt l'occasion de bétonner des espaces cultivables donc si le parc pouvait intervenir ça serait formidable, en fait les écoquartiers sont quand même construits sur des terres cultivables, euh... c'était un débat à Auvers-sur-Oise, il y a un écoquartier qui devait être construit et qui ne l'est pas et c'est vrai autant un écoquartier ça a du sens, autant on peut questionner un écoquartier sur une terre cultivable, est ce que ça a du sens, est ce que ça a le même sens ? En tout cas, c'est clair que ça n'a pas du tout le même sens. Après est ce qu'il y a pas d'autres espaces constructibles, est ce qu'on peut pas plutôt utiliser des friches ou quelque chose comme ça, je dirais friche industrielle [...] c'est vrai que le Vexin c'est pas assez promu parce qu'on y habite, je l'entends surtout autour de moi, parce que moi j'aime bien cette idée de règlementer, de limiter ce qui peut être fait, mais j'entends surtout que c'est lourd de demander des autorisations sur sa maison y compris la couleur des volets, euh... c'est comme ça que ça marche ici, c'est chouette, c'est pas mal, quand on va à Auvers-sur-Oise c'est parce que c'est beau, si on veut que ça le reste, c'est pas en faisant tout et n'importe quoi, pour s'investir il faut accepter que l'on soit dans un coin bien si on veut que ça le reste. Enfin, sinon il y a d'autres espaces en Ile de France qui sont euh..., qui sont clairement différents et qui laissent plus de liberté ». **L'Enquêtée n°5 (Ennery ; [30 – 40 ans] ; Vexin depuis plus de 30 ans ; Profession intermédiaire travaillant à Marines ; Statut d'occupation non connu ; Situation familiale non connue : Maison avec jardin)** exprime un point de vue allant dans le même sens, le maintien d'une identité paysagère rend indispensables l'existence de règles précises : « Il y a des règles à respecter qui sont fixées par les architectes des Bâtiments de France qui sont très « protocolaires ». Particulièrement pour les maisons au centre-ville ou proches de l'Église, dans un lieu historique vous ne pouvez pas faire tout ce que vous voulez, sinon cela dénature. Par exemple à Ennery, il y a au centre un grand pré qui a été loti : toutes les personnes qui ont construit ont été obligées de construire un mur en pierre, plutôt que des parpaings. Moi je trouve que c'est beaucoup plus agréable. C'est une contrainte pour les propriétaires. Mais ça dénature pas le cadre qui est ancien. Les deux se marient très bien. On ne peut pas faire non plus ce qu'on veut dans ce cas-là. Je ne sais pas si les règles sont plus strictes dans le Vexin, mais quand on touche dans les espaces naturels il faut que ce soit stricte sinon on va dénaturer, on enlève tout le charme. On a beaucoup de clients (de l'agence immobilière, ndlr) qui cherchent des choses atypiques, anciennes, avec de la pierre quelque chose du terroir qui rappelle qu'il y a une vie avant. Des maisons qui ont une histoire ».

L'amélioration qualitative qui en résulte est soulignée par **l'Enquêté n°45 (Marines ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Agriculteur ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *Alors c'est vrai que ça a terriblement évolué, ça s'est embelli. Parce qu'ils ont mis beaucoup de moyens je pense. Ils ont subventionné un certain nombre de choses : rénovation, réfection, de murs, le fait d'enterrer les lignes électriques, etc. Le cadre naturel il n'a pas beaucoup changé le cadre bâti, ça c'est terriblement rénové, ça se construit beaucoup, beaucoup trop, à mon goût d'ailleurs parce que maintenant on a du mal à circuler on a du mal à se déplacer* ». Si le « ils » de l'extrait n'est pas explicité, il semble qu'il ne puisse s'agir que du PNR. En parallèle du constat positif, cet enquêté nuance ses propos des critiques sur les évolutions en cours. Elles concernent la densification du trafic sur la commune, aspect souligné par d'autres enquêtés, en particulier à Auvers-sur-Oise et qui renvoie aux évolutions démographiques et sociales qui y sont observées. Comme fréquemment, il est donc possible de noter que les analyses développées par les enquêtés ne sont pas univoques (voir le classement des enquêtés n°5, n°29 et n°45 qui viennent d'être cités dans les tableaux 16 et 17).

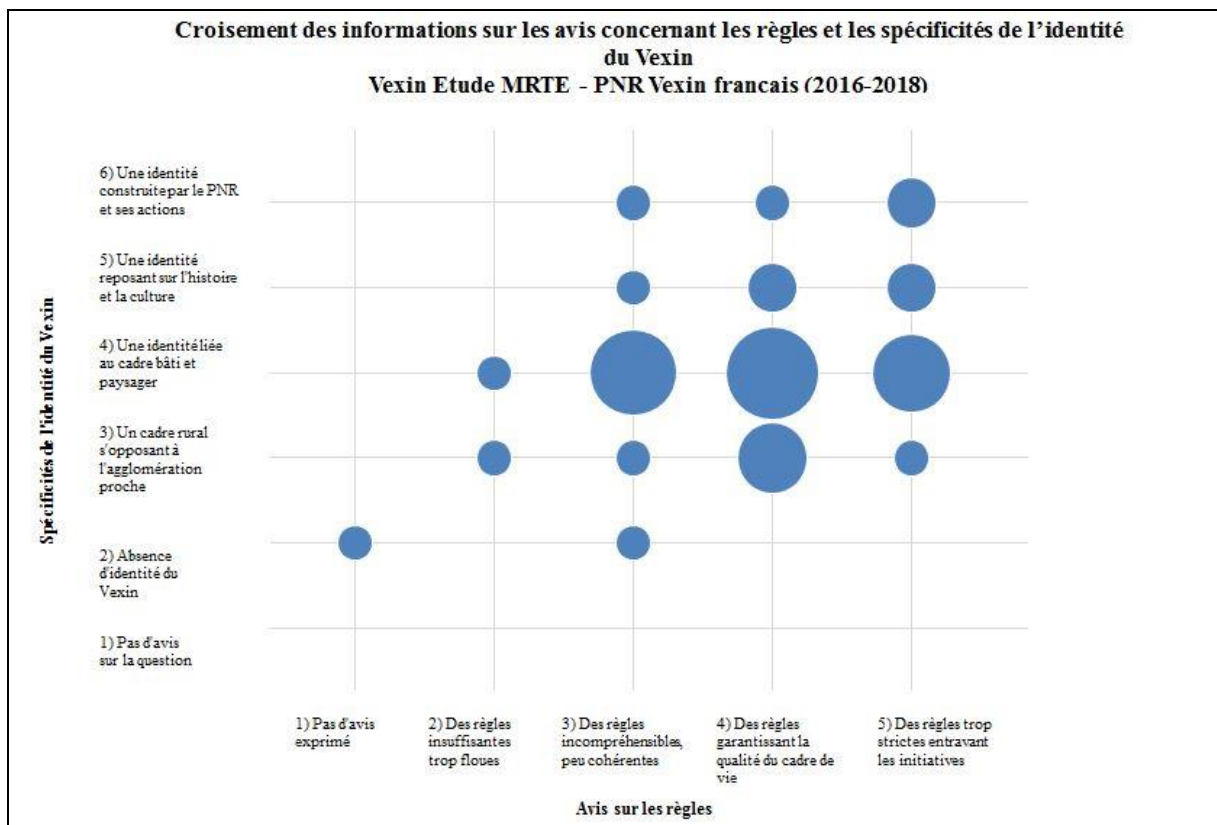


Figure 63 : Croisement des informations sur les avis concernant les règles et les spécificités de l'identité du Vexin

4.20. Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « évolutions urbanistiques dans le Vexin »

		SPECIFICITES DE L'IDENTITE DU VEXIN					
		- 1) Pas d'avis sur la question	- 2) Absence d'identité du Vexin	- 3) Un cadre rural s'opposant à l'agglomération proche	- 4) Une identité liée au cadre bâti et paysager	- 5) Une identité reposant sur l'histoire et la culture	- 6) Une identité construite par le PNR et ses actions
ÉVOLUTIONS URBANISTIQUES DANS LE VEXIN	- 1) Pas d'avis exprimé				N°46		
	- 2) Dégradation du cadre de vie		N°9, N°11,	N°45, N°49	N°2, N°3, N°7, N°8, N°36, N°40, N°43, N°44, N°48, N°50	N°4, N°47	N°34
	- 3) Peu d'évolution, stabilité			N°13,	N°38,	N°30	N°37,
	- 4) Transformations, avec des points positifs et négatifs			N°12, N°32, N°35	N°1, N°10, N°19, N°31,	N°20, N°22,	N°15,
	- 5) Amélioration globale du cadre de vie			N°5,	N°14, N°17, N°21,		N°29,

Tableau 17 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les spécificités de l'identité du Vexin

Les résultats obtenus dans le Tableau 17 et la Figure 64 qui lui est liée peuvent surprendre, la case regroupant le plus grand nombre d'enquêtés (9 sur 37) étant celle croisant « une identité liée au cadre bâti et paysager » et « dégradation du cadre de vie ». Il est toutefois à rappeler (voir Tableau 12 et Figure 59) qu'une distinction avait déjà été signalée entre les avis concernant les évolutions paysagères perçues comme stables et celles concernant le cadre bâti perçues de manière plus négative (17 enquêtés sur 37). L'identité du Vexin paraît pouvoir être garantie par les règles qui s'y appliquent, comme cela a été indiqué précédemment (voir Tableau 16 et Figure 63). Les enquêtés sont majoritaires (19 sur 37) à estimer que c'est le cadre bâti et paysager qui contribue à définir l'identité du Vexin. L'importance attribuée à la dégradation du cadre de vie ne peut donc constituer qu'une apparente contradiction. Elle peut résulter, comme cela avait été indiqué précédemment de la densification du bâti ou d'effets induits par l'augmentation des trafics.

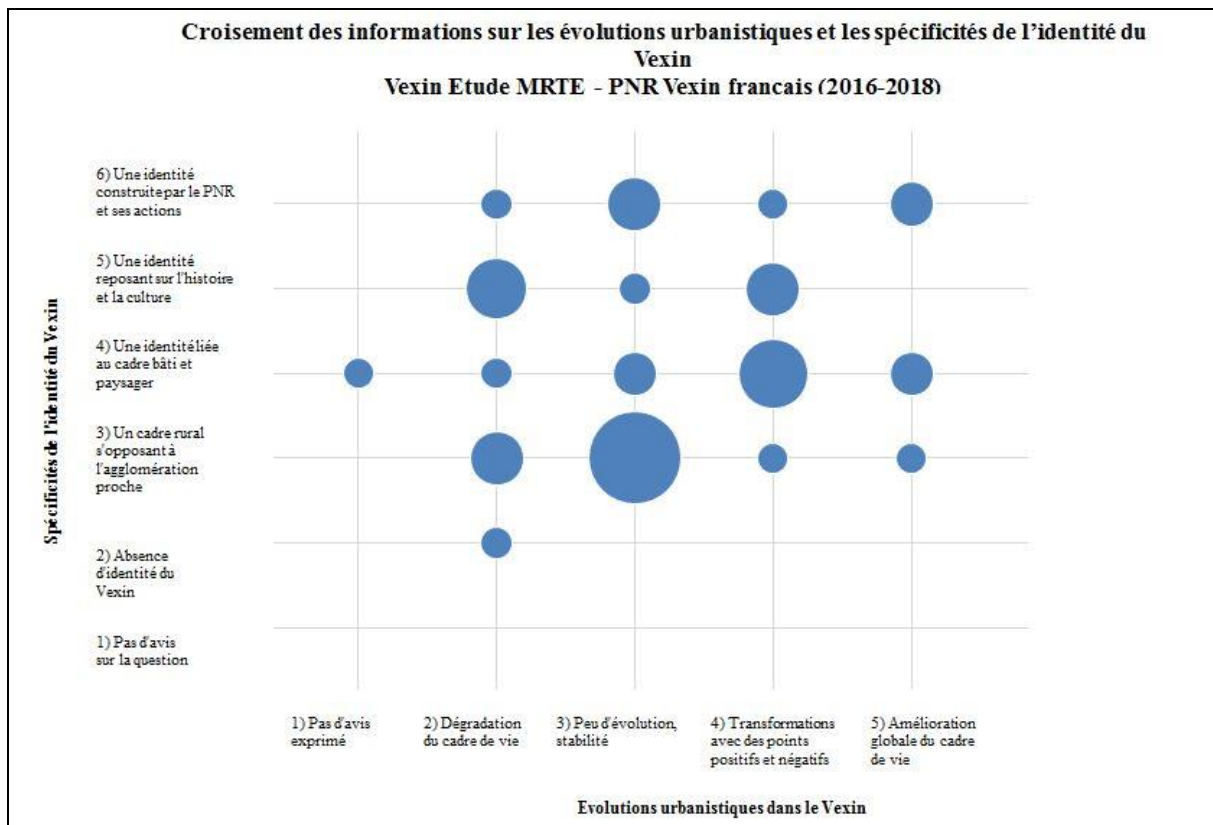


Figure 64 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les spécificités de l'identité du Vexin

4.21. Croisement des variables : « évolutions paysagères dans le Vexin » et « spécificités de l'identité du Vexin »

Compte tenu de l'importance accordée par les enquêtés au cadre bâti et paysager dans la définition de l'identité du Vexin (19 sur 37 le définissant ainsi), il était intéressant de croiser cette variable avec celle portant sur les évolutions paysagères. Ceci ayant des liens forts avec les règles de protection en vigueur. Parmi les 19 enquêtés ayant défini le Vexin par son cadre bâti et paysager, 8 considèrent qu'il y a une stabilité, ce qui pourrait attester de l'efficacité du cadre réglementaire, mais 5 qu'il y a une dégradation du contexte paysager. L'**Enquête n°36 (Chars ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin)** fournit quelques explications : « Ils ont fait, à l'entrée, dans la direction Marines, ils ont fait deux lotissements. Donc c'est vrai que j'ai entendu beaucoup de gens râler, dire que ça gâche tout, que c'est plus le Vexin, patati et patata. Ben, c'est des maisons modernes donc si vous voulez... Bon ça... ça dénote dans Chars. Parce qu'au départ, on n'avait que la rue de la Libération là, en maisons modernes, qui va sur Nucourt là-bas. Là-bas, ce sont des maisons individuelles qui ont été construites. En haut, ils ont fait des logements sociaux. Il y a des rues où ils ont fait des maisons qui ont été faites individuellement par des gens et ils ont fait des logements sociaux. Mais tout ça quand vous

arrivez de Marines, ben vous le voyez quoi. De l'autre côté, il y a le Lidl... Enfin le Leader Price, il y a un garage aussi. En fait, quand on va au lycée, on le voit. Pour moi, il faut garder... tout bâtiment ancien, il faut le garder. Ça coûte plus cher, mais il faut l'aménager. Tout bâtiment, même une grange, ou n'importe quoi. Pour garder justement, préserver le côté Vexin et tout ça. Mais bon, s'il faut quelques maisons neuves... il faut bien... Enfin, Paris se rapproche de nous quoi. [Rire] Il faut bien que les gens habitent quelque part ». Les critiques semblent porter sur l'étalement urbain (même si celui-ci est très contrôlé).

SPECIFICITES DE L'IDENTITE DU VEXIN							
		- 1) Pas d'avis sur la question	- 2) Absence d'identité du Vexin	- 3) Un cadre rural s'opposant à l'agglomération proche	- 4) Une identité liée au cadre bâti et paysager	- 5) Une identité reposant sur l'histoire et la culture	- 6) Une identité construite par le PNR et ses actions
EVOLUTIONS PAYSAGERES DANS LE VEXIN	- 1) Pas d'avis exprimé		N°9,	N°13, N°35,	N°1, N°2, N°7, N°8, N°46,	N°20,	
	- 2) Dégradation du contexte paysager du Vexin			N°32,	N°31, N°36, N°40, N°43, N°44,		
	- 3) Peu d'évolution, stabilité		N°11,	N°5, N°12, N°45, N°49,	N°3, N°10, N°14, N°17, N°19, N°21, N°38, N°50	N°4, N°22, N°30, N°47,	N°15, N°37,
	- 4) Transformations, avec des points positifs et négatifs				N°48,		N°34,
	- 5) Amélioration globale du contexte paysager						N°29,

Tableau 18 : Croisement des informations sur les évolutions paysagères et les spécificités de l'identité du Vexin

L'attention aux évolutions du cadre paysager est signalée par plusieurs enquêtés. Ainsi l'**Enquêté n°29 (Auvers-sur-Oise ; [40-50 ans] ; De retour dans le Vexin depuis moins de 5 ans après y avoir résidé de 2005 à 2012 ; Employé ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Il s'est trouvé qu'on a vu une maison sur Auvers-sur-Oise, sur le web, euh et donc on a vu une maison qui était en ruine et on s'est dit super quoi, voilà, formidable et puis on s'est lancé, pourquoi oui sur Auvers-sur-Oise, on pouvait trouver des choses à Achères, mais en fait le fait qu'il y ait un Parc qui règlemente, on sait que l'évolution environnementale elle va aller dans le sens que nous on souhaite, c'est pas forcément le souhait de tout le monde, on conçoit qu'il y a des gens qui rêvent d'habiter sur une autoroute, euh... d'une piste d'aéroport euh... chacun son truc, mais voilà comme c'est pas le nôtre on s'est dit que cet espace-là était préservé et à préserver, que nous le préserver ça nous intéressait », mais aussi l'**Enquêté n°47 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; CPIS - Artiste ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Non je ne vois

pas (concernant des transformations critiquables, ndlr) parce que dans le Vexin je pense qu'il y a en tout cas une vigilance pour éviter justement, qu'il y ait... C'est grâce au Vexin, c'est grâce au parc qu'il y a une vigilance, il y a pas d'éolienne, etc. Pourtant Dieu sait que je suis pour l'énergie renouvelable et complètement... À un moment ils voulaient faire un champ ici, faire un champ de panneaux photovoltaïques (à Ennery, ndlr), ça s'est pas passé, pourquoi ? Parce qu'il y a Marc Giroud qui est donc le président du PNR maintenant, qui est président de la communauté de communes du Sausseron (voir Annexe V, ndlr). Donc, voilà ça s'est pas fait, pour plein de raisons économiques, tout simplement ».

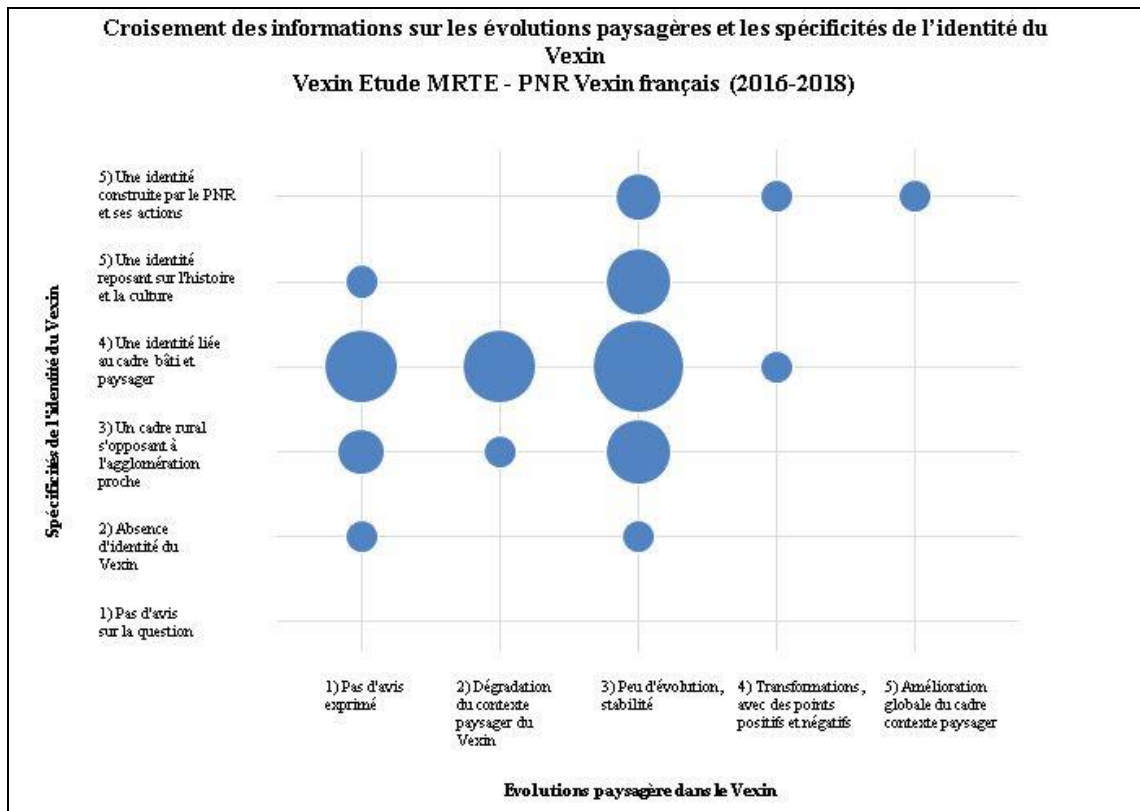


Figure 65 : Croisement des informations sur les évolutions paysagères et les spécificités de l'identité du Vexin

Ceci renvoie par conséquent aux règles devant être appliquées sur le territoire, aux modalités des protections susceptibles d'être mises en place et au rôle spécifique du PNR. Les développements de l'enquête n°47 permettent de s'interroger sur ce que pourraient être des transformations acceptables (ou non) du cadre paysager. Comme il a déjà été indiqué à plusieurs reprises certains points de crispation sont fréquemment évoqués par les enquêtés, s'agissant des questions paysagères, ce sont les éoliennes qui suscitent le plus d'inquiétude, même de la part des partisans les plus engagés des énergies renouvelables... Ceci peut conduire à s'interroger sur la manière de concevoir le paysage, de l'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux et énergétiques.

4.22. Croisement des variables : « confrontation aux règles » et « évolutions souhaitables des règles »

		EVOLUTIONS SOUHAITABLES DES REGLES				
		- 1) Pas d'avis	- 2) Supprimer les règles	- 3) Mieux informer	- 4) Assouplir les règles	- 5) Lier tradition et modernité
CONFRONTATION AUX REGLES	- 1) Pas d'indication	N°9, N°38				
	- 2) Non, jamais	N°7		N°2, N°8, N°49		
	- 3) Pas directement, mais connaît des personnes qui...			N°1, N°5, N°11, N°17, N°19, N°36, N°44, N°47, N°48	N°10, N°20, N°30	N°13, N°21
	- 4) A eu des projets fortement modifiés ou refusés	N°32		N°3, N°22, N°35	N°4, N°14, N°34, N°37, N°40, N°43, N°45	N°15, N°29, N°46
	- 5) A eu des projets acceptés			N°31	N°12	N°50

Tableau 19 : Croisement des informations sur la confrontation aux règles et les évolutions souhaitables

Le croisement des variables dans le tableau ci-dessus fournit des résultats intéressants. Parmi les enquêtés n'ayant pas été directement confrontés aux règles, 9 souhaitent être mieux informés, il s'agit de la modalité la plus représentée pour cette ligne. De la même façon, ceux qui ont déposé des projets ayant été fortement modifié ou refusés, sont les plus nombreux (7 sur 15) à vouloir assouplir les règles, quand ils sont 3 à souhaiter voir mieux prises en compte des adaptations permettant de lier tradition et modernité. Même si ses positions sur points sont assez nuancées, l'**Enquêté n°15 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis toujours ; Artisan-commerçant ; Locataire ; Célibataire ; Appartement)** fournit des explications précises sur cette question : « *Oui, bien sûr (réponse à une question portant sur la conciliation entre tradition et innovation, ndlr) ! Sur une maison comme ça comme la petite maison, la belle maison, s'il y a trois panneaux solaires sur le toit, ça ne gêne personne. Après, moi, je ne suis pas vraiment pour l'éolienne. Enfin, je ne suis pas contre l'énergie des éoliennes, mais par contre je trouve que ça dénature un peu dans les terres. En plus, il y a moins de vent que sur le littoral donc, à la limite, autant les mettre en mer, ça ne gêne personne à part les bateaux. Et puis, prendre une photo de la mer... à part la mer, tu ne vois pas grand-chose par contre je trouve que, parfois, dans les terres, ça dénature un peu le paysage. Et puis, il faut se rendre compte que, quand on va sous une éolienne qui tourne, faut se rendre compte que ça fait un putain de bruit... Moi, j'y suis déjà allé parce que je faisais beaucoup de vélo de compétition*

*et je me suis déjà retrouvé sous une éolienne qui tourne. Je peux vous dire que ça fait un sacré bruit. Non, je ne vois pas tout ce qui est panneau solaire comme ça, je ne vois pas en quoi ça dénature le paysage. C'est sur les toits. Euh... les gens ne les voient pas. Je ne vais pas monter sur le toit de ma maison pour regarder qui a un panneau solaire. Non, je trouve que c'est plutôt quelque chose d'intéressant les panneaux solaires pour la technologie. Je trouve que c'est quelque chose d'intelligent et ça rentrerait dans une progression du Parc aussi ». L'**Enquête n°46 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis moins d'un an ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** semble également fortement impliqué sur ces questions : « *Il faut essayer de concilier et préserver son identité architecturale culturelle et paysagère, mais il faut pas fermer les portes à tout ce qui peut venir du positif au niveau des énergies renouvelables. On peut réduire les coûts, ce qui peut être bénéfique à l'environnement ça, ça veut pas dire qu'on va mettre un parc éolien en plein Vexin parce que ça, ça peut défigurer le paysage, mais il y a plein de solutions, on peut trouver au niveau local qui ne sont pas trop contraignantes pour le paysage. On va dire ça manque quand même, je pense que point du vue... la France elle est un peu à la traîne et spécialement dans une région protégée comme le Vexin c'est encore plus difficile que dans le reste la France... Donc il faut quand même faire un effort pour... parce que quelqu'un comme moi qui a les moyens de payer les installation plus performantes, etc., de faire face à énormément de contraintes, même dans le cadre de la transition énergétique, mais même là il y a plein de contraintes à faire face pour avoir une maison moins énergivore. On pourrait faire des consultations avec la population, organiser des consultations pour voir quels sont les besoins, quelles sont les propositions et les contraintes, etc., que ça soit un peu plus participatif et puis voir quelles sont les aides de l'État. Qu'est-ce qui est faisable de faire par rapport aussi à la géomorphologie de la commune, de l'agglomération de la commune qu'est-ce que peut faire le Département ? Parce que souvent la commune seule n'a pas les moyens donc c'est quelque chose qu'on peut faire au niveau du département, même de la région lancer un process (une démarche, ndlr) consultatif voilà. Il y a des avantages et des inconvénients, l'avantage c'est qu'il y a une certaine uniformité paysagère il y a un charme qui est conservé les gens ils vont pour ça, ce qui est. L'inconvénient justement c'est tout ce qui est les rénovations qui vont dans le sens de la transition énergétique peuvent être freinées par cette conservation parfois à outrance je veux bien quand même poser une couleur plutôt qu'une autre, certains matériaux de construction oui ou non, alors il faut faire, il faut essayer de trouver des compromis, essayer de préserver les cachets avec un charme de l'ancien, mais avec une performance énergétique plus importante parce que comme ça il y a énormément de passoire thermique dans les villages. Les gens aussi n'ont pas les moyens de faire les travaux même s'ils ont les moyens ils se trouvent confrontés à ce genre de contraintes administratives ».**

Sont ici exposés certains des enjeux auxquels un territoire comme le PNR du Vexin français, mais également d'autres territoires (l'enquête n°46 évoque le cas assez similaire du PNR de la haute Vallée de Chevreuse) bénéficiant de fortes protections paysagères peuvent être confrontées lorsqu'il s'agit de répondre aux nouveaux défis environnementaux et énergétiques. Outre la piste des énergies renouvelables est également évoquée celle de l'amélioration du bilan thermique du bâti existant. Si ces objectifs font partie des priorités de la charte du PNR (voir Article 12), ils peuvent aussi entrer en contradiction avec les règles de protection du cadre bâti voir ci avant les propos tenus par l'enquête n°45.

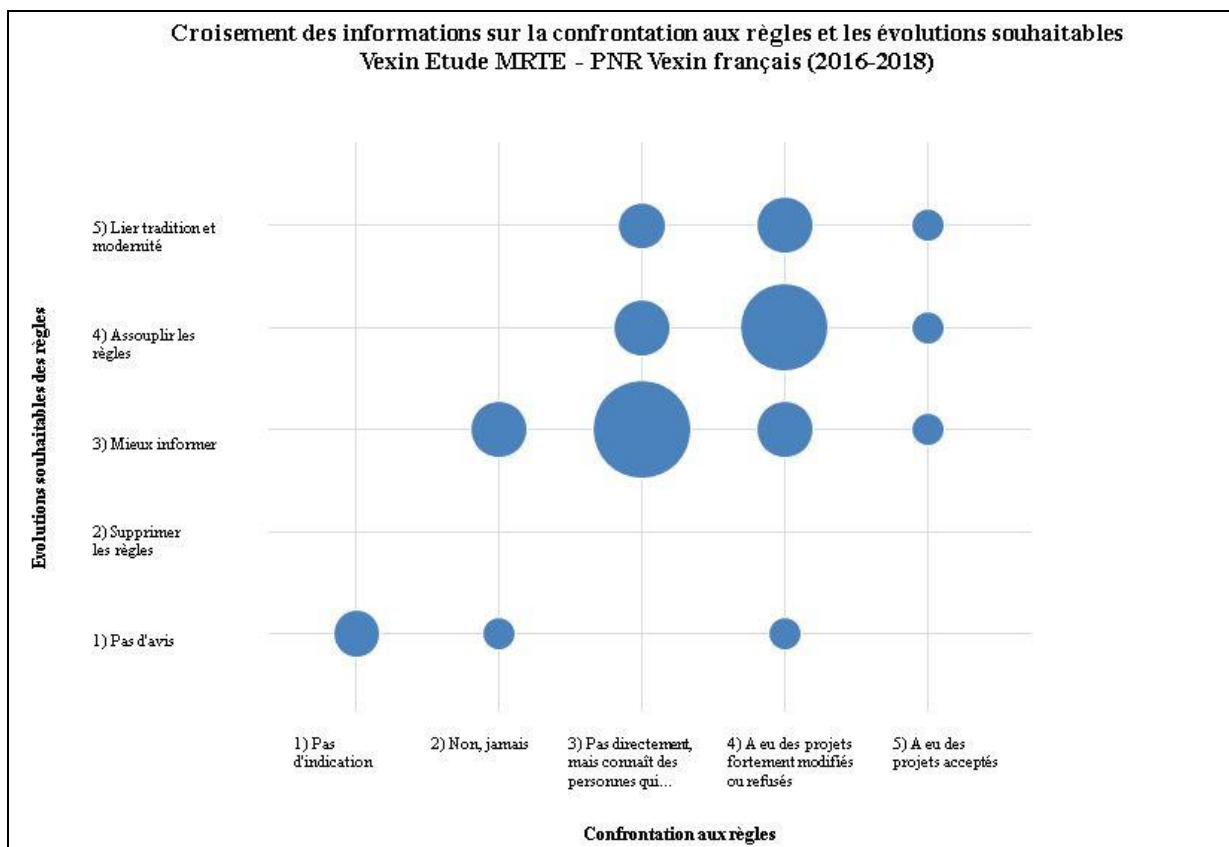


Figure 66 : Croisement des informations sur la confrontation aux règles et les évolutions souhaitables.

4.23. Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « ruralité vivante »

Comme il avait été indiqué lors de l'analyse des résultats variable par variable, la notion de « ruralité vivante » a conduit à de nombreuses absences de réponses. Si l'on cumule les résultats des colonnes « pas d'avis exprimé sur le sujet » et « ne voit pas ce que cela signifie », ce sont 18 enquêtés sur 37 qui se retrouvent dans cette situation, soit près de la moitié. Si l'on considère la seule sous-population ayant indiqué que l'identité du Vexin résulte de son cadre bâti et paysager (soit 19 enquêtés), 9 (7 + 2) d'entre eux ne fournissent pas de réponses quand 8 considèrent que la « ruralité vivante » réfère au renforcement du tissu social local. Ceci pourrait donc aller à l'encontre des évolutions signalées par plusieurs enquêtés (souvent résidant depuis longtemps dans le Vexin français) indiquant que selon eux les villages et bourgs se transforment progressivement en simples zones dortoirs. La Figure 67 traduit bien cette dichotomie dans les analyses.

L' Enquêtée n°5 (Ennery ; [30 – 40 ans[; Vexin depuis plus de 30 ans ; Profession intermédiaire travaillant à Marines ; Statut d'occupation non connu ; Situation

familiale non connue : Maison avec jardin) parvient à résumer ce qu'elle entend par « ruralité vivante » en associant le concept à certaines initiatives locales : « Pour moi la « ruralité vivante », ça évoque les commerces de proximité, des écoles, des lieux de rencontres pour les adultes, les enfants, le soutien, l'apprentissage. Il me semble qu'il y a une ferme à Génicourt qui assure les portes ouvertes une fois par an, on y vient s'instruire des modes de production ». Ceci renvoie à une forme de convivialité locale, rompant avec l'image du village-dortoir, ce que pointe également l'**Enquête n°19 (Nesles-la-Vallée / Paris ; [60-75 ans] ; Vexin depuis plus de 60 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « Une ruralité vivante, formidable, magnifique question, alors ruralité c'est la campagne d'accord, donc on vit dans des villages déjà, elle existe la ruralité, il y a pas mal d'activités autour du foyer, une ruralité vivante c'est un grand bistrot dans le village où tout le monde se retrouve pour être bien le soir avec les amis, on peut jouer, un peu comme les pubs en Angleterre, moi j'aimerais bien ça. Il n'y a pas beaucoup de bistrots dans les villages où on peut jouer aux échecs, aux fléchettes c'est peut-être moins intéressant, un peu dangereux ..., mais aux échecs, aux cartes aux dominos, euh... donc le bistrot, un bistrot vivant qui soit pas un truc un trou d'ivrognes, mais un truc de convivialité ». Le maintien de commerces ou de services de proximité se heurte cependant à certaines difficultés (voir les extraits de l'enquête n°36, ci-avant).

RURALITE VIVANTE						
	- 1) Pas d'avis exprimé sur le sujet	- 2) Ne voit pas ce que cela signifie	- 3) Pense qu'il s'agit de renforcer le potentiel agricole	- 4) Pense qu'il s'agit de davantage équiper bourgs et villages	- 5) Pense qu'il s'agit de renforcer le tissu social local (fêtes, événements, ...)	
SPECIFICITES DE L'IDENTITE DU VEXIN	- 1) Pas d'avis sur la question					
	- 2) Absence d'identité du Vexin		N°9,		N°11,	
	- 3) Un cadre rural s'opposant à l'agglomération proche	N°32, N°49,	N°35, N°45,			N°5, N°12, N°13,
	- 4) Une identité liée au cadre bâti et paysager	N°1, N°2, N°3, N°8, N°38, N°40, N°50	N°7, N°43,	N°14,	N°36	N°10, N°17, N°19, N°21, N°31, N°44, N°46, N°48,
	- 5) Une identité reposant sur l'histoire et la culture	N°4, N°22,	N°20, N°47,	N°30,		
	- 6) Une identité construite par le PNR et ses actions			N°29, N°37,		N°15, N°34,

Tableau 20 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et la définition d'une « ruralité vivante »

Ce projet de renforcement des liens de proximité, fait par ailleurs écho aux évolutions des pratiques telles qu'elles sont perçues, en particulier par les personnes résidant depuis longtemps sur le territoire comme l'indique l'**Enquête n°44 (Arronville ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 50-60 ans, a toujours vécu dans le Vexin ; Agriculteur ; Propriétaire ; Famille monoparentale ; Maison avec jardin) : « La ruralité c'est tisser pour les nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants ils restent dans leur coin, il y a même des gens que je ne connais pas, que je n'ai jamais vus et je traverse le village 5, 6 fois par jour, je vous dis c'est un village-dortoir, ils partent le matin ils reviennent le soir et le weekend, le samedi, c'est les courses machin les enfants au sport et puis dimanche ils reçoivent des amis chez eux et puis voilà la boucle est bouclée, et puis peut-être que, il faudrait peut-être penser à nous, les agriculteurs qui participent à ce tissu, moi je pense qu'on nous néglige de plus en plus, on est juste là pour arranger le paysage et puis voilà pour donner de belles couleurs au village ».**

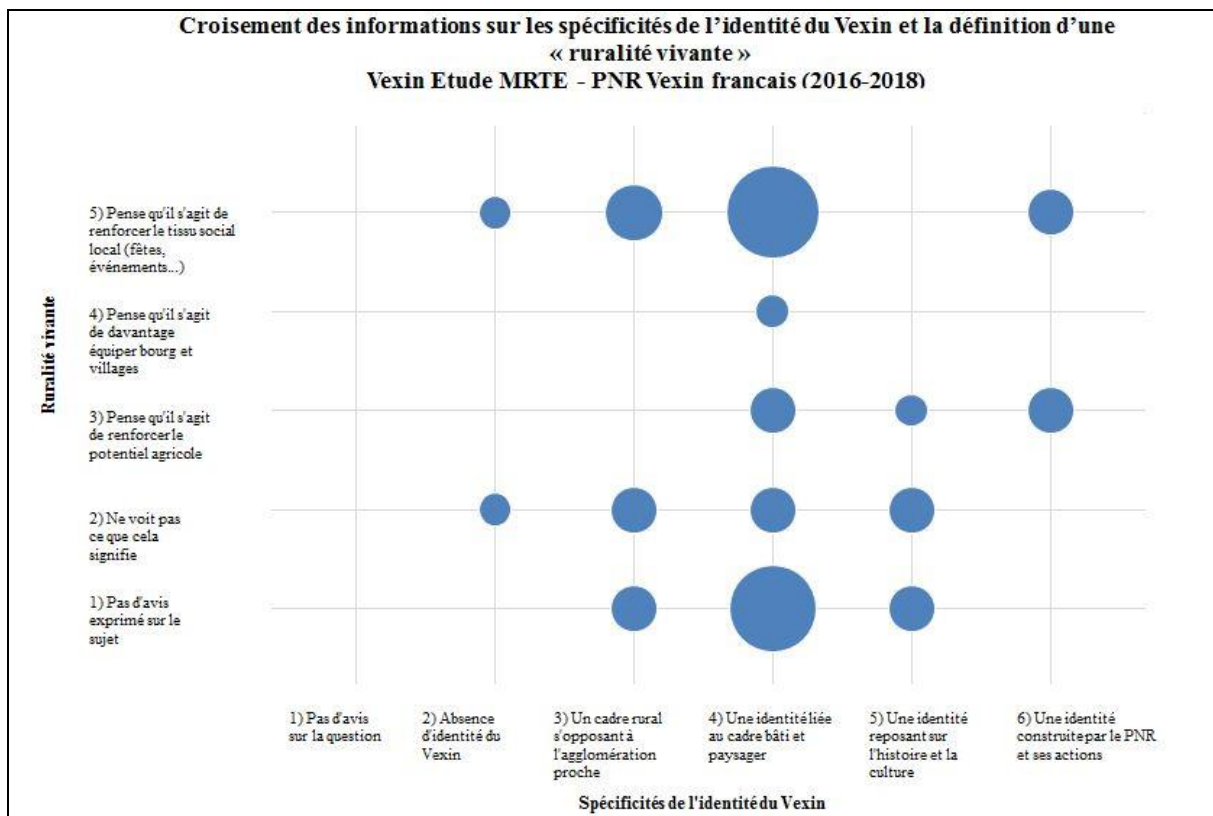


Figure 67 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et la définition d'une « ruralité vivante »

L'Enquête n°40 (Arronville ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis plus de 70 ans, y a toujours vécu ; Retraité de l'agriculture ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) : développe des analyses assez similaires, mettant en avant les difficultés à faire revivre des commerces de proximité, en raison des nouvelles habitudes de consommation. Il s'interroge par ailleurs sur la réelle efficacité des dispositifs de soutien à de telles initiatives, tels qu'ils sont mis en œuvre : « Pour ceux qui ne peuvent pas conduire, soit ils s'entraident c'est-à-dire que leurs

voisins leur apportent des courses, des choses comme ça. Ils sont obligés d'avoir affaire à... parce que sinon... même le café qui existe encore, le café-restaurant, ils n'ont pas d'épicerie alors qu'ils avaient obligation parce que ce bâtiment a été racheté par la commune d'Arronville. Il était privé, mais il est tombé. Enfin bref, les commerçants sont partis avec plus rien du tout. Ils ne gagnaient pas leur vie donc ils ont fermé. Donc, ce bâtiment a été à vendre. Donc la commune d'Arronville a racheté. Donc la commune d'Arronville a eu les aides du département et du PNR pour pouvoir ouvrir un commerce. Pas pour en faire n'importe quoi, pour mettre en location, mais pour ouvrir un commerce. Parce que le PNR aussi cherchait à ce qu'on refasse quelque chose qui fasse vivre le petit village et que les gens puissent aller... Donc, dans les conditions, il y avait évidemment l'obligation de rester en commerce, mais aussi de faire une épicerie. Donc les aides ont été versées sous certaines conditions. Ils ont refusé parce qu'ils ont dit qu'avec l'épicerie ils ne gagneraient jamais rien. Mais je pense que les organismes qui ont versé ces sommes, ben, ils s'aperçoivent bien que c'est impossible quelque part. Parce qu'une épicerie ça ne tiendra jamais. Les gens, ils vont passer du temps pour vendre une salade ou un litre de lait parce que les gens ils ont oublié quand ils sont allés en courses au supermarché d'amener la salade et le litre de lait. Donc c'est du dépannage et le dépannage ça ne fait pas vivre ». Même si les enquêtés perçoivent l'adéquation qui peut exister entre les spécificités du Vexin, par-delà le simple cadre paysager qu'il offre, avec les projets identifiés comme étant ceux du PNR, ils pointent les difficultés à mettre une « ruralité vivante » en raison du moins grand nombre de fermes, mais aussi des évolutions des pratiques de consommation et de loisirs des populations qui s'installent dans le Vexin. Néanmoins, le concept semble avoir une certaine pertinence à la condition qu'il s'appuie sur la capacité de mobilisation des habitants dans des initiatives locales, ce que résume peut-être à sa façon l'**Enquête n°15 (Chars ; [30-40 ans] ; Vexin depuis toujours ; Artisan-commerçant ; Locataire ; Célibataire ; Appartement)** : « *Un village avec beaucoup d'événementiel, beaucoup de fêtes de village (Pour définir une « ruralité vivante », ndlr). Enfin voilà, quelque chose qui regroupe tous les gens. Quelque chose qui fait vivre à l'extérieur de chez soi* ».

4.24. Croisement des variables : « circuits courts » et « intérêt pour le jardinage et le compostage »

Il serait possible d'envisager un fort couplage entre ces deux variables, les enquêtés étant sensibles à un approvisionnement par des « circuits courts » étant aussi les plus fortement impliqués dans des pratiques de jardinage (à la condition qu'ils disposent des moyens et également les conditions pour pouvoir le mettre en œuvre). La réalité observée à partir des informations obtenues auprès des enquêtés est plus complexe, comme le montrent le Tableau 21 et la Figure 68. Il apparaît en effet que parmi ceux qui utilisent les « circuits courts » dès que cela est possible, 13 disposent d'un jardin, mais ne pratiquent jamais quand seulement 7 déclarent pratiquer de façon occasionnelle ou systématique.

INTERÊT POUR JARDINAGE ET COMPOSTAGE						
		- 1) Ne dispose pas de jardin	- 2) Dispose d'un jardin, mais ne pratique pas	- 3) Pratique occasionnelle	- 4) Pratique systématique	- 5) S'impliquerait dans des jardins partagés
CIRCUITS COURTS	- 1) Pas d'avis exprimé sur le sujet					
	- 2) Ne connaît pas ces dispositifs		N°38,			
	- 3) N'y recourt pas, car offre inadaptée ou insuffisante	N°13	N°4, N°7, N°9, N°11, N°20, N°29, N°36, N°43, N°45, N°49,			
	- 4) Les utilise dès que cela est possible	N°32,	N°2, N°3, N°10, N°14, N°19, N°21, N°31, N°34, N°35, N°44, N°46, N°48, N°50	N°8, N°12, N°15, N°22, N°30, N°47,	N°40,	N°17,
	- 5) Les utilise de façon systématique et y contribue (potager)			N°1,	N°5, N°37,	

Tableau 21 : Croisement des informations sur les circuits courts et l'intérêt pour le jardinage et le compostage

Plusieurs enquêtés signalent qu'ils trouvent l'idée intéressante, mais qu'ils ne trouvent pas le temps ou n'en ont pas (ou plus) l'énergie (ainsi les n°14 et n°19). Si le profil des enquêtés avait été plus jeune, il est possible que les réponses fournies n'aient été différentes, de arrivants récents dans le Vexin (n°29 et n°46) déclarent avoir des projets. Néanmoins, ressort un certain intérêt pour le sujet, comme en témoigne l'**Enquêté n°34 (Magny-en-Vexin ; [30-40 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :**

« Je n'ai pas de jardin potager, ni d'arbres fruitiers. Je ne sais pas usage du compost. Je fais pas attention à la provenance des produits : on achète de préférence des produits qui viennent de France. De plus quand c'est local, c'est tant mieux. Des pommes, on en trouve par exemple facilement. On est davantage porté sur les produits bio. C'est les trois critères principaux, mais peut-être que le bio passe en premier. Le problème c'est qu'il y a une telle activité intense notamment des betteraves, on sait qu'il faut gagner sa vie, mais si l'identité du Parc pouvait être plus portée là-dessus, ce serait très bien aussi. J'ai l'impression qu'il y a plus de gens qui veulent se tourner vers cette agriculture. Le raisonné n'est pas forcément bio ».

Cette dernière phrase pointe la question de la définition même du bio. L'**Enquêté n°11 (Chars ; [50-60 ans] ; Vexin depuis 40 à 50 ans ; Profession intermédiaire ; Propriétaire ; Personne seule ; Maison avec jardin) :** met l'accent sur les limites et éventuellement les fragilités de ces dispositifs : « Alors est-ce qu'on peut revenir en arrière sur les circuits courts parce que les circuits courts, c'est quand même des produits... on reste

dans le local et saisonnier. Est-ce que les gens aujourd'hui sont prêts à manger des tomates qu'en été ? Ou des fraises qu'en été ? Et voilà... nécessairement on sera obligé, parce que les goûts et la culture a évolué. On sera obligé, ne serait-ce qu'au niveau local français, faire venir des produits du Midi, ou du Nord, ou de l'Est. Le circuit court c'est gentil, mais ça demande de grands efforts sur soi. J'ai un petit carré de jardin. Mais, voilà, c'est pour m'amuser. C'est un lieu de refuge pour les oiseaux, pour les insectes. Je consomme quand même les produits de mon jardin. Et, des fois, je fais des récoltes dans la nature des choses comme ça. Ça, ça m'arrive encore ».

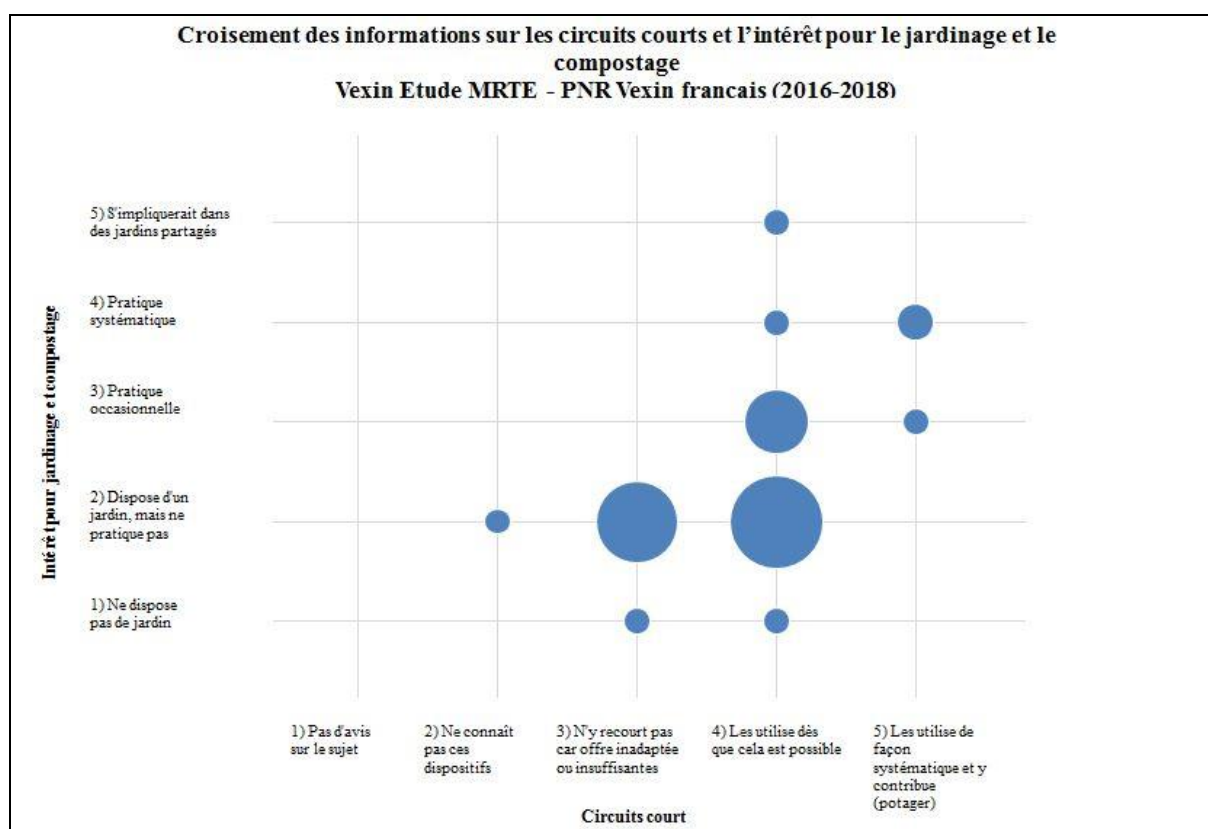


Figure 68 : Croisement des informations sur les circuits courts et l'intérêt pour le jardinage et le compostage

Plusieurs enquêtés font part de leur intérêt de voir s'organiser des « circuits courts » avec des agriculteurs du Vexin français (n°21, n°30, n°46, ...). Les positions de l'**Enquêté n°30 (Montreuil-sur-Epte ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 5-10 ans; Retraité ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** sont assez claires sur ce point : « À mon avis, la proximité de la production n'est pas forcément un gage de qualité. Ce que j'attends des produits de proximité ? Les agriculteurs se plaignent qu'ils n'arrivent pas à vivre, je leur dis, mais groupez- vous, ouvrez des magasins et on achètera chez vous. Moi je suis le premier, je vais régulièrement acheter des produits frais près de Derly, grand fournisseur d'arbres fruitiers et en face ils ont une offre de produits frais locaux de qualité. C'est très beau, c'est un peu plus

cher qu'ailleurs, mais la qualité est là. Vous avez une boucherie avec la viande excellente, de la charcuterie, du vin, du pain et des conserves au Tilly en Vexin, Après Saint-Clair sur la nationale 14. Vous verrez sur votre droite le magasin en face de la jardinerie Derly, ça s'appelle les jardins de Derly ».

4.25. Croisement des variables : « spécificités de l'identité du Vexin » et « évolutions souhaitables des règles »

Le dernier croisement de variables vise à mettre en relation la manière dont les enquêtés définissent l'identité du Vexin français avec ce qu'ils envisagent en termes d'évolutions souhaitables des règles. Comme il a été montré à différentes reprises précédemment, il y a un accord général sur la nécessité de règles strictes (voir Tableau 22 et Figure 69, ceci contribuant à protéger le territoire, son cadre bâti, ses paysages et à les « patrimonialiser ». Ces points de vue sont énoncés par des enquêtés résidant à Auvers-sur-Oise où la question de la valorisation du cadre bâti est particulièrement sensible, en relation aux héritages picturaux, mais aussi dans chacune des autres communes où des entretiens furent conduits.

		EVOLUTIONS SOUHAITABLES DES REGLES				
		- 1) Pas d'avis	- 2) Supprimer les règles	- 3) Mieux informer	- 4) Assouplir les règles	- 5) Lier tradition et modernité
SPECIFICITES DE L'IDENTITE DU VEXIN	- 1) Pas d'avis sur la question					
	- 2) Absence d'identité pour Vexin	N°9,		N°11,		
	- 3) Un cadre rural s'opposant à l'agglomération proche	N°32,		N°5, N°35, N°49,	N°12, N°45,	N°13,
	- 4) Une identité liée au cadre bâti et paysager	N°7, N°38,		N°1, N°2, N°3, N°8, N°17, N°19, N°31, N°36, N°44, N°48,	N°10, N°14, N°40, N°43,	N°21, N°46, N°50
	- 5) Une identité reposant sur l'histoire et la culture			N°22, N°47,	N°4, N°20, N°30,	
	- 6) Une identité construite par le PNR et ses actions				N°34, N°37	N°15, N°29,

Tableau 22 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et sur les évolutions souhaitables des règles

Si le territoire du Vexin français voit son identité principalement définie par son cadre bâti et paysager (19 enquêtés sur 37), il apparaît que parmi ceux-ci, 10 demandent à être mieux informés. L'existence de règles indispensables est acceptée, mais celles-ci ne paraissent pas suffisamment explicitées. Cela peut aller de choses très simples (quelles couleurs peut-on utiliser pour des volets), à une meilleure identification du processus décisionnel et à la répartition des compétences respectives des services de la municipalité (ou de l'EPCI), du PNR du Vexin français et enfin des architectes des Bâtiments de France qui constituent la clé de voute du système de protection et font l'objet de nombreuses remarques, souvent très critiques de la part des enquêtés. Certaines ont déjà été signalées précédemment dans cette étude (voir par exemple ceux de l'enquêté n°37).

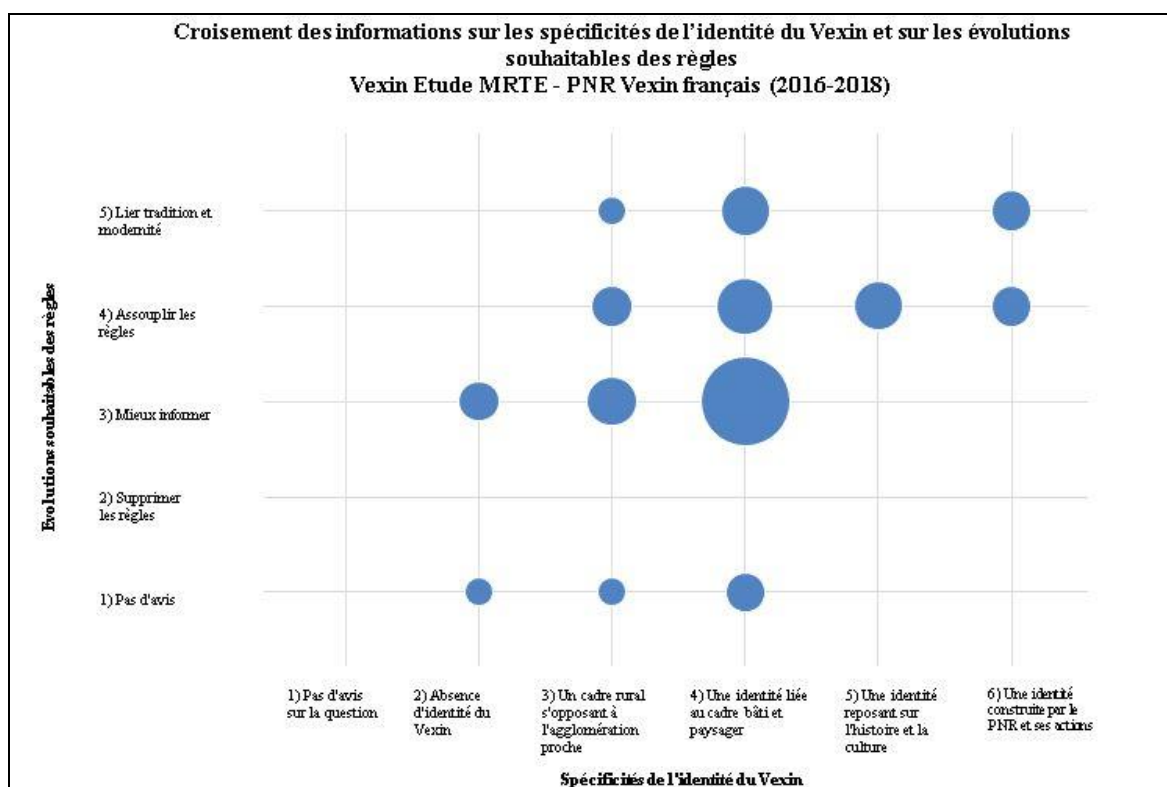


Figure 69 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et sur les évolutions souhaitables des règles

S'agissant des règles à proprement dit, deux points de crispation reviennent de manière fréquente dans les propos tenus par les enquêtés. Celui de la faible cohérence des règles et celui de la complexe adaptation aux exigences de la transition énergétique. S'agissant de la question de la connaissance des règles, les propos tenus par l'**Enquêtée n°8 (Magny ; [30 – 40 ans] ; Vexin depuis moins de 5 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** : sont assez révélateurs de nombreuses autres analyses du même type : « *Faire appel à des architectes, des gens qui sont plus éclairés, ce qui pour les gens c'est plus rarement le cas. Sinon c'est l'argent public, les acteurs publics n'ont pas le choix, ils sont dans l'obligation de suivre des règles, des appels d'offre. Mais sinon les gens essaient plutôt d'échapper aux règles. Pour moi le problème c'est plutôt les privés. Par exemple les*

logements sociaux, derrière la porte de Paris, avec débardage bois et du béton est assez osé. Les acteurs publics sont plus inventifs finalement. Je n'ai aucune information là-dessus (les règles d'urbanisme, ndlr) et pourtant j'ai essayé de m'informer, je ne sais pas s'il y a des contraintes particulières par rapport à l'inclinaison des toits, du tout à l'égout, si j'ai le droit de faire des extensions chez moi, de diviser le terrain. Aucune idée là-dessus. J'ai l'impression que la réglementation est un peu plus stricte qu'ailleurs. Je ne sais pas quel est le rôle du PNR je crois qu'ils ont un droit de regard. Est-ce qu'il se met d'accord avec l'ABF. Je n'ai pas de projets actuellement, mais ça pourrait être le cas prochainement. J'ai eu un contact avec une personne de la mairie qui n'a pas pu ou su me renseigner. Si j'ai besoin à nouveau de renseignements pour des travaux sur la maison, la prochaine fois, je vais m'adresser directement à la communauté de communes. Je crois que les règles ne sont pas très suivies par les particuliers. Par exemple dans la rue qui descend vers l'église. Quelqu'un s'est fait construire une maison en briques légère qui vont être enduites. Les ouvertures, les volumes, l'alignement sur la rue, tout cela ne correspond pas aux maisons voisines ».

S'agissant de l'adaptation à la modernité et des réponses à adopter par rapport aux adaptations environnementales et énergétiques, deux grands types d'attitude s'opposent. La première considérerait que la préservation du paysage tel qu'il est, prévaut sur des transformations susceptibles d'impacter le paysage. Il en est ainsi des **Enquêtés n°49 (couple) (Auvers-sur-Oise ; [75 ans et plus] ; Vexin depuis 40-50 ans ; Retraité ; Propriétaire ; Couple ; Maison avec jardin) :** « *Monsieur : Ben, voilà le problème. On en est à la modernité. Mais la modernité, ça veut dire maintenant des panneaux photovoltaïques, ça veut dire des éoliennes pour pouvoir répondre aux besoins. Alors, on fait des économies d'énergie bien entendu. On a des voitures qui sont moins gourmandes en gasoil et en essence. On a des chauffages qui sont hyper performants maintenant et qui dépensent moins d'énergie. On a, effectivement, les isolations des maisons qui amènent à un confort, mais si on veut passer à la suppression dans quelques dizaines de décennies de l'énergie nucléaire, ce que tout le monde voudrait faire parce que c'est dangereux, il faut remplacer par quelque chose d'autre. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire l'énergie éolienne, ça veut dire l'énergie photovoltaïque. Ça veut dire aussi l'énergie thermique. On a de la chaleur sous la croûte terrestre. On a peut-être la possibilité de récupérer tout ça, mais pas partout. Donc, ça veut dire qu'il va falloir trouver des solutions pour nous éloigner de cette énergie nucléaire. Tout le monde dit qu'il faut mettre des panneaux voltaïques. Moi, je ne vois pas le Vexin avec deux ou trois champs qui soient recouverts de panneaux photovoltaïques. Alors, ce qu'on fait maintenant et qui n'est pas si mal que ça quand même, ce sont les hangars. On a des hangars, et je ne sais pas s'il n'y en a pas à Nesles-la-Vallée, des hangars qui sont recouverts de panneaux photovoltaïques. Alors là, d'accord parce que les hangars c'est du rural, c'est pas très joli, mais enfin ça s'intègre. Maintenant, comme j'ai vu dans je ne sais quel pays, des panneaux photovoltaïques sur des kilomètres, ce n'est pas très beau. Pour en venir aussi aux éoliennes, les éoliennes c'est un gros problème. Moi, je ne vois pas le Vexin avec des éoliennes et encore moins les petits villages ».*

Une seconde attitude tendrait à considérer que des adaptations sont indispensables et que des solutions innovantes doivent être trouvées. Les propos de l'**Enquêté n°21 (Nesles-la-Vallée ; [40-50 ans] ; Vexin depuis 15-20 ans ; CPIS ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin)** sont assez révélateur d'une attitude plus volontariste sur ce type de sujet,

quitte à sortir du cadre contraignant actuel : « ..., ils essayent de faire des choses, mais je ne sais pas s'ils, après il y a le PNR là, l'architecte des Bâtiments de France met un peu de bâton dans les roues vous voyez là, la problématique est comment construire des choses un peu originales dans un environnement qui est un environnement de carte postale, là c'est vrai que c'est pas toujours évident de le faire, il y a beaucoup de paramètres qui peuvent coïncider à la fois la charte du PNR, mais les Bâtiments de France qui existent. Oui, quid, on va mettre des panneaux solaires sur nos toits, le Vexin va dire eh ben non..., c'est pas dans la charte, si on veut mettre une éolienne, non ! C'est pas, vous voyez, donc là il y a un aspect conservation du Parc puisque c'est le Parc qui commande l'étude, il y a un aspect conservatoire du Parc puisqu'il faudrait quand même qu'il évolue avec les réalités actuelles parce que quand même notre planète brule et il faut quand même en tenir compte... Là-dessus, c'est très, très restrictif et même rien n'existe en tout cas à mon information, j'ai mes amis dans le village qui ont fait, qui ont fait des fenêtres, mais c'est des démarches individuelles, ils n'ont reçu aucun soutien particulier de la mairie. Or, il y a des choses à développer là-dessus voilà sur la possibilité et dans le Parc sur la possibilité de, pour l'énergie, pour les économies du bâti pour le... voilà, il y aurait des possibilités d'information ou développement qui n'existent absolument pas au niveau collectif ». De nombreux enquêtés font part d'une prise de conscience claire des principaux enjeux actuels et contraintes susceptibles d'apparaître, par contre les modalités d'intervention peuvent diverger de façon assez profonde et certains aménagements (concernant en particulier les éoliennes) pourraient même générer des mobilisations locales comme l'indique l'**Enquêté n°47 (Auvers-sur-Oise ; [60-75 ans] ; Vexin depuis 20-30 ans ; CPIS - Artiste ; Propriétaire ; Famille ; Maison avec jardin) :** « Je trouve ça génial d'être né dans le Vexin parce qu'on ne se rend même pas compte de notre chance de cet environnement et pourquoi le protéger et ça nous paraît normal parce que on serait très déçu qu'il ait des verrues, les laisser se mettre en place, des usines, des éoliennes... On serait en pétard je crois qu'on se manifesterait. On est tellement... de façon globale... On est tellement nantis en quelque sorte, chanceux d'être dans un périmètre, réellement... On a la chance d'avoir une histoire intéressante avec Van Gogh, voilà. Ce qu'on fait, je trouve il y a ce côté modestie, ce côté un peu de dire Ok on va apprendre de l'histoire d'Auvers et on intègre Van Gogh dans sa dimension, la dimension universelle de son œuvre, mais aussi l'homme ». Ces différents points de vue, ces différentes appréciations des dynamiques locales et des réponses à adopter par rapport aux défis que rencontrent ce territoire restent maintenant à croiser avec les discours tenus par les élus et les techniciens. Il est néanmoins nécessaire de préciser que certains des enquêtés sous l'appellation « habitants » sont également (ou ont été) engagés d'une manière ou d'une autre dans la vie locale. Certains ont été des élus municipaux, d'autres s'investissent dans des associations. Ceci peut expliquer la précision de certains des propos tenus. Inversement, les élus et techniciens résident également dans une des communes du Vexin. Ceci conduit à nuancer la frontière entre ces deux sous-populations, des formes de porosité existent entre les points de vue, des formes de superposition. Il serait donc nécessaire d'intégrer à la présentation des différents enquêtés leur propre champ de responsabilité, dans une mise en perspective dynamique, ce qui n'a pas été fait afin de préserver l'anonymat des propos.

4.26. Résultats obtenus pour les indicateurs en relation avec les entretiens auprès des habitants

Au chapitre 4.6 **Indicateurs à tester auprès des habitants** (voir *supra*), 6 indicateurs avaient été proposés *a priori*. Il s'agit des indicateurs suivants :

Indicateur 1 : Facteurs d'attractivité du territoire.

Indicateur 2 : Transformations identifiées en relation avec le projet PNR.

Indicateur 3 : Avantages liés au PNR.

Indicateur 4 : Rapport aux règles d'urbanisme.

Indicateur 5 : Appui au montage de projets. Les relations avec le PNR dans le cas de leurs projets urbanistiques (ou de ceux de personnes dont ils ont la connaissance) : soutien-aide, versus blocage-entrave.

Indicateur 6 : Pratiques de consommation. Les habitants sont-ils des utilisateurs des circuits courts ? Ont-ils des attentes spécifiques dans ce domaine ?

À la suite de l'analyse des propos tenus par les habitants, classés selon 5 grandes thématiques (« *Les facteurs de l'implantation résidentielle* », « *Les mutations sociales et paysagères du Vexin* », « *Les spécificités de l'identité territoriale du Vexin* », « *Les règles urbanistiques et paysagères* » et « *Les circuits courts et la ruralité vivante* »), puis de l'analyse axe par axe des positions développées par les enquêtés et enfin du croisement deux à deux des variables paraissant les plus significatives, un premier bilan peut être opéré.

Indicateur 1 : « *Facteur d'attractivité du territoire* » : Le lien entre les raisons ayant conduit les résidents du Vexin à venir s'installer sur le territoire ou à y rester quand ils y sont implantés depuis longtemps (voir Tableau 11 et Figure 58 « *Spécificités de l'identité du Vexin* » et « *Facteurs de l'implantation résidentielle* ») mérite d'être étudié de façon plus approfondi. Les modalités de chacune des deux variables seraient à conserver, mais les analyses seraient à affiner en prenant en compte l'ancienneté d'implantation. Ceci n'avait guère de sens dans le cadre d'une étude s'appuyant sur 37 entretiens d'habitants, cela en perdrait si les enquêtés avaient été plus nombreux et répartis sur un nombre plus important de communes.

Indicateur 2 : « *Transformations identifiées en relation avec le projet PNR* » : plusieurs analyses ont été effectuées, elles visaient à caractériser l'identité du Vexin et à lier ceci aux évolutions en cours. Le Tableau 12 et la Figure 59 « *Evolutions urbanistiques* » et « *Evolutions des paysages* » ne permettent pas suffisamment de mettre en évidence les transformations résultant du PNR. Il n'en va pas de même du Tableau 13 et de la Figure 60 « *Evolutions urbanistiques* » et « *Evolutions sociales dans le Vexin* ». Des dynamiques sociales en relation avec les stratégies d'aménagement ont été mises en évidence. Les analyses développées par les habitants implantés depuis longtemps sur les néo-ruraux ont souvent été précises et révélatrices des mutations en cours. Le croisement entre ces deux variables serait à conserver.

Indicateur 3 : « *Avantages liés au PNR* » : Le Tableau 17 et la Figure 64, « *Evolutions urbanistiques* » et « *Spécificités de l'identité du PNR* » offre un éclairage intéressant sur les dynamiques en cours en relation aux logiques d'aménagement au sein du PNR. Comment expliquer le sentiment de dégradation signalé par de nombreux enquêtés. Celui-ci nécessiterait une analyse plus approfondie en distinguant les enquêtés selon leur arrivée dans le PNR. Une telle approche ne pourrait être mise en place qu'à partir d'une étude plus large (en nombre de terrains) et plus approfondie (en nombre d'enquêtés). Par contre, les enseignements tirés du Tableau 18 et de la Figure 65, « *Evolutions paysagères* » et « *Spécificités de l'identité du Vexin* » paraissent moins utiles, les avis semblant moins partagés. C'est en effet la stabilité qui semble prévaloir.

Indicateur 4 : « *Rapport aux règles d'urbanisme* » : Le Tableau 14 et la Figure 61 « *Connaissances des règles* » et « *Avis sur celles-ci* » apporte d'utiles informations, même si la relation apparaît au final assez triviale. Plus on connaît les règles plus il y a de probabilités que l'on se forge un avis sur celles-ci. Le Tableau 16 et la Figure 63, « *Identité du PNR* » et « *Avis sur les règles* » paraissent intéressants, dans le sens où il est clairement reconnu par les habitants que le PNR est un territoire où les règles sont plus strictes. Ceci permet d'engager une réflexion sur le degré d'acceptabilité de ces règles. Le Tableau 19 et la Figure 66, « *Confrontation aux règles* » et « *Evolutions souhaitables* » paraissent indispensables, car ils établissent un lien entre une réalité des pratiques et des suggestions résultant des difficultés rencontrées. Il serait possible de s'appuyer sur les propos tenus par les enquêtés pour mettre en place un programme d'amélioration des dispositifs, selon une approche participative. Il serait par ailleurs intéressant de disposer des avis éclairés des responsables de l'urbanisme, des architectes conseil et des architectes des Bâtiments de France sur les préconisations émises (sont-elles recevables ou non ?). Le Tableau 22 et la Figure 69 « *Spécificités de l'identité du Vexin* » et « *Evolutions souhaitables des règles* » apportent des précisions sur l'articulation entre le projet territorial du PNR et les règles qui lui sont liées. Ils paraissent cependant pour partie redondants avec le Tableau 19 et la Figure 66. Il semblerait donc logique de conserver l'une ou l'autre des présentations.

Indicateur 5 : « *Appui au montage de projets* » : Le Tableau 15 et la Figure 62, « *Connaissance des règles* » et « *Confrontation à celles-ci* » permettent d'identifier les enquêtés ayant soumis des projets. Les modalités concernant la variable « *Confrontations à celles-ci* » seraient à expliciter. Il s'agirait en particulier de préciser la nature du projet, voire les raisons du rejet. Ceci pourrait se faire en deux temps, les précisions étant demandées aux seuls enquêtés ayant répondu avoir soumis des projets.

Indicateur 6 : « *Pratiques de consommation* » : Le Tableau 20 et la Figure 67, « *Spécificités de l'identité du Vexin* » et « *Ruralité vivante* » n'ont pas donné de résultats très pertinents. Ceci résulte grandement de l'aspect abstrait du concept de « *ruralité vivante* ». Par contre, le Tableau 21 et la Figure 68, « *Circuits courts* » et « *Intérêt pour le jardinage et le compostage* » ont fourni des éclairages plus utiles. D'abord, il a été possible d'identifier des niveaux d'utilisation des « *circuits courts* » ainsi que des pratiques de jardinage. Il serait possible d'affiner les analyses en fonction de l'ancienneté de résidence dans le Vexin et

d'obtenir des informations plus détaillées sur ce que les enquêtés considèrent être des « circuits courts ».

Le Tableau 23 ci-dessous résume les spécificités des modalités d'analyse mise en œuvre, en regard des indicateurs initialement identifiés.

Indicateur	Variables croisées	Tableau	Figure	Informations obtenues	Avis sur la pertinence de l'indicateur	Améliorations à apporter
Indicateur 1 : « Facteurs d'attractivité du territoire »	« Spécificités de l'identité du Vexin » et « Facteurs de l'implantation résidentielle »	Tableau 11	Figure 58	Informations permettant d'évaluer l'attractivité du territoire et le niveau de reconnaissance de celui-ci.	À conserver.	Mieux prendre en compte les enquêtés en fonction de leur moment d'implantation. Voir également les profils sociaux des nouveaux arrivés.
Indicateur 2 : « Transformations en relation avec le projet PNR »	« Evolutions urbanistiques » et « Evolutions des paysages »	Tableau 12	Figure 59	Ne permettent pas de mettre en évidence les transformations résultant du PNR.	Peu intéressant.	
	« Evolutions urbanistiques » et « Evolutions sociales dans le Vexin »	Tableau 13	Figure 31	Permettent d'établir des liens sur les dynamiques en cours.	À conserver.	Il serait utile de distinguer les sous-populations des anciens ruraux et des néo-ruraux (ou périurbains) et de prendre en compte les perceptions selon les profils sociaux.
Indicateur 3 : « Avantages liés au PNR »	« Evolutions urbanistiques » et « Spécificités de l'identité du PNR »	Tableau 17	Figure 64	Permettent d'établir des liens entre les projets d'aménagement et leurs	À conserver	Il serait utile de distinguer les sous-populations des anciens ruraux et des néo-ruraux (ou

				conséquences locales		périurbains) et de prendre en compte les profils sociaux.
	« <i>Evolutions paysagères</i> » et « <i>Spécificités de l'identité du PNR</i> »	Tableau 18	Figure 65	Des informations assez triviales. Il en ressort la stabilité, l'absence de changement.	Peu intéressant.	
Indicateur 4 : « <i>Rapport aux règles d'urbanisme</i> »	« <i>Connaissances sur les règles</i> » et « <i>Avis sur les règles</i> »	Tableau 14	Figure 61	Des informations utiles, mais un peu banales.	Peu intéressant	
	« <i>Spécificités de l'identité du PNR</i> » et « <i>Avis sur les règles</i> »	Tableau 16	Figure 63	Des résultats intéressants, permettent d'aborder la question de l'acceptabilité des règles.	À conserver.	Prendre en compte les perceptions en fonction des profils sociaux.
	« <i>Confrontation aux règles</i> » et « <i>Evolutions souhaitables</i> »	Tableau 19	Figure 66	Des résultats très intéressants qui permettent d'aborder la réalité des pratiques et les difficultés rencontrées.	À conserver.	Il serait envisageable de s'appuyer sur les informations recueillies pour identifier des préconisations. Celles-ci pourraient être soumises à des responsables de l'urbanisme, aux architectes-conseils du PNR et aux ABF.
	« <i>Spécificités de l'identité du Vexin</i> » et « <i>Evolutions souhaitables des règles</i> »	Tableau 22	Figure 69	Apportent des informations utiles, mais sont redondants avec le Tableau 19 et la Figure 67 .	Ne devrait pas être conservé.	
	« <i>Connaissance des règles</i> » et « <i>Confrontation</i> »	Tableau 15	Figure 62	Des informations utiles	À conserver.	Des tableaux complémentaires seraient à concevoir. Il

<i>projets »</i>	<i>aux règles »</i>					s'agirait d'en savoir plus sur la nature des projets et les raisons des refus ou acceptations.
Indicateur 6 : <i>« Pratiques de consommation »</i>	<i>« Spécificités de l'identité du Vexin » et « Ruralité vivante »</i>	Tableau 20	Figure 67	Le caractère trop abstrait du concept de « ruralité vivante » rend peu précises les informations obtenues.	Peu intéressant.	
	<i>« Circuits courts » et « Intérêt pour le jardinage et le compostage »</i>	Tableau 21	Figure 68	Il a été possible d'identifier des niveaux d'utilisation des « circuits courts » et des pratiques de jardinage.	Pourrait être amélioré.	Mieux prendre en compte ce que les enquêtés qualifient de « circuits courts », ainsi que les pratiques de jardinage en fonction de l'arrivée dans le Vexin. La prise en compte de l'âge et des profils sociaux pourrait être pertinente.

Tableau 23 : Synthèse sur les indicateurs concernant les habitants

4.27. Analyse des entretiens réalisés auprès des élus, des urbanistes et des architectes

En parallèle des entretiens réalisés auprès des habitants, d'autres ont été conduits auprès de maires, de maires adjoints, d'élus, mais aussi de responsables des services de l'urbanisme de communes ou de communautés de communes du PNR du Vexin français. Il a par ailleurs été possible d'obtenir des entretiens auprès d'un architecte-conseil du PNR (n°39) ainsi que de l'architecte des Bâtiments de France (n°41). Le tableau n°17 (voir Annexe XXII) présente de manière succincte ces 13 enquêtés. Il est par ailleurs à noter que dans plusieurs cas, les entretiens se sont déroulés en présence de plusieurs personnes, ainsi pour les enquêtés n°23 à Mousseaux-sur-Seine, n°27 à la Communauté de communes Vexin centre, n°28 à Chars et n°42 à Marines. Compte tenu des discussions engagées lors des entretiens, il a été possible d'obtenir un rendez-vous avec le maire de Grisy-les-Plâtres (n°26), commune ne faisant pas partie de celles devant initialement être étudiées (voir Annexe VIII). De la même façon, lors de l'entretien avec le maire-adjoint de Mousseaux-sur-Seine (n°23), il a été possible d'obtenir des informations sur la commune voisine de Moisson (la secrétaire de mairie de Mousseaux-sur-Seine ayant participé à l'entretien étant par ailleurs élue à Moisson). Ces deux communes extérieures au PNR du Vexin français sont les deux seules pour lesquelles des informations ont pu être obtenues. Il avait été envisagé de réaliser également un entretien sur la commune de Monneville (voir Annexe VIII), mais ceci ne put se faire.

Les extraits des entretiens figurant dans l'Annexe XXIII s'efforcent de distinguer les propos tenus par les différentes personnes enquêtées lorsque ceci fut le cas. Comme il a été indiqué ci-avant le Guide d'entretien destiné aux élus et techniciens (voir Annexe XI) était différent de celui destiné aux habitants (voir Annexe XII). Il s'agissait en effet dans le cas des élus et techniciens de s'intéresser au positionnement de personnes exerçant des responsabilités politiques ou en charge de responsabilités techniques dans le domaine de l'urbanisme, afin d'identifier la manière dont elles perçoivent les effets de l'implantation du PNR du Vexin français et leurs relations à celui-ci. Dans plusieurs cas (voir les enquêtés n°6, n°16, n°25, n°33 et n°42), les personnes interrogées exerçaient des responsabilités avant même la création du PNR du Vexin français en 1995 et ont pu, à leur manière, contribuer à certains choix.

Les propos tenus par les enquêtés font l'objet d'un tableau permettant de les positionner pour chacune des thématiques étudiées, de la même façon que cela a été fait pour les habitants. Ces informations sont ensuite regroupées au sein de tableaux de synthèse (voir Annexe XXIV). Par contre, compte tenu du nombre réduit d'entretiens réalisés, il n'a pas été jugé pertinent dans le cas des élus et techniciens de reproduire la méthode d'exploitation mise en œuvre dans le cas des entretiens réalisés auprès des habitants. Des graphiques ou des tableaux croisés comportant des nombres faibles d'individus n'auraient pas apporté d'enseignements complémentaires permettant d'affiner les analyses. Néanmoins, les tendances générales seront systématiquement dégagées et les positions des uns et des autres seront illustrées par des extraits des propos recueillis lors des entretiens. Le regard des élus et techniciens permet de compléter celui des habitants. Ils connaissent le fonctionnement du PNR, de même que la complexité des réglementations liées à l'urbanisme et à l'environnement et sont par ailleurs confrontés aux sollicitations venant des habitants. Dans le cas spécifique des élus, ceux-ci

sont porteurs d'un projet pour leur propre commune, dans le cas des techniciens de l'urbanisme, ceux-ci maîtrisent très bien les jeux d'acteurs autour des projets d'aménagement, identifient clairement les compétences respectives, des communes, du PNR et de l'ABF et sont également confrontés aux demandes qui émanent des habitants.

4.28. Les indicateurs à tester à partir des entretiens auprès des élus, des urbanistes et des architectes

Les six indicateurs présentés ci-dessous sont ceux ayant été identifiés lors d'une phase de réflexion préalable comme susceptibles d'aborder la question des transformations urbanistiques et paysagères selon le point de vue des élus et techniciens. Les arguments ayant prévalu lors de ce choix nécessitent néanmoins d'être explicités.

Indicateur 1 : « *Convergence / divergence entre les projets de la commune et du PNR* ».

Il s'agit ici d'évaluer la concordance entre les projets mis en œuvre par le PNR et ceux de la commune. Les points susceptibles d'être abordés peuvent concerner les projets économiques, les équipements, mais aussi les dynamiques démographiques ou la protection des paysages bâtis comme les espaces environnant celle-ci. Les divergences peuvent provenir des écarts dans les temporalités des élections municipales (1989, 1995, 2001, 2008 et 2014), avec celles des chartes du PNR Vexin français (1995, 2007) et résulter d'un désaccord initial (mais dans ce cas, la commune aurait pu ne pas adhérer au projet de territoire que constitue un PNR), ou d'évolutions intervenues ultérieurement au sein des conseils municipaux, ou (et) d'une évolution de la charte même du PNR. Peuvent également envisagées les aides apportées par le PNR (voir **Indicateur 5**), le PNR dans ce cas pouvant être comme un facilitateur lors du montage des projets.

Indicateur 2 : « *Transformations sociales de la commune et besoins des habitants* ».

Les habitants enquêtés ont fréquemment évoqué les transformations du profil des populations résidant sur la commune, ceci pouvant être considéré comme une conséquence des dynamiques démographiques et sociales affectant les périphéries proches de l'agglomération parisienne, mais aussi une conséquence même du PNR. Les élus se situent aux premières loges pour prendre en compte ces transformations, mais aussi pour tenter d'y répondre de manière adaptée, en particulier lorsque des demandes nouvelles, en termes d'équipements, de services, sont formulées par ces populations.

Indicateur 3 : « *Evolution des règles urbanistiques et paysagères : quelle direction, quelle pertinence ?* »

Par règles urbanistiques et paysagères, il faut ici entendre toutes celles qui concernent les modalités d'aménagement sur les territoires. Il peut s'agir de la constructibilité ou non, sur telle portion du territoire communale, en relation avec les zonages d'un POS ou d'un PLU, mais aussi les règles s'appliquant lors de la modification d'un bien immobilier existant (tuiles à utiliser, couleurs des volets, murs pouvant être construits, extension ou non du bâti, par une

adjonction à bâtiment existant, ou une véranda par exemple. Dans le cas des paysages, les règles résultent de l'adoption ou non d'une charte paysagère et du cadrage proposé par le Plan de référence du PNR qui délimite ainsi certaines zones pouvant être construites (voir : http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/57/document_fichier_fr_plan_reference.pdf) en cohérence avec le bâti existant, les « zones blanches » d'urbanisation et d'autres devant être préservées. Seront donc ici analysées, à la fois l'adéquation de ces règles avec le projet de la commune, mais également les modalités de leur application.

Indicateur 4 : « *Acceptation / acceptabilité des règles par les habitants* ».

Cette question avait été abordée du point de vue des habitants. Il s'agissait de savoir s'ils connaissaient les règles, s'ils y avaient été directement confrontés, s'ils avaient vu certains de leurs projets acceptés, acceptés après modification ou refusés. Il en ira de même, pour les élus et pour les techniciens. Les premiers peuvent porter des projets d'aménagement ou donner des avis aux projets émanant des habitants. Les seconds sont amenés à conseiller les habitants ou à instruire les dossiers, voire dans le cas de l'ABF à valider ou non les projets transmis. Il est donc possible d'appréhender toute la chaîne allant de l'idée initiale jusqu'à son examen, en passant par des avis intermédiaires. Le regard porté sur les règles suppose par ailleurs de saisir la façon dont celles-ci sont connues et acceptées par les porteurs de projet. Il est aussi possible de s'intéresser à de possibles contournements des règles, par ignorance des processus voire par choix délibéré, lorsque les règles apparaissent trop contraignantes ou incohérentes.

Indicateur 5 : « *Aide aux projets de la part du PNR* ».

Il s'agit ici de préciser les modalités d'aides apportées par le PNR lorsque des projets sont conçus. Les aides consistent-elles en des conseils au montage de projet ou (et) en aides financières permettant de soutenir des initiatives. Les aides peuvent également consister en actions de communication, en outils didactiques, en soutiens à l'amélioration des projets. Des liens sont donc à établir entre les **indicateurs 4** et **5**. Les règles ne peuvent être uniquement perçues sous l'angle de la contrainte, mais probablement davantage sous celui de la ligne directrice à respecter. Dans ce cas, quelles sont les modalités de soutien mises à disposition par le PNR et auxquelles recourent les porteurs de projets, qu'il s'agisse de communes ou d'habitants.

Indicateur 6 : « *Hiérarchisation des enjeux déterminants pour la commune* ».

Cet indicateur vise à identifier les principaux enjeux communaux présentés lors des entretiens en face à face. S'agit-il d'inscrire la commune dans une logique de préservation, de protection, de blocage des projets afin de maintenir en état le territoire communal ou au contraire d'adapter celui à de nouveaux défis. La taille de la commune peut avoir une incidence sur la nature des enjeux. Certaines constituent des petites villes (Auvers-sur-Oise) ou des bourgs (Chars, Marines, Nesles-la-Vallée) et d'autres sont de petites communes (Arronville, Montreuil-sur-Epte). Les contextes spécifiques dans lesquels ces communes s'inscrivent devront être pris en compte. Il est à noter qu'il n'a pas été possible de recueillir

directement les avis des élus d'Auvers-sur-Oise (dans ce cas l'entretien n°16, obtenu avec l'ancien maire permet de dégager les principaux enjeux), ni de Magny-en-Vexin.

4.29. La convergence *versus* divergence des projets communaux avec ceux du PNR du Vexin français

Sur ce point, les analyses les plus intéressantes résultent des entretiens réalisés avec les élus (maires, ancien maire, ou les responsables des services de l'urbanisme, soit 8 réponses (enquêtés n°6, n°16, n°24, n°25, n°26, n°28, n°33 et n°42), peut également être ajoutée la position de l'**Enquêté n°18 (Auvers-sur-Oise ; Technicien ; Architecte ; Membre d'un groupe de travail à la mairie ; Réside dans le Vexin depuis 30-40 ans)**. Dans 6 cas, les projets de la municipalité et ceux du PNR apparaissent comme systématiquement convergents, dans 2 cas ils sont présentés comme devenant convergents et dans un cas, ils sont présentés comme divergents sur certains aspects.

L'**Enquêté n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** insiste sur la nécessité d'un cadre réglementaire strict pour maintenir le caractère rural de sa commune : « Pour notre commune ça nous protège ça nous protège, on voit comment ça se passe sur Osny sur..., on est quand même protégé, on fait pas ce qu'on veut et on y tient. Moi personnellement j'y tiens, je leur dis je fais très attention à ça je veux garder le caractère rural de notre village, ça c'est clair, c'est pour ça que je trouve que c'est une frontière, ça nous met des barrières, ça nous protège. Parce qu'autrement, imaginez-vous que ce soit pas là, pas protégé on va dire... En plus, on a le site classé. Je veux dire, on a un nouvel élu municipal qui arrive, s'il fait une ouverture sur tout, c'est la débandade. Vous voyez ce que je veux dire ? Ça, ça ne me plaît, ça ne me plaît pas trop, moi, je suis venu on n'est pas là pour ça, on veut garder le caractère rural de notre commune ». L'**Enquêté n°16 (Auvers-sur-Oise ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** est sur une position similaire : « Le Parc c'est un engagement de toutes les communes, 99 communes, c'est un engagement respecté, une charte. La charte est un document très complet qui définit un cadre d'actions notamment pour la protection, pour la préservation du patrimoine, de l'environnement etc., et donc les communes sont euh, doivent être euh, doivent respecter cette charte et par ailleurs chacune des communes a mis en place une charte paysagère pour elle-même, euh pour elle-même et avec ses communes voisines, donc euh c'est une série d'engagements qui permettent de garder une certaine identité, euh, identité du bâti, identité du paysage etc. Donc oui, il y a une vraie identité du Parc du Vexin. Alors cette identité, les habitants ne l'ont pas toujours ni reconnue ni comprise, mais aujourd'hui elle existe je crois que les habitants se la sont accaparés de plus en plus, donc dans le vécu oui, il y a une identité vexinoise. - L'enquêtrice : C'est à partir de la charte que se définit l'identité ? - Oui absolument, et d'éviter des dégradations, d'éviter des constructions qui seraient anachroniques, qui dévaloriseraient globalement, euh, ce paysage. On est d'abord un site inscrit, il faut pas l'oublier, l'ensemble du Parc est inscrit et ensuite, il y a plein de recommandations et de conseils d'urbanisme qui font que les communes sont à la fois soutenues mais encadrées et donc ça évite d'utiliser des matériaux ou de faire des constructions qui euh... seraient complètement décalées et nuiraient à la cohérence

générale ». L'intégration au Parc résulte bien d'un choix initial des équipes municipales, ceci implique donc, comme l'indique l'**Enquête n°16** une forme d'engagement et par conséquent un accord de principe sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Sur ce point, il est intéressant de constater que lors du renouvellement de leurs chartes, les PNR Haute-Vallée de Chevreuse, Vexin français et Gâtinais ont intégré de nouvelles communes (Desponds, 2013). Dans le cas du PNR du Vexin français, ceci a correspondu aux communes de la Chapelle-en-Vexin et Ambleville. Incluses dans le périmètre du Parc, elles n'avaient pas signé la charte et par conséquent n'avaient pas été intégrées en 1995. Par contre, elles rejoignirent le Parc en 2008, lors du renouvellement de la charte, de même que les communes d'Evécquemont, Vaux-sur-Seine et Juziers, dans les Yvelines. Ces extensions des PNR franciliens peuvent être considérées comme des signes de l'attractivité exercée par leurs projets territoriaux.

Un seul enquêteur fait part de ses réserves sur l'évolution du PNR et insiste sur des divergences croissantes. Ainsi l'**Enquête n°25 (Nesles-la-Vallée ; Maire depuis 1989, cinquième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)**, impliqué dès l'origine dans le projet développe un certain nombre de critiques sur les évolutions en cours : « *Le PNR, j'en entends parler depuis le 1^{er} mandat, c'est-à-dire depuis 89-95 et on a assisté aux études, on a participé aux études préliminaires avec Monsieur Claudel et toute l'équipe. Déjà avant en 95 et surtout dans cette période-là, du point de vue personnel, du point de vue affectif, on a beaucoup participé et animé avec Monsieur Claudel. Dès le départ, avec la fédération des maires du Val-d'Oise, du territoire, on a été assez présent et il y avait une ambiance magnifique à l'époque de la charte, mais pas seulement à cause de la charte. La volonté des dirigeants de l'époque était de fédérer les communes et de les faire participer, sur quels sujets, déjà des sujets de culture générale, des sujets de..., qui étaient soutenus aussi par des sociétés différentes sur l'urbanisme, l'urbanisme était un gros point, il y avait les sociétés de défense etc., qui ont beaucoup participé avec l'équipe de Dupâquier, ... Il y a eu une continuité et puis euh... est arrivée la mode qui a un peu dénaturé les principes de base tout au moins. Les pratiques de base du PNR à l'époque qui étaient et dans les communes, penchons-nous sur les besoins des communes euh... et par le biais de l'urbanisme qui était un lien naturel fort, euh... essayons de faire vivre tout ça. Alors, il y avait un côté philosophique et puis il y avait un côté financier, euh... au début l'accent était donné sur l'aide aux communes, bon et le « sac » que je sache était toujours bien doté en argent pour faire ces choses-là. Alors, on a gardé aujourd'hui à peu près le cadre, sauf qu'on a un peu vidé le cadre avec la raison qui est vrai en partie qu'il y a moins d'argent. Mais que fait-on avec le reste ? Ce que l'on observe aujourd'hui, c'est que l'ambiance n'est plus la même, que les maires et les élus ils vont beaucoup moins... On a remplacé une équipe euh... assez homogène du départ pas très nombreuse, une quarantaine de personnes, maintenant parce que les congrès machin, forcément des emplois à la clé, euh... et on ressent un peu moins bien les réactions du PNR aujourd'hui, non pas qu'il fasse moins de choses, il fait beaucoup de choses mais quand je disais la mode est arrivée, comment dirais-je, d'une mode écologique beaucoup moins bon enfant qu'au départ. Pourquoi ? Parce que le recrutement et peut-être l'orientation du président composée de gens à connotation politique, pas nationale mais politique un peu dans le sens local du terme, peut-être a souhaité infléchir ou... et ce qu'on*

ressent mais ça je l'ai entendu dire d'outre-mer, c'est que la mode « écolo blabla » que j'appelle comme ça parce que les autres comprennent bien de quoi il s'agit, au lieu d'être beaucoup plus libéral, beaucoup plus ouverte, c'est devenue ce qu'elle est devenue au ministère de l'Environnement, contrainte, punitive euh... et euh... doctrinaire. Nous, nous sommes des écolos, on se pose comme écolos de bon sens, Claudel et après, et après euh... on a un virage mais pas forcément de la part des dirigeants eux-mêmes, mais de la part de l'ambiance générale, c'est qu'on a l'impression... Quand je suis un peu méchant, je dis que le PNR devient petit à petit une officine arrière du ministère de l'Environnement avec les doctrines que l'on entend chez ces gens-là, qui viennent nous dire à propos de tout, en particulier des sujets écologiques, quel est le dogme, quelles sont les contraintes qu'on va avoir à subir et ils vont nous expliquer comment il faut gérer nos territoires, sur le problème de la rivière, je peux vous en citer des kilomètres... ». Ce point de vue n'est cependant apparu qu'une seule fois. Dans les autres cas, ce sont moins les règles qui font l'objet de critiques que les modalités de leur application. Les contraintes réglementaires apparaissent consenties et nécessaires à la préservation du cadre local.

Le travail de coordination entre communes et PNR est assez bien révélé par l'**Enquête n° 6 (Marines ; Elu ; Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « L'équipe avait commencé par mettre en révision le POS dès 1994 et on avait mis en place une charte paysagère en 1996 avec l'appui du PNR qui nous avait beaucoup aidés ensuite à faire un plan d'occupation des sols qui est publié en 2000. Et puis dès l'élection de 2014, on a mis en chantier le PLU car le POS était devenu obsolète. En tout cas il fallait l'adapter à la fois par rapport à l'évolution des textes et puis par rapport à l'évolution de Marines. On voulait poursuivre le même développement modéré, mais en cherchant l'attractivité aussi. On est un des deux bourgs-cœurs du Vexin avec Magny. Quelque part, cela nous dépasse, il y a une vocation qui fait que Marines doit avoir un développement économique. Mais toujours avec la volonté de préserver le cadre de vie. Il y a le plan de référence du PNR. Ce n'est pas qu'il fasse office de SCOT, mais c'est un peu cela. Il y a le Schéma Directeur d'Ile-de-France, plus le Parc avec sa charte qu'on actualise régulièrement. La prochaine révision sera en 2019. Cela nous fixe un cadre au niveau supra-communal. Le plan de référence (voir Annexe XXV, ndlr) nous indique bien les espaces avec ses zones blanches et ses zones jaunes ; ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas faire. Cela ne nous pose pas de problèmes par rapport à notre sensibilité. C'est vraiment ce qu'on voulait en 1994 et le Parc est venu nous renforcer par sa création en 1995. Il y a donc une complète convergence. Et puis, même par rapport aux secteurs à protéger. Marines doit avoir à peu près une quarantaine de pour cents de son territoire en secteur classé. On a le parc du château qui fait 30 hectares et les 280 hectares de bois. Les buttes sont plus importantes peut-être que le bâti à Marines. On a donc chez nous beaucoup de secteurs protégés ». Dans ce dernier cas, c'est bien la convergence des projets qui ressort de façon explicite. Les responsables de la commune s'estiment en accord avec le projet plus global et trouvent auprès du PNR du Vexin français un appui pour le montage de leurs propres projets. Dans le cas des **Enquêtes n°6** et **n°25**, il est à noter que les équipes municipales sont restées stables sur toute la période des deux chartes. Le renouvellement de la charte du PNR devant intervenir dans le courant de l'année 2019 et les prochaines élections municipales devant avoir lieu en 2020, il

serait intéressant d'étudier les positions des équipes en concurrence en regard du projet territorial du PNR. Ceci fera-t-il débat ou au contraire s'agit-il d'un acquis considéré comme consensuel ?

4.30. Les transformations identifiées sur la commune et les besoins évolutifs des habitants.

Les entretiens réalisés auprès des habitants avaient laissé apparaître, en particulier de la part de ceux le plus anciennement installés dans le Vexin, de profondes transformations sociales. L'arrivée de nouvelles populations contribuant à modifier les besoins et les attentes, en particulier en termes de services. D'autres enquêtés avaient par ailleurs mis l'accent sur des formes de tensions résultant de différences dans les modes de vie. S'agissant des évolutions sociales : 5 enquêtés pointent « l'arrivée de nouvelles populations », 4 de « nouvelles demandes, de nouveaux besoins » et 3 un « embourgeoisement lié aux prix de l'immobilier », 1 enquêté ne formule pas d'avis sur ce sujet. L'**Enquêté n°24 (Arronville ; Elu puis Maire depuis moins d'un an en remplacement de M Pellegrin démissionnaire ; Réside dans le Vexin depuis 1976)** met plus particulièrement l'accent sur les transformations démographiques et sociales, mais également sur les facteurs qui contribuent à les expliquer : « *Alors maintenant (en réponse à une question sur les possibilités de nouvelles constructions dans le village, ndlr) la seule possibilité qu'on a, il y a plus d'extension du village, il y a la possibilité parce qu'à l'époque vous avez des personnes qui achetaient des... qui venaient à la campagne pour avoir de l'espace et qui ont maintenant l'âge de partir à la retraite et vous avez beaucoup de gens quand ils vendent, ils coupent leur parcelle en trois ou quatre morceaux et c'est la seule possibilité qu'il y a à l'heure actuelle. (Enquêteur : alors il y a les règles du PNR qui indiquent d'éviter l'extension, d'éviter le mitage et de plutôt favoriser la densification dans le tissu urbain, c'est ce qu'on voit dans pas mal de communes quand il y a du foncier disponible, ndlr). Voilà, et les problèmes à l'heure actuelle sont aussi causés par ça, c'est-à-dire, vous avez par exemple une personne qui a coupé sa propriété en deux, voire en trois, et bien comme vous avez maintenant l'évolution des voitures comme ils n'ont pas assez d'emplacement chez eux ils vont dire, tiens le voisin côté il a un grand espace on se met là et vous allez commencer à avoir des altercations « monsieur m'a roulé sur ma pelouse », « m'a roulé sur mon trottoir ». Vous avez des gens qui travaillent parce que maintenant c'est une cité dortoir, à une époque c'était les familles donc ça restait... il y avait toujours une activité dans le village mais maintenant, ça part au matin, ça rentre le soir donc quand il y a des entretiens de pelouse à faire, vous avez beau faire des normes antibruit les gens s'en foutent un peu. Bon maintenant, il y a des altercations parce que les chiens on entend : « les chiens, les vaches, la boue sur la route par les tracteurs, ... ». C'est les gens de la ville qui sont arrivés à la campagne et qui n'ont pas l'esprit campagnard. Voilà, parce que moi je vois, vous voyez, moi je suis dans un lieu-dit, j'étais le premier habitant à temps complet et toutes les maisons autour c'était des maisons secondaires, c'était des Parisiens qui avaient acheté ici parce que c'était pas loin, qui venaient de Paris, c'est pas à 50 km de Paris et donc ces personnes sont décédées et ça s'est vendu. Il y a des gens qui se sont installés à la place mais vous avez beaucoup de gens aussi qui ont trouvé ce moyen pour faire des locations donc on est tombé sur des gens qui restent là 4, 5 ans ». Il est intéressant de noter qu'à cadre urbain*

constant, sans nouvelles constructions, une commune peut néanmoins connaître une évolution démographique, par le seul jeu des glissements de résidences secondaires en résidences principales. Cette évolution a également été signalée par l'**Enquêté n°25**, dans le cadre de la commune de Nesles-la-Vallée, mais également à Grisy-les-Plâtres (**Enquêté n°26**).

Les dynamiques contribuant à une croissance démographique sont également mises en relation avec les nouvelles règles urbanistiques résultant de la mise en place de la loi ALUR et facilitant la division des parcelles. Les **Enquêtés n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquêté n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquêtée n°2) ; Pas d'information sur ce point)** abordent ce point : « *Enquêtée n°2 : En fait euh... Alors voilà ce qu'on a constaté, c'est plutôt l'inverse, c'est pas, je ne veux pas, c'est la loi ALUR qui a supprimé les superficies de terrain (elle a supprimé les COS, ndlr) et donc on a incité à des divisions et qu'ils (les élus locaux, ndlr) veulent pas vraiment, parce qu'ils veulent pas que ça soit que des petites parcelles. C'est plutôt l'inverse et puis nous on leur dit on peut rien faire, je suis désolée, votre règlement ne l'interdit pas, les petits terrains, les petites maisons, mais on ne peut rien faire contre... On se retrouve un petit peu démunis là pour le coup. On arrive à avoir des gens qui arrivent à accéder parce que les terrains ils font 500 ou 400 mètres carrés. Je pense que c'est pour ça qu'ils veulent, que la majorité des communes veulent que comment... que la charte soit refaite, parce qu'elle correspond absolument plus à ce qui se fait aujourd'hui, par exemple à la croissance de la population. On était avec, effectivement, des POS qui limitaient les terrains, les COS, aujourd'hui tout ça a explosé et donc de fait c'est immaîtrisable. Elles peuvent pas tenir, c'est pas possible, parce qu'ils peuvent pas maîtriser le foncier. On est en zone UA, en zone urbaine, il y a quelqu'un qui a un terrain de 1500 mètres carrés, il fait 3 lots, il y a trois maisons qui s'installent, le maire n'a pas racheté et encore il faut qu'il justifie, il peut pas et ça se densifie. De fait, il y a trois familles de plus. C'est vrai, ça peut être bien s'il y a une école parce que justement les classes ici, souvent elles ferment, elles ferment pas, on les maintient, et puis une fois qu'elle est fermée, c'est terminé ! ».*

Plusieurs enquêtés mettent par ailleurs l'accent sur les transformations sociales résultant des prix de l'immobilier et des mécanismes de sélection qu'ils induisent. Il en est ainsi de l'**Enquêté n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** : « *Oui sur Grisy, oui tout à fait (en réponse à une remarque concernant le passage de résidences secondaires en résidences principales, ndlr). Et des fois par exemple, il y a un décès de la personne et c'est repris par les enfants qui viennent, ou qui viennent habiter dans la maison du grand-père etc., de la famille, ça aussi. Il y en a sur Cergy (qui travaillent, ndlr), il y en a sur Paris qui vont prendre le train ou à Boissy-l'Aillier, ou le RER à Cergy, ils laissent la voiture là-bas et ils reviennent le soir hop, ils reviennent ici, ça y en a quand même...il y en a qui travaillent à Paris quand même. Les gens qui viennent ici on a un potentiel fiscal qui est au-dessus de la moyenne. Voilà, mais disons que nous on a un potentiel fiscal au-dessus de la moyenne, ça c'est vrai » [...] *Pour des jeunes gens, c'est vrai, des jeunes qui arrivent à 25 ans (ou 35 ans), c'est des terrains. La maison, ça un coup quand même. Des prix assez costauds quand même... Bon, Marines c'est pas donné non plus. Ça a contribué quand même, parce que les**

gens arrivent hein... dans un village. On est protégé par le PNR, on va pas s'intensifier on va pas avoir des immeubles, des machins, des trucs, ça c'est important, ça c'est très important ». Les **Enquêtés n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquêté n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquêtée n°2) ; Pas d'information sur ce point)** confirment aussi ces tendances, mais pour un territoire plus vaste correspondant pour le moins à la Communauté de communes Vexin-Centre, voire au PNR Vexin français pris globalement : « Enquêtée n°2 : De toute façon on s'éloigne de plus en plus parce que ça coûte cher d'habiter dans le Vexin, enfin le prix du foncier est cher, mais les prix des maisons c'est relativement cher. Certes on a de belles maisons en pierres etc. et puis dès qu'il faut les entretenir, c'est pareil c'est un coup important, c'est de la tuile plate, c'est pas de la tuile mécanique. Les fenêtres en bois, le ravalement tous les 5 ans, c'est pas une fenêtre en PVC, ce n'est pas le même prix, voilà. Le ravalement, c'est pas un crépi, c'est un ravalement à chaux donc quand même on a des qualités, et puis les gens qui achètent, ils ont une certaine catégorie sociale, il faut pas se le cacher. Les néo-ruraux, j'ai entendu ça ici, les néo-ruraux, ce sont des gens qui viennent de la ville et qui habitent à la campagne et qui donc ont acheté leur bien relativement cher. Ils sont dans l'attente de beaucoup, de beaucoup de services auxquels ils (les élus locaux, ndlr) veulent pas répondre, ou auxquels ils ne peuvent pas répondre » et plus loin : « Mais c'est pour ça (Crainte d'arrivée de ménages présentant des « problèmes sociaux » et venant de la ville, ndlr) qu'il y a des communes qui acceptent mal d'avoir des nouveaux habitants qui viennent de la ville etc. Mais les nouveaux habitants n'ont pas le choix, ils veulent se loger, ils veulent un certain cadre de vie pour leurs enfants aussi. Ils veulent toujours le meilleur, ils sont dans un cadre un petit peu rural avec des écoles où il y a pas beaucoup d'élèves par classe voilà. Ils ont besoin d'un cadre de vie, mais comme ils viennent de la ville et de toute façon ils travaillent à Paris, ben voilà pas qu'ils apportent rien au niveau local, parce que c'est pas vrai, mais ils sont pas dupés et c'est ça ce que je veux dire, c'est compliqué. On n'est absolument pas là... On est dans la mobilité totale, on est plus absolument plus aujourd'hui dans, j'habite ici et je travaille sur place, ça c'est une évidence. Par contre, c'est quand même assez confortable de travailler pas très loin de chez soi ». L'**Enquêté n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** précédemment cité corrobore cette analyse, en fournissant un exemple amusant : « Non, on veut pas de ça (les nouvelles demandes en équipements de la part des nouveaux habitants, ndlr), tout à fait, les gens qui viennent à Grisy, ils arrivent ici, ils me disent... Attendez, il y en a une, une fois elle me dit : « J'arrive dans votre village, j'ai vu qu'on pourrait faire une piscine »... J'ai dit, attendez Madame, c'est pas ici. La piscine, vous irez la chercher à Cergy ou à Osny. Moi je dis qu'il y aura pas de piscine, je vous le dis carrément. Elle m'a dit : Ah ! Bon... Ah ! Mais du coup ils sont toujours là, ça les empêche pas d'être là ». Le lien entre prix de l'immobilier et transformation du profil social des populations avait déjà été évoqué par des habitants (voir par exemple l'Enquêté n°15, résidant à Chars), ainsi que par des enquêtés travaillant dans des agences immobilières (**Enquêtée n°5**), néanmoins, des données objectives seraient nécessaires pour évaluer l'impact réel du PNR du Vexin français sur les prix de l'immobilier, ceci impliquerait par ailleurs de disposer d'informations sur un espace vaste incluant des communes situées à l'extérieur du PNR, dont des communes de l'Oise et de l'Eure.

S'agissant des évolutions économiques enregistrées sur le territoire, les réponses mettent d'abord en avant « *peu d'évolution, stabilité* », pour 6 enquêtés, des « *transformations avec des points positifs et négatifs* » pour 3 enquêtés, la « *dégradation de la situation économique (moins d'emplois)* » pour 2 enquêtés et « *pas d'avis exprimé* » pour deux enquêtés. Aucun ne signale une « *amélioration globale : émergence de nouveaux emplois* ». Sur la commune de Marines, est évoquée à plusieurs reprises la zone d'activités.

L'Enquêté n° 6 (Marines ; Elu ; Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans ; A toujours résidé dans la Vexin) : « *Les premières zones d'activités nous ont précédés, dans les années 1980-1990, avec l'installation de grosses unités. Par exemple, à l'époque c'était Faurecia, aujourd'hui cela a changé de nom. Elle est la plus grosse société avec 500 salariés dans l'équipement automobile qui fait partie des installations classées au top 10 des sites à risques car ils font de la peinture. Et cela a joué aussi un rôle dans le monde associatif. Moi par exemple, j'étais président d'une association locale pour la protection de l'environnement et la défense du patrimoine. Cela faisait partie des éléments importants. Il fallait encadrer le développement économique par rapport aux nuisances parce que la population est aussi très attentive. Il y avait trois zones d'activités qui existaient et nous, depuis qu'on est là, il y en a une nouvelle qui a été imaginée avec l'interco, qu'on appelle la Richarderie qui est en cours d'installation avec une bonne vingtaine de lots et des entreprises différentes* ». Cette zone d'activités est également abordée, du point de vue des urbanistes et aménageurs. Les **Enquêtés n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquêté n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquêtée n°2) ; Pas d'information sur ce point)** indiquent en effet : « Enquêté n°1 : *C'est plutôt de l'histoire en fait du village (à propos des zones d'activités, en l'occurrence, la petite zone d'activités d'Aincourt, ndlr) qui fait effectivement qu'ils avaient leur zone, une entreprise qui décide de s'installer, on lui ouvre une zone de livraison. Il y avait même des questions pour un village... En fait, on demandait si c'était considéré comme zone activités avec la compétence intercommunale... Donc, il y avait une usine, quand on dit une usine, peut-être même une PME qui était implantée en bord du village quoi. Ça peut être une zone d'activités. Donc, on disait pas non, mais il y avait effectivement cette définition qui était difficile en termes de réintégration. Il y a une double réponse, une réponse parce qu'il y a une réponse sur l'historique, en fait avec les zones d'activités. Je prends l'exemple de Marines qui est un bon exemple et puis on a une zone d'activités communale qui a été créée, qui a été développée, voilà et puis il y a une zone intercommunale qui a été créée et elle est tout de suite intercommunale. [...] Dans la zone d'activités qu'on a commencée avec la Richarderie (zone d'activités à Marines, ndlr), on avait beaucoup de mal à commercialiser puis, quand on a commencé à la commercialiser en mettant du commerce, parce qu'il y a eu un Leclerc Drive qui s'est mis en place... on a eu à ce moment l'opposition... du fait justement du PNR, d'une façon générale sur le fait de mettre du commerce sur une zone qui était une zone d'activités. Donc nous, ça nous permettait de commercialiser ces lots là et une fois qu'on a commencé à commercialiser avec Leclerc drive eh ben il y avait évidemment... les autres sont venus, on a réussi à vendre. D'un seul coup tout est parti. On a eu effectivement l'effet inverse, plutôt des freins en fait pour l'implantation d'autres types d'activités que ce qui est aujourd'hui demandé, parce que c'est ce qui était demandé* ». Du fait des règles concernant les EPCI,

toutes les zones d'activités sont dorénavant intercommunales (ainsi de celle d'Ennery qui concerne la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes ou de la Richarderie, précédemment évoquée qui concerne la Communauté de communes Vexin Centre).

Si de nombreux enquêtés décrivent leurs communes comme de plus en plus déficitaires en emplois et devenant de fait des communes-dortoirs, la question des emplois à développer constitue un enjeu ayant contribué à la mise en œuvre de réponses adaptées. Ainsi, l'**Enquêté n° 16 (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans le Vexin)** : « *Oui, j'apprécie ce cadre, parce que j'en vois le potentiel, j'en ai vu les potentiels, c'est-à-dire qu'à la fois on a un très beau cadre naturel, bon ça c'est une chose mais j'ai vu aussi des possibilités de développement touristiques, culturelles, économiques etc. Voilà, c'est plusieurs raisons, c'est pas seulement parce que c'est beau et je ne veux pas figer ce cadre hein, je veux le, le, le faire vivre euh... permettre à ce qu'il y ait des emplois sur place etc. Parce qu'on peut être dans un beau cadre et dire bon maintenant, on veut que rien ne se fasse pour qu'il soit figé, c'est pas mon cas. Mon cas, c'est dire ce cadre est beau, il faut le préserver, mais en même temps il faut le faire euh... il faut trouver des solutions d'emploi locales, durables, etc. Voilà* ». S'il n'a pas exercé de responsabilités communales, l'**Enquêté n° 18 : (Auvers ; Technicien ; Architecte ; Membre d'un groupe de travail à la mairie ; Réside dans la Vexin depuis 30-40 ans)** met aussi l'accent sur cette question, en insistant sur le potentiel lié au tourisme qui constitue l'une des transformations intervenues depuis le début des années 90, tout particulièrement sur la commune d'Auvers : « *Sur le plan économique évidemment, il faut aussi développer, on ne va pas mettre une cloche sur Auvers, donc le développement, on a toujours pensé, enfin moi j'ai pensé avec les personnes qui travaillent dans ce groupe ben... que le développement touristique c'était un atout pour Auvers et qu'il fallait mettre en valeur. A nouveau, je crois que les maires se sont succédés, à nouveau j'ai des opinions politiques, mais je vais pas en tenir compte là-dedans, je crois que tous les maires ont eu ce souci* ».

Un autre point concernant les activités agricoles et les transformations induites par la densification du bâti, l'accentuation des trafics dans les villages ou les bourgs et les évolutions du matériel agricole a été abordé lors des entretiens. Les **Enquêtés n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquêté n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquêtée n°2) ; Pas d'information sur ce point)** indiquent : « Enquêtée n°2 : *Voilà et là, vous soulevez une bonne problématique (portant sur les transformations des pratiques agricoles et les règles paysagères, ndlr) parce qu'en fait dans les villages évidemment on est dans un territoire agricole. Toutes les fermes se ressemblent dans les villages, sauf quand on voit la taille des engins aujourd'hui... Ils peuvent plus rentrer dans leurs fermes, donc qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils ont fait ces derniers temps..., ils ont fait des hangars un peu au milieu des champs, oui mais aujourd'hui qu'est-ce qu'il se passe ? Là, ils sont cambriolés leurs hangars, donc en fait ils souhaitent délocaliser leurs fermes ou alors il faut qu'ils mettent leurs maisons à côté du hangar, ça donne des trucs un peu bizarres des fois mais... oui clairement (en réponse à une remarque sur les difficultés de circulation dans certains villages, ndlr), il y a plus de voitures et les gens sont plus motorisés que..., et les machines sont plus importantes* ». Cette évolution avait été signalée par l'un des

habitants enquêtés (le n°45 résidant à Marines). Elle tend à interroger sur la compatibilité des activités agricoles au sein du territoire du PNR du Vexin français, en regard d'un côté avec les évolutions affectant les communes et de l'autre avec les règles de préservation paysagère. Ceci peut constituer un paradoxe, le PNR s'étant initialement fixé comme objectif de soutenir les activités agricoles.

Le tableau qui se dessine concernant les transformations affectant les communes du Vexin se structure selon les lignes suivantes : une augmentation modérée des populations, mais des mécanismes de substitution sociale qui bénéficient davantage aux ménages aisés en raison de l'appréciation des prix de l'immobilier ; une difficulté à maintenir des emplois et surtout à en faire émerger de nouveaux ; une difficulté spécifique concernant les activités agricoles et l'adaptation des pratiques au sein d'un espace périurbain. Les effets de l'appartenance au PNR sur les transformations urbanistiques et paysagères vont quant à eux être abordés au chapitre suivant.

4.31. L'évolution des règles urbanistiques et paysagères : orientation et enjeux

Avant de traiter des règles en soi, il est souhaitable de préciser la manière dont les enquêtés perçoivent les évolutions des territoires. Sur ce point, les réponses sont claires et très unanimes. S'agissant des évolutions urbanistiques intervenues depuis la création du PNR, 7 enquêtés considèrent qu'il y a eu « *amélioration globale du cadre de vie* », 4 des « *transformations avec des points positifs et négatifs* », 1 signale « *peu d'évolution, stabilité* », aucun qu'il y a eu « *dégradation du cadre de vie* ». Enfin 1 a préféré ne pas s'exprimer sur le sujet, il s'agit en fait des **Enquêtés n° 23 (Enquêté n°1 : Mousseaux-sur-Seine / Enquêtée n°2 : Moisson ; Elus ; Maires adjoints ; Résident hors du Vexin)** non directement concernés par le PNR du Vexin français. Les avis sur les évolutions paysagères dégagent les mêmes tendances : 7 enquêtés considèrent qu'il y a eu « *amélioration globale du contexte paysager* », 2 des « *transformations avec des points positifs et négatifs* » et 3 « *peu d'évolution, stabilité* » et les **Enquêtés n°23** ont préféré de nouveau ne pas s'exprimer sur le sujet.

Il est important de noter que dans leurs propos les enquêtés signalent fréquemment un avant et après la mise en place du PNR, celui-ci ayant par l'adoption de la charte permis de mettre fin à certains projets « excessifs » et de mieux cadrer les initiatives. Ainsi l'**Enquêté n° 16 : (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « *Alors, il y a eu quand même beaucoup de constructions, depuis ma naissance il y a eu quand même beaucoup de constructions, le paysage a quand même évolué. Il y a eu beaucoup de lotissements qui ont été construits, certains de qualité, d'autres moins, bon voilà. La ville, elle est passée depuis ma naissance à environ 4500 habitants, 5000 à 7000 aujourd'hui, c'est quand même pour Auvers hein mais Valmondois où je suis né, c'est pareil, il y avait 800 habitants quand je suis né, il y en a 1300 aujourd'hui, bon donc il y a eu quand même des constructions, euh... Le PNR est arrivé au bon moment parce que je pense qu'à un moment il y a eu aussi des tentations de construire rapidement et un peu vite et des promoteurs pouvaient faire des constructions qui n'étaient pas forcément d'une qualité adaptée et donc je pense qu'aujourd'hui le PNR notamment et les règles d'urbanisme et la ZPPAUP amènent les protections qui évitent des dérapages, euh des constructions qui ne*

pourraient pas avoir leur place ici ». Les propos tenus sur Marines vont dans le même sens, comme l'indiquent les **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquêté n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquêté n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquêtée n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquêtée n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquêté n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans)** : « *Enquêté n°1 : Nous, l'équipe municipale elle est en place depuis 1994 donc quand on a commencé on devait être combien d'habitants... ? 2200, là on est 3500, alors c'est vrai qu'on a eu une augmentation démographique, on a essayé tant que possible de faire aussi bien inséré dans l'environnement et c'est vrai qu'on a pris la suite d'une équipe qui avait un projet où c'était très, très, important où ils voulaient en l'an 2000 être à 4000 habitants. Donc il y avait une volonté très importante et quand notre équipe a été mise en place je crois que les gens ont adhéré au fait qu'on était, on avait une autre démarche, donc c'était vraiment un développement, on disait harmonieux, équilibré, maîtrisé donc euh... [...] L'essentiel c'est la coupure verte, c'est ça entre le hameau et le bourg, ça c'était très important, ça représente l'identité c'est peut-être là, c'était un Bourg avec un hameau et avec de l'espace traversé par la nature. Si à l'époque il y avait eu du bâti là, ça aurait changé et on aurait eu un Bourg plus standardisé, une ville qui se serait étendue par là. Il y a des éléments, d'anciennes constructions, on se rend compte qu'ils auraient pu s'intégrer dans le patrimoine,...* ». Si l'on considère les propos précédents, les améliorations résultent d'une volonté nouvelle de la part de l'équipe municipale ayant pris les manettes de la municipalité en 1994 et du soutien susceptible d'être apporté par le PNR. Ce dernier est présenté comme ayant permis de mettre un frein aux projets d'extension de l'agglomération de Cergy-Pontoise tels qu'ils étaient encore redoutés dans le courant des années 80. Les propos de l'**Enquêté n°33 (Montreuil-sur-Epte ; Maire ; Réside dans le Vexin depuis 1976)** rappellent ce contexte : « *À l'époque (1976), le PNR n'existait pas encore et donc ne pouvait pas être pris en compte. La commune a été partie prenante de la rédaction de la charte en 95, année des élections. Je n'ai pas été réélu. J'ai donc participé à la préparation de la charte du 95 mais je n'ai pas pu la mettre en application, pas plus que la charte paysagère que la commune a signée. Mais comme c'était signé la nouvelle majorité n'a pas pu trop déroger. A l'époque c'était une conquête, des projets plus anciens avaient avorté. Le PNR a été une réaction de défense, une peur de l'extension de Cergy. Il y a eu une association très active les « Amis du Vexin » avec... autour de l'historien Dupâquier. L'idée du PNR est venue, même si on en parlait avec Marc Giroud l'actuel président. Sincèrement l'objectif c'était ça, la défense de se prémunir contre Cergy plus que la défense des paysages. C'est un point qui est venu ultérieurement. On a eu des belles heures autour des années 2000, aujourd'hui le problème est avant tout financier avec le changement de direction régionale et évidemment les problèmes de financement de la structure ». Le PNR apparaît donc comme un outil au service du contrôle de l'urbanisation et de la protection des paysages. Les mécanismes mis en œuvre suscitent un accord global, si l'on excepte l'**Enquêté n°25 (Nesles-la-Vallée ; Maire depuis 1989, cinquième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** qui insiste sur des dérives qu'il considère comme dogmatiques et éloignées des besoins des communes : « *Sausseron (le maire explique les discussions qui eurent lieu, à propos de la rivière du Sausseron qui traverse Nesles, ndlr), on a vu arriver alors pas forcément autour du PNR, bon il y a quand même une belle ambiance, des jeunes gens sympathique de 25 ans qui nous ont expliqué que tout ce que l'Homme avait**

*fait dans la vallée, c'était vraiment des bêtises et qu'il fallait rapidement et sous leur impulsion remettre le Sausseron dans son lit du Néandertal, de façon à ce que la trace de l'homme soit effacée, l'Homme, qui est un objet, enfin un être mauvais, vous savez il y a le bon et le mauvais, le vrai et faux, et alors les moulins qui ont nourri l'homme depuis toujours, il y en a à Nesles, il y en a partout, partout, alors les gens ont détourné les biens, et bien c'était pas supportable, et qu'il fallait revenir à l'origine du monde et que, aller l'expliquer ça doit être normalement à nous de le faire... Mais moi, j'ai renvoyé ces braves gens en disant écoutez messieurs, les écolos tirez les premiers, allez l'expliquer à Monsieur Tartempion que le Sausseron va bientôt passer dans le milieu de sa salle à manger parce que sa place d'origine était peut-être là, on grossit le trait, mais, mais, mais ça c'est un peu [...], alors quand les amis agriculteurs qui siègent aussi, il y a pas mal d'agriculteurs à Nesles, ben... ça les irrite un petit peu évidemment et pendant ce temps-là, on fait des conférences, on fait des colloques, on fait des trucs « écolos blabla » qui nous éloignent complètement de la mission que nous croyons être celle du PNR : accompagner les communes, être avec elles, leur donner quelques sous pour faire des projets qu'elles font toujours. Mais seulement, il suffit de baisser le plafond et le pourcentage, le plafond et le pourcentage à partir de ce moment-là il y a plus grande chose, mais on était très aidé, très accompagné par le PNR. C'est pas un regret financier que j'exprime là, c'est une espèce de philosophie qui est celle du Ministère de l'écologie parce que je l'ai fréquenté aussi un petit peu, qui nous envoie ses meilleurs soldats sous la casquette du PNR mais en mettant trop l'accent sur cet aspect « écolo blabla », parce que je dis « blabla » parce que ces discours verbeux que l'on trouve, regardez aujourd'hui les parutions du PNR... ». Ce ne sont pas tant les principes généraux qui semblent ici être remis en cause que les modalités d'application. Ceci renvoie à ce qui avait été signalé précédemment par cet enquêté comme une divergence croissante entre les projets de la commune et ceux du PNR, même s'il indique également : « Il n'est pas question de ne pas parler d'écologie dans un PNR, je ne suis pas fermé au contraire à ça, mais dès lors que ce sont des principes d'écologie de bon sens que l'on peut reprendre à notre compte, nous les communes, pour faire passer de l'information à la population, car la population aujourd'hui surtout la jeune, elle ne sait rien, elle découvre tout, des choses complètement basiques que les anciens connaissaient, aujourd'hui c'est ignoré. (L'enquêteur demande alors des précisions, des exemples, ndlr) La façon de traiter les arbres, les saisons pour faire les abattages, les entretiens des bois, que sais-je des tas de choses, l'utilisation, la résorption des eaux pluviales dans les propriétés ». Par-delà certaines critiques, parfois acerbes, se dégagent néanmoins de la part de tous les enquêtés, la volonté de limiter la croissance démographique, de contrôler le développement urbain et de préserver les atouts paysagers du Vexin français. Ceci peut donc être considéré comme un soutien explicite (ou parfois implicite) au projet territorial porté par le PNR. Aucun enquêté ne souhaitant supprimer les règles telles qu'elles existent. Les outils mis en place suscitent par ailleurs un intérêt certain de la part des enquêtés extérieurs au PNR. Ainsi pour les **Enquêtés n° 23 (Enquêté n°1 : Mousseaux-sur-Seine / Enquêtée n°2 : Moisson ; Elus ; Maires adjoints ; Résident hors du Vexin)** : « Alors moi je n'ai aucune idée (en réponse à une question sur les règles s'appliquant dans le PNR du Vexin français, ndlr), enfin je ne sais pas du tout à part le fait que ça peut protéger pour moi, architecturalement, déjà empêcher les gens de faire n'importe quoi et puis au niveau des paysages. Cela peut éviter la densification etc. Donc pour cela oui, je pense que ça devrait*

avoir un intérêt oui, après est-ce qu'il y a des contraintes... quelles sont les contraintes ? Ça, on les connaît pas trop... - Enquête n°1 : Quand on voit ça, on se dit chouette (en référence aux panneaux signalant les communes « Villes portes » du Vexin, ndlr), c'est la porte du Vexin, la porte elle est là, nous on y est, mais nous on n'y est pas, on voudrait bien. - Enquêtée n°2 : Voilà, aujourd'hui on voudrait savoir si c'est un beau panneau pour nous faire plaisir ou si on est vraiment dedans. Pour le moment non, on est à l'extérieur, on est bien à l'extérieur et on voudrait bien y rentrer donc avec ses avantages, peut-être quelques inconvénients, mais bon je pense qu'il y aura plus d'avantages que d'inconvénients. - Enquêteur : Et les avantages vous les qualifiez comment, quels seraient les principaux avantages ? - Enquête n°1 : C'est ce qu'on avait évoqué, c'est-à-dire la protection, les garanties, mais surtout protection, protection au niveau paysage, au niveau administratif. Je pense à la forêt entre Moisson et Mousseaux, c'est Natura 2000, la forêt. Elle est classée Natura 2000, comme La Roche-Guyon, ben... les gens ne peuvent pas faire n'importe quoi dedans, c'est déjà une avancée. Oui, il y a déjà certaines règles et là dans la forêt les gens faisaient n'importe quoi. Ils allaient n'importe où, ils cueillaient les fleurs donc là, il y a des chemins qui sont balisés, on a des espèces protégées, les chiens doivent être tenus en laisse ». Comme il est indiqué sur la carte 2 en Annexe II, ces deux communes avaient été identifiées comme susceptibles d'intégrer le PNR lors du prochain renouvellement de la charte.

4.32. Connaissance et acceptation des règles urbanistiques par les habitants

Il ne s'agit pas ici d'évaluer la connaissance des règles urbanistiques par les élus, les architectes, ni les urbanistes, mais de comprendre la façon selon eux, dont les habitants se les approprient, ou les acceptent. Le Tableau 24 ci-dessous permet de dégager un premier état de la situation.

LES REGLES SONT-ELLES CONNUES PAR LES HABITANTS ?				
Pas d'avis exprimé	Règles méconnues	Règles accessibles peu connues	Règles connues en cas de projets	Règles discutées et connues
0	0	1	12	0
QUEL AVIS SUR LES REGLES URBANISTIQUES ET PAYSAGERES ?				
Pas d'avis exprimé	Des règles insuffisantes, trop floues	Des règles incompréhensibles, peu cohérentes	Des règles strictes garantissant la qualité du cadre de vie	Des règles trop strictes entravant les initiatives
1	1	1	9	1
LES POPULATIONS SONT-ELLES CONFRONTEES AUX REGLES ?				
Pas d'indication sur ce point	Non, jamais	Rarement	Fréquemment	Très fréquemment
0	0	4	8	1
QUELLES EVOLUTIONS SERAIENT SOUHAITABLES ?				
Pas d'avis sur la question	Supprimer les règles	Mieux informer pour rendre les règles plus compréhensibles	Assouplir les règles pour ne pas nuire aux initiatives	Faire évoluer les règles pour lier tradition et modernité
0	0	8	4	1

Tableau 24 : Perception des règles par les habitants, selon les élus, urbanistes et architectes.

Le Tableau 24 permet de dégager des tendances fortes. Les enquêtés considèrent de façon presque unanime⁶⁰ que les habitants appréhendent réellement les règles lorsqu'ils déposent un projet (12 réponses sur 13 exprimées). De la même façon, les règles urbanistiques et paysagères strictes leur paraissent « garantir la qualité du cadre de vie » (9 réponses sur 12 exprimées). S'agissant de la confrontation aux règles, les réponses sont plus nuancées (9 considérant que les populations sont « fréquemment » ou « très fréquemment » confrontées aux règles). S'agissant des évolutions souhaitables, comme il a été indiqué précédemment, aucun n'envisage de « supprimer les règles », mais 8 considèrent qu'il faut « mieux informer pour rendre les règles plus compréhensibles », 4 « assouplir les règles pour ne pas nuire aux initiatives » et un seul « faire évoluer les règles pour lier tradition et modernité ».

La connaissance des règles résulte grandement de la volonté de mettre en œuvre un projet. Ceci avait déjà été signalé lors de l'analyse des entretiens avec les habitants (voir les Figures 52, 53 et surtout la Figure 62 qui met en relation « l'acceptation des règles », avec la « connaissance de celles-ci »). L'**Enquêté n° 6 (Marines ; Elu ; Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans)** précise la manière dont les choses se passent sur sa commune, à la fois pour transmettre de l'information à tous les habitants, mais aussi pour répondre aux demandes plus précises formulées dans le cas de montage de projets : « *On essaie de faire de la pédagogie à travers les magazines municipaux. On a rappelé aux gens qu'on est dans un site protégé et que pour leurs demandes d'autorisation, il fallait qu'ils viennent nous voir avec un système de commission hebdomadaire. On a dans notre équipe des gens qui sont capables de donner des conseils. Ce n'est pas toujours bien perçu. Si quelqu'un fait par exemple des travaux non autorisés, on fait un petit courrier. On lui adresse la photocopie du magazine et on l'invite à passer nous voir, on ne lâche pas les gens. Alors, au niveau de la perception, il y a des gens qui disent qu'il y a trop de normes, trop de réglementations. Mais il faut qu'elles soient bien adaptées. [...] Les gens qui participent aux réunions extra communales vont faire un dossier. Beaucoup de gens qui viennent de l'extérieur qui s'installent à Marine souhaitent discuter et nous montrer les projets. Mais les vieux locaux sont plus rétifs, bon cela dépend des personnes. Certains vont dire « pas vu, pas pris ». Il n'y a pas d'opposition jeunes/vieux, c'est lié à la personnalité des gens mais on n'entend pas trop de gens se plaindre ... ou peut-être parce qu'ils savent qu'on est très legalistes. Mais c'est plus le manque de citoyenneté, peut-être dans la vie quotidienne qui peut poser problème, le vivre ensemble ».* L'**Enquêté n° 16 (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** estime quant à lui que ces règles sont nécessaires et globalement acceptées par les populations, dans le sens où elles contribuent à garantir une unité paysagère à la commune, ce qui constitue un atout pour ses habitants, mais également pour les touristes qui sont nombreux à Auvers-sur-Oise : « *... quand on dépose un permis, quand on modifie les choses, les choses passent par l'architecte des Bâtiments de France, donc c'est très contraignant mais euh cette contrainte, elle est, je dirais, librement acceptée, les habitants l'ont acceptée parce que euh... même si c'est une contrainte pour soi-même, mais ça évite qu'en face de*

⁶⁰ Il est nécessaire de rappeler que les enquêtés ne se sont pas eux-mêmes positionnés sur cette grille. De la même façon que dans le cas des habitants, ce sont les propos tenus lors des entretiens en face à face qui ont conduit à les situer ainsi. Les tableaux insérés à la fin de chacun des extraits des propos (voir le Volume 2 Annexes) permettent de saisir le lien entre les discours et les grilles de positionnement.

chez soi il y ait une maison qui ait des matériaux incongrus qui ait des choses, voilà. Donc ce sont des règles qui renforcent l'identité et permettent sa préservation ou sa continuité dans le temps, hein, donc je pense que ça c'était une bonne chose alors... C'est le cas pour la ville, c'est le cas pour ma maison à moi, par exemple, j'ai pas le droit d'agrandir plus de 25 m², bon ben voilà c'est une règle que je comprends parce que sinon elle détruirait l'unité générale de la ville, ce qui a fait... Alors en plus, sur Auvers, c'est particulier parce qu'on a eu beaucoup de peintres qui ont immortalisé la ville : Cézanne, Van Gogh, Daubigny et beaucoup d'autres. Et donc on a intérêt, je dirais pour le visiteur, parce qu'il y a nous, habitants, mais aussi les centaines de milliers de visiteurs qui viennent, qui découvrent la ville et qui veulent retrouver les éléments du patrimoine pictural aussi, il y a aussi cet élément-là, euh il est très important également ». Afin de faciliter la connaissance par les populations de ce qu'il est possible ou pas de réaliser, certaines communes se livrent à des recensements du foncier aménageable et du patrimoine existant. L'**Enquêté n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** fournit des indications sur la démarche entreprise sur sa commune : « *Par exemple (à propos des nouvelles règles en vigueur dans le cadre de l'élaboration du PLU, ndlr) on a plus le droit d'intensifier sur les terres agricoles avec la nouvelle loi (voir loi ALUR de 2014 : éviter de construire sur des terres agricoles et favoriser les constructions dans le bâti existant, ndlr) donc on est obligé de centraliser, on fait une répercussion des terrains qui sont à l'intérieur du village et les gens vont éventuellement pouvoir faire des divisions de terrain voilà, c'est ça un peu le but de l'histoire, c'est de sensibiliser les gens, de dire attention. Quand on avait fait la première réunion ici avec le service de l'État, de la voirie [...] ils ont dit, attendez on arrête tout, on n'intensifie pas, c'est fini on arrête, on va simplement intensifier à l'intérieur du village. Tout à fait, on rentre dans les codes du PNR (en réponse à une remarque concernant la compatibilité entre cette loi et la charte du PNR, ndlr). Ah oui, ça c'est clair, ça c'est clair* ». Les **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquêté n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquêté n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquêtée n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquêtée n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquêté n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans)** fournissent des indications sur le recensement du patrimoine : « *Enquêté n°1 : (De retour avec les documents sur le patrimoine, ndlr) : c'est pour vous montrer voilà, le patrimoine bâti c'est un peu tout ça, tout ça c'est sûr Géoportail, puis on a vu les éléments euh..., les édifices remarquables et à chaque fois, on fait des fiches et c'est là qu'on a pu préserver dans vingt propriétés les Jardins. Donc, il y a eu une volonté forte et expliquée aux propriétaires. Donc il n'y a pas eu de recours, ça a été approuvé, donc tout ça il a une euh..., donc voilà par exemple on prend une maison du notaire ici, on fait la description de la maison en détail. Alors là, le Parc nous a beaucoup aidé avec son bureau d'étude (en fait, il s'agit du bureau d'études de la commune, mais financé en partie par le PNR, ndlr) sur les détails architecturaux et puis après, prescriptions, recommandations, donc tout ça, c'est vraiment annexé au PLU, c'est dedans. Les gens qui sont les propriétaires, c'est vrai que ça leur donne des contraintes, mais ça leur donne aussi des avantages parce qu'il est plus facile de demander des subventions au Parc naturel en s'appuyant sur le fait que c'est répertorié ». Ces éléments contribuent à rendre plus transparentes les informations, sur ce qu'il est possible de faire ou non, mais aussi sur les aides susceptibles d'être obtenues ou non. A titre de rappel, un*

grand nombre d'habitants enquêtés avaient indiqué à la fois que le PNR du Vexin français avait une identité reposant sur son « *cadre bâti et paysager* » et qu'il était souhaitable de « *mieux informer* » (voir Figure 69). La question de la pertinence du patrimoine méritant d'être sauvegardée est posée par certains enquêtés, ainsi de l'**Enquêté n°24 (Arronville ; Elu puis Maire depuis moins d'un an en remplacement de M Pellegrin démissionnaire ; Réside dans le Vexin depuis 1976)** : « *Il y a un château d'eau qui date des années d'avant-guerre qui est en béton, qui est une verrue, je ne vois pas la nécessité. En allant à Héréville, quand vous sortez, vous tournez à droite tout de suite après le village, quand vous remontez pour aller sur la nationale vous avez une route sur la droite et puis vous prenez par là et vous allez arriver vous allez retrouver la nationale à hauteur du domaine de Ballincourt et là, le château d'eau c'est une verrue, je vous dis que c'est une verrue moi. Pour moi, je vois aucun intérêt et ben... on nous oblige à le garder. Eh bien le Parc et Monsieur Bellon (en réponse à la question : Qui ?, ndlr). Il est protégé le château d'eau, il fait l'objet d'une protection. Alors que c'est un truc qui est pourri, qui est en béton, qui date de, de, la guerre 14, moi je dis, il y a pas un esthétisme... Voilà, des gens me disent qu'on doit garder ce château d'eau, quand on m'a dit qu'on devait garder ce truc là... Je ne vois pas l'intérêt. Déjà il y a des risques par exemple que les enfants arrivent à monter. On le voit pas cela ? »*

Par-delà l'accès aux règles, les difficultés peuvent aussi résulter des processus décisionnaires complexes impliquant les mairies, les services de l'urbanisme (en particulier lorsque celui-ci est décentralisé à Vigny dans le cas des communautés de communes Vexin Centre et Vexin Val-de-Seine), le PNR et le rôle joué par l'ABF. Les enquêtés fournissent des éclaircissements sur ces différents points. Ainsi l'**Enquêté n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** : « *Oui tout à fait (confirmant que les dossiers sont bien instruits par la Communauté de communes Vexin centre, les services étant situés à Vigny, ndlr), mais il y a des fois on accepte pas un projet. Moi j'ai accordé un permis de construire l'année dernière où monsieur Bellon n'était pas d'accord avec, moi j'ai accordé le permis et je lui ai dit c'est bon, j'ai accordé le permis parce qu'il voulait me mettre la maison en façade de rue si vous voulez et pour rentrer leur voiture, les gens ils avaient pas la possibilité... ils laissaient la voiture sur la rue, donc je fais décaler la maison de manière à faire rentrer au moins une voiture. Donc elle a reculé, il en a fait un scandale, j'ai dit écoutez si vous montez contrôle administratif enfin, laissez tomber. Ça s'est réglé, c'est moi qui ait eu gain de cause. La maison est construite et les gens sont dedans et voilà, on n'en parle plus. Il faut pas toujours non plus... j'allais dire, dire amen, quoi on est trop gentil des fois, mais il voit pas les choses un peu pratiques tout en restant... allez si on met la maison là au bord de la route, si vous la reculez là, soit dit, ça ne va pas changer le monde... Quand il y a un dossier un peu épineux, il donne un rendez-vous, parce qu'on prend des rendez-vous maintenant (dans les bureaux de la Communauté de communes Vexin centre, ndlr). C'est une fois par mois, alors je dis aux gens écoutez, on va aller ensemble, on va lui expliquer notre dossier, ce sera mieux parce que sinon vous allez faire des trucs..., donc des fois comme ça, ça s'arrange un peu mieux. Parce qu'il y a des gens qui veulent faire un projet un peu olé-olé on va dire... ».* Le rôle respectif des services instructeurs et de l'ABF mérite également d'être clarifié. Les **Enquêtés n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre; Directeur général des services (cf.**

Enquêté n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquêtée n°2) ; Pas d'information sur ce point fournissent des indications⁶¹ : « Enquêtée n°2 : (A propos des liens avec l'ABF et les permanences qu'il tient au sein de la CC Vexin Centre, ndlr) : C'est très intéressant, alors là pour le coup, on a un côté réglementaire et lui il a le côté architectural. Des fois, il dit il faut faire ça comme ci. Nous, on dit, ça réglementairement c'est pas possible, c'est intéressant mais les gens ils sont..., c'est compliqué. On a une permanence, on a un après-midi par mois, on prend les rendez-vous avec les particuliers, on les oriente, concrètement on a des gens qui ont eu des, des refus pour leur permis de construire, parce que ça n'allait pas. Donc là, ils viennent et puis en gros, qu'est-ce que je dois faire, qu'est-ce que je peux faire ? Ils viennent avec le projet, ou ils viennent avec leurs anciens projets et puis on travaille en direct, voilà. Ou alors ils viennent avec un avant-projet. Pour voir s'il est compatible avec les règles, de voir si ça va. On fait l'instruction en direct et sur le règlement, on regarde. M. Bellon, il sort son crayon, il regarde si ça va, s'il aime bien. Un des avantages chez lui, c'est qu'il aime bien dessiner, ce n'est pas l'avis de tout le monde, ça dépend des gens, mais il aime bien dessiner ».

L'ABF, **Enquêté n°41 (Val-d'Oise ; ABF ; Réside dans les Yvelines, hors PNR)**, qui a accepté de répondre à nos questions fournit des indications complémentaires sur la démarche et sur les spécificités de son rôle : « (En réponse à une question sur la cohérence entre les chartes paysagères et les documents d'urbanisme, POS et PLU, ndlr) Alors, surtout au niveau de la charte paysagère, les chartes paysagères sont vraiment des chartes de référence pour les communes, partie architecturale et surtout paysagère. Donc ces chartes paysagères sont de très bons outils pour nous, pour les inspecteurs des sites qui travaillent dans le Vexin et pour les agents du PNR. En revanche toute la partie architecturale se retrouve dans le PLU. Et les PLU qui sont en train de sortir dans le Vexin appuient, enfin mettent l'accent sur l'architecture et surtout sur l'architecture traditionnelle qui sert un peu de référence à l'autre façon de travailler pour les projets à venir. En même temps dans les PLU, vous avez beaucoup d'inventaires. Ce qui est pour nous une bonne chose, l'inventaire du patrimoine remarquable, des maisons intéressantes, des fermes anciennes, des arbres isolés et des murs anciens et tout cet inventaire qui est fait parfois par le PNR et souvent par les bureaux d'études en charge des PLU. Pour nous ce sont de bons outils, parce qu'en général, vous avez un plan et puis le bâtiment et puis le bâti architectural et paysager est répertorié dans le PLU de manière précise. Il y a un corps de règles qui est pour nous très important et très intéressant. L'avant-projet c'est très utile pour qu'on puisse donner un avis ou un préavis avant le dépôt du dossier et nous, on se déplace. L'architecte des Bâtiments de France se déplace. Je fais des permanences à peu près mensuelles dans les communes ou les Communauté de Communes où je gère les dossiers d'urbanisme. Je me déplace régulièrement justement pour voir le plus possible les dossiers en amont avant de faire le dépôt. [...] (S'agissant des protestations exprimées par les habitants, ndlr) Ça peut arriver. Oui ça arrive, mais il faut qu'on puisse toujours discuter les éventuelles protestations ou contestation. Il faut qu'on puisse nous, savoir les expliquer et avoir un argumentaire qui

⁶¹ Les **Enquêtés n°27** rappellent : « Enquêtée n°2 : Donc, je disais, il y a pas de transfert de compétences c'est-à-dire que les établissements enfin les deux communautés de communes n'ont pas la compétence en urbanisme, c'est-à-dire qu'en fait c'est le maire qui signe, c'est pas le président (de l'EPCL, ndlr), le maire est compétent, on est juste le service qui instruit, c'est tout ».

permette au demandeur de leur expliquer pourquoi on leur a demandé ça et pas ça. (S'agissant des types de critiques, ndlr) Alors ça peut être des critiques parce qu'on a leur a refusé un mur de clôture en parpaings enduits alors qu'on est dans un secteur très naturel. Ça peut arriver, ça peut être des panneaux solaires un peu mal implantés sur les toitures alors que nous on a évité d'avoir des panneaux solaires non implantés. Ça peut être des critiques sur les volumes, des critiques sur les matériaux, sur les matériaux de menuiserie, sur les proportions de baies, sur des volumes trop carrés, ou pas assez rectangulaires. (En réponse à une question sur les raisons de ces critiques, ndlr) Ça veut dire que parfois ils habitent ou s'estiment chez eux, parfois ils se disent dans leur maison, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent, mais ils font pas référence ni au contexte, c'est rare si vous voulez, ni au contexte, ni au paysage, dans lequel ils vivent, qui doivent leur servir un peu de référence ». Il est donc envisageable de bénéficier d'une aide préalable de la part des services de l'urbanisme, en lien avec l'ABF avant le dépôt d'un projet. Il serait intéressant de connaître la part des projets, qu'ils proviennent des habitants ou d'autres acteurs (promoteurs, municipalités, ...) ayant suivi cette démarche⁶².

En parallèle, les projets déposés peuvent également faire l'objet d'une amélioration résultant du travail des architectes – conseil, comme l'indique l'**Enquête n°39 (PNR ; Architecte-conseil ; Ne réside pas dans le Vexin)** : « Comme un obstacle et comme un frein (en réponse à une question sur le rôle de la réglementation, ndlr), je pense que vous l'avez constaté, moi je suis en contact avec des gens qui veulent mener des projets, ce sont agriculteurs, des mairies ou des habitants. Pour eux, quand on leur dit vous pouvez pas faire de toiture rouge, c'est pas possible les couleurs sont interdites, du coup on brise leur projet, donc on a un obstacle. Souvent je leur rappelle juste la réglementation, pour peut-être contourner les choses différemment, réfléchir aux choses différemment et peut-être vous pourrez le construire, et je brise souvent les règles ou un projet en leur disant : « Non, on va revenir à des choses plus basiques et ça vous empêchera pas de faire un projet », parce que je suis dans un rôle un peu plus de consensus, diplomate, en tout cas dans le Parc, moi j'ai pas un rôle de policier... Je leur dis que vous devriez travailler plutôt dans cette direction que dans l'autre voilà, et je les oriente. Souvent ça se passe bien, parce que les gens entendent et j'ai la même chose avec mes clients avec qui je travaille en dehors du Parc avec qui j'ai des projets quand ils viennent me voir avec des projets. Ils ont déjà une idée bien ficelée de ce qu'ils veulent faire. Quand on commence à travailler sur le dossier, je leur dis une autre voie pour travailler le projet, et ils disent ah oui, c'est génial, on n'a pas pensé à ça. Je pense que c'est toujours adaptable (à propos des règles, ndlr), mais bon en privé, il y a des choses qui sont interdites comme mettre les fenêtres en PVC, ça ne peut pas être adaptable, après ça

⁶² Les **Enquêtes n°27** précisent : « Enquête n°2 : Pour information, juste parce que je vois qu'il y a beaucoup de demandes fréquentes d'aménagement de la part d'habitants. A savoir, on a dépassé les 1000 dossiers cette année. On a plus de 1000 dossiers, tout confondu, et on a quand même beaucoup au niveau de la proportion, ça va être compliqué de vous le dire, on a quand même beaucoup de demandes de réhabilitation de bâtiment, de ravalements, de réfections de toiture, de réfections de menuiserie, qui quand même participent à une, à une identité du territoire dans le sens où c'est très cadré et on fait pas ce qu'on veut. Donc voilà, tous les villages s'améliorent au fur et à mesure, de façon volontaire de la part des gens et après je ne sais pas... ». A ce stade, nous ne disposons donc pas d'éléments précis sur les projets ayant bénéficié d'une aide préalable.

*n'empêche pas les gens de le faire derrière le dos de tout le monde, de faire leurs fenêtres et mettre des fenêtres en PVC, et même une fenêtre, ça peut se faire en une journée, avant que quelqu'un le constate c'est trop tard... Et même une fois j'ai donné un conseil à un habitant je leur ai dit vous pouvez faire le mur en pierres quelque chose comme ça et une fois je suis passé, j'ai vu le mur en fausses pierres. C'est encore pire, ils ont mis un placage pierre sur le mur. [...] Oui souvent des demandes d'agrandissement (en réponse à une question sur les types de demande, ndlr) ou de création de velux, ou de création de percements dans les murs dans des fermes ou quelque chose comme ça. C'est un peu les sujets récurrents, après j'ai beaucoup de sujets, c'est par période, des demandes de création de hangar à l'extérieur du village pour des agriculteurs. Il y avait une période avec cinq agriculteurs d'affilée et on en a pas eu depuis longtemps. En général, j'essaie de trouver la meilleure solution pour implanter leur bâtiment et quand je pense que c'est pratiquement assez mûr, je leur dis qu'on peut envoyer aux Bâtiments de France. Il donnera un avis avant d'inscrire le dossier, en fait peut-être ce qui peut paraître long pour certains projets, c'est le délai. A partir du moment où les gens veulent travailler correctement, même les gens qui respectent les règles viennent nous trouver, on le refait, trois ou quatre modifications de leur projet, et puis après il faut aller voir l'ABF, et après il faut déposer un permis de construire ou déclaration, et pour tout ce processus, il faut à peu près des semaines, des mois etc. Et parfois pour des projets qui sont même modestes, ça peut prendre beaucoup de temps, ça je pense que c'est ressenti par beaucoup d'habitants ». Outre les délais qui peuvent se révéler dissuasifs pour certains habitants, peut aussi se poser la question du coût des améliorations demandées. L'**Enquête n° 18 (Auvers ; Technicien ; Architecte ; Membre d'un groupe de travail à la mairie ; Réside dans la Vexin depuis 30-40 ans)** en fournit un exemple : « On essaie des projets à Valmondois. Ils n'ont pas tous aboutis parce que les personnes qui voulaient rénover la maison ont trouvé que les exigences de l'architecte des Bâtiments de France ont été importantes par rapport... elles dépassaient leur budget, bon ça ne se fait pas... Je pense qu'on a quand même sensibilisé un petit peu, à faire en sorte de dire si vous refaites la toiture, essayez de regarder, de mettre de la tuile petit moule plutôt que la tuile mécanique, bon voilà. Voilà, il y a peut-être aussi un travail à faire avec des artisans locaux parce que fabriquer un volet comme ça ou fabriquer un volet avec une écharpe, c'est un peu plus compliqué, mais c'est pas si cher que ça. Si l'artisan il a 25 commandes au lieu d'en avoir deux peut être qu'on peut arriver à un prix de revient à peu près équivalent, euh donc voilà. Associer aussi les artisans, pas leur imposer des choses contraignantes mais leur dire qu'on peut faire des choses, maintenant des règles, des règles d'urbanisme, il en faut : répondre à la demande de logements sociaux, d'équipement etc. »*

La comparaison entre les règles adoptées dans le PNR du Vexin français et celles concernant des communes extérieures à celui-ci contribue parfois à des incompréhensions, cela est en particulier le cas pour des communes situées aux limites du PNR, comme l'indique l'**Enquête n°33 (Montreuil-sur-Epte ; Maire ; Réside dans le Vexin depuis 1976)** : « La réglementation est ici plus stricte qu'ailleurs. Ecoutez, je vais vous dire : on a l'avantage et l'inconvénient d'habiter à côté de la Normandie. Les gens se connaissent au-dessus de l'Epte et ils ont des amis, de la famille. Ils comparent. De l'autre côté, c'est beaucoup plus souple. L'ABF d'Évreux est beaucoup plus souple. Au niveau de l'habitat, on peut voir de l'autre côté

apparaître de la chaumière normande. On voit certaines choses que l'ABF du Vexin français rejette tout de suite chez nous. Bon globalement, la différence paysagère n'est pas frappante des deux côtés de l'Epte. Un autre exemple de règle, la lucarne par exemple ou les ouvertures doivent être alignés. Esthétiquement ça tient la route. En cas de percement, il faut que les fenêtres soient alignées sur celles du rez-de-chaussée c'est entièrement logique. Néanmoins, les gens adhèrent difficilement, ils font par comparaison et ça c'est imparable. Avec mes fenêtres, voyez ce que, ce que fait mon voisin et il a rien demandé et puis voilà... On a beau faire des lettres de rappel au voisin qui a fait ça sans autorisation, quelquefois l'ABF se fâche tout rouge ou quelque chose qui a été fait qui n'est pas bon du tout. Il a mis l'affaire au tribunal pour avoir réalisé des choses qu'il n'avait pas approuvées. C'est une amende une fois pour toutes, mais dans certains cas il laisse tomber. J'ai essayé en tant que maire de jouer la conciliation et on a aussi à faire avec un conciliateur. La solution a été finalement trouvée via un trompe l'œil. On a présenté ça à l'ABF qui a fait un, un, effort et donc il a laissé. Les amendes ne sont d'ailleurs pas dissuasives... ». Ceci peut donc contribuer à contourner les règles en ne déclarant pas certains travaux réalisés. Cette situation ne réfère pas uniquement à la commune citée précédemment, ainsi l'**Enquête n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** pointe les mêmes tendances : « J'en ai eu des dossiers qui viennent ils ne sont pas acceptés. On remodifie le dossier, on trouve une solution et puis hop ça repart de nouveau et tout ça, ça demande du temps... c'est ça qui..., alors j'ai dit à Monsieur Bellon, je lui dis bah... écoutez plus vous refusez les choses, plus les gens ont tendance à les faire sans demander d'avis, ça c'est sûr. Refuser quelque chose et c'est systématique, alors les gens ils ont peur de monter leur dossier pour qu'il soit refusé alors ils se disent si c'est comme ça on va le faire, on verra bien ». De telles tactiques de contournement conduisent les municipalités à renforcer leurs propres contrôles, comme le souligne l'**Enquête n° 6 (Marines ; Elu ; Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans)** : « On peut difficilement demander à un jeune couple qui s'installe de s'investir dans la vie de la commune. Il y a des gens qui arrivent et qui adhèrent à la démarche. Ils veulent être au courant. Ceux qui n'adhèrent pas sont plus souvent installés dans les quartiers périphériques justement. Dans un contexte pavillonnaire, ils sont peut-être plus réfractaires. Ils sont venus un peu pour être tranquilles. Or, ils arrivent dans un secteur où on est très légaliste. Et les membres prennent ainsi des photos, non pour embêter les gens, mais pour pointer le manquement aux règles. Par exemple les portails ou fenêtres en PVC ne sont pas autorisés dans tout le Vexin comme site inscrit. Les gens ont du mal avec cela, notamment au niveau financier, parce que le bois coûte plus cher à l'installation ; à l'entretien, il pose problème aussi. Il y a le côté budget. Quand on s'installe, on fait la maison, puis la clôture, on préférerait la faire vite et moins cher. Mais c'est moins beau aussi. Il y a des gens même sur la place de la mairie qui ont mis des velux en PVC blanc face à l'église qui est classée. On a ainsi vu arriver la semaine dernière des grandes fenêtres PVC qui traversaient la place. On est allé leur expliquer. On est allé lui dire que c'est pas autorisé et ils ont dû le refaire en bois. C'est plus cher, ..., mais bon ».

Pour autant, les critiques (mesurées) portant sur les règles urbanistiques et paysagères spécifiques au territoire du Vexin français doivent-elle être amendées, dans le sens de l'assouplissement ? Aucun enquêté n'a défendu une telle proposition. Une forme de

consensus se dégagerait plutôt sur les positions développées par l'**Enquêté n° 16 (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « *L'enquêtrice : Est-ce que vous pensez que les règles doivent être assouplies, dans certains cas ? - Ben je crois pas, je ne crois pas qu'il faille les assouplir parce que si on les assouplissait trop, je pense que ça risquerait d'entraîner des travaux qui soient faits comme ça sans beaucoup de contrôle et sans cohérence et donc je ne suis pas un partisan de l'assouplissement de ces règles-là, je pense qu'il faut garder beaucoup de rigueur dans une politique urbanistique qui sert à vraiment urbaniser et qui amène de la cohérence. C'est un peu contraignant mais c'est nécessaire. - L'enquêtrice : Pour vous, il faut faire respecter les règles ? - Il faut les faire respecter, ce qui n'est pas toujours simple parce qu'il y a des citoyens qui ont tendance à contourner ça. - L'enquêtrice : Est-il possible de réadapter les règles ? - Non je ne crois pas, je pense qu'il faut rester assez ferme là-dessus, mais c'est pour la bonne cohérence générale, pour l'intérêt public bien conçu, l'intérêt des habitants des visiteurs etc. » Toutefois, l'un des enquêtés considère que compte tenu des nouveaux enjeux locaux et globaux, des adaptations seront nécessaires. L'**Enquêté n°39 (PNR ; Architecte-conseil ; Ne réside pas dans le Vexin)** développe ainsi ses analyses : « *Je pense (en réponse à une question sur la manière de concilier patrimoine et modernité, ndlr) pour faire ça, il faudrait accepter, c'est pas que la transition énergétique, c'est numérique aussi, les villages, certains villages ont tendance à se dépeupler des commerces de proximité, donc c'est la grande surface du coin. Peut-être que de plus en plus de gens vont pouvoir travailler avec des moyens numériques, depuis chez eux, en limitant leur transport. Donc ça, c'est une forme de modernité et d'évolution après, c'est accepté qu'il faudra peut-être que..., installer plus de panneaux solaires, des éoliennes, je ne sais pas... Ce sont des choses qui vont faire évoluer aussi le paysage, peut-être que ça sera par obligation, par nécessité, et peut-être que les garde-fous qui sont là, pour protéger ce paysage, vont peut-être sauter, parce que la précarité énergétique sera tellement forte... Il faudrait qu'on accepte d'avoir quelques panneaux solaires, des éoliennes dans les champs, à condition que ça soit beaucoup plus rentable pour les utilisateurs. Et moi, je pense que le rôle du Parc, c'est d'essayer justement de démontrer par des actions parfois limitées, et à valeur de laboratoire, de tenter des expériences et dire vous voyez ça marche, ça fonctionne, c'est joli. Mettre un panneau solaire bien intégré sur un bâtiment, ça peut se faire de manière correcte ».* Il s'agit en fait de savoir où mettre le curseur, entre les exigences de la préservation afin de maintenir une forte identité paysagère et urbanistique d'un côté et de l'autre de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux. Il est probable que des réponses adaptées permettent de tenir tout à la fois ces deux niveaux d'exigence. Devrait par ailleurs s'ajouter la prise en compte des disparités sociales des habitants, comme le souligne l'**Enquêté n° 16 (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « *Alors il y a une contrainte qui est embêtante, c'est que parfois ça entraîne un surcoût et ça c'est un vrai problème, parce que pour certaines familles modestes, ça peut être parfois un certain frein. Les familles qui ont un pouvoir d'achat très limité peuvent ne pas faire de travaux parce que ben ça coûte trop cher. Refaire une toiture avec des petites tuiles, ça coûte, ça coûte un peu plus cher qu'avec la tuile mécanique. C'est vrai que ces contraintes-là peuvent être des difficultés pour les familles modestes, d'où les mesures d'accompagnement, alors il y en a quand même heureusement, il y a des euh..., dans la loi, d'ailleurs dans la nouvelle loi de la transition**

énergétique, il y a des formes d'aide pour les plus défavorisés, des isolations à un euro, des systèmes comme ça, qui permettent heureusement à ces familles-là de pouvoir euh,... à arriver à faire les travaux avec des aides, sinon ils ne pourraient pas le faire. Mais globalement, je pense que ces euh, ces règles très contraignantes euh ont plus de positif que de négatif voilà. Mon bilan est plus que positif par rapport voilà, mais il faut de l'accompagnement notamment financier pour les plus défavorisés ». L'équation à résoudre est donc complexe et nécessite d'intégrer plusieurs variables : adaptation des bâtiments et du tissu construit des villages et bourgs du Vexin, en prenant en compte les impératifs de la transition énergétique et les disparités sociales, tout en préservant les spécificités de l'identité territoriale, dans un contexte de pression démographique s'exerçant sur les espaces périurbains de l'agglomération parisienne.

4.33. Spécificités des aides apportées par le PNR du Vexin français, aux communes et aux habitants

Afin d'y parvenir, des dispositifs d'aide provenant du PNR existent d'ores et déjà. Il s'agit de savoir comment ceux-ci sont identifiés et utilisés par les porteurs de projets et tout particulièrement par les habitants. Les entretiens révèlent que les « *conseils pour les projets d'urbanisme* » ont été cités 11 fois sur 12 (les **Enquêtés n° 23 (Enquête n°1 : Mousseaux-sur-Seine / Enquête n°2 : Moisson ; Elus ; Maires adjoints ; Résident hors du Vexin)** situés hors du PNR Vexin français ne pouvaient répondre à cette question, d'où le total effectué sur 12 enquêtés), que les « *conseils pour la protection paysagère* » l'ont été 10 fois, « *l'aide pour la communication* » 6 fois, « *la concertation pour les chartes* » 8 fois et les « *aides financières* » 12 fois, soit systématiquement évoquées par les enquêtés. Il avait par ailleurs été observé que parmi les évolutions souhaitables des règles, c'est « *mieux informer pour rendre les règles plus compréhensibles* » qui avait été le plus fréquemment signalé (dans 8 cas sur 13).

Une des aides fréquemment citée concerne l'élaboration des documents d'urbanisme, ainsi **l'Enquête n° 6 (Marines ; Elu ; Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « *Il y a le plan de référence du PNR. Ce n'est pas qu'il fasse office de SCOT, mais c'est un peu cela. Il y a le Schéma Directeur d'Ile-de-France, plus le Parc avec sa charte qu'on actualise régulièrement. La prochaine révision sera en 2019. Cela nous fixe un cadre au niveau supra-communal. Le plan de référence nous indique bien les espaces avec ses zones blanches et ses zones jaunes ; ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas faire. Cela ne nous pose pas de problèmes par rapport à notre sensibilité. C'est vraiment ce qu'on voulait en 1994 et le Parc est venu nous renforcer par sa création en 1995. [...] On s'appuie sur une commission extra-municipale d'une vingtaine de membres, des gens qui se sont inscrits qui ont fait la démarche, et puis on a profité aussi de l'effet Parc avec un PLU patrimonial en quelque sorte. On avait été choisi par le Parc comme terrain d'expérimentation du premier atlas du patrimoine bâti, on en a profité. Cela nous a permis de mettre en route des gens*

qu'intéressait le patrimoine et là, on a eu à peu près une trentaine de participants, c'est-à-dire que le Parc qui a été la cheville ouvrière avec un atlas qui va sortir très bientôt. C'est le premier, ça s'est trouvé comme cela. Toujours avec le Parc, on a réalisé des fiches pour un inventaire détaillé qui nous permet de répertorier des bâtiments spécifiques qui peuvent après faire l'objet d'opérations de rénovation du patrimoine ». **L'Enquêté n°25 (Nesles-la-Vallée ; Maire depuis 1989, cinquième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** va dans le même sens : « Oui, alors la charte paysagère a été le point de départ du..., le PNR a financé pour toutes les communes qui le voulaient la charte paysagère de chaque commune qui était bien faite que l'on a récupérée encore et qu'on réintroduit nous dans notre PLU actuel, euh... et ça c'est une bonne action et ça a permis d'attirer l'œil réglementaire que... nous sommes aussi, nous sommes aussi des réglementaires, mais bon sur le pacte ». Toutefois, l'articulation entre les différents documents d'urbanisme n'est pas aussi simple qu'il y paraît, même pour les spécialistes de la question, comme le pointe les **Enquêtés n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquêté n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquêtée n°2) ; Pas d'information sur ce point)** : « **Enquêtée n°2** : « Après, ben voilà, c'est dans ce cadre-là qu'il (l'ABF, ndlr) interagit. Après, il est consulté dans le cadre du PLU. Mais si vous pouviez m'aider là-dessus, moi ça m'intéresserait de savoir quand même... parce que j'ai quand même beaucoup de mal... On considère que la charte d'un PNR doit être compatible avec un SCOT, quand il y en a un. Pas ici, on est en Île-de-France, il y a donc encore un SDRIF, un SDRIF ou SCOT donc, donc, il supplante pour moi la charte du PNR, puisque la charte du PNR elle devrait être compatible avec le SDRIF. C'est un document supérieur, on est d'accord jusque-là ? Donc, le PLU s'il est conforme au SCOT, il n'y a pas à prendre en compte la charte. Vous voyez ce que je veux dire ? [...] La valeur de la charte ? Finalement quand une charte règle une évolution de la population, nous on propose quand même la signature de permis de construire pour les maisons individuelles... Donc de fait, ça a une conséquence sur l'évolution de la population et puis normalement le PLU devrait être en adéquation avec cette charte. C'est-à-dire que si on peut pas augmenter la population et ben on bloque tout en fait, et puis on interdit tout, n'est-ce pas ? Qu'on autorise, alors une maison, il faut pas qu'il y ait trop de monde dans la maison et puis il faut pas surtout que les anciens s'en aillent contre de nouveaux ménages avec des enfants... Il, il faut surtout pas que les résidences secondaires deviennent des résidences principales non plus, parce que ça été le cas dans une autre commune, ils ont explosé le pourcentage des évolutions évidemment ». Les propos précédents posent à la fois la question de la hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, mais aussi celle des moyens d'atteindre les objectifs de la charte, par exemple le taux de croissance démographique moyen, destiné à limiter les pressions s'exerçant sur le territoire périurbain du PNR du Vexin français.

L'élaboration des PLU se heurte à différents types de pression concernant en particulier les critères de constructibilité (ou non) des terrains, comme l'indique **l'Enquêté n°39 (PNR ; Architecte-conseil ; Ne réside pas dans le Vexin)** : « Je pense que c'est le rôle du parc, des chargés de mission qui s'occupent du PLU de rappeler aux communes et aux bureaux d'études qui s'occupent de ces nouvelles chartes graphiques, quelle est la charte du Parc, quels sont les tenants et les aboutissants de la Charte. Globalement oui (en réponse à une

question sur l'adhésion à la charte du Parc, ndlr). Dans le cadre du renouvellement du PLU, par exemple, pour faire le PLU, il y a toujours une pression pour laisser des terrains constructibles, mais ça, c'est pas propre PNR, c'est pas propre au territoire, c'est surtout les petites communes. Il y a toujours quelqu'un qui veut un terrain constructible ou un peu plus de surface constructible et d'autres au contraire qui veulent limiter ça. Mais ça, c'est le jeu du PLU normalement. C'est un moyen pour faire de la concertation pour arriver au meilleur compromis en fait. En tout cas c'est le sentiment que j'ai. Je pense que les objectifs environnementaux du PNR ont fait qu'il y a un statu quo paysager sur le territoire c'est-à-dire que, quand on traverse, c'est rare qu'on voit des projets neufs qui bouleversent le paysage. Je pense que c'est une évolution très lente qui est dans le fait qu'on a un peu figé tout ça. Enfin dans une évolution très lente et plutôt, en exigeant à ce qu'elle reste toujours très proche de ce qu'elle a été, c'est pour ça qu'on voit très peu de projets d'architecture contemporaine. On voit quelques petites zones d'activités mais en général près des petites villes comme Marines et Magny-en-Vexin mais en dehors de ça, on continue à percevoir des vallées, des champs, des murs, des bosquets quelque chose comme ça ».

D'autres enquêtés insiste sur l'indispensable coopération entre les différents acteurs lors du montage de projets, ainsi l'**Enquêté n° 16 (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « *L'enquêtrice : C'est à partir de la charte que se définit l'identité ? Oui absolument, et d'éviter des dégradations, d'éviter des constructions qui seraient anachroniques, qui dévaloriseraient globalement, euh, ce paysage. On est d'abord un site inscrit, il faut pas l'oublier, l'ensemble du Parc est inscrit et ensuite, il y a plein de recommandations et de conseils d'urbanisme qui font que les communes sont à la fois soutenues mais encadrées et donc ça évite d'utiliser des matériaux ou de faire des constructions qui euh... seraient complètement décalées et nuiraient à la cohérence générale. L'enquêtrice : Le parc du Vexin peut être un lieu de conservation et d'innovation ? Oui, oui parce que les techniciens au Parc, il y a beaucoup de techniciens qui aussi peuvent donner des conseils, aider, entourer, euh voilà. C'est vraiment, je crois que, quand on aménage aujourd'hui, il faut le faire aujourd'hui avec beaucoup, beaucoup de partenaires, on ne peut pas le faire seul. Il faut surtout pas le faire seul, il faut s'entourer du maximum de conseils, moi je ne suis pas un spécialiste de la thermique par exemple, je n'y connais pas grand-chose mais j'écoute et j'essaye de prendre les bonnes pratiques, voilà et donc c'est ce qui a été mis en œuvre dans cette école-là, c'était le cas aussi pour l'office de tourisme que j'ai cité tout à l'heure, voilà, donc on a euh, on a fait tout ce travail ».* L'ABF, **Enquêté n°41 (Val-d'Oise ; ABF ; Réside dans les Yvelines, hors PNR)** va dans le même sens, en insistant sur le nécessaire dialogue entre les différents acteurs : « *(En réponse à une question sur les tensions concernant les projets d'aménagement sur les communes, ndlr) Non, non, parce qu'en règle générale dès qu'un maire veut intervenir dans sa commune dans le Vexin, il prend contact très en amont avec à la fois, avec le PNR et à la fois avec les architectes des Bâtiments de France pour justement, faire en sorte d'avoir des projets les plus exemplaires possible et des projets avec un avis partagé. Ils essaient de demander conseil par exemple à la fois en amont à l'ABF et aussi au PNR. Cela permet de faire évoluer le projet, donc il n'y a pas de tensions particulières, par rapport aux lotissements. C'est pareil les lotissements en règle générale, les lotissements dans le Vexin sont très cadrés et sont vus très en amont par l'ABF et par le PNR.*

Oui, le PNR est vraiment très utile pour les communes. En tant qu'accompagnateur et facilitateur, il donne de très bons conseils qui sont très utiles. Et les communes sont très, très proches du PNR et bien sûr des architectes des Bâtiments de France. Et plus c'est pris en amont mieux c'est. Plus tôt on commence les études préalables et les rendez-vous préalables au dépôt de dossier, mieux c'est. La communication est très importante ».

Les enquêtés font par ailleurs fréquemment allusion aux aides financières provenant du PNR. Ainsi l'**Enquête n° 6 (Marines ; Elu ; Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « Dans le cadre du Parc avec la CEP (Conseil en Economie partagée), on est aidé. La toiture du gymnase n'allait pas. C'est une réalisation des années 1970, avec beaucoup de déperdition d'énergie. On a donc refait la couverture. C'est un exemple. On s'aperçoit qu'on a beaucoup de bâtiments très énergivores. Comme pour l'éclairage public. On coupe la nuit. Il y a un an ou deux. C'est bien perçu par la majorité. Il y a bien sûr des râleurs, c'est normal. On a aussi engagé par exemple une opération de logements sociaux sur une ancienne coopérative agricole. On a réussi à monter une opération de 12 logements, malgré les cellules en béton à démolir, ce qui a été très coûteux. Comme c'est la commune qui était maître d'ouvrage, on a réussi à classer nos 12 logements en BBC et pour les PMR, dotés d'une chaufferie granulats, en entrée de ville. Avec un souci de s'intégrer dans le cadre existant. L'ABF a imposé un bardage bois qui est très bien, ça fait maintenant partie du cadre. Cela fait partie des choses. Le Parc est conseil, il nous aide pour la valorisation. Jusque-là il a occupé un rôle très important, pas seulement pour les brochures mais pour des subventions bien ciblées. Pour le patrimoine, mais pas seulement, aussi pour les énergies renouvelables. On arrive à discuter, parfois c'est long, c'est délicat. Le Parc est conseil sur le plan de l'urbanisme mais il n'est pas réglementaire. Pour cela, on a les agents instructeurs qui pour nous s'occupent de la dimension réglementaire et le Parc qui nous aide à la valorisation. Il a joué un rôle très important, pas seulement en faisant des brochures mais en attribuant des subventions bien ciblées pour le patrimoine et pour les énergies renouvelables. Ce qui nous inquiète c'est la position actuelle de la région qui fait que le Parc est privé d'un outil de financement. Certains projets ne seront peut-être pas soutenables. Par exemple on a installé un gîte d'étape de 30 lits grâce au Parc avec une subvention de 500 000 €, impensable sans cela. Le Parc nous aide donc largement pour créer cette structure d'accueil pour accueillir des groupes. Le Parc n'est pas pour nous qu'un robinet, c'est du conseil ». De même l'**Enquête n° 18 (Auvers ; Technicien ; Architecte ; Membre d'un groupe de travail à la mairie ; Réside dans la Vexin depuis 30-40 ans)** signale également l'appui financier dont peuvent bénéficier les particuliers : « Le PNR du Vexin aussi aide aussi, subventionne et là, on a un dossier au Plessis de l'A. avec Mme M. et là le PNR va lui financer une partie de ses travaux. Donc d'un côté elle a des subventions coté PNR et de l'autre côté, ça lui ouvre le droit à des défiscalisations avec la Fondation du Patrimoine donc ça devient intéressant pour un particulier de faire un effort, même s'il est clair que les travaux lui coûtent plus cher qu'une rénovation classique mais il atteint le niveau de ce que vous avez vu (référence à une visite de maison rénovée ayant eu lieu avant l'entretien, ndlr). La Fondation ne finance pas les travaux d'aménagement intérieur, la Fondation elle a pour objet de montrer au public des choses, donc on ne retient que les ravalements, les menuiseries extérieures, on ne subventionne pas l'aménagement de la salle

de bain donc voilà ». Les subventions ne concernent pas uniquement le bâti, mais également le cadre paysager des communes comme l'indique l'**Enquête n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** : « *Par exemple, pour le PLU qu'on est en train de faire, on a convoqué le PNR. Il y a Monsieur Gauthier qui est venu. Lui, il assiste aux réunions. Des fois ils nous disent intensifier, on n'a plus le droit, donc c'est vite fait, après il nous dit, il y a des réglementations. Il peut nous dire attendez là où, au lieu de faire un mur, vous pouvez faire une haie par exemple. Vous voyez ce que je veux dire, nous les murs en ciment c'est pas trop conseillé quoi. Par exemple sur les fleurs on a eu des subventions, ils nous aident à faire le fleurissement du village. Energie, j'ai des personnes qui ont mis une chaudière en bois vous savez là il y a des subventions aussi, voilà. Et ceux qui demandent : est-ce qu'on peut pas avoir une subvention pour faire ça et ça ? Ils donnent, pour l'énergie, le ravalement de façade, tout à fait. Des panneaux solaires à Grisy, sur les toits, j'en ai pas. C'est pas près tout de suite d'en avoir ».* Les **Enquêtes n°28 (Chars ; Enquête n°1, Adjointe au maire, a toujours résidé dans le Vexin ; Enquête n°2, élue, conseillère municipale, réside dans le Vexin depuis 2000)** indiquent d'autres types de subventions : « *Enquête n°1 : Tout à fait, parce que là on a fait l'aménagement, tout ce qui est l'isolation de l'école qui est en cours. Oui, avec une aide du PNR. L'isolation, c'est subventionné, justement elle m'avait mis à disposition la secrétaire, l'isolation, donc c'est, c'est subventionné, c'est en cours. La signalétique, c'est jamais du financé à 100 %, non, non ça on a tout ce qui est, tout ce qui est signalisation, sur la voie »*, de même l'**Enquête n°33 (Montreuil-sur-Epte ; Maire ; Réside dans le Vexin depuis 1976)** : « *On explique les règlements paysagers, on explique, on conseille, on représente d'autres solutions. Je suis parfois amené à donner des réponses qui ne conviennent à personne, ni à eux, ni à moi. Je leur dis : « parce que c'est comme ça ». Le grillage séparatif, on ne peut mettre des canisses, d'abord parce que c'est pas beau, il faut du grillage de poulailler avec des petits losanges. Si vous trouvez que c'est pas beau, vous pouvez mettre une haie décorative. Je vous donne une liste de végétaux autorisés et si vous êtes bien gentils vous pouvez avoir une subvention du PNR qui vous aidera à acquérir ces végétaux ».*

D'autres enquêtes s'interrogent sur le rôle que pourrait (devrait ?) jouer le PNR dans le champ des actions innovantes. Ainsi les **Enquêtes n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquête n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquête n°2) ; Pas d'information sur ce point)** à propos du domaine de l'énergie : « *Enquête n°1 : (En réponse à une question sur les adaptations énergétiques, ndlr) Ce qui est toujours délicat, on est toujours dans une société où les gens sont contre, mais le rôle du PNR ça serait de chercher des produits qui s'intègrent dans le Vexin. Aujourd'hui, on considère que les produits euh... les panneaux solaires, c'est interdit. Sauf qu'il existe aujourd'hui des produits, de type tuiles, qui font panneaux solaires, qui devraient être à ce moment-là un produit de recommandation, ou un produit de substitution. Disons, on n'interdit pas mais on recommande, voilà... Avec l'écoconstruction par exemple aujourd'hui, quand on donne un refus, on vous dit pas par exemple : il y a refus, mais par contre vous avez tel type de produit qui lui serait autorisé dans le Vexin », ou plus loin sur le soutien aux éco-hameaux : « *Enquête n°2 : (A propos des projets d'éco-hameau dans le PNR, voir celui du**

*Champ Foulon sur la commune Saint-Cyr-en-Arthies, ndlr) Non, c'est pas ça, quand on est dans un éco-quartier ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on aspire à une vie sans voiture, qu'on a le désir à vivre local, donc ça veut dire collectif là, c'est comme une communauté. Et donc de fait, où est-ce qu'on installe un écoquartier ? Pour moi, ben à côté d'une gare, à côté d'une station où il y a beaucoup de bus pour que les gens n'aient pas à prendre leur voiture. Ou, si on peut pas, on peut prendre alors son vélo, donc on prend les moyens alternatifs pour se déplacer. On prend les moyens collectifs pour se déplacer. On n'est pas loin, je sais pas moi, des supermarchés, du marché tout court. De toute façon aujourd'hui, on doit respecter (les normes de basse consommation, ndlr), voire même plus. Si certains promoteurs veulent avoir plus d'aides, ils ont intérêt à augmenter le niveau d'exigence. Voilà, c'est ma réponse. [...] Maintenant, je trouve que l'idée est bonne. Après voilà, l'idée est toujours bonne à la base. Voilà, voilà, c'est mon avis, pour moi, la mobilité est indispensable, elle fait partie du..., je trouve ça très bien qu'ils fassent ce genre d'initiative sur le mode de vie, parce que c'est un autre de type d'habitat et que c'est une expérimentation, je trouve ça très bien. Maintenant, j'en ai entendu parler, mais par d'autres biais. C'est-à-dire, comme on n'a pas de lien, nous, avec le PNR sur ce qu'il se passe sur le territoire, on est au courant quand le permis arrive. Ah ! mais moi, ça ne m'étonne pas, mais très bien. Moi, si vous me demandez ce que je pense d'un écoquartier, je vous dis que pour moi la mobilité est importante, je pense que ce qu'il se passe ici, c'est très, très bien, mais effectivement j'ai pas vu de plan. J'ai peur qu'on soit la dernière roue du carrosse qui dise : « non, le PLU ne l'autorise pas », vous voyez ce que je veux dire... Vous savez que c'est une éternelle problématique, quel que soit le territoire, on est malheureusement... C'est la réflexion que je me fais au bout de dix ans de pratique. Voilà, on pense aux côtés réglementaires tardivement, et beaucoup trop tardivement, une fois que tout est bien calé et c'est compliqué après ». Le développement touristique constitue enfin un domaine dans lequel peuvent exister des synergies d'intérêt entre les communes et le PNR comme le souligne les **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquête n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquête n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquête n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquête n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquête n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans) :** « Enquête n°1 : On travaille en communauté, puis on a la communauté de communes donc on est..., par exemple les zones d'activités, c'est intercommunal. Le tourisme, tout le développement par rapport aux gîtes par étape qu'on a mis en place ces dernières années, on a des circuits qu'on développe mais tout ça, ça se fait avec les autres. Il y a le tourisme quand même, tout le PNR a été maître de toutes ces actions-là, nous on a l'action économique, sinon le tourisme c'est plutôt le PNR qui était fédérateur, au niveau des chemins, au niveau des développements ». Les champs d'action paraissent donc particulièrement diversifiés et les convergences entre les projets entre les communes et le PNR ressortent le plus souvent de façon claire. Si les élus interrogés maîtrisent ces dossiers, en raison de l'élaboration des PLU qu'ils coordonnent, des subventions qu'ils requièrent auprès des différents financeurs potentiels, dont le PNR, et des permis de construire qu'ils signent, il apparaît un décalage compréhensible avec le niveau d'information des habitants sur ces questions, même lorsque ceux-ci se lancent dans la mise en œuvre d'un projet. Ceci explique que les habitants enquêtés par ailleurs, aient souvent suggéré que des efforts soient faits pour rendre les règles plus compréhensibles.*

4.34. Identification et tentative de hiérarchisation des principaux enjeux pour les communes

Les propos des enquêtés ont été analysés de deux façon, la première visait à déterminer, en s'appuyant sur les propos tenus, si telle ou telle thématique ressortait comme ayant « beaucoup », « un peu » ou « pas du tout » d'importance, la seconde à tenter une hiérarchisation des enjeux en fonction de l'importance apportée à ceux-ci lors des entretiens. Il n'est pas possible de dégager de façon assurée un positionnement politique de la commune à partir des informations recueillies, mais de simplement une tendance résultant du déroulement de l'entretien. Les réserves proviennent de la méthodologie mise en œuvre. Une analyse rigoureuse de la politique communale nécessiterait de se référer au programme énoncé et défendu lors de la dernière élection municipale, celle de 2014 et par ailleurs d'interroger plusieurs responsables politiques de l'équipe municipale en place. Ceci n'a pu être fait et ne correspondait pas à l'objectif initial. Le Guide d'entretien (voir Annexe XI) était en effet centré sur les thématiques relatives aux relations avec le PNR du Vexin français. Notons enfin que la modalité « pas du tout » peut prêter à confusion. S'agit-il d'une absence de tout intérêt pour la question ou simplement de l'absence de référence à celle-ci lors de l'entretien ? Compte tenu de la structuration du Guide d'entretien, c'est bien le second terme qu'il s'agit de retenir : cette thématique n'a pas fait l'objet de développement lors de l'entretien. Il n'est donc pas possible d'en tirer de conclusions définitives quant aux choix qui sont faits sur les communes ciblées par les entretiens.

	Quels sont les enjeux déterminants pour la commune ?				
	Développement urbain	Questions sociales	Questions économiques (tourisme, ...)	Préservation des paysages	Equipements et services
Pas du tout	8	11	7	3	4
Un peu	5	2	4	6	6
Beaucoup	0	0	2	5	3

Tableau 25 : Identification des enjeux déterminants sur la commune, d'après les entretiens avec les élus, les urbanistes et les architectes

Si l'on se réfère au Tableau 25, quelques enseignements peuvent néanmoins être tirés. Ce sont la « préservation des paysages »⁶³ et les « équipements et services » qui ressortent comme les plus fréquemment abordés dans les propos des enquêtés. Si l'on se réfère maintenant de façon plus ouverte, sans grille préétablie, aux thèmes qui ont abordés lors des entretiens, une liste d'enjeux plus variés se dégage, comme l'indique le Tableau 26.

⁶³ Le « paysage » peut ici être entendu comme le cadre paysager bâti ou non bâti. Il réfère donc à la notion de cadre de vie et non seulement à tout ce qui environne les bourgs et villages du Vexin.

Type d'enjeu	Nombre de fois où cet enjeu a été évoqué (au maximum 13 fois)												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Préserver le cadre bâti									X				
Préserver les paysages						X							
Développer l'activité économique, modérément						X							
Répondre aux besoins des habitants (services)					X								
Développer des équipements de proximité			X										
Préserver le patrimoine		X											
Produire, modérément, des logements sociaux		X											
Favoriser la participation, l'éco-citoyenneté		X											
Maintenir l'école		X											
Assainir les finances de la commune	X												
Limiter les litiges entre les habitants	X												
Obtenir des financements pour les équipements	X												
Renforcer l'intercommunalité	X												
Lutter contre « l'écologie radicale »	X												
Accompagner les projets des habitants	X												
Embellir la commune, son fleurissement	X												
Identifier les zones à aménager	X												
Maintenir des activités commerciales	X												
Résoudre les problèmes de stationnement	X												
Développer les circuits courts	X												
Installer une maison de santé	X												
Permettre la transition énergétique	X												
Lutter contre la précarité énergétique	X												

Tableau 26 : Identification des enjeux locaux évoqués lors des entretiens avec les élus, les urbanistes et les architectes

En s'appuyant une nouvelle fois sur les entretiens réalisés, le Tableau 26 permet de dégager une palette plus large et plus fine d'enjeux signalés au moins une fois lors de l'entretien. Comme indiqué précédemment, le résultat obtenu résulte pour partie du choix des thèmes abordés par le Guide d'entretien, si celui-ci avait *a priori* porté sur les besoins des habitants et les nouveaux services, la hiérarchie obtenue n'aurait pas été la même. Une autre nuance doit être apportée, les Tableaux 25 et 26 intègrent les analyses d'enquêtes aux profils variés, certains sont des élus, d'autres architectes (architecte-conseil, ABF) et d'autres enfin des urbanistes. La manière de cerner les enjeux locaux n'est donc pas la même suivant ces différents angles d'approche, politiques ou davantage techniques (ce qui correspond aux enquêtes n°18, n°27, n°39 et n°41). Si certains enjeux réfèrent à une réalité locale spécifique (« *Installer une maison de santé* » à Nesles-la-Vallée ; « *Résoudre les problèmes de stationnement* », à Chars ; « *Maintenir l'école* » à Grisy-les-Plâtres ; « *Produire, modérément, des logements sociaux* », à Auvers-sur-Oise), d'autres dépassent ces contextes et paraissent plus transversaux : « *Préserver le cadre bâti* », « *Préserver les paysages* », « *Développer l'activité économique, modérément* », « *Répondre aux besoins des habitants (services)* » et « *Développer des équipements de proximité* ».

Les propos tenus par les enquêtés lorsqu'il s'agit de décrire les principaux enjeux locaux, cherchent fréquemment à croiser ceux-ci, ainsi l'**Enquête n° 6 (Marines ; Elu ;**

Urbanisme ; Exerce depuis 20-30 ans ; A toujours résidé dans le Vexin) : « On voulait poursuivre le même développement modéré, mais en cherchant l'attractivité aussi. On est un des deux bourgs-cœurs du Vexin avec Magny. Quelque part, cela nous dépasse, il y a une vocation qui fait que Marines doit avoir un développement économique. Mais toujours avec la volonté de préserver le cadre de vie ». De même, il est précisé par les **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquêté n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquêté n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquêtée n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquêtée n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquêté n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans)** : « Comme il est indiqué ci-dessus, cet entretien s'est déroulé en présence de plusieurs membres du conseil municipal, ndlr. **Enquêté n°2** : On a dit qu'on voulait favoriser le développement économique tout en préservant le cadre de vie mais il y a les deux pieds, donc il faut le développement. On peut pas du tout bloquer le développement, on veut le poursuivre. Il y avait des aménagements par rapport aux autres activités, permettre l'implantation d'autres activités, élargir en même temps soutenir le commerce local et puis continuer à préserver l'environnement et le patrimoine ». L'**Enquêté n° 16 (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans le Vexin)** tenait des propos assez similaires dans le cas d'Auvers-sur-Oise (voir citation supra p. 279) où il indiquait qu'il s'agit pour la commune de lier préservation du cadre bâti et création de nouveaux emplois. L'**Enquêté n° 18 (Auvers ; Technicien ; Architecte ; Membre d'un groupe de travail à la mairie ; Réside dans le Vexin depuis 30-40 ans)** est sur des positions relativement voisines, même si l'accent est plus fortement mis sur la dimension patrimoniale : « Nous avons un travail sur la mémoire du lieu où on essaye de rapprocher les paysages des sites et les tableaux peints sur Auvers. C'est un groupe de travail qui a été monté par la mairie d'Auvers et donc on est sept, ben... des volontaires aussi à nouveau et elle (la maire) nous a retenus en fonction de notre intérêt et de notre démarche sur la commune. Par exemple, ça c'est un dessin de Van Gogh et on essaye de retrouver le site. Alors on a isolé cinq territoires à Auvers différents : le plateau, le bord de l'Oise, la plaine, le cœur de ville, alors on s'arrête pas à Van Gogh, parce que là on a mis un tableau de Daubigny, en essayant de retrouver le lieu où il est fait avec l'objectif évidemment d'obtenir, alors ça c'est le projet de la mairie, quelque chose qui s'appelle le chemin des peintres ou elle voudrait un tracé à l'intérieur d'Auvers pour qu'on puisse repérer précisément les éléments peints et les éléments du paysage naturel, voilà. Je crois que la maire d'Auvers a aussi une ambition plus importante, elle aimerait peut-être avoir un classement UNESCO d'une partie d'Auvers, donc voilà entre la fondation, la mémoire du lieu, ce travail sur le patrimoine. [...] Maintenant il faut qu'on arrive à faire en sorte que toutes ces initiatives, ben faire en sorte à ce qu'Auvers ne soit pas seulement l'endroit où Van Gogh est mort aussi. Il y a ce patrimoine qu'on voudrait mettre en évidence, bon voilà, le développement vient des emplois, vient des restaurants. Je ne sais pas si on a eu la curiosité un jour de regarder le nombre de restaurants à Auvers. Pour 7000 habitants, je crois que c'est 12 ou 13, bon c'est des emplois voilà, c'est ce que, moi il me semble que le développement culturel c'est pas anti-économique, voilà ».

Les communes ayant de plus petites tailles qu'Auvers-sur-Oise ou Marines, laissent apparaître des enjeux différents, comme le pointe l'**Enquêté n°24 (Arronville ; Elu puis Maire**

depuis moins d'un an en remplacement de M Pellegrin démissionnaire ; Réside dans le Vexin depuis 1976) : « Pour moi ça, ça va pas assez vite pas, c'est-à-dire donc, c'est surtout financier, essayer de, moi je trouve par exemple que vraiment une Interco ça devrait fonctionner comme par exemple, quand vous lancez des projets, à ce qu'ils y aient des personnes habilitées de l'Interco qui viennent voir vraiment, pour mettre les choses au point. Quand vous avez des problèmes de secrétariat en mairie ou des choses comme ça, ils pourraient y avoir des personnes, qui par exemple du point de vue financier, qui sont vraiment au top qui font tout le tour de ces petites communes pour apporter une aide, parce qu'avant toutes les petites communes, c'était des villages gaulois. Arronville, c'était toujours un village gaulois, maintenant il faut dire qu'il faut s'éclater parce qu'on peut plus faire... ». Des analyses assez voisines sont développées par l'**Enquête n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** : « L'école, tout à fait ça c'est sûr, parce que l'école il faut essayer de la protéger quand même on essaie de la garder le plus longtemps possible parce que c'est pas facile. Oui, oui, ça c'est clair et puis il y a aussi il y a le fait que qu'il y a des jeunes qui viennent s'installer quand même il y a des jeunes. Il y a des jeunes qui arrivent là cette année j'ai deux couples qui sont arrivés, des jeunes qui ont des enfants en bas âge, ils vont aller à l'école. On a aussi la cantine, il y a tout ce qu'il faut pour recevoir les gamins, on a une garderie le soir, une garderie le matin vous voyez. On a quand même monté des services. C'est pour ça des fois, quand je dis aux gens, attendez on est... on essaie de faire le maximum pour garder les gens au village, on a des services. Les gens qui arrivent, ils demandent s'il y a une garderie, une cantine. Nous, vous savez, on veut bien recevoir les gens mais il faut avoir la possibilité de leur rendre des services si on n'a pas ça ils vont ailleurs ». Cette problématique est également soulignée par les **Enquêtes n°27 (Communauté d'agglomération Vexin-Centre ; Directeur général des services (cf. Enquête n°1) et responsable du pôle urbanisme (cf. Enquête n°2) ; Pas d'information sur ce point)** : « Enquête n°2 : Quand on limite la constructibilité dans les villages ben... on fait mourir l'école, une école qui meurt ben... c'est un village qui meurt c'est donc, c'est voilà, il faut limiter, tout en autorisant un peu l'expansion, voilà. C'est tout un équilibre à avoir entre le milieu naturel et le milieu urbain ». Pour d'autres communes, le problème de transformation du bâti ne semble pas se poser comme l'indiquent les **Enquêtes n°28 (Chars ; Enquête n°1, Adjointe au maire, a toujours résidé dans le Vexin ; Enquête n°2, élue, conseillère municipale, réside dans le Vexin depuis 2000)** : « Enquête n°2 : Ben en fait nous c'est plus au niveau des parkings, tout ce qui est pour se garer c'est vraiment un gros problème parce en termes de logement il y a pas... non parce qu'il faut vraiment protéger, on peut rien faire de toutes façons ». Le point de vue de l'ABF (**Enquête n°41 (Val-d'Oise ; ABF ; Réside dans les Yvelines, hors PNR)**), sur ces questions est enfin particulièrement intéressant, compte tenu du rôle qui est le sien et du poids de ses décisions en termes d'aménagement, il estime ainsi : « (En réponse à une question sur les attentes des communes en termes d'aménagement, ndlr) Alors les attentes des communes ? C'est de tenter de perpétuer au mieux si vous voulez la qualité de leur espace, tout en permettant de les faire évoluer, de bien choisir l'endroit où on voit par exemple, si la commune doit évoluer..., de bien choisir, l'endroit où on doit éventuellement, où on doit construire une éventuelle nouvelle zone à urbaniser ce qui est possible aussi. De bien choisir l'endroit où dans le secteur paysager il n'y a pas de zone de récolte, de bien choisir aussi où

par exemple, certains agriculteurs qui ont besoin de s'étendre peuvent le faire. On ira construire un hangar voilà, c'est vraiment, c'est choisir les bons endroits et les opportunités paysagères et urbaines et ne pas s'implanter n'importe où. L'habitat reste concentré, les opérations nouvelles de lotissement sont prévues dans la continuité des villes, villages ou hameaux, et non pas en dehors pour éviter un mitage préjudiciable à la qualité des espaces ».

S'agissant des nouveaux enjeux pour le territoire, et non spécifiquement pour une commune donnée, L'**Enquête n°39 (PNR ; Architecte-conseil ; Ne réside pas dans le Vexin)** avait développé des analyses intéressantes (voir *supra*, p. 279), elles permettent d'établir un lien entre enjeux énergétiques, environnementaux, développement des espaces périurbains, développement des nouvelles pratiques économiques et impératifs de la protection. Signalons par ailleurs, les propos des **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquête n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquête n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquête n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquête n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquête n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans)** qui insistent tout particulièrement sur la dimension participative, ce qui pourrait à moyen terme constituer un enjeu important, non seulement pour cette commune : « *Enquête n°1 (En réponse à une question sur l'adhésion des gens à la charte du PNR, ndlr) : Je pense qu'ils ne se focalisent pas sur le fait que le Parc pourrait être un inconvénient. Ce qu'on peut penser, ça serait peut-être l'élément à développer dans la charte, ça serait peut-être, c'était déjà l'idée qu'on voulait faire passer la précédente fois, c'est essayer de mettre les gens plus dans le coup. C'est-à-dire, c'est ce que le Parc fait, mais c'est pas facile, mais rendre les gens plus acteurs, voilà. Je vois que nous, on a eu l'expérience des ateliers participatifs. Bien sûr, on a vu pratiquement les mêmes personnes, ceux qui se sentaient..., on avait 40 ou 50 personnes qui pouvaient venir et qui s'intéressaient pas seulement à ce qui est devant chez eux. C'est-à-dire qui s'intéressent à la collectivité parce que sinon on voit que ce sont des gens qui viennent parce qu'ils ont un problème concret ».*

4.35. Résultats obtenus pour les indicateurs en relation avec les entretiens auprès des élus, des urbanistes et des architectes

Indicateur 1 : « *Convergence / divergence entre les projets de la commune et du PNR* ».

Cet indicateur visait à tester la concordance des projets des communes, avec ceux du PNR du Vexin français, mais aussi à intégrer la variable temps afin de voir la manière dont avaient évolué ces relations. L'analyse des résultats tendent à attester d'une forte convergence entre ces acteurs territoriaux. Le PNR est systématiquement pris en compte par les enquêtés, sur les communes d'Arronville, Auvers-sur-Oise, Chars, Marines, Montreuil-sur-Epte et Nesles-la-Vallée, même si dans ce dernier cas, l'écart semble plus grand actuellement qu'il ne l'était lors de la première charte. On est en droit de regretter que des informations n'aient pu être obtenues directement auprès des élus d'Auvers-sur-Oise et Magny-en-Vexin, même si dans le premier cas, de nombreux éléments ont pu être obtenus.

L'identification des projets de la commune est à mettre en regard des informations obtenues avec l'**indicateur 6** « *Hiérarchisation des enjeux déterminants pour la commune* ». Il serait envisageable pour chacun des « *enjeux déterminants* » de la commune d'évaluer le niveau de compatibilité avec le projet PNR, voire les soutiens pouvant être obtenus afin d'atteindre les objectifs. Ceci ne semble pas poser de problèmes pour la préservation du bâti ou de manière plus général pour la préservation des paysages, l'appartenance au PNR ressortant comme un avantage et un choix politique pertinent fait antérieurement et confirmé par la suite, comme l'indiquent les **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquêté n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquêté n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquêtée n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquêtée n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquêté n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans)** : « *Enquêté n°1 : (En réponse à une question sur l'assouplissement des règles, ndlr) : Moi, mon avis, il y a parfois des assouplissements qui peuvent être produits comme sur les matériaux. Je vois par exemple, comme le photovoltaïque, il y a des fois des oppositions qui sont un peu plus systématiques qu'autre chose. Donc, il y a des..., il pourrait y avoir un peu de souplesse. Mais, c'est important de garder enfin des règlements pour garder quand même la qualité de base. Si on en est là, si on a pu faire ça en 2017, c'est que tous ceux d'avant, je veux dire tous les gens qui nous ont précédés, ils ont eu l'amour de leur patrimoine, ils l'ont respecté et ils ont quand même pas mal fait globalement... Euh, franchement ça pourrait être pire. Donc merci les anciens et puis nous ça serait dommage qu'on fasse pas d'efforts, parce que c'est vrai qu'ils en ont fait beaucoup* ». Cela doit être le cas dans d'autres domaines (activités économiques, tourisme, ...), mais pourrait peut-être l'être davantage pour de nouveaux enjeux (circuits courts, transitions énergétiques, ...), rarement mis en avant par les enquêtés. Un tel indicateur présente par ailleurs un intérêt certain au moment du renouvellement de la charte, mais pourrait également le conserver tout au long de la durée de celle-ci afin d'évaluer de possibles désaccords entre ces différents acteurs territoriaux.

Indicateur 2 : « *Transformations sociales de la commune et besoins des habitants* ».

Les questions posées aux élus, urbanistes et architectes étaient sur ce point, comme sur celui de l'identité territoriale du Vexin français, similaires à celles posées aux habitants. Elles ont conduit à des tableaux synthétiques construits à l'identique (voir Annexe XXIII). Ceci permet à la fois de cerner les « *évolutions sociales* », les « *évolutions urbanistiques* » et les « *évolutions paysagères* », depuis la création du PNR. Seule une question sur les « *évolutions économiques* » s'adressait plus particulièrement à la seconde population enquêtée, considérant que la question des activités économiques réfère directement aux compétences des élus (au sein de leur commune, mais aussi au sein de l'intercommunalité, cette compétence ayant été transférée pour ce qui concerne les zones d'activités). Un indicateur portant sur les besoins des habitants paraît d'autant plus pertinent que les enquêtés signalent massivement des modifications du profil des habitants, avec un fort turn-over, comme le signale l'**Enquêté n° 16 : (Auvers ; Elu ; Ancien maire ; A exercé pendant 4 mandats ; A toujours résidé dans la Vexin)** : « *Il y a donc euh... cette euh, il y a donc cet aspect naturel d'agriculture, même s'il y a beaucoup moins d'agriculteurs, il y a encore de l'agriculture et puis des bois qui font donc euh donc voilà, la partie urbanisée, elle est, elle est presque entièrement*

urbanisée, on est à 7000 habitants, on arrivera peut-être en densifiant un peu à arriver à 8000 mais on sera jamais à plus de 8000 habitants, donc voilà. Je pense que les gens qui viennent, alors il y a deux séries d'habitants qui comme moi sont là depuis longtemps parfois depuis plusieurs générations, il y a ceux qui viennent pour des raisons de travail, de choix, il y a des gens qui choisissent de venir habiter là par cet équilibre-là, ils y sont ensuite attachés pour beaucoup. Ceux qui viennent pour y travailler, ils viennent parfois quelques années puis ils repartent, après parce qu'ils ont une mutation professionnelle évidemment, donc il y a quand même un turnover assez important dans la ville, mais ceux qui viennent, comprennent assez vite la logique du cadre particulier ». Ceci a une incidence sur les besoins des habitants et renvoie par exemple à la nécessité de conserver des services, des écoles en particulier, comme l'indiquait l'**Enquête n°26 (Grisy-les-Plâtres ; Elu depuis 1995 puis Maire depuis 2001, troisième mandat en cours ; A toujours résidé dans le Vexin)** (voir citation, *supra*, p. 301).

Notons, qu'aucune question spécifique sur les facteurs de leur choix d'implantation résidentielle n'a été posée aux élus, urbanistes et architectes. Celle-ci présentait en effet un intérêt plus grand dans le cas des habitants. Il ressort par ailleurs, que presque systématiquement, les élus interrogés sont implantés depuis longtemps, voire depuis toujours, sur le territoire du Vexin français, ainsi des enquêtés n°6, n°16, n°25, n°26, n°28 (Enquêtée n°1), n°42 (Enquêtés n°1, n°2 et n°4).

Indicateur 3 : « *Evolution des règles urbanistiques et paysagères : quelle direction, quelle pertinence ?* »

Dans ce domaine, c'est plutôt la stabilité qui domine. Les enquêtés font souvent allusion à un avant et un après 1995, par contre la nouvelle charte de 2007 n'est pas évoquée, ni la perspective du renouvellement de celle-ci en 2019. Les différences entre les règles s'appliquant au sein du PNR et celles de l'extérieur de celle-ci ont été évoquées par des élus (n°28 à Chars et surtout n°33 à Montreuil-sur-Epte), par contre les élus des communes extérieures (n°23 de Mousseaux-sur-Seine et Moisson) ne sont guère intervenus sur le sujet car ne connaissant que peu les règles spécifiques au PNR du Vexin français. En fait, cette question des règles est surtout évoquée de la manière suivante : si le PNR n'avait pas existé, de nombreux projets aberrants auraient vu le jour (n°24 à Arronville, n°16 à Auvers-sur-Oise ou n°42 à Marines). Seul l'enquête n°25, à Nesles-la-Vallée met l'accent sur ce qu'il considère comme une dérive du projet, en critiquant les excès d'une forme d'écologisme radical, qu'il qualifie « *d'écologie bla-bla* », dogmatique et donneuse de leçons. Cette critique n'a néanmoins été partagée par aucun des autres enquêtés, dont certains sont pourtant présents depuis longtemps sur leur territoire et étaient en responsabilité avant 1995 (n°6, n°16, n°33 et n°42).

Par contre, de la même façon que lors des entretiens avec les habitants, ressortent très fréquemment des tensions avec l'ABF, mais les élus se trouvent davantage dans des positions de dialogue, leur permettant de défendre certains projets (voir n°25 à Nesles-la-Vallée ou n°33 à Grisy-les-Plâtres). Les responsables du service d'urbanisme de Vigny (n°27) mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de préparer les dossiers et sur le rôle d'aide que

l'ABF contribue à jouer. Celui-ci (n°41) expose d'ailleurs de façon claire les responsabilités qui sont les siennes et la démarche de conseil qu'il entreprend à la condition qu'il soit sollicité de façon anticipée. Il serait donc probablement nécessaire de mieux mettre à la disposition des habitants (les élus responsables des questions d'urbanisme connaissent eux les dispositifs) des outils pédagogiques et didactiques afin de faciliter le montage de projets respectant les règles. C'est d'ailleurs ce que suggère l'enquêté n°18.

Indicateur 4 : « *Acceptation / acceptabilité des règles par les habitants* ».

La question ne portait pas ici sur le niveau « *d'acceptation/d'acceptabilité* » des règles par les élus, les urbanistes et les architectes, mais bien la manière dont ceux-ci perçoivent la manière dont les habitants perçoivent et acceptent ces règles. La manière d'appréhender la question n'est donc pas la même. Le niveau d'acceptation des règles par les habitants dépend pour partie de leur niveau de connaissances de celles-ci, mais aussi des aides dont ils peuvent bénéficier comme l'indiquent les **Enquêtés n°42 (Marines ; Enquêté n°1, Adjoint au maire, réside dans le Vexin depuis 64 ans ; Enquêté n°2, élu, réside dans le Vexin depuis 61 ans ; Enquêtée n°3, élue, réside dans le Vexin depuis 20 ans ; Enquêtée n°4, élue, réside dans le Vexin depuis 60 ans ; Enquêté n°5, élu, réside dans le Vexin depuis 10 ans)** : « *Enquêté n°1 : Ce que les gens acceptent bien, c'est quand le Parc les aide financièrement ou quand le Parc vient chez eux et leur fait des analyses paysagères gratuites, ça c'est..., alors on a des mails. Moi je sais que quelqu'un qui a des permis difficiles, la paysagiste du Parc est venue et elle a fait une étude de 6 ou 7 pages en expliquant quels végétaux pouvaient être mis en place et tout ça, pour annexer à la demande de permis, pour montrer à notre architecte à l'architecte des Bâtiments de France que ça pouvait s'intégrer. Là, les gens étaient très contents, ils nous ont remercié d'avoir eu cette idée-là, que le Parc soit venu. Ça, c'est vraiment un service de qualité et le résultat, ça sera que, ça sera bien intégré. Le monsieur qui a eu la paysagiste qui est venue l'aider, là les gens sont très contents, très contents. Il y a des gens mécontents, pas mécontents. Les gens qui déposent des dossiers pour avoir des ravalements, là en ce moment depuis, il y a eu des problèmes de financement, bon ben, avec les changements de financement du Parc, là ils sont déçus ».* Un lien fort existe donc entre l'**indicateur 4** et l'**indicateur 5**.

De nombreux autres cas ont été cités de projets ayant bénéficié du soutien du Parc. Nous avons déjà pu le noter dans le cas des entretiens avec les habitants (voir par exemple le n°29). Toutefois, ce qui ressort aussi de cette seconde phase d'entretiens, c'est une certaine incompréhension des règles de la part des habitants, la difficulté à franchir la barre de l'acceptation par l'ABF et la volonté semble-t-il fréquemment observée par les élus locaux de voir les habitants réalisés des travaux sans accord préalable. A titre d'exemple, cela a été signalé à Marines et à Montreuil-sur-Epte (voir pour ces deux cas, *supra* p. 290). Les élus locaux se retrouvent à jouer plusieurs rôles, celui de conseiller pour anticiper sur les avis négatifs, mais également de contrôleur afin d'éviter les contournements à la règle, et enfin de conciliateur afin de régler les litiges lorsqu'ils apparaissent. Afin de limiter les problèmes, plusieurs actions ont déjà été entreprises, elles sont évoquées par plusieurs enquêtés et en particulier par l'architecte-conseil (n°39), par les responsables du service de l'urbanisme de la communauté de communes Vexin Centre (n°27) et par l'ABF (n°41). Elles visent

systématiquement à retravailler les projets avant qu'ils ne soient soumis à l'instruction. Plusieurs élus ont également indiqué joué ce rôle de conseiller, à Grisy-les-Plâtres (n°26), ou à Marines (n°42). Par ailleurs, si nous disposons d'un ordre de grandeur sur le nombre de dossiers instruits à l'année, nous ne savons pas quelle est la part de ceux qui reçoivent des avis négatifs, qui ont bénéficié d'une aide au montage de projet, ni des causes des refus. Ces éléments seraient intéressants à intégrer à l'étude, dans une perspective longitudinale : le nombre de refus augmente-il ou diminue-t-il ? De même, il serait intéressant de savoir si les motifs des refus évoluent dans le temps.

Indicateur 5 : « *Aide aux projets de la part du PNR* ».

Les aides aux projets s'inscrivent dans la dépendance de la connaissance des règles permettant de bénéficier des aides et de la volonté de concevoir un projet. Ceux-ci peuvent être de nature très variée, allant de repeindre les volets à un projet de construction sur un terrain à bâtir. Les enquêtés ont évoqué ces différents types de projets. Les aides peuvent être apportées par le PNR (voir *supra* p. 305), mais aussi par les architectes-conseil du PNR ou encore par l'ABF. Les élus ont par ailleurs indiqué qu'ils jouaient aussi fréquemment ce rôle de conseil aux habitants. A partir des propos tenus par les enquêtés, il a par ailleurs été possible d'identifier les formes d'aide, certaines concernant plus particulièrement les habitants et d'autres les communes (par exemple dans le cas du projet de réfection d'une école avec amélioration thermique présenté par l'enquêté n°16, ou dans celui de l'élaboration d'un PLU par les enquêtés n°42).

Cet **indicateur 5** présente par conséquent un grand intérêt (voir Tableau 27) mais devrait être croisé, s'agissant des habitants, avec l'**indicateur 4**, celui-ci permet plus particulièrement d'identifier la manière dont les habitants font face aux règles, comment ils les connaissent et les appréhendent. L'**indicateur 5** ne peut par ailleurs être uniquement construit à partir du déclaratif des enquêtés, mais devrait pouvoir être croisé avec des données objectives sur le nombre de projets aidés, sur les modalités d'intervention. Cette remarque avait déjà été formulée à propos de l'**indicateur 4**.

Indicateur 6 : « *Hiérarchisation des enjeux déterminants pour la commune* ».

A partir des entretiens, il a été possible d'identifier les principaux enjeux sur la commune. Une question spécifique était même intégrée au Guide d'entretien. Plusieurs tableaux ont été réalisés à partir des informations recueillies (voir Tableau 26), d'autres figurent dans le Volume 2 Annexes, comme il est indiqué dans le Tableau 27 ci-dessous. La hiérarchisation des enjeux n'est pas aisément déterminable, par contre il est possible de savoir si ceux qui apparaissent très importants et les enjeux plus anodins. Certains s'inscrivent plus particulièrement dans la dépendance de la taille de la commune, d'autres semblent toutes les concernées. Il en est ainsi de la préservation du cadre bâti. Ceci fait donc écho au projet territorial porté par le PNR et explique la tendance forte à la convergence entre les projets des communes et ceux du PNR. Pour chacun de ces projets, il serait néanmoins nécessaire de savoir si le PNR est un acteur susceptible d'apporter une aide et selon quelles modalités.

Indicateur	Variables utilisées	Tableau	Informations obtenues	Avis sur la pertinence de l'indicateur	Améliorations à apporter
Indicateur 1 : « Convergence/ divergence, entre les projets de la commune et ceux du PNR »	« Convergence / Divergence entre les projets »	Tableau 30 (Volume 2, Annexes)	Permet d'évaluer la relation dans la durée entre l'équipe municipale et le PNR.	Ne fournit pas d'informations très utiles. Les réponses sont unanimes et les entretiens n'ont pas permis de distinguer des évolutions dans le temps, sauf dans un cas.	Il serait nécessaire d'utiliser un tableau de positionnement, puis de croiser celui-ci avec des entretiens qualitatifs. Pour chaque commune, plusieurs personnes devraient par ailleurs être enquêtées.
Indicateur 2 : « Transformations sociales de la commune et besoins des habitants »	« Depuis la création du PNR : quelles évolutions sociales »	Tableau 20 (Volume 2, Annexes)	Permet de mettre l'accent sur les dynamiques démographiques et sociale.	Information intéressante, mais les modalités seraient à retravailler (deux colonnes sans information).	Devrait être mis en relation avec l'émergence de nouvelles demandes.
	« Depuis la création du PNR : quelles évolutions urbanistiques ? »	Tableau 21 (Volume 2, Annexes)	Sur le principe, un tableau utile, mais les modalités devraient être adaptées aux enquêtés quand il s'agit d'élus, d'urbanistes et d'architectes.	À améliorer.	Il faudrait affiner les points positifs et négatifs. Ce tableau était construit à l'identique à celui des habitants, ce qui n'est pas judicieux.
	« Depuis la création du PNR : quelles évolutions paysagères ? »	Tableau 22 (Volume 2, Annexes)	Remarques identiques à celles de la ligne précédente.	Idem.	Idem.
	« Depuis la création du PNR : quelles évolutions	Tableau 23 (Volume 2, Annexes)	Une thématique qui n'avait pas été soumise aux	Tableau devant cependant être	Les améliorations pourraient

	<i>économiques ? »</i>	Annexes)	habitants.	amélioré.	porter sur les types d'emplois gagné et perdu et sur les perspectives en termes d'emplois. Selon la taille de la commune, des écarts conséquents devraient apparaître.
Indicateur 3 : <i>« Evolution des règles urbanistiques et paysagères : quelle direction, quelle pertinence ? »</i>	<i>« Quelle identité spécifique pour le Vexin »</i>	Tableau 24 (Volume 2, Annexes)	Ce tableau ne permet que d'établir une photographie sur la situation actuelle.	Pourrait être conservé à la condition d'être modifié.	Il faudrait intégrer des éléments sur les effets des règles du PNR : contribuent-elle à renforcer l'identité du territoire, son attractivité, etc.
	<i>« Quel avis sur les règles urbanistiques et paysagères ? »</i>	Tableau 26 (Volume 2, Annexes)	Ce tableau ne permet également que d'établir une photographie de la situation actuelle. Les résultats sont par ailleurs concentrés sur une modalité <i>« Des règles garantissant la qualité du cadre de vie »</i>	Pourrait être conservé à la condition d'être modifié.	Il serait nécessaire de mieux identifier les règles acceptées et celles qui sont critiquées. De la même manière, il faudrait insérer des questions sur le processus de suivi des dossiers.
	<i>« Convergence/ divergence entre les projets de la commune et du PNR »</i>	Tableau 30 (Volume 2, Annexes)	Le Tableau 30 présenté pour l' Indicateur 1 pourrait être utile pour l' Indicateur 3 .	Comme indiqué précédemment (ligne 1), un tableau qui débouche sur un grand unanimisme.	Les colonnes devraient permettre de mieux identifier les facteurs de la convergence <i>versus</i> de la divergence.
	<i>« Quelles évolutions seraient</i>	Tableau 29 (Volume 2,	Ce tableau permet d'éclaircir un	A conserver.	Peut permettre d'engager des analyses sur ce

	<i>souhaitables ? »</i>	Annexes)	point, les avis convergent sur la nécessité de rendre les règles plus compréhensibles, voire de les assouplir un peu, mais non de les supprimer.		qui doit être amélioré en termes de communication et de mise à connaissance des règles.
Indicateur 4 : « Acceptation/ acceptabilité des règles par les habitants »	« <i>Les règles sont-elles connues par les habitants ?</i> »	Tableau 25 (Volume 2, Annexes)	En l'occurrence, les résultats ne sont pas très utiles. Presque toutes les réponses figurent sur une ligne.	Potentiellement intéressant.	Il faut comprendre comment les habitants sont informés, comment ils conçoivent leurs projets.
	« <i>Les populations acceptent-elles les règles ?</i> »	Tableau 27 (Volume 2, Annexes)	Les réponses se concentrent sur deux modalités « plutôt oui » et « plutôt non ».	À conserver, mais à transformer.	Il faudrait distinguer les perceptions selon la nature des demandes. S'agit-il de repeindre des volets ou de construire une maison ?
	« <i>Les populations sont-elles confrontées aux règles</i> »	Tableau 28 (Volume 2, Annexes)	Les modalités sont trop floues : « rarement », « fréquemment »	À conserver, mais à transformer.	Peut-on savoir combien de dossiers sont déposés, combien font l'objet d'aide, combien sont acceptés, refusés ?
Indicateur 5 : « Aide aux projets de la part du PNR »	« <i>Les règles sont-elles connues par les habitants ?</i> »	Tableau 25 (Volume 2, Annexes). Ce tableau a déjà été présenté pour l'Indicateur 4.	En l'occurrence, les résultats ne sont pas très utiles. Presque toutes les réponses figurent sur une ligne.	Potentiellement intéressant.	Il faut comprendre comment les habitants sont informés, comment ils conçoivent leurs projets.
	« <i>Caractéristiques des aides fournies</i> »	Tableau 31 (Volume 2,	Un tableau qui permet	A conserver.	Il faudrait affiner les

	<i>par le PNR (Oui ou Non) »</i>	Annexes)	d'identifier la diversité des actions. Les réponses sont binaires (oui/non), mais reposent sur une interprétation des entretiens.		réponses, en particulier pour les aides financières. Voir également combien de projets sont soutenus par commune.
Indicateur 6 : « Hiérarchisation des enjeux déterminants pour la commune »	<i>« Quels sont les enjeux déterminants pour la commune (pas du tout / un peu / beaucoup) »</i>	Tableau 18 (Volume 2, Annexes)	Le tableau peut entraîner des biais interprétatifs. Il ne s'agit que des résultats d'un entretien qualitatif et non d'une analyse du projet communal.	Pourrait être intéressant, à la condition d'en savoir davantage sur le projet communal lui-même.	Ne pas se contenter des propos d'un élu, mais croiser ces informations avec d'autres sources (autres élus, projet communal, etc.).
	<i>« Classement des enjeux selon leur ordre d'importance »</i>	Tableau 19 (Volume 2, Annexes)	Un tableau plus sophistiqué que le précédent, toutefois les mêmes pistes d'amélioration sont à proposer.	Pourrait être amélioré.	Ne pas se contenter des propos d'un élu, mais croiser ces informations avec d'autres sources (autres élus, projet communal, etc.).

Tableau 27 : Synthèse sur les indicateurs concernant les élus, les urbanistes et les architectes

Le Tableau 27 ci-dessous reprend les six indicateurs initialement proposés en relation aux entretiens réalisés avec les élus, les urbanistes et les architectes. Pour chacun d'eux des tableaux ont été réalisés à partir de la matière première des réponses formulées par les enquêtés. Si l'on excepte le Tableau 26, tous les autres figurent dans le Volume 2 d'annexes. Comme il a été indiqué précédemment, à la différence des entretiens réalisés avec les habitants, il n'était pas pertinent dans ce cas de réaliser des graphiques ou des tableaux croisés, le nombre d'enquêtés étant trop faible.

Il ressort du Tableau 27, qu'une attention forte devrait être portée aux projets des communes et aux enjeux considérés comme déterminants (**Indicateur 6**) et que ceci devrait être mis en relation avec les projets liés au PNR (**Indicateur 1**). De la même manière, l'**Indicateur 4** et l'**Indicateur 5** devraient être mis en relation. Le premier cherche à interroger le binôme acceptation / acceptabilité des règles et le second les modalités d'aides. Toutefois, pour affiner les analyses, il semblerait indispensable de mobiliser un certain nombre d'informations quantitatives, permettant d'objectiver les propos développés par les enquêtés.

5. Croisement des trois approches thématiques

5.1. Perception synthétique du PNR

La méthode mise en œuvre pour répondre à la commande initiale a conduit à développer en parallèle trois approches méthodologiques spécifiques. Ce choix a fait l'objet de discussions au sein du CoPil et présenté l'avantage de diversifier la manière d'appréhender la façon de concevoir les indicateurs qualitatifs. Dans le cas de la thématique « *épanouissement de l'être humain* », les informations recueillies proviennent de 27 entretiens réalisés auprès de personnes socialement et générationnellement diversifiées et de deux ateliers participatifs conduits à Marines et à Follainville - Dennemont. Les responsables de la thématique « *mobilités* » ont opté pour une méthodologie totalement différente pour mobiliser les informations. Il s'est agi d'enquêtes réalisées sous la forme de questionnaires (40 ont été exploités), d'une dizaine de journaux de bord d'une semaine permettant d'appréhender les pratiques de mobilités (quotidiennes, extra-quotidiennes, etc.) et de la mobilisation d'informations provenant des réseaux sociaux, via Twitter. Pour la troisième thématique « *transformations urbanistiques et paysagères* » ont été administrés 50 entretiens en face à face (37 auprès d'habitants et 13 auprès d'élus, d'urbanistes et d'architectes), deux guides d'entretien spécifiques ayant été conçus en fonction des deux sous-populations ciblées. Dans le cas des thématiques « *épanouissement de l'être humain* » et « *mobilités* », les méthodes mises en œuvre ont reposé sur des approches « éprouvées » dans d'autres contextes (région Wallonie, Pays-de-Loire entre autres pour la première thématique et aux méthodologies de la *Time Geography* et des *Mobile Methods* dans la deuxième). Dans le cas de la troisième thématique, l'approche par des guides d'entretien conduisant à une analyse de positionnement des enquêtés s'appuie sur des démarches appliquées lors d'autres recherches-actions qu'ils s'agisse d'opérations de rénovation urbaine (Desponds, 2010) ou de stratégies résidentielles de ménages résidant à proximité de plateformes aéroportuaires (Desponds, Cazeaux et Frétny, 2017).

De façon synthétique se dégagent plusieurs éléments permettant de caractériser le territoire du Vexin français. Comme cela avait été préalablement souligné par plusieurs études (voir en particulier, Berger, 2011 ou Aragau et al., 2012), il ne s'agit pas d'un territoire où les ménages s'installent par défaut. Leur implantation résidentielle résulte le plus souvent d'un choix, d'une volonté de se rapprocher de la nature, d'avoir accès à un certain nombre d'aménités provenant d'un cadre de vie protégé, tout en restant à des distances modérées de la ville et des opportunités qu'elle offre (sur le plan professionnel comme sur celui des loisirs). Ceci ressort des informations provenant des thèmes « *épanouissement de l'être humain* » et « *transformations urbanistiques et paysagères* ». Le PNR est par ailleurs clairement identifié comme territoire bénéficiant de caractéristiques spécifiques : il existerait à la fois une identité locale résultant du bâti, d'héritages culturels, mais aussi (et peut-être surtout) des règles plus strictes qui s'y appliquent, en comparaison à des territoires externes, qu'ils soient plus loin ou plus proches de l'agglomération parisienne. Même si ces règles font fréquemment l'objet de critiques par leur caractère contraignant, voire parfois arbitraire, elles sont aussi perçues comme contribuant à la « distinction » du territoire. Ceci participe à l'image du territoire et à

l'attraction qui s'y exerce sur des catégories socialement aisées, aspect souligné par des sources variées.

A contrario, la thématique « *mobilités* » révèle certaines des difficultés du territoire liées au temps de déplacement et à saturation des axes routiers. Des nuances seraient toutefois à signaler selon les lieux de résidence et selon les types de mobilité (quotidiennes, extra-quotidiennes). L'accent mis sur les innovations en termes de mobilité révèle les difficultés à changer de modèle. Des dispositifs de partage visant à limiter l'usage de la voiture (cf. autosolisme) existent, ce qui ne signifie pas qu'ils parviennent à sortir d'une forme de marginalité. Par-delà des difficultés auxquelles sont confrontés les individus et ménages mobiles, se pose par ailleurs la question des freins sociaux et générationnels à la mobilité. Cette question renvoie à celle du maintien de services de proximité dans les communes du PNR, tout du moins dans les bourgs.

Qu'il s'agisse de la thématique « *mobilités* » ou de la thématique « *transformations urbanistiques et paysagères* » émerge dans les propos de nombreux enquêtés, habitants comme élus ou responsables techniques, la problématique de l'innovation. Elle peut concerner la transition énergétique (ceci concernant les déplacements comme les bâtiments), les pratiques agricoles, mais aussi le modèle économique à promouvoir. Le PNR du Vexin français n'est donc pas uniquement appréhendé selon une acception de protection, de préservation, mais aussi sous l'angle de l'expérimentation, même si de fortes frictions existent entre ces deux termes.

5.2. Difficultés et intérêts de la construction d'indicateurs qualitatifs

L'objectif initial de l'étude visait à concevoir des indicateurs qualitatifs, reproductibles dans le temps et permettant par conséquent d'être mis en œuvre de façon régulière sur le territoire afin d'identifier les évolutions dans la manière de percevoir le territoire. Par ailleurs, il s'agissait également de disposer de suffisamment d'informations pour faire un état de la situation à un « instant t zéro ». Le premier objectif a globalement été atteint. Des indicateurs ont été construits et parmi ceux présentés, il est possible d'en extraire les plus pertinents ou (et) ceux qui sont le plus aisément reproductibles. Cette matière est mise à disposition du PNR du Vexin français et des membres du CoPil afin d'en tirer les meilleurs enseignements possible. La sélection des indicateurs les plus pertinents parmi la palette de ceux proposés a été réalisée pour chacune des trois thématiques.

Le second objectif a pour partie été atteint. La démarche engagée permet d'obtenir une photographie du territoire tel qu'il est perçu en 2017-2018. Toutefois, il serait risqué de tirer des conclusions par trop définitives. L'étude ne visait pas en effet à l'exhaustivité ni à la représentativité. Des précautions avaient été prises lors du choix des communes. Pour chacune des trois thématiques avaient en effet été sélectionnées des communes présentant des profils variés. Mais ceci ne suffit pas à garantir la représentativité des informations obtenues. Les personnes enquêtées l'ont été, dans le cas des thèmes « *épanouissement de l'être humain* » et « *transformations urbanistiques et paysagères* » en appliquant une méthode de type « boule de neige » avec un point de démarrage au sein des réseaux d'interconnaissance des membres

de l'équipe. Ceci peut induire des surreprésentations sociales ou (et) générationnelles. Afin de limiter ce biais identifié dès le début, un message avait été transmis par l'intermédiaire de la revue du PNR, *Couleurs du Vexin*, n°58 de mars 2017 (voir, http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/499/document_fichier_fr_journal58.pdf, article « *Votre PNR vous en pensez quoi ?* », à la page 5 :) afin d'informer sur le lancement de celle-ci, sur son positionnement thématique, mais aussi pour trouver des personnes susceptibles de répondre. Ceci ne s'est pas révélé d'une grande efficacité. S'agissant des élus, des urbanistes ou des architectes contactés pour le thème « *transformations urbanistiques et paysagères* », le biais est moins net, les personnes ayant été contactées par rapport aux spécificités de leurs fonctions.

Néanmoins, avec toutes les réserves d'usage, un certain nombre de tendances se dégagent des diverses informations recueillies. Le fait de diversifier les méthodes, par exemple dans le cas du thème « *épanouissement de l'être humain* », les ateliers participatifs d'un côté, et les entretiens de l'autre, permettent d'obtenir une image plus complexe, avec des conclusions nuancées. Il en va de même avec les différents dispositifs de recueil d'informations du thème « *mobilités* », les questionnaires, les parcours commentés, les entretiens et le « fauchage » de tweets permettent de modifier les focales et les angles de vue. S'agissant du thème « *transformations urbanistiques et paysagères* », les informations provenant des élus, des urbanistes et des architectes permettent d'éclairer, en les renforçant ou les atténuant, les conclusions qui avaient été tirées des entretiens avec les « *habitants lambda* ». Au final, il s'agit d'une importante manne d'informations mise au service des responsables du PNR Vexin français et permettant d'appréhender la manière dont ce territoire est perçu par ceux qui y résident ou (et) exercent des responsabilités. Une chose paraît certaine, le PNR du Vexin français ne laisse pas indifférent. Les personnes ayant accepté de répondre à nos questions ont joué le jeu, en apportant de multiples éléments intéressants résultant de leurs propres expériences. Nous n'avons jamais entendu de réponse du type « le Vexin français, de quoi s'agit-il ? » ou « quel intérêt de faire une étude sur un tel territoire ? ». En creux, ceci est donc révélateur d'une inscription progressive du PNR du Vexin français dans l'univers mental de ceux qui y vivent ?

5.3. Modalités d'une généralisation au PNR du Vexin français et à d'autres PNR ?

Lors des discussions initiales au sein du CoPil, trois pistes avaient été évoquées concernant l'extension de l'étude : l'intégration de la recherche à des communes extérieures au PNR, la généralisation de l'étude à un public plus vaste que les 14 communes prises comme cibles (voir Annexes VII et VIII) et la généralisation de celle-ci à d'autres PNR périurbains d'Île-de-France (Haute Vallée de Chevreuse, Gâtinais français et Oise Pays de France).

S'agissant du premier point, deux communes extérieures au PNR du Vexin français ont fait l'objet de l'étude : Monneville (Oise) pour le thème « *épanouissement de l'être humain* », Chaumont-en-Vexin pour le thème « *mobilités* » et Mousseaux-sur-Seine (Yvelines) pour le thème « *transformations urbanistiques et paysagères* ». Ce choix était en partie justifié par le fait que ces trois communes étaient susceptibles d'intégrer le PNR du Vexin français lors de la prochaine révision de la charte (voir Annexe II). Cette option envisagée en avril 2016, ne l'est

plus en octobre 2018, seules la commune de Mousseaux-sur-Seine ayant été conservée dans le périmètre d'étude. Par-delà cet aspect de la question, il était par ailleurs nécessaire de chercher à évaluer un possible « effet PNR ». La manière dont celui-ci est perçu par des habitants ou des élus des communes voisines paraissait par conséquent un objectif pertinent. Sur le plan du profil social des populations résidentes, il semble par exemple (voir Annexe I) que le PNR participe au renforcement des catégories aisées, pour autant s'agit-il d'un « effet PNR » ou d'un « effet francilien », il n'est pas possible à ce stade de répondre, par contre la question reste pertinente et pourrait être éclairée par des données statistiques qu'il s'agisse de celles de l'Insee ou des données de la base BIEN (Base d'Informations Economiques Notariales) de Paris Notaires Services. Les informations recueillies dans le cadre de cette étude ne fournissent que des éléments imprécis sur l'évaluation d'un « effet PNR ». Pour le thème des « *mobilités* », il est probable qu'il n'y ait pas de rupture nette, mais seulement un gradient, entre l'intérieur et l'extérieur du PNR, par contre pour le thème des « *transformations urbanistiques et paysagères* », il a été signalé que les habitants percevaient de manière nette des différences entre les règles s'appliquant de part et d'autre des limites du PNR, ceci a en particulier été signalé pour certaines des communes étudiées limitrophes de l'Oise ou de l'Eure (Arronville, Chars et Montreuil-sur-Epte). Dans ce domaine, la limite serait par conséquent davantage une rupture qu'un gradient.

S'agissant de la généralisation à tout le territoire du PNR, ceci supposerait d'effectuer des choix parmi les indicateurs proposés et de modifier la manière d'opérer pour recueillir les informations. Ces points vont être développés de manière plus approfondie au chapitre suivant.

S'agissant de l'extension de l'étude à d'autres PNR franciliens, la perspective s'avère de fait intéressante. Est-on en capacité de discerner de fortes similitudes ou au contraire des différences importantes apparaissent-elles entre ces différents territoires périurbains bénéficiant de fortes protections ? Si les chartes des PNR présentent certains traits communs, elles se caractérisent aussi par des priorités mises plus particulièrement sur tel ou tel aspect (Desponds, 2013). Par ailleurs, il est intéressant de noter que lors de leur renouvellement, les PNR Haute Vallée de Chevreuse créé en 1985, Vexin français créé en 1995 et Gâtinais français créé en 1999 ont connu des extensions de leurs territoires (la croissance la plus marquée ayant été enregistrée pour le premier d'entre eux) révélatrices d'une attractivité du modèle auprès des communes voisines. La comparaison suivant une méthodologie similaire à celle proposée précédemment s'avèrerait donc utile afin d'identifier des spécificités contextuelles. Toutefois, les thèmes à développer seraient à définir en fonction des projets liés à chacun de ces territoires. Il n'est donc pas assuré que le choix se porte sur les trois retenus dans le cas du PNR Vexin français : « *épanouissement de l'être humain* », « *mobilités* » et « *transformations urbanistiques et paysagères* ». La tension identifiée dans le cas de cette étude entre protection d'un côté et innovation de l'autre, devrait concerner les autres PNR, les chartes renouvelées ayant laissé une place importante au volet expérimentation dans le cadre de territoires de faibles densités situés aux franges de l'agglomération parisienne. La démarche comparative ne pourrait donc s'entendre que pour des PNR périurbains et non pour

ceux situés dans des zones plus rurales et ayant comme objectif principal de répondre aux défis de la déprise agricole.

5.4. Les pistes d'amélioration de l'étude dans la perspective de la mise en œuvre d'un Observatoire du territoire

L'objectif fixé à un observatoire est de mettre au point des indicateurs et d'obtenir des informations permettant de les alimenter avec une certaine régularité, afin de dégager des tendances, des évolutions. Concevoir des indicateurs qualitatifs suppose de chercher à capter des perceptions, des avis, en partant de discours tenus par les enquêtés, discours eux-mêmes cadrés par des guides d'entretien. Une fois ce *corpus* obtenu, il reste à le traiter pour le présenter sous une forme chiffrée, dans un tableau, un graphique. Autrement, partir dans un premier temps d'une démarche qualitative, suppose dans un second temps de simplifier l'information pour la rendre visualisable et comparable dans le temps. S'il s'agit de concevoir un observatoire, la méthode à mettre en œuvre n'est donc jamais *stricto sensu* qualitative, elle doit comprendre une phase qualitative puis une phase quantitative. Le passage de l'une à l'autre pose un certain nombre de problèmes. Plusieurs réponses sont envisageables. La première, assez classique, consisterait à partir d'un questionnaire reprenant les thèmes abordés dans la présente étude, « *épanouissement de l'être humain* », « *mobilités* » et « *transformations urbanistiques et paysagères* ». Celui-ci comprendrait des questions portant spécifiquement sur chacun des thèmes, avec des questions fermées, des questions de positionnement (satisfaction/insatisfaction) et des questions ouvertes, il pourrait aisément être administré par voie postale et déboucherait sur des taux de réponse variés, suivant le profil social, l'âge et la localisation résidentielle des enquêtés, tous éléments dont les biais pourraient être évalués et rectifiés. Dans un second temps des entretiens en face à face seraient réalisés permettant d'approfondir les questions, de valider/invalidier les hypothèses et d'illustrer les positions des enquêtés par du discours argumenté. Cette méthode relativement simple peut être reproduite avec régularité, en reprenant la même base de questionnaire afin de pouvoir comparer dans le temps. Cette méthode mise en œuvre dans le cadre d'autres recherches pilotées par le laboratoire MRTE avait été envisagée, mais au final non retenue pour cette étude pour la raison suivante, elle supposait la pré-détermination des indicateurs alors qu'il était apparu nécessaire de les concevoir de façon ascendante avec les enquêtés (voir le rôle joué par les ateliers participatifs dans le cadre du thème « *épanouissement de l'être humain* »).

L'autre méthode envisageable consiste à réaliser dans un premier temps des entretiens longs en face à face, à partir d'un guide d'entretien permettant de caractériser les différents points à aborder et de prévoir les relances nécessaires. Une fois cette matière recueillie, il devient nécessaire de simplifier par des tableaux d'analyse. Ces tableaux doivent comprendre un certain nombre de modalités et permettre de positionner l'enquêté. Cette démarche a été mise en œuvre, à titre expérimental pour le thème « *transformations urbanistiques et paysagères* ». À la lecture des entretiens auprès des habitants, il a ainsi été possible d'identifier s'ils avaient ou non été confrontés aux règles et la manière dont ils les acceptaient. Le passage du discours au tableau peut parfois s'avérer périlleux, les enquêtés pouvant développer des discours nuancés, paradoxaux, voire contradictoires. Afin de limiter ce risque, il a été décidé dans le

Volume 2 Annexes, de fournir des extraits longs des entretiens puis de faire figurer les tableaux interprétatifs associés afin que les lecteurs puissent se rendre compte de manière explicite du travail fourni. Ceci peut présenter le risque d'une surinterprétation ou d'une mauvaise interprétation des discours tenus.

Dans la perspective de construction d'un observatoire, il apparaîtrait plus simple, les indicateurs pertinents ayant déjà été identifiés grâce à l'implication des enquêtés, de se rabattre sur l'approche plus classique évoquée précédemment et consistant à concevoir un questionnaire administré par voie postale, puis au sein de la population ayant répondu, de réaliser un certain nombre d'entretiens en face à face permettant d'approfondir chacune des thématiques. Ceci présenterait par ailleurs l'avantage de pouvoir toucher l'ensemble du territoire du PNR du Vexin français, voire ses périphéries et de concevoir à partir de cela l'échantillon le plus représentatif possible dans la perspective des entretiens en face à face. L'autre atout de cette méthode résulte du fait qu'avant même les entretiens, les enquêteurs disposent des réponses des enquêtés, ce qui permet de demander des éclaircissements, des approfondissements sur tel ou tel point.

Conclusion

Si le laboratoire MRTE, dont plusieurs membres se sont impliqués dans cette étude, a répondu de manière rapide à l'appel à projet lancé par le PNR du Vexin français en septembre 2016, cela résulte de plusieurs raisons. Tout d'abord les thèmes abordés, sur « *l'épanouissement de l'être humain* », « *les mobilités* » ou « *les transformations urbanistiques et paysagères* » faisaient écho à certains des thèmes de recherche récurrents de cette équipe. Il apparaissait donc comme allant de soi qu'une réponse devait être proposée. Par ailleurs, la position même de l'université au sein de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise incite à se préoccuper des dynamiques et des enjeux des territoires proches, dont celui du PNR du Vexin français. Ces espaces périurbains avaient d'ailleurs déjà fait l'objet de travaux de recherche dans lesquels le laboratoire avait trouvé à s'impliquer. Le projet proposé s'inscrivait par conséquent dans une forme de continuité. Deux autres raisons ont par ailleurs prévalu, celle de la méthode à mettre en œuvre et celle du devenir des espaces périurbains. Les recherches développées par les membres du laboratoire s'appuient fréquemment sur des méthodes mixtes, quantitatives et qualitatives, les deux devant s'enrichir mutuellement pour mieux appréhender les dynamiques territoriales. Dans le cas de l'étude présente, c'est bien l'approche qualitative qui a été mise en avant, mais la question de l'articulation avec le quantitatif va nécessairement se poser si ce travail contribue à la mise en œuvre d'un observatoire. Quant au devenir des espaces périurbains, il est intéressant, voire déterminant à plus d'un titre. Ceux-ci pâtissent fréquemment d'une image négative : les choix résidentiels y seraient faits par défaut, la qualité paysagère y serait faible en raison de l'étalement urbain et les mobilités seraient contraintes et dépendantes de l'automobile. Or, le territoire du PNR du Vexin français présente une image en forte contradiction avec celle qui vient d'être présentée, en raison du projet même qui a contribué à le construire. Il devient indispensable de voir la

manière dont il va évoluer. S'inscrira-t-il uniquement dans une logique de préservation et de protection ou permettra-t-il d'inventer des formes innovantes de gestion de son territoire susceptibles d'inspirer d'autres périphéries de grande agglomération ou bien sera-t-il un facteur de fracture sociale ou les règles de protection/préservation des patrimoines engendreront une gentrification des territoires⁶⁴ (coût des travaux, facture carbone, rénovation énergétique et réticence à l'implantation des logements sociaux), repoussant les ménages les plus modestes au-delà des limites du Parc ? Néanmoins, le PNR du Vexin peut aussi constituer une forme de laboratoire du périurbain, intégrant les défis de la transition énergétique, des nouvelles formes de production agricole et la participation active des habitants, pour ne pointer que quelques-uns des enjeux auxquels sont confrontées les sociétés urbaines et qui mobilisent les travaux des chercheurs du laboratoire MRTE. Pour toutes ces raisons, la sollicitation à laquelle nous avons répondu constituait une heureuse opportunité pour les membres du laboratoire et nous espérons y avoir apporté notre contribution de la meilleure des façons.

⁶⁴ Voir sur ce thème de la gentrification rurale et périurbaine, le récent colloque s'étant déroulé à Limoges : <https://www.unilim.fr/recherche/events/event/colloque-gentrification-rurale/>

Bibliographie générale sur les PNR et les espaces périurbains

- Alvergne C. et Shearmur R. (1999) : « Nouvelles centralités, nouvelles périphéries en Île-de-France : les changements de localisation des services supérieurs », in Gollain V. et Sallez A. (dir.), *Emploi et territoires en Île-de-France : Prospectives*, La Tour d'Aigue : Éditions de l'aube, pp. 203-222.
- APUR (2014) : « En Île-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale », janvier 2014, 4 p. URL : http://www.apur.org/sites/default/files/documents/39_poles_emploi_ile_de_france.pdf
- Aragau C., Berger M., Bonnin-Oliveira S., Desbordes F., Desponds D., Jaillet M.-C., Rougé L. et Thouzellier C. (2012) : *Les 'pôles secondaires' dans la réorganisation des mobilités : maturité et durabilité des espaces périurbains ?*, rapport réalisé pour le PUCA et le MEEDDAT (MAPA n°D0924 (090 2034), remis en mai 2012). Programme de recherche : « La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable : ménager les territoires de vie des périurbains ». 210 p. Rapport disponible chez Urbamet (<http://www.urbamet.com/>) aux cotes suivantes : PUCA 1471 ; CDU 75960 ; CDU 10-FORM URB01 – 75960.
- Berger M. (2011) : « La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France », *A la page* n°364, IAURIF.
- Berger M. (2006) : « Périurbanisation et accentuation des logiques ségrégatives en Île-de-France », *Hérodote* n°122, Ghettos américains, banlieues françaises, p. 198-211.
- Berger M. (2004) : *Les périurbains de Paris*, Paris, éditions du CNRS.
- Jaillet M.-C. (1999) : « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », *Esprit* n°258, p. 145-167.
- Bonnin-Oliveira S., Aragau C., Berger M., Desbordes F., Desponds D., Jaillet M.-C., Rougé L. et Thouzellier C. (2012). *Les 'pôles secondaires' dans la réorganisation des mobilités : maturité et durabilité des espaces périurbains ?* Rapport pour le PUCA et le MEEDDAT (MAPA n°D0924 (090 2034), mai 2012). 210 p.
- Beaucire F. et Chalonge L. (2011). « L'emploi dans les couronnes périurbaines, de la dépendance à l'indépendance », dans D. Pumain et M.-F. Mattei (éd.) *Données urbaines* (6). Paris, Anthropos-Economica, p. 61-64.
- Berger M. (2011). « La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France ». *À la page* n°364, IAURIF. 5 p.
- Berger M. (2006). « Périurbanisation et accentuation des logiques ségrégatives en Île-de-France ». *Hérodote* n°122, Ghettos américains, banlieues françaises, p. 198-211.
- Berger M. (2004). *Les périurbains de Paris*. Paris, éditions du CNRS.
- Berroir S., Le Néchet F., Mathian H., Saint-Julien T. et Sanders L. (2012) : « Les pôles d'emploi dans l'aire urbaine de Paris, en 2006 », Rapport pour la DREIF, 58 p.
- Berroir S., Delage M., Fleury A., Fol S., Guérois M., Maulat J., Raad L. et Vallée J. (2017) : « Mobilité au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains », *Annales de Géographie*, n°713, p. 31-55.
- Castel J.-C. (2007). « De l'étalement urbain à l'émiettement urbain ». *Annales de la recherche urbaine*, n°102, p. 89-96.
- Cailly L. (2007) : « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, n°654, p. 169-187.
- Cavaillès J. (2005), *Le prix des attributs du logement (The price of housing attributes)*, Economie et Statistique n° 381-382, p. 91-123.

- Charmes E. (2004). *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Coll. Villes et entreprises. Paris, L'Harmattan.
- Clerval A. et Delage M. (2014) : « La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus diversifiée », *Métropolitiques* (URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-metropole-parisienne-une.html>)
- Cloke P. (1979), *Key settlement in rural areas*, London, New York, Methuen & Co, 259 p.
- Desjardins X. et Mettetal L. (2010) : « L'habiter périurbain face à l'enjeu énergétique », *Flux*, n°89-90, p. 46-57.
- Desponds D. et Nappi-Choulet I. (dir.) (2018) : « Territoires intelligents » : un modèle si smart ? Collections Villes et territoires. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Desponds D. (2018) : « Etre ou ne pas être un 'territoire intelligent' : vers l'accentuation d'anciennes fractures ou (et) l'émergence de nouvelles », in Desponds D. et Nappi-Choulet I. (dir.) (2018) : « *Territoires intelligents* » : un modèle si smart ? Collections Villes et territoires. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube. p. 257-280.
- Desponds D. et Gatineau L. (2018) : « Des périphéries sous influence : l'attraction économique de l'agglomération parisienne, accélérateur du changement social ? », *Annales de Géographie* n°719, A. Colin, Paris, p. 78-102.
- Desponds D. (responsable de l'étude), Cazeaux L. et Frétiigny J.-B. (2017) : Etude des stratégies résidentielles autour des plateformes aéroportuaires (cas étudiés : Paris-CDG, Paris-Orly et Toulouse-Blagnac). Travail réalisé pour le compte de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires), débuté en juin 2015 et remis en décembre 2017. Volume 1 (Méthodes et résultats) : 232 p ; Volume 2 (Entretiens) : 1004 p.
- Desponds D. et Auclair E. (2017): "The New Towns around Paris forty years later: new dynamics centralities or suburbs facing risk of marginalization?", *Urban Studies*, Vol. n°54(4), p. 862-877, URL : <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0042098015624379>
- Desponds D. (2016) : « L'habitat social : objet de toutes les inquiétudes. Arguments et formes de mobilisation dans l'agglomération parisienne », in Desponds D. et Auclair E. (dir.) (2016) : *La ville conflictuelle. Oppositions – Tensions – Négociations*, Coll. Devenirs urbains, les éditions du Manuscrit, Paris, pp. 315-344.
- Desponds D. (2013). « Les PNR périurbains d'Île-de-France : vitrines du développement durable ou (et) instruments de sélection sociale ? », dans Abdoul-Ahmet Ba et Jérôme Lombard (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux et périurbains. Le développement durable face à la mondialisation*. Paris, l'Harmattan, p. 125-138.
- Desponds D. (2012) : « Rénovation urbaine : mots d'aménageurs et paroles d'habitants. Le cas de la Croix-Petit à Cergy », in *Représentations, discours et sémiotisation de l'espace. La construction de la banlieue et de la jeunesse*, B. Turpin (dir.), l'Harmattan, Paris. pp. 17-34.
- Desponds D. (2010) : *Du quartier dégradé au quartier rénové. Regards d'habitants. La rénovation urbaine de la Croix-Petit à Cergy*, EUE (Editions universitaires européennes), Sarrebruck. 174 p.
- Desponds D. (2007). « Les impacts d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural ». *Norois* n°202, Recompositions des espaces ruraux, p. 47-60.
- Desponds D. (2005) : *Stratégies résidentielles et logiques ségrégatives. Investigations dans l'aire d'influence de Cergy-Pontoise*, Editions Connaissances et savoirs, Paris. 760 p.
- Desponds D. (1992) : « La mobilité résidentielle et ses incertitudes : choisir une ville nouvelle ou sa périphérie ? », *Villes en parallèle* n°19, *Les périurbains de Paris*, Université Paris X – Nanterre, p. 114-137.
- Donzelot J. (2004). « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation ». *Esprit*, n°303, p. 14-39.
- Estèbe P. (2004). « Quel avenir pour les périphéries urbaines ? ». *Esprit* n°202, p. 82-95.

- Francois J.-C. (2005) : « Les évolutions récentes de la division sociale de l'espace francilien : observation des discontinuités structurelles par l'analyse discriminante », *L'Espace géographique*, n°3, Tome 34, p. 193-206.
- François J.-C., Ribardière A., Fleury A., Mathian H., Pavard A. et Saint-Julien T. (2011) : *Les disparités de revenus des ménages franciliens. Analyse de l'évolution 1990-1999-2007*, DRIEA Île-de-France, 95 p.
- Finon E, Girardin B, Hoarau M., Du Souch H., Touche M.-J. et Valdant J. (2016) : *La fracture territoriale. Analyse croisée des inégalités en Île-de-France*, Rapport pour le Secours catholique, Caritas France, 43 p.
- Gilli F. (2002). « Déplacements domicile-travail et organisation du bassin parisien ». *L'Espace Géographique* n°4, p. 289-305.
- Jaillet M.-C. (2004) : « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit* n°3/4, p. 40-62.
- Jaillet M.-C. (1999) : « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », *Esprit* n°258, p. 145-167.
- Jaillet M.-C., Perrin E. et Ménard F. (dir.) (2008) : *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité* Coll. Recherche du PUCA n°180, CERTU, Grande Arche de la Défense, p. 65-84.
- Korsu E. et Wenglenski S. (2013) : « Distance physique, proximité sociale et inégalités devant le chômage », in Fol S., Lehman-Frisch S. et Morange M. (dir.) *Ségrégation et justice spatiale*, Presses universitaires de Nanterre, p. 271-290.
- Le Goix R., Boulay G., Callen D., Derambure-Dutel F., Reys A., Giraud T., Cura R. (2016). *Marchés immobiliers et zones critiques : une analyse du changement social en relation avec la dynamique des valeurs immobilières*. Colloque « En quête de territoire(s) / Looking for territories », 17-18 mars 2016, Grenoble, p. 268-276.
- Lelévrier C. (2007) : Mobilités et trajectoires des ménages dans trois opérations de rénovation urbaine en Île-de-France, PUCA/Créteil (Recherche portant sur les opérations de la Courneuve, Orly, Montfermeil).
- Lelévrier C. (2010) : La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration, in *Espaces & Sociétés*, n°140-141, p. 59-74.
- Lévy J. et Lussault M. (2013), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin, 1128 p.
- Orfeuil J.-P. (Dir.) (2004). *Transports, pauvretés, exclusions : pouvoir bouger pour s'en sortir*. La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube, 180 p.
- Parsons D. (1980). *Rural Gentrification : the influence of rural settlement planning policies*, Brighton, University of Sussex, 36 p.
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (2007): *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Le Seuil, 295 p.
- Pistre P. (2012) : *Renouveau des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Thèse de géographie, Université Paris-Diderot, sous la direction de C. Rhein, 408 p.
- Préteceille E. (2006). « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité ». *Sociétés contemporaines*, n°62, p. 69-94.
- Raymond S. (2005), « Des risques de marginalisation aux risques de gentrification : espaces ruraux convoités et inégalement accessibles », in Arlaud S., Jean Y. et Royoux D. (dir.), *Rural-Urbain, nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 235-249.
- Rougé L. (2005) : *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain. Les 'captifs' du périurbain*. Thèse de doctorat sous la direction de M.-C. Jaillet. Université Toulouse 2, 381 p.

- Roux E. et Vanier M. (2008). *La périurbanisation : problématiques et perspectives*. Paris, La Documentation française, coll. Travaux, 88 p.
- Sari F. (2011). « Expliquer les déplacements domicile-travail en Ile-de-France : le rôle de la structure urbaine et des caractéristiques socio-économiques ». *Les Cahiers Scientifiques du Transport* n°60, p. 123-156.
- Tommasi G. (2014), *Vivre dans des campagnes plurielles : mobilités et territoires dans les espaces ruraux : l'exemple de la Sierra de Albarracín et du Limousin*. Thèse de doctorat, sous la direction de N. Bernardie-Tahir et de F. Richard, soutenue à l'Université de Limoges le 11 décembre 2014, 458 p.
- Wenglenski S. (2010) : « Il court, il court, le salarié », *Revue Projet*, n°314, p. 43-51.

Tables de figures

Figure 1 : Echéancier initial	13
Figure 2: Répartition par âge des enquêtés.....	136
Figure 3 :Situation socio-professionnelle des individus mobiles enquêtés.....	137
Figure 4 : Extrait d'un journal de bord (H, 34-44 ans, Cormeilles en Vexin).....	139
Figure 5 : perception de l'état du réseau routier (réalisation: M. Cantrel, I. El Felkhar, G. Kerfendal, T. Sergent).....	147
Figure 6 : Perceptions des routes et rues de leur commune par les piétons de Magny en Vexin et Auvers sur Oise (réalisation: R. Bénévent, C. Boilleau, J. Fournier, G. Marzilli).....	149
Figure 7 : Perceptions de l'espace de la rue à micro-échelle (réalisation : R. Bénévent, C. Boilleau, J. Fournier, G. Marzilli).....	150
Figure 8 : photogramme de carte animée illustrant les positions des individus enquêtés le 23 janvier 2017 (semaine) à 20h41 (réalisation : F. Butteau, F. Di Tursi, M. Gheno)	151
Figure 9 : photogramme de carte animée illustrant les positions des individus enquêtés le 28 janvier 2017 (weekend) à 13h32 (réalisation : F. Butteau, F. Di Tursi, M. Gheno)	152
Figure 10 : nombre de personnes accompagnant les enquêtés (réalisation : F. Butteau, F. Di Tursi, M. Gheno).....	153
Figure 11 : Accessibilité spatio-temporelle aux gares ferroviaires du Vexin français dans les discours d'habitants (réalisation : M. Cantrel, I. El Felkhar, G. Kerfendal, T. Sergent)	154
Figure 12 : anamorphose représentant l'accessibilité spatiale aux gares du PNR du Vexin Français (réalisation : C. Dia, E. Lorente, P. Salach, A. Varlet).....	155
Figure 13 : territoire effectif desservi par le réseau de bus (réalisation : C. Dia, E. Lorente, P. Salach, A. Varlet).....	156

Figure 14 : Entre un sud dynamique et riche et un nord plus immobile et villageois : une représentation alternative des immobilités liées aux inégalités socio-économiques (réalisation : C. Dia, E. Lorente, P. Salach, A. Varlet)	157
Figure 15 : le PNR du Vexin Français, un désert de bornes de recharge de véhicules électriques (réalisation : A. Cohen, N. Legrand, C. Mahieux).....	159
Figure 16 : représentations associées à la notion de 'mobilités innovantes' (réalisation : A. Cohen, N. Legrand, C. Mahieux).....	159
Figure 17 : Les déplacements alternatifs - générateurs de lien, flexibles, et écologiques ? (réalisation : A. Cohen, N. Legrand, C. Mahieux).....	160
Figure 18 : Type de principale mobilité en semaine des enquêt.e.s (n = 181).....	161
Figure 19 : Indicateur qualitatif de mobilité principale motorisée : nuage à partir des adjectifs déclarés par les enquêt.e.s (196 mots, utilisation des packages tm et wordcloud de R)	162
Figure 20 : Indicateur qualitatif de mobilité principale en transport collectif, intermodale ou avec des modes fluctuants (105 mots).....	163
Figure 21 : Indicateur qualitatif de mobilité active (32 mots).....	163
Figure 22 : Indicateur qualitatif des aspirations des enquêt.e.s en matière de mobilités.....	164
Figure 23 : Utilisation et connaissance du dispositif Covoit'ici (n = 178) Figure 24 : Covoiturage envisagé ? (n = 181)	165
Figure 25 : Indicateur qualitatif : les freins au covoiturage (parmi les enquêt.e.s qui ne l'envisagent pas, n = 117, réponses codées a posteriori)	166
Figure 26 : Indicateur qualitatif : Les motivations du covoiturage ((parmi les enquêt.e.s qui l'envisagent, n = 52, réponses codées a posteriori).....	167
Figure 27 : Répartition des enquêt.e.s en trois classes selon les activités menées en mobilité : profil moyen par classe.	168
Figure 28 : Principale mobilité en semaine des enquêt.e.s selon leurs activités en mobilité.....	169
Figure 29 : Premier plan factoriel de l'analyse par composantes multiples (ACM).....	170
Figure 30 : Indicateur à partir de la 1e dimension de l'ACM : l'importance de prendre davantage en compte l'âge dans les politiques d'im.mobilité vexinoise	171
Figure 31 : Indicateur à partir de la 2e dimension de l'ACM : quelles réponses aux mobilités motorisées intenses de jeunes ménages vexinois avec enfants et à revenus modestes ?	171
Figure 32 : Indicateur à partir de la 3e dimension de l'ACM : le rapport au covoiturage, un autre révélateur de l'enjeu des mobilités des familles des classes populaires du Vexin.....	172
Figure 33 : Indicateur à partir de la 4e dimension de l'ACM : l'enjeu des mobilités de fin de semaine : un rapport situé, par âge, genre et classe sociale	172
Figure 34 : Indicateur à partir de la 5e dimension de l'ACM : l'enjeu de l'accès à la mobilité dans les villages du Vexin, avec pratiques adaptatives des femmes, jeunes et enquêt.e.s en couple avec enfants	173
Figure 35 : les trajets en semaine dans le PNR du Vexin Français, entre pic concentré le matin, et étalement de la pointe en fin de journée.....	174
Figure 36 : Trajets du matin ou de fin de journée - des automobilistes aux figures multiples	175
Figure 37 : répartition des types de remplissage des véhicules personnelles dans les journaux de bord.....	177

Figure 38 : intensité des trajets automobiles de semaine et modes de remplissage des véhicules.....	178
Figure 39 : indicateur de richesse d'expérience des trajets en véhicule personnel.....	180
Figure 40 : indicateur de richesse d'expérience des trajets en transports collectifs	181
Figure 41 : indicateur de richesse d'expérience des trajets en mobilités actives.....	182
Figure 42 : positions dans 3 axes (espace, temps) et cube spatio-temporel (© ESRI).....	183
Figure 43 : représentation des parcours sur une journée d'une femme à Columbus, Ohio (source : Kwan, 2002)	184
Figure 44 : Essai d'agrégation des données spatio-temporelles sur une journée pour 3 journaux de bord (réalisation : L. Cazeaux, MRTE).....	185
Figure 45 : Indicateur des mobilités vexinoises au regard de Twitter : importance des thématiques des 496 tweets. En vert : vision positive. En rouge : vision négative. En orange : vision mitigée.	186
Figure 46: Raisons de l'implantation résidentielle dans le Vexin.....	201
Figure 47 : Avis sur les évolutions sociales intervenues depuis l'installation résidentielle dans le Vexin français.....	204
Figure 48 : Avis sur les évolutions urbanistiques intervenues depuis l'installation résidentielle dans le Vexin français.	206
Figure 49 : Avis sur les évolutions paysagères intervenues depuis l'installation résidentielle dans le Vexin français.	207
Figure 50 : Bases sur lesquelles repose l'identité spécifique du Vexin français.	210
Figure 51 : Connaissance des règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français.	215
Figure 52 : Niveau de confrontation aux règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français.	215
Figure 53 : Avis sur les règles urbanistiques et paysagères liées au PNR du Vexin français.	219
Figure 54 : Avis quant aux évolutions souhaitables des règles urbanistiques et paysagères au sein du PNR du Vexin français.	219
Figure 55 : Quel regard porté sur les dispositifs de « circuits courts »	228
Figure 56 : Quel sens donné au terme de « ruralité vivante »	229
Figure 57 : Quel niveau d'implication dans les pratiques de jardinage et de compostage	232
Figure 58 : Graphique de croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et les facteurs de l'implantation résidentielle.	236
Figure 59 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions des paysages du Vexin.....	239
Figure 60 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions sociales dans le Vexin	241
Figure 61 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et les avis sur celles-ci	247
Figure 62 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et sur la confrontation à celles-ci.....	249
Figure 63 : Croisement des informations sur les avis concernant les règles et les spécificités de l'identité du Vexin.....	252

Figure 64 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les spécificités de l'identité du Vexin.....	254
Figure 65 : Croisement des informations sur les évolutions paysagères et les spécificités de l'identité du Vexin.....	256
Figure 66 : Croisement des informations sur la confrontation aux règles et les évolutions souhaitables.....	259
Figure 67 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et la définition d'une « ruralité vivante ».....	261
Figure 68 : Croisement des informations sur les circuits courts et l'intérêt pour le jardinage et le compostage.....	264
Figure 69 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et sur les évolutions souhaitables des règles.....	266
Tableau 1: Planning et thématique	22
Tableau 2 : Profil des enquêtés du thème épanouissement	24
Tableau 3 : Mise en place des ateliers.....	26
Tableau 4 : Indicateurs et variables.....	30
Tableau 5 : Dimension - L'accès aux services et activités	62
Tableau 6 : Dimension - Importance du lien social, d'un environnement social de qualité : sociabilité, mobilisation, engagement	90
Tableau 7: enquêtes réalisées entre avril et juin 2018.....	141
Tableau 8 : Diverses formes d'indicateurs qualitatifs. Source : J.-B. Frétigny, D. Masson (2018) à partir de Legault-Mercier, St-Pierre (2010)	144
Tableau 9 : Présentation des communes étudiées : Populations sans double-compte et taux de CPIS et de chômage par rapport à la population active totale. Insee, RGP 1999 et nouveau recensement 2014.....	194
Tableau 10 : Tableau de phase de l'étude pour le thèse « Transformation urbanistiques et paysagères ».	196
Tableau 11 : Tableau de croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et les facteurs de l'implantation résidentielle.	235
Tableau 12 :Croiement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions des paysages du Vexin.....	238
Tableau 13 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les évolutions sociales dans le.....	240
Tableau 14 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et les avis sur celles-ci.....	245
Tableau 15 : Croisement des informations sur la connaissance des règles et sur la confrontation à celles-ci.....	248
Tableau 16 : Croisement des informations sur les avis concernant les règles et les spécificités de l'identité du Vexin.....	250
Tableau 17 : Croisement des informations sur les évolutions urbanistiques et les spécificités de l'identité du Vexin.....	253

Tableau 18 : Croisement des informations sur les évolutions paysagères et les spécificités de l'identité du Vexin.....	255
Tableau 19 : Croisement des informations sur la confrontation aux règles et les évolutions souhaitables	257
Tableau 20 : Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et la définition d'une « ruralité vivante »	260
Tableau 21 : Croisement des informations sur les circuits courts et l'intérêt pour le jardinage et le compostage	263
Tableau 22 :Croisement des informations sur les spécificités de l'identité du Vexin et sur les évolutions souhaitables des règles.....	265
Tableau 23 : Synthèse sur les indicateurs concernant les habitants	273
Tableau 24 : Perception des règles par les habitants, selon les élus, urbanistes et architectes.	288
Tableau 25 : Identification des enjeux déterminants sur la commune, d'après les entretiens avec les élus, les urbanistes et les architectes.....	303
Tableau 26 : Identification des enjeux locaux évoqués lors des entretiens avec les élus, les urbanistes et les architectes	304
Tableau 27 : Synthèse sur les indicateurs concernant les élus, les urbanistes et les architectes	315